GOVERNMENT OF INDIA

ARCHÆOLOGICAL SURVEY OF INDIA

CENTRAL
ARCHÆOLOGICAL
LIBRARY

ACCESSION NO. 34201

CALL No. 705 / Syr.

D.G.A. 79

H N
9219

OFFICE OF THE DIRECTOR GENERAL OF ARCHAEOLOGY
Library Regr No
INDIA

LES FOUILLES DE MINET-EL-BEIDA ET DE RAS SHAMRA

DEUXIÈME CAMPAGNE (PRINTEMPS 1930)

RAPPORT SOMMAIRE [1]

31201

PAR

F.-A. SCHAEFFER

La deuxième campagne de fouilles à Minet-el-Beida et à Ras Shamra a duré du 20 mars au 10 juin 1930. Comme l'année précédente M. G. Chenet, l'archéologue argonnais bien connu, nous a prêté son précieux concours. Nos travaux ont été grandement facilités par M. H. Seyrig, directeur du service des antiquités de Syrie et par M. le général de Bigault du Granrut, commandant en chef des troupes du Levant, qui mit à notre disposition un détachement de 30 soldats alaouites.

A Lattaquié même, le gouverneur de l'État des Alaouites, M. Schoeffler, nous a réservé le meilleur accueil et nous a fait profiter de sa haute autorité.

E 2287

CENTRAL ARCHAEOLOGICAL LIBRARY New Delhi

Nous commençâmes nos recherches à Minet-el-Beida par l'exploration des abords des grandes tombes à encorbellement du XIII[e] siècle avant J.-C. découvertes en 1929 [2]. La tâche était compliquée par la présence autour de nos anciennes excavations de grands amas de déblais que le manque de matériel nous avait empêchés d'évacuer. L'installation d'un réseau de rails Decauville nous a permis cette année de transporter nos terres sur un terrain stérile, préalablement sondé, au bord de la mer.

Les fouilles proprement dites débutaient fin mars et tout de suite apparaissait à une profondeur variant de 0 m. 50 à 1 m. 50 toute une série de

(1) Ce rapport a été lu, le 8 août 1930, devant l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. Sa publication ne veut être qu'une prise de date. La description détaillée des fouilles et l'étude des trouvailles sont réservées pour un travail ultérieur que nous préparons en collaboration avec M. G. Chenet.

(2) Voir le rapport sommaire de la première campagne, *Syria*, 1929, p. 285.

705
Syr

Ref 913.005
Syr

constructions funéraires ou votives, confirmant et complétant nos observations de la première campagne. Il y avait là des puits analogues à ceux rencontrés autour des grandes tombes, avec parfois des margelles monolithes et couverts de grandes dalles plates percées au centre. Dans plusieurs cas une conduite d'eau faite de tuyaux en terre cuite (pl. XIV, 3) ou de rigoles en pierres taillées (pl. XIV, 2) aboutit à l'orifice de ces puits. L'intérieur montre un remplissage intentionnel de terre fine qui tranche nettement sur la nature du terrain environnant et contient parfois des dépôts de vases peints de style mycénien, contemporains de la céramique des grandes tombes. Des dépôts analogues ont été rencontrés aussi à l'extérieur des puits. Ils se composaient de nombreux poids en pierre ou hématite (pl. XIII, 1 et 2), de cylindres-cachets (pl. III, 1), d'épingles en bronze, argent et une, du type chypriote classique, en or, de couteaux et de lampes du type dit cananéen en terre cuite et en bronze (pl. XIII, 1). Une plaquette en terre cuite figurait la déesse Hathor (pl. XIII, 4). Quelques dépôts ne contenaient que des coquillages, de grandes conques ou des murex intacts ou pilés.

Aux traces de fabrication de pourpre et de bronze, rencontrées déjà en 1929, s'ajoutaient cette année des témoins de l'industrie céramique : dépôts d'argile préparée, galets et supports de cuisson. Les curieuses stèles trouées, les grands phallus en pierre, les louches en terre cuite si particulières au culte mycénien et chypriote, et dont un exemplaire est apparu maintenant aussi à Byblos, ne manquaient pas à l'ensemble.

Nous devons ajouter comme type nouveau de monument, des escaliers en pierre de 4 à 5 marches sans aboutissement, entourés de dépôts céramiques, et des voûtes à encorbellement très simples (pl. I, 3), faites de dalles allongées, couchées sur un noyau de terre et de pierrailles (pl. I, 4) et placées au centre d'un groupe de jarres, de mortiers et de meules en basalte avec leurs molettes. La nature exacte de ces curieux monuments nous est encore inconnue : toutefois, on pourrait penser à des autels rustiques. La disposition des dépôts autour du monument parle en faveur de cette explication.

Mais la découverte la plus inattendue fut celle d'une grande construction composée de 13 chambres et couloirs que nous avons presque complètement dégagée (voir le plan fig. 1). Cette construction semble être en rapport avec une tombe à encorbellement ; l'un des couloirs se dirige vers le

CENTRAL ... OGICAL
LIBR ... HI.
Acc. No. 34201
Date. 10.6.58
Call No. 705/Syr

1. La construction aux chambres
et couloirs vue de l'angle S.E.

2. Jarres de provisions
en place.

3. Construction votive en forme de double escalier
entourée de vases et de mortiers.
A gauche, puits avec margelle monolithe et couvercle

4. Le noyau en pierraille
à l'intérieur de la construction précédente.

1. Dépôts de vases et de galets perforés au pied d'un pilier.

2. Escalier et puits ou latrine de la construction près des tombes à voûtes à encorbellement

3. Grandes jarres en place dans une des chambres.

4. Grande jarre en place et galets placés intentionnellement à côté d'elle.

caveau. Une deuxième construction du même genre se dessine au Sud de la première, elle aussi reliée par un couloir à une tombe.

L'absence complète de toute trace d'habitat dans ces constructions nous a vivement frappé. Les puits, qui en dépendent, ont été retrouvés tous intentionnellement remplis et scellés par une couverture de bêton ou par des

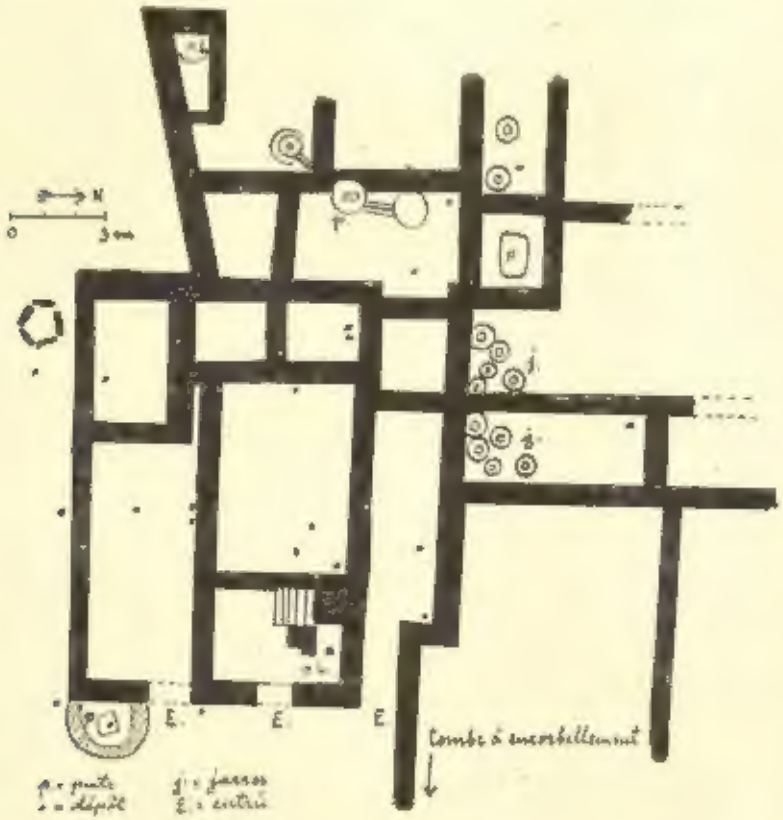

Fig. 1. — Plan de la construction voisine des tombes à encorbellement à Minet-el-Beida (état du dégagement au début de mai 1930).

pierres plates (pl. XIV, 2). Le premier étage de la construction a disparu aujourd'hui. Mais son existence est prouvée par un escalier avec palier encore bien conservé [1] et par des piliers posés sur les murs de l'étage inférieur (pl. II, 1 et 2). Au pied de presque chacun de ces piliers, dans les chambres

[1] A côté de l'escalier on entre par une petite porte en chicane dans une fatcine pourvue d'un couvercle avec trou et bouchon en pierre.

et le long des couloirs nous avons trouvé des restes de céramique, de pots ou de coquillages analogues aux dépôts rencontrés autour des grands caveaux funéraires. Deux chambres dans la partie Nord du monument contenaient une douzaine de très grandes jarres déposées à deux niveaux et dont plusieurs étaient encore intactes (pl. II, 3 et 4).

La fouille nous a vus pénétrer successivement les limites Nord et Nord-Est du rempart et nous permit peut-être de faire des observations définitives sur sa nature. Cependant l'idée nous est venue qu'il s'agit d'une construction analogue à celle des maisons d'estrade des grands personnages qui dormaient dans les caveaux voisins [1].

* * *

Après six semaines de fouilles, les tranchées que nous avions ouvertes à Minet-el-Beida, le long de nos fortifications et de la voie conduisant au Sud-Est, avaient atteint de 1.200 m. environ de la nécropole.

Une grande excavation longue de 60 mètres, large de 5 à 15 mètres fut ouverte en face des fouilles entreprises en 1929. Elle nous permit de reconnaître la stratigraphie des couches superposées le long de l'extrémité Nord-Est du tell. Il avait ici de 25 mètres et, pour la plus grande partie, artificiel.

Entre 0 m. 50 et 2 mètres à compter du niveau actuel, nous avons trouvé quelques pauvres restes analogues à ceux de Minet-el-Beida : de grandes vasques, des cruches à bec tréflé, des coupes à pied et des pots (pl. V, 3 ; VI, 1 et 2). Ils sont semblables aux exemplaires qui accompagnaient le mobilier déposé dans le sanctuaire voisin. Autour de ces monuments et parmi eux gisaient des fragments de bols chypriotes peints à anse ogivale et de céramique mycénienne tardive, ainsi que de petits objets en bronze qui permettent de déterminer cette strate aux XIVe et XIIIe siècles avant notre ère. Elle est par conséquent contemporaine de la nécropole de Minet-el-Beida.

Mais déjà le niveau inférieur de cette couche contenait quelques fragments d'une céramique plus fine, en terre noire ou rouge lustrée, mêlés à des restes de squelettes humains. Poussant en profondeur et élargissant nos exca-

[1] Comparable aux mastabas des pharaons égyptiens.

1. [illegible]

2. [illegible]

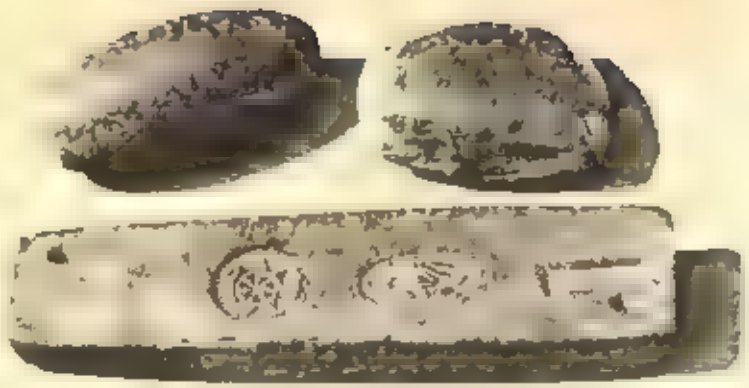

1. Plaque basaltique archaïque et deux galets inscrits

2. Silex du niveau de la couche du 2e niveau de Ras Shamra

3. Bras entre deux animaux

4. Deux animaux adossés en terre cuite

RAS SHAMRA ET MINET-EL-BEIDA

vations nous avons trouvé au-dessous du niveau attribué aux XIVe et XIIIe siècles un cimetière plus ancien (pl. IX et X). Plusieurs inhumations de ce cimetière ont été détruites lors des travaux d'excavation destinés à asseoir les constructions supérieures. Les fouilles ultérieures n'ont pourtant fait que permettre de rassembler les ossements des sépultures dérangées et de les reconstituer avec les restes de leur mobilier céramique.

Les tombes intactes que nous avons mises au jour à une profondeur générale de 2 à 3 mètres permettent de distinguer deux rites funéraires employés concurremment. A côté de squelettes allongés dans l'attitude normale avec les vases disposés près du crâne, aux pieds ou aux pieds (pl. IX, 1 ; X, 1), on rencontre des tombes plus compliquées : le crâne se sépare du reste du corps, placé côte à côte ou au-dessous d'une grande jarre sans anses qui contient les ossements, du reste fort bien conservés, du squelette jusqu'au bassin. La partie inférieure du squelette est enfouie à côté, à l'extérieur de la jarre (pl. X, 2 et 3).

La céramique de ces tombes, caractérisée par son engobe rouge ou brun et l'absence de peinture, montre une exécution plus soignée que celle des vases du niveau supérieur ou du moins à bol chypriote classique et la céramique mycénienne. Nous avons vu dans les vitrines du musée le Beyrouth les vases fort semblables provenant des fouilles de Kafer Djarra, mais qui ne sont pas encore publiés. Nous préférons rapprocher la céramique des tombes du deuxième niveau d'Atchana, de la céramique de Gezer [1] et de Beth Shemesh en Palestine [2].

Les conclusions chronologiques des fouilles américaines concordent avec la classification céramique établie par M. René Dussaud dans la 2e édition de ses *Civilisations préhelléniques* [3] et sont en accord également avec nos propres observations à Ras Shamra. Nous proposons par conséquent d'attribuer les tombes de notre 2e niveau au Cappadocien ancien II, correspondant, suivant M. Dussaud, au Nouvel Empire 2000 à 1600 avant J.-C. Nous pouvons même serrer leur date de plus près en tenant compte de l'identité de certains vases de leur mobilier avec la céramique de la tombe 4 de Gezer que M. Dussaud a

[1] R. A. Stewart Macalister, *The excavation of Gezer*, Londres, J. Murray, 1912.

[2] Elihu Grant, *Beth Shemesh*, Preliminary report, 1929.

[3] R. Dussaud, *Les civilisations préhelléniques dans le bassin de la mer Égée*, 2e édit., Paris, 1914.

[illegible] des objets avec du Cuivre ancien II correspondant aux XVIIe-XVIe siècles avant J.-C. Comme d'ici peu les fouilles du cimetière de Ras Shamra rendront [illegible] les bronzes [illegible] des épingles à tête perforé, parfois avec tête renflée, du type des épingles du fameux dépôt de Byblos [illegible] [illegible] ne pas les regarder [illegible] comme [illegible].

Pour avoir les coudées franches pour notre recherche, nous avons [illegible] du cimetière [illegible] épingles [illegible] Nord et [illegible] 2 mètres avec de très rares [illegible] de poterie. Elle recouvre des restes de constructions [illegible] époque [illegible] que nous avons [illegible] pu [illegible] 7 couches [illegible] [illegible] [illegible]

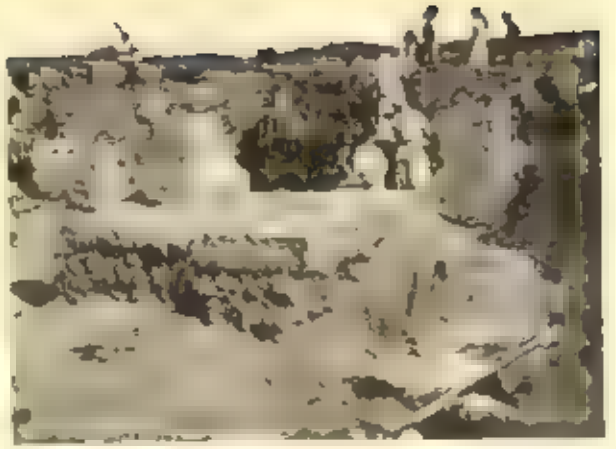

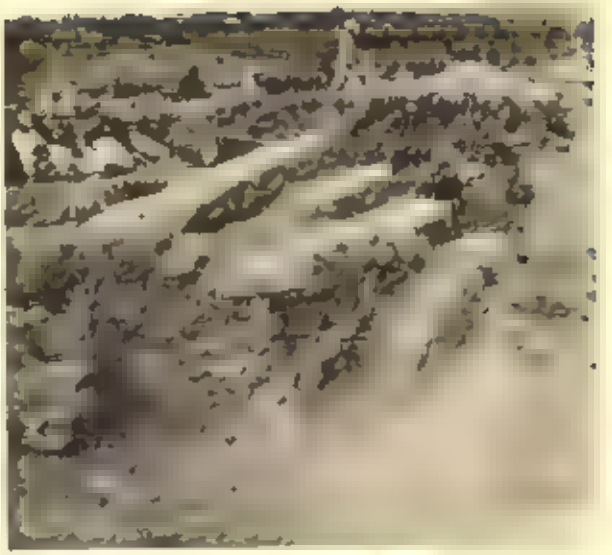

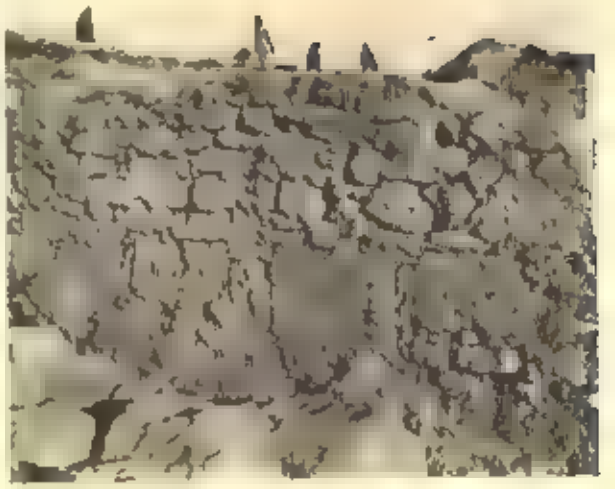

L. Détail du mur N

RAS SHAMRA – SANCTUAIRE

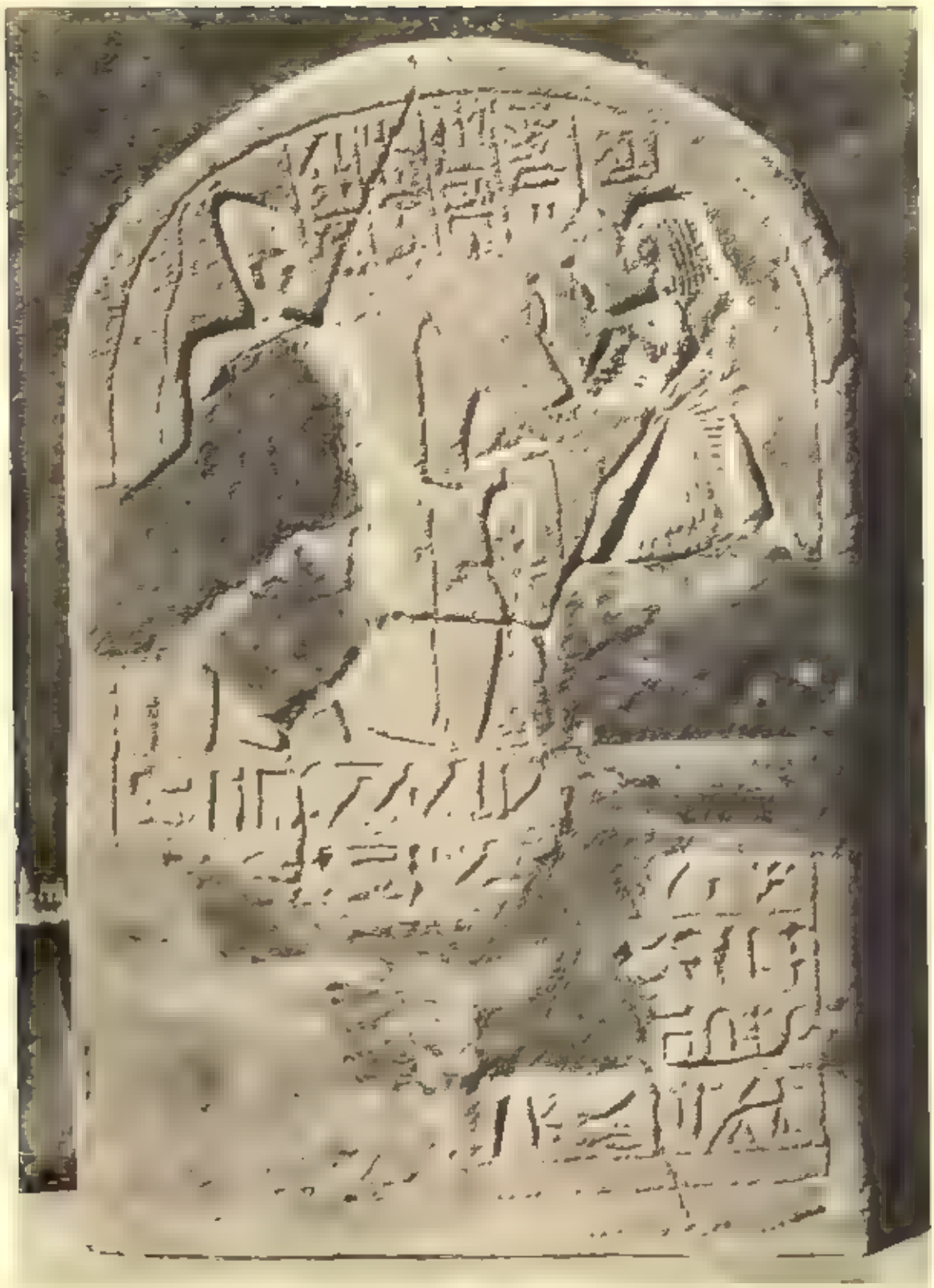

Stele dédiée par un Egyptien au Baal Sapouna
env. 1/2 gr. nat.
RAS SHAMRA

à mur mince construit avec soin et soutenu par des arcs-boutants en joints courbes (pl. XII, 1) et des piliers avec murs accolés, technique utile dans ces régions célèbres qui subissaient de fréquents tremblements de terre.

Le plan du monument permet de reconstituer une cour fermée et découverte avec dispositif pour l'écoulement de l'eau de pluie. Du côté Nord, elle s'ouvre par une large porte (extrémité pl. XI, 1 au Sud-Est) et à l'Ouest elle est entourée de chambres assez vastes et soigneusement dallées. Sous le dallage nous avons trouvé des vases et pots qui sont ou bien des cachettes ou bien des offrandes de fondation, notamment une hache en bronze plate à large tranchant, coupée exprès à son extrémité opposée, et un vase pesant plus de 10 kilos et dans lequel étaient groupés les lames de haches, objets personnels et vases de petits formats, tous brisés exprès et pliés pour pouvoir être introduits par le col étroit du vase.

Vers l'est de la cour, un puits avait été aménagé, mais il était bouché au fond. La partie ouverte donne accès à un escalier descendant et un escalier montant au 1er étage (pl. XII, 2). Aujourd'hui rasé au niveau du sol, il était jadis élevé de plusieurs mètres et formait avec d'autres bâtiments des groupements très difficiles à démêler.

Mais l'ensemble le plus intéressant n'est pas encore mis au jour. Il s'agit d'une bibliothèque qui dépendait du sanctuaire voisin et qui était peut-être des scribes dont l'enseigne sur la porte d'entrée était « Shamagan, fils de Rabani, serviteur de la déesse Nikkal » et dont on connaît le nom vernaculaire : école où les scribes apprenaient leur difficile métier. Déjà parmi les textes trouvés en 1929, M. Charles Virolleaud avait reconnu des fragments de manuels et des exercices de scribes [1]. Cette année nous avons trouvé de très grandes tablettes avec parfois 3 et 4 colonnes de texte serré, plusieurs syllabaires, des listes de mots fort détaillées et même de véritables lexiques bilingues qui nous révèlent le fait étonnant qu'on connaissait à Ras Shamra, dans le seul domaine cunéiforme, quatre idiomes différents : 1° l'accadien pour les relations diplomatiques, comme en fait foi cette lettre trouvée en 1929 et adressée au roi Akkhiouni de Ras Shamra, contenant un traité

[1] Charles Virolleaud, *Les Tablettes de Ras Shamra*, *Syria*, 1929, p. 304.

conclu entre des villes voisines [1] ; 2° le sumérien, qui était en sorte le latin de l'époque, réservé aux savants et aux prêtres ; 3° la langue encore énigmatique qui se trouve inscrite en face de sumérien sur le grande bilingue découverte cette année et dont j'ai donné dans un fascicule suivant une étude due au savant spécialiste que est M. Thureau-Dangin, le fameux contrat alphabétique mentionné ci-dessus à laquelle M. Charles Virolleaud a consacré la remarquable étude publiée à la suite de ce rapport [2].

La bibliothèque de l'école des scribes de Ras Shamra n'est pas encore complètement dégagée. L'état en subsiste de dix pièces considérables dont la fouille doit être complétée et conduite avec beaucoup de prudence du fait de la dispersion des tablettes sur toute l'étendue et même en dehors des tours extérieures du monument.

Des sondages pratiqués dans la cour et près de la façade Sud nous ont permis de constater que la bibliothèque a été élevée sur l'emplacement d'un cimetière plus ancien qui est entre pour le cimetière du 2e avec celui-ci par nos fouilles stratigraphiques plus au Nord. La distance est de soixante mètres, ce qui donne une idée de l'étendue de ce cimetière. En même temps nous obtenons par cette observation un *terminus ante quem* pour la construction de la bibliothèque qui ne peut être antérieure à la fin du cimetière.

* * *

Au milieu de mars de mes nouvelles avons repris l'activité principale du chantier de la bibliothèque à l'extrémité Nord du tell appelée en 1929 le quartier égyptien. Les résultats de la trouvaille d'quelques cartouches hiéroglyphiques laissant supposer le voisinage d'un sanctuaire. Ce sanctuaire nous l'avons trouvé, en effet, cette année et il se révèle important. Le plan dont je publie ici un premier croquis (fig. 2, fut en cours de fouille, permet de reconnaître deux cours rectangulaires accolées, entourées de murs d'une épaisseur exceptionnelle (1 m. 70; pl. V et VII). La plus grande cour est celle au Nord, contient un massif de gros blocs de pierres de taille sorte d'estrade ou

[1] Ch. Virolleaud, *l. c.*, p. 305.

[2] La publication complète des tablettes alphabétiques de la campagne de 1930 avec transcription et traduction par M. Ch. Virolleaud paraîtra en 1931

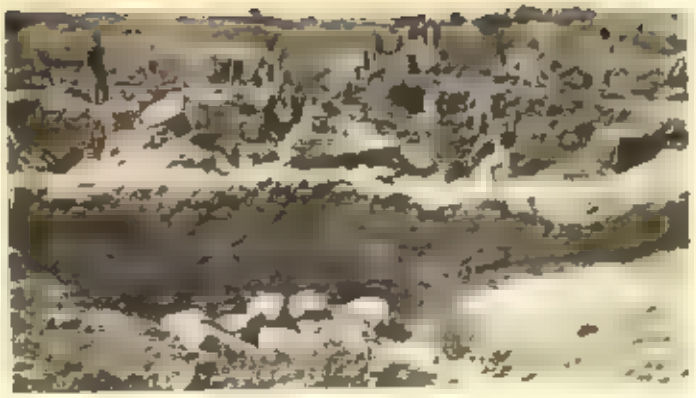

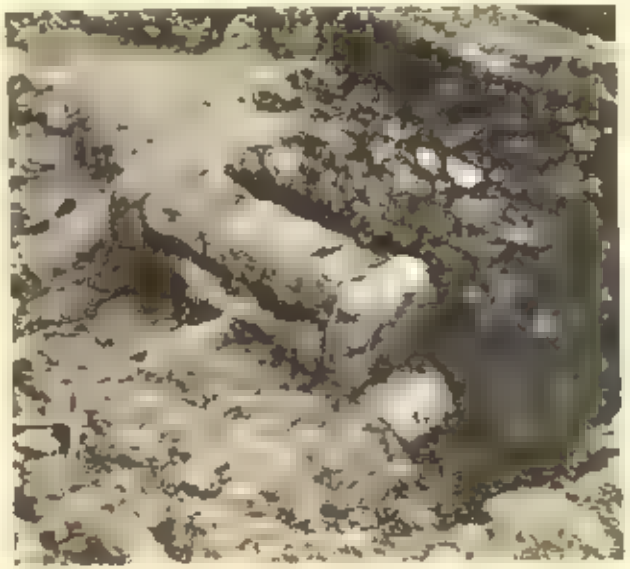

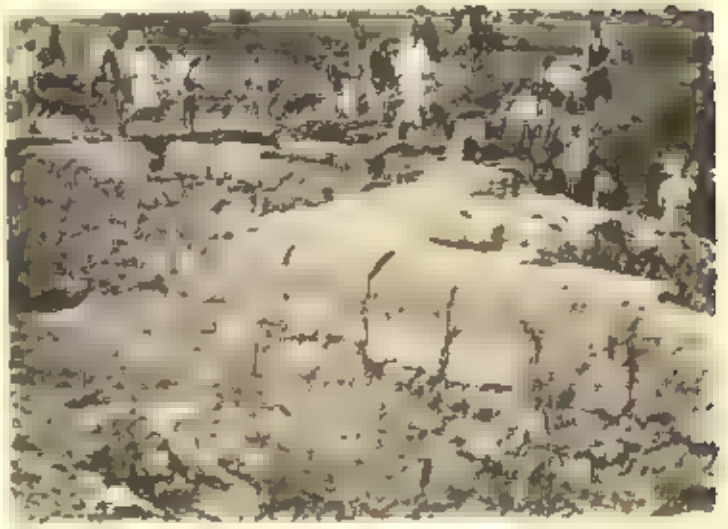

RAS SHAMRA (PLATE)

1. Déesse locale en fuis

Deux dieux [illegible]

DEUX STELES DE RAS SHAMRA

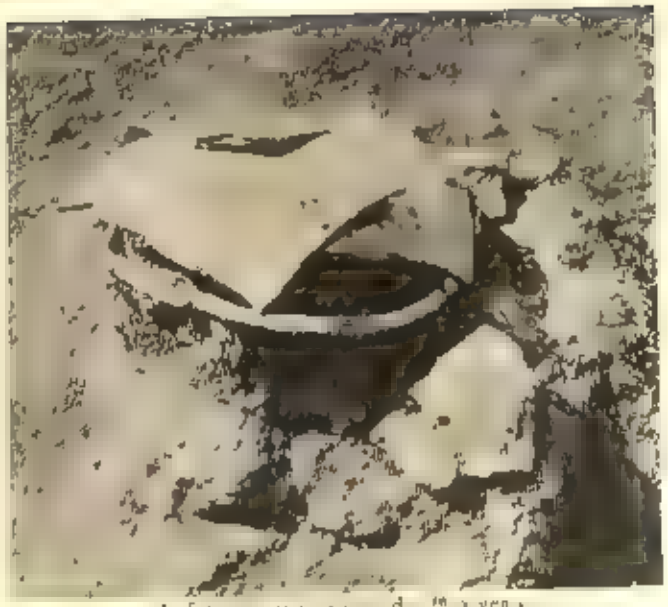

1. Sépulture d'enfant (jarre) recouverte d'un vase

2. Sépulture d'enfant (jarre) recouverte d'un vase et protégeant

3. Sépulture d'enfant (jarre) située dans

4. Sépulture d'enfant (jarre) recouverte d'un vase

I. Crâne [illegible]
[illegible] de Ras Shamra

Coupe à travers le [illegible] niveau
[illegible] niveau de R. S.
avec une sépulture bien exercée

La sépulture précédente vue de plus près. Les jambes sont engagées dans la terre, la partie du squelette depuis le bassin jusqu'aux épaules est déposée dans la terre de remplissage à l'extérieur de la fosse

d'autel, qu'on atteint dans sa seconde marche en partant du massif semble avoir rendu nécessaire ces substructions. En avant du massif, à la hauteur de la première assise, nous avons retrouvé les fragments de différentes statues de style égyptien, en granit ou pierre verte, ou en gypse dont une de grandeur nature. Elle représente tout un personnage assis, d'un fort beau style d

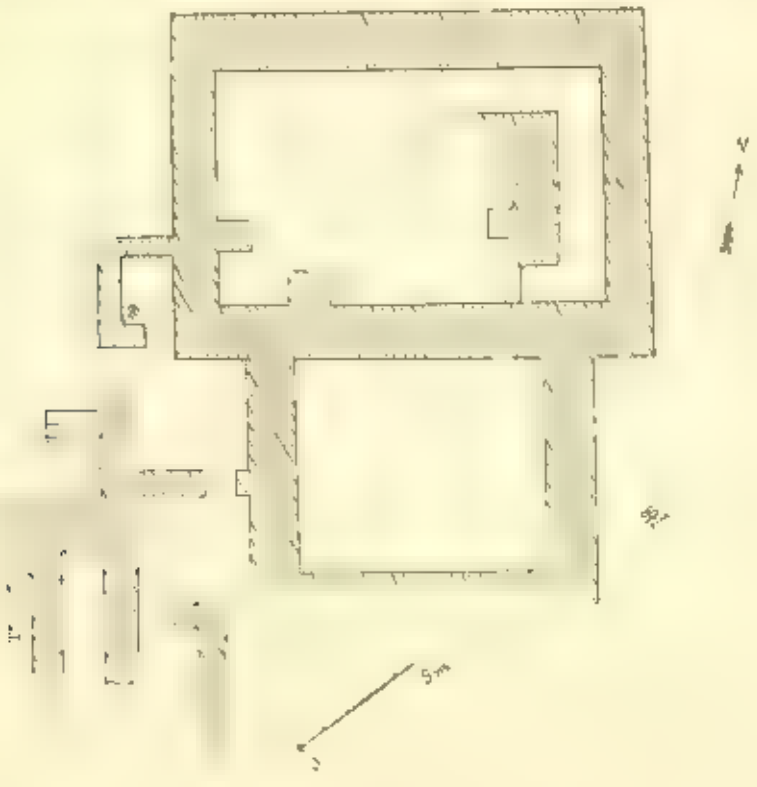

Fig. 2. — Plan du sanctuaire de Ras Shamra, extrémité Nord du tell tel qu'il apparut au dégagement en juin 1930.

Nous n'avons plus que le torse, la partie du kilt à hauteur de la partie droite, les bras gauche et un genou.

Lors du pavage des cours du temple, on a pris pour point de repère, en arrière, les fondations d'un mur ancien, qui, en maints endroits, est presque à fleur de sol, mais qui, vers la partie du sanctuaire. Heureusement, lorsque les chercheurs d'or se heurtèrent aux murs massifs, les conditions du marché les empêchèrent de faire sauter trop de locaux. Le point précis du pavage est donné par la

semble indiquer que le sol du sanctuaire était surélevé par rapport au terrain environnant. Lentre-deux se trouvait occupé par la hauteur actuelle des murs sur laquelle donne accès l'escalier, trouvé en place à la périphérie Ouest du sanctuaire (pl. V, 2).

C'est également aux fouilles auxquelles a contribué la dispersion sur toute la surface du sanctuaire de fragments de fort beaux bas-reliefs égyptiens (pl. VIII) et de parties de plusieurs fragments importants qui, malgré leur mutilation, ont été séparés par une immense pourriture que nous avons dû évacuer avant les fouilles, l'intégralité de l'abondance des matériaux que les Turcs avaient tirés de leur fouille. Examinant soigneusement la terre provenant de l'intérieur du sanctuaire et de ses abords immédiats nous avons pu, entre autres fragments, recouvrer la plus grande partie d'une stèle en grès rouge, par malheur en bas-relief une divinité masculine debout tenant de sa gauche le sceptre de beaucoup (pl. VI). Elle est coiffée de la haute tiare avec le fanon retombant de la pointe caractéristique du Baal syrien. Devant le dieu est posé un autel avec le lotus le séparant d'un autre personnage en attitude de suppliant, habillé du pagne à l'égyptienne. M. Montet, professeur à l'Université de Strasbourg, a pu déjà avoir par moi-même deux petits fragments de la même stèle trouvés l'an dernier, ayant reconnu une dédicace au dieu Seth de Saponna. Les morceaux découverts cette année confirment et complètent sa lecture. Alors M. Allan Rowe, directeur des fouilles sur ces mêmes pyramides de Meidoum, qui voit d'un très bon œil nos travaux, une traduction de la dédicace presque entière complète la stèle. Elle lit : « Au Seth de Djaponna Saponna en faveur du serviteur royal et sa vaillante de la maison de Taa-out (ou Taa-our) Mami ou Mamou ». Le nom de Saponna est précédé par le déterminatif de région occupée, composé par celui de « ville ». Mais par analogie avec les stèles de Beisan[1] où le nom de Taa-out se retrouve une fois avec le déterminatif voulu et l'autre avec celui de région, nous pouvons conclure avec un vraisemblance voisine de la certitude que Saponna est le nom ancien de celle des villes qui, depuis Ramsès II sous le type ancien et celui de Ras Shamra. Le titre de [illegible] sera [illegible] et [illegible] et que

[1] Leur exécution technique est de beaucoup inférieure à celle de la stèle de Ras Shamra.

[2] Communication verbale de M. Allan Rowe à Minet-el-Beida.

[3] Du reste le nom de Saponna revient plu

1. Angle [illegible]
[illegible]

1. [illegible]
[illegible]

1. [illegible]

1. Partie O. de la façade S.
[illegible]
d. [illegible]ement taillé au pied du mur

RAS SHAMRA
Fouilles de 1930

1. Détail du mur, façade sud

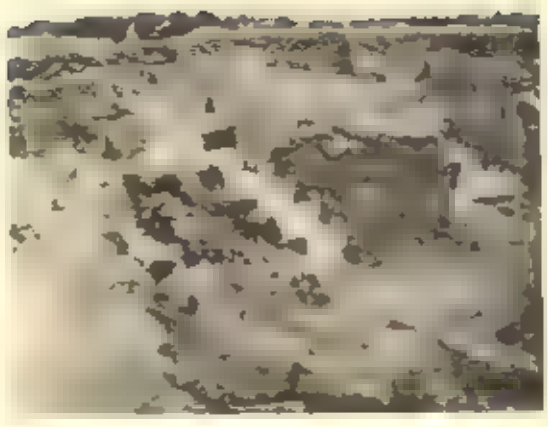

2. Escalier de la bibliothèque

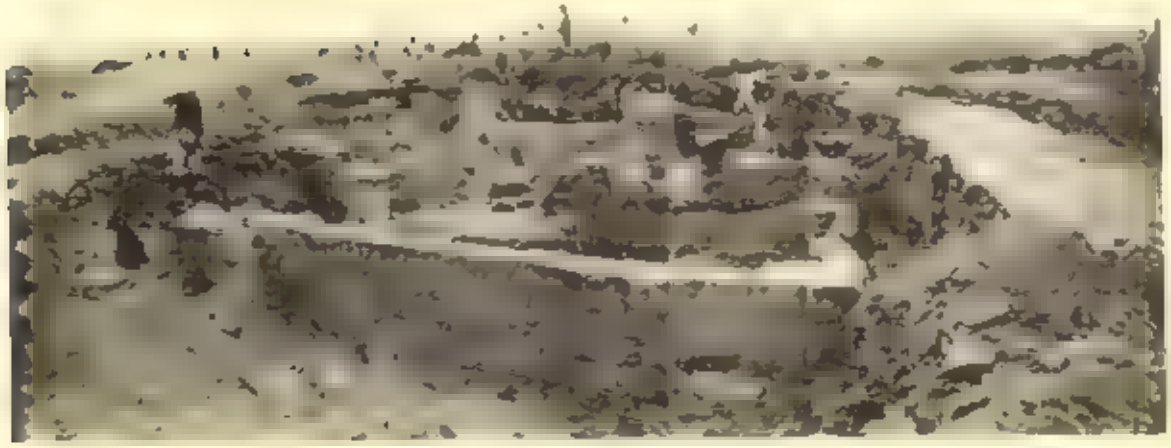

1. Vue d'ensemble de la bibliothèque
État du dégagement en mai 1930

RAS SHAMRA

un personnage important qui remplissait peut-être à Sapouna les fonctions d'un ambassadeur ou d'un gouverneur au service du pharaon. A ce propos il convient de souligner le caractère égyptien de tous les reliefs, de toutes les statues et inscriptions trouvés à l'intérieur du sanctuaire, ce qui prouve que celui-ci, en dépit de l'origine locale de ses divinités, était sous l'influence égyptienne. Du reste, l'époque à laquelle florissait le sanctuaire coïncide avec la plus grande extension territoriale qu'ait atteinte la domination égyptienne en Syrie.

Des particularités épigraphiques et le style du relief avaient amené M. Montet, aussi bien que M. Allan Bowie, à proposer pour la date de la stèle la fin de la XVIII[e] ou le début de la XIX[e] dynastie. M. A. Moret, professeur au Collège de France, ayant examiné la stèle lors de l'exposition à l'Orangerie des Tuileries, a remarqué pour le signe de filiation une graphie qui ne se trouvait dans les inscriptions sur pierre que depuis la XIX[e] dynastie, donc postérieurement à 1350. La stèle confirme aussi d'une façon très heureuse la date attribuée au 5[e] niveau du tell auquel appartient le sanctuaire, suivant les indications archéologiques notamment celles tirées de la céramique (XIV[e] et XIII[e] siècles av. J.-C.).

La périphérie Ouest du sanctuaire est bordée de plusieurs chambres et couloirs qui n'ont pas de communication directe avec l'intérieur du sanctuaire (fig. 2). Il y a là aussi une citerne rectangulaire à laquelle aboutit une rigole en pierre taillée (pl. V, 3) et une curieuse construction ayant la forme d'un banc (pl. VII, 3).

A une dizaine de mètres à l'Ouest de ce banc, en dehors du sanctuaire proprement dit, et à très faible profondeur, gisaient deux stèles de divinités d'un style très inférieur à celui des statues du grand sanctuaire. Il s'agit de deux monolithes en pierre calcaire à section rectangulaire, hauts d'un mètre environ, avec base retaillée pour être encastrée dans un socle. L'une, mutilée, représente en bas-relief une divinité féminine debout, le bras droit levé à longue poitrine[2] et la

1. Voir le catalogue publié par M. R. Dussaud, n° 22.

2. Le type de cette femme à longue poitrine avec la main droite levée ne se rencontre pas représenté pour la première fois parmi les terres cuites de Ras Shamra. Un exemplaire de forme et de dimensions identiques a été découvert à Ras Shamra même en 1929.

[illegible] sur un [illegible] qui [illegible] les [illegible] [illegible] [illegible]

1. [illegible]

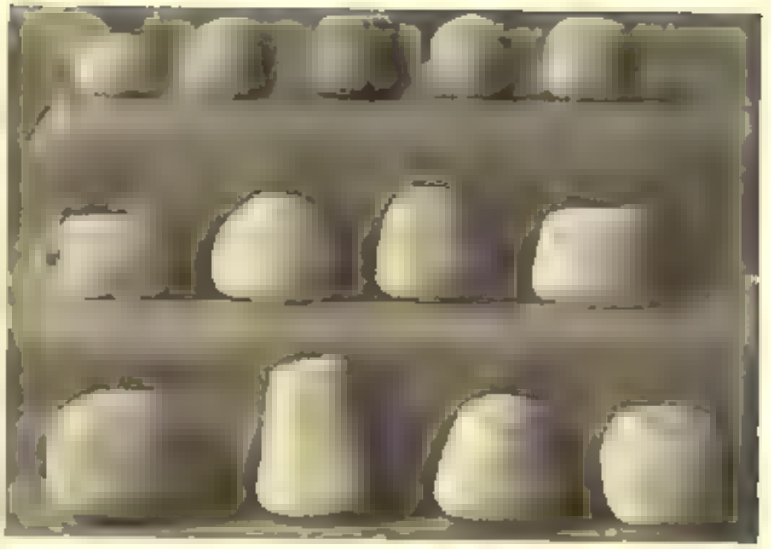

2. [illegible]

3. [illegible]

4. [illegible]

1. [illegible]

[illegible]

[illegible]

3. Vaso in [illegible]

avec l'aide espérée que la prochaine campagne nous apportera sans doute le complément de précisions nécessaires pour résoudre la question. Si nous sommes sur fausse route, ce ne sera donc pas pour longtemps.

[illegible] Sapounna [illegible] est [illegible] sur [illegible] aspect le Seth, tandis que sur la stèle calcaire datant de l'époque où la domination égyptienne s'achevait, le dieu revêt le costume d'un chef indigène. Sur la stèle de Sapounna le nom du dieu est caractérisé par l'animal éponyme du Seth que nous avons [illegible] pourrait [illegible] sur la stèle [illegible] Mais [illegible] Tesoub [illegible] Tesoub [illegible] Tesoub

En conséquence de cette identification la divinité féminine sur la deuxième stèle de Ras Shamra serait la Baʿalat de Sapounè. Nous ignorons son nom local mais sa parenté avec Anat-Astarté Hathor nous semble vraisemblable. A ce propos la découverte faite, en 1929, à Minet el-Beida d'un relief en or figurant Astarté à la coiffure hathorienne[1] en même temps que le Reshef et en 1930 au même endroit celle d'une plaquette en terre cuite représentant Hathor, revêtent une signification particulière.

La trouvaille des deux stèles en calcaire si curieuses est venue clore la 2e campagne de fouilles à Ras Shamra.

Il nous reste l'agréable devoir de remercier, en outre des autorités citées au début de notre rapport, les personnes qui, sur place, nous ont facilité nos travaux notamment M. Badih el Khazen, directeur des travaux publics du Gouvernement de Lataquié M. Cahour, directeur des affaires intérieures de l'État, qui suppléait le gouverneur pendant son absence M. le capitaine Delattre, chef du Service des Renseignements M. le capitaine May, chef du Sandjak nord, M. Prigl d'Onglel, chef de cabinet du gouvernement M. Caland, directeur des finances.

F. A. Schaeffer.

Strasbourg, décembre 1930.

G. Cl. Ahrtchoux, *The evolution of the West-semitic divinity Anat from Anath to Athene*, dans *Journal of semitic language and literature* [illegible]

Pilz, *Die weiblichen Gottheiten Kanaans*, *Zeitschr. deutsch. Palästina-Ver.*, 1924

[1] F. A. Schaeffer, *Syria* 1929, pl. LIV

LE DÉCHIFFREMENT DES TABLETTES ALPHABÉTIQUES DE RAS-SHAMRA

PAR

CH. VIROLLEAUD

J'étais à la veille de publier les résultats auxquels j'avais abouti concernant le déchiffrement des tablettes en terre cuite de Ras-Shamra [1], lorsque le professeur Hans Bauer annonça, au mois de mai 1930 [2], qu'il était parvenu à un déchiffrement à peu près complet et établi scientifiquement.

Comme cependant le mémoire de M. Bauer tardait à paraître, j'avais repris mes recherches et acquis de nouvelles identifications, lorsque M. Schaeffer nous informa qu'il venait de découvrir, dans sa seconde campagne, d'importants morceaux de grandes tablettes alphabétiques et quelques menus fragments.

Or, parmi ces fragments qui furent mis à ma disposition le 20 août, il y en avait un qui présentait un intérêt particulier pour le déchiffrement même [3], et j'en tirai immédiatement plusieurs conclusions qui apportaient le plus utile appui à mes déductions précédentes. Aussi quand la Revue *Forschungen und Fortschritte* (VI[e] année, p. 906-907) publia la note préliminaire de M. Bauer portant sur quelques mots détachés des tablettes de 1929, il m'apparut que si, pour une douzaine de signes, la transcription proposée coïncidait avec la mienne, par contre il était impossible d'accepter les valeurs *h*, *ṯ*, *ġ*, *ṯ* et *m* pour les signes 𐎄, 𐎅, 𐎇, 𐎈 et 𐎌, que je lisais *m*, *ḫ*, *ṯ*, *ṯ* et *ṯ*.

Comme les grandes tablettes avaient été trouvées couvertes de sédiments et qu'elles étaient presque entièrement illisibles, il était nécessaire de procéder à un nettoyage délicat, dont un habile technicien, M. Andrae, s'est acquitté de la façon la plus heureuse, mais il en est résulté que c'est seulement

[1] *Syria*, t. X, p. 304 sq.
[2] *Syria*, t. XI, p. 200
[3] Voir ci-dessous, p. 18

à la date du 20 septembre que j'ai pu avoir en main ces précieux documents, dont M. Schaeffer voulait bien, cette fois encore, me confier la publication.

Au sortir de cette première lecture, [illegible] des valeurs précédemment établies et l'identification exacte des caractères dont le sens demeurait incertain ou totalement inconnu.

J'annonçai ces résultats à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres par une lettre dont le Président, M. René Dussaud, donna lecture dans la séance du 3 octobre. Le 24 du même mois je présentai moi-même à l'Académie [illegible] exposai en détail ce que j'avais vu comme étant le sommaire des grandes tablettes.

C'est à ce moment même qu'ont paru, presque simultanément, le mémoire de M. Bauer qui [illegible] *Les fouilles de Ras Shamra* [illegible] publication du P. Dhorme [illegible] *Revue biblique* qui portait la date du 1er octobre. Il était plaisant de constater que le savant directeur de l'École de Jérusalem avait obtenu, sur plusieurs points, des solutions tout à fait justes[1].

Les pages qui suivent [illegible] quelques légères retouches le texte de ma communication du 24 octobre. Toutes les questions relatives au déchiffrement [illegible] — seront exposées [illegible] on trouvera la totalité [illegible] transcription, de la traduction et du lexique.

Le point de départ [illegible] c'est que je reconnais le mot *ḏ* qui, devant [illegible] savoir devant les noms propres, a précisément [illegible] signifiant « à », suivie d'un nom propre[2]. Et comme Ras-Shamra se trouve en Phénicie, tout au nord sans doute, mais enfin en Phénicie — bien qu'à vrai dire la préposition [illegible] soit longue — le signe [illegible] correspondre à la préposition *l* (ל en hébreu, ل en arabe).

[illegible] le [illegible] plusieurs fois [illegible] les noms propres

[1] *Syria*, t. X, p. 305-307.

[2] En réalité, il s'agit non pas d'un mot, mais d'un préfixe, *ḏ* [illegible] comme l'a reconnu, de son côté, le P. Dhorme, *Rev. bibl.*, 1930, p. 373.

naient cette lettre *l* et j'ai cherché s'il n'y avait pas, parmi ces vocables, des équivalents possibles de mots sémitiques d'usage courant et notamment le mot *mlk* « roi ».

Le mot 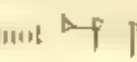 m'a paru convenir : j'ai admis dans la valeur *m* pour le premier signe et la valeur *k* pour le troisième. Il y avait d'ailleurs à côté de *mlk* : 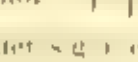 (n° 17, 11) ; j'y ai vu le pluriel *mlkm*, « les rois ».

S'il s'agissait vraiment d'une langue sémitique et spécialement d'une langue cananéenne, on devait rencontrer dans ces textes le nom de dieu Baal, c'est-à-dire au moins les trois lettres dont la dernière serait un *l*. Or le mot 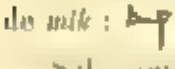 , assez fréquemment répété dut bien aux lacunes du problème, tandis que 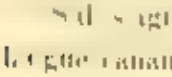 *b'l* fournissait l'équivalence = *l* ; d'où il résultait 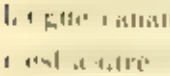 que devait se lire *bt* et signifier, suivant les cas, « maison » ou « fille ».

Parmi les cas où apparaît la lettre *l*, j'ai distingué 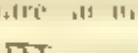 qui m'a semblé correspondre à l'hébreu שלש « trois », d'autant plus qu'il n'y a guère dans les langues sémitiques d'autre racine, dont la deuxième radicale était un *l*, la troisième une lettre égale à la première, et qui traduit ses par « trois » et considère le pluriel *stm* comme l'équivalent de l'hébreu שלשים « trente ».

Ces divers raisonnements et d'autres de même genre, permettaient de lire, et de comprendre quelques mots et des noms paraissant bien être des mots sémitiques, mais il restait à faire la preuve que ces mots n'avaient pas seulement l'aspect sémitique et, à défaut d'inscription bilingue, le seul moyen de faire la preuve, c'était d'identifier, et de façon irréfutable, les signes, nombreux encore, dont la valeur n'était pas connue.

Or, c'est là surtout que les difficultés sont très grandes. Les textes dont nous disposons étaient d'ailleurs peu nombreux, gravement mutilés pour la plupart et il paraissait, par ailleurs, impossible d'expliquer par l'hébreu certains d'entre eux, notamment l'un des plus développés, le n° 4 (*Syria*, t. X, pl. LXIV) qui ne compte pas moins de 62 lignes.

On aurait pu s'arrêter longtemps et sans honte à ce « mesh-mesh » secret, demeurée sans solution prouvée, si les fouilles de 1930 n'avaient pas produit des

textes bien [illegible] des [illegible] de [illegible] [illegible] [illegible]

ip 𐎀𐎐 = *ipl* « juger » ; 𐎍 = *š* (*ṯ*), d'après *k* 𐎍𐎁 *kse* « trône » ; *k* 𐎍𐎓 *ksp* « argent » ; 𐎍𐎋 *šd* « champ » ; 𐎍𐎌 *šm* « nom » ; 𐎍𐎐 *šp* « lèvre » ou *tp* *pa* « visage », au singulier et au pluriel 𐎏 = *ṣ*, d'après *hr* 𐎗𐎏 = *hrṣ* « or », *Bʿl* 𐎗𐎏 *ṣp* = *Bʿl ṣpn* « Baal du Nord » 𐎒 = *q*, d'après 𐎒𐎍 *rn* = *qrn* « corne » au plur. *qrnt* et au duel *qrnm* : 𐎒𐎗 *rb* = *qrb*, fréquent dans *b qrb* « au milieu de, dans », ex. *b qrb hkl* « dans son temple ».

Au total, l'alphabet de Ras-Shamra compte 28 lettres dont la plupart se prêtent toujours aussi facilement à une identification. Quelques-unes présentent des doublets dont l'emploi est encore mal connu. Nous allons maintenant examiner le passage de l'écriture cunéiforme à l'écriture alphabétique, ce qui fournira en même temps l'occasion d'étudier la valeur des signes. Cette étude s'explique de la manière suivante.

A la première lettre, *aleph*, de l'alphabet hébraïque correspondent à Ras-Shamra trois signes différents : 𐎀, 𐎁 et 𐎂.

𐎀 = *a* (א ou ע). Exemples : *adn* « seigneur » = hébr. אדן, El-Amarna : *aduna*, grec : Ἄδωνις *arbʿ* « quatre » = hébr. ארבע, ar. أربع ; *anḫ* « moi », hébr. אנכי, assyr. *anāku*, punique (*Poenulus*) *anech*.

𐎁 = *e* (א, ה ou ע), dans *el* « dieu » ; *egra* « j'invoque » ; *eš* « feu », hébr. אש, assyr. *išātu* ; *eṯr* « agneau », assyr. *immēru*.

𐎂 = *ḫ*, est un doublet du précédent. C'est ainsi qu'on écrit, indifféremment *ym* et *yḫm* « mer », hébr. ים. Cependant ce signe est employé seul, à l'exclusion de *e*, notamment dans *ḫbʿt*, hébr. אצבעות « les doigts ».

Cette distinction entre *a* et *e*, distinction que les Massorètes essayèrent plus tard de rétablir au moyen de points-voyelles, présente évidemment un grand intérêt pour la phonétique du sémitique ancien ; c'est ainsi que « terre » s'écrit à Ras-Shamra *arṣ* (ארץ), mais *eṣ* (עץ) « bois » ; de même on écrit *erḥ* ; et de même *arz*, cèdre = arabe أرز, hébr. *erez*.

Pour le *ṯ*, il y a, à Ras-Shamra, comme en arabe, deux signes distincts : 𐎍 = *ṯ*, 𐎎 = *ḫ* qui correspondent, d'une façon constante, le premier à

ح *ḥr* حرب *ṗḥ* فتح *ṯḥt* تحت *ḥṭn* طحن) et le second à خ *ḫms* خمس *ṣḫṭ* صخط *ṣḫṣ* صخص.

Il est probable que le signe indéterminé 𐎍 représente un troisième ḥ. Il s'agit, en tout cas, d'une lettre qui fait, pour ainsi dire, double emploi, et non pas de l'une des vingt-deux lettres de l'alphabet cananéen.

J'ai indiqué déjà qu'il y avait, à côté de 𐎐 = *p* un signe dérivé de celui-ci, 𐎑, que je transcris par *f*.

Enfin, l'alphabet de Ras-Shamra distingue très nettement entre le sin 𐎒 et le shin 𐎔, et le premier est beaucoup plus fréquent que le second. Dans certains cas 𐎒 correspond exactement au ש de l'hébreu comme *sp* « border », *smḫ* « se réjouir », *sl* « chanter », ou le mot שׁבר, mais le plus souvent il tient la place de ש aussi : l'hébreu שׁבר « donner à boire » équivaut *sp* (arabe سقى) ; à שׁבים « cieux », *smm* ; à שׁמן « graisse », *smn* ; à שׁנים et שׁתים « années », *snt* et *snm*, à שׁבע « sept », *šb'*.

On sait depuis la fin du XVIIIe siècle qu'il y a entre le phénicien et l'hébreu de très étroites affinités. Cependant comme les inscriptions cananéennes, aux pelles on faut joindre les inscriptions puniques sont peu nombreuses et presque toutes fort brèves, on ne pouvait instituer entre le phénicien et l'hébreu qu'un très petit nombre de rapprochements. Les tablettes de Ras-Shamra vont permettre de pousser la comparaison bien plus loin qu'on ne pouvait le faire encore.

Dans l'oeuvre de Philon de Byblos, devant servir de vocabulaire de Ras-Shamra est le thème par excellence des livres orientaux. Les racines verbales les plus usitées de l'hébreu se retrouvent sans grand changement dans nos tablettes : par exemple « envoyer » *šlḥ*, « brûler », *śrp* « rire », *ṣḥq*, « bénir », *brk* ; « pleuvoir », *mṭr* ; « verser » *šqq* et ainsi de suite.

Au point de vue grammatical, je mentionnerai seulement l'article qui est toujours *h-* comme dans l'hébreu et qui en araméen est complètement absent dans la langue de Ras-Shamra : *ksa mlk* « le trône royal ». Devant construit le substantif pluriel ne subit aucun changement : on écrit *ilm ars* « les dieux de la terre » ; *krpnm n* « des krpn (récipients) de vin ».

Le verbe se présente d'ordinaire sous la forme la plus simple, celle qu'on appelle en grammaire hébraïque le *qal*. Exemple : *ʿapā* (il pesera) (hébreu *ʿāpā*) ; *ʿapā* (il donne) en hébreu *ʿāpā* ; mais il y a plusieurs exemples du *qal* aussi : *t khdh* « tu l'honoreras », et aussi *tʿrṣ* « énergique ») : *t khdu h*.

A côté du causatif *hiphil*, il y a, comme en assyrien et en araméen, un *saphel*, ou plus exactement un *šaqtel*. Par exemple : *tšdmn* « tu donneras en héritage » ; on lit non pas comme en hébreu *yaṣēh* mais *yaṣīʾ*, en assyrien *uṣaṣṣi*.

De même, comme en assyrien encore, l'optatif s'exprime à l'aide du préfixe de l'imparfait précédé de la particule *l*. Ex. : *ištr* « qu'il brise » en assyrien *lušbir* ; *ištpk* qu'il renverse » ; *tmn* « qu'il donne » ; *tmlk* « qu'il règne » ; *t mlk* « que je règne ».

Les emprunts aux vocabulaires étrangers sont toutefois assez peu nombreux. Les principaux sont *bṭl* « sceptre » (*ṣibtu* « verge ») que j'ai déjà cités, et *qrtp* « escalader ». Tous ces mots viennent de l'assyrien ou du sumérien par l'entremise de l'assyrien.

Les textes paraissent être tous à peu près du même style et d'époque. Sont-ils la plupart des observations que je crois peut-être assez fondées ? Il semble bien que la douzaine de tablettes dont il nous reste de grands morceaux ou de simples fragments formaient à l'origine six ou sept doubles textes sur la face et trois au revers ; la plus grande, qui mesurait 23 centimètres de large, comprenait huit colonnes, ce qui représente un total de 600 lignes, mais le tiers seulement en a été conservé.

Ces textes ne se recouvrent pas les uns les autres, et il n'est pas possible, vu les lacunes qu'ils présentent, de les ordonner dans leur ordre primitif. Il est certain cependant qu'ils appartenaient tous à une même « série » ou à un même cycle, et le terme qui me paraît le plus propre à qualifier ce document, c'est celui d'épopée.

Comme le début de toutes les tablettes manque, on ne saurait dire si le poème commençait par un récit de la création du monde dans le genre de celui que la tradition antique attribuait à un personnage nommé Sanchoniathon,

(1) *t* remplace constamment, à Ras-Shamra, la troisième radicale *n*.

(2) En assyrien *karpatu*, mot auquel se rattache peut-être l'araméen *karpā*.

qu'un [illegible] celle à laquelle nous reportent les fouilles de Ras-Shamra.

La cosmogonie de Sanchouniathon n'étant connue que par une traduction grecque du début de l'ère chrétienne, beaucoup d'entre nous étaient disposés à douter de l'authenticité de tous les fragments, mais une découverte comme celle que vient de faire M. Schaeffer [illegible] nous oblige à reporter notre jugement. La question des origines est maintenant mise au point et l'humanité connaît avec certitude le nom véritable de son premier héros. Les Phéniciens n'ont pas seulement inventé l'alphabet, ils ont su faire de leur invention un usage bien plus large qu'on aurait pu croire.

Telle qu'elle est, l'épopée de Ras-Shamra constitue le monument épigraphique le plus important que la Phénicie et la Syrie tout entière aient produit encore, et bien qu'il reste beaucoup à faire pour en achever la traduction, les textes qui [illegible] nous en donnent déjà une idée assez nette dans son sens général.

Le nom du personnage principal est *Ilou*, qui [illegible] Taphon. Taphon est un homme et non pas un dieu, à ce qu'il semble; mais cet homme — ou ce roi — vit dans la société des dieux. Il va les consulter quand il est malade; il les interroge quand l'avenir l'inquiète, et les dieux lui répondant, soit directement, soit au moyen des songes (*b khm*); ils lui annoncent notamment que la pluie du ciel va engraisser la terre (*nsm sm tmtn*) et que les vallées desséchées se couvriront de vert (*tshqn tlk ahtm*).

Les préoccupations d'ordre agricole sont, on le voit, au premier plan, comme il est naturel dans un pays de plaines et de plaines fertiles, qu'on appelle aujourd'hui le Bâsit et qui formait, au temps de la XIX^e^ dynastie d'Égypte, la province égyptienne florissante dont Ras-Shamra était la capitale.

Les dieux de cette première période sont nombreux. Deux noms, ceux de Baal, Anat, Ashtart étaient connus déjà, de nom tout au moins; mais la plupart n'existent que pour nous dans l'épopée de Ras-Shamra. Ils sont Baal, qui joue dans les poèmes qui [illegible] le rôle principal, Anat, Ashtart, [illegible] qui, lorsque [illegible] eurent décidé, à l'instigation d'une déesse, d'envoyer sur terre pour y régner un personnage du nom de *ntr-rf*, celui-ci [illegible] ayant accepté la charge qui lui était confiée descendit (du ciel) et son premier geste, dans lequel il faut voir

certainement un rite d'intronisation. Tout l'acte s'asseoir vis-à-vis du dieu Aleïn, fils de Baal, c'est-à-dire en face de l'image ou de la statue qui représentait le dieu. Puis son fils [illegible]

Il y a aussi un duel de la sagesse *Ilhoth* et un autre dieu qui porte le nom de Da-El, ce qui veut dire « [illegible] ». En effet, Da-El prend la défense des [illegible] il [illegible] est-il écrit, à la veuve et à l'orphelin » : *idn du almnt. tšpṭ ḥpṭ tm.*

L'époque de Ras Shamra connaît le [illegible] ces pages les [illegible] des bœufs et les boucs avec [illegible] Taphon. Mais les scènes de sacrifices sont fréquentes, et aussi les offrandes aux Rephaïm, qui sont les âmes des morts. Ces différentes cérémonies durent souvent pendant sept jours consécutifs et il est indiqué parfois que l'effet doit s'en prolonger pendant sept ans.

Ainsi de quelques [illegible] Les [illegible] sagesse [illegible] l'écriture, de la philologie ou de la linguistique sémitique, des croyances des Phéniciens et, d'une façon plus générale, des croyances des Sémites [illegible] Les [illegible] avec des [illegible] de Ras Shamra est assurément une des plus considérables qui [illegible] Toutes nos [illegible] Pays [illegible] et à bien des égards, elle constitue une sorte de révélation.

Ch. Virolleaud.

LES DÉBUTS DE L'AGE DES MÉTAUX DANS LES GROTTES DU DÉSERT DE JUDÉE

PAR

R. NEUVILLE et A. MALLON

Alors que, contrairement à une opinion par trop répandue, le véritable Néolithique[1] semble ne s'être jamais implanté en Palestine[2], pas plus d'ailleurs qu'en Egypte ou dans les autres pays voisins, les débuts de l'âge des métaux ou chalcolithiques sont aujourd'hui représentés sur toute l'étendue des régions que traverse le Jourdain. Elles y révèlent d'ailleurs des faciès divers qui traduisent des origines sont différentes.

Sur ces origines nous avons jusqu'ici fort peu de renseignements. Un hiatus assez prononcé sépare encore dans nos connaissances le Mésolithique palestinien des industries que nous trouvons entre deux niveaux qui, elles, appartiennent déjà à l'âge des métaux[3].

Le faciès le plus archaïque de cette civilisation néolithique n'est connu que depuis peu, car si auparavant des éléments avaient été recueillis dans divers sites, ce n'est que en 1928 que son industrie, trouvée pour la première fois en place et exempte de tout mélange dans la grotte d'*Ouâdy-Qoltah*, a pu être reconnue. Nous avons donné à cette industrie le nom de Ghassoulien, d'après le nom de *Tell el Ghassoul*, découverte en 1929 et qui constitue le gisement type de cette culture[4].

[1] Le Néolithique véritable est celui où la pierre subit le polissage intentionnel, alors que l'homme ne fait pas encore usage d'objets en métal.

[2] Voir R. Neuville, *Notes de Préhistoire palestinienne. III. Les civilisations énéolithique et âge du bronze*, dans *Journal of the Palestine Oriental Society*, 1930, p. 201 [illegible] p. 214 ss.

[3] Voir R. Neuville, *ibid.*, p. 214 ss.

[4] Voir Id., *ibid.*, p. 201.

[5] Cf. *Les Fouilles de l'Institut Biblique Pontifical* [illegible] *Bulletin de la Société Préhistorique* [illegible] 1930, pp. 3 ss. et 129 ss.

Les trois faciès connus de l'énéolithique palestinien étaient d'ailleurs représentés dans les environs de la grotte d'*Oumm-Qatafa* [1], sur les pentes l'*Ouadi Khareitoun* ou dans l'intérieur de plusieurs autres grottes de ce torrent :

a) *Ghassoulien* : « ruches en éventail [2] » (fig. 1, n° 1), casse-tête du type commun à l'Europe occidentale [3] et à l'Égypte [4] ;

b) *Tahounien* [5] : petits pics ou retouchoirs (fig. 1, n°s 2 et 3), éléments de faucille ;

c) *Canaanéen* [6] : lames profondément dentelées [7] (fig. 1, n° 5), éléments de faucille (fig. 1, n° 4), couteaux à arête centrale enlevée [8].

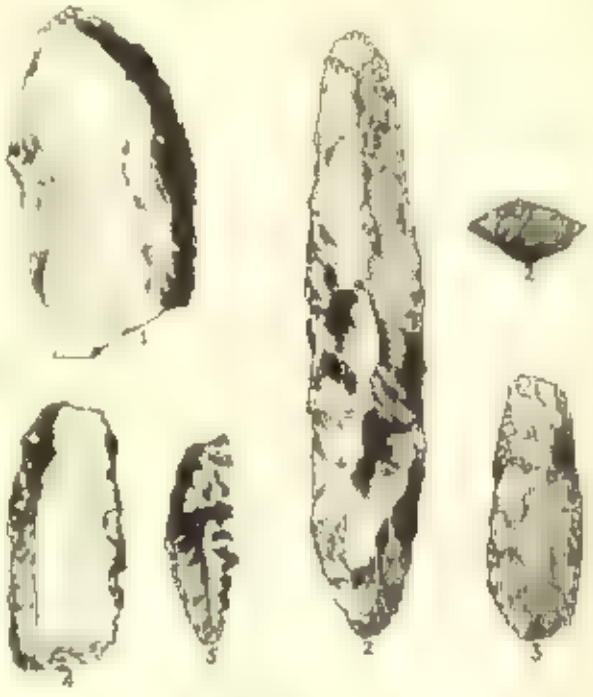

FIG. 1

Les recherches à l'intérieur des couches de remplissage des grottes ont par ailleurs porté sur les grottes d'*Oumm-Qatafa* et d'*Oumm-Qatafa* [9]

[1] Une abondante industrie d'Acheuléen supérieur a été également découverte dans les couches inférieures de cette grotte ; elle a fait l'objet d'un mémoire spécial dans *L'Anthropologie*, 1934, fasc. 4. Voir également cette monographie pour tous les renseignements d'ordre topographique et géologique concernant la grotte d'*Oumm-Qatafa* et l'*Ouadi Khareitoun*.

[2] Je conserve provisoirement ce terme consacré par l'usage, quoique les instruments en question comprennent surtout des éclats, percés et des faucilles. Voir leur description plus loin p. 31.

[3] J. Déchelette, *Manuel d'Archéologie préhistorique*, I, 1924, p. 321, fig. 186, n° 2.

[4] G. T. Guest, *Stone implements*, Le Caire, 1913, pl. LXI, n°s 1 à 7.

Sur cette industrie, voir H. Neuville, *op. cit.*, p. 250.

Sur cette industrie, voir Id., *ibid.*, p. 205. Nos échantillons proviennent des fouilles faites par R. Neuville. Voir R. Neuville, *Les hommes préhistoriques palestiniens I. La grotte d'El-Tahounia*, dans *L'Anthr.*, 1930, p. 68.

Sur ces silex, caractéristiques en Palestine, voir *Les industries lithiques de l'âge du bronze*, p. 2 6 ; un bel exemplaire, trouvé dans la grotte d'*El-Mansoura Ouadi Khareitoun*, est reproduit même [illegible] fig.

[5] L'étude de la céramique d'*Oumm-Qatafa*

I. — LA GROTTE D'OUM-QALAA

La grotte dite *Mughâret Oumm-Qalaa* est située à la base de la forteresse arabe bien connue sous le même nom[1]. Il s'agit d'une forteresse à enceinte polygonale qui occupe un bastion que la muraille dolomitique de la rive gauche de l'*Ouadi Kharetoun* projette vers le sud-ouest pour former une courbe du torrent et dans lequel s'est creusée la grotte (pl. XV).

Cette grotte reçoit le jour par trois ouvertures, deux au Nord dont une accessible et une à l'ouest sud-ouest. La plus large au Nord-est ovale et mesure 12 mètres de haut. Très grande par elle-même, elle forme aussi une grande salle spacieuse, séparée par des murs en pierres sèches percés de portes et de fenêtres et des arcades ogivales dont l'objet n'est pas très clair. L'ouverture ouest-sud-ouest large et haute aussi est également murée et munie d'une petite porte.

Comme la plupart des autres grottes de l'Ouadi Kharetoun, la grotte d'Oumm-Qalaa a vu ses couches de remplissage partiellement enlevées par l'homme et y a laissé quelques éléments énéolithiques provenant de ce travail de sape pratiqué à la pente de la vallée au-dessous de l'ouverture de la grotte.

1 — Poignard en silex.

En effectuant un de ces déblayages, le bédouin, propriétaire actuel de la grotte, trouva dans une couche archéologique qu'un tocher avait réussi à préserver de ses déblayages antérieurs, la pièce présentée planche XVI.

C'est une lame en silex beige sans patine longue de 118 millimètres, d'une largeur maximale de 20 millimètres et d'épaisseur au moyenne de 10. Une face est plane et recouverte sur presque toute sa surface d'une mince couche du cortex

et de la couche énéolithique d'*Oumm Qatafa*, par [illegible] en présence [illegible] du R. P. Mallon. M. Neuville est responsable des autres parties du présent mémoire.

[1] Articulation locale : Am Gala'a

Sur ces constructions, voir L. A. *Mayer, Islamic Architecture*, 1931, fasc. 1.

[2] Voir *ibid.*

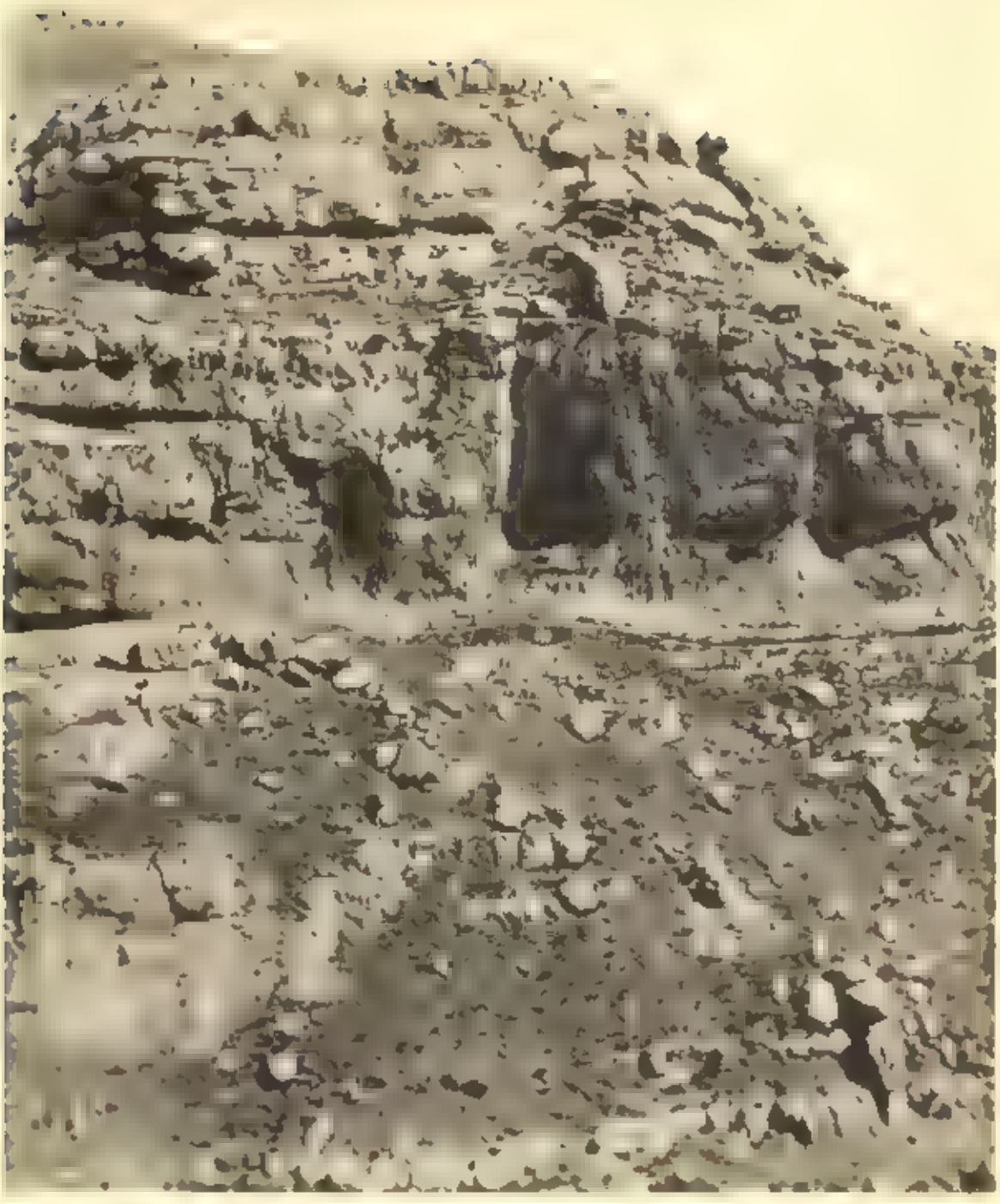

LA GROTTE D'OUMM-QALAA
Entrée Nord

naturel qui rappelle celle des poignards à soie plate. Sur une face, le bord gauche porte, sur une longueur de 230 millimètres à partir de la pointe et sur une largeur moyenne de 12 millimètres, des retouches plates profondes et régulières qui font en quelque sorte une soie. Le bord droit ne montre par contre que quelques rares retouches destinées plutôt à assurer sa régularité qu'à former une seconde tranchante.

L'autre face, légèrement bombée, est taillée à larges coups, sauf sur les deux bords et à l'extrémité formant pointe qui sont très soigneusement retouchés. L'autre extrémité, plus fortement bombée sur les dernières 80 millimètres, c'est-à-dire sur la partie dont le côté opposé ne présente pas de retouches sur les bords, était sans doute destinée à l'emmanchement.

Quoiqu'il soit souvent difficile de distinguer les poignards des poignards-lames [1], notre pièce semble bien pouvoir être considérée comme un poignard. En effet, si les deux bords sont tranchants, l'un est, comme nous venons de le voir, particulièrement destiné à trancher, tandis que les mouvements dans le mouvement récurrent habituel au maniement du poignard. Le soin avec lequel l'ouvrier a préparé un seul des tranchants ne s'expliquerait pas dans le cas d'une pointe de lance, dont les bords seraient d'ailleurs symétriques ce qui n'est pas le cas de notre pièce.

Par sa forme, cette pièce rappelle la feuille de laurier solutréenne [2]. Bien malgré l'absence complète, et je dirai même l'idée de polissage [3], elle rappelle toutes ses autres caractéristiques, notamment la technique de la retaille, vont à l'encontre d'une origine paléolithique.

Aucun poignard semblable, même de dimensions plus restreintes, n'a été signalé jusqu'ici en Palestine, mais la technique de celui-ci est tout à fait dans la façon de l'homme néolithique de ce pays. Il n'est pas nécessaire, pour expliquer la présence de cette pièce unique, de lui attribuer une origine égyptienne simplement parce que des pièces analogues ont été trouvées dans l'Ouadi Esh-Sheikh, en Égypte [4], en tout cas l'importation n'aurait pu être que

[1] J. Déchelette, *op. cit.*, p. 492.

[2] Déchelette, *op. cit.*, p. 1[illegible] G. Chenet, *Origines et développement de l'Homme*, 1923, p. 204.

[3] Rare en Europe, le polissage intentionnel sur ce genre d'instruments l'est encore davantage en Palestine, où on ne connaît jusqu'ici qu'un couteau, poli sur une face, trouvé par l'auteur de ces lignes dans la grotte de [illegible] (*Bulletin de la Société préhistorique française*, 1926, p. [illegible], pl. I, n° 8).

[4] Trouvailles Sethon Kerr, cf. G. Elliot Smith, *op. cit.*, p. 60-8 et pl. XVII-XIX.

très ancienne, car toutes les pièces de ce genre recueillies en Égypte l'ont été en surface et sont presque toujours des pièces dans lesquelles la patine est ancienne.

Pour avoir une certitude quant à cette culture, il était nécessaire qu'on trouvât dans la grotte d'Ouadi Qalaa une pièce analogue ou une industrie à laquelle le poignard pût immédiatement se rattacher. Malheureusement, divers sondages effectués en avril 1928 ont révélé que peu de dépôts situés dans les parties non encore explorées contenaient le premier âge du bronze ou des dépôts sur quelques dessous qui étaient composés d'éclats atypiques de silex.

Ces objets pareils aux pièces de silex recueillies sur les pentes du ravin et provenant du déblayage de la grotte [1], prouvent néanmoins l'existence à Ouadi-Qalaa d'une industrie énéolithique cananéen, dirait-on, d'après la céramique à laquelle il semble en tous points raisonnable de rattacher le poignard.

B — La Céramique.

Les sondages ont fourni en certains endroits des tessons de différentes époques, commençant au premier âge du bronze et descendant jusqu'aux temps modernes. La série de la grotte se rattache à la céramique de la grotte d'Ouadi-Qalaa [2] et comprend des types appartenant aux périodes les plus anciennes.

C'est la période du premier âge du bronze représentée à Ouadi-Qalaa par un fond plat de jarre et deux oreillettes horizontales et une oreillette verticale perforée et tordue, ces trois oreillettes étant plus fortes que toutes celles du même genre recueillies à Qalaa ; 3° un fragment de col de vase se rapprochant du type de la planche XVIII, 1 ou 2 ; 4° six rebords dont l'un annonce un vase du type de figure 6, et deux, celui du

Les pièces de silex trouvées sur place sont toutes brisées. Les divers morceaux d'un même instrument ont parfois été retrouvés et souvent la moitié d'une pièce était patinée sur une face et l'autre moitié sur la face opposée, ce qui semble indiquer que l'opération a eu lieu à la lumière.

[1] Fig. 1, n° 3 et 4.

[2] Voir p. 34

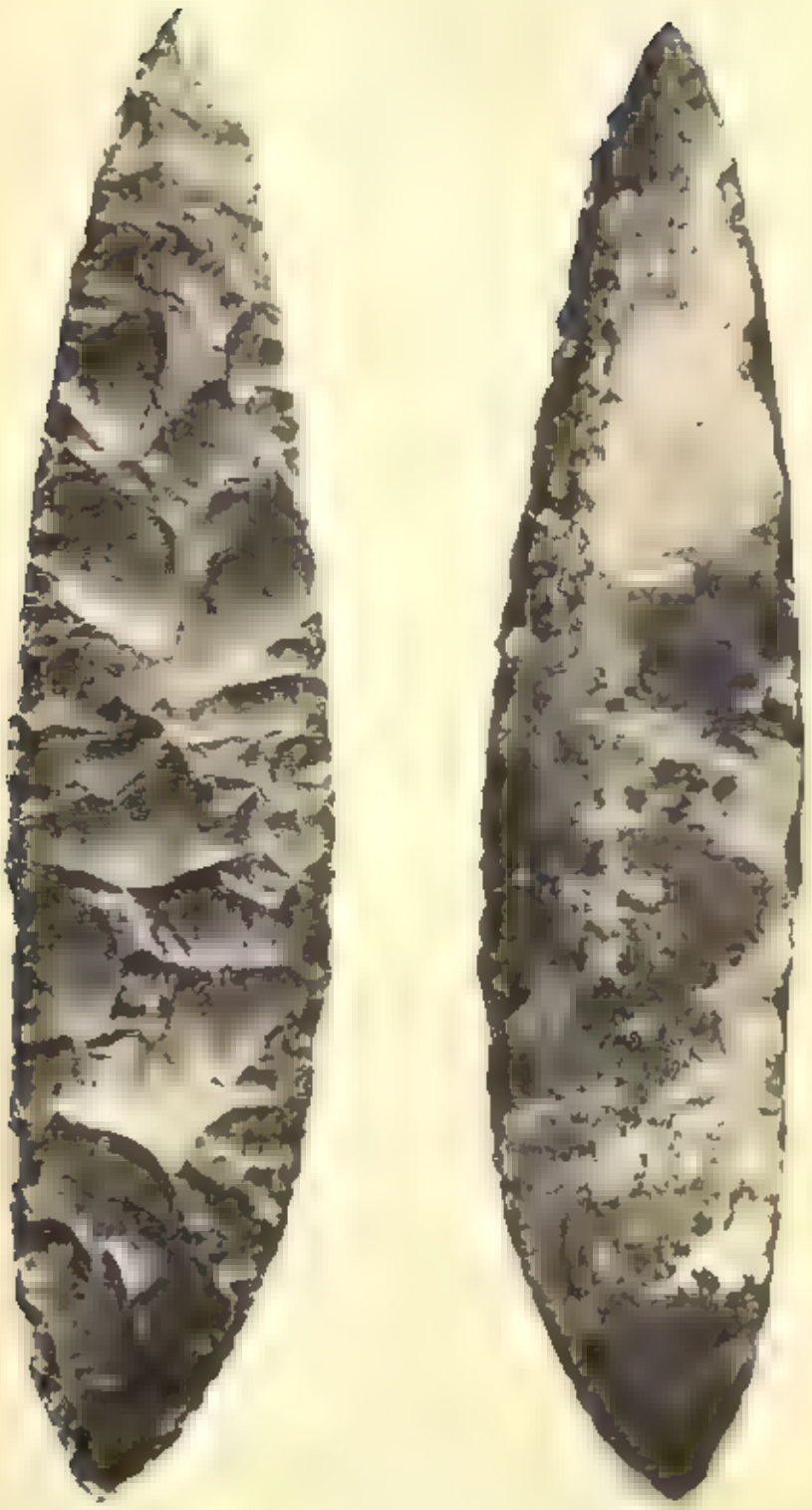

Deux vues du poignard en silex (3/5 gr. nat.)
GROTTE D'OUMM-QALAA

[illegible] figure le quatrième [illegible] le cinquième le [illegible] figure sixième [illegible] figure 10 figure 7.

Voilà donc pour ces quelques [illegible] qui [illegible] appartient [illegible] de la céramique plus avancée que celle de la couche énéolithique de Qatafa.

II. — LA COUCHE ÉNÉOLITHIQUE DE LA GROTTE DE QATAFA

Le terme énéolithique est employé [illegible] pour signaler cette civilisation mixte [illegible] qui, tout en possédant des industries assez avancées, en particulier la céramique, continuait à employer le silex [illegible] une grande partie [illegible] ce qui est le cas pour Qatafa. Il [illegible] connaît pour une durée assez longue [illegible] de bronze. Dans les grottes [illegible] les grands centres [illegible] comme la partie méridionale de la Palestine, les [illegible] en bronze ne pénétrèrent que lentement et [illegible] longtemps [illegible] place [illegible] prédominante. La [illegible] et la [illegible] de [illegible] apparaissent jusque [illegible] dernier.

Quoique pauvres et frustes, ces stations [illegible] Qatafa [illegible] plus vastes parmi celles [illegible] connues. Telles [illegible] ont été [illegible] par les fouilles qu'on y a exécutées. Elles appartiennent donc à une phase [illegible] moins riche en bronze. D'autre part la céramique nous empêche de remonter trop haut et de [illegible] dans [illegible] industrie [illegible] aurait pu avoir exercé son influence sur tous les produits de l'activité humaine sans posséder [illegible] instruments [illegible] bronze. Les habitants de Qatafa [illegible] de nombreux [illegible] progrès [illegible] les pays plus favorisés. Les vestiges qui nous restent [illegible] leur travail [illegible] en [illegible] et [illegible] vases [illegible]. Pour [illegible] objets [illegible] les [illegible] et [illegible] Pour [illegible] cette [illegible] quelque [illegible] sur [illegible] civilisation.

La [illegible] énéolithique est surtout [illegible] par trois [illegible][1] [illegible] inférieure étant très [illegible] n'est pas [illegible] par la [illegible] de [illegible]

[1] Plan dans *Ibid.*, poches I, II, III.

[1] Sur la situation, la géologie et la stratigraphie, voir *L'Anthropologie*, 1931, fasc. 1.

occupée dans toute son étendue, mais un nettoyage alterneux a fait disparaître la plupart des vestiges de surface.

La poche I était située au sud de la grotte. Dimensions reconnues : longueur 1 m. 60, largeur 1 m., profondeur 0 m. 70. Contenu : les débris d'un vase en albâtre, un récipient en basalte presque entier, un col de jarre portant près de la surface un ciseau en silex non poli (pl. XVII, 25) (vers le bas), un « rabot » en silex (pl. XVII, 21) presque en surface.

La poche II se trouvait non loin de l'angle nord-est, isolée de toutes parts. Dimensions moyennes : longueur 2 m., largeur 1 m. 50, profondeur 1 m. Contenu : une petite hache en albâtre (pl. XIV, 2), un petit couteau en silex, une tête de flèche en silex noir (pl. XVII, 4), une ébauche de cassette, deux vases en basalte décrits plus loin (pl. XVIII, 2, nos 2 et 4). Ces deux vases se trouvaient l'un dans l'autre, renversés sur le côté.

La poche III, située à l'entrée de la grotte, était de beaucoup la plus considérable et la plus curieuse au point de vue archéologique. Dimensions moyennes : longueur 6 m. 50, largeur 3 m. 50, profondeur 2 m. 20. Elle avait été creusée dans la couche paléolithique. Un assez grand nombre de pierres noyées en partie semblent indiquer qu'il possédait des murs en maçonnerie. C'était une sorte de cabane ouverte du côté de la vallée. Contenu : deux vases en basalte trouvés l'un dans l'autre, renversés à 1 m. 50 de profondeur vers le centre de la poche, le gobelet qui se trouvait au nord-est (décrits plus loin, pl. XVIII, 2, nos 1 et 3), les fragments d'autres vases en basalte, une grande meule de deux pierres (fig. 2, 1-2), des moyens et divers outils en silex, les uns plus bas (pl. XVII), un très grand nombre d'os dont beaucoup plus loin, trois squelettes fortement fracassés, une bague en bronze (fig. 2, 3).

A — Objets en silex.

La famille a donné environ cinq cents silex ouvrés parmi lesquels 60 outils classifiables et une dizaine de percuteurs. En voici la liste :

1° Une tête de flèche en silex noir, avec pédoncule et ailerons embryonnaires, une face bombée avec arête médiane, l'autre face plane finement retouchée aux deux bords sur toute leur longueur (pl. XVII, n° 3).

[illegible]

2° Fragment de tête de flèche avec [illegible] aucune autre pièce de la grotte (fig. 2, n° 4).

3° Petites lames à dos [illegible] (pl. XVII, n° 12), la plus [illegible] profonds, fragmentaire;

4° Petites lames [illegible] pl. XVII, nos 2, 4);

5° [illegible] pl. XVII, n° 11);

6° Fragment [illegible];

7° Petite pointe finement denticulée sur les deux bords (pl. XVII, n° 3);

8° [illegible] pl. XVII, nos 16, 18, 20, 23-24), dont 1 en biseau (pl. XVII, n° 16);

9° [illegible] le poli brillant de l'usage (pl. XVII, n° 1);

10° [illegible] fig. 26;

11° [illegible] pl. XVII, n° 2);

[illegible] retouches alternantes;

12° « Racloirs en éventails » : 2 (pl. XVII, nos 21, 22), dimensions : n° 21 larg. 11 [illegible] 22 larg. 11 [illegible] pl. XVII, n° 21 [illegible] assise à droite sur 2 cm. par [illegible] pl. XVII, n° 22) [illegible] retouches sur les deux faces. De même les petits [illegible] retouches alternantes;

13° Percuteurs en forme de boule; une [illegible] dont quelques-uns fragmentaires.

(1) Sur ces instruments [illegible] p. 203.

(2) Macalister, *The Excavation of Gezer*, III, pl. CXXXVIII.

(3) Sellin, *Jericho*, Pl. 27.

(4) Un splendide échantillon recueilli par M. Neuville [illegible] *histoire palestinienne*. II. *Tell Mountah* dans *J. P. O. S.*, 1930, p. 194, fig. 4).

(5) Plusieurs beaux échantillons recueillis par M. Neuville et par l'auteur de ces lignes [illegible] *à Teleilât Ghassûl* (5).

Pris dans son ensemble, cet outillage constitue une unité bien caractérisée qui se détache de l'industrie lithique des temps postérieurs. Dans cette dernière le burin et le ciseau deviennent rares et disparaissent totalement, remplacés sans doute par des instruments en bronze. Le racloir se maintient encore, racloir en palette ou en éventail, mais il est moins bien taillé et se raréfie. Alors apparaissent et se multiplient les pointes de flèches, alors aussi la lame change d'aspect. Tirée d'un nucleus cylindrique, fine et longue, elle fournit un bel instrument à tranchant simple ou double, uni ou denticulé, à arêtes parallèles ou convergentes, parfois muni d'une soie pour l'emmanchement. Rien de pareil à Qatafa

B. — Objets en os et en bronze; coquille.

Une longue aiguille en os mesurant 128 mm. de longueur avec un fût de 3 mm. de diamètre (fig. 2, 1) c'est de beaucoup la plus grande pièce de ce genre trouvée en Palestine.

Une poinçon aigu en os mesurant 75 m.m. avec rebus à peine commencé (fig. 2, 2).

Une bague en bronze, diamètre intérieur 16 mm., diamètre extérieur 19 mm. (fig. 2, 3). Cet objet de parure ne manque pas d'élégance et est l'indice d'une culture assez développée.

Une coquille percée [1], la seule trouvée dans la grotte.

[1] *Nassa circularis gibbosula*, A. Adams, espèce encore vivante sur le littoral de la Palestine. Détermination de M. Pallary

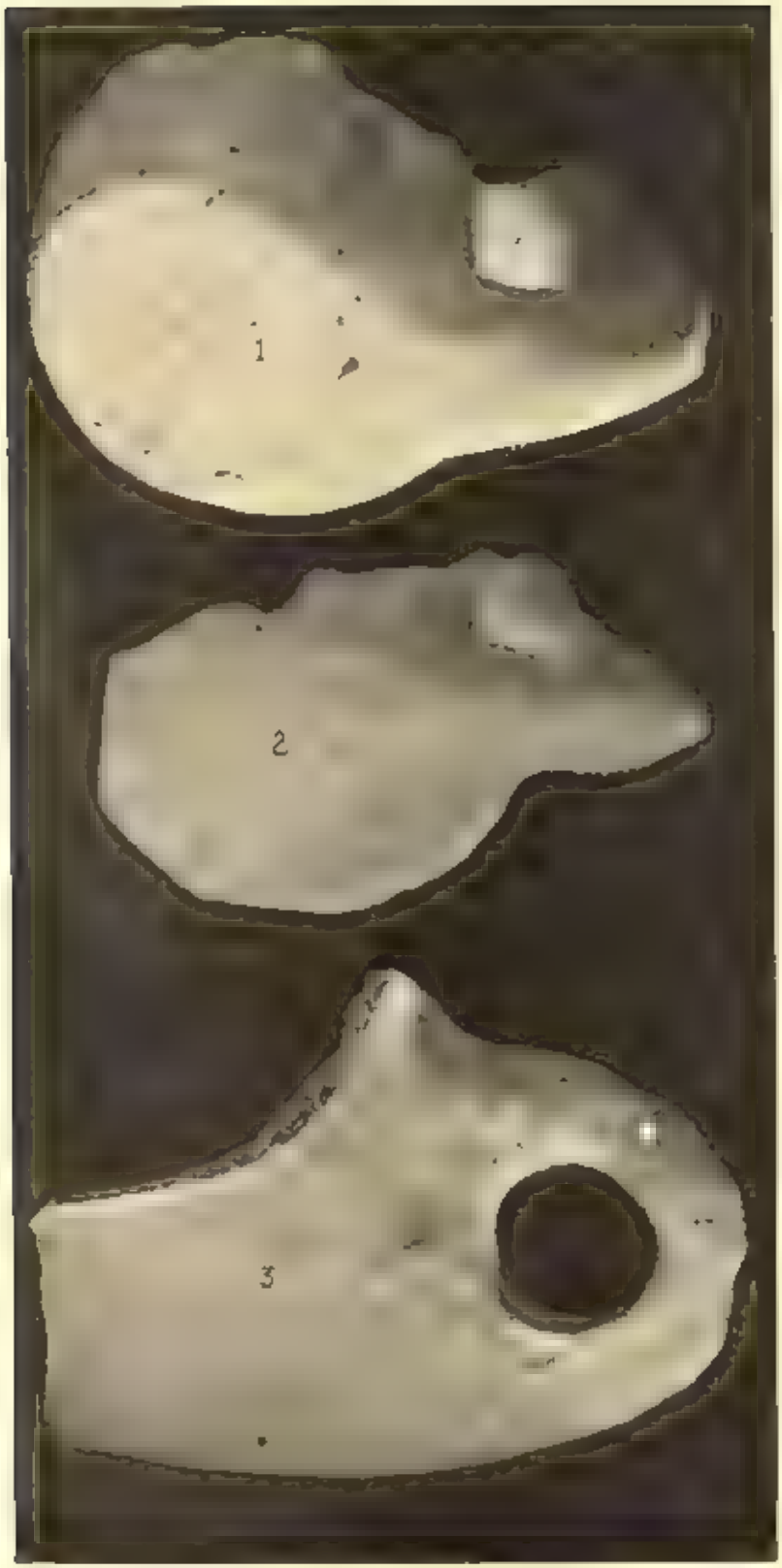

1. Fragmentos de vasos (0.15 gr. nat.

2. Vasos n [illegible] 0.40 gr. nat.

C. — Objets en calcaire et en basalte.

Facile à travailler et par ailleurs suffisamment résistant, le calcaire du *Ouadi Kharaïtoun* fournissait à la tribu de Qatafa une assez bonne matière pour une partie de son mobilier domestique, meules de moulin, récipients divers. Ils trouvaient cependant, pour les mêmes ustensiles ainsi que pour les armes une matière plus dure et le tout point assez supérieure, dans le basalte qui abonde en Transjordanie et en Galilée. Aussi la destinaient-ils à des pièces de choix qu'ils taillaient et sculptaient avec un certain art. Le même fait avec le même mélange des deux pierres se constate dans tous les sites anciens de la Palestine.

Voici la liste des objets ou fragments recueillis à Qatafa :

1° Objets de parure : une grande perle en calcaire assez grossière de forme ovoïde, faite mais avec une section plate qui lui constitue comme une sorte de base, dimensions 55 millimètres sur 22 millimètres (pl. XIV, n° 4) ; trois fragments de rondelles en cérame non perforées, deux circulaires (pl. XIV, n° 1, 2 et 3) et une rectangulaire (pl. XIV, n° 4).

Avec la bague en bronze décrite plus haut, ces huit objets ont été trouvés dans la grotte. On voit combien elle était pauvre.

2° Armes : une massue ou casse-tête en basalte de forme oblongue, longueur 120 millimètres, largeur 110 millimètres et quelques autres fragments de même nature.

3° Meules de moulins : une quarantaine de gros fragments dont une seule en basalte. Le moulin de Qatafa est composé de deux pierres, dont l'une, concave, en une pierre dormante appelée en arabe *rahâ* ou *mahâlleh*, oblongue, plus ou moins échancrée au milieu. Le grain était broyé par le frottement d'une pierre sur l'autre. Il en est résulté souvent une concavité qui a donné à la pierre fixe la forme d'une selle de cheval.

Une des molettes est perforée en son centre d'un trou qui servait à la fixer à l'axe de bois qui, vraisemblablement par un trou pratiqué vers le gros bout, traversait les meules des moulins tournants des âges postérieurs (1).

Signalons ici, comme appartenant au mobilier domestique, une fusaïole, aussi également en terre cuite.

4° Pierres à cupules : trois pierres, une grande de forme rectangulaire, longue 260 millimètres, large 210 millimètres, une moyenne de forme arrondie, diamètre moyen 130 millimètres, hauteur 80 millimètres, diamètre de la cupule 35 millimètres.

(1) Dalman, *op. cit.*, I (1924), p. 343.

(2) Une molette semblable a été trouvée à *Teleilât Ghassûl* par l'auteur de ces lignes.

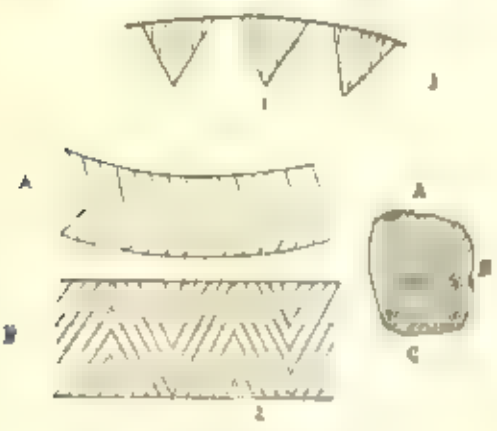

Fig. 3.

Vase I (pl. XVIII, 2, n° 2), diamètre supérieur 224 millimètres, diamètre de la base 140 millimètres, hauteur extérieure 130 millimètres, profondeur 85 millimètres. Le vase est décoré à son rebord intérieur d'une bande de lignes incisées disposées en chevrons (voir sur les dessins des lignes verticales également incisées (fig. 3, 1). Tout l'intérieur est soigneusement poli.

Vase II (pl. XVIII, 2, n° 1), diamètre supérieur 320 millimètres, diamètre de la base 103 millimètres, hauteur extérieure 80 millimètres, profondeur 70 millimètres. Incisions analogues à celles du vase I.

Vase III (pl. XVIII, 2, n° 3), diamètre supérieur 237 millimètres, diamètre de la base 110 millimètres, hauteur extérieure 115 millimètres, profondeur 83 millimètres.

6° Enfin, sous la base du vase (fig. 3, 2) la couche archéologique a une épaisseur de 10 centimètres.

Deux silex taillés (fig. 4, 1 et 2) ont été recueillis dans cette couche. Ils ne présentent rien de particulier. Voir, pour les analogues, Vase II, 1 et 2, et *Tell Nasbeh*.

7° Enfin, sous toute réserve et en vue de la comparaison avec d'autres pièces semblables, qui pourront se présenter dans nos fouilles ultérieures, nous publions un petit objet de pierre (fig. 4, 3) qui a été trouvé dans la couche archéologique, mais par ailleurs trop peu caractérisée pour donner lieu à une interprétation plausible.

D. — La céramique.

Le tesson qui nous a été le plus souvent donné de recueillir est celui d'une jarre à col court et à bord vertical, dont la lèvre est ornée d'une ou de deux cannelures. Les anses, qui partent de la lèvre, sont rubanées et portent parfois des cannelures. Le fond est plat. Les dimensions de ces jarres varient entre 0m,30 et 0m,50 de hauteur. Elles sont d'une pâte grossière, mêlée de paille hachée, et d'une cuisson médiocre. Elles ont été fabriquées au tour. Leur surface est rugueuse et leur couleur est d'un rouge brique. Elles ont servi à contenir des provisions, comme le prouve la présence de nombreux noyaux de dattes dans la couche archéologique. Elles ont été également employées comme sépultures d'enfants, ainsi que nous le verrons plus loin.

Le tesson qui nous a été le plus souvent donné de recueillir est celui d'une grande quantité de vases. Ils proviennent d'une couche située au-dessous de la couche de jarres. Le contenu de ces deux couches a présenté peut-être un intérêt moindre que celui de l'ensemble.

I. — *Classification générale.*

En se fondant sur les éléments les plus caractéristiques, à savoir les fonds et les bords, on peut évaluer à deux centaines le nombre des récipients auxquels appartiennent ces débris, soit une dizaine de grandes jarres, une vingtaine de moyennes et le reste en petite vaisselle.

On peut répartir cette poterie en quatre catégories.

La première comprend la grande majorité des pièces, petites et moyennes (fig. 6). Ce sont les vases à large orifice, différenciés d'ailleurs par des détails.

Le bol hémisphérique à fond plat (fig. 6, 1) est très rare. Le plus souvent

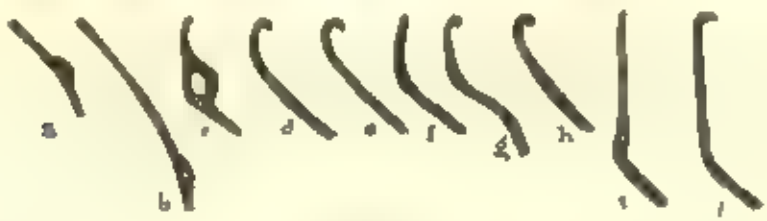

Fig. 4.

de beaucoup, c'est la série des tasses, coupes et gobelets à parois droites ou incurvées et à fond plat ou légèrement arrondi (fig. 6, 2-7).

Au même groupe appartient aussi la jatte, qui est de dimensions un peu plus grandes (fig. 6, 8). Aucun des nombreux échantillons de cette classe que nous avons pu examiner ne porte d'oreillette ni d'anse.

La seconde catégorie est constituée par les jarres à col net, retréci, fond plat, galbe plus ou moins élancé et grand renflement vers les deux tiers de la hauteur, près de l'épaule.

Elles se subdivisent en deux espèces. La première est celle des pièces à orifice plutôt étroit, et toujours sans col. La paroi se termine et se ferme d'elle-même en s'arrondissant au bord. Parfois aussi elle s'épaissit et forme un bourrelet qui augmente la résistance de cette partie la plus exposée du récipient (fig. 7).

La seconde espèce comprend les vases à goulot et à col plus ou moins évasé, simple repli de la paroi en dehors ou haut goulot largement ouvert (fig. 4, d, j ; pl. XIX, 1).

A cette catégorie appartiennent toutes les grandes jarres et la majorité des moyennes. En règle générale, elles sont munies de cercles horizontales ou verticales (fig. 4, a-b ; pl. XIX, 6-9). Toutes ces protubérances sont situées à la panse. Nous possédons un seul dessin de l'amphore ; elle est commune en Palestine à l'âge du premier âge du bronze, avec la petite anse allant du bord à l'épaule à col (fig. 4, c)[1].

La grande anse ronde est rare. Les quelques fragments recueillis s'adaptaient à la panse des grandes jarres. Nous en avons une seule avec implantation du bord à l'épaule.

On doit ranger dans une troisième catégorie des récipients en forme de

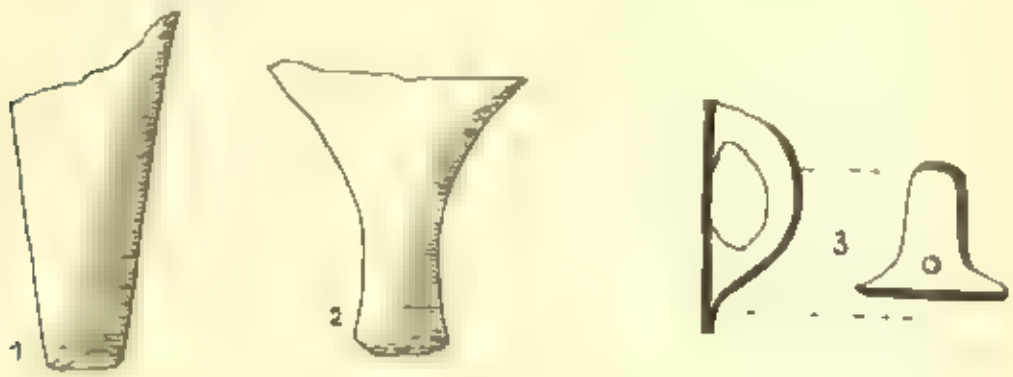

Fig. 8.

cornet (fig. 8, 1) ou de calice (fig. 8, 2) dont il ne reste que quelques débris. Le cornet a été retrouvé à Gezer [2] et à *Tell el-Ajjoul*, ceux de ce dernier site mesurent en moyenne 15 centimètres de hauteur et 6 de diamètre à l'orifice [3]. Le n° 2, figuré ci-contre, appartient à une coupe et pouvait avoir un pied. Ce genre de vase à pied plus ou moins haut et élargi, a été trouvé à *Tell el-Ajjoul* [4].

Un intérêt spécial s'attache à une quatrième classe de spécimens, beaucoup

[1] La poterie indiquée dans ces deux premières catégories a été en grande partie trouvée au fond de fosses ; cf. Macalister, *Excavations in Palestine*, 1902, pl. 23-25 ; Macalister, *The Excavation of Gezer*, II, 1912, p. 424-439, III, pl. CXLI-CL. ; Sellin, *Jericho*, 1913, II, 20-21.

[2] Macalister, *Gezer*, III, pl. CXLIII, 1-2 ; *Palestine Exploration Fund Quarterly Statement*, 1903, p. 38, pl. IV, 4 ; et p. 144, pl. VII, 2.

[3] Petrie, *Tell el-Ajjul*, 1913, p. 18, pl. IV, 5-6 ; p. 15, pl. VIII.

de fragments qui appartiennent à une poterie plutôt rare en Palestine et en Orient (pl. XVIII, 1). L'anse est fortement attachée au corps du vase avec un trou bien rond. Le sommet de la panse est bombé, le socle qui fait le col va en se rétrécissant jusqu'à l'extrémité. En considérant le galbe, on distingue deux espèces. L'une avait un fond plat, et ce fond se prolongeait sur le même plan par l'attache inférieure de l'anse, ce qui augmentait singulièrement la stabilité. Le col, qui se restait sans anse. Si l'on en juge d'après les récipients analogues de Palestine, cette sorte de pot devait posséder un orifice un peu rétréci et sans col[1] (pl. XVIII, 1, n° 1).

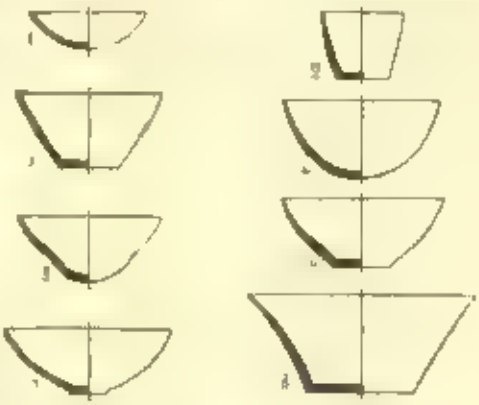

Fig. 6.

Le second type est extrêmement curieux et il est regrettable qu'il n'en reste que des fragments. Il n'avait pas de pied et le corps du récipient semble avoir été ellipsoïdal, une sorte d'outre allongée, avec partie supérieure toutefois un peu plus aplatie que la partie inférieure. Peut-être était-il muni d'une anse à chaque extrémité[2] (pl. XVIII, 1, n°s 2 et 3).

Enfin, Qatafa possédait aussi des pots à bec court qui sont assez fréquents au premier âge du bronze[3]. La fouille en a donné deux fragments.

2. — *Technique.*

Toute la poterie de Qatafa est faite à la main, comme celle du premier âge du bronze. La pâte est généralement grossière, mal pétrie, mêlée de petits fragments blancs de calcaire ou de petits éclats bruns de silex[4]. Toutes ces

[1] Macalister, *Gezer*, III, pl. CXLII, 10, 12, 13, 15, 18. — *Palestine Museum Jerusalem Bulletin*, n° 2, pl. I, 6, 9, 12, 14.

[2] Il me semble reconnaître des vases analogues dans la poterie préhistorique de Montserrat (Espagne), *Prehistoria de Montserrat*, 1925, pl. XL, fig. 1; pl. XV, les deux fragments au fond à gauche. Les vases de Qatafa sont unis et sans la moindre ornementation. Ceux de Montserrat possèdent un beau décor incisé. Mais c'est l'urne galbée ellipsoïdal avec anse à l'extrémité.

[3] *Quarterly of the Department of Antiquities in Palestine*, 4, pl. IV. — *Palestine Museum, Jerusalem, Bulletin*, n° 2, pl. I, 1, 4, 7.

[4] Quelques échantillons cependant montrent une pâte fine bien pétrie et sans le mélange des molécules blanches ou brunes.

molécules ont les arêtes vives et les coins anguleux, elles proviennent donc non du lit du torrent, mais de pierres concassées à dessein.

La cuisson est bonne : elle a eu, en général, traversé uniformément toute la paroi et lui a donné une tonalité uniforme rouge clair. Rares sont les pièces non monochromes et présentant des alternances de rouge et de noir, soit dans l'épaisseur de la paroi, soit en diverses régions du même vase. La matière est perméable et peu compacte. Quand on plonge les tessons dans l'eau il en résulte un crépitement caractéristique produit par l'air qui s'échappe des pores.

La facture est généralement rudimentaire. Les courbes manquent de régularité, les épaisseurs ne sont pas constantes sur un même vase. Si l'on examine

Fig. 7.

attentivement les tessons à la loupe, on constate que beaucoup présentent une surface granulée sans nulle trace de lignes. On en peut conclure que dans ce cas le lissage avait été obtenu par le seul travail de la main par pression simultanée à l'intérieur et à l'extérieur.

Le plus souvent, cependant, les surfaces sont striées de rainures plus ou moins profondes qui proviennent d'un instrument au moyen duquel avant la cuisson, l'artiste donnait le dernier fini à son ouvrage (pl. XIX). Palette de bois, éclat de silex, pierre rudimentaire, par la force des choses, tout potier de profession possédait un petit assortiment d'outils répondant aux diverses exigences de son métier. Les stries sont en effet, singulièrement variées et capricieuses, horizontales, obliques, verticales, se croisant, se brisant, sans autre règle semble-t-il, que la nécessité du lissage. Elles se groupent par faisceaux correspondant à la largeur de la portion dans un petit vase. Dans un plus grand, on voit à l'intérieur des sillons partant du fond et serpentant en

spirale sur la paroi. Ils disparaissent à un bas-tour pour faire place à une surface unie où l'on ne distingue plus que de très fines rainures. Dans un autre, les sillons montent jusqu'au sommet.

La planche XIX montre quelques-uns de ces stries, figure 14; elles apparaissent, irrégulières, au rebord et au corps du vase (figures 10, 17, 18), elles sont plus profondes et plus régulières, si bien que premier abord on croirait à l'usage du tour; mais un examen attentif montre qu'elles proviennent d'un outil vagabond et démontre que le potier s'appuyant plus ou moins profondément en cercle sur la pâte molle de son vase pour la lisser. Le tesson 14 consiste en une matière fine, bien pétrie et sans les molécules blanchâtres. On y reconnaît trois passages de l'instrument (deux bords, un milieu, aux fond stries profondes).

A Qatafa les oreillettes ne sont pas appliquées dans l'épaisseur de la paroi. A deux points opposés du globe, le potier a réservé un peu de pâte molle puis il l'a pincée, formant un simple bouton arrondi en appuyant d'un doigt à l'intérieur où la cavité reste visible (fig. 8, 1). On détermine ainsi une saillie oblongue et horizontale, et y laissant la trace de son doigt, en haut (deux exemplaires, fig. 8, 2, 3), en bas (trois exemplaires, fig. 8, 1). L'oreille ne est courte — 4 à 20 millimètres de relief, 10 à 40 de longueur — elle est droite et sans nulle inflexion (pl. XIX). Nous n'avons aucun rachitisme de l'oreillette mondée si fréquente au premier âge du bronze.

Fig. 8.

L'oreillette verticale est un des traits les plus caractéristiques de la céramique de Qatafa. Ce n'est pas la petite anse arrondie si commune au Bronze I. C'est une pince de pâte perforée quand elle était encore molle. Sur plusieurs tessons on voit les bavures produites par la tige aux bords du trou. Elle est parfois minuscule — trou de 2 millimètres (fig. 4, a, b; pl. XIX, 6). Les dimensions moyennes sont : longueur 3 centimètres, largeur 2c millimètres, trou 20 millimètres. Toujours située à la panse à une distance variable du

« Les anses à boutons sont tous isolés sur les tessons que nous possédons ; il n'est donc pas possible de savoir si parfois ils étaient groupés comme ailleurs par exemple sur les vases dits « feminins ».

bord, elle était utilisée pour la suspension au moyen d'une cordelette (pl. XIX, 6-9).

La même oreillette a été trouvée à *Telaldi Ghassûl*. Dans ce site elle est très souvent horizontale; alors elle se relève légèrement à son extrémité où elle présente une face plane oblique.

3. — *Décor.*

Une bonne partie de cette vaisselle est restée telle que le potier l'avait faite, sans le moindre décor. La majorité cependant porte les indices d'une certaine ornementation, rudimentaire assurément et enfantine, mais non sans intérêt parce qu'elle nous montre les premiers tâtonnements de l'art céramique. Elle utilise la couleur et le relief.

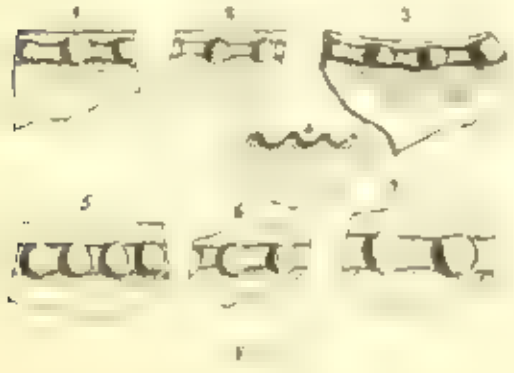

Le noir est l'exception. Il couvre la surface intérieure de quelques fragments et la surface extérieure d'un grand vase qui est également barré de lignes jaunes verticales à fond général. Un stylet a tracé en plein une couleur d'un rouge plus ou moins vif avant cuisson. Le noir a été appliqué sur le rouge et le jaune. Il a rompu la monotonie, tantôt en relief en guise de contraste. La surface intérieure, extérieure, les deux ensemble, a subi une autre plus large à la naissance du goulot en manière de collerette parfois non très nette à la ceinture. Et c'est là tout son répertoire, à part les traits que nous allons montrer (pl. XIX, 11, 13, 14)[1].

Le décor strié et incisé est également primitif. C'est assurément à une intention d'embellissement qu'il faut attribuer ces rainures plus ou moins profondes qui encerclent plusieurs vases au rebord, au col ou au globe, isolées

[1] Peut-être connaissait-il aussi le décor en ligne brisée au moyen du burin en bronze. Nous avons trouvé ce décor sur les vases en basalte et quelques tessons semblables sont à porter à notre actif (pl. XIX, 8 et 11).

ou courant en lignes serrées et parallèles (pl. XIX, 10, 14, 16, 17, 18). Il semble que l'usage ne demandât à cette profondeur qu'un effet suivant.

Ornementation aussi très comprendre les doigts avec lesquels le potier, encore visible sur certaines parties saillantes ou sommet d'un bord, de l'arrondi, de dentelures (fig. 9, 4), sur le bourrelet extérieur des rebords aplatis ou évasés (fig. 9, 1-3), sur la panse des grandes jarres. Là, le potier a laissé un bandeau en relief, comme ceinture, puis de l'extrémité de son doigt, pouce ou index, il a sectionné le couvercle qui parfois se trouvent perforés ou plus ou moins échancrés (fig. 9, 5-7). Aucun exemplaire ne montre ces sortes de bosses au goulot.

Un petit fragment isolé présente une décoration plus soignée. La pâte est celle des autres tessons avec les mêmes inclusions de calcaire et de silex, le bord est plat, l'extérieur est couvert d'un engobe lustré de couleur chocolat. Vers le milieu du bord, court une rangée d'empreintes digitales en ligne horizontale. Au-dessous, l'artiste a tracé une série de petites obliques rangées horizontalement dont il ne reste que la partie supérieure (pl. XIX, 19).

4. — *Les trous.*

Les tessons de Qatafa possèdent un nombre de ces trous coniques qu'on a depuis longtemps constatés en Orient sur la poterie primitive. Cette étude fournira peut-être quelque nouvel élément à la solution du problème (fig. 10).

Remarquons d'abord qu'ils furent pratiqués après la cuisson, au moyen d'un perçoir en silex. En examinant attentivement la paroi percée, on y reconnaît les fines rayures laissées par l'instrument.

Nous possédons 20 tessons troués, dont 4 avec 2 trous et 1 avec quatre trous, ce qui porte à 25 le nombre de perforations. Ces trous sont régulières et cylindriques. 13 sont coniques avec base large, l'extérieur et sommet à l'intérieur, 11 coniques avec base à l'intérieur et sont à l'extérieur. La tesson possède deux trous, l'un à 2 centimètres du bord, l'autre à 11 centimètres. Sur un autre fragment, un trou, commencé à l'extérieur et situé à 1 centimètre et demi du bord, est resté inachevé. C'est sans doute pour le remplacer que l'ouvrier se ravisant en creusa un autre plus bas (fig. 10 b). Nous

les attacher ou les transporter en voyage. Tel est le cas assurément pour les [illegible] petits vases

Mais quant la perforation est située à la panse, quand surtout l'on remonte [illegible] trois pas. La fabrication est [illegible] et [illegible] ont servi [illegible] Après le cuisson [illegible] au moyen d'une matière imperméable [illegible].

[illegible]

La poterie de la couche supérieure que nous venons de décrire appartient dans sa plus grande partie à la céramique de l'Ancien Bronze, mais on y trouve aussi en quantité moindre des tessons des époques postérieures, deuxième bronze, périodes israélite, romaine, byzantine et arabe. C'est bien que cette grotte, commode, facile à défendre, n'a jamais cessé d'être utilisée par les habitants du Ouadi Kharetoun et des plateaux voisins.

SILEX

Pour placer dans son cadre exact la civilisation du Bronze ancien de Qafafa, il reste encore à comparer entre eux les silex recueillis dans les différentes couches de l'habitat.

Jéricho, Gézer et Megiddo sont les seules villes palestiniennes qui aient été explorées jusqu'au sol naturel[1]. Dans l'exploration, procédant par sondages et par tranchées, est-on bien sûr toujours d'avoir atteint le niveau que l'état des colonies archaïques exige ? Les couches inférieures, en particulier celles qui correspondent à la période d'occupation dans la grotte, ne sont pas celles qui nous livrent les renseignements les plus importants. Ce ne sont pas elles qui distinguent entre les objets qui appartiennent aux origines de la fondation et ceux des temps qui suivirent. Ce ne sont pas elles qui font connaître à quelle époque et par quelles causes la vie sédentaire a commencé à se développer. Ce n'est pas elles qui peuvent apporter des modifications rapides et profondes dans les mœurs des tribus jusque-là nomades.

Tel qu'il nous est connu, l'outillage le plus ancien de cette station de Qafafa Assaillonnement est varié et nombreux. Tous les silex, en particulier racloirs en éventail, sont dans la patine verte

[1] Les fouilles exécutées à Jéricho en 1930-1936 ont été [illegible] et elles ont démontré que cette ville remontait jusqu'au [illegible]. Mais le matériel fourni est trop maigre et, par suite des bouleversements survenus en cet endroit, trop mélangé pour que la comparaison soit [illegible] ; on y [illegible] grand nombre ondulée qui appartient à la belle époque de Jéricho ancienne. Les auteurs de l'*Annual*, qui [illegible] cette des fouilles, parlent d'une [illegible] en donnant sont extrêmement [illegible] les rebords de vases avec bandes imprimées et perforations entre la [illegible] qui ont été trouvés ailleurs dans des [illegible] *Fund, Annual* IV (1923-1925 : *Excavation of the Hill of Ophel*, p. 17).

tranchants perforées. Mais les différences sont incontestables. Les grands outils à arêtes parallèles et à double tranchant, grandes oreillettes et autres, sont rares à Qatafa et abondants à Jericho et à Gezer.

Le vaste dépôt de silex taillés de Qatafa, dont nous avons donné plus haut la description, comprend des grattoirs ronds, des lames à bords parallèles, des lames à bords convergents, des pointes de flèches, des haches polies, des haches-marteaux, des haches à tranchant perforé, des haches à tranchant non perforé, des haches perforées à oreillettes horizontales se réduisant parfois à un bouton, des haches à oreillettes verticales, des haches perforées à oreillettes horizontales se réduisant parfois à un simple bouton, bords de petits

(1) Cf. R. Neuville, *Tell Mouslah*, *J. P. O. S.* 1930, p. 1.

(2) Cf. V. Gordon Childe, *Les premières époques de l'âge du bronze en Palestine*, *Syria*, X, 1929, pl. VII.

(3) *Biblica*, XI, 1930, 43-50 et 128-148.

vases perforés. Mêmes objets en calcaire et en basalte : pendeloques, massues, pierres à cupules simples ou doubles, percuteurs, moulins en grand nombre. C'est donc exactement la même civilisation. Quelques objets présentant des analogies avec cette civilisation ont été trouvés dans trois grottes : *Ouâdy Sâlihah* en Haute-Galilée, *Mughârat el-Wâd* au Carmel, et *Mughârat el-Tawâmîn* en Judée.

La première fut fouillée en 1924 par Turville Petre [1]. Au-dessous d'une couche stérile de 0 m. 60, apparurent les vestiges d'une occupation ancienne : tessons et silex ouvrés descendant jusqu'à 2 m. 20. Plus bas, le sol était stérile et le rocher fut atteint à 3 m. 80.

Dans l'étage archéologique les explorateurs distinguent trois niveaux : 0 m. 60-1 m., tessons, quelques silex ouvrés, traces de feu ; 1 m. 1 m. 40 stérile, pierres ; 1 m. 40-2 m. 20, tessons nombreux, silex, traces de feu. Ils reconnaissent toutefois que cette distinction n'était pas toujours claire et qu'il y avait possibilité de bouleversement en divers endroits. L'industrie en effet, semble être partout la même, si ce n'est que les formes sont peut-être plus simples en bas et plus parfaites en haut. Nous ne signalerons que l'essentiel.

La céramique comprend de la petite vaisselle et des grandes jarres à l'état fragmentaire. Les jarres sont munies d'oreillettes verticales avec trou pour la suspension et ornées, à l'épaule, de bandes en relief avec empreintes digitales. Les oreillettes sont dentelées au rebord et semblent être tridentées [2]. Sur plusieurs tessons on constate l'emploi du peigne à dents fines pour aplanir la pâte, à dents plus longues pour tracer des bandes hachurées, horizontales ou ondulées. Sur d'autres, l'ouvrier a tiré au pinceau des lignes plus ou moins larges parfois verticales à la panse (blanc sur rouge), le plus souvent horizontales au bord en guise de couronnement, rouges ou quelquefois noires à l'extérieur ou à l'intérieur. On le voit, c'est l'industrie céramique de Qatafa.

Les silex sont moins caractéristiques, ils sont grossiers, grattoirs latéraux pointes assez bien retouchées, lames-couteaux montrant des traces d'usage, une hache avec commencement de polissage [3].

La seconde grotte s'ouvre dans une petite vallée près de *Ouâdy Ghâbi*, aux

[1] *Researches in Prehistoric Galilee* (1925-1926), London, 1927, p. 111-115, XXVII-XXX.

[2] *Ibid.*, pl. XXIX.

[3] *Ibid.*, pl. XXX.

derniers centres de la Judée. Les stalagmites [illegible] *Mephaat* et *Tarsana* et les stalagmites « grotte des pigeons ». Il y avait aussi une petite source et le sol était parsemé de concrétions [illegible] stalagmites qui, quelques centimètres plus bas, se rejoignaient en colonnes piliers.

Au printemps 1926 M. Neuville y pratiqua de nouvelles fouilles [illegible] et l'autre par colonne d'Arsa Trench. La série des dessins recueillis prouve que cette grotte fut occupée durant toute la période [illegible].

La tranchée centrale est [illegible] des quelques silex taillés et des [illegible] au fond du parlement d'industrie du Bas-Il. Les gros éclats taillés ne sont pas [illegible] peut-être pas le fond primitif de la grotte. Mais pour les [illegible] plus bas il faudrait un déblaiement préalable de gros [illegible].

Le mobilier de la couche de culture [illegible] divers outils en silex : [illegible] hachette taillant obtenu par enlèvements [illegible] et des rabattis, les éléments de faucille [illegible] pointes de flèches [illegible] pédoncules et ailerons à double [illegible] et [illegible] avec les outils en une pointe [illegible] galle au fragment de dent de [illegible]. Dans la petite [illegible] la [illegible] de meilleure verticale [illegible] [illegible] [illegible]

Par contre, nous retrouvons la civilisation de Qâtifa supérieur à *Kefr Hla*, à 11 kilomètres au nord-ouest de Jérusalem, découvert par Neuville en 1927 [1], à *'Ain Sâleh* dans une section au mobilier très grand gisement montrant les os les plus et les plus rares éventuels [2] sur les bords du *Nahr Ghazzeh* non loin de *Tell Farah*, dans une série de gisements découverts par Starkey en 1929-1930 (inédits).

Notons enfin des analogies remarquables des dessins polychromes tout à fait sous le rapport éventuel de la grotte de *Schaaren*, aux sources du Sepphoris et à Elam près d'*Arbo*.

Le problème archéologique de Qâtifa n'est donc pas résolu. Il entre dans un cadre qui s'élargit et se précise de plus en plus. Malheureusement subsiste comme preuve positive d'une présence de plusieurs quarante siècles d'oubli dans le sol de Canaan un nouveau témoin, à ajouter à ceux jusqu'ici connus de la Palestine, les vestiges de la trouvaille antérieure avant J.-C. Cette civilisation, dans quelques sites les plus bas de la Shephéla et de la vallée du Jourdain, en ont livré des vestiges peut-être plus riches et plus brillants encore que Qâtifa. Quoi qu'il en soit, pour nous il n'importe pas moins la valeur que jusqu'à présent des sites aussi importants de la montagne. Les découvertes de ce passé lointain ne sont d'ailleurs pas closes. Il n'est pas de doute que de nouvelles lumières seront projetées sur ce problème avec le développement de l'exploration méthodique entreprise dans ce pays.

R. Neuville et A. Mallon.

[1] R. Neuville, *Additions à la liste des stations préhistoriques de Palestine et Transjordanie*, *Journal of the Pal. Or. Society* IX 1929, 116, 117.

[2] *Ibid.*, p. 116.

de murs contrefort[s] de la [illegible]. Les habitants appellent *Mahrat el Inssan* et les étrangers grotte des puits. Il y a une ouverture petite entrée et les chambres y sont plus hautes et plus spacieuses que dans stalles et stalagmites qui en parsèment le sol ont fait donner à l'autre puits.

Au printemps 1929 M. Neuville a pratiqué deux sondages l'un au centre et l'autre par côté sur le versant nord. La [illegible] les fouilles [illegible] prouvent que cette grotte a été occupée durant toute la période [illegible].

La tranchée centrale est descendue jusqu'à [illegible] mètres et a fait trouver au fond appartenant à l'industrie du Br. I. Les gros outils [illegible] ne manquent peut-être pas. Le fond primordial de la grotte. Mais pour descendre plus bas il faudrait un [illegible] qui exigerait de grands travaux.

Le matériel de la couche inférieure au centre [illegible] vers ouest et sud-ouest une hachette taillée [illegible] par enlèvements [illegible] qui [illegible] a les rabattus des éclats [illegible] de fond. Deux pointes [illegible] les parois des outils à bords tranchants et à arête [illegible] avec [illegible] sont à une pointe une aiguille un fragment [illegible] et de pierre. Dans la poterie notons la [illegible] une oreillette verticale perforée [illegible] oreillette également vertical [illegible] perforé et ornée de [illegible] les [illegible] nombreux, les bandes rouges horizontales ou verticales les [illegible] tables ondulées [illegible] petites [illegible]. La couche [illegible] a la naissance [illegible] de décor [illegible] rouges [illegible]. Le même [illegible] se voit au col et [illegible]. Deux [illegible] ont [illegible] larges sur les tessons du B. I. Les éléments sont [illegible] les plus abondants et il est extrêmement [illegible] rencontrer. Les [illegible] grotte les vestiges de presque toutes les [illegible] de la [illegible] de cette époque, telle qu'elle se révèle dans les grandes [illegible].

Comme on le voit [illegible] de la grotte ne couverte possède des éléments qui lui sont communs avec Qafzeh [illegible] autres, notamment le couteau [illegible] et [illegible] mais [illegible] qui le [illegible] nettement et annoncent une phase plus avancée de l'âge du bronze, celle des couches inférieures de [illegible].

[illegible] R. N[illegible]ville, *La grotte d'El [illegible]amin*, J. P. O. S. X, 19[illegible], 64.

Par contre, nous retrouvons l'occupation de Qatafa supérieur (*Kef. Idsa* II) ici au niveau de la petite station découverte par Neuville en 1927 au *Ain Sakh* (ci-contre, fig. 1, n° 1), au grand gisement montrant les mêmes polissoirs sur les rochers qui bordent le *Wadi Ghuweib*, au lieu de *Tell Fawar*, dans la série de grandes découvertes par Starkey en 1929-1930 (inédits).

Notons encore des analogies remarquables aux puits mais toutefois sous le rocher en éventail à la place de *Schuschen*, aux sources de Sepphoris et à Etam près d'*Artas*.

Le monument archéologique de Qatafa supérieur n'est donc pas isolé. Il entre dans un cadre qui s'élargit et se précise de plus en plus. Modeste, en lui-même, s'ouvrant dans une pauvre grotte d'une pauvre vallée après environ quarante siècles d'oubli, il se présente comme un nouveau témoin d'une civilisation jusqu'ici peu connue de la Palestine, la civilisation de troisième millénaire avant J.-C. Cette civilisation, les fouilles des plus récentes des plaines de la Shephéla et de la vallée du Jourdain, en ont livré les vestiges peut-être plus riches et plus brillants que ceux de Qatafa ont pour nous présentement plus de valeur que jusqu'à présent ils sont les plus importants de la montagne. Les archives du passé lointain ne sont d'ailleurs pas épuisées. Il n'est pas de doute que de nouvelles lumières seront projetées sur le problème avec le développement de l'exploration méthodique entreprise dans ce pays.

R. Neuville et A. Mallon

[1] R. Neuville, *Addition à la liste des stations préhistoriques de Palestine et Transjordane*, *Journal of the Pal. Or. Society*, IX (1929), 116, 117.

[2] *Ibid.*, p. 115.

DIEUX ET CHEVAUX

A PROPOS DE QUELQUES BRONZES D'ANATOLIE DE SYRIE ET D'ARMÉNIE [1]

PAR

M. ROSTOVTZEFF

Les découvertes récentes à Our ont attiré l'attention des historiens et des archéologues de l'Orient classique sur les passe-guides attachés aux timons des chariots de l'époque summérienne. Ces passe-guides ont été reproduits plusieurs fois [2] on en a trouvé de semblables à Kish. Ils consistent en un anneau double fixé sur une tige clouée au timon. En haut, se dresse un animal d'un art vraiment exquis [3].

Il y a quelques mois le regretté M. H. Hall a vu dans la possession d'un passe-guides semblable parmi les objets hittites du Musée de Berlin. *Der hetitische Abteilung*, voir notre pl. XXI, 2). Le passe-guides a été acheté à Constantinople, en 1909, comme provenant de Boghaz Keui. Le passe-guides de Berlin est surmonté comme ceux d'Our et de Kish d'une figure d'animal cheval). Il a été publié récemment par M. H. Hall et M. Andrae [4]. Andrae l'assigne dubitativement au III[e] millénaire avant notre ère

[1] Les passe-guides d'Our sont publiés par C. L. Woolley dans l'*Antiquaries Journal* par Le Gros Clark dans *Museum Journal* de l'Université de Philadelphie. On en trouvera de bonnes reproductions dans l'article de H. R. Hall et de M. Andrae cités dans la note suivante (cf. pl. II, 2, de l'article de M. H. Hall). Les passe-guides de Kish. La place que les passe-guides occupaient sur les chars sumériens est montrée sur un fragment de bas-relief trouvé à Our en 1928 (C. L. Woolley, *Antiquaries Journal*, 8 (1928), pl. V, et p. 18 et F. Macalister *ibid.* 9 (1929), p. 26 et suiv.). Il a été placé au timon du char. La même pièce sur le timon est occupée par les passe-guides que les chars représentés sur l'étendard de Mesilim (Our (C. L. Woolley, *ibid.*, 8 (1928), pl. LIX, p. 447 et suiv.

[2] H. R. Hall, *A Babylonian Relief from Hagiar Kûm, Ancient Egypt and the Levant*, Liverpool, 1919, p. 1 et suiv. Le passe-guides de Berlin est reproduit, pl. II, 2 et W. Andrae, *Altorientalische Kultur im Lichte neuer Ausgrabungen*, Berlin aus den Preuss. Kunstsammlungen, 1929,

PASSE-LACETS REPRÉSENTANT DE BOUQUETINS

Le fait que ce passe-guides soit à la fois semblable et différent de celui du Louvre a permis à Andrae de publier par fragments et de reconstituer par le dessin le monument de Berlin. Il a paru d'abord dans *Mitteilungen aus den orientalischen Sammlungen*, 1908, p. 47 et 61, pl. XXV, 42, un passe-guides analogue à celui du Louvre, mais plus complet, puisque le cheval de droite y est conservé. Puis, dans *Wissenschaftliche Veröffentlichungen der Deutschen Orient-Gesellschaft*, 1913, p. 84, fig. 61, Andrae a reproduit le passe-guides de Berlin, son lieu d'origine présumé est Boghaz-Keui. Chantre a reconnu que cet objet appartient à l'art hittite. M. Andrae n'a pas reproduit le passe-guides de Berlin. La publication de Chantre à cet égard n'est pas suffisante. Comme l'objet lui-même possède un grand intérêt et que nous avons à lui comparer quelques autres bronzes publiés ou inédits, je pense qu'il ne sera pas hors de propos de le republier et de le décrire (pl. XXVI, 1). Le passe-guides est mieux conservé. H. 0,21. Les figures qui le surmontent sont hautes de 0,08 : le cheval et 0,07 l'homme. Le diamètre de cercle est 0,07. Le groupe principal couronnant le passe-guides est plus court que le cheval de Berlin et se loge au-dessus de la partie postérieure du cheval. Le groupe représente une figure humaine nue, aux cheveux longs avec des seins très marqués qui ne me paraissent pas être ceux des Hittites et avec une masse épaisse de cheveux qui bat sur les épaules. Les pieds et la partie supérieure du corps sont nus. A mi-corps nous trouvons une sorte de jupe en forme de cône qui consiste probablement en une peau de cheval. Je crois en reconnaître la queue. Le personnage lutte avec un cheval dressé sur les pattes de derrière qui pose ses membres de devant sur les épaules de l'homme. Celui-ci pour se libérer de cet embrassement saisit le pied gauche du cheval et, faisant un grand effort pour maîtriser l'animal et pour le ramener à terre.

Nous connaissons peu et mal les bronzes hittites. Dans nos Musées on en trouve quelques-uns. Quelques-uns seulement ont été publiés et ils sont rares.

Je dois confesser que je ne me souviens d'aucune figure hittite tout à fait semblable à la figure de l'homme luttant sur le passe-guides du Louvre. L'analogie — d'ailleurs incomplète — est présentée par le bronze de Berlin qui se trouve à Berlin et qui a été publié pour la première fois par O. Weber (*Die Kunst der Hethiter*, 1921, n° 10 ; cf. un dessin du même Musée,

p. 084. Je reproduis le passe-guides de Berlin d'après une photographie qui m'a été aimablement envoyée par M. W. Andrae. Dans son article, Andrae a discuté la question du Sumérien. — N. T.

mais qui montre le passe-guides de Berlin au timon. Le passe-guides du Louvre n'ajoute rien à ses dénominations. — N. T.

[illegible] avec une sorte de gaine par derrière, probablement une peau de mouton (on notera les lignes parallèles qui indiquent la toison de l'animal). Ce costume, comme [illegible] le style de la statuette, est sans aucun doute celui que le bon le style et le costume de l'art classique hittite.

Sont-elles aussi déjà de type hittite classique, sont deux autres figures [illegible] est la statuette en bronze de Berlin plusieurs fois reproduite [illegible] est le dieu de la porte de Boghaz-Keui que Sayce, puis Pottier et Delaporte ont sans doute un dieu [1]. Le type du visage des deux figures est le même. Elles [illegible] même coiffure et le même costume : une sorte de [illegible] qui couvre le milieu du corps et qui est retenu à la taille par une ceinture [illegible] Les pieds sont chaussés [illegible] statuette sont chaussés. Observons aussi le même [illegible] Les cheveux, qui sont [illegible] tombent, tous [illegible] [illegible] pour [illegible] le [illegible] Le [illegible] est rempli [illegible] par [illegible] [illegible] [illegible]

3. Applique en

1. Dan[illegible] du M[illegible]

2. Passe-guides du M[illegible]

[illegible] avant J.-C. [1]. On notera que les chars des Hittites d'époque postérieure [illegible] sentés sur plusieurs bas-reliefs, n'ont jamais de passe-guides. On sait que les passe-guides [illegible] qu'on trouve reproduits avec une exactitude minutieuse sur les bas-reliefs assyriens. Aucun [illegible] des « survivals » seulement dans les bronzes du Luristan.

Le passe-guides du Louvre a une importance capitale non seulement pour l'histoire de l'art, mais aussi pour celle des religions. C'est la domestication du cheval qui y est représentée. [illegible] habillement une statue à Zandjirli, une statue dont la base a été ornée de deux magnifiques protomes de chevaux. Le cheval donc a été [illegible] en Anatolie par un dieu. On sait que plus tard la place du dieu a été prise dans le [illegible] ou *Potnia hippôn*, en tant que maîtresse des chevaux [2].

Le passe-guides du Louvre pose une autre question. A quelle époque et [illegible] babylonienne et hittite, a-t-il été remplacé par une déesse?

Ce serait un travail trop long de [illegible] le monde oriental. A ce qui a été [illegible]

[1] Cp. le cheval du cylindre du Louvre, D. Cavvadias, *Catalogue des cylindres orientaux du Musée d'Athènes*, pl. 103, 10.

[2] Un char assyrien, Hrozny, [illegible] Asien, p. 312, fig. 83. Sur les [illegible] voir Stucken cités: *Der Totenkultus des Sonnengottes*, *Jahrb. d. d. Arch. Inst.*, 21 (1907), p. 150 ff. Sur ce rôle de l'Assyrie [illegible] Ed. Meyer, *Reich und Kultur der Chetiter*, p. 93 ff., fig. 43 et 44, le Louvre, *La Syrie*, 1921, p. 5 ff. et [illegible]

[3] E. Porada, *L'art hittite*, 1926, p. 81 ff. fig. 108-109 (image à gauche de Syrie), *Annales Sendschirli*, p. 335, fig. 242, 244, p. 336 fig. 247-250. Sur l'apparition du cheval en Asie Mineure et en [illegible] *Reich und Kultur*, p. 33 ff., R. Porada, *Mém. de la Délégation en Perse*, XVI, p. 39, note 1; A. Kosters, *Die Herkunft des Pferdes in Babylonien*, *Janus*, I (1921), p. 150 ff. Sur le dieu maître des animaux R. Porada, *L'art hittite*, 1926, p. 25. On sait que [illegible]

remarques sur deux statuettes d'un type particulier qui nous font penser que la transition du dieu à la déesse s'est probablement bien plus souvent opérée dans le monde égéen que dans le monde sémitique. L'une de ces statuettes est la statuette bien connue de Berlin qui vient d'être reproduite de nouveau et discutée par V. Moortgat (*Berliner Museen. Berichte aus den Preussischen Kunstsammlungen*, 1930, p. 2 et suiv.). Celle présente une déesse (pl. XXII, 1). Elle se tient debout sur le dos d'un lion ; à son cou est un collier, aux bras et aux poignets des bracelets. La tiare de la déesse de Berlin a été bien étudiée par Moortgat, avec raison, à la tiare qu'on trouve sur la tête de la déesse aux lions de quelques cylindres gravés qui sont probablement les produits de l'art du Mitanni. Il est intéressant de noter que presque la même tiare apparaît sur la tête d'un dieu représenté par une statuette du Louvre trouvée dans le Liban (pl. XXII, 2 et 3). Le dieu se tient debout sur le dos d'un lion. Il porte [illegible] comme la déesse de Berlin. Cette statuette a été publiée par Contenau (*Syria*, 1929, pl. XXI, 1 et 2). Elle se tient debout sur les dos de deux lions.

Fig. 1. — La déesse au taureau. Bas-relief de Maraş.

Si la statuette de Berlin a été trouvée dans le pays des Mitanni, on pourrait penser que l'un des pays où, dès une époque assez reculée, la déesse à animaux a supplanté le dieu aux animaux était le pays des Mitanni. Si nous avons raison de le supposer, la déesse pourrait être identifiée à la grande déesse tauromorphe Anaïtis.

Il existe au Musée de Bucarest un curieux groupe de bronze trouvé à Nadin en Roumanie (pl. XXIII, 3)[1]. La figure principale du groupe est une déesse la-

[1] Publié et étudié par V. Pârvan, *Getica*, 1926, p. 111 ff., pl. I, fig. 3, 4.

1. Déesse provenant du Hauran. Face. (Louvre)

1 bis. Le même. Profil

1. Bronze de Berlin.

2. Bronze du Louvre. Face

3. Idem. Profil

BRONZES

hillée à la manière nomade d'un long caftan retenu à la taille par une ceinture étroite, de longs pantalons et des souliers ajustés. Sur la tête la déesse porte un curieux capuchon qui se prolonge en arrière avec les extrémités des tresses. La déesse est représentée assise à cheval sur le dos du cheval, la main droite, la ceinture est indiquée par des spirales. Les traits du visage font penser à une des tribus nomades de l'Asie centrale. A droite de la déesse se tient un acolyte vêtu d'un [illegible] avec ceinture et [illegible] chef : on sont peut-être ses cheveux qui tombent sur ses épaules en tresses longues et minces [illegible] et un capuchon en cuir. Il est vêtu comme la déesse à la mode nomade. Une autre figure se trouvait peut-être autrefois de l'autre côté de la déesse. Il est bien probable que le groupe représente une déesse, maîtresse des animaux, avec un ou deux acolytes divins.

Fig. 2. — Bronze de Vale Trebis Mounain

La date du groupe ne peut être donnée avec certitude. Tout le bronze est si guivé. On pourrait penser [illegible] Mais le bronze et la patine semblent être anciens et il n'y a pas de doute sur le lieu de la trouvaille. J'ai pensé tout d'abord, en étudiant le groupe à Bucarest, avoir affaire à un produit de l'art de l'époque des migrations. Mais je n'ai pu trouver aucune analogie probante. D'autre part la figure du bas, lourde et massive, aussi bien que la stylisation de la ceinture [1], font penser à l'époque archaïque à laquelle l'a assigné le premier éditeur feu V. Pârvan. Mais le groupe est complètement orientalisé et la seule hypothèse possible que j'avancerais à présent avec beau-

[1] Sur les types des Boïs dans [illegible] Dr. E. Petersen, *Die Trajanssäule*, [illegible] la stylisation de la ceinture est différente, en qui [illegible] Arcadenstab Morath etc.).

coup d'hésitation, c'est de regarder ce groupe comme un autre produit de l'art mitannien. On pourrait penser de nouveau à Anaïtis, et on se rappellera que Anaïtis fut vénérée dans plusieurs temples du Pont, de la Cappadoce et de l'Arménie dès une époque assez reculée, aussi bien que dans le reste de l'Asie Mineure. A Zela du Pont, elle avait pour compagnons deux dieux iraniens : Omanos et Anadates, en Cappadoce, Omanos seul (Strabon, XI, 8, 4 ; XII, 3, 37, cp. XV, 3, 15). En décrivant le culte de la déesse en Cappadoce, Strabon (XV, 3, 15) fait mention de la statue du culte d'Omanos qu'il appelle *xoanon* et il parle d'une [illegible] sur les orages [illegible] le magus [illegible]

[illegible] de chevaux (British Museum)

Je reviens à la déesse [illegible]. Tout récemment E. H. Minns a publié quelques bronzes très intéressants du British Museum qui proviennent de l'Arménie [1]. L'un de ces bronzes (Minns, pl. III, 20 ; notre figure 4) représente une figure nue qui se tient debout sur la selle d'un cheval [illegible] femme qui est représentée de face regardant le côté droit du cheval. Son bras gauche est levé, le bras droit est pendant. Le visage est comme celui d'un [illegible], avec le nez et le menton proéminents. Derrière la tête, une sorte de corne ornée de proéminences circulaires. La composition et le style nous rappellent quelques bronzes caucasiens, non sans influences hittites.

Fig. 4. — Protomé de bronze [illegible] (Coll. H. [illegible], New-York)

Tout à fait intéressant est un [illegible] bronze (h. 0,062 ; l. 0,074) qui a été découvert à Van ou Arménie et se trouve maintenant également au British

[1] Sur le culte d'Anaïtis en Asie Mineure à l'époque [illegible], cf. [illegible], *Mémoires de l'Acad. Inscr.*, 1915, p. 270 ff.

[1] E. H. Minns, *Small Bronzes from Northern Iran*, *Antiquaries Journal* 10 (1930), p. 1 ff., pl. III et IV.

Museum Mayer, pl. IV. 1 notre figure 2. La coiffure qui seule ne laisse de faire quelque doute sur les hommes de bronze est celle des dieux. La déesse pose les deux mains sur la tête des chevaux, pour marquer qu'elle est leur maîtresse et protectrice. Le visage de la déesse est bien hittite. Les mêmes yeux grands et ronds se retrouvent aussi sur les bronzes du Louristan et sur plusieurs bronzes scythes de la Russie Méridionale [1]. Autour de son cou, on voit un torquès et à sa taille une ceinture, tous les deux du type hittite. Sa chevelure tombe en masse épaisse sur la nuque. Les chevaux portent une sorte de harnachement sur la poitrine. Notons que des protomés de chevaux combinées d'une manière héraldique sont courantes en Cappadoce et dans les pays iraniens. Minns a publié un bronze du même genre et probablement de la même origine (Minns, pl. III. 21; notre fig. 3). On notera ces protomés de chevaux et le même harnachement sur la poitrine.

Une autre bronze du même type a été trouvé dans le district de Van (Minns, pl. IV. 2). On pourrait croire que un des bronzes de la collection de Hecrmanneck (notre fig. 4), à New-York, est une répétition du bronze susmentionné (Minns, pl. III. n. 21). Le lieu d'origine de ce dernier bronze est probablement d'Arménie. Des bronzes semblables, percés de nombreux trous à divers ustensiles, se trouvent un peu partout dans les [illegible] du Louristan (coll. Stoclet, Paris). Un bronze hittite [illegible] (fig. 6). Le même type se retrouve fréquemment parmi les bronzes chinois.

Il n'est pas facile de fixer la date du bronze arménien. Le style paraît le même [illegible] un peu plus récent que le style des bronzes du Mitanni décrits ci-dessus.

[1] Rostovtzeff, *Iranians and Greeks*, pl. V, 5 et p. 105, fig. 22; G. Borovka, *Scythian art* passim.

[2] *Rare Asiatic Art, The Heermanneck collection* (sale catalogue, Amer. Art Ass., 1929, n° 310).

Le bronze du British Museum est certainement plus ou moins que les bronzes

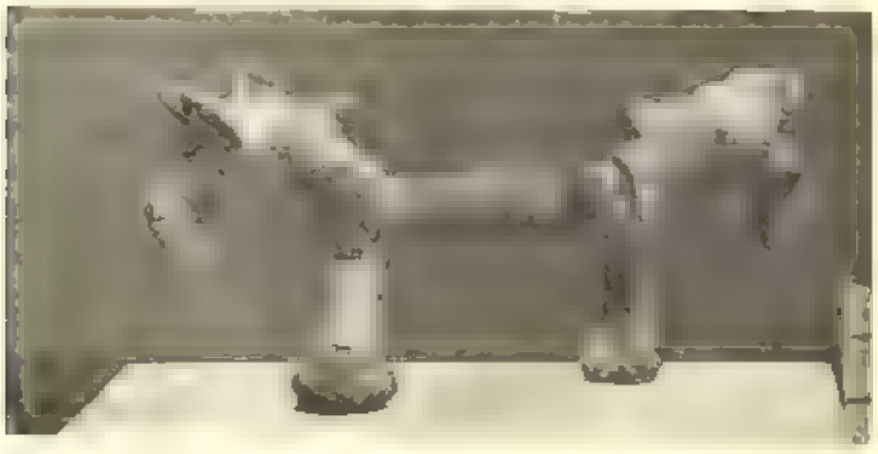

Fig. 6. — Protomès de chevaux (Louvre).

de Toprak-Kale [illegible] par divers explorateurs. Son style ne paraît [illegible] plus archaïque que [illegible] le socle [illegible] des grands vases en bronze, manches qui représentent le symbole solaire assyrien ou perse avec une tête ou deux têtes, féminine ou masculine. Mais je n'ose pas insister. Tout ce que je peux dire, c'est que le bronze de Van doit être plus récent que les bronzes du Mitanni et de beaucoup plus récent que les passe-guides de Boghaz-Keui [1].

Le [illegible] Sparte.

Mais il est frappant que le bronze arménien soit peut-être l'original, ou peut-être dérive du même original, que les plaques votives de Sparte exhumées dans le sanctuaire de l'Artemis Orthia. Nous possédons de ces objets votifs en terre [illegible] plaques [illegible] Crète [illegible] Van avec

[1] Sur les bronzes de l'Arménie, E. Brux- [illegible] Jahrb. [illegible] Hartwig, *Kandelaber des Hamburgischen Museums für Kunst u. Gewerbe, kulturgesch. Studien aus Vorzeit und Gegenwart*, [illegible] Vorasiatischen [illegible] Vorasiatischen [illegible] *und Jetzt*, II [illegible]

les figurines en plomb (fig. 7) est surtout frappante. C'est bien dommage qu'aucune de ces figures ne nous soit parvenue complète. Mais ce qui en reste est presque identique avec le bronze de Van. La déesse des plombs votifs pose ses mains sur les têtes des chevaux comme dans le bronze de Van (fig. 2). Chez quelques-unes de la figure de la déesse représentée à face. Les pieds des chevaux sont d'ailleurs stylisés dans les plombs de Sparte. Ils ont la forme d'un motif floral, peut-être la grenade, mais il n'y a pas de doute que ces ornements ont été substitués aux pieds des chevaux et à la jupe et aux pieds de la déesse [1].

Je n'ai pas l'intention de me hasarder ici sur le vaste champ des hypothèses pour expliquer la conception propre. Notons de noter. Je crois que le motif de la déesse aux chevaux est d'origine orientale. Il n'est pas probable qu'il ait été créé par les Grecs eux-mêmes. Ceux-ci l'ont certainement reçu de leurs voisins. Lesquels ? Les Hittites, les Mitanniens ? Qui sait ? Mais on peut être certain que la déesse est la *πότνια θηρῶν* du proche Orient et qu'elle est venue de l'Orient pour occuper la place importante qu'elle a tenue si longtemps dans la Grèce archaïque.

M. Rostovtzeff.

[1] Sur les plaques votives de Sparte représentant la *πότνια θηρῶν*, cf. M. S. Tod-Wace, *The Asiatic or Winged Artemis. Journ. of Hell. St.* 29 (1909), p. 286 ff. (terre, p. 291, fig. ivoire *ibid.*, fig. 3, et plomb (Cat. R. M. Dawkins, *The Sanctuary of Artemis Orthia at Sparta*, 1936, p. 149, cf. 137, p. 241 [illegible], pl. CLXXII (ivory); XXXII, 4-5 (terracottas), and fig. 123 (bad., et pl. XXXIII 1-10, la déesse sur un cheval. J'ai parlé de la *πότνια θηρῶν* dans un mémoire, *Fische als Pferdeschmuck*, *Opuscula Arch. Oscari Montelio dicata*, 1913, p. 232 ff., et *le Culte de la grande déesse dans la Russie Méridionale*, *Rev. d'Études Grecques*, 32 (1919), p. 462 ff. (bibliographie, p. 467, note 1).

SUMMARY OF SWEDISH EXCAVATIONS IN CYPRUS

BY

EINAR GJERSTAD

A Swedish archaeological expedition under the patronage of H. R. H. the Crown Prince of Sweden has been working in Cyprus since August 1927. Its work will be finished in the spring of 1931.

Settlements, temples and tombs from different epochs and in different parts of the island have been excavated in order to obtain a complete series of monuments and finds from the remotest times of Cypriote prehistory and down to the Hellenistic period. The finds made will serve as material for a general study on the development of the Cypriote culture during these periods.

This is a short summary of the excavations.

I. — Settlements and temples.

Pyla-Kokkinokremos was excavated. It is a Late Cypriote I settlement, situated on a small rocky island at the west coast.

Necropolis and tombs were excavated at Lapithos at the north coast, and near Kythrea, 8 miles north-east of Nicosia.

A temenos from the Late Bronze Age (Late Cypriote 2) has been discovered near the village of Ayios Iakovos between Kythrea and Famagusta, yielding an interesting deposit of jewellery, engraved cylinders, weapons and pottery.

A fortress from the Late Bronze Age (Late Cypriote I) has been excavated on a locality called Nitovikla at the south coast of the Karpass peninsula.

On the acropolis of the ancient Idalion extensive excavations have been made. The inhabitation begins at the end of the Bronze Age (Late Cypriote 3), 1200-1050 B. C. The acropolis was then surrounded by a fortification wall. The most interesting find in this Late Bronze Age settlement was that of

a housechapel with an altar of stone and [illegible] Terracotta bulls and other votive objects. At the beginning of the Iron Age, c. 1000 B. C., this settlement was destroyed. Not before the Early Archaic period, c. 700 B. C. the place was again inhabited but this time it was occupied by a temenos, the principal temenos of the kingdom of Idalion. This temenos was enlarged in the Middle and Late Archaic periods but was entirely destroyed about the middle of the fifth century B. C., when Idalion was captured by Kition. The temenos was sacred to the goddess Anat. The votive offerings consist for the most part of weapons of different kinds. No statues — contrary to what is usual in the Cypriote sanctuaries — were found.

Near the village of Ajia Irini on the west coast another temenos was excavated. The temenos of Ajia Irini also goes back to the end of the Bronze Age and the cult of that period is a « house cult » like that of Idalion, but contrary to Idalion the cult in the temenos of Ajia Irini continues without break in the Iron Age, through the Geometrical period, 1000-700 B. C., into the Early, Middle and Late Archaic periods and ends about 450 B. C. Rich votive offerings were found: statuettes and statues of ter-

ra cotta statuettes of size a few statuettes of shell and bronze about 300 scarab seals and pottery, etc

A part of the acropolis of the ancient Kition, now a locality called Bamboula in the town of Larnaca was explored Soundings made there fifty years ago led to the discovery of two Phoenician inscriptions mentioning the temple of Melkart and Astarte Our excavations have shown that Kition as Hala-hion and Ajia Irini was inhabited from the end of the Bronze Age What kind of habitation there was on the acropolis at Kition at that period cannot yet be ascertained as the lower layers — in order to save the upper constructions — were excavated only on a small area From the 7th century B C there are remains of a temenos This temenos was destroyed leveled and rebuilt many times until the Hellenistic period when the last temenos was removed and profane houses built upon it Many statues and statuettes of stone were found deposited in a hypogaeum or sort of a crypt within the temenos Among the sculptures some represent Heracles whom the Phoenicians usually identified with Melkart The same god is represented on the coins of Kition and therefore the temenos excavated must have been the principal sanctuary of Kition Unfortunately no inscriptions were found

Vouni is the name of a steep high rock 4 miles southwest of Soli at the west coast Vouni is supposed to be the site of the ancient Aipeia There we have discovered a palace from the 6th century B C The palace has an extension of about 10 000 sq metres In the centre is an open court surrounded by a peristyle A magnificent staircase (Pl XXXIV 1) leads up from the north-west to the propylaea which resemble the Mycenaean gate type This megaron is not the only state room of the Mycenaean type which constitutes the palace gives evidence this style for there are megaron and the court yard there is a complex of living-rooms and in the periphery are the store rooms The hall-rooms and the kitchen are prominent The palace was surrounded by a circle of sanctuaries or chapels and on the very top of the hill the foundations of a temple were found In the palace chapels a good series of statues and statuettes of stone and terra cotta was found and in the temple a bronze statuette of a cow 4 cm long and two bronze reliefs, each representing two lions attacking a bull The most important find within the palace itself was that of a treasure buried in a terra cotta vase and consisting

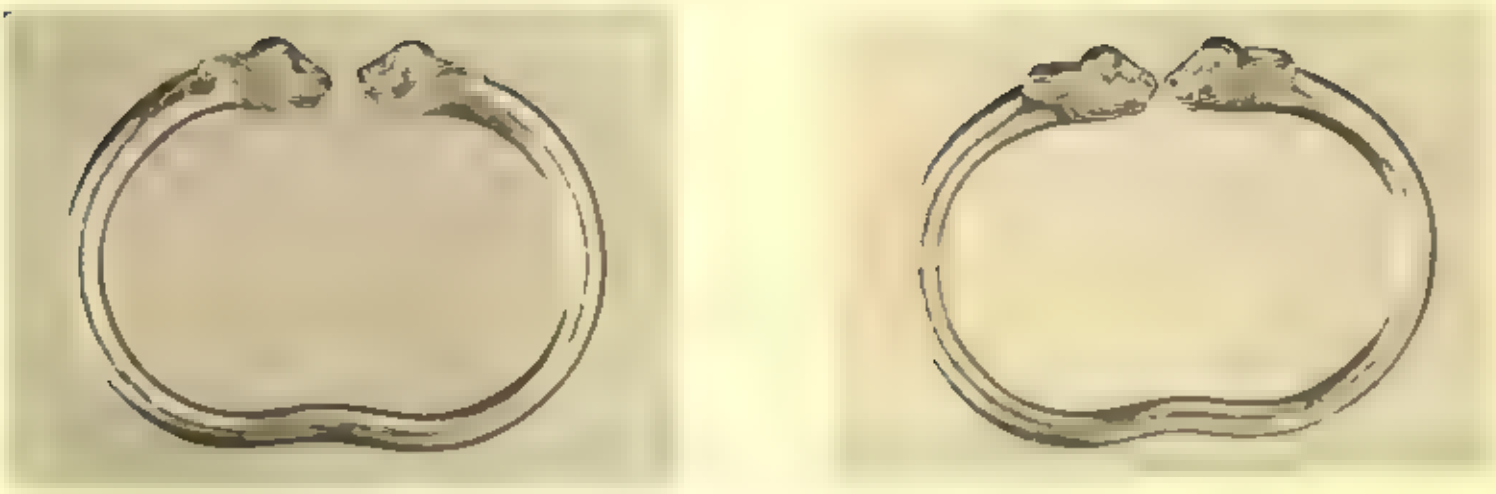

1. Deux bracelets en or du trésor trouvé dans le palais de Vassal. Env. 3 à gr. nat.

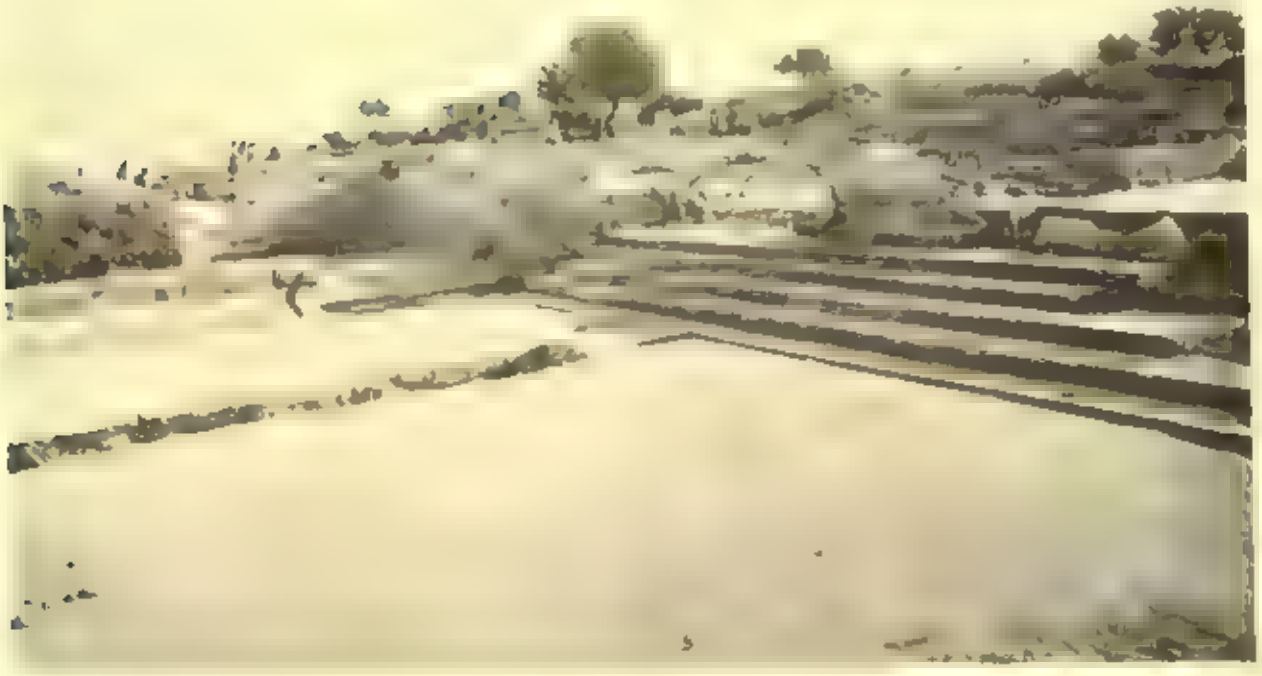

2. La grande cour et le seuil du palais de V[illegible] telles de la mission [illegible]

of 4 golden bracelets with the ends in shape of goat's and calf's heads, 3 silver vases, 1 ... 1 ... 1 ...

that is not so frequent in Cyprus but common in Asia Minor and once more corresponds the [illegible] Asia Minor. Not far from Paleoskoutella is a locality called [illegible] where also a tumulus tomb has been excavated. The tomb is from about 500 B. C. It consists of a step dromos built of well cut blocks and a square [illegible] chamber also built of

[illegible]

stone blocks and with a roof consisting of large blocks sawn out by a saw in a curved outline and joining each other in the middle. Above the entrance of the tomb are two reliefs cut on the stone blocks of the front wall and representing two daemons in an obscene dance. The tomb was found robbed.

In Amathus tombs from the Late Geometric or Early, Middle and Late Archaic periods were excavated. Even here a large built tomb was found

similar to those found by Cesnola at Amathus. In this tomb had been robbed.

In Polis-tis-Chryso both the ancient Marion and the west coast tombs from the Late Geometrical to the Hellenistic period were excavated.

In Vouni some dromos tombs of the 4th and from the 5th centuries were found.

In all these tombs a representative series of pottery, instruments, weapons, bone hold-ornaments etc. was found and in the best of them had specimens of the jewelery and other luxus articles of the period in question.

EINAR GJERSTAD.

NOTE ADDITIONNELLE

M. René Dussaud a bien voulu me demander d'insérer ici mes impressions d'un bref voyage archéologique fait en Chypre en juin 1930 et au cours duquel j'ai visité plusieurs sites explorés avec tant de méthode et tant de succès par la mission suédoise. A son chef, M. Einar Gjerstad j'adresse ici mes meilleurs remerciements pour l'aimable accueil qu'il m'a fait sur ses chantiers.

Je recommande la visite du palais de Vouni aux amateurs de fortes impressions. Le rocher sur lequel est perché, tel un nid d'aigle, le palais de l'ancien Aipeia tombe à pic dans la mer. Du côté de la terre la route, praticable aux autos jusqu'à la base, suit jusqu'au sommet du rocher. Puis un étroit sentier conduit sur la pointe orientale d'un petit plateau juste assez étendu pour porter le palais et ses sanctuaires. Sur le versant Nord se remarquent des terrasses artificielles où l'on suppose que des habitations ont existé jadis.

Le palais dégagé par M. Gjerstad et ses collaborateurs était d'une fort belle construction et rappelle en de plus modestes proportions les palais crétois ou mycéniens avec leurs larges escaliers, leurs cours à différents niveaux et leurs étroits couloirs. L'une des difficultés pour les habitants de ce palais était l'approvisionnement en eau. Aussi les membres de la mission suédoise et les ouvriers furent obligés de la faire monter à dos d'ânes. Autrefois, il semble que c'était surtout l'eau de pluie qui était utilisée par les habitants de Vouni. On l'avait habilement recueillie sur tous les toits du palais et conduite par un sys-

[illegible] passage même au-dessous des [illegible] citernes dont la plus grande entourement taillé dans le rocher a des dimensions remarquables. Le palais possédait son bain à chauffage indirect.

[illegible] les [illegible] sur le [illegible] nombreux restes de mur. Le palais qui a beaucoup souffert de la destruction, [illegible] des injures du temps : les fouilleurs ont dû [illegible] quelques-uns [illegible] sur les [illegible] Louvre. Les chambres voûtées [illegible] en état et le tout aménagé de façon à pouvoir recevoir des visites sans danger pour le monument. C'est un très louable exemple.

.

La grande tombe à *dromos* avec escalier d'accès et chambre funéraire voûtée [illegible] les tombes construites suivant le même principe, mais de dimensions relatives de Mastabet-El-Hadid du XIIIe siècle avant J.-C.[1], Mash'rafiyeh, suivant M. Contenau, la tombe était couverte d'un tumulus tandis que M. Chehab a trouvé le tumulus (un seul pour plusieurs caveaux, il semble) se trouvant à côté des tombes. M. Contenau a remarqué que le type de la tombe à tumulus n'est pas [illegible] de plus pour les anciennes relations de l'île avec ce continent. Ce rapport ne [illegible] ne préjuge évidemment rien pour l'origine du type de la tombe à chambre à voûtes proprement dite. Le relief des deux démons découvrant leur sexe au-dessus de l'entrée de la tombe doit rentrer sans doute dans la catégorie des *apotropaia*.

. .

Les fouilles de Amathus sous l'aimable direction de M. Emile Forrer, chargé par l'Institut Oriental de Chicago. Le site ne semble pas [illegible] servant toujours de carrière aux paysans des environs

[1] Léon Albanèse, *Note sur Ras Shamra*, *Syria*, X, 1929, pl. IX et R. Dussaud, *Note additionnelle*, *ibidem*, p. 21. F. A. Schaeffer, *Les fouilles de Minet-el-Beida et de Ras Shamra*, *Syria*, X, 1929, pl. LV, LVIII et fig. 4

. .

M. Enkomi j'ai pu assister grâce à M. Gjerstad à l'ouverture de la 20e tombe de la nécropole de la fin du Bronze ancien. Toutes à puits avec petite chambre latérale ou avant-caveau, elles appartiennent à deux types différents. Les essentiels par la date plus ancienne sont à chambre latérale et largement couverts de poteries, de tous les emplacements de bronze, d'armes et d'objets de parure. La grande ressemblance de certaines poteries sortant de ces tombes avec la céramique de la nécropole de Minet el-Beida, en face sur la côte syrienne, a vivement frappé, ainsi que l'idée de M. Ben Dussaud, sur une étroite relation à la fin du IIe millénaire entre Chypre et spécialement la région d'Enkomi avec l'ancienne Sapouna. L'analogie de la poterie des deux nécropoles allait parfois jusqu'à l'identité et concerne aussi bien la céramique fine que la poterie ordinaire. Je ne pouvais guère distinguer les vases coupes, vases à pourcier, à passoire et à long bec [3], les bilbils et écuelles à anse d'Enkomi des types analogues, quelquefois même, que j'avais moi-même trouvés à Minet el-Beida avec ces vases au sol. Quant aux bols chypriotes classiques à anse ogivale et dessin à échelle ou traits parallèles noirs ou bruns, ainsi qu'aux vases à étrier, ils sont proprement hors de cause. Les deux gisements. Mais ces analogies aussi à peu d'ensemble du mobilier funéraire d'Enkomi prises sur les différences avec celui de Minet el-Beida permettent comprendre que Chypre, au XIIIe siècle, était en rapport plus étroit avec la Grèce et l'Asie Mineure par la région de Ras Shamra qu'aujourd'hui. Enfin les influences mésopotamiennes et égyptiennes se font davantage sentir.

M. Gjerstad [4], contrairement à l'opinion de M. Dussaud [5], croit que les grands vases avec représentation de char, si fréquents à Chypre et dont plu-

[1] F. A. Schaeffer, *Les Fouilles de Minet el-Beida et de Ras Shamra*, *Syria* X, 1929, p. 285.

[2] Ras Dussaud, *Syria*, X, 1929, p. 20.

[3] A ce propos je signale l'objet ci-contre, un vase à passoire et à goulot, en terre [illegible] couverte de stries peintes en blanc imitant sans doute les [illegible] argenté. Type des thèmes du Hyksos, cf. P. Montet, *Byblos et l'Égypte*, pl. LXI, 749) provenant de Chypre et conservé au Louvre avec une théière exactement pareille trouvée en 1930 à Ras Shamra.

[4] E. Gjerstad, *Studies on Prehistoric Cyprus*, p. 210.

[5] R. Dussaud, *Les Civilisations préhelléniques dans le bassin de la mer Égée*, 2e éd., p. 240.

[illegible] exemplaires sont sortis d'Enkomi. Voici celui reproduit fig. 2 et les importantes [illegible] nous servirons pour le moment à résoudre la question de la patrie de provenance de ces vases. Il est [illegible] par M. Chotzen et tout à Motet et Belzila provient de Chypre et vraisemblablement d'Enkomi. Donc Chypre exportait au XIIIe siècle des vases du type chaudron en Syrie.

Dans les tombes fouillées par M. Opersteel à Enkomi gisaient assez nombreuses scories de cuivre. L'infatigable chef de mission a eu l'amabilité de me confier un échantillon pour analyse. Celle-ci a été exécutée par M. Brun, directeur des Aciéries de la Marine à Homecourt auquel je suis heureux de renouveler mes vifs remerciements. Il résulte de l'étude fort détaillée du savant métallurgiste et que je me réserve de reproduire ailleurs, que le cuivre d'Enkomi est resté riche en fer, mais appauvri de son cuivre. Sa composition est très sensiblement celle qu'aurait, après grillage et fusion, un minerai sulfureux de fer et de cuivre tel que la chalcopyrite par exemple dont on aurait retiré par une opération métallurgique une partie importante du cuivre.

Cette conclusion s'accorde fort bien avec la découverte faite en 1896 près d'Enkomi d'un atelier de fondeur dont on a retrouvé l'outillage notamment les grands [illegible] pour brasser le métal en fusion. Plusieurs de ces types [illegible] de cet atelier se sont du reste rencontrés reconnaissables dans un ensemble de 74 armes et outils déposé dans la bibliothèque du temple[3]. C'est encore un trait d'union entre Chypre et Enkomi.

F. A. Schaeffer.

[1] R. Dussaud, *Civilisations*, p. [illegible].
[2] *Syria*, X, 1929, p. 295.
[3] R. Dussaud, *La Lydie et ses voisins aux Hautes Époques*, p. 86, note 1.

BRÈVES REMARQUES SUR LES TABLETTES DE RAS SHAMRA

PAR

RENÉ DUSSAUD

Brillamment inaugurée par M. Hans Bauer[1], meilleure paraphrase par le P. Dhorme[2] et par M. Virolleaud qui l'a définitivement mise au point[3], le déchiffrement de l'alphabet cunéiforme de Ras Shamra (Ugarit) est une bonne aubaine dont il faut féliciter vivement les bons travailleurs qui sont arrivés à ce résultat sans le secours d'une bilingue.

En attendant que M. Virolleaud nous livre les textes qu'il étudie, le R. P. Dhorme s'est déjà résolument attaqué aux tablettes découvertes par MM. Schaeffer et Chenet dans leur première campagne en 1929 et transcrites par M. Virolleaud lui-même[4]. Cette publication marque un nouveau progrès. De son côté M. Hans Bauer a publié en même temps une explication de la tablette n° 12 par rapport à la traduction du P. Dhorme et atteste qu'on est dans la bonne voie[5]. Simple inventaire de produits certainement bien connus de tout le monde, le texte n'est pas sans présenter quelques difficultés. Voici comment, à la suite des premiers interprètes[6], nous comprenons le premier paragraphe :

1 [illegible] mesures d'oignons (?), six mesures d'orge.
2 [illegible] et mille mesures de foin (?), une mesure d'huile de myrrhe,

(1) Voir *Syria*, XI (1930), p. 200, et H. Bauer, *Entzifferung der bisher unlesbaren Inschriften von Ras Shamra*, Halle, Max Niemeyer, 1930.

(2) *Revue biblique*, 1930, p. 571.

(3) Voir ci-dessus, *Syria*, XI, p. 15 et aussi *Revue biblique* 1931, p. 33 où l'on trouvera quelques lacunes.

(4) Dhorme, *Première traduction des textes phéniciens de Ras Shamra*, dans *Revue biblique*, 1931, p. 32-50.

(5) *Syria*, 1930, pl. LXI-LXVII.

(6) *Zeitschr. d. d. Morgenl. Gesellschaft*, 1931, p. 251-254, et *Or. Literaturzeit.*, 1930, col. 1062.

(7) Lecture du P. Dhorme, l. c., p. 148 : [illegible] pour [illegible] et bœuf, une cruche de naphte, une cruche d'huile de myrrhe; et quatre conques; un [illegible] de vin, un [illegible] de sésame [illegible] le besson des mesures spéciales [illegible] fleurs; trente oiseaux; cinquante homer d'épines. »

(8) Le rapprochement avec l'arabe *gadila*, tresse d'oignons.

(9) Arabe *nabt*, plante, herbe. En hébreu, racine apparentée : *nûb*, voir *Jérémie* 5.

3. quatre cents *kmn*, un *leteḫ* [1] de *aqhr*,
4. un pichet de vin, un *leteḫ* de sésame, un *leteḫ* de [illegible]
5. des raisins secs, six cents fleurs [2] trente oiseaux [3],
6. cinquante *ḫomer* d'épines [4].

Ces différentes inventaires ne sont pas des pièces d'archive proprement dites, on peut donc leur prêter des dates différentes de celle de la tablette elle-même qui a probablement été détruite tout à la fin du XIIe siècle avant notre ère.

Nous ne voulons discuter aujourd'hui que la glose de textes qui nous sont fournis par la tablette n° 1, aussi par le numéro 3, en attendant la traduction à laquelle nous avons donné partiellement il y a quelques mois, et que nous avons alors communiquée à M. Schaeffer et à M. Virolleaud.

Voici d'abord la transcription de ces deux textes d'après le système de M. Virolleaud [5].

N° 1

1. *dqt š' ynt ỉ m dqt š'm*
2. *mmrmn&bd elp s lel*
3. *pdt elhm skmm [illegible]pam dqt*
4. *[k]sp dqt srp[m]s[t]mm dqtm*
5. *...ḫ elp ws elhm gdlt elhm*
6. *b]'l s asrt [illegible] skmm mm. s*
7. *'nt s rsp s dr el ṯpṯg]r b l*
8. *gdlt elm gdlt ubrm [l b*
9. *rmṯt elhm b tn dṯt ṯḫ[š]m hms*
10. *[illegible]*
11. *[illegible]*
12. *ddlt sps pqr ṯḫrmmm ht mlk*
13. *elhm gdlt eshry gdlt ym gdlt*
14. *b'l gdlt yrḫ gdlt*

[1] Rapproché par M. Bauer et le P. Dhorme de l'hébreu *leteḫ*, moitié du *ḫomer*.

[2] Peut-être destinées à la préparation des parfums.

[3] Peut-être destinés aux sacrifices.

[4] Bois à brûler.

[5] D'après la copie Vandenkerckhove, Syria 1951, pl. LXI et la recension de M. Bauer [illegible] Schaeffer [illegible] sur [illegible] détail sont inédits.

15. *gdlt ḫ[ḫ]mn gdlt pdry gdlt dqt*
16. *dqt ʾrḫ dqt*
17. ... *ʾnt ḥdy dnḥm ṯḫlṯ pyr*
18 *ell ell . ngln dṯ[ṯ]tm*
19 *gdlt ell lqt ʾ*
20 *[illegible]*
21 *gdlt [illegible]*
22 *bns ilm*

Pour qu'on puisse juger des divergences d'interprétation, voici comment le P. Dhorme comprend le début du texte :

1. Brebis pour devin, colombes pour devins, brebis pour devins.
2. don parfait, considérable, un bœuf, un agneau pour *Ḥ*
3. une génisse pour *Elnhin-s[illegible]* un agneau ou une brebis
4. *Reshep*, une brebis *Šrpʾ* et *ʾmn*, deux brebis, etc.

[illegible] génisse pour *gdlt*, il est clair que nous [illegible] si l'on dresse le tableau des différents termes : *dqt*, *gdlt*, *dp*, [illegible] les deux derniers sont certainement des victimes (taureau, agneau ou brebis), on se rend assez nettement compte que *gdlt* doit, en effet, être une victime et *dqt* exprimer autre chose. La fréquence avec laquelle on sacrifie le *gdlt* interdit *a priori* d'y reconnaître la génisse qui ne pouvait être que très rarement sacrifiée, par suite *gdlt* doit être la bête [illegible] vraisemblablement l'agneau, à la rigueur le bélier.

Le sens de *dqt* est beaucoup plus difficile à fixer. Le sens de victime ne paraît pas convenir. On n'a guère d'autre ressource que la racine *dnḥ* conservée notamment en araméen : « observer, examiner ». Peut-être ici « observance rituelle ». Si pour le mot [illegible] on peut comprendre « rituel de réjouissance ».

1. Nous avions tout d'abord comparé *gdlt* [illegible] relève notamment dans les Psaumes. Nous [illegible]

Dans ce cas, il sera question de sacrifices offerts à l'assemblée de la moisson de la vendange ou de tout autre grande fête, comme le souvenir en a été conservé par *Isaïe* XXIV, 7-9. Les maîtres des banquets [illegible] et les [illegible] cessent leurs réjouissances et se retirent au temple de leur dieu, mais [illegible]. En d'autres termes, le partie qui suit est relative aux sacrifices de communion.

Voici, d'après [illegible], la traduction [illegible] :

1. [illegible]
2. Une offrande parfaite [2], est appréciée, un taureau, un agneau par El,
3. une brebis (par) leur dieu Shoushmouma [3] *bnam* [4]. Baal
4. de [illegible]
5. ..h Un taureau et un agneau pour leur dieu ; une brebis pour leur dieu [5] ;
6. [illegible] un agneau
7. 'Anat, un agneau ; Reshef, un agneau ; demeure de El et statue de Baal,
8. une brebis. Shalem [illegible], une brebis et *berm* (*t*)*b* [6]
9. *rnṣt* les deux dieux, les Ba'al, herbe fraîche ?) et blé [7]

[1] Racine *'sh*

[2] Offrande parfaite au sens rituel, c'est-à-dire animal sans défaut *tamim* du Lévitique.

[3] Dans *shma* nous reconnaissons le dieu cassite Shoushmouma qui, déterminé par ce terme « leur dieu » lui-même que les Cassites étaient les suzerains de Sapouna. Plus loin nous rencontrerons peut-être la parèdre du dieu.

[4] Détermination géographique ?

[5] Nous restituons *lh, sp = kèbeph*, mugle. De même, dans 3,13 *dgt k sp u sp* « rituel du magicien : un agneau balancé », autrement dit balancé dans le rite de la *tenoupah*. Voir ci-après Page 10.

[6] Il y a doute entre *r* et *w*. Notre lecture est assurée par 9, 7 : *dgt srp wshm*. Comparer *II Samuel*, XXIV, 25 *'olot wshlmm* « [illegible] leur dieu, c'est Sousmouma.

On attend la parèdre Shoumsha. Il n'est pas impossible que cette divinité se cache, en effet, sous une graphie à restituer *sn,t* ou *sslt* ».

Le terme *pgr* a cet endroit comme en assyrien *pagru*, et en hébreu (*peger*), le sens de « corps, cadavre » ; mais dans l'exception de *corps* immobile le terme peut désigner la statue d'un dieu, ainsi dans *Lévitique*, XXVI, 30 « Je jetterai vos cadavres sur les corps de vos idoles » *'al pigré gillouleikem*, ce qu'on a proposé à tort de corriger

[7] Le P. Dhorme a reconnu le dieu Shalem et *Zaqmuna*, *Recherches sur... quel dieu Asie Tent*, 2e éd., p. 474-475. Cadmos se perpétue jusqu'à assez époque en Phénicie et Syrie sous la forme Shalman, Salamanès

[8] Le P. Dhorme lit à tort *bkm* « dans le jurant ». Si le second mot était certain, on pourrait proposer « [illegible] et ceux qui expliquent le cœur », qui pratiquent la divination en examinant le cœur

[9] Nous rapprochons avec doute *dst* de *deshé* et *kam* de *kousseméi*, une sorte de Lis

10 [illegible]
11. [illegible] un agneau. Etat de Migdol, un agneau, Etat de *'rrm* [4], un agneau
12. et neuf [5] ceintures [6]; et Shou[ka]mouna [7] du palais du ro
13 leur dieu [8] une brebis, Ishara [9] une brebis, le Jour [10], une brebis,
14. Ba'al, une brebis; la Lune [11], une brebis
15. une brebis; Sh ou[ka m]ouna, une brebis, *Pdry* [12], une brebis Rituel.
16. rituel *'rs* [13], rituel
17. .. *'Anat (g)bly* [14], sacrifices et une ceinture [15].
18 Etat, déesse... [16], libations [17]. Rituels
19. .. .... une brebis et pour le partage [18], une brebis

[4] Indication de mesure

[5] Voir ligne 3, ce qui est dit de 3, 18

[6] Lecture certaine et non « Ba'al de la vigne »

[7] Déterminatif géographique, comme Migdol

[8] Le P. Dhorme comprend « *l'il* » et au soir ». Nous nous étions demandé s'il ne faudrait pas corriger le texte pour y retrouver ce nom de divinité, ainsi *w ell*, c'est-à-dire Elîl. Mais peut-être est-il plus simple — en attendant qu'Elîl apparaisse ailleurs — de voir dans ces trois groupes de trois barres verticales, le nombre neuf. Également 23,7 « Et neuf oiseaux ».

[9] L'explication de *spu* est fort difficile. Le P. Dhorme considère *spu-pgr* comme un nom propre « Et pour le soir où *spu-pgr* et *'rmmn* sont au palais du roi, *Kishîm*, une génisse *Hâbry*, une génisse, etc... ». Il nous semble que *spu* est un objet qui peut être en or comme l'indique 5, 10-11 ; 13-14 : *ḥgt arg l spu ngrb* « un disque d'or pour un *spu* et un *yerub* ». Ce dernier peut être un bijou en forme de boucle ; voir les *samaronim* de l'Ancien Testament. On relève dans 3, 47 et 53 : *spu mgtym* où le dernier terme est l'hébreu *habeyim*, colliers (*Prov.*, xxv, 12 et *Cant.*, vii, 2), tel, dans 1, 12 *spu* est défini par *pgr* « corps » ; on peut donc suggérer le sens de ceinture. Ainsi traduisons-nous 9,9 *gdit 'eh spu wht*, « une brebis, quatre ceintures et un collier ».

[10] La toi lette porte nettement *Srmn*, mais la qualification de « leur dieu » ne laisse aucun doute qu'il s'agit du *Sh ukamouna* des lignes 3 et 6 — divinité qui n'apparaît dans 2, 26 et 38 parmi les fils de El. Il y a donc lieu à correctif au commun 6 la ligne 15 où, d'ailleurs, le graveur a hésité, ainsi que l'a noté M. Virolleaud dans sa copie. Par contre, il faut probablement lire *'rmn* « cyprès » avec le P. Dhorme dans 1[V], 18 et c'est ce terme qui aura influencé les scribes et les aura induits en erreur.

[11] C'est-à-dire « Shukamouna, leur dieu, du palais du roi ». Comme vassal des Cassites le roi vénérait particulièrement dans son panthéon le dieu des suzerains.

[12] La déesse Ishara était en faveur chez les Cassites. On est loin de retrouver cette divinité au prix d'une correction, dans 17, 9

[13] On pourrait comprendre « la Mer », [illegible] la [illegible] ou le Mois, à la ligne suivante, ainsi que le Jour.

[14] Lune ou Mois

[15] *Pdry*, ethnique de Pidar?

[16] Lit ? Incubation ?

[17] Restitution douteuse. Si elle était confirmée nous aurions là une intéressante mention de *'Anat* de Byblos, autrement dit la Ba'alat Gebal

[18] Restitué d'après la ligne 12 ; s'y reporter pour le sens

[19] La restitution « leur déesse » est exclue.

[20] Dhorme a rapproché *ngtn* de *nqa* « libation, sacrifice »

[21] En restituant *wilḫ ḫgt*. Il semble que ce soit là le salaire des officiants. On leur donnerait une brebis pour les animaux mis à mort

20 et trente *pain* (?). Et tu feras descendre (sur les autels ?)
21. une brebis pour le Ba'alat du sanctuaire(?), deux oiseaux (?)
22. pour l'homme saint

La [illegible] est pas [illegible] Elle se retrouve avec une variante dans II, 7-8 : *dqt sp w šlmm ešlp lbʿlt mʿrt ʾprm tlm*, c'est-à-dire [illegible] pour Ba'alat de la caverne, quarante [illegible] Dans le texte [illegible] sont pas nous trompe[illegible] les sacrifices sont plus [illegible] de l'offrant: ce sont simplement les offrandes de subsistance ou [illegible] celles auto[illegible] par *l'ordre* » (§ 17). [illegible] pense avant que ce principe était reconnu[1].

Il n'est pas [illegible] c'est probablement un [illegible] Le [illegible] 9,8 [illegible] qui est [illegible] [illegible] attaché aux [illegible] dieu en particulier — et l'on pensera aussitôt aux *kadeshim* du temple de Byblos — et participe à sa sainteté. Dans l'inscription phénicienne de Malsouh [illegible] 222 n. J.-C.) [illegible] les Dieux sont [illegible] les messagers de Melk Ashtart » et mentionnés avant les « voyants de la cité » sur le cercle [illegible] [illegible] [illegible]

des fonctionnaires du temple, les *ʿeshḫm* sont cités avec les *ʿlm* et les *ḥdš* du champ mais on ne trouve pas non plus les *ʿlm* et les *ḥdš* ensemble quand ils portent un autre nom avant eux. Le terme le *kalb*, chien, est un terme d'humilité et d'attachement à l'égard de la divinité, tout comme celui de *ʿbd*, serviteur, esclave. Il est fait mention dans les textes de Ras Shamra en leur attribuant un taux proche de celui de l'*ʿelm* :

3, 32 . . . *šmn pnm šl ʿlth*
33 *grd*] *mlk ṯbr šps ʿshlm lk*

3. . . . un agneau en sacrifice de communion, sept *pnm* (?) son *kelb*
34 le roi te consacrera un serviteur (?), une ceinture et un collier.

Ce passage est à comparer au suivant :

5, 7. (*wšlš*) *ṯn šlm*[*m*] *šbʿ pnm*
8 *ʿelm šb . . kšr*

7. (et trois têtes de [ ]) petit bétail en sacrifice de communion, sept *pnm*
8 à l'*ʿelm*

Il semble que *kalb* et *ʿelm* soient des synonymes dans ces passages ou, tout au moins, soient mis sur le même pied. Dans encore ce texte rituel :

5, 23. *mlk ylk bqt ʾlm*
24. *ušr ʿlm ylk pʿmm*
25 *šnt* [*pʿmm ylk*
26. *šbʿ pnm lklhm*

23. « Le roi alla, l'*ʿelm* glana
24. « Joyeux, l'*ʿelm* alla deux fois (?) ;
25. « le roi deux fois alla,
26. « sept *pnm* pour eux tous ».

Il faut comprendre que le roi fit la moisson, laissant glaner les *ʿelm*. Ils ramassèrent pour eux tous environ la valeur de 52 grammes d'argent, si le

est absurde. Les chiens étaient chargés de la surveillance des jardins et il est normal pour un oriental de prévoir une somme pour leur nourriture.

On pourra encore rapprocher le cas de

(?) Dissimilation de *pʿmm*

pro a bien le poids que nous avons adopté. Il ne faut pas perdre de vue que la plupart de ces textes religieux se réfèrent aux récoltes, orge, blé, vin, huile. On conçoit, dès lors, que toutes les divinités s'y soient intéressées.

En effet, la table de n° I fournit dès nous d'à peu près tout le panthéon du grand temple de Sapouna. Au premier rang, on voit le dieu El, ce qui ne nous surprend pas. D'après certains indices nous reconnaissons, en accord avec tous les auteurs classiques [1], que ce dieu n'est autre que le Soleil, ce qui explique que Shamash n'apparaisse pas dans ces textes. On voit nettement que le dieu El, à Sapouna, est doué d'une individualité très marquée et cela s'accorde avec les témoignages anciens de l'Ancien Testament.

Le culte de ce dieu El, est dû au Shoupalouliouma et aux Cassites suzerains. Cela s'explique aisément : Sapouna devait sa prospérité au commerce avec la Mésopotamie ; ce commerce exigeait des rapports étroits avec le pouvoir régnant en cette contrée, en l'espèce les Cassites. La place que Shoupalouliouma semble avoir occupée dans le temple nous est dans le palais du roi (ligne 12) est une reconnaissance non équivoque de la suzeraineté des Cassites [2]. Ce qui ne devait pas empêcher les mêmes Phéniciens de faire acte de vassalité auprès du Pharaon. De même, jusqu'à certains pays s'inclinent quelquefois devant deux souverains à la fois. Il y a longtemps que les Phéniciens ont deux suzerains.

Puis vient Ba'al. Nous espérons montrer ultérieurement que Ba'al à Sapouna, qu'il faut peut-être distinguer du Ba'al-Sapouna (ligne 10), est un nom qui s'applique à Hadad [3]. La mention de Reshef justifie l'appellation donnée par M. Schaeffer au bronze sorti du sol de Minet el-Beida et dont la tête est plaquée d'une feuille d'or.

Si, comme l'a suggéré le P. Dhorme, le Ba'al-Sapouna mentionné ici est le Ba'al Saphon du traité d'Asarhaddon avec le roi de Tyr, on doit en conclure

[1] Notamment Servius, *ad Aen.*, I, 642 : *Omnes in Diis partibus Soem colunt, qui apud eum Lugur El dicitur.* Par ailleurs, ce El est [illegible] bien connu.

[2] [illegible] en conclure par contre l'[illegible] date à laquelle il faut placer la fin de la dynastie cassite, car la tradition cassite a dû se maintenir encore longtemps, peut-être pendant tout le règne de la dynastie dite de Pashé qui a duré 132 ans. D'ailleurs, les erreurs que les scribes commettent dans la transcription du nom de Shoupalouliouma semblent indiquer que ce nom représentait une tradition qui se perdait.

[3] Cela ressort aussi [illegible] El-Amarna.

que les fondateurs de la colonie phénicienne de Ras Shamra [illegible] des Tyriens. Ce n'est, en effet, qu'à ce titre que Tyr pouvait avoir conservé dans son panthéon Ba'al-Sapouna (1). Ceci entraîne comme conséquence que les Tyriens auraient [illegible] pris [illegible] ment pied à Chypre.

Les déesses sont nombreuses à Sapouna. En dehors de la parèdre de Shouqamouna — si Shaunalyn apparaît vraiment [illegible] — et d'Ishara, autre étrangère, le panthéon phénicien nous a déjà fait connaître 'Anat, la parèdre de Hadad — ici Ba'al, — et Elat dont il paraît y avoir plusieurs variétés locales.

La tablette n° 2 est un texte plus [illegible] dont la fin [illegible] est dû au P. Dhorme qui en a publié un [illegible] de bonne heure. Le sens général [illegible] paraît, cependant, notablement différent de celui qu'on nous propose. Sapouna, grand port de commerce, devait avoir d'autres préoccupations que celle de faire la guerre à tous ses voisins. Nous verrions plutôt dans [illegible] l'indication d'une alliance.

En effet le terme *ʿqr* est [illegible] par l'impératif « chasser » en akkadien, la racine [illegible] l'hébreu *ʿāqar*, désignant, comme la *nashpatah*, une cérémonie de la tribu ou de la maison. Ainsi *Nombres* XXV, 18 : « Ennuyez-vous les Madianites et frappez-les *ʿāqōr* ». Le verbe araméen *ʿqr* [illegible] avec le sens de « [illegible] pacifier ».

Dans ce cas, le texte mentionnerait le pacte conclu avec *Uṣ* Qadesh, d'après le P. Dhorme), les *Dilmun* (2), les Khurr..., les Hittites, les Chypriotes *alaṣ*, les Assyriens [illegible] qui vivent en paix [illegible] avec Sapouna. Puis le chef de l'armée coalisée se met en marche contre ceux qui ne font pas partie de la P. Dhorme reconnaît les Amorrhéens *amurru*. Vient [illegible] les Fils de El [illegible] est élevé au temple, et alors [illegible] *nephilim* des deux, dont nous avons vu la [illegible] plus haut. Le terme de *ʿaqrt* s'applique aux dieux marque la prééminence de El que nous avons constatée dans le document précédent; il correspond aux *bene-Elohim* de *Genèse*, VI, 2 et 4.

(1) Nous pensons qu'il y a avantage à conserver la graphie Sapouna, donnée par l'égyp[illegible] [illegible] [illegible] [

La tablette n° 1 fournit à M. Hans Bauer une de ses restitutions les plus brillantes lorsqu'il y a de « Astarté [...] nd Astarté ». Le P. Dhorme maintient cette lecture pour en tirer les conséquences : il voit dans le début de ce texte une cérémonie liturgique définie en ces termes :

« Quand Astarté introduisit Horus dans le palais du roi [...] »

Mais d'une part, au lieu de *ḫr* [...] nous lisons *ḫrs* et d'autre part, il n'y a pas de raison d'affecter au verbe *ṯbḫ* de la ligne 1, un sens [...] différent de *ṯbḫ* de la ligne 9. Donc à la ligne 1 *ḫ ṯbḫ šrt ḫrṣ* [...] se traduira : « Ainsi on échangera trois statuettes d'Astarté en or de la maison du roi contre dix... »,

Et lignes 9-12 : « Avec eux nous échangerons vingt shegel d'or de la maison du roi pour une ceinture, et un *qnm* pour dix shegel de bon argent *apn ḫrṣ* ». L'expression *ap ḫrṣ* signifie que le lingot d'argent est ciselé bon d'après l'aspect extérieur et aussi à l'intérieur.

En tout cas, Horus n'est pas à manœuvrer dans ce texte : car en tête de la ligne 5, il faut probablement restituer *ḥr*[*s*]

* *

Nous terminerons ces rubriques par deux articles remarquables que nous suggère l'intéressant article que M. Virolleaud publie dans ce numéro. Le premier. Nous nous demandions si certains personnages de ces textes n'en sont pas déjà connus par ailleurs.

D'abord *Ỉpn* pourrait être le personnage qui, à l'époque hellénistique, passait pour le premier hiérophante des anciens Phéniciens, le fameux Thabion [...] auteur de Sanchoniathon. Même si l'on trouvait aventuré le rapprochement onomastique et si, pour une raison ou une autre, il fallait l'écarter, on ne manquera pas que les fables de Ris Shamra sont antérieures d'un siècle au moins à Sanchoniathon, qu'on place au XIe siècle, et on observera aussi que le contenu ne répond pas à la doctrine de ce dernier évhémériste ou [...] Par contre, les déchiffrements de M. Virolleaud nous montrent qu'il

[...] Cf. Nous de Bibles, II, 2e [...] *Études sur les religions sémitiques*, 2e éd., p. 403

s'agit de ce que Philon de Byblos appelle assez improprement d'auteurs, l'allégorie de Thabion, constantinople, essentiellement à « diviniser les produits de la terre, à les considérer comme des dieux et à les adorer[1] ».

On trouve dans les tablettes de Ras Shamra un rapport exact avec Philon de Byblos dans la personne de Mout divinisé par Kronos[2].

D'autre part, le Dan-El de M. Virolleaud, objet de trois tablettes en 1934, pourrait, à notre avis, répondre au légendaire Daniel mentionné dans deux passages d'Ezéchiel. D'abord, il est associé à Noé et à Job, trois hommes qui s'étaient signalés par leur vertu[3] — ce qui est précisément le cas du Dan-El de Ras Shamra. Puis, dans une apostrophe ironique que le prophète lance au roi de Tyr, qui s'appelait aussi Ithobaal, il est question de sa sagesse divine au sein des mers : « Certes, tu es plus sage que Daniel[4] ». Pour être complet, le roi de Tyr, Ezéchiel devait parler d'un Daniel fort connu des Phéniciens et qu'il est inutile d'y insister. Il reste à connaître avec le Daniel de la Bible mais rien ne le rapprochement paraît d'autant plus en situation que, comme nous l'avons indiqué plus haut, il est probable que Sapounia-Payon[5] est une forme ancienne

Ces quelques observations n'ont d'autre objet que de souligner le grand intérêt qui s'attache aux textes qui nous ont été découverts à MM. Schaeffer et Chenet et qui nous restituent, en partie, la littérature phénicienne que, jusqu'ici seuls, les auteurs classiques avaient [illegible]

René Dussaud.

[1] Philon de Byblos, II, 4.
[2] *Ibid.*, I, 21.
[3] *Ezéchiel*, XIV, 14 et 20.
[4] [illegible]

BIBLIOGRAPHIE

ARTHUR EVANS — **The Palace of Minos at Knossos**, t. III. Un vol. in-8° de XXIV et 325 pages, avec 367 figures dans le texte, des plans, 24 planches dont 13 en couleurs. Londres, Macmillan, 1930.

Ce volume III est en réalité le quatrième, — pour suivre l'œuvre considérable que le grand explorateur et maître de l'art minoen consacre au site de Cnosse auquel il a voué trente ans de sa vie. L'auteur s'attache surtout, ici, à achever la description du palais de Cnosse, notamment à l'époque de transition qui correspond au Minoen Moyen III.

Cet exposé est illustré des extraordinaires fresques-miniatures reproduites en couleur. Pour asseoir la comparaison, sir Arthur Evans publie pour la première fois le rhyton en argent de Mycènes (fig. 50-52) dans sa forme restaurée. On y voit, outre la ville assiégée, le pays environnant, des barbares hostiles et des alliés arrivant par mer.

Nous ne pouvons suivre l'auteur dans sa description des diverses installations du palais. Signalons seulement son tableau (p. 406) de signes dits alphabétiformes relevés sur des éléments en os et un excursus (p. 477) sur les représentations de Reshef d'époque mycénienne. A ce propos, après la découverte de Ras Shamra, on ne peut plus dire que les exemplaires trouvés à Nezero (Thessalie), Palaikastro (Crète), Tirynthe et Mycènes sont de facture supérieure aux exemplaires provenant de la côte syrienne. Cet emprunt aux représentations phéniciennes est le résultat du commerce actif entretenu avec l'Égée à partir du milieu du IIe millénaire. Sir Arthur Evans expose (p. 390) les raisons qu'on a d'expliquer certains arrangements de petites cupules en cercle, non comme des tables d'offrandes, mais comme de simples tables de jeu. Il se peut, toutefois, que cette table de jeu imite les tables d'offrandes où les *kernoi* et que les deux pratiques ne soient pas très éloignées l'une de l'autre.

R. D.

J. CANTINEAU. — **Inscriptions palmyréniennes**. Damas, 1930. Fasc. in-4° de 32 pages extr. de *Revue d'Assyriologie*, 1930. — **Textes funéraires palmyréniens**, fasc. in-8° de 32 pages, extr. de *Revue biblique*, oct. 1930. **Inventaire des Inscriptions de Palmyre**, fasc. I-II, in-8° de 25 pages ; fasc. III, 41 pages ; fasc. IV, 43 pages. Beyrouth, Imprimerie Catholique, 1930.

Envoyé à l'Institut français de Damas, après une solide préparation à Paris

M. Joseph Cantineau s'est attaché au site de Palmyre et à ses inscriptions. Il a pratiqué des fouilles et a surveillé les travaux de déblaiement entrepris par M. Seyrig. La récolte d'inscriptions a été particulièrement fructueuse.

Les publications que nous signalons sont donc le résultat des recherches personnelles de l'auteur, depuis décembre 1928, à Palmyre même et aussi dans les environs. Le travail révèle un savoir témoignage de connaissances étendues et révèle un bon épigraphiste.

Voici quelques remarques de détail concernant l'article de la *Revue d'Assyriologie*. Est-il absolument nécessaire, à propos du numéro 30, de supposer deux temples successifs de Be'el Shemin à des dates si rapprochées ? Le texte pourrait simplement nous apprendre que le fils a achevé l'œuvre du père. On comparera le temps de beaucoup plus long qu'il a fallu à Doura pour achever le temple d'Artémis.

Il est indispensable, quand on publie un texte nouveau et important, d'en fournir une reproduction exacte (photographie ou copie), et non simplement une transcription en caractères hébraïques. C'est le cas pour le numéro 34 qui offre tant d'incertitudes et où nous avons peine à admettre la traduction proposée. Nous envisagerions plutôt la mention de personnages affectés à la surveillance du personnel subalterne et des bâtiments. Avons-nous les préposés aux colonnes (on en a cité deux) et il n'y a à cela aucune impossibilité serait-ce des fonctionnaires du temple, comme étaient au temple de Jérusalem les « gardiens du seuil » le terme toujours au pluriel)

Dans le numéro 34 Ispa[si]nouqeto est une appellation nouvelle, probablement formée sur le modèle de Ogannoqeto, de la localité dite, ailleurs, « Karak Ispasio ».

I. *Inventaire des Inscriptions de Palmyre* inaugure les *Publications du Musée national syrien*. On y trouve les textes existant encore à Palmyre, avec l'indication exacte de leur emplacement. L'intérêt de cette publication, bien qu'elle fasse parfois double emploi avec la précédente, réside dans une révision minutieuse de 38 textes.

Fasc. I, n° 2. Lecture d'une première ligne qui avait échappé. Le nom propre Lišomš confirme la conjecture de Clermont-Ganneau, qui avait aussi vu בזבדן à la ligne 3. Même ligne, M. Cantineau a vu sur la pierre הזבד.

I, 3. Ce texte vient à l'appui de ce que nous disons plus haut à propos de *Inscript. Palm.*, n° 30, qu'il n'y a pas eu deux temples successifs de Be'el Shemin au premier siècle de notre ère. M. Cantineau est, en effet, obligé d'admettre que la console portant l'inscription *Invent.*, I, 3 a été une console de l'ancien sanctuaire, remployée dans le nouveau temple avec sa statue.

Fasc. III, n° 3. Texte important, longuement discuté par Clermont-Ganneau d'après une copie imparfaite. M. Cantineau restitue lig. 1-2 [τὸν ναὸν καὶ τὸν περίβολον] τοῦ [θεοῦ μεγίστου].

III, 5. Lig. 3 : שנ au lieu d'un numéro [illegible]. Lig. 7 : Zeβa au lieu de 'Eseβa.

III, 14. La lecture de M. Cantineau donne à Odainath un titre politique correspondant à *restitutor Orientis* et non *corrector totius provinciae*, c'est la constatation la plus importante de tout le recueil. D'autres corrections ont été contestées par M. l'abbé Chabot dont on

trouvera le détail dans les *Comptes rendus* de l'Académie des Inscriptions, séance du 31 octobre 1930.

Fasc. IV, 4 *b*. La ligne 2 doit encore se patronymique.

On ne peut qu'applaudir à l'activité du jeune savant qui trouvera en Syrie un large champ d'action. R. D.

G. DE JERPHANION. — **La voix des monuments.** Notes et études d'archéologie chrétienne. Un vol. in-8° de 331 pages avec 60 figures et 64 planches hors texte. Paris et Bruxelles, Van Oest, 1930.

Ce recueil d'articles et de conférences, appuyé de nombreuses et excellentes reproductions, met le lecteur au courant des principaux problèmes d'iconographie chrétienne; on y discute, en particulier, les influences orientales qui ont d'abord sur l'art chrétien primitif — cette part serait relativement réduite, — puis sur l'art chrétien de plein développement après le V^e^ siècle et, ici, on accorde à l'Orient une très grande importance.

Par la netteté avec laquelle l'auteur pose les problèmes, la pondération qui le guide dans ses jugements et une connaissance approfondie des sujets qu'il traite, on ne peut que vivement recommander cet ouvrage au grand public désireux de s'initier à un art singulièrement attachant. Les spécialistes y trouveront d'utiles aperçus.

Nous signalerons, comme s'intéressant plus particulièrement les régions qui nous occupent ici, le chapitre intitulé : « Le rôle de la Syrie et de l'Asie Mineure dans la formation de l'iconographie chrétienne ». Utilisant les monuments de ces régions, notamment de celle dont il a exploré les églises rupestres [1], s'appuyant sur les belles *Recherches sur l'Iconographie de l'Evangile* de M. Gabriel Millet, le P. de Jerphanion suit le développement de l'iconographie chrétienne (

Nous insisterons sur les pages que le savant auteur consacre au calice d'Antioche [2], car elles appellent quelques réserves, certaines même très expresses. Le nouvel article résume et précise l'ouvrage publié par le même archéologue, en 1929, sous le titre : *Le Calice d'Antioche* et dont nous avons rendu compte [3]. Depuis ce premier et consciencieux travail, le P. de Jerphanion a été profondément troublé par les doutes sur l'authenticité émis par Mgr Wilpert. Mais à ce compte toute l'argenterie syrienne serait à rejeter et même le trésor de Bosco Reale [4]. Ce n'est pas sérieux. Le calice a été vu et tenu en main à Paris, avant restauration, notamment par le regretté Gaston Migeon, dans des conditions qui

[1] Voir *Syria*, VII, p. [illegible] et X, p. 275.

[2] Voir le compte rendu du premier état de ce travail, dans *Syria*, V, p. 77.

[3] On trouvera une reproduction de ce calice dans l'article de M. Charles Diehl, *L'École artistique d'Antioche et les trésors d'argenterie syrienne*. *Syria*, II (1921), p. 34 et suiv.

[4] *Syria*, VIII, 1927, p. 179-181.

[5] Récemment encore à Rome, devant les représentants de plusieurs nations, Mgr Wilpert a proclamé l'inauthenticité du trésor de Bosco Reale dans des termes d'où le tact était aussi banni que le sens archéologique. La découverte récente du trésor d'argenterie de Pompéi, dans la maison dite de Neptune, a fait dire à M. Maiuri que cette trouvaille devait consoler l'Italie de la perte du trésor de Bosco Reale.

écartent toute suspicion. S'il est vrai que tel raccord a été mal établi, ce n'est pas un témoignage de plus en faveur de l'authenticité.

A vrai dire, aucun des arguments mis en avant contre le calice d'Antioche n'a vraiment de portée, même celui qui touche à la couche d'oxyde qui le recouvrait : « Le fait de l'oxydation [illegible], surprend dans un objet que l'on dit avoir été doré. »

Il n'y a rien là d'anormal, et l'on peut voir au musée de Beyrouth comme au Louvre des pièces de bronze, ayant conservé intact leur revêtement d'or et cependant couvertes d'une forte oxydation métallique. Cela provient de ce que ces pièces ont été déposées avec d'autres statuettes de cuivre ou bronze non dorées et que l'oxydation de ces dernières s'est déposée sur le revêtement d'or des premières. Un phénomène semblable a dû se produire ici. Le calice, écrasé et mêlé à d'autres pièces d'argent, a dû se recouvrir de l'oxydation qui a attaqué les éléments non dorés.

D'ailleurs, les raisons qu'avance le P. de Jerphanion ne doivent pas lui paraître très fortes puisqu'il déclare accepter provisoirement « l'authenticité des trésors syriens et notamment du calice d'Antioche ».

Occupons-nous donc de la date. Nous sommes d'accord avec le savant byzantiniste pour écarter l'époque reculée — premier siècle de notre ère — qui a été avancée par M. G. A. Eisen et qu'adopte, paraît-il, M. Arthur Bernard Cook, le savant auteur de *Zeus, a Study in Ancient Religion*. Dès 1919, sur les premiers articles de M. Eisen, nous nous étions prononcé pour « le milieu ou la fin du IVe siècle »[1]. Après avoir lu ce qui a été écrit sur la question, nous ne voyons pas de raison de changer d'opinion, sauf que nous inclinons plutôt vers une date un peu antérieure à 350 par suite de l'absence de tout signe chrétien caractéristique comme la croix, le chrisme, etc... Pour un objet de cette nature, l'absence d'un tel symbole ne peut s'expliquer qu'à une époque assez ancienne.

A lire attentivement la démonstration du P. de Jerphanion contre l'hypothèse du Ier ou IIe siècle de notre ère, on s'apercevra que ses rapprochements appuient la date du IVe siècle, marquée non seulement par la paix de l'Église, mais aussi par le triomphe du style oriental qui caractérise le calice d'Antioche.

Un seul argument pourrait déterminer une date plus basse : la clé dans la main de saint Pierre, dont les plus anciens exemples se trouvent vers 450 dans les mosaïques de Galla Placidia, à Ravenne, et à Saint-Paul-hors-les-murs. « Cet argument est si net, précise le savant auteur, qu'il suffirait à lui seul pour écarter toute date du calice antérieure au milieu du cinquième siècle (p. 135). »

Cet argument a beaucoup séduit, on le sait, et il a généralement emporté la conviction. Malgré tout, il nous paraissait contredire si fort les autres caractères du calice, que nous avions objecté qu'on devait atténuer la rigueur de ce raisonnement en remarquant qu'il était exclusivement fondé sur des documents occiden-

[1] *Revue de l'Hist. des Religions*, 1919, I, p. 241 en tenant compte des analogies de facture avec les colonnes du Musée de Constantinople (Mendel, *Catalogue*, II, nos 658 et 659), d'un style plus avancé et qu'on date des Ve ou VIe siècles.

taux (1). Aujourd'hui, que nous soyons en possession de bonnes photographies de détail, nous pouvons dire que le personnage qualifié saint Pierre ne porte pas de clé. Nous ne voulons pas rechercher qui a mis cette clé au cercueil, mais dans les écrits relatifs au calice, nous disons simplement que la clé n'existe pas et que le seul argument précis, mis en avant par le P. de Jerphanion pour une date basse (fin du v^e^ ou vi^e^ siècle) tombe de lui-même.

Par contre, ce qu'on avait pris pour des pains et poissons posés sur un plat, est, comme l'a conjecturé le P. de J., une simple grappe de raisin. Il est juste d'observer que la méprise est le fait du premier exégète, et qu'elle n'a été en rien sollicitée par le burin de M. André. La photographie en témoigne.

Nous enregistrons avec plaisir que le P. de Jerphanion accepte que « l'aigle aux ailes déployées, placé aux pieds du Christ, se rapporte à lui comme un symbole de résurrection ou d'apothéose ». Nous avons formulé cette hypothèse dès 1919 et nous y avons insisté dans le compte rendu du grand ouvrage de M. Lisow (*Syria*, V, 1924, p. 70). Il nous paraît en résulter que la restitution, proposée par le P. de J., d'un rouleau dans la main de cette figure du Christ, ne peut pas être maintenue. Ici aussi la restauration de M. André doit être mise hors de cause.

Nous n'insistons d'avoir longuement insisté sur les quelques pages que le P. de Jerphanion a consacrées au calice d'Antioche dans son nouvel ouvrage ; mais la question soulevée est trop importante pour qu'on ne signale pas les rectifications qui s'imposent et les observations à retenir. D'autre part, on annonce que le calice d'Antioche sera bientôt exposé à Paris, ce sera une occasion nouvelle de l'étudier. R. D.

(1) *Syria*, V, 1, p. 180.

H. Crosby Butler. **Early churches in Syria** *Fourth to seventh centuries*, édité et complété par Baldwin Smith, Princeton University Press, 1929, x, 274 p., in-folio, 288 figures. Prix : **25** dollars.

E. Herzfeld et S. Guyer. **Meriamlik und Korykos, zwei christliche Ruinenstatten des rauhen Kilikiens** *Monumenta Asiae Minoris antiqua*, t. II, Manchester University Press, 1930, xviii, 207 pp., in-4°.

Lorsque parut, en 1865, la *Syrie Centrale* du Marquis du Vogüé, elle révéla aux archéologues les monuments antiques d'une contrée jusque-là ignorée, et cet ouvrage magistral a depuis lors servi de fondement à toutes les études qui ont été faites à propos de l'architecture chrétienne de l'Orient sémitique. Toutefois, depuis le début du xx^e^ siècle, l'intérieur de la Syrie commençait à s'ouvrir davantage aux explorateurs et ses ruines furent étudiées avec précision surtout par des expéditions envoyées par l'Université de Princeton et dirigées par Howard Crosby Butler. Aux dix-huit églises décrites et dessinées par le marquis de Vogüé, vinrent s'ajouter des relevés exacts et des photographies de près de deux cents autres édifices religieux des régions désertiques, qui étaient jusque-là pour l'archéologue *terrae incognitae*, s'étaient révélées riches en monuments remarquables. M. Butler, qui plus que tout autre avait contribué à cet accroissement de notre savoir, avait aussi, dès 1911, conçu le pro-

jet de réécrire l'histoire de l'architecture ecclésiastique de la Syrie en utilisant les matériaux abondants qu'il avait recueillis. Les fouilles de Sardes lui imposèrent d'autres tâches, et lorsqu'une fatale maladie l'emporta à Paris en 1911, il laissait inachevé le manuscrit d'un ouvrage que, pendant ces dix ans, il n'avait jamais perdu de vue. Heureusement il se trouva un de ses élèves, M. Baldwin Smith, pour reprendre cette ébauche et la retravailler. Le volume qui nous est offert est donc [illegible] de Princeton.

Il se divise en deux parties, dont la première est historique et descriptive. Après une introduction sur le pays et ses habitants, les auteurs passent en revue successivement les églises du IVe siècle, puis celles du Ve, les constructions monastiques, et enfin les églises du VIe siècle. Après la conquête musulmane, qui marque ici une coupure nette, on ne bâtit plus d'églises, mais des mosquées. Pour chacune des périodes on a distingué et groupé ensemble les monuments de chaque région, car la diversité des matériaux de construction influe notablement sur celle-ci. La seconde partie de l'ouvrage est analytique ; on y étudie en détail les plans, la superstructure des églises, et tous ses éléments, arcs, piliers, tribunes, fenêtres, toiture, ensuite les parties annexes de l'église : à l'extérieur, les murs d'enceinte, le baptistère, les chapelles, les tombeaux, la tour ; à l'intérieur, le ciborium, l'autel, le trône et les sièges, les chancels, l'ambon, la piscine ; suivent enfin les détails décoratifs et les motifs ornementaux, moulures, sculptures, mosaïques, toutes les pages, ou presque, du volume présentant une ou plusieurs figures, qui rendent sensible aux yeux ce que le texte explique. Cette riche documentation est en partie empruntée aux grandes publications des expéditions de Princeton, mais en partie inédite.

Quel jugement ont porté sur les théories qu'a provoquées récemment l'architecture syrienne, des auteurs qui connaissent celle-ci mieux que personne ? Ils se sont abstenus de traiter la question toujours agitée de l'influence de l'Orient sur l'Occident, car elle ne rentrait pas dans le cadre qu'ils s'étaient tracé. Mais ils ont tenu à formuler leur jugement sur l'origine que certains ont attribuée à l'architecture syrienne elle-même. Ils affirment à bon escient que l'influence de l'art mésopotamien et perse a été exagérée. Elle ne se manifeste, par l'emploi de la voûte et de la coupole, que dans deux églises de la Syrie du Sud, à Zor'ah et à Bosr. Dans [illegible] dont on a invoqué le témoignage, est construite tardivement dans un style d'importation étrangère, dont on ne trouve guère d'autre exemple. En général, les architectes syriens ont [illegible] et le dôme, même là où les Romains l'avaient employé pour leurs monuments publics. Le livre marque donc une réaction très nette contre la tendance à chercher dans le Nord de la Mésopotamie, puis au delà en Perse et en Arménie, le berceau de l'art qui se développe dans la Syrie chrétienne.

Pour MM. Butler et Smith, l'hellénisme est la source principale où ont puisé les architectes chrétiens. Les constructions hellénistiques étaient reproduites en Syrie depuis six cents ans quand on commença à y élever des églises. Mais

les artistes indigènes ne se sont jamais étroitement tenus aux canons de l'architecture classique, ils les ont librement modifiés à leur guise; ici se manifeste leur originalité ou, pour mieux dire, leur fidélité aux vieilles traditions du pays. Ce style composite a précédé le christianisme, celui-ci l'a adopté et adapté à ses fins. Dans le Sud, la part de l'élément autochtone est plus grande que dans le Nord, où « l'hellénisme apparaît presque dans chaque monument ». Les trois grands ordres grecs s'y retrouvent plus ou moins abâtardis. Le goût oriental a surtout inspiré l'ornementation, qui est parfois charmante et où s'exprime plus librement le génie de la race. Mais l'ascendant de l'hellénisme était tel dans les classes intellectuelles, que dans toute la région soumise à Antioche, on observe au bout d'un siècle un retour aux principes classiques et l'art ecclésiastique cherche de nouveau son inspiration dans les temples des dieux déchus.

***

L'influence religieuse d'Antioche s'étendait sur la Cilicie, toute proche de cette puissante métropole, et l'architecture ecclésiastique de ce pays se rattache à celle de la Syrie du Nord. Les recherches de MM. Herzfeld et Guyer à Mériamlik et à Korykos forment ainsi un heureux complément de celles de Crosby Butler.

Mériamlik, près de l'ancienne Séleucie, était un des lieux de pèlerinage les plus fréquentés de l'antiquité chrétienne. N'était-ce pas là que sainte Thècle, la compagne de saint Paul, avait, disait-on, fini ses jours dans une vaste grotte? On y construisit dès le IV^e^ siècle une petite basilique dont les colonnes doriques furent prises à quelque monument païen. Vers 470, on bâtit, au-dessus de la grotte sacrée, un édifice beaucoup plus imposant, entouré d'un ténénos. C'était une basilique à trois nefs, pourvue d'un narthex, que précédait un grand escalier, et flanquée vers le Sud d'un portique, tandis que de chaque côté de l'abside des chapelles servaient de *pastophoria*. Le plan de cette basilique est manifestement syrien. Au contraire, une troisième église, élevée probablement par l'empereur Zenon, est surmontée d'une coupole et probablement l'œuvre d'artistes byzantins, ce qu'indique aussi l'emploi de marbre de Proconnèse pour les chapiteaux. Mais cet édifice, qui imite l'architecture de la capitale, resta seul de son espèce.

Korykos est bien connu des épigraphistes par les nombreuses inscriptions chrétiennes qui ont été relevées sur [illegible]. Il ne s'est pas montré [illegible] aux études archéologiques. A l'intérieur de la ville, la cathédrale, basilique à triple nef, précédée d'un narthex, est un édifice, richement décoré de mosaïques, qui remonte au commencement du V^e^ siècle. A l'extérieur, le long de la voie des tombeaux, bordée de centaines de sarcophages, s'élevaient deux églises du VI^e^ siècle, consacrées à des martyrs, et qui reproduisent, comme celle de sainte Thècle, le type syrien avec *pastophoria* et toiture de charpente. En outre, à l'époque des rois de Petite-Arménie, probablement au XIII^e^ siècle, on bâtit ici une église arménienne et, de plus, dans un grand monastère, une réunion de chapelles forme un curieux ensemble consacré au culte.

On voit combien de monuments nouveaux nous connaissons désormais, grâce

aux données précises fournies par les deux archéologues associés. Ils ont pu montrer comment la Cilicie a subi dans son art religieux l'ascendant d'Antioche, mais à côté de cette action prédominante, celle de Byzance se manifeste non seulement dans le plan de l'église de Zénon, mais souvent aussi dans la décoration des autres. Enfin on voit emprunter parfois à l'architecture du centre de l'Anatolie certains éléments, comme l'arc outrepassé. Dans un pays frontière ouvert aux influences du Sud, du Nord et de l'Est, s'est formé un art composite, dont l'analyse est hautement instructive.

Fr. Cumont

M. S. Dimand. **The Metropolitan Museum of Art. A Handbook of Mohammedan decorative Arts.** In-8°, New-York, 1930.

Depuis l'excellent *Manuel d'Art musulman* de M. Migeon (1re éd., 1907; 2e éd. en deux volumes, 1927), un seul travail d'ensemble sur les arts de l'Islam avait paru, celui de M. Kühnel, et il est curieux que pendant si longtemps ce sujet n'ait tenté aucun érudit de langue anglaise; voici cette lacune comblée par M. Dimand, du Metropolitan Museum, et elle l'est parfaitement, comme on pouvait l'attendre de lui. En 287 pages, il a résumé tout ce que l'on sait sur l'art décoratif dans la civilisation musulmane, passant en revue en treize chapitres la miniature, la calligraphie, la reliure, la sculpture en pierre, stuc et bois, l'ivoirerie, les arts du métal, la céramique, la verrerie (chapitre écrit par M. Breck), les tissus et les tapis. Une très bonne bibliographie ouvre ce volume et 169 figures l'illustrent, sans compter quatre planches en couleur, illustration très bien choisie et d'autant plus intéressante pour nous, qu'elle est tirée tout entière des séries très mal connues en Europe de la section islamique du Metropolitan Museum, or cette section, formée presque entièrement par des collections privées données depuis quarante ans, est tout à fait remarquable. Le livre, édité par le Musée, doit servir de guide au visiteur à travers les galeries, mais il est assez ingénieusement fait pour ne rien perdre de son intérêt malgré ce but didactique.

Un tel *Précis* ne saurait être analysé et nous ne pouvons que noter quelques observations. Le chapitre le plus intéressant est sans doute celui qui a trait à la céramique; M. Dimand est spécialiste de la matière, aussi ses opinions comptent-elles. C'est donc avec plaisir que nous l'avons vu prendre parti avec nous dans la question si controversée de l'origine du lustre; contrairement à MM. Butler, Martin et Galtois, il se refuse à voir cette origine en Égypte, dans l'art copte, et nous croyons bien qu'il a raison, quant à décider si c'est en Mésopotamie ou en Perse que les premiers essais de lustre ont été tentés, nous reconnaissons que c'est impossible pour le moment; nous avons donné jadis nos raisons en faveur de Rhagès, mais il en est de très fortes qui militent pour la vallée du Tigre, et s'il nous semble impossible d'admettre avec M. Dimand les titres de Samarra, qui n'a vécu que cinquante ans et n'a eu à notre sens, comme Suse, qu'un art de reflet ou d'importation, ceux de Bagdad semblent très soutenables, on verra bien, quand des fouilles y pourront être pratiquées. En attendant, celles de Ctésiphon ont donné des résultats appréciables et

M. Kühnel nous a montré à Berlin quantité de fragments céramiques qu'il y avait trouvés, identiques à ceux de Samarra et de Suse, c'était évidemment aussi, croyons-nous, une importation de Bagdad. Quant à imaginer que la céramique de Rhagès fut un produit de cette importation, comme M. Dimand le laisse entendre, nous en serions fort surpris, et le contraire semble prouvé par la quantité de types qu'on voit à Rhagès et qu'on n'a pas rencontrés à Samarra, Ctésiphon et Suse, tandis qu'aucun de ceux qu'ont mis au jour les fouilles dans ces trois villes ne manque dans la grande céramique persane.

Le livre de M. Dimand soulève bien d'autres problèmes qu'un bref compte rendu ne peut même indiquer. Nous sera-t-il permis pourtant de regretter que l'Algérie et le Maroc aient été passés à peu près sous silence ? Leur art décoratif est réduit aujourd'hui, il est vrai, à des broderies et à des stucs, sans compter les céramiques de la Kalaa des Beni Hammad, mais ces morceaux sont d'importance : les travaux d'un Blanchet et d'un La Nézière, ceux de Basset et Terrasse dans *Hespéris*, eussent valu à ce chapitre [illegible]. Au reste, cette négligence n'ôte que peu de chose à un travail remarquable (1).

H. Saladin.

P. Lavedan. — **La Palestine.** Voyage en Terre Sainte. Un vol. in-8° de xvi pages et [illegible] planches hors texte. Paris, Société du Livre [illegible].

Une brève notice sert d'introduction à un album de belles planches, judicieusement choisies. Naturellement, Jérusalem et ses environs immédiats sont abondamment représentés; mais on s'est efforcé de renouveler les vues habituelles. Il semble que le point de vue archéologique ait été écarté et cela peut se soutenir. Cependant, une vue des anciennes murailles au sud d'Ophel aurait pu remplacer une des nombreuses vues des murailles néhémiales de Jérusalem. De même, la vue des ruines de Capharnaüm a été prise avant les travaux qui ont [illegible] sur ce site. Mais ce sont là des desiderata accessoires. L'ensemble offre une documentation aussi utile qu'agréable à considérer.

R. D.

Périodiques

Acta Archæologica. t. [illegible] fasc. I et II. Copenhague, Levin et Munksgaard, 1930.

Cette nouvelle publication [illegible] de répandre la connaissance des travaux archéologiques menés par des Scandinaves ou des Européens ; c'est pourquoi ses articles sont rédigés dans une des langues les plus courantes. On se propose de donner trois fascicules par an. Ceux que nous avons sous les yeux font honneur aux auteurs et à l'éditeur.

Signalons comme concernant l'antiquité méditerranéenne et orientale les articles de MM. F. Poulsen, *Trois têtes d'antiques de la Glyptothèque Ny-Carlsberg*, K. F. Johansen, *Tanbutten der Seleukidenzeit aus Dura* ; O. E. Ravn, *Some disputed points in Babylonian sacred architecture*.

Paul Deschamps. — **Le château de Saone dans la principauté d'Antioche.** Extr

[1] Sans doute les travaux de M. J. Strzygowski sur la miniature iraniennes ont-ils paru lorsque le livre de M. Dimand était déjà sous presse, car il ne semble pas les connaître

de *Gazette des Beaux-Arts*, 1930, p. 329-344.

On sait généralement les dispositions du Crac des Chevaliers. Qu'il existât [illegible] ont accessible depuis longtemps. Voir *Gazette des Beaux-Arts*, janvier 1924 ; on est aussi bien renseigné sur le château de Saône, le Sahyoun des Croisés, que l'ont rendu célèbre Sa construction mêlée [illegible] rose si on aime la fougue ; mais l'archéologue y trouve peut-être plus à glaner. M. Deschamps en donne la notice la plus complète qui ait encore paru et il l'appuie sur les relevés de M. Anus, son [illegible].

Les ruines conservent encore l'organisation primitive du XII^e^ siècle. Les musulmans y ont peu ajouté et il subsiste des vestiges du château byzantin du X^e^ siècle avec sa tour [illegible]. Le savant directeur du Musée de sculpture comparée au Trocadéro [illegible] le dispositif. « Les Francs [illegible] durent leur servir d'abri pendant qu'ils élevaient leurs grands ouvrages. Ils ont reporté en avant le front oriental de l'enceinte. Ils ont coupé le plateau par un grand fossé ; au milieu de ce nouveau front ils ont dressé leur donjon colossal. La muraille orientale qui se trouve au-dessus du fossé prolonge le rocher, rigoureusement vertical en cet endroit. »

Une constatation importante est celle de l'application par les Francs de certains principes d'architecture militaire byzantine ; cela n'a rien de surprenant, [illegible].

La construction de Saône est avec aux environs de 1130. Ainsi s'explique le grand emploi d'appareil à bossages qui est abandonné vers la fin du XII^e^ siècle. L'exposé que nous résumons est appuyé de très belles reproductions.

R. D.

Revue des Etudes hittites et asianiques. — MM. E. Cavaignac, L. Delaporte et A. Juret ont fondé une Société des Etudes hittites et asianiques dont l'objet immédiat est la publication d'une *Revue hittite et asianique*. Le premier numéro vient de paraître avec des articles des professeurs A. H. Sayce — le doyen de ces études. — E. Cavaignac, A. Götze, A. Cuny, et une bibliographie.

Nous souhaitons le succès qu'elle mérite à la nouvelle revue, qui s'édite au 20 de la rue Saint-Guillaume.

Orientalistische Literaturzeitung, août-sept. 1930. — Notice de H. Bauer, *Die assyrischen Personennamen im Rahmen der gemeinsemitischen Namengebung*, d'après l'ouvrage de Noth portant ce titre. Comptes rendus de H. H. von der Osten, *Explorations* (Przeworski) ; Koechlin et Migeon, *Islamische Kunstwerke* (H. Glück) ; Ricard, *Corpus des tapis marocains* (K. Wulzinger) ; E. P. Mathers, *The Smell of Libanon* (E. Littmann) ; V. Goulard, Y. Godard et J. Hackin, *Les Antiquités bouddhiques de Bamyan* (E. Waldschmidt).

Idem, oct. 1930. — Note de M. Prou sur, *Arabische Alchemie* im *lateinischen Abendlande*, à propos du catalogue de Dorothea Waley Singer et Annie Anderson. Comptes rendus de U. Kahrstedt, *Syrische Territorien in hellenistischer Zeit* (O. Lenz fait des réserves sur les conclusions) ; Otto Cuntz, *Itineraria Ro-*

mann (Honigmann) pour cette nouvelle édition et signale la bonne lecture *a Barbalisso* au lieu de *ab Arabisso* (*cf. Syria*, XI, p. 103 ; H. Gressmann, *The Tower of Babel* (W. Andrae) ; il s'agit d'une comparaison entre les religions israélite et babylonienne ; *Keilschriftkunden aus* [illegible] XVIII-XX [illegible] A. Goetzmann et Thomas W. Arnold, *Denkmäler islamischer Buchkunst* (E. Gratzl ; cf. *Syria*, X, p. 365) ; Hitti, *An Arab Syrian gentleman and warrior in the period of the Crusades* (W. Bjorkman ; mémoires d'Ousama).

Idem, novembre 1930. — A. Moortgat, *Der Kampf zu Wagen in der Kunst des alten Orients*, cherche à établir que le motif du combat ou de la chasse, en char léger attelé de chevaux, a son origine dans l'art du royaume de Mitanni au temps de sa prééminence. Compte rendu de Chapouthier et Charbonneaux, *Fouilles exécutées à Mallia* (1er rapport, par G. Karo, qui ne reconnaît pas comme minoenne la hachette en stéatite en forme de léopard placée le poignard plus tôt dans le Minoen Ancien que dans le Minoen Moyen I et la Dürandal minoenne, selon le mot d'Evans, vers 2000 avant notre ère. Les exemplaires des tombes de Tiryns et de Mycènes sont plus tardifs, étant du XVIe siècle. Compte rendu de G. de Jerphanion, *Mélanges d'archéologie anatolienne*, par H. Hartmann.

Idem, décembre 1930. — Sidney Smith, *Ishtar in exile, demotischer Text der* [illegible] Hans Ranke, *Zu den nicht-griechischen Inschriften von Amathus*, n'admet pas plus que le P. Dhorme (*Revue Bibl.*, 1930, p. 3[illegible]) la lecture de ces textes par l'ancien sud-arabique suivant le système du P. Power. Le plus probable lui paraît que les habitants primitifs de Chypre devaient parler une langue apparentée à celles de l'Asie Mineure méridionale. Compte rendu de Camille Enlart, *Les Monuments des Croisés dans le royaume de Jérusalem* par G. Rohner (Archéologie, 1932 et suiv.). H. Bauer, *Zum Alphabet von Ras Schamra*, rectifie quelques lettres de l'alphabet tel qu'il l'avait proposé dans *Entzifferung der Keilschrifttafeln von Ras Schamra*.

NOUVELLES ARCHÉOLOGIQUES

Les fouilles archéologiques de 1930 en Syrie. — L'année qui vient de s'écouler n'a pas été moins fructueuse que les précédentes.

A **Byblos**, M. Maurice Dunand a mené la neuvième campagne depuis l'organisation du mandat, en étendant le déblaiement. Le site exploré donne bien l'impression d'une grande fouille et il est loin d'être épuisé. Il est à désirer qu'une publication succède bientôt à l'ouvrage de M. Montet, *Byblos et l'Égypte*, limité à la description des quatre premières campagnes.

Notre reconnaissance de la civilisation et de l'activité des Planteurs a été singulièrement étendue par la seconde campagne de **Ras Shamra**, l'antique Sapouna. Les articles qui paraissent dans ce fascicule sous les noms de MM. Schaeffer et Virolleaud renseignent excellemment nos lecteurs ; nous avons présenté aussi quelques [illegible] concernant le déchiffrement [illegible].

A l'intérieur de la Syrie, M. du Mesnil du Buisson accompagné de MM. Fougerousse et du Boutray ainsi que de Mlle de

Sampigny, s'est attaqué au tell de **Khan Sheikhoun**. Sans attendre les résultats d'une première exploration forcément ingrate, il a transporté son chantier près de **Souran**, probablement sur le site antique de ce nom. Par ailleurs des tombes de l'âge du bronze ont été reconnues.

MM. Fr. Thureau-Dangin et Maurice Dunand ont conduit, en automne, leur deuxième campagne à **Til-Barsib**, l'actuelle Tell Ahmar, sur la rive gauche de l'Oronte. De nouvelles fresques assyriennes ont été découvertes, aussi des tombes antérieures à l'occupation assyrienne. La céramique est tout à fait comparable à celle que M. du Mesnil a découverte depuis Mishrifé-Qatna jusqu'à Khan Sheikhoun, mais qu'il date probablement un peu haut. En nous référant aux tableaux donnés dans *Syria*, XI, pl. XXXI et suivantes, nous placerions la tombe IV de Qatna (col. 4) plutôt vers 1700 qu'en 2400. Les édifices actuellement visibles de l'ancienne Qatna sur la butte de l'église ne semblent pas remonter beaucoup avant 1550 (col. 2). La tombe 3 de Dhebi (col. 6) ne doit pas être plus ancienne que 1500 et la tombe I de Qatna (col. 7) est tout au plus de 1450 (au lieu de 1900).

Les fouilles de **Doura-Europos** ont continué sous la direction de M. Pillet assisté notamment de M. Rowell. C'est là une œuvre de longue haleine qu'il faut souhaiter de ne pas voir interrompre.

Une mission belge composée de M. le prof. Mayence et de M. l'architecte **Laroche** a entrepris des recherches sur le site d'**Apamée**, non loin de l'Oronte, dont l'antique citadelle porte aujourd'hui le nom de Qal'at el-Moudiq. On a retrouvé la colonnade antique traversant toutes les villes syriennes d'époque romaine. Sur un des côtés de la colonnade s'est révélé un grand monument public dont on conserve des éléments suffisants pour une reconstitution graphique. Celle qu'a présentée M. Lacoste est impressionnante par l'ampleur de cette architecture dont il semble qu'on puisse fixer la date entre les constructions de Baalbeck et les monuments chrétiens du v^e^ siècle. Cette première recherche a démontré que les monuments de l'ancienne Apamée, du moins ceux de l'époque romaine, sont beaucoup mieux conservés qu'on ne pouvait l'espérer.

Nous avons déjà, à plusieurs reprises, attiré l'attention de nos lecteurs sur les grands travaux que M. Seyrig a mis en train à Palmyre. Le savant directeur du Service des Antiquités en exposera ici même les importants résultats. Il a justement mérité de recevoir la grande médaille des architectes.

Le Père Poidebard a continué avec succès la prospection du désert par voie [illegible], il en expose les résultats dans Syria.

[illegible] de nos fouilleurs a permis d'en montrer les résultats au grand public dans une exposition au musée de l'Orangerie (Tuileries) qui est restée ouverte du 18 octobre au 15 novembre (1). Aux produits des fouilles de Syrie, on avait joint ceux de la mission de Suse dirigée par M. de Mecquenem et ceux de la mission de Tello, dirigée par M. H. de Genouillac.

Nous examinons ci-après les beaux résultats des fouilles du baron von Oppenheim à Tell Ḥalaf.

(1) *Catalogue de l'Exposition d'Antiquités orientales. Fouilles de Tello, de Suse et de Syrie.* 1 vol. in-8° de 92 pages avec 8 planches.

Les découvertes du baron Max von Oppenheim à Tell Halaf sur le haut Khabour. — C'est en 1911 que l'explorateur et arabisant, baron Max von Oppenheim a entamé des recherches à Tell Halaf, en Haute Mésopotamie, près de Ras el-'Aïn ou source du Khabour. Dans un large esprit de collaboration scientifique auquel le baron von Oppenheim ne manque jamais de rendre hommage, le gouvernement français a non seulement autorisé la reprise des fouilles après la guerre, mais il a encore admis que la loi syrienne sur les antiquités ait un effet rétroactif et que le fouilleur reçoive la légitime récompense de ses efforts. Le nombre des sculptures découvertes est tel que deux musées pourront être constitués, l'un à Alep, l'autre à Charlottenburg (Berlin). Des moulages viendront compléter respectivement chaque série de sorte que l'étude des monuments pourra se poursuivre avec fruit dans l'une ou l'autre de ces villes. Les travailleurs seront reconnaissants à l'heureux explorateur de toutes les peines qu'il a prises pour eux.

La publication des découvertes de Tell Halaf, probablement l'ancienne Guzana, ne tardera pas beaucoup ; mais nous pouvons en donner un premier aperçu à nos lecteurs grâce aux articles parus dans *l'Illustrated London News* des 25 octobre et 1er novembre 1930. Cette revue anglaise est encore la seule parmi les grands périodiques illustrés qui ait compris l'intérêt que le public attache aux [illegible]

La question qui nous retiendra est celle de la date

Fig. 1

M. von Oppenheim, s'appuyant sur l'estimation du professeur Herzfeld, place les sculptures, qu'il a vues au jour, dans le troisième millénaire avant notre ère. Déjà à examiner les statues conservées au musée d'Alep, nous avions eu une impression tout autre et les pièces qui viennent d'être publiées ne font que confirmer notre opinion. L'ensemble de ces monuments nous semble appartenir aux derniers siècles du IIe millénaire avant notre ère. Nous indiquerons rapidement nos raisons

Voici un bas-relief (fig. 1) qui porte bien sa date. Le roi assis respirant la fleur de lotus, attitude exprimant le bonheur, regarde des acolytes du type sumérien d'Enkidou qui soutiennent le disque ailé. Le disque ailé et le lotus (1) sont des empruntés à l'Égypte qui ne se conçoivent pas, dans cette région, avant la XVIII[e] dynastie. L'expression de l'effroi des personnages est déjà la coiffure assyrienne, avec le chignon bas. Le motif des [illegible] notamment sur les cylindres de la Syrie du nord, souvent dits syro-[illegible].

Les mêmes observations valent pour le curieux sphinx (fig. 2) qui, avec sa barbe, n'a rien de hittite, qui montre le profil habituel aux Sémites — tout comme les Enkidou du relief précédent — et dont le corps d'oiseau se termine en queue de scorpion, type essentiellement mésopo-[illegible].

Fig. 2

[illegible] encadrent le sol il remonte aux [illegible] temps sumériens ; mais sous la forme qu'il revêt ici, notamment avec le disque ailé, il n'apparaît que sur [illegible] cylindres de la seconde moitié du deux[illegible]

La [illegible] (fig. 3) paraît tout d'abord empreinte d'un caractère très [illegible]. En réalité, il n'y a là qu'un parti pris de simplification, car la mode des cheveux calamistrés se conserve dans [illegible] coiffure de certains sphinx du IX[e] siècle à Zendjirli (2). Le costume n'est pas non plus très ancien ; les broderies [illegible] se voient au bas de la robe et aux manches

(1) Ce sont les Phéniciens qui ont fait connaître à ces populations du nord de la Syrie Zendjirli et de la haute Mésopotamie, le symbolisme du lotus ; cf. ce que nous disons *Syria* XI (1930), p. 182 à propos [illegible] plaque d'Ahiram.

(2) Pottier, *L'Art hittite*, dans *Syria*, II p. 26, Otto Weber *L'Art hittite* n° 15

ne permettent pas de remonter à très haute époque. Si cette sculpture est plus ancienne que les autres, cela ne doit pas être de beaucoup. Si on la place aux XII^e^ ou XIII^e^ siècles, le groupe fig. 4, qui appartient à la série des Banquets, doit descendre un peu plus bas. La coupe qu'il porte à la main, le fauteuil, dossier droit, sur lequel se retrouve sur des

bronzes plus récents des XII^e^ et XIII^e^ siècles avant notre ère.

Le buste [illegible] d'Arslan-Tash[1] n'est pas non plus d'époque très reculée. Avec son bonnet pointu et [illegible] — trait de basse époque relative — ce spécimen de Tell Ḥalaf est le prototype de ceux qui apparaissent vers l'époque assyrienne et les [illegible]

[1] Voir *Syria*, XI, pl. XLII *ter*.

Plusieurs des [illegible] Tell Ḥalaf portent [illegible] au nom du roi [illegible] Kapara qui semble à placer aux XII^e^ [illegible] avant J.-C. Donc tout concorde pour fixer la date des sculptures qui portent [illegible] pas faute nous ne pouvons [illegible] Kapara [illegible] un usurpateur ayant [illegible] sur des monuments plus [illegible] que lui.

Nous avons vu plus haut que les figures [illegible] de Tell Ḥalaf [illegible] représentent le roi de la [illegible] dité, soit à placer à [illegible] que des figurines d'or de la [illegible] de Ugarit). Elles nous [illegible] beaucoup plus voisines et [illegible] Le traitement des figurines nues [illegible] sont [illegible]

[illegible] Voir [illegible] dernières reproduites dans la *Revue de l'Art*, I, pl. [illegible]

époque même [illegible] placer le vis[illegible]
même période [illegible]

Fig.

l'est. Ces pièces ne peuvent être antérieures au XIe siècle avant J.-C. mais peuvent descendre au Xe siècle

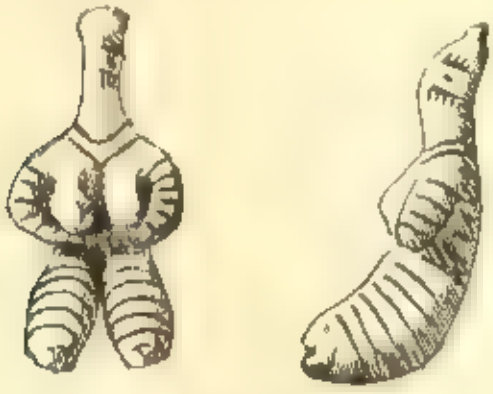

Fig.

* Les relations ainsi attestées avec le monde occidental ne s'arrêtent pas sur-

prendre, car Tell Halaf, ou Ras el-Ain [illegible] se trouvent [illegible] vers la voie de pénétration qui, de la Syrie du nord, par Alep et Harran

Fig.

menait à Nuzu. Ainsi s'affirme l'importation venant de l'ouest.

Le baron von Oppenheim a découvert dans une tombe un couvre-bassinet en or (fig. 7) qui avec [illegible] avec les trouvailles d'Enkomi (Chypre) [illegible] La plaque d'or (fig. 8) porte un motif répandu à l'

Fig.

même époque depuis [illegible] Mycènes [illegible] jusqu'à Mycènes.

Le [illegible] permet d'établir des rapprochements [illegible] Le décor des [illegible] ainsi contre (fig. 9 et 10) ou celui des fragments de la figure 11 et de celle de Mlle Astruc à boule ajourée mentionnée dans la figure 12.

* Voir *Gazette des Beaux-Arts*, 1930, p. 1

a les plus grandes analogies avec le ge- me n ne grec, comme on peut le cons- tater d'après la figure 13 empruntée à l'amphore, style du Dipylon, trouvée à Curium (Chypre [1]) et la fig. 14 tirée

Fig. 13 Fig. 14

d'un vase de Béotie [2]. On relève de part et d'autre : la palmette à huit pétales, le damier, le cercle en pointille avec point au centre, l'animal représenté accroupi la tête retournée et jusqu'au décor sur le col du vase 9 qui se retrouve retourné sur

Fig. 15

la figure 15. Le bucrâne de la figure 12 a consisté se retrouve bien parmi les fragments de Tell Halaf avec son schématisme

Fig. 16

L'introduction du type géométrique grec à Tell Halaf, en haute Mésopotamie,

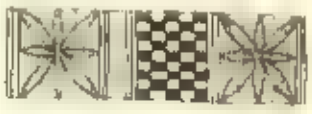

n'est pas plus surprenante qu'à Alishar Cappadoce où nous l'avons constaté

Fig. 17

notamment dans le décor en pseudo-grecque [3].

D'autres questions se posent que le

[1] Louis Palma de Cesnola, *Cyprus* (1879) pl. LXVIII ; Ohnefalsch-Richter, *Kypros, die Bibel und Homer*, pl. LXXXIX, 1.

[2] Louvre C. A. 1841. Comparer pour ornementation pour l'animal Perrot et Chipiez, *Hist. de l'art*, VII, p. 180-181, fig. 65 et 66.

[3] *Syria*, XI, 1930, p. 295.

pour [illegible] qu'après la publication définitive du résultat des fouilles. On devra notamment se demander quelle est la position de [illegible] Zenjirli dont [illegible] heureusement mal assurée. Certaines analogies [illegible] tion des monuments, résultent-elles du fait [illegible] grande importance. R. D.

Fouilles de M. Ploix de Rotrou dans la citadelle d'Alep. [illegible] qui [illegible] ville d'Alep, chef-d'œuvre de l'architecture [illegible] monceau de ruines informes. M. Ploix de

Linteau et dalle de la citadelle d'Alep.

[illegible] deux [illegible] sont-ils [illegible] hittite des XIV^e^-XIII^e^ siècles? Ou bien, Zendjirli [illegible] de [illegible] centres artistiques de la Syrie du nord et de la Mésopotamie du nord, où ont convergé des influences multiples, mais qu'on ne peut confondre avec l'art hittite de Cappadoce?

Du [illegible] façon, les travaux du baron [illegible] inspecteur des Services des Antiquités à Alep, y même des fouilles qui lui ont permis de dégager des éléments [illegible] des XIV^e^-XIII^e^ siècles. Il vient de découvrir également plus ancien sous la forme d'un bas-relief fort curieux d'époque assyrienne, mais d'une facture locale plus libre et très originale.

On y voit deux genies ailés dans l'attitude

tude de la course qui paraissent accompagner ainsi les astres figurés au-dessus d'eux, le soleil et la lune. Les poings fermés des personnages indiquent nettement qu'il s'agit bien d'une course et non d'une danse ou d'une scène de boxe. Il est même assez vraisemblable, si l'on veut bien comparer la figure 1 de Tell Halaf donnée ci-dessus, que d'un de leurs bras, les génies du relief d'Alep soutiennent les astres. Quoi qu'il en soit de ce dernier détail, on ne peut douter que nos deux génies remplacent les deux Enkidou du relief de Tell Halaf et de bien d'autres reliefs ou cylindres mésopotamiens, syriens du Nord ou cappadociens, en particulier dans la grande procession de Yasili Kaya où — ceci est très important pour la date — ils affectent un caractère beaucoup plus archaïque. L'appendice caudal que conservent nos deux acolytes sont à peu près le seul souvenir qui leur reste de leur origine. On peut songer à y reconnaître les prototypes d'Azizos et de Monimos qui furent identifiés tardivement avec Phosphoros et Hesperos.

[illegible] est [illegible] 1 m. 70 de [illegible] 0 m. 25 d'épaisseur. D'après ces dimensions, il devait servir de base à une statue. Malheureusement, M. Ploix de Rotrou nous écrit que le monument n'est pas en place, mais a été employé, comme pierre d'angle dans un monument du XIIIe siècle[1].

La tradition consistant à décorer la base des statues avec des représentations d'acolytes et tout spécialement de génies dans l'attitude de la course remonte à l'époque hittite, ainsi à Karkemish (Perrot, *Syrie*, I, p. 285, fig. 37; O. Weber, *L'Art hittite*, n° 23, et à Zendjirli (Perrot, *Syrie*, II, p. 110, fig. 90 et 101; O. Weber, *loc. cit.*, n° 22. Car ces génies ou personnages à demi agenouillés, tout comme la Gorgone grecque, paraissent courir.

Le couvre-chef des génies du relief d'Alep, constitué par un bonnet pointu, strié dans la hauteur, avec corne avant et arrière, est une survivance hittite, tandis que la manière de ramasser les cheveux en un chignon bas est une mode assyrienne, qui apparaît déjà sur les sculptures de Tell Halaf examinées ci-dessus, et qui signalent la basse époque de certains reliefs portant des hiéroglyphes hittites, ainsi celui de Bor (Garstang, *The Hittite Empire*, pl. XXXIII) ou la sculpture rupestre d'Ivriz (*Ibid.*, pl. XXXIV). On constate avec ces derniers aussi bien qu'avec les bas-reliefs de Tell Halaf une similitude de traitement dans le profil qui n'a rien de hittite.

Nous conclurons donc que si le bas-relief de la citadelle d'Alep est d'époque assyrienne (vers les IXe-VIIIe siècles av. J.-C.), il est bien de facture locale. Quelles que soient les influences subies, il manifeste un style local et rend des conceptions religieuses locales.

On félicitera M. Ploix de Rotrou de sa découverte qui doit l'engager à poursuivre ses recherches.

R. D.

[1] Sur les quelques monuments hittites conservés à Alep dans des remplois, voir J. Garstang, *The Hittite Empire*, p. 318.

Quelques remarques de M. Ludwig Borchardt sur les antiquités de Byblos

Sous une forme condensée, le savant égyptologue vient de donner dans l'*Orien-*

talutische Literaturzeitung, de janvier 1931, col. 24-35, d'importantes observations sur la publication de M. Pierre Montet, *Byblos et l'Egypte*, dont nous avons nous-même rendu compte dans *Syria*, XI (1930), p. 164-187. Venu au congrès archéologique tenu en Syrie en 1920, M. Borchardt a pu étudier les objets sortis des fouilles de M. Montet et nous croyons devoir signaler à nos lecteurs les principales remarques formulées dans l'*Orient*, *Literatur* [illegible].

Notons d'abord que le bas-relief à deux tableaux symétriques (voir *Syria*, XI, p. 175) offrirait deux représentations de Hathor de Byblos et ne serait nullement de l'Ancien Empire; même M. Borchardt croit y lire le nom de Séti I. Cela ruinerait la règle d'après laquelle le graphe *kbn* pour Byblos ne serait plus en usage après la XII^e^ dynastie. M. Montet, que nous avons consulté à ce sujet, estime que cette lecture est matériellement impossible.

Comparant les fragments, découverts à Byblos par M. Montet, d'une statue d'Osorkon I avec les deux morceaux du Louvre (Mogret, p. 40 et s., n^os^ 20-30), M. Borchardt conclut qu'il y a là deux statues d'Osorkon. Il estime que la statue du Louvre a été usurpée par Osorkon I, mais il n'en donne pour raison que la beauté du style et nous laisserons aux égyptologues le soin de décider si, vraiment, il n'y avait plus de bons sculpteurs à cette époque en Egypte. Mais lorsqu'il suppose que le roi de Byblos, El ba'al, a usurpé, à son tour, cette statue, il méconnaît la nature des rapports qui unissaient Byblos à l'Egypte. Le Pharaon était un dieu profondément vénéré à Byblos et Elība'al, comme l'atteste son inscription, cherche seulement à se prévaloir d'un acte de piété du Pharaon envoyant sa statue pour le temple de Byblos, nullement à usurper l'image d'Osorkon.

L'ingénieuse thèse de M. Borchardt s'entraîne à des hypothèses mal fondées touchant les textes phéniciens archaïques qu'il tend à rabaisser sans raison plausible, en particulier ceux que des rois de Byblos ont gravés sur des statues de Shéshonq I et d'Osorkon I^er^. Nous devons y insister et demander qu'on ne se décide pas à la [illegible].

Puisque certains égyptologues refusent de tenir compte des documents égyptologiques découverts dans la Tanite et qu'ils ne sont pas frappés par le nombre des synchronismes concordants, nous nous en passerons. Nous sommes en état, en effet, de classer les textes phéniciens archaïques sans avoir recours aux textes hiéroglyphiques qui les accompagnent. Il suffit de considérer la suite constituée par les textes, cette suite étant assez espacée dans le temps et dont la succession ne souffre aucun doute: 1° deux inscriptions contemporaines de la mort d'Abiram (celle de la paroi du puits et celle du sarcophage) que la céramique mycénienne, la céramique chypriote et l'ivoire mycénien (sans qu'il soit besoin de tenir compte des deux vases de Ramsès II) obligent à faire remonter au XIII^e^ siècle avant notre ère; 2° le texte récemment publié par M. Dunand (*Revue biblique*, 1930, p. 321; cf. *Syria*, XI, p. 306) qui remonte vraisemblablement à la fin du règne de Ramsès II ou en tout cas lui est de peu postérieur; 3° le texte d'Abiba'al gravé sur une statue de Shéshonq; 4° celui d'Elība'al, gravé sur la statue d'Osorkon I^er^ sans oublier la flèche de Houssa

(cf. *Syria*, VIII, p. 188, et IX, p. 358-359), de même époque. Tout ce groupe est bien défini par certaines lettres caractéristiques (notamment la forme du *kaph*), mais chaque texte marque une évolution très nette pour certaines lettres. D'autre part, tout ce groupe est largement antérieur à la stèle de Mesa (vers 842 av. J.-C.). Dès lors, la date qu'on peut attribuer à ces textes concorde précisément avec la date des monuments égyptiens qui les accompagnent. C'est un fait indiscutable et qui s'accorde avec la date à laquelle les Grecs ont emprunté l'écriture phénicienne.

Le fameux cylindre (Montet, p. 62, n° 42) est l'objet d'une étude particulière. Au lieu de la triade Hathor, dieu Hout et dieu Khay-taou, M. B. propose Hathor, le Pharaon lui-même qui foule aux pieds les pays étrangers (en comparant Montet, p. 73, n° 37 : « Pepi Soter les pays étrangers ») et Ba'al de Byblos ou un dieu d'un autre nom dont l'image aurait pris entre deux lions. Voici d'ailleurs la traduction proposée : « *Chaou-ta* (nom du propriétaire du cylindre), möge er ewig leben, geliebt von Baalet-Hathor, von der Sonne der Fremdländer, dem Gotte von Byblos, und von Baal ? (sämtlich) in Byblos. »

Il est très important de noter l'accord entre MM. Borchardt et Montet pour attribuer à la main-d'œuvre égyptienne le miroir de type égyptien du tombeau II (Montet, pl. XLII et XLIII et *Monuments Piot*, XXVII, pl. II), ainsi que le pectoral en or et pierres calibrés ayant conservé sa chaîne (Montet, pl. XLIII et XLIV; *Monuments Piot*, XXVII, pl. I). Ces pièces, malgré les négligences de détail, viennent augmenter le nombre des œuvres remarquables faites en Phénicie au deuxième millénaire et prouvent que les rois phéniciens commandaient aux artistes locaux les objets dont ils se paraient.

Pour le scarabée de la collection de Clercq dont M. Montet a traité, dans *Syria*, VII, p. 85-92, M. Borchardt accepte la lecture du père : *'Impy*, mais lit celui du possesseur : *Ne-kt-'nfr*, et déclare que « scarabée provient du tombeau IV ».

« Autorisant de ce que les violateurs savaient chemmer sous terre d'une tombe à l'autre (Montet, p. 205), M. Borchardt leur attribue le passage qui met aujourd'hui en communication le tombeau I et le tombeau II : il repousse donc l'hypothèse avancée par M. Montet, d'une communication entre les tombeaux ménagée par le fils pour rester en rapport avec son père. M. Montet, que nous avons consulté à ce sujet, nous répond qu'il est familier avec les boyaux toujours grossièrement dressés que tracent les violateurs, car il en a déjà découvert à Abou Roash avant d'en reconnaître à Byblos. Mais dans le cas présent on n'a rien de semblable. « Du côté du puits II, nous voyons l'entrée du couloir était fermée par des dalles. De l'autre côté, il était ouvert. On aurait donc dû trouver les matériaux retirés de ce long couloir dans le caveau qui aurait été trop petit pour les contenir. Et comment les voleurs qui auraient creusé ce couloir auraient-ils négligé d'emporter les objets précieux du tombeau II ? » L'argumentation de M. Montet nous paraît décisive.

Enfin, que la grande jarre au riche contenu (Montet, p. 111-12) soit simplement une jarre à laquelle une femme aura confié ses objets précieux, jarre

qui, mise en cave, aurait été ensevelie par la destruction de la maison, est une hypothèse qu'on ne peut vraiment pas retenir d'après l'inventaire même des objets et aussi avec le développement de la fouille. M. Borchardt ne l'avance d'ailleurs, qu'avec réserves. R. D.

Encore Magaratarichа. — M. le Dr E. Honigmann nous envoie l'intéressante note complémentaire suivante :

« Zu meinen Bemerkungen, *Syria*, 1930, p. 282 sq., über die Lage der Μεγαρατάριχα (IG XIV 2334 = *Mu'tarāth* bei Kafartab (Kamal al-din, *Zubda*, B. N. Nat., ms. ar. 1606, f. 101) sei hier nachgetragen, dass auf der englischen Karte *Asia* 1 : 250 000, Blatt *Latakia* Redrawn from Turkish Staff map 1 : 200 000, drawn and printed at the War Office, Mai = Geographical Section, General Staff n° 2321) tatsächlich westlich von Minja und südöstlich von Sheikh Mustafa, genau unter 45°30, der Breite von Latakia, ein *Jidar Mu'tarikh* eingetragen ist, und zwar an der Stelle des « village que la carte d'E.-M. 1920 laissait sans appellation », in dem Dussaud (*Topogr.*, p. 179) Kafartab vermutete. Da dieses jedoch nach der Feststellung von Mouterde (vgl. seine Kartenskizze in *Syria*, 1929, p. 128 etwa 6 km weiter südöstlich zwischen Tell el-Ḥrēdj und Khan Sheikhoun liegt, etwa dort, wo auf der englischen Karte *Henkat* (*Khanabo* steht (eine Verlesung von Kafartab ?), so scheint mir die Lage der Μεγ. κώμη nunmehr gesichert. »

F. H. Weissbach.

Nous avons demandé au comte du Mesnil du Buisson qui a fouillé au printemps 1930 sur le tell de Khan Sheikhoun, de vouloir bien relever dans ses notes ce qui concerne Mu'tarekh. On y trouvera la confirmation des hypothèses de M. Honigmann. Pour expliquer les deux croquis ci-joints, voici ce que M. du Mesnil nous écrit :

« Le site de Mar'tarekh est situé à 8 km. au N.-N.-O. de Khan Sheikhoun

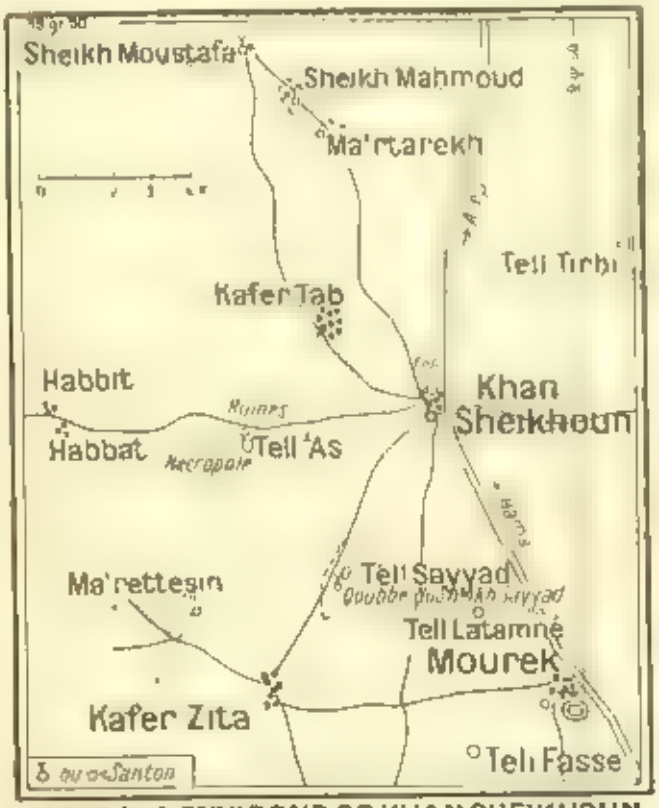

CARTE DES ENVIRONS DE KHAN SHEIKHOUN

Relevé du comte du Mesnil du Buisson

dans une petite vallée. La piste qui y conduit passe près des ruines de Kafer Tab

elle paraît avoir été une [illegible] pavée, car on remarque en un point des traces profondes dans le rocher calcaire. La région traversée est aujourd'hui cultivée, mais déserte. Sur le site nous n'avons trouvé que des bergers, les édifices dont notre plan donne la position, sont abandonnés et presque en ruine. Sur le côté du bassin destiné, sans doute, à recevoir les eaux du beau puits voisin, on remarque une statue de basalte presque grandeur nature. Le personnage, vêtu d'une toge, est assis sur un siège en X. La tête, les bras et le pied droit sont brisés. L'enlourage du bassin est fait de matériaux antiques employés, parmi lesquels des fûts de colonnes en calcaire et en basalte. La mosquée dite Maqam el-Arba'in doit recouvrir une ancienne église des Quarante martyrs. Dans le mur sont encastrés plusieurs fragments d'une grande inscription coptique et des débris d'architecture romaine.

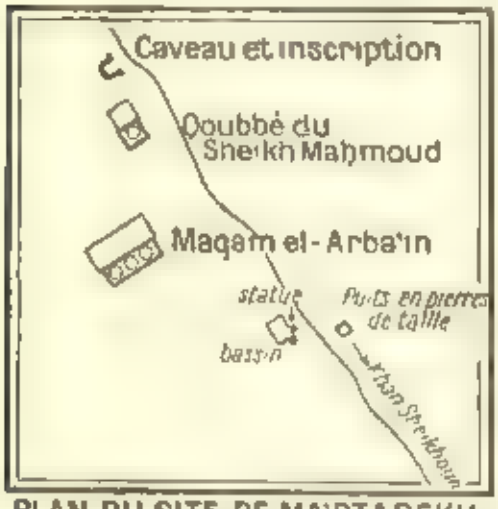

PLAN DU SITE DE MA'RTAREKH

Relevé du comte du Mesnil du Buisson.

« La qoubbé de Sheikh Mahmoud comprend aussi de nombreux fragments antiques, en particulier de beaux fûts de colonne

« Non loin de ce petit édifice, près de la piste, une grotte paraît être un tombeau grec violé depuis fort longtemps. Le linteau actuel porte une inscription grecque chrétienne que publiera le P. Mouterde. »

Du Mesnil du Buisson

Erratum

La légende des planches XL et XLI de *Syria*, XI (1930) porte à tort que les bustes [illegible] représentés sont conservés au Musée [illegible] Ny Carlsberg. Ils appartiennent à une collection privée de Beyrouth

Le Gérant, Paul Geuthner.

7368-31 — Tours, Imprimerie Arrault et Cie

LA VOIE ANTIQUE DES CARAVANES ENTRE PALMYRE ET HIT AU IIe SIÈCLE AP. J.-C.

D'APRÈS UNE INSCRIPTION RETROUVÉE AU S.-E. DE PALMYRE

MARS 1930

PAR

LES RR. PP. RENÉ MOUTERDE et A. POIDEBARD

I

La découverte en mars 1930, à 22 km. au sud-est de Palmyre, de l'inscription dont le R. P. Mouterde a bien voulu établir la lecture et le commentaire ci-après, a été la conséquence d'une reconnaissance entreprise de novembre 1929 à avril 1930 avec la collaboration du Groupe d'aviation de Palmyre, pour rechercher, en territoire syrien, l'ancienne voie des caravanes entre Palmyre et l'Euphrate. Elle nous apporte un document précis sur la grande route caravanière du IIe siècle reliant par Hit Palmyre à Vologesias, centre commercial parthe, et à Spasinou Charax, comptoir du golfe Persique.

L'étude de cet itinéraire eut lieu au cours de reconnaissances aériennes exécutées avec mon pilote, le capitaine de Castets, pour le recherche des postes avancés de l'*limes* extérieur romain dans l'extrême sud de la Syrie, entre Dymet Dhaze et l'Euphrate, le long de la frontière de Transjordanie et d'Irak.

La reconnaissance en avion du 3 février conduite à proximité de la station de Lady, dans le chef-lieu du détachement d'aviation de Palmyre, nous permit de retrouver et de relever, sur une surface de 120 km. de long, le tracé de l'artère voie des caravanes descendant de Palmyre sur Hit (pl. XXV, 1). Le 4 février, une reconnaissance à terre nous a mis en présence de l'invisible, presque

Cf. *Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 1930, p. 165.

totale des traces de la route, quand on observant du sol. Le 1er février, un vol Palmyre-Sabkhine nous faisant retrouver l'amorce de l'ancienne route caravanière Palmyre-Doura, partant de la voie Palmyre-Hit et gagnant ensuite jusqu'à l'Euphrate par les puits anciens en Ouadi el Miyah et ceux du cours inférieur du Ouadi Soudi. Quelques jours après, le commandant de Bussy fixait toute la documentation recueillie en photographies verticales.

Il nous restait encore à trouver l'aboutissant de la route ancienne vers Palmyre. Elle était invisible sur 60 km. à partir de la ville.

Dans ce secteur, la steppe est parfaitement plate et n'offre plus de silex aux éclats coupants. Aussi un aménagement n'avait-il été nécessaire comme dans le région sud pour faciliter la marche des animaux de charge. Les voiles de sable fréquents dans la région de Palmyre avaient par ailleurs fait revêtir dans la plaine. La route avait eu deux itinéraires possibles : l'un au sud de la Sebkha, par les colonnes militaires romaines de Bazourieh et d'Ekhara, l'autre au nord de la Sabkha. Le marécage salé de la Sabkha empêche pendant une partie de l'année toute communication dans le voisinage sud-est de Palmyre.

Le 14 mars, une reconnaissance aérienne, guidée par l'adjudant-chef Caton, nous faisait retrouver dans la steppe, à 22 km. au sud-est de la ville, un vieux puits près du point d'eau avait signalé une inscription sur les fûts d'une colonne renversée. Le puits était exactement situé à 60 km. par le compas de navigation de mon avion, sur l'itinéraire de l'ancienne route par le nord de la Sabkha[2].

Descendant sans atterrir à quelques mètres du sol, je fus immédiatement convaincu que nous nous trouvions devant un monument romain, et en apparut

Comme les anciennes routes de caravanes reliant Palmyre en Syrie la voie de Palmyre à l'Euphrate était une piste de terre de 12-18 m. de large, dont on avait écarté les cailloux ou les petites pierres coupantes pour ménager les pieds des chameaux de charge. Les deux lignes bordières, formées par les pierres écartées, n'ont que quelques centimètres de hauteur et, recouvertes par la poussière apportée par le vent, elles ne sont visibles que de haut avec des éclairages rasants. Après la pluie, la dénivellation produite par le trafic des caravanes se recreuse normalement et se recouvre bientôt par une mince croûte de verdure.

(2) En juin, nous retrouvions, dans une reconnaissance aérienne avec l'adjudant-chef Caton, un autre aboutissant de la voie ancienne à 'Ain Kseybe au sud-ouest de la Sabkha de Palmyre. La voie avait donc, pour aborder Palmyre aux environs de la Sabkha, un itinéraire d'hiver par le nord et un itinéraire d'été par le sud.

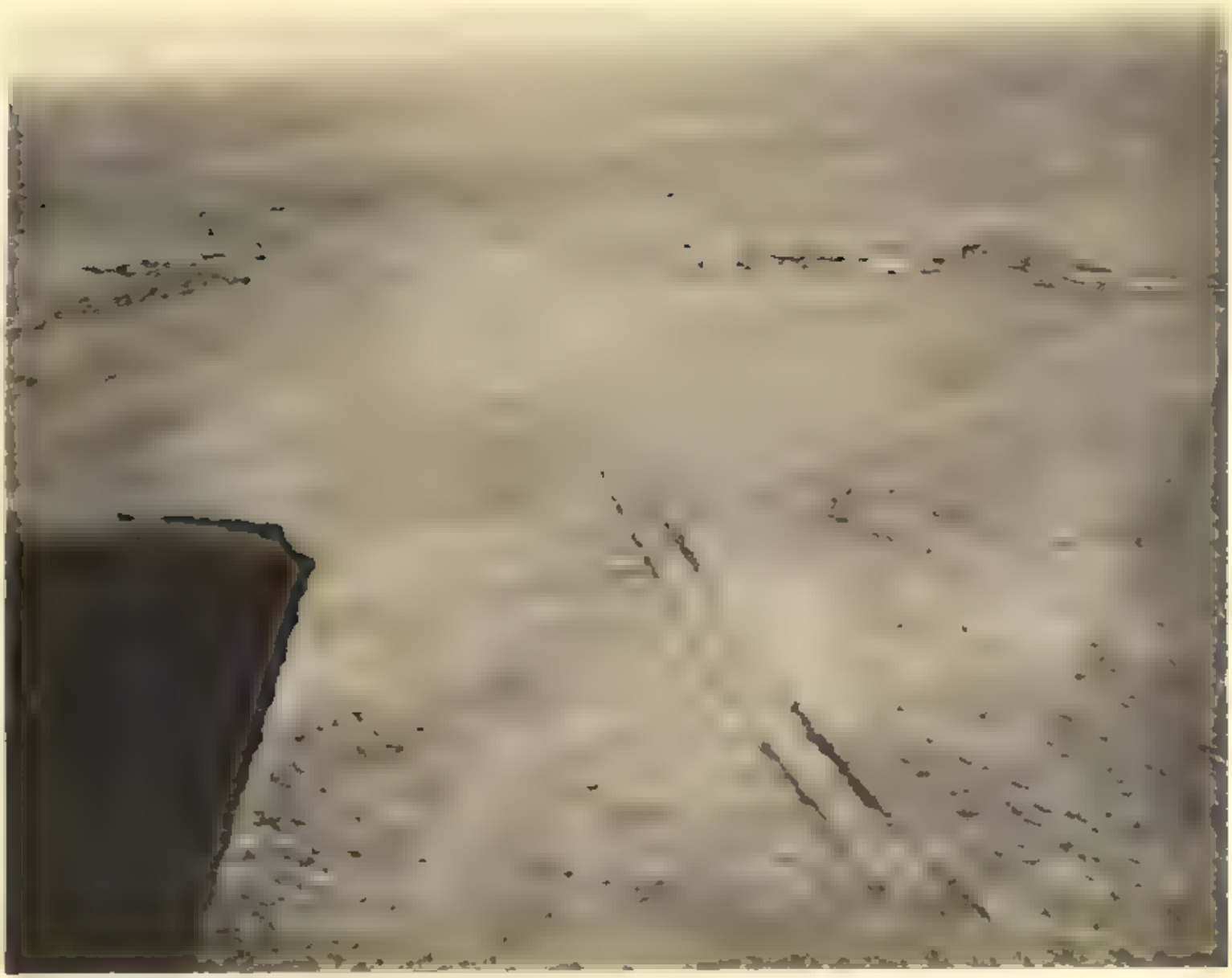

avec l'ancienne voie arabe une borne milliaire ou colonne dédicatoire érigée près du puits (fig. 1). Le lendemain un premier estampage était pris par notre guide et quelque temps après, en avril, une photographie était faite par mon pilote le capitaine Lemoine (Fig. 2). En novembre M. Canonneau avait l'amabilité de nous communiquer l'estampage que nous reproduisons ici (pl. XXVI).

L'inscription se trouve sur deux fûts de colonne, un A en bon état de conservation porte la plus grande partie de l'inscription grecque, l'autre B,

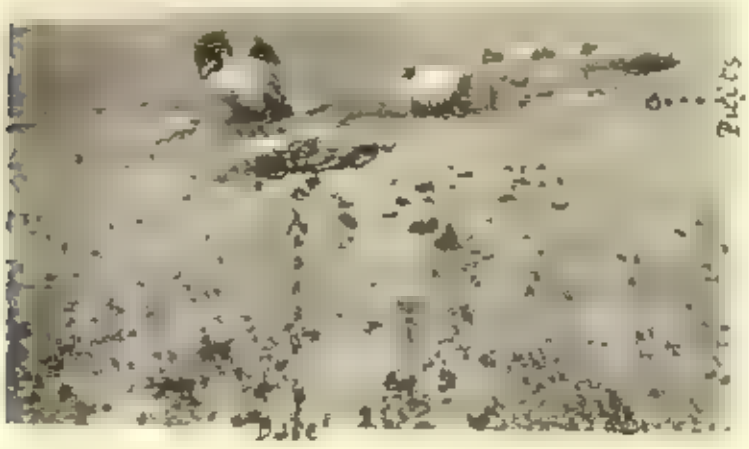

Fig. 1. — Puits de Oumm el 'amad.

très ébréché par la désagrégation atmosphérique, brûlé dans le feu et portant la fin de l'inscription grecque et quelques lettres de l'inscription palmyrénienne substituant au relief des caractères de la pierre.

Le puits se trouve sur une légère émanence de la steppe d'où on aperçoit Palmyre. Il est à 22 km. de la ville dans la direction Palmyre-Qaryatein au sud de Tell Hilo[1].

Le puits est construit en solides blocs de pierre carrés, bien taillés et ornements (fig. 3). Il mesure 1 m. 10 de diamètre et 6 m. de profondeur.

[1] D'après renseignements recueillis par M. J. Canonneau, la localité est appelée *Oumm el-'amad* par les Arabes et par les Bédouins *el-myal* (ce qui signifie aussi « les colonnes » « les milliaires »).

Il a une margelle formée de deux blocs de calcaire mesurant ensemble 1 m. [illegible] d'épaisseur [illegible] apparence d'origine romaine.

Tout autour, 6 fûts et une base de colonne sont dispersés dans l'herbe. Les fûts ont 82 cm. de diamètre sans [illegible] et 8 cm. [illegible]

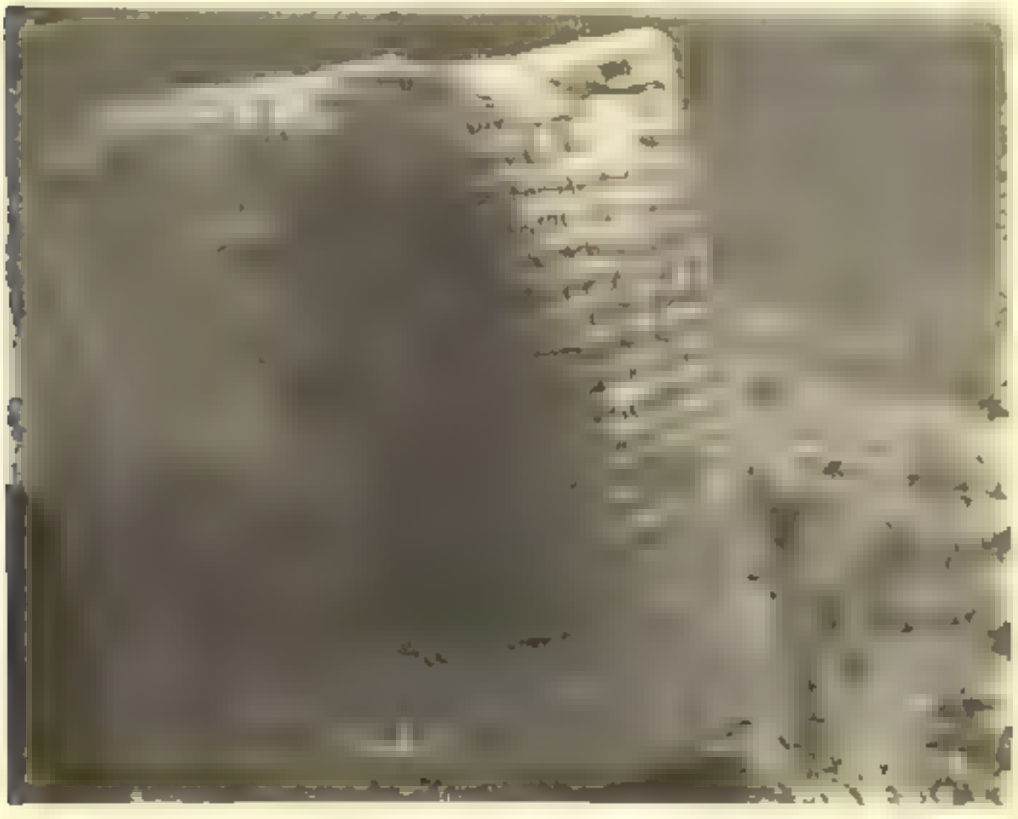

[illegible]

hauteur, trois ont 0 m. 90, deux ont 0 m. 9[illegible] et un seul à 9 m. 9[illegible]. Ils composent de [illegible] à une colonne [illegible] après la base existant sur le terrain et le chapiteau qui manque.

Cette colonne plus large [illegible] Il devait mesurer 6 m. à 6 m. 50 de hauteur et était vraisemblablement destiné à supporter une statue.

Des traces de constructions, [illegible] de dallage [illegible]

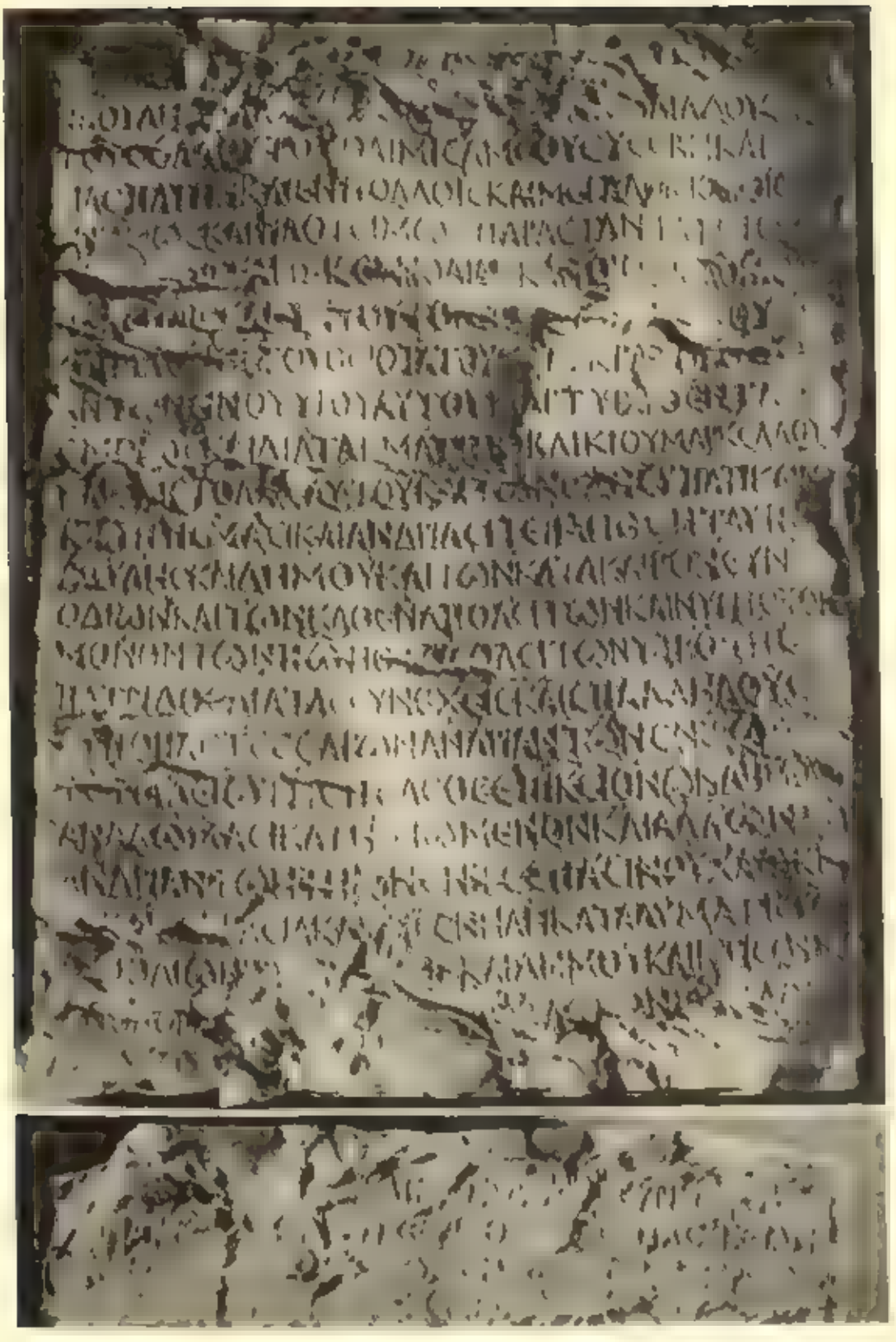

Reproduction de l'estampage pris par M. Cantineau

dans l'herbe à partir de l'extrémité 2 m. 40 et 1 pouce. Il semble [illegible] que ce soit le soubassement destiné à recevoir la colonne et près duquel a peut-être été ménagé un abreuvoir pour les caravanes. Le temps ne nous a pas permis de faire un sondage complet à la pioche.

En tout cas, aucun indice ne suggère que la colonne ait été déplacée dans un site d'origine ; elle est restée au point où elle fut jadis érigée le long de la voie ancienne des caravanes venant de Hit sur Palmyre.

V. Pᵉ Poidebard

II

Le monument décrit par le R. P. Poidebard relève d'une ancienne tradition : des colonnes, analogues à celles d'Oumm el-'amad, portaient déjà au premier siècle avant notre ère l'image des rois de Commagène[1] et plus tard, à Palmyre, celle de notables qui « aiment leur patrie et revèrent les dieux[2] ». Dans l'occurrence, la colonne-piédestal ne reçut peut-être aucun couronnement : mais sur deux des tambours qui la constituent est gravé un décret bilingue, dont la partie grecque est largement mutilée, mais dont le texte araméen est sur deux

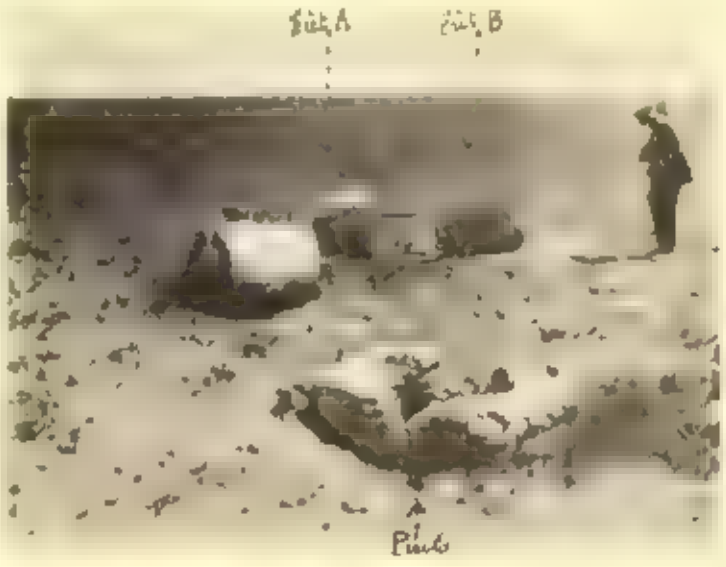

[illegible]

[1] H. Thiersch, *Pharos*, p. 140 ss., Fr. Cumont, *Fouilles de Doura*, p. 173-174 ; *IGL Syr.*, n[os] 1 ss., 30, 1, 38-...

[2] J.-B. Chabot, *Choix d'inscriptions de Palmyre*, p. 44, et p. 61

este apeiges et une photographie partielle (fig. 2 qui a fait établir le texte publié dans les *Comptes rendus* de l'Académie des inscriptions (1930, p. 181). La lecture que nous proposons aujourd'hui a bénéficié des observations et additions que M. H. Seyrig, directeur des Antiquités de Syrie, a bien voulu me communiquer après un double examen du monument; elle est contrôlée sur un excellent estampage dû à M. J. Cantineau, de l'Institut français de Damas, et ce document nous permet encore de donner une idée exacte de la forme des caractères (pl. XXVI) [3].

1

[illegible]
η βουλη [κ]αι ὁ δη[μος Σ]εβ[ηνῶν] Βαιτα[ιῶν]
τὸν Σ[ε]κ[ο]ύνδου τοῦ Θαιμεάμου, εὐσεβῆ καὶ
[illegible]
[illegible]
[illegible]
Ἀντωνείνου υἱὸν αὐτοῦ μεγιστρβήνητα.
[illegible]
καὶ [illegible] Πα[illegible] Μ[illegible]
καὶ [illegible]
καὶ [illegible]
βουλῆς καὶ δήμου καὶ τῶν κατὰ καιρὸν συν-
[illegible]
μόνου τῶν πασῶν πόλεων ὑπὸ τῆς
[illegible]

M. Cantineau a vérifié la lecture du texte publié précédemment, mais qui présentait très souvent des [illegible] en cours de publication.

(3) La planche XXVI reproduit une photographie du revers de l'estampage agrandi et inversée au tirage.

(4) Des traces de ce nom, qui est aussi celui [illegible], avaient été reconnues sur place par MM. Seyrig et Cantineau.

Les noms [illegible] Seyrig [illegible] signalé fut-il existe-t-il peut-être que les autres caractères [illegible] noms propres [illegible] Palmyre [illegible] peut-être en [illegible]. Cf. Cantineau, *Rev. Bibl.*, 1930, p. 523, n° 1 A, 1, Ὀαλάθης; *Inventaire*, II, n° 3, 9, Ἰαριβόλιος; IV, n° 14, 1, Ἰαριβόλ[ιος].

Toutes les [illegible] Seyrig [illegible] Cantineau, J. B. Chabot.

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible] de soldats par [illegible] et [illegible] de diverses caravanes et par tous les Palmyréniens [illegible] sont [illegible] par [illegible] tous les citoyens [illegible] du [illegible] digne par sa patrie [illegible] [illegible] de ses ancêtres [illegible] et [illegible] le [illegible] statues érigées dans le tétrastylon de la cité aux frais du trésor sur des colonnes et de trois autres statues dressées par le sénat et le peuple à Septime Odainat [illegible] et Hérennius et au caravanserail le [illegible] [illegible] de Hadrien le temple des empereurs et [illegible] consacré

II

[illegible] [illegible] [illegible] [

de l'église se prend entre les colonnes, l'étranger dans les comptes palmyréniens de l'Euphrate et du Golfe Persique : aucune magistrature accomplie dans la métropole n'est citée à son éloge.

C'est « en assistant les marchands, les caravanes et les Palmyréniens établis à Vologèsias [1] » que Soados mérita la reconnaissance publique. Elle se manifesta par l'érection de six statues honorifiques à Palmyre [2] dans les places de commerce où s'exerça l'activité de ce chef.

A Palmyre « quatre statues » de Soados furent disposées « sur les chameaux, dans le *tetradeon* de la rue » « l'honneur auquel » aspirait le bienfaiteur — mais honneur qui devait être bien dépassé, puisqu'au milieu du IIIe siècle sept statues au moins de ses plus riches concitoyens ornaient la grande colonnade [3]. Qu'entendre d'ailleurs par le *tetradeon* ? Serait-ce le tétrapyle pourvu jadis de colonnes et de statues dont les restes sont encore imposants ?

Mais pour désigner cet édifice on n'eût point cherché un mot si rare. L'honneur en outre, en aurait-il paru exorbitant qu'on eût jamais posé quatre statues du même personnage sur un monument aussi restreint ? Le mot *tetradeon*, suivant sa signification la plus ancienne, évoque « un groupe de quatre » édifices, qui seraient, on peut l'imaginer, les plus beaux de la cité : l'article de définition du terme explique qu'il soit précisé τὸ κατὰ τὴν πόλιν, alors que les épigraphes de Syrie les désignent souvent par des monuments portant le nom de leur auteur. Mais quand le τετράδειον n'est pas explicitement précisé comme le cœur [4] ou d'*agora* [5], elle l'est par le nom de la place où il s'élève [6]. Une place de la cité où quatre édifices sont en vue s'appelle τετράγωνον [7]. La

familier à Παλμυρηνός, on peut le conjecturer par ce fait que dans le libellé palmyrénien de cette bilingue le nom abrégé עבדא répond au grec Σοάδος. On retrouve la même identité des composants dans les noms Ἀβδιβῶλος et Βολιαδῆς ; la récurrence des noms semble attester l'identité de la famille.

[1] Li 5-7.

[2] Li 14-19.

[3] J.-B. Chabot, *Choix d'inscr. de Palmyre*, p. 51-54 ; J. Cantineau, *Inventaire des inscr. de Palmyre*, Inscr. I, nos 3, 6-11.

[4] La graphie τέτρας n'est point rare à Palmyre. Voir par exemple Cantineau, *Inscr. palmyréniennes*, Damas, 1930, p. 7-8, li. 4-5.

[5] A. Gabriel, *Syria*, VII, 1926, p. 83.

[6] Watzinger et Wulzinger, *Damaskus, Die ant. Stadt*, pp. 30-31 et [illegible].

[7] Wiegand, 1913.

[8] Lettre du 28 juin 1930.

conjecture est à retenir, d'autant que nous connaissons déjà par Dion deux personnages honorés l'un de trois, l'autre de quatre statues sur l'« agora »[1].

Trois autres statues d'Apollonios s'ajoutaient « à Spasinou Charax, à Vologésias et au caravansérail de Gennaios »[2]. Les deux premières localités sont les comptoirs connus du commerce palmyrénien, souvent associés avec Phorath dans les inscriptions de la cité de Spasinou Charax tout près de l'embouchure du Tigre dans le golfe Persique portait le nom des Vologèses et était l'étape nécessaire et l'entrepôt pour Ctésiphon et les pays parthes[3]; on pouvait aussi, de cette ville, confier à l'Euphrate les marchandises destinées aux Indes[4]. Le [illegible] est nouveau dans la toponymie syrienne; c'est apparemment un point du désert puisqu'il ne fait point mention d'une ville et offre avant tout un relai propice aux caravanes, où l'on « décharge » les bêtes, [illegible][5]. Sans crainte d'erreur nous pouvons tous le figurer comme une enceinte bordée probablement à l'intérieur de portiques et pourvue d'un petit sanctuaire[6]. Le [illegible] qui lui donne son nom peut

[1] Le premier est Marcus Ulpius Jarhai (J. Cantineau, *Inscr. palmyr.*, Damas, 1930 extr. *Revue d'Assyriologie*, p. 9-11); au second le sénat et le peuple érigent quatre statues, en 199 (J. Cantineau, p. 7 et p. 22, n. 1, commentaire); le texte a été communiqué à l'Académie des inscriptions (*Comptes rendus*, 1929, p. 273) par R. Dussaud, mais non encore publié.

[2] Li 19-21.

[3] Voir en dernier lieu Fr. Cumont, *Fouilles de Doura*, p. 1 ss.

[4] Au IIe siècle avant notre ère il existe un [illegible] à Delphes (*Syll.*[3], 609) et à Sparte (A. J. B. Wace, *Ann. Brit. Sch. Ath.*, XIII, 1907, p. 39 sqq. = *IG* V 1, 869); le terme répond au latin *statio*. E. Ziebarth, *Rh. Mus.*, LXIV, 1909, p. 335. En Orient il désigne le caravansérail; cf. Luc., 2, 7 et à Jérusalem l'inscription de Théodotos, ll. 7-8 [illegible] (R. Cl.-Ganneau, *Syria*, I, 1920, p. 190-194).

[5] Sur ce sanctuaire des [illegible], cf. R. du Mesnil et R. Mouterde, *Mél. Fac. Or.*, de Beyrouth VII, 1914-1921, p. 38[illegible]; Ch. Picard, *BCH*, XLIV, 1920, p. 263 ss. Il existait à Vologésias une « colonne du soleil » et un temple qu'un Palmyrénien est loué d'avoir embelli (*Rép. ép. sém.*, 2183, 3[illegible], temple, attesté en 118 ap. J.-C., était sans doute dédié aux divinités de Palmyre, comme le premier temple de la garnison palmyrénienne de Doura, qui fut décoré de fresques vers l'an 75 ap. J.-C. (Cumont, *Fouilles de Doura*, p. XL et 57).

[6] Γενναῖος est un nom évidemment apparenté à Γενναῖος, Γενναῖος, qui sont bien connus. M. Cantineau me fait observer qu'il répond à un palmyrénien [illegible], et [illegible] par réponditant, dans deux bilingues [illegible] à [illegible] et à [illegible] (J. Cantineau, *Rev. Bibl.*, 1930, pp. 529 ss., n° 4 = *Inventaire des inscr. de Palmyre*, fasc. IV, n° 7). [illegible] semble également possible, cf. Ζαββαῖος, génitif, répondant à [illegible] J. Cantineau, *Inscr. palmyrénienne* Damas, 1930, p. 7 s., n° 6) et cette forme est fort voisine de celle à laquelle se rattacheraient Γενναῖος et Γενναῖος.

[illegible] un dieu cavalier équipé comme un voyageur en pays inconnu [1] n'est bien qu'un homme [2]. Mais [illegible]ger ce toponyme sur le terrain. La rencontre à Doura du nom Ἀζιζος [3], rapproché par feu Lidzbarski du nom royal *Ḥaziz* [4] reconnu sur les monnaies de Characène [5], a viteralé à chercher dans la direction de la Perse [illegible] pourrait-on si le texte énumère les trois localités dans l'ordre géographique, « Khan de Gennaïs » doit se trouver entre Volobgesias et Palmyre. On l'identifierait à Qunia el-Amad, si l'on y trouvait des débris d'une statue qui serait la troisième de celles qu'on aurait signalées lors de sa découverte. Il est toutefois à concevoir que sur ce point [illegible] ne signale pas grand'chose des constructions que comportait sans doute le [illegible].

Ces voyages de la reconnaissance de Palmyre s'ajoutèrent des témoignages plus éclatants encore.

Les services rendus par Soados furent reconnus par [illegible] lettres testimoniales des empereurs Hadrien et Antonin. Parents [illegible] furent distribuées honorifiquement par ces deux empereurs aux provinciaux de marque, pour notre Palmyrénien comme pour le Lycien Opramoas. Cette distinction fut sans doute provoquée par des rapports [illegible] par une ambassade de ses concitoyens à Rome. Les gouverneurs de Syrie ne pouvaient se montrer plus avares de lettres que les empereurs. Soados fut même nommé dans un dit [illegible]

[1] Sur le dieu Gennaios et Heuzey, *Comptes rendus de l'Académie des inscriptions*, 1902, p. 190 ss. ; Fr. Cumont, dans Pauly-Wissowa, s. v. Gennaios ; S. Ronzevalle, *Mél. Fac. Or.*, V 2, 1912, p. 380 ss., pl. XV, 2 ; Clermont-Ganneau, *Rec. d'arch. or.*, V, 1903, p. 154 ss. et *Rev. de l'hist. des rel.*, LXXXIV, 1921, p. 134-7 et la réponse à ses [illegible]outes, *Mél. de l'Univ. St-Joseph*, VIII, 1922, p. 445 s. et R. Dussaud, *Syria*, V, 1924, p. 120, n. 2 ; *Mél. de l'Univ. St-Joseph*, XI, 1926, p. 314 et 321.

[2] C'est un homme, apparemment, qui a donné son nom à la localité des montagnes d'Apamée appelée Γενίου ὄρος (*CIL*, V, 8728 ; cf. E. Honigmann, *Hist. Top. v. Nordsyrien*, n° 187, p. 39).

[3] Fr. Cumont, *Fouilles de Doura*, p. 131 s., n° 97.

[4] *Nachr. Ges. Wiss. Göttingen*, 1923, p. 166.

[5] Lidzbarski, *Z. f. Numism.*, XXXIII, 1921, p. 8[illegible].

[6] On notera, en sens inverse, les exemples de l'ονατος, nom propre, signalés dans l'Apamène (*supra*, n. 2) et la Damascène (Waddington 2561 a : Γενάτου, gif[illegible]

La 7[illegible]

[7] L. Lanckoronski, *De oppidis Pamphyliae et Pisidiae antiquae municipiis commentarium*, I, 1890, p. 70-72. Les « témoignages » des villes de Lycie à l'égard d'Opramoas, témoignages confirmés par lettres d'Antonin le Pieux, sont nombreux, de l'an 139 à l'an 153 (Heberdey, *Opramoas*, 1897 ; Larsonneau, *op. l.*, n[os] 38-47, p. 18 ss.).

[8] Pour la valeur officielle du terme, voir W. H. Buckler, *Anatolian studies*, p. 31 (150

le P. Iberus Marcellus, édit bref le souvenir se perpétuant dans la ville. On aimerait savoir, à ce propos, si ce document ne contenait pas les mesures d'ordre prises par le gouverneur de Syrie au moment de la révolte de Bar Kokeba. La présence d'une telle légion [illegible] s'explique peut-être par la nécessité [illegible] de la province [illegible] se porter en aide [illegible] Palestine [1]. Publicius Marcellus a pu recevoir pour assurer la paix aux confins de l'Empire [illegible] un personnage dont le loyalisme envers Rome était certain.

L'heureuse restitution de M. Seyrig, à la ligne 23 : [illegible] τὸ Ὀλογε[σιάδ]ων καὶ τῶν Σ[ε]βαστῶν, nous garantit le dédoublement de Soados. Ayant prêté à Vologésias, qui semble avoir été sa résidence principale [2], il fonda leur temple [3].

A quel titre ? Pareil geste ne convient qu'à un homme en charge ou à un prince de la fortune — et peut-être Soados était-il l'un et l'autre, car on [illegible] des services antérieurs rendus aux Romains sans de larges moyens financiers. L'inscription d'Oumm el-'amad rapporte simplement que « un puissant prince, Publicius Soados, a construit de sa propre [illegible] et de sa magnanimité [4] ».

Les termes [illegible] sont [illegible] et il est impossible [illegible] la [illegible] charge [illegible].

à 900 ap. J.-C.) et Fr. Cumont, *Un rescrit impérial sur la violation de sépulture*, *Rev. historique*, CLXIII, 1930, p. 253-5.

[1] Comparer la mention, sur le tarif de Palmyre, des taxes de Germanicus à Statilius et de Corbulon à Barbarus (*OGIS*, 629; 154 s., 168 s.). — Publicius Marcellus est peut-être nommé dans *Rep. épigr. sém.*, 2148 Palmyr[illegible] [illegible] *IGRR*, 174 = Dessau 8828. Ce départ du gouverneur de Syrie pour la Palestine est fixé à 132 (G. A. Harper, *Studies in the History of the Rom. Prov. of Syria*, p. 30). Sur les papyrus qui pourraient suggérer une date antérieure pour le soulèvement juif, voir surtout F. Schemm, *Hermes* LXXV, 1930, p. 176 ss. *IGR* VII 1504 n. über Partherkonflikt unter Antoninus Pius.

[2] Dans une inscription de [illegible] Seyrig a remarquée par M. Inghott à l'Académie des inscriptions, il est question d'un stratège de Palmyre nommé στρατηγὸς par les gouverneurs romains des deux provinces de Syrie (*Rev. Arch.*, 1930, 1, p. 150). Il s'agit sans doute d'un rôle de haute police au désert : *infra*, p. 115, n. 1.

[3] *Supra*, p. 109.

Un temple du culte impérial vient d'être découvert à Doura ; mais il n'est pas antérieur à l'occupation romaine (*Bulletin of the Assoc. of Fine Arts at Yale Univ.*, Febr. 1930, p. 86 et fig.). Rostovtzeff.

[4] B, ll. 1-2.

[5] D'après l'estampage, les deux α de παράσ]α sont très probables.

[illegible] des inscriptions d'Asie Mineure. La δυναστεία, c'est, dans la langue juridique grecque, la domination d'une oligarchie puissante voisine de la tyrannie [1] ; plus tard, c'est l'autorité du gouverneur ou du *dynaste* [2] ; or le mot a de bonne heure valu à Palmyre, voisine des royaumes clients de Commagène et de Galicie Trachée, dont les fils dépossédés par les empereurs du premier siècle prirent parfois le titre de δυνάστης [3].

Le texte n'indique pas — du moins en sa partie bien conservée — quelle était cette dynastie de Soados. Mais il est totalement improbable que ce soit à l'abri d'un pouvoir municipal tout ne pouvions comparer dans le même temps que celui de procurateurs Septimius Vorodes ou même du *corrector* Odenath soient si fièrement exaltés dans une inscription honorifique. Il s'agissait d'une autre charge municipale ou impériale qui servait à chacune. C'est bien ce que dit que les « stations » palmyréniennes et probablement Vologésias que Soados réunit tous les pouvoirs. A scruter les termes ἐγχειρίσεις δυναστείας, il ne s'agit point d'une fonction usurpée, mais bien d'un rôle dû à des mérites singuliers et probablement confié par élection. Les marchands palmyréniens établis à Vologésias avaient sans doute choisi Soados pour leur chef [4] et comme en une place de commerce l'influence appartient toujours aux armateurs et aux négociants, leur représentant devait facilement devenir le gouverneur de fait de la cité étrangère après l'avoir administrée tout un temps. Nous savons déjà qu'à Dura en 113-130 de notre ère le [illegible] administrait la ville au nom des rois de Mésopotamie voisinant avec [illegible] son

[1] *Dict. des Ant.* II, p. 442 b ; Pauly Wissowa, V, col. 1880.

[2] Polybe, 3, 18, 1 ; Démétrius de Phalère [illegible] ἐπὶ τοὺς δυνάστας ; Diodore, 19, 52, 4 ; 20, 19, 4 ; 20, 37, 1 ; 20, 111, 4 ; Strabon, 12, 3, 41 ; 12, 3, 37 ; 12, 8, 9 ; 13, 1, 70 ; 14, 1, 38 ; 14, 2, 28 ; 14, 5, 2 ; 16, 2, 10 ; 16, 2, 24 ; 16, 2, 29 ; 16, 2, 34 ; 16, 4, 18 ; 17, 1, 11 ; 17, 1, 13 ; 17, 1, 53 ; 17, 3, 25 ; Josèphe, *Ant. Jud.* 14, 7, 3 ; 14, 13, 1 ; 14, 14, 4 ; 15, 6, 2 ; 15, 10, 1 ; 16, 1, 1 ; 16, 4, 1 ; 16, 4, 6 ; 16, 5, 1 ; 16, 5, 3 ; 16, 6, 1 ; 16, 6, 4 ; 16, 7, 1 ; 16, 7, 4 ; 16, 8, 1 ; 16, 9, 3 ; 16, 10, 1 ; 16, 10, 4 ; 16, 10, 7 ; 16, 10, 8 ; 16, 10, 9 ; 16, 11, 1 ; 16, 11, 2 ; 16, 11, 3 ; 17, 2, 1 ; 17, 2, 2 ; 17, 2, 3 ; 17, 3, 1 ; 17, 3, 2 ; 17, 4, 1 ; 17, 4, 2 ; 17, 5, 1 ; 17, 5, 2 ; 17, 5, 3 ; 17, 5, 4 ; 17, 5, 5 ; 17, 5, 6 ; 17, 5, 7 ; 17, 5, 8 ; 17, 6, 1 ; 17, 6, 2 ; 17, 6, 3 ; 17, 6, 4 ; 17, 6, 5 ; 17, 7, 1 ; 17, 7, 2 ; 17, 8, 1 ; 17, 8, 2 ; 17, 8, 3 ; 17, 8, 4 ; 17, 9, 1 ; 17, 9, 2 ; 17, 9, 3 ; 17, 9, 4 ; 17, 9, 5 ; 17, 9, 6 ; 17, 9, 7 ; 17, 9, 8 ; 17, 10, 1 ; 17, 10, 2 ; 17, 10, 3 ; 17, 10, 4 ; 17, 10, 5 ; 17, 10, 6 ; 17, 10, 7 ; 17, 10, 8 ; 17, 10, 9 ; 17, 11, 1 ; 17, 11, 2 ; 17, 11, 3 ; 17, 11, 4 ; 17, 11, 5 ; 17, 11, 6 ; 17, 11, 7 ; 17, 11, 8 ; 17, 12, 1 ; 17, 12, 2 ; 17, 12, 3 ; 17, 12, 4 ; 17, 12, 5 ; 17, 12, 6 ; 17, 12, 7 ; 17, 12, 8 ; 17, 13, 1 ; 17, 13, 2 ; 17, 13, 3 ; 17, 13, 4 ; 17, 13, 5 ; 17, 13, 6 ; 17, 13, 7 ; 17, 13, 8 ; 17, 14, 1 ; 17, 14, 2 ; 17, 14, 3 ; 17, 14, 4 ; 17, 14, 5 ; 17, 14, 6 ; 17, 14, 7 ; 17, 14, 8 ; 17, 15, 1 ; 17, 15, 2 ; 17, 15, 3 ; 17, 15, 4 ; 17, 15, 5 ; 17, 15, 6 ; 17, 15, 7 ; 17, 15, 8 ; 17, 16, 1 ; 17, 16, 2 ; 17, 16, 3 ; 17, 16, 4 ; 17, 16, 5 ; 17, 16, 6 ; 17, 16, 7 ; 17, 16, 8 ; 17, 17, 1 ; 17, 17, 2 ; 17, 17, 3 ; 17, 17, 4 ; 17, 17, 5 ; 17, 17, 6 ; 17, 17, 7 ; 17, 17, 8 ; 17, 18, 1 ; 17, 18, 2 ; 17, 18, 3 ; 17, 18, 4 ; 17, 18, 5 ; 17, 18, 6 ; 17, 18, 7 ; 17, 18, 8 ; 17, 19, 1 ; 17, 19, 2 ; 17, 19, 3 ; 17, 19, 4 ; 17, 19, 5 ; 17, 19, 6 ; 17, 19, 7 ; 17, 19, 8 ; 17, 20, 1 ; 17, 20, 2 ; 17, 20, 3 ; 17, 20, 4 ; 17, 20, 5 ; 17, 20, 6 ; 17, 20, 7 ; 17, 20, 8 ; 17, 21, 1 ; 17, 21, 2 ; 17, 21, 3 ; 17, 21, 4 ; 17, 21, 5 ; 17, 21, 6 ; 17, 21, 7 ; 17, 21, 8 ; 17, 22, 1 ; 17, 22, 2 ; 17, 22, 3 ; 17, 22, 4 ; 17, 22, 5 ; 17, 22, 6 ; 17, 22, 7 ; 17, 22, 8 ; 17, 23, 1 ; 17, 23, 2 ; 17, 23, 3 ; 17, 23, 4 ; 17, 23, 5 ; 17, 23, 6 ; 17, 23, 7 ; 17, 23, 8 ; 17, 24, 1 ; 17, 24, 2 ; 17, 24, 3 ; 17, 24, 4 ; 17, 24, 5 ; 17, 24, 6 ; 17, 24, 7 ; 17, 24, 8 ; 17, 25, 1 ; 17, 25, 2 ; 17, 25, 3 ; 17, 25, 4 ; 17, 25, 5 ; 17, 25, 6 ; 17, 25, 7 ; 17, 25, 8 ; 17, 26, 1 ; 17, 26, 2 ; 17, 26, 3 ; 17, 26, 4 ; 17, 26, 5 ; 17, 26, 6 ; 17, 26, 7 ; 17, 26, 8 ; 17, 27, 1 ; 17, 27, 2 ; 17, 27, 3 ; 17, 27, 4 ; 17, 27, 5 ; 17, 27, 6 ; 17, 27, 7 ; 17, 27, 8 ; 17, 28, 1 ; 17, 28, 2 ; 17, 28, 3 ; 17, 28, 4 ; 17, 28, 5 ; 17, 28, 6 ; 17, 28, 7 ; 17, 28, 8 ; 17, 29, 1 ; 17, 29, 2 ; 17, 29, 3 ; 17, 29, 4 ; 17, 29, 5 ; 17, 29, 6 ; 17, 29, 7 ; 17, 29, 8 ; 17, 30, 1 ; 17, 30, 2 ; 17, 30, 3 ; 17, 30, 4 ; 17, 30, 5 ; 17, 30, 6 ; 17, 30, 7 ; 17, 30, 8 ; 17, 31, 1 ; 17, 31, 2 ; 17, 31, 3 ; 17, 31, 4 ; 17, 31, 5 ; 17, 31, 6 ; 17, 31, 7 ; 17, 31, 8 ; 17, 32, 1 ; 17, 32, 2 ; 17, 32, 3 ; 17, 32, 4 ; 17, 32, 5 ; 17, 32, 6 ; 17, 32, 7 ; 17, 32, 8 ; 17, 33, 1 ; 17, 33, 2 ; 17, 33, 3 ; 17, 33, 4 ; 17, 33, 5 ; 17, 33, 6 ; 17, 33, 7 ; 17, 33, 8 ; 17, 34, 1 ; 17, 34, 2 ; 17, 34, 3 ; 17, 34, 4 ; 17, 34, 5 ; 17, 34, 6 ; 17, 34, 7 ; 17, 34, 8 ; 17, 35, 1 ; 17, 35, 2 ; 17, 35, 3 ; 17, 35, 4 ; 17, 35, 5 ; 17, 35, 6 ; 17, 35, 7 ; 17, 35, 8 ; 17, 36, 1 ; 17, 36, 2 ; 17, 36, 3 ; 17, 36, 4 ; 17, 36, 5 ; 17, 36, 6 ; 17, 36, 7 ; 17, 36, 8 ; 17, 37, 1 ; 17, 37, 2 ; 17, 37, 3 ; 17, 37, 4 ; 17, 37, 5 ; 17, 37, 6 ; 17, 37, 7 ; 17, 37, 8 ; 17, 38, 1 ; 17, 38, 2 ; 17, 38, 3 ; 17, 38, 4 ; 17, 38, 5 ; 17, 38, 6 ; 17, 38, 7 ; 17, 38, 8 ; 17, 39, 1 ; 17, 39, 2 ; 17, 39, 3 ; 17, 39, 4 ; 17, 39, 5 ; 17, 39, 6 ; 17, 39, 7 ; 17, 39, 8 ; 17, 40, 1 ; 17, 40, 2 ; 17, 40, 3 ; 17, 40, 4 ; 17, 40, 5 ; 17, 40, 6 ; 17, 40, 7 ; 17, 40, 8 ; 17, 41, 1 ; 17, 41, 2 ; 17, 41, 3 ; 17, 41, 4 ; 17, 41, 5 ; 17, 41, 6 ; 17, 41, 7 ; 17, 41, 8 ; 17, 42, 1 ; 17, 42, 2 ; 17, 42, 3 ; 17, 42, 4 ; 17, 42, 5 ; 17, 42, 6 ; 17, 42, 7 ; 17, 42, 8 ; 17, 43, 1 ; 17, 43, 2 ; 17, 43, 3 ; 17, 43, 4 ; 17, 43, 5 ; 17, 43, 6 ; 17, 43, 7 ; 17, 43, 8 ; 17, 44, 1 ; 17, 44, 2 ; 17, 44, 3 ; 17, 44, 4 ; 17, 44, 5 ; 17, 44, 6 ; 17, 44, 7 ; 17, 44, 8 ; 17, 45, 1 ; 17, 45, 2 ; 17, 45, 3 ; 17, 45, 4 ; 17, 45, 5 ; 17, 45, 6 ; 17, 45, 7 ; 17, 45, 8 ; 17, 46, 1 ; 17, 46, 2 ; 17, 46, 3 ; 17, 46, 4 ; 17, 46, 5 ; 17, 46, 6 ; 17, 46, 7 ; 17, 46, 8 ; 17, 47, 1 ; 17, 47, 2 ; 17, 47, 3 ; 17, 47, 4 ; 17, 47, 5 ; 17, 47, 6 ; 17, 47, 7 ; 17, 47, 8 ; 17, 48, 1 ; 17, 48, 2 ; 17, 48, 3 ; 17, 48, 4 ; 17, 48, 5 ; 17, 48, 6 ; 17, 48, 7 ; 17, 48, 8 ; 17, 49, 1 ; 17, 49, 2 ; 17, 49, 3 ; 17, 49, 4 ; 17, 49, 5 ; 17, 49, 6 ; 17, 49, 7 ; 17, 49, 8 ; 17, 50, 1 ; 17, 50, 2 ; 17, 50, 3 ; 17, 50, 4 ; 17, 50, 5 ; 17, 50, 6 ; 17, 50, 7 ; 17, 50, 8 ; 17, 51, 1 ; 17, 51, 2 ; 17, 51, 3 ; 17, 51, 4 ; 17, 51, 5 ; 17, 51, 6 ; 17, 51, 7 ; 17, 51, 8 ; 17, 52, 1 ; 17, 52, 2 ; 17, 52, 3 ; 17, 52, 4 ; 17, 52, 5 ; 17, 52, 6 ; 17, 52, 7 ; 17, 52, 8 ; 17, 53, 1 ; 17, 53, 2 ; 17, 53, 3 ; 17, 53, 4 ; 17, 53, 5 ; 17, 53, 6 ; 17, 53, 7 ; 17, 53, 8 ; 17, 54, 1 ; 17, 54, 2 ; 17, 54, 3 ; 17, 54, 4 ; 17, 54, 5 ; 17, 54, 6 ; 17, 54, 7 ; 17, 54, 8 ; 17, 55, 1 ; 17, 55, 2 ; 17, 55, 3 ; 17, 55, 4 ; 17, 55, 5 ; 17, 55, 6 ; 17, 55, 7 ; 17, 55, 8 ; 17, 56, 1 ; 17, 56, 2 ; 17, 56, 3 ; 17, 56, 4 ; 17, 56, 5 ; 17, 56, 6 ; 17, 56, 7 ; 17, 56, 8 ; 17, 57, 1 ; 17, 57, 2 ; 17, 57, 3 ; 17, 57, 4 ; 17, 57, 5 ; 17, 57, 6 ; 17, 57, 7 ; 17, 57, 8 ; 17, 58, 1 ; 17, 58, 2 ; 17, 58, 3 ; 17, 58, 4 ; 17, 58, 5 ; 17, 58, 6 ; 17, 58, 7 ; 17, 58, 8 ; 17, 59, 1 ; 17, 59, 2 ; 17, 59, 3 ; 17, 59, 4 ; 17, 59, 5 ; 17, 59, 6 ; 17, 59, 7 ; 17, 59, 8 ; 17, 60, 1 ; 17, 60, 2 ; 17, 60, 3 ; 17, 60, 4 ; 17, 60, 5 ; 17, 60, 6 ; 17, 60, 7 ; 17, 60, 8 ; 17, 61, 1 ; 17, 61, 2 ; 17, 61, 3 ; 17, 61, 4 ; 17, 61, 5 ; 17, 61, 6 ; 17, 61, 7 ; 17, 61, 8 ; 17, 62, 1 ; 17, 62, 2 ; 17, 62, 3 ; 17, 62, 4 ; 17, 62, 5 ; 17, 62, 6 ; 17, 62, 7 ; 17, 62, 8 ; 17, 63, 1 ; 17, 63, 2 ; 17, 63, 3 ; 17, 63, 4 ; 17, 63, 5 ; 17, 63, 6 ; 17, 63, 7 ; 17, 63, 8 ; 17, 64, 1 ; 17, 64, 2 ; 17, 64, 3 ; 17, 64, 4 ; 17, 64, 5 ; 17, 64, 6 ; 17, 64, 7 ; 17, 64, 8 ; 17, 65, 1 ; 17, 65, 2 ; 17, 65, 3 ; 17, 65, 4 ; 17, 65, 5 ; 17, 65, 6 ; 17, 65, 7 ; 17, 65, 8 ; 17, 66, 1 ; 17, 66, 2 ; 17, 66, 3 ; 17, 66, 4 ; 17, 66, 5 ; 17, 66, 6 ; 17, 66, 7 ; 17, 66, 8 ; 17, 67, 1 ; 17, 67, 2 ; 17, 67, 3 ; 17, 67, 4 ; 17, 67, 5 ; 17, 67, 6 ; 17, 67, 7 ; 17, 67, 8 ; 17, 68, 1 ; 17, 68, 2 ; 17, 68, 3 ; 17, 68, 4 ; 17, 68, 5 ; 17, 68, 6 ; 17, 68, 7 ; 17, 68, 8 ; 17, 69, 1 ; 17, 69, 2 ; 17, 69, 3 ; 17, 69, 4 ; 17, 69, 5 ; 17, 69, 6 ; 17, 69, 7 ; 17, 69, 8 ; 17, 70, 1 ; 17, 70, 2 ; 17, 70, 3 ; 17, 70, 4 ; 17, 70, 5 ; 17, 70, 6 ; 17, 70, 7 ; 17, 70, 8 ; 17, 71, 1 ; 17, 71, 2 ; 17, 71, 3 ; 17, 71, 4 ; 17, 71, 5 ; 17, 71, 6 ; 17, 71, 7 ; 17, 71, 8 ; 17, 72, 1 ; 17, 72, 2 ; 17, 72, 3 ; 17, 72, 4 ; 17, 72, 5 ; 17, 72, 6 ; 17, 72, 7 ; 17, 72, 8 ; 17, 73, 1 ; 17, 73, 2 ; 17, 73, 3 ; 17, 73, 4 ; 17, 73, 5 ; 17, 73, 6 ; 17, 73, 7 ; 17, 73, 8 ; 17, 74, 1 ; 17, 74, 2 ; 17, 74, 3 ; 17, 74, 4 ; 17, 74, 5 ; 17, 74, 6 ; 17, 74, 7 ; 17, 74, 8 ; 17, 75, 1 ; 17, 75, 2 ; 17, 75, 3 ; 17, 75, 4 ; 17, 75, 5 ; 17, 75, 6 ; 17, 75, 7 ; 17, 75, 8 ; 17, 76, 1 ; 17, 76, 2 ; 17, 76, 3 ; 17, 76, 4 ; 17, 76, 5 ; 17, 76, 6 ; 17, 76, 7 ; 17, 76, 8 ; 17, 77, 1 ; 17, 77, 2 ; 17, 77, 3 ; 17, 77, 4 ; 17, 77, 5 ; 17, 77, 6 ; 17, 77, 7 ; 17, 77, 8 ; 17, 78, 1 ; 17, 78, 2 ; 17, 78, 3 ; 17, 78, 4 ; 17, 78, 5 ; 17, 78, 6 ; 17, 78, 7 ; 17, 78, 8 ; 17, 79, 1 ; 17, 79, 2 ; 17, 79, 3 ; 17, 79, 4 ; 17, 79, 5 ; 17, 79, 6 ; 17, 79, 7 ; 17, 79, 8 ; 17, 80, 1 ; 17, 80, 2 ; 17, 80, 3 ; 17, 80, 4 ; 17, 80, 5 ; 17, 80, 6 ; 17, 80, 7 ; 17, 80, 8 ; 17, 81, 1 ; 17, 81, 2 ; 17, 81, 3 ; 17, 81, 4 ; 17, 81, 5 ; 17, 81, 6 ; 17, 81, 7 ; 17, 81, 8 ; 17, 82, 1 ; 17, 82, 2 ; 17, 82, 3 ; 17, 82, 4 ; 17, 82, 5 ; 17, 82, 6 ; 17, 82, 7 ; 17, 82, 8 ; 17, 83, 1 ; 17, 83, 2 ; 17, 83, 3 ; 17, 83, 4 ; 17, 83, 5 ; 17, 83, 6 ; 17, 83, 7 ; 17, 83, 8 ; 17, 84, 1 ; 17, 84, 2 ; 17, 84, 3 ; 17, 84, 4 ; 17, 84, 5 ; 17, 84, 6 ; 17, 84, 7 ; 17, 84, 8 ; 17, 85, 1 ; 17, 85, 2 ; 17, 85, 3 ; 17, 85, 4 ; 17, 85, 5 ; 17, 85, 6 ; 17, 85, 7 ; 17, 85, 8 ; 17, 86, 1 ; 17, 86, 2 ; 17, 86, 3 ; 17, 86, 4 ; 17, 86, 5 ; 17, 86, 6 ; 17, 86, 7 ; 17, 86, 8 ; 17, 87, 1 ; 17, 87, 2 ; 17, 87, 3 ; 17, 87, 4 ; 17, 87, 5 ; 17, 87, 6 ; 17, 87, 7 ; 17, 87, 8 ; 17, 88, 1 ; 17, 88, 2 ; 17, 88, 3 ; 17, 88, 4 ; 17, 88, 5 ; 17, 88, 6 ; 17, 88, 7 ; 17, 88, 8 ; 17, 89, 1 ; 17, 89, 2 ; 17, 89, 3 ; 17, 89, 4 ; 17, 89, 5 ; 17, 89, 6 ; 17, 89, 7 ; 17, 89, 8 ; 17, 90, 1 ; 17, 90, 2 ; 17, 90, 3 ; 17, 90, 4 ; 17, 90, 5 ; 17, 90, 6 ; 17, 90, 7 ; 17, 90, 8 ; 17, 91, 1 ; 17, 91, 2 ; 17, 91, 3 ; 17, 91, 4 ; 17, 91, 5 ; 17, 91, 6 ; 17, 91, 7 ; 17, 91, 8 ; 17, 92, 1 ; 17, 92, 2 ; 17, 92, 3 ; 17, 92, 4 ; 17, 92, 5 ; 17, 92, 6 ; 17, 92, 7 ; 17, 92, 8 ; 17, 93, 1 ; 17, 93, 2 ; 17, 93, 3 ; 17, 93, 4 ; 17, 93, 5 ; 17, 93, 6 ; 17, 93, 7 ; 17, 93, 8 ; 17, 94, 1 ; 17, 94, 2 ; 17, 94, 3 ; 17, 94, 4 ; 17, 94, 5 ; 17, 94, 6 ; 17, 94, 7 ; 17, 94, 8 ; 17, 95, 1 ; 17, 95, 2 ; 17, 95, 3 ; 17, 95, 4 ; 17, 95, 5 ; 17, 95, 6 ; 17, 95, 7 ; 17, 95, 8 ; 17, 96, 1 ; 17, 96, 2 ; 17, 96, 3 ; 17, 96, 4 ; 17, 96, 5 ; 17, 96, 6 ; 17, 96, 7 ; 17, 96, 8 ; 17, 97, 1 ; 17, 97, 2 ; 17, 97, 3 ; 17, 97, 4 ; 17, 97, 5 ; 17, 97, 6 ; 17, 97, 7 ; 17, 97, 8 ; 17, 98, 1 ; 17, 98, 2 ; 17, 98, 3 ; 17, 98, 4 ; 17, 98, 5 ; 17, 98, 6 ; 17, 98, 7 ; 17, 98, 8 ; 17, 99, 1 ; 17, 99, 2 ; 17, 99, 3 ; 17, 99, 4 ; 17, 99, 5 ; 17, 99, 6 ; 17, 99, 7 ; 17, 99, 8 ; 17, 100, 1 ; 17, 100, 2 ; 17, 100, 3 ; 17, 100, 4 ; 17, 100, 5 ; 17, 100, 6 ; 17, 100, 7 ; 17, 100, 8 ; 17, 101, 1 ; 17, 101, 2 ; 17, 101, 3 ; 17, 101, 4 ; 17, 101, 5 ; 17, 101, 6 ; 17, 101, 7 ; 17, 101, 8 ; 17, 102, 1 ; 17, 102, 2 ; 17, 102, 3 ; 17, 102, 4 ; 17, 102, 5 ; 17, 102, 6 ; 17, 102, 7 ; 17, 102, 8 ; 17, 103, 1 ; 17, 103, 2 ; 17, 103, 3 ; 17, 103, 4 ; 17, 103, 5 ; 17, 103, 6 ; 17, 103, 7 ; 17, 103, 8 ; 17, 104, 1 ; 17, 104, 2 ; 17, 104, 3 ; 17, 104, 4 ; 17, 104, 5 ; 17, 104, 6 ; 17, 104, 7 ; 17, 104, 8 ; 17, 105, 1 ; 17, 105, 2 ; 17, 105, 3 ; 17, 105, 4 ; 17, 105, 5 ; 17, 105, 6 ; 17, 105, 7 ; 17, 105, 8 ; 17, 106, 1 ; 17, 106, 2 ; 17, 106, 3 ; 17, 106, 4 ; 17, 106, 5 ; 17, 106, 6 ; 17, 106, 7 ; 17, 106, 8 ; 17, 107, 1 ; 17, 107, 2 ; 17, 107, 3 ; 17, 107, 4 ; 17, 107, 5 ; 17, 107, 6 ; 17, 107, 7 ; 17, 107, 8 ; 17, 108, 1 ; 17, 108, 2 ; 17, 108, 3 ; 17, 108, 4 ; 17, 108, 5 ; 17, 108, 6 ; 17, 108, 7 ; 17, 108, 8 ; 17, 109, 1 ; 17, 109, 2 ; 17, 109, 3 ; 17, 109, 4 ; 17, 109, 5 ; 17, 109, 6 ; 17, 109, 7 ; 17, 109, 8 ; 17, 110, 1 ; 17, 110, 2 ; 17, 110, 3 ; 17, 110, 4 ; 17, 110, 5 ; 17, 110, 6 ; 17, 110, 7 ; 17, 110, 8 ; 17, 111, 1 ; 17, 111, 2 ; 17, 111, 3 ; 17, 111, 4 ; 17, 111, 5 ; 17, 111, 6 ; 17, 111, 7 ; 17, 111, 8 ; 17, 112, 1 ; 17, 112, 2 ; 17, 112, 3 ; 17, 112, 4 ; 17, 112, 5 ; 17, 112, 6 ; 17, 112, 7 ; 17, 112, 8 ; 17, 113, 1 ; 17, 113, 2 ; 17, 113, 3 ; 17, 113, 4 ; 17, 113, 5 ; 17, 113, 6 ; 17, 113, 7 ; 17, 113, 8 ; 17, 114, 1 ; 17, 114, 2 ; 17, 114, 3 ; 17, 114, 4 ; 17, 114, 5 ; 17, 114, 6 ; 17, 114, 7 ; 17, 114, 8 ; 17, 115, 1 ; 17, 115, 2 ; 17, 115, 3 ; 17, 115, 4 ; 17, 115, 5 ; 17, 115, 6 ; 17, 115, 7 ; 17, 115, 8 ; 17, 116, 1 ; 17, 116, 2 ; 17, 116, 3 ; 17, 116, 4 ; 17, 116, 5 ; 17, 116, 6 ; 17, 116, 7 ; 17, 116, 8 ; 17, 117, 1 ; 17, 117, 2 ; 17, 117, 3 ; 17, 117, 4 ; 17, 117, 5 ; 17, 117, 6 ; 17, 117, 7 ; 17, 117, 8 ; 17, 118, 1 ; 17, 118, 2 ; 17, 118, 3 ; 17, 118, 4 ; 17, 118, 5 ; 17, 118, 6 ; 17, 118, 7 ; 17, 118, 8 ; 17, 119, 1 ; 17, 119, 2 ; 17, 119, 3 ; 17, 119, 4 ; 17, 119, 5 ; 17, 119, 6 ; 17, 119, 7 ; 17, 119, 8 ; 17, 120, 1 ; 17, 120, 2 ; 17, 120, 3 ; 17, 120, 4 ; 17, 120, 5 ; 17, 120, 6 ; 17, 120, 7 ; 17, 120, 8 ; 17, 121, 1 ; 17, 121, 2 ; 17, 121, 3 ; 17, 121, 4 ; 17, 121, 5 ; 17, 121, 6 ; 17, 121, 7 ; 17, 121, 8 ; 17, 122, 1 ; 17, 122, 2 ; 17, 122, 3 ; 17, 122, 4 ; 17, 122, 5 ; 17, 122, 6 ; 17, 122, 7 ; 17, 122, 8 ; 17, 123, 1 ; 17, 123, 2 ; 17, 123, 3 ; 17, 123, 4 ; 17, 123, 5 ; 17, 123, 6 ; 17, 123, 7 ; 17, 123, 8 ; 17, 124, 1 ; 17, 124, 2 ; 17, 124, 3 ; 17, 124, 4 ; 17, 124, 5 ; 17, 124, 6 ; 17, 124, 7 ; 17, 124, 8 ; 17, 125, 1 ; 17, 125, 2 ; 17, 125, 3 ; 17, 125, 4 ; 17, 125, 5 ; 17, 125, 6 ; 17, 125, 7 ; 17, 125, 8 ; 17, 126, 1 ; 17, 126, 2 ; 17, 126, 3 ; 17, 126, 4 ; 17, 126, 5 ; 17, 126, 6 ; 17, 126, 7 ; 17, 126, 8 ; 17, 127, 1 ; 17, 127, 2 ; 17, 127, 3 ; 17, 127, 4 ; 17, 127, 5 ; 17, 127, 6 ; 17, 127, 7 ; 17, 127, 8 ; 17, 128, 1 ; 17, 128, 2 ; 17, 128, 3 ; 17, 128, 4 ; 17, 128, 5 ; 17, 128, 6 ; 17, 128, 7 ; 17, 128, 8 ; 17, 129, 1 ; 17, 129, 2 ; 17, 129, 3 ; 17, 129, 4 ; 17, 129, 5 ; 17, 129, 6 ; 17, 129, 7 ; 17, 129, 8 ; 17, 130, 1 ; 17, 130, 2 ; 17, 130, 3 ; 17, 130, 4 ; 17, 130, 5 ; 17, 130, 6 ; 17, 130, 7 ; 17, 130, 8 ; 17, 131, 1 ; 17, 131, 2 ; 17, 131, 3 ; 17, 131, 4 ; 17, 131, 5 ; 17, 131, 6 ; 17, 131, 7 ; 17, 131, 8 ; 17, 132, 1 ; 17, 132, 2 ; 17, 132, 3 ; 17, 132, 4 ; 17, 132, 5 ; 17, 132, 6 ; 17, 132, 7 ; 17, 132, 8 ; 17, 133, 1 ; 17, 133, 2 ; 17, 133, 3 ; 17, 133, 4 ; 17, 133, 5 ; 17, 133, 6 ; 17, 133, 7 ; 17, 133, 8 ; 17, 134, 1 ; 17, 134, 2 ; 17, 134, 3 ; 17, 134, 4 ; 17, 134, 5 ; 17, 134, 6 ; 17, 134, 7 ; 17, 134, 8 ; 17, 135, 1 ; 17, 135, 2 ; 17, 135, 3 ; 17, 135, 4 ; 17, 135, 5 ; 17, 135, 6 ; 17, 135, 7 ; 17, 135, 8 ; 17, 136, 1 ; 17, 136, 2 ; 17, 136, 3 ; 17, 136, 4 ; 17, 136, 5 ; 17, 136, 6 ; 17, 136, 7 ; 17, 136, 8 ; 17, 137, 1 ; 17, 137, 2 ; 17, 137, 3 ; 17, 137, 4 ; 17, 137, 5 ; 17, 137, 6 ; 17, 137, 7 ; 17, 137, 8 ; 17, 138, 1 ; 17, 138, 2 ; 17, 138, 3 ; 17, 138, 4 ; 17, 138, 5 ; 17, 138, 6 ; 17, 138, 7 ; 17, 138, 8 ; 17, 139, 1 ; 17, 139, 2 ; 17, 139, 3 ; 17, 139, 4 ; 17, 139, 5 ; 17, 139, 6 ; 17, 139, 7 ; 17, 139, 8 ; 17, 140, 1 ; 17, 140, 2 ; 17, 140, 3 ; 17, 140, 4 ; 17, 140, 5 ; 17, 140, 6 ; 17, 140, 7 ; 17, 140, 8 ; 17, 141, 1 ; 17, 141, 2 ; 17, 141, 3 ; 17, 141, 4 ; 17, 141, 5 ; 17, 141, 6 ; 17, 141, 7 ; 17, 141, 8 ; 17, 142, 1 ; 17, 142, 2 ; 17, 142, 3 ; 17, 142, 4 ; 17, 142, 5 ; 17, 142, 6 ; 17, 142, 7 ; 17, 142, 8 ; 17, 143, 1 ; 17, 143, 2 ; 17, 143, 3 ; 17, 143, 4 ; 17, 143, 5 ; 17, 143, 6 ; 17, 143, 7 ; 17, 143, 8 ; 17, 144, 1 ; 17, 144, 2 ; 17, 144, 3 ; 17, 144, 4 ; 17, 144, 5 ; 17, 144, 6 ; 17, 144, 7 ; 17, 144, 8 ; 17, 145, 1 ; 17, 145, 2 ; 17, 145, 3 ; 17, 145, 4 ; 17, 145, 5 ; 17, 145, 6 ; 17, 145, 7 ; 17, 145, 8 ; 17, 146, 1 ; 17, 146, 2 ; 17, 146, 3 ; 17, 146, 4 ; 17, 146, 5 ; 17, 146, 6 ; 17, 146, 7 ; 17, 146, 8 ; 17, 147, 1 ; 17, 147, 2 ; 17, 147, 3 ; 17, 147, 4 ; 17, 147, 5 ; 17, 147, 6 ; 17, 147, 7 ; 17, 147, 8 ; 17, 148, 1 ; 17, 148, 2 ; 17, 148, 3 ; 17, 148, 4 ; 17, 148, 5 ; 17, 148, 6 ; 17, 148, 7 ; 17, 148, 8 ; 17, 149, 1 ; 17, 149, 2 ; 17, 149, 3 ; 17, 149, 4 ; 17, 149, 5 ; 17, 149, 6 ; 17, 149, 7 ; 17, 149, 8 ; 17, 150, 1 ; 17, 150, 2 ; 17, 150, 3 ; 17, 150, 4 ; 17, 150, 5 ; 17, 150, 6 ; 17, 150, 7 ; 17, 150, 8 ; 17, 151, 1 ; 17, 151, 2 ; 17, 151, 3 ; 17, 151, 4 ; 17, 151, 5 ; 17, 151, 6 ; 17, 151, 7 ; 17, 151, 8 ; 17, 152, 1 ; 17, 152, 2 ; 17, 152, 3 ; 17, 152, 4 ; 17, 152, 5 ; 17, 152, 6 ; 17, 152, 7 ; 17, 152, 8 ; 17, 153, 1 ; 17, 153, 2 ; 17, 153, 3 ; 17, 153, 4 ; 17, 153, 5 ; 17, 153, 6 ; 17, 153, 7 ; 17, 153, 8 ; 17, 154, 1 ; 17, 154, 2 ; 17, 154, 3 ; 17, 154, 4 ; 17, 154, 5 ; 17, 154, 6 ; 17, 154, 7 ; 17, 154, 8 ; 17, 155, 1 ; 17, 155, 2 ; 17, 155, 3 ; 17, 155, 4 ; 17, 155, 5 ; 17, 155, 6 ; 17, 155, 7 ; 17, 155, 8 ; 17, 156, 1 ; 17, 156, 2 ; 17, 156, 3 ; 17, 156, 4 ; 17, 156, 5 ; 17, 156, 6 ; 17, 156, 7 ; 17, 156, 8 ; 17, 157, 1 ; 17, 157, 2 ; 17, 157, 3 ; 17, 157, 4 ; 17, 157, 5 ; 17, 157, 6 ; 17, 157, 7 ; 17, 157, 8 ; 17, 158, 1 ; 17, 158, 2 ; 17, 158, 3 ; 17, 158, 4 ; 17, 158, 5 ; 17, 158, 6 ; 17, 158, 7 ; 17, 158, 8 ; 17, 159, 1 ; 17, 159, 2 ; 17, 159, 3 ; 17, 159, 4 ; 17, 159, 5 ; 17, 159, 6 ; 17, 159, 7 ; 17, 159, 8 ; 17, 160, 1 ; 17, 160, 2 ; 17, 160, 3 ; 17, 160, 4 ; 17, 160, 5 ; 17, 160, 6 ; 17, 160, 7 ; 17, 160, 8 ; 17, 161, 1 ; 17, 161, 2 ; 17, 161, 3 ; 17, 161, 4 ; 17, 161, 5 ; 17, 161, 6 ; 17, 161, 7 ; 17, 161, 8 ; 17, 162, 1 ; 17, 162, 2 ; 17, 162, 3 ; 17, 162, 4 ; 17, 162, 5 ; 17, 162, 6 ; 17, 162, 7 ; 17, 162, 8 ; 17, 163, 1 ; 17, 163, 2 ; 17, 163, 3 ; 17, 163, 4 ; 17, 163, 5 ; 17, 163, 6 ; 17, 163, 7 ; 17, 163, 8 ; 17, 164, 1 ; 17, 164, 2 ; 17, 164, 3 ; 17, 164, 4 ; 17, 164, 5 ; 17, 164, 6 ; 17, 164, 7 ; 17, 164, 8 ; 17, 165, 1 ; 17, 165, 2 ; 17, 165, 3 ; 17, 165, 4 ; 17, 165, 5 ; 17, 165, 6 ; 17, 165, 7 ; 17, 165, 8 ; 17, 166, 1 ; 17, 166, 2 ; 17, 166, 3 ; 17, 166, 4 ; 17, 166, 5 ; 17, 166, 6 ; 17, 166, 7 ; 17, 166, 8 ; 17, 167, 1 ; 17, 167, 2 ; 17, 167, 3 ; 17, 167, 4 ; 17, 167, 5 ; 17, 167, 6 ; 17, 167, 7 ; 17, 167, 8 ; 17, 168, 1 ; 17, 168, 2 ; 17, 168, 3 ; 17, 168, 4 ; 17, 168, 5 ; 17, 168, 6 ; 17, 168, 7 ; 17, 168, 8 ; 17, 169, 1 ; 17, 169, 2 ; 17, 169, 3 ; 17, 169, 4 ; 17, 169, 5 ; 17, 169, 6 ; 17, 169, 7 ; 17, 169, 8 ; 17, 170, 1 ; 17, 170, 2 ; 17, 170, 3 ; 17, 170, 4 ; 17, 170, 5 ; 17, 170, 6 ; 17, 170, 7 ; 17, 170, 8 ; 17, 171, 1 ; 17, 171, 2 ; 17, 171, 3 ; 17, 171, 4 ; 17, 171, 5 ; 17, 171, 6 ; 17, 171, 7 ; 17, 171, 8 ; 17, 172, 1 ; 17, 172,

[illegible] [illegible] [illegible] [

route en Parapetasène [illegible] pour fonder et dit-[illegible] cette route est celle de Palmyre. Il [illegible] la voie [illegible] route désertique, exposée aux [illegible] des dissidents, et que le négoce dut abandonner dès le soulèvement parthe de 162.

Le nouveau texte signale [illegible] les plus hautes prospérités de Palmyre et l'activité avec laquelle les caravanes [illegible] suivant les progrès de son commerce. Ils y vendent [illegible] dans les marchés palmyréniens, les produits [illegible] et [illegible] Mésopotamie parthe aux confins [illegible] golfe Persique et jusqu'aux bouches [illegible] de l'Inde. De ces pays [illegible] ramènent [illegible] ils [illegible] aux Palmyréniens [illegible] profit d'Empire.

R. Mouterde

[1] Fr. Lenormant, *Voie des Caravanes*, p. 31-32, insiste sur cette autorité de Palmyre à travers les solitudes. La nomination par les gouverneurs d'un ἡγεμὼν palmyrénien, reconnu dans les deux provinces de *Syria coele* et *Syria phoenice* (*supra*, p. 114, n° 3), visait à renforcer, par un commandement unique, les forces de police qui surveillaient le *hamad*.

TEXTES PALMYRÉNIENS
PROVENANT DE LA FOUILLE DU TEMPLE DE BEL

PAR

J. CANTINEAU [1]

L'[illegible] des maisons de l'ancien village de Palmyre [illegible] dégagé par [illegible] le Temple de Bel, et les travaux sur l'emplacement [illegible] ouvert un vaste champ [illegible] fourni pour la plupart des textes. Certains [illegible] un grand nombre de textes. On veut donc composer de tous les fragments [illegible] grand des inscriptions découvertes [illegible] on peut évaluer à un chiffre des inscriptions découvertes à leur jour [illegible] sont.

Il va sans dire que tous ces textes ne sont pas d'un égal intérêt. Beaucoup [illegible] suivant des formules connues et ne font ajouter que les noms propres [illegible] sont [illegible] même [illegible] d'être relevés, d'autres présentent quelques particularités intéressantes, mais le retard apporté à leur publication [illegible] aucun inconvénient.

Une troisième catégorie de textes comprend d'abord des textes importants dont la publication à bref délai est nécessaire, ensuite les inscriptions qui, quoique moins importantes, présentent l'intérêt d'être en place, et de figurer sur des parties du monument nouvellement dégagées ou inaccessibles jusqu'à présent.

C'est seulement les textes de cette troisième catégorie qu'on trouvera édi-

[1] INDEX DES ABRÉVIATIONS BIBLIOGRAPHIQUES :

Chal A	J.-B. Chabot, *Notes d'épigraphie et d'archéologie orientales* Journ. As., 1897 [illegible]
CIL	*Corpus Inscriptionum latinarum*
Eut.	Euting, *Epigraphische Miscellen* (Sitzungsberichte d. Preuss. Akad., 1887)
Inventaire	Cantineau, *Inventaire des Inscriptions de Palmyre*, 1930
L	Littmann, *Semitic Inscriptions* Par IV of the Publications of an American Archaeological Expedition to Syria in 1899-1900
R	*Répertoire d'épigraphie sémitique*
Sob B	Sobernheim, *Palmyrenische Inschriften* Mitt. Vorderas. Gesells., 1905)
Vog	De Vogüé, *Syrie Centrale, Inscriptions sémitiques*, 1868.

les ci-dessous. Chaque texte a été reproduit sous forme de fac-similé, obtenu par calque d'une photographie de l'original ou d'un estampage de l'original.

A. — Les propylées

Nous donnons d'abord, sous les numéros 1 et 2, les fac-similés des inscriptions Cantineau, *Inscriptions palmyréniennes*, 31 et 32, qui appartiennent au Temple de Bel.

1° *Inscriptions palmyréniennes*, n° 32 (fig. 1).

Dans la maçonnerie du mur arabe qui ferme les propylées et les transforme en une porte fortifiée, sur sa face ouest, près du chapiteau du pilastre d'ante nord, bloc de pierre retaillé et remployé, portant quatre lignes de palmyrénien mutilées à leurs deux extrémités; hauteur, 0 m. 45; longueur, 0 m. 90; hauteur des caractères : 2 cm. 5.

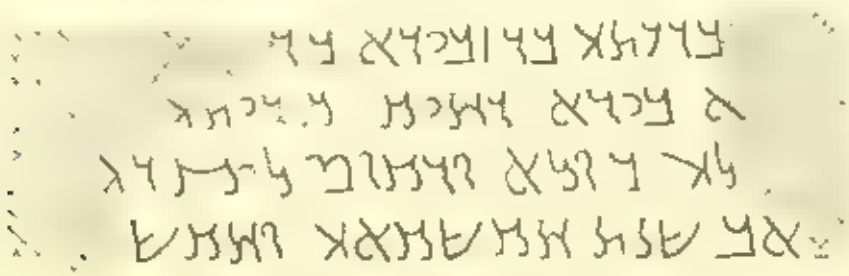

Fig. 1. — Inscriptions palmyréniennes, n° 32.

Il n'y a rien à ajouter à ce qui a déjà été dit sur ce fragment de texte honorifique.

2° *Inscriptions palmyréniennes*, n° 31 (fig. 2).

A gauche de la grande porte en sortant. Sur le mur de fond d'une petite chambre qui s'ouvre sur le flanc est des propylées, inscription palmyrénienne de neuf lignes, en place; hauteur, 0 m. 35; longueur, 0 m. 70; hauteur des caractères : 2 cm. 8.

Cette inscription présente de nombreuses difficultés d'interprétation. Je m'efforcerai d'abord de les résoudre. Mordtmann lit [illegible] et traduit « Le Dieu [illegible] soit loué pour toujours ». Il rapproche [illegible] de l'arabe [illegible] « Le Wadder [illegible] ». Mais [illegible] est [illegible] dans [illegible] Palmyra [illegible] [illegible] [illegible]

différent d'habitude par leur largeur, le ק étant beaucoup plus large que le כ. Or, dans le texte ci-dessus cette différence est souvent peu sensible : le plus petit ק est plus petit que le plus grand כ. Aussi n'est-il impossible de distinguer avec une absolue certitude un כ d'un ק. Mais, lorsque la lecture s'impose par elle-même, on peut arriver à une probabilité assez grande en remarquant que le ק a toujours à peu près de même pour chaque lettre une dimension moyenne qui revient plus souvent que les autres, à savoir, ici, 25 mm. pour le כ et 28 mm. pour le ק. Lorsque un כ et un ק se trouvent dans un même mot, et que leur dimension moyenne est différente pour quelque raison, il y a parfois un bon degré de lecture, ex. dans מקי le כ a 23 mm. et le ק 26 mm., dans מקים l. 8, le כ 23 mm. et le ק 27 mm. 5. Il est vrai que la différence est une fois peu sensible dans מקים l. 7, le כ a 23 mm. et le ק 24 mm. 5.

C'est avec ces très faibles données qu'il faut donner des noms à מדמדמי, l. 3, et מדמדמין l. 7, dont la lecture est douteuse. Dans מדמדמין les deux caractères en question ont même dimension, 23 mm. Il est donc probable que ce sont tous deux des כ, quoique le second soit de forme un peu différente du premier. Dans מדמדמין, la dimension est de 24 mm. et il est très difficile de dire si l'angle du trait pour ק ou pour כ assez grand.

En définitive, l'on est bien difficile d'arriver par cette méthode des mensurations à un résultat certain, et les probabilités qu'on en peut tirer ne prévalent contre une lecture qui s'imposerait par elle-même.

3° *Inscription du symposiarque des prêtres de Bêl* (fig. 3).

A la fin de novembre 1929, fut découverte une grande inscription bilingue, gravée à une certaine hauteur sur la face Est des propylées du Temple de Bêl, à droite de la porte.

Fig. 3. — Inscription du symposiarque des prêtres de Bêl.

Pour le palmyrénien, le fac-similé ci-dessous a été fait d'après un bon estampage, les dimensions sont : longueur 1 m. 45, hauteur, 0 m. 27 ; hauteur des caractères, 4 cm. 5. Pour le texte grec, je dispose d'une copie de MM. Schlumberger et Seyrig.

Transcription des deux textes :

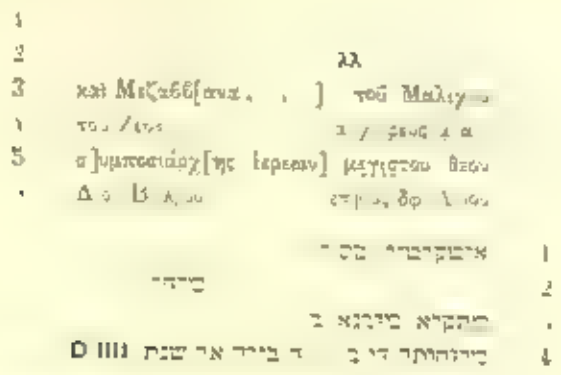

Une traduction ensemble est naturellement impossible

Grec L. 1 et 2 Ces deux lignes sont à peu près complètement détruites

L. 3 *Et Ma'anabbanâ* Ce nom propre [illegible] sur [illegible], bien [illegible] ailleurs. [illegible] également dans le texte palmyrénien, l. 3.

L. 4. Ζεβδα ... est le début du nom propre bien connu Ζεβδᾶς, זבידא

L. [illegible] Je [illegible] une [illegible] formule *grand-prêtre et symposiarque des prêtres du très grand dieu Zeus Bêl*, d'après SobB 43 R 2152

L. 6 La date *août-sept.* 193 d. [illegible] Entre la fin de la formule [illegible] dessus et la date, il y a une lacune que je ne sais comment combler

Palmyrénien L. 1 *Et Ma'anabbanâ* Les deux mots sont la transcription du grec Μαζαββάνης. Le nom du [illegible] malheureusement. Etant donné la date, soit 193, je [illegible] s'il ne faudrait pas restituer le nom de *Pescennius Niger* ou [illegible] Septime Sévère [illegible] comptés pour les légats de Syrie en mai 193

L. 2 Je ne sais comment interpréter [illegible] et ne [illegible] substantif [illegible] signifie vers la fin.

L. 3 : *qui est surnommé Mazabbanâ*.

L. 4 On peut [illegible] *sa symposiarchie* [illegible] *symposiarchie* suivant une construction fréquente en araméen. Sur [illegible] [illegible] ne [illegible] pas sur le fac-similé. Peut-être faut-il restituer *la symposiarchie de Bêl* [illegible] ce soit un peu étrange. A la fin de la ligne la date, qui est [illegible] accord avec celle du texte grec.

Le nombre de l'inscription fait défaut. Gravée [illegible] même le mur des propylées il serait [illegible]. On [illegible] que [illegible] ne se rapporterait point [illegible] spécialement qu'à la porte. Nous savons que les six portes de bronze doré des propylées ont été données aux environs de 175. Une dédicace de Hadrien aurait-elle été faite ou restaurée 18 ans plus tard?

B. — La Colonnade sud

La colonnade sud du péribole du temple de Bel avait déjà fourni avant le déblaiement, quatre inscriptions honorifiques importantes, à savoir :

Sur la 7e colonne en partant de l'angle sud-ouest, l'inscription de Malkho Ḥasaš : Euting, *Epigraphische Miscellen*, 102 ; *Répertoire d'épigraphie sémitique*, 451.

Sur la 8e colonne, l'inscription de Nešê, fils de Ḥalê : Euting, 103 ; *Répertoire*, 452.

Sur la 9e colonne, l'inscription de Aqqîḥ, fils de Nuḥrai : Sobernheim, *Palmyrenische Inschriften* ; *Répertoire* 2128.

Sur la 20e colonne, l'inscription de Zebidâ, fils de Soʿado : Sobernheim ; *Répertoire*, 2129.

Le déblaiement a fait découvrir trois inscriptions honorifiques nouvelles et des compléments intéressants de trois inscriptions sur la 8e colonne.

Inscriptions de Malkho Ḥasaš.

Deux des trois inscriptions honorifiques découvertes concernent le prince Malkho Ḥasaš, déjà connu par l'inscription de la 7e colonne. Ces nouvelles inscriptions sont gravées sur les consoles des colonnes 3 et 4 ; les colonnes 5 et 6 sont détruites ; il est probable qu'elles portaient elles aussi des inscriptions, de sorte que le prince Malkho Ḥasaš aurait possédé à l'origine six stèles dans le portique sud du péribole du temple de Bel.

Pour distinguer entre elles les trois inscriptions de Malkho Ḥasaš qui sont parvenues jusqu'à nous, nous les appellerons :

Colonne 4 : *Inscription des commerçants de Babylone.*

Colonne 4 : *Inscriptions des Trésoriers.*

Colonne 7 : *Inscription de la Paix*, déjà connue. Depuis que Euting l'a copiée, elle a beaucoup souffert : le grec a disparu, il ne reste que le moitié du palmyrénien.

1° *Inscription des commerçants de Babylone* (fig. 4).

Colonel [illegible] en place engagé dans [illegible] la maison de Mikhaïl Sabbâ, qui la découvrit en janvier 1930.

La console porte trois inscriptions bilingues : deux lignes de palmyrénien et [illegible] lignes de grec. Ses inscriptions sont : hauteur 0 m. 34, longueur 0 m. 47 ; la hauteur des lettres est 2 cm. 2 pour le palmyrénien, 2 cm. pour le grec.

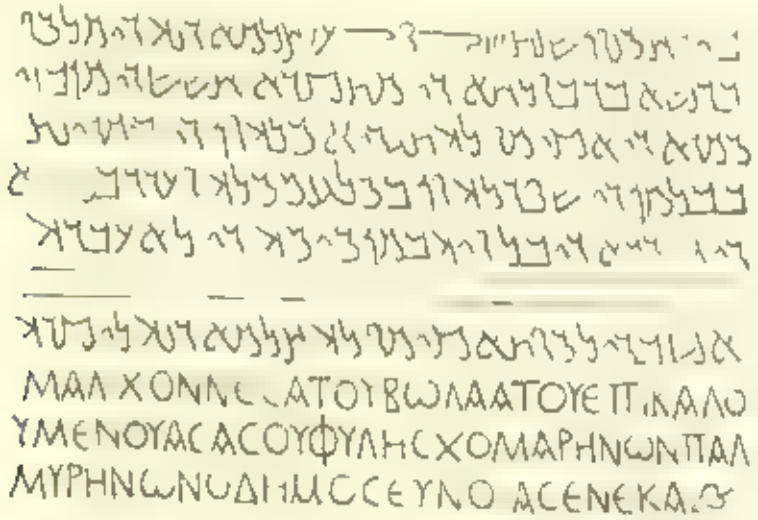

Fig. 4. — Inscription des commerçants de Babylone.

1 בזירה בנך שנת CCC XXX VI אלמא דנה די מלכי
2 בר נשא בר בזיחא די מתקרא חשש די בן בנו
3 כמיא די אקימו לה תלנריא בלהון די בסדינת
4 בבל מן די שפר להון בכל גגם כלה ועדר בב [illegible]
5 די [illegible] בר זירב בן כיסר די לא עבדו
6 אנש בדיל בת אקימו לה אלמא דנה ליקרה

1 Μαλιχου Νασὰ τοῦ Βωλλα τοῦ ἐπικαλο-
2 ὑμένου Ἀσασου, φυλῆς Χομαρηνῶν, Παλ-
3 μυρηνοῦ [illegible]

Traduction du palmyrénien : « Statue de Malikou fils de Nasa fils de Bolla surnommé Hasasos, des Beni Komaré, qui a été élevée par tous les commerçants qui sont dans la cité de Babylone, parce qu'[illegible]

les [pro]messes de toute manière [par] [illegible] la construction du temple de Bêl et qui a donné [de] hautes choses [au] personnage [illegible], c'est pourquoi de la part de cette statue pour l'honorer. »

Cette inscription précise une fois pour toutes le nom du personnage qui s'appelle [illegible]. Mais [illegible] est son surnom qui explique les deux noms qui paraissent sur l'inscription de Pierre. Malichas dans le grec, Hasas dans le palmyrénien. Charles-Clermont-Ganneau, *Recueil d'archéologie orientale* II, p. 85-89, avait pressenti cette explication.

Ce qui fait le grand intérêt de cette inscription, c'est la mention aux lignes 3-4 des *commerçants de la ville de Babylone*. Il s'agit évidemment de commerçants palmyréniens qui ont fait un séjour à Babylone. C'est la première fois que cette ville est mentionnée dans un texte palmyrénien.

A la fin de la ligne 4, je restitue [illegible], d'après le judéo-palestinien [illegible] et le syriaque *benyanâ*.

La présence [illegible] ligne 4 [illegible] est [illegible] prêter [illegible] fait [illegible] *Il faut* [illegible] *puisque* [illegible] expression [illegible] (Brockelmann, *Lexicon syriacum*, 2e édition, p. 31 *a*).

Le texte [illegible] Ἀτ[illegible] Ἰαδδαι καὶ [illegible] Ἀσασηνοῦ [illegible] Malikhâ, à savoir Bôlha, portait lui aussi ce surnom de Ḥasâs.

3° *Inscriptions des trésoriers* (fig. 8).

Sur la console de la 4e colonne : inscription bilingue découverte en février 1930.

Texte palmyrénien de 4 lignes : dimensions : 0 m. 45 × 0 m. 17 ; hauteur des lettres : 2 cm.

Texte grec de 4 lignes : dimensions : 0 m. 40 × 0 m. 13 ; hauteur des lettres : 1 cm. 8.

ARCHIVES NATIONALES (New

1 ב ירח סיון שנת CCC XXX VI צלמא דנה די
2 [מ]לכו בר נשא בר בוריא חשם די כן בני נבוא
3 [ד]י אבוהי יד אנוש ע[ב]דו אלהא דבוריא
4 [ד]ין דלו שפר להון ומטמרהון ולבת אריהין

1 Μαλ[ι]χο[υ] Νεσα τοῦ Βωλχα τοῦ Λασ-
2 [σου φ]υλῆς Κομαρηνῶν, ὁ ἀρχιφ[υ]-
3 [λα]κ[ι]τ[ης] Παλμυρηνῶν [θ]ησ[α]υ-
4 [ρ]ῶν [ἐ]κ τ[ῶ]ν ἰδίω[ν]

Traduction du texte palmyrénien :

« *Au mois de Siwân de l'année 336* (juin 2[25] *cette statue de Malkhô, fils de Nešê, fils de Bôlhâ* (surnommé) *Haŝnê, des Beni Komaré, lui a été* [fait]*e par les trésoriers et la collecte [des Palmyréniens] afin qu'il soit [pour eux] un [mé]morial et la maison de leurs dieux.* »

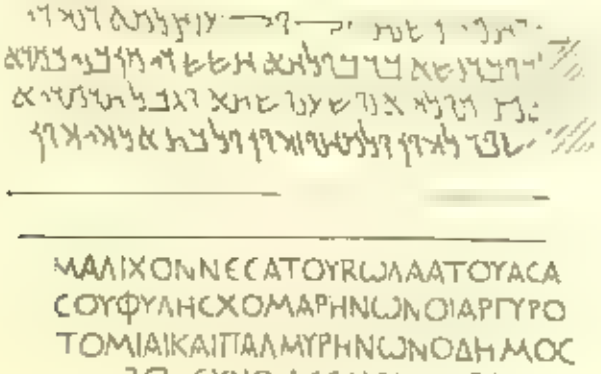

ΜΑΛΙΧΟΥΝΕΣΑΤΟΥΡΩΛΑΑΤΟΥΑΣΑ
ΣΟΥΦΥΛΗΣΚΟΜΑΡΗΝΩΝΟΙΑΡΓΥΡΟ
ΤΟΜΙΑΙΚΑΙΤΑΛΜΥΡΗΝΩΝΟΔΗΜΟΣ
ΕΥΝΟΙΑΣΕΝΕΚΑ

Fig. 5. Inscription des trésoriers.

Le texte grec n'est qu'un résumé du texte palmyrénien, restitué [illegible] aux [illegible] deux endroits ; à la ligne 1, la restitution Βωλχα τοῦ Λασσου pourrait faire croire qu'il s'agit, le père de Malkhô, d'un [illegible] par l'autre [illegible] que le nom [illegible] est simplement [illegible] Bôlhâ, à [illegible] le texte porte [illegible] de [illegible]

Malkhô, fils de Nešô, est bien connu (voir [illegible]

L'expression [illegible] est [illegible] qu'il [illegible] pas d'autre [illegible] "mon [illegible] les gens, sa famille" [illegible] pluriel [illegible] [illegible] [illegible]

mos n'était attesté que par le *Kethîb* de *Dan.*, 4, 13 par le nabatéen et par l'unique exemple ci-dessus du palmyrénien. Des exemples plus complets de cette forme, אניש, ont été donnés dans Brockelmann, *Grundriss*, I, 458, Bauer-Leander, *Grammatik des Biblisch-Aramäischen*, § 60 v, Cantineau, *Le Nabatéen*, I, 47-48, etc.

L'expression גבר דכירא equivalant à ἀνδριαντοφόρος, était déjà connue par l'inscription de Sobbâ, provenant d'un monument d'Est du péribole du Temple de Bêl.

Complément à l'inscription de la 8e colonne (fig. 6).

La console de la huitième colonne du portique sud porte l'inscription Euting, 103, *Répertoire* 1502 : c'est la dédicace d'une statue élevée au chef de caravane Nesê, fils de Hale, fils de Nese, fils de Hal, fils de Rephaï et fils de 'Abissay, par des commerçants qui étaient unis avec lui de Pharat et d'Oargésias, en avril 143...

6e Le dégagement de cette colonne a d'abord fait apparaître sur le bord supérieur de la console le début d'une ligne de grec qui ne fait que reproduire purement et simplement le commencement de l'inscription déjà connue :

Νεσῆ Ἀλε̃ τοῦ Νε[σα . . . Nesê, *fils de Halê, fils de Ne*[se] .

La colonne une fois dégagée, nous avons fait estamper le texte de la console. Cet estampage montre qu'il faut lire dans le grec Ῥαφαιου au lieu de Ῥεφαιου et Ἀβεσσαιου au lieu de Αφεσσαιου, lecture déjà soupçonnée par Euting.

6 *bis*. Enfin sur le fût de la colonne sont apparues deux lignes de palmyrénien, d'dimensions : 0 m. 30 × 0 m. 10, l'auteur les caractères : 3 cm.). Cette inscription présente la particularité d'être écrite en *caractères cursifs* et *retournement*

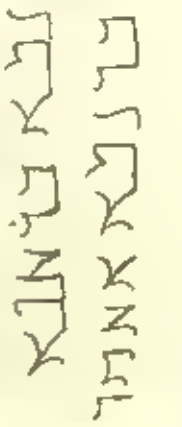

Fig. 6. — Inscription 6 *bis*.

1 נסא בר חלא

2 בר נסא אחמר

Traduction : « *Nesê, fils de Halê, fils de Nesê Ahmar* (?) ».

Le dernier mot semble être un surnom : comparer ar. حمر *rouge*.

Il est intéressant de trouver à une date aussi haute l'emploi, pour une ins-

cription sur pierre, de l'*ostrakon* et de la *grande inscription*. Il est probable que dans la pratique courante, on enroulait verticalement et qu'on redressait ensuite la feuille de papyrus.

7° *Inscription de Taimo 'amed* (fig. 7).

Sur la console de la 10e colonne, j'ai découvert en mars 1901 une inscription palmyrénienne mutilée. On ne distingue que deux lignes, où il les extrémités manquent. Il est difficile de dire si l'inscription était plus longue ou si elle ne comprenait que ces deux lignes qui forment un sens complet.

Dimensions : 0 m. 40 × 0 m. 07 ; hauteur des lettres : 2 cm. 4.

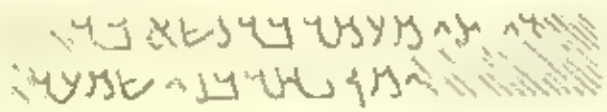

Fig. 7. — Inscription de Taimo 'amed.

1 [צלמא דנה די תימעמד בר נשא בר
2 ד בן פחד בני שבעד

Traduction : « Cette statue est celle de *Taimo'amed fils de Ves'*, *fils de* , *de la tribu des Benê Šm'd* (ou *Šm'r*)... »

Aucune trace de date n'est visible.

Le nom propre תימעמד était déjà connu par l'inscription Vogüé 124, où l'on a la transcription grecque Θαιμοσαμος. L'interprétation de ce nom est difficile. De Vogüé, considérant תימ comme un nom divin, traduisait : *Thaimos soutient*. Cette explication n'est pas impossible, car on connaît un dieu arabe ثيم dans l'Onomasticon et le nom théophore عبد ثيم. Wellhausen (*Reste arabischen Heidentums*, p. 2 et 5). Cependant je préférerais prendre תימ dans son sens habituel de « serviteur » et voir au contraire dans מעמד un nom divin, duquel j'rapprocherais celui de عمر عمير Ibn Dorâid dans Wellhausen, *ibid.*, p. 3, qui est peut-être celui de عمر pour عمد عامد.

Le nom de tribu בני שבעד est attesté pour la première fois et je n'ose en proposer aucune vocalisation.

C. — Le mur oriental.

Le mur est du peribole a été reconstruit au XVIe siècle par les Arabes (voir ci-après, p. 140-1 Sauvaget, *Inscriptions arabes*). Des consoles palmyréniennes ont été remployées dans cette construction, trois d'entre elles portent des inscriptions.

Les deux premières sont placées à une grande hauteur sur la face ouest, au-dessus de la maison actuellement occupée par la Mission de Palmyre. Quant à la troisième, très mutilée, elle se trouve engagée dans l'autre face du mur, à l'extérieur de l'enceinte, à une faible hauteur.

8° Inscription funéraire de Taimé (fig. 8).

La première des deux consoles qui se trouvent sur la face ouest du mur arabe ne porte pas une inscription honorifique, mais bien une *inscription funéraire* et doit donc provenir d'un tombeau. Son aspect extérieur n'est d'ailleurs pas le même que celui des consoles destinées à porter des statues honorifiques. Tandis que la face de ces dernières est lisse, des incrustations cessent au milieu de celle-ci un tableau central rectangulaire, où est gravée une partie de l'inscription.

Sur le bord supérieur de la console est gravée une ligne de grecs qui semble la fin d'un texte plus long aujourd'hui disparu, peut-être gravé autrefois sur la base de la statue au-dessus de la console. Longueur de cette ligne : 0 m. 32 ; hauteur des caractères : 1 cm. 7.

Le texte palmyrénien, à peu près intact, se compose de 5 lignes. Dimensions sous : 0 m. 32 × 0 m. 17 ; hauteur des lettres, pour la première et la dernière ligne : 1 cm. 4, pour les 3 lignes à l'intérieur du tableau central : 1 cm. 7.

ης τειμῆς καὶ μνήμης χάριν

1 צרית תרא ברת נבזבד בר ירדיל

2 שכנין די אקימו יר אבוה

3 ואמהי אבד בית בלין

4 בד מלכו ליקרה תבל

5 . . . . ן יום XVIII שנת CCCCLXXX. . . .

Traduction du texte palmyrénien : « *Statue de Taimé fille de Nebâzabad fils*

de Zabdibol Sam'u, que lui ont élevée son père et 'Anbat, sa mère, fille de Haggai, fils de Mokkos, pour l'honorer, lui-[Au mois de] *n, le 15e jour, l'an 480 (? 168-169). »*

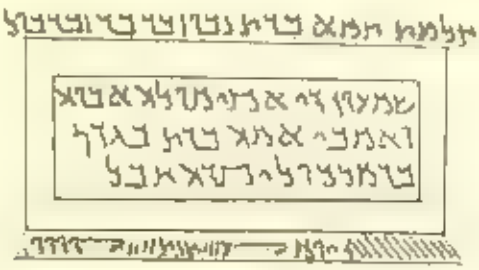

Fig. 8. — Inscription de Tamsa

Les noms propres sont tous connus, sauf אסבי, voir *Repertoire* 7147 et 7220, Lidzbarski, *Ephemeris* III, p. 145 [illegible] est sûre, et il n'y a pas moyen de lire אסבי

Le nom du mois [illegible], il n'est pas impossible que des chiffres aient manqué à la fin de la date

---

Inscriptions de Bageśô et de son père.

La seconde inscription de la face interne du pilier oriental et l'inscription de la face externe sont toutes deux des inscriptions honorifiques se rapportant à la même famille. L'une est gravée en l'honneur d'un certain Bageśô connu par ailleurs et l'autre en l'honneur de son père Habbe

J'examinerai d'abord l'inscription 149 de Hatra celle de la face interne, car elle est bien conservée et nous permettra de restituer avec certitude l'inscription de Bageśô Elle se compose de 4 lignes de palmyrénien Dimensions : 0 m. 36 × 0 m. 17 ; hauteur des lettres : 2 cm. 4.

1	צלמא דנה די חבא בר בגשו
2	בר זבדבול די אקימו לה
3	בני חשם יקרה בידיה
4	איר שנת CCCCXXXVIII

Traduction : « *Cette statue est celle de Habbé, fils de Bageśô, fils de Zabdibol, que lui ont élevée les Beni Hasim, pour l'honorer au mois de Iyyar de l'année 438* (mai 128). »

Le nom propre בגשו est connu par Il Cors, qui est בגשו dans cet article et par une inscription de Dura-Europos (nombre [illegible] *Inventaire* VI C 1, p. 111, n° 1, lettre de Clermont-Ganneau [illegible] de Copenhague de Ny Carlsberg [illegible] *Répertoire* 2906, et par une inscription bilingue notée Cantineau, *Inscriptions palmyréniennes* 47, *Inventaire* VI 2 (sous la transcription grecque Βαγέσο[υ])

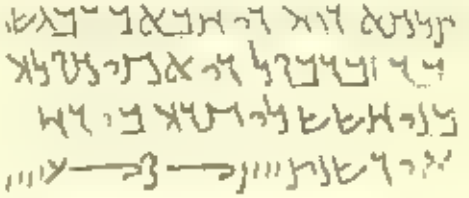

Fig. 9. — Inscription de Ḥabbâ.

La tribu des בני חשש est citée par d'autres textes, notamment sur des tessères. On peut se demander si l'un d'eux [illegible] pas quelque rapport avec celui de Malkhâ Ḥasnâ honoré de cinq statues dans le portique sud du péribole du temple de Bêl.

1° L'inscription n° 10 de la face extérieure du mur oriental ne se compose que de 3 lignes; ses dimensions sont : 0 m. 35 × 0 m. 14 la hauteur des lettres est de 2 cm. 3

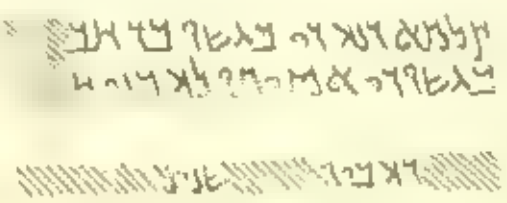

Fig. 10. — Inscription de Bageso.

1 צלמא דנה די בגשו בר חבוא בר
2 בגשו די אקימו לה בני ח[שש]
3 [לי]קרה בירח . . . שנת . . .

Traduction : « *Cette statue est celle de Bageso, fils de Ḥabbâ, fils de Bageso, que ont élevée les Beni Ḥa[ssâ] pour l'honorer au n[om de . . . de l'] année* . . .

Il est alors possible de restituer [illegible] dans l'*Inventaire*, l. 2 : Il faut lire : ...Βαγεσο[υ 'Α]β̣β̣[ε]ου τοῦ Μαγέσου τοῦ [Ζαβδ.]βω[λου. .

La partie supérieure des lettres B de Αὐδάνος est visible sur la pierre אבדנ ' Voir aussi le génitif Αὐδανου, de même que בנוי ' Βωνου à côté du génitif Βωνου (Cantineau, *Inscriptions palmyréniennes*, 72).

D. — Textes de provenance inconnue.

Les inscriptions réunies ici ont été trouvées dans le temple de Bel avant l'exception des n°s 16, 16 *bis* et 17, mais il n'est pas possible de déterminer quelles en proviennent. Quand, il y a quelques siècles, on a construit l'ancien village à l'intérieur du péribole du temple, on a amené là des matériaux de toute origine, d'où sorte que tout objet non encore publié doit avoir été apporté d'ailleurs.

Nous allons d'abord étudier les textes religieux, et ensuite les textes de caractère historique.

11° *Inscription dite de l'« umbraculum »* (fig. 11).

Deux fragments d'inscription se raccordant exactement. Le fragment inférieur, très effacé, a été trouvé en mars 1930; le fragment supérieur bien conservé, a été découvert en juillet 1930. L'inscription est gravée sur une plaque rectangulaire entourée d'un cadre en relief. Sa hauteur est de 0 m. 48; sa longueur primitive est inconnue, car la partie droite fait encore défaut; mais elle atteint 0 m. 40 au moins. La hauteur moyenne des lettres est de 2 cm. L'inscription semble se composer de deux textes séparés par un blanc. Le premier est de 6 lignes, le second de 4 lignes.

1 שנת CCCLX משלחא
2 דה וקמידה ישריתה ותשלים
3 עבדו אתי בר בתהי ואתי
4 . . . . א בני חירן בר אישי
5 די כון בני בירתא לבולי עמתי
6 ישדיא אלהיא טביא על חירן
7 . . . . באיר ים . . .
8 . . בת אלהין ובתין וש .
9 . . . . בולעסתר ישדיא
10 . . . . לבניתא די אלהי

La lecture « *Lan Bôl* [*a*]*s*[*a*] *et nombreux soldats, ses colonnes, son entablement et sa voûte ont été faites par Iarsai fils d'Iedaïbêl et par Iarsai, et par Y fils de Hairân, fils d'Aousai des Bené Mattâi, pour Baalsamîn et Sadê les leurs dieux, pour leur salut.* »

« *en Iqqar, le parvis de la colonnade des dieux et ses entrées pour Baalsamîn et Sadê, pour l'édifice des dieux.* »

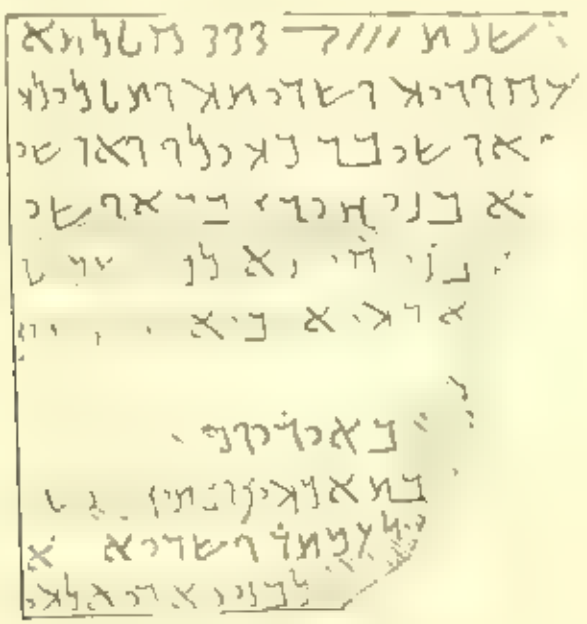

Fig. 11. — Inscription de Jérusalem.

L. 1. « Fait sur le mur » : l'expression בכותלא est fort énigmatique et désigne évidemment ici quelque dessin à faire de l'ombre, dont on ne peut faire pas deux figures sur le même dessin et qui est dessiné sur un mur dans le cadre même. Il faut noter que c'est la première fois que dans les inscriptions araméennes on trouve la préposition ב pour marquer dans les inscriptions araméennes le verbe כתב. Les chiffres de comptage qui les suivent sont en hébreu des talismans. *Le temple*, XXII 42-43 : « Il s'agit seulement d'un édifice assez exposé, il paraît, à la pluie de sa colonnade. Rien n'indique dans le contexte la place de cet édifice.

L. 2. Je ne crois pas que la fin de la ligne soit plus de trois lettres, il devait donc y avoir un mot entier après בנוהי. Le style des parties conservées indique l'ordre dans lequel les mots se suivent à la fin de la ligne.

L. 3, 4. Les noms propres sont tous connus, celui de Bené Mattâi est attesté par trois autres textes : Vogüé 40, 42, et RIH 72 dans la forme בני מתי.

L. 5 et 6. La lecture du nom de famille בירבה paraît certaine, mais on ne sait

probable quoique cette restitution présente plusieurs anomalies : la forme bizarre du texte de la ligne 4 ; la place donnée au nom de Nabû-apal-iddina à côté des noms d'autres rois dont les règnes sont antérieurs à celui de Nabopolassar ; l'emploi de deux textes différents pour graver le nom d'un même roi ; enfin la présence de la formule de dédicace au dieu Marduk entre le nom de Nabû-apal-iddina et celui de Nabopolassar. Le nom de Nabû-apal-iddina, qui se trouve au début de la ligne 6, est restitué d'après la ligne 9.

Le second exemplaire beaucoup plus mutilé permet de compléter le début des lignes 1 à 5 et partiellement celui des lignes 6 et 7. Il donne également la fin de la ligne 1 et une partie de la restitution

L. 7. La date est donnée suivant une formule consacrée ; non seulement le mois, mais encore *le jour* sont indiqués

L. 8. פרת מה. Il est absolument certain que le scribe a commencé par écrire ce dernier mot

L. 9. Le premier mot est écrit dans l'espace laissé à la fin de la ligne 8 ; on voit encore dans le coin supérieur droit de la brique les traces de deux clous qui ont servi à fixer la feuille de métal sur laquelle le texte a été primitivement gravé. Ces clous, également visibles sur le premier exemplaire, ont été placés après coup pour remplacer ceux qui avaient été arrachés

On voit par ces quelques indications l'importance que le nouveau texte a pour l'histoire de l'écriture cunéiforme. Le type très ancien de certains caractères également nouveaux

---

Inscriptions relatives à la déesse Ištar.

Le déblaiement du pronaos du temple de Bêl a fourni deux inscriptions relatives à la déesse babylonienne Ištar, toutes deux découvertes par moi pendant la démolition des maçonneries. Ces textes n'étant pas en place, il est impossible d'affirmer qu'ils proviennent effectivement de l'enceinte de Bêl.

12° Le premier texte (fig. 12) est gravé sur un bloc de pierre rectangulaire qui paraît avoir été, à l'origine, encastré soit dans un mur, soit peut-être dans la base d'une statue. L'inscription (4 lignes de petite écriture) en est entourée d'un cadre à traits simples. Les grossières gravures dont ces deux objets sont

0 m. 36 × 0 m. 17. Les caractères de hauteur inégale (2 m. à 2 cm.) sont

d'aspect ancien ; le tout donne l'impression d'un texte du premier siècle de notre ère, voire peut-être plus ancien encore.

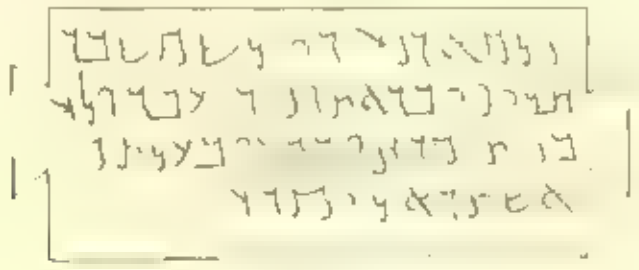

Fig. 12. — Inscription d'Atar'ê 12

1 ...
2 חליפי בי אתבני די עבדי הי
3 בני תימיאי ... בעיתה
4 אשתיא ליקרה

Traduction : « *Cette statue est ce que [les fils] ... ils le firent pour [leur père] Atar'ê, [qu'il] fut [agréable] à Bêl. Tamarsê ... sur [cette] statue. Qu'il soit pour [lui] honneur* »

Les noms propres sont connus. Un Holaiph, fils de Etap'ai est, en effet, attesté par une inscription de la même famille trouvée à Vogüé, *Inscriptions* V, 7 ; la tribu des Benê Tamarsê n'est attestée que par des tessères, par exemple R. 1675 et R. 1720.

Vers le milieu de la ligne 3 — au début du passage intéressant — 4 lettres sont gravées tout à fait nettement, la 2e et la 3e sont certaines, les 2 autres peuvent être soit des ד des ר ou des ו. Les 2 mots de la fin de la ligne restent énigmatiques. Je crois que d'autres seront plus heureux que moi.

L'expression בעיתה שתיא ליקרה est bien connue. Elle paraît en effet dans l'inscription d'Ephca (Vogüé, *Inscriptions* II, 111) sur laquelle on a beaucoup discuté. Dans la traduction, mais elle est loin d'être absolument démontrée.

Les deux mots longtemps considérés comme difficiles sont dans la ligne 4 : אשתיא est seulement la transcription araméenne du grec Ἀστάρτη. Il est certain maintenant vrai que cette invocation à une divinité, qui vient rompre l'ordre normal des noms propres, n'est pas isolée. Nous en avons plusieurs exemples jusqu'à maintenant dans l'épigraphie palmyrénienne.

Le second texte (fig. 13) est gravé sur un petit autel votif de bois percé au sommet d'une ouverture circulaire. Sa face antérieure, dont les dimensions sont de 0 m. 10 × 0 m. 08, porte 4 lignes de petite écriture soigneusement gravée avec de petits caractères de 1 cm. 8.

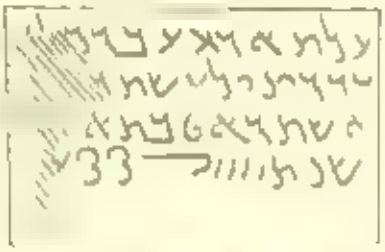

Fig. 13. — Inscription d'Istar n° 13

1	עלתא דה עבד מל[א]
2	בר דינו לעשתר[תא]
3	אשתרא טבתא
4	שנת . . . CCCCXXXXV

Traduction : « *Cet autel a été fait par Malé, fils de Dinai, à 'Aštart-Istar la bonne, en l'an 445 ...* (133-134 ?). »

Le premier mot brisé à gauche ne peut être que עלתא. Il est suivi de trois A. Je crois qu'il n'y a rien à restituer à la fin de la ligne 4, il y aurait place pour une ou deux unités à la fin de la date.

Le Dinai fils de Malé est connu par l'inscription (n° 32) des monuments de Berrephâ, par l'inscription ChabA33-R164[2].

L'intérêt considérable de l'inscription réside dans la détermination précise de la déesse. Astart de la Perse et Astart de Phénicie sont des déesses guerrières, et ne peuvent être considérées comme une seule même divinité. Le reste de la fin de la ligne 2 est exact. C'est un trait intéressant du syncrétisme religieux qui fleurit à Palmyre au second siècle de notre ère.

14° *Autel dédié à des morts* (fig. 14).

En juillet 1930 on m'apporta un petit autel votif dont la face antérieure portait une inscription araméenne. Il porte l'inscription palmyrénienne de 5 lignes. Ses dimensions sont de 0 m. 20 × 0 m. 20

hauteur les caractères 2 cm. — mutilée à droite — qui indiquait qu'il était consacré à une morte et à son frère.

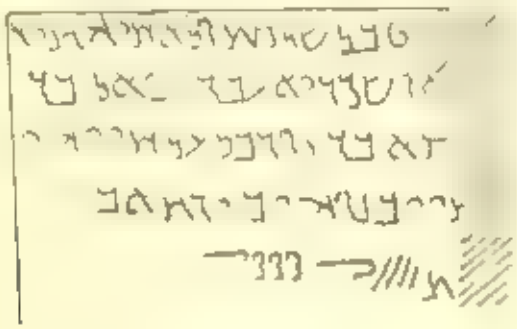

Fig. 14. — Autel dédié à [illegible]

1 [זכרן] טב לשלמת ולאחיה בניא
2 [בנ]א ישכריא עבד דפאל בר
3 בית בא בר נידבי עיר חיירי
4 תלן חיי בנהי בירח אב
5 שנת CCCCLXX

Traduction : « *Bon* [souvenir] *à Salmat et à son frère, leurs fils, et remarcataens, a fait* cet autel *Hephat'el, fils de* [Bol]*ha, fils de Nadal, pour son salut et le salut de ses enfants ; au mois de Ab de l'année 470* (août 159 ap. J.-C.) ».

La restitution בית בא au début de la ligne 3 est certaine, mais sure. Au début de la ligne, on [illegible] peut-être [illegible], ou bien le nom [illegible].

Les chiffres de la date sont effacés, je ne sais pas pourquoi. La [illegible] des chiffres d'unités à la fin.

Le grand intérêt de cet autel est dans les noms de la famille qui l'a élevé. Chacun des noms [illegible] appartient à une [illegible] différente. Les deux premiers, אגריא et סעדהבל, sont [illegible] ; [illegible] les deux frères ont [illegible] les appellations [illegible] leurs grands dieux [illegible] les appellent *les saints gardiens*, מבוא ישכריא, on leur dédie un autel, on les invoque pour son salut.

13° *Autel dédié au dieu anonyme et aux deux frères saints* (?).

Autel votif se trouvant au Dépôt des Antiquités à Palmyre. Sa provenance est incertaine. Il porte une inscription palmyrénienne de 12 lignes du pre-

sants : 0 m. 32 × 0 m. 24 ; hauteur des caractères : 1 cm. 5, dont le milieu est gravement mutilé.

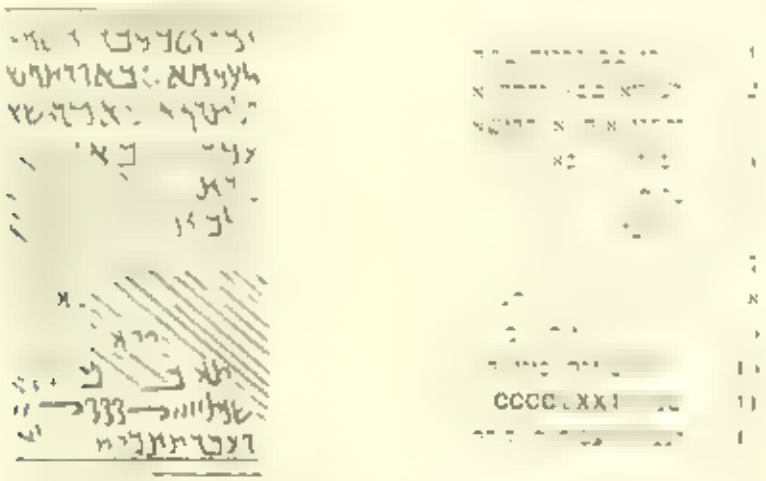

Fig. 15. — Estampage d'un autel (nº 18).

Traduction : « *Bon souvenir à celui dont le nom est béni à jamais, et aux deux frères saints. Qui fait.* . . . . . .

. . . . . *le mois de Siwân de l'année* 472 (juin 161). *Et il a fait faire son* . . . . . »

L'expression [illegible] désignées par cette formule mystérieuse : קדישא תרין אחוהי, *les deux frères saints* (je considère la restitution אחוהי comme certaine). Il n'est pas impossible que ces [illegible] Aglibol et Malakbel sont quelquefois mis ensemble dans les inscriptions religieuses.

La grande lacune [illegible] est la mauvaise [illegible] car la phrase finale, *a fait faire son monument*, peut bien [illegible] l'inscription : on est donc amené à se demander si la fondation d'un sanctuaire n'était pas mentionnée dans la partie détruite du texte.

---

18. *Autel dédié au dieu anonyme et au Bon* (?) — ou *à son temple*.

Autel votif se trouvant au Dépôt des Antiquités, à Palmyre. Sa provenance est incertaine. Il porte une inscription palmyrénienne de [illegible] lignes au moins

(0 m. 28 × 0 m. 205 ; hauteur des caractères : 1 cm. 5). Le texte de la fin de la première ligne (et peut-être du début de la seconde) a été gratté et regravé avec une nouvelle rédaction.

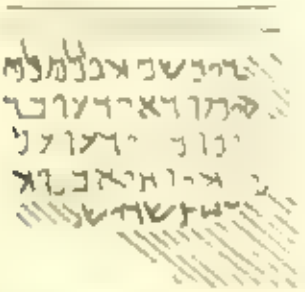

1	‘ בריך שבר ירחי
2	ו הן מיזא זעד בר
3	ע בולי בר זעדי ע
4	ר יהבו ומזא בניה
5	בירח תשרי שנת
6	. . . . . ו

Pl. 16. — Dédicace d'un autel (n° 19).

Traduction : « *Celui dont le nom est béni a été au Roi* [*sic*] *ou à ses anges* [*seul*] *grâces rendues par Zabdi, fils de Bôlai, fils de Zabdi, pour son salut et le salut de ses enfants au mois de Tisrî de l'année* [...] ».

A la fin de la première ligne, le graveur avait écrit d'abord ירבא, lire : la formule habituelle ירבך שבה לעלמא ; puis il s'est ravisé, a gratté ce mot et a écrit par dessus ירחיך. Mais le grattage n'a pas été assez complet et des traces de la première rédaction apparaissent sous la seconde : le ר initial et le א final de ירחיך sont notamment encore très nets. Comment faut-il comprendre la seconde rédaction ירחיך ? Faut-il traduire : *et au Roi* בירך étant soit à l'état absolu et ירחי pouvant être un dieu, Bêl par exemple, soit le roi de Palmyre ? Cette hypothèse serait la seule possible si le début de la ligne 2 était clair ; mais il n'y a rien en aucune façon à la première lettre, sauf que, puisqu'on voit à peine sous le mot il semble y avoir eu primitivement un ז, et qu'alors on devrait peut-être y voir sans plus pouvoir affirmer ni expliquer il appartient à la première rédaction et à la seconde. Le mot initial est très énigmatique. Si la règle de ne pas compter les mots n'était presque absolue en épigraphie nord-sémitique, je serais tenté de lire ברך שבה ירחיך : « *Celui dont le nom est béni et à ses anges* » avec la même chute du ה intérieur de ירחיך que dans ירכבי ; mais j'avoue qu'une pareille lecture serait extrêmement hypothétique.

La date est malheureusement détruite.

17° *Inscription d'Udaunath l'Ancien* (fig. 17).

Mentionné [illegible] qui a publié [illegible] cette inscription [illegible] palmyrénien qu'il croyait [illegible] trouvé [illegible] précédemment.

Les dimensions [illegible] est brisé à droite, à gauche, et en bas, 4 lignes sont distinctes, les deux premières bien visibles, les deux dernières très effacées [illegible] est très particulière, comme creusée dans le sens de la hauteur. Les caractères sont hauts de 2 cm.

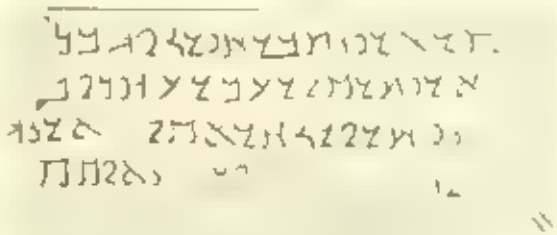

Inscription [illegible]

1 [illegible] אדונת בר חירן יהבת
2 [illegible] ישלא די תדמור עבד ענתי ב ר
[illegible]
[illegible] יא יסר

Traduction : *en l'honneur d'Udaunath, fils de Ḥaïrân, (fils de) Wahballath Nasor [prince de] Palmyre, 'Oqilâ, fils de..... Haddûdân, a fait une*

[illegible] ecrite par יקים et qu'il ne manque que 2 lettres au début de la ligne 2, 3 lettres au début de la ligne 3.

Il n'y a pas de doute possible [illegible] il s'agit d'*Udaunath l'ancien* grand-père d'*Udaunath, le roi des rois*, bien connu par [illegible] (actuellement au Dépôt des Antiquités, à Palmyre), où il porte comme ici le nom d'*Udaunath, fils de Ḥaïrân, fils de Wahballath Nasôr* [illegible] *prince de Palmyre*, titre que n'a porté son fils Ḥaïrân *Ier*, tit. 16[bis].

A la ligne 3, le mot le plus intéressant [illegible] que donnerons le nom de l'objet fait en l'honneur d'Udaunath, est si effacé que [illegible] ne peut le lire jusqu'à présent.

La ligne 4 est presque tout [illegible]

18° *Inscription de Germanicus* (fig. 18).

A la fin d'octobre 1930, le paysan palmyrénien Mohammed Mehemed 'Aziz m'apporta un fragment d'inscription qu'il avait trouvé en démolissant sa maison. C'était le coin supérieur gauche d'un texte honorifique palmyrénien. Il avait la fin de 7 lignes. Les deux premières manquaient presque entièrement. Haut donc l'intérêt considérable d'une telle découverte, qui allait peut-être fournir enfin le texte grec correspondant aux trois premières lignes du texte araméen.

Dimensions : 0 m. 29 × 0 m. 24 ; hauteur des caractères : 1 cm.

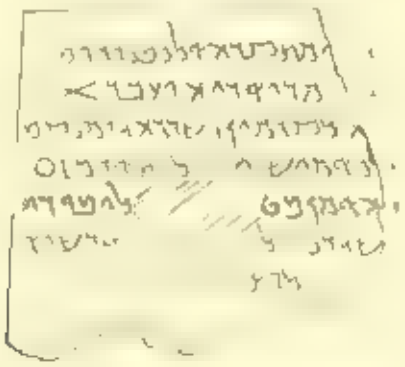

Fig. 18. — Inscription de Germanicus.

1 [ ] מתקרי אלכסנדרים
2 [ ] בר מרוא דר עבד
3 [ ] ר רבדין ישרר בדמעבם
4 [ ] דעבד בשנת א ורית ארבו
5 [ ] חא בן סמוך [ ] לסדי
6 [ ] שנים מלך [חסן מלכא רשיא
7 [ ] ת[ת]ם

Les trois quarts de chaque ligne ayant probablement disparu, toute restitution et toute traduction d'ensemble sont impossibles. Nous allons l'étudier cependant ligne par ligne.

L. 1 : « ..... *qui est surnommé Alexandre* ». Le nom du personnage honoré par l'inscription fait défaut ; nous n'avons que son surnom. La transcription de ce nom grec est correcte.

L. 2 : « ..... *Palmyrénien, parce qu'il a fait* (?) ».

Il est regrettable que ce mot soit isolé. Est-ce le début d'une proposition subordonnée nominale ou verbale ?

17e *Inscription d'Odaenath l'Ancien* (fig. 17).

M. [illegible] a [illegible] 1901 [illegible] l'inscription palmyrénienne qu'il disait avoir trouvé dans les jardins.

Les hauteurs [illegible] sont de 0 m. 06 [illegible] 0 m. 04 de hauteur [illegible] ces trois dernières lignes sont [illegible] les deux premières [illegible] visibles, les deux dernières très minces : l'écriture est très particulière [illegible] les [illegible] sont hauts de 2 cm.

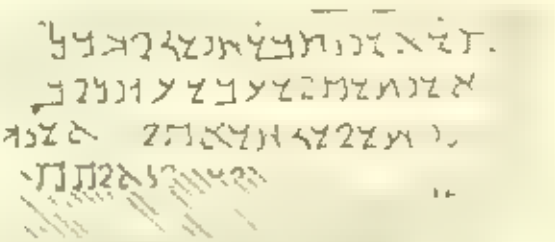

Fig. 17. — Inscription d'Odaenath l'Ancien.

1 [illegible] לעזקד אדינת בר חיין תבית
2 [illegible] ורשא די תדמור עבד עזיזי ב
3 [illegible] בר תדמור מלכא
4 [illegible] יא יסכ

[illegible] *Palmyre, Aqîbû, fils de..... Hadaûdân, a fait une.....* »,

[Nasôr, prince de] *Palmyre, Aqîbû, fils de..... Hadaûdân, a fait une.....* ».

Quoique je ne puisse l'affirmer d'une manière absolue, je crois que la ligne 1 commence par עבד et qu'il ne manque que 2 lettres au début de la ligne 2, 3 lettres au début de la ligne 3.

Il n'y a pas de doute possible sur l'identité du personnage honoré par cette inscription : [illegible] d'*Odaenath l'ancien* grand-père d'*Odaenath*, *le roi des rois*, bien connu par l'inscription Vogüé 21 (actuellement au Dépôt des Antiquités à Palmyre) où il porte comme ici le nom d'*Odaenath, fils de Ḥairân, fils de Wahballâth Naṣôr*.

Malheureusement [illegible] sur [illegible] Vogüé [illegible] בר תימא [illegible] *romain*, je crois qu'il faut restituer ici, au début de la ligne 2, le titre רישא די תדמור *prince de Palmyre*, titre qu'a porté son fils Ḥairân I *Inventaire*, III, 16[2-3]).

A la ligne 3, le mot le plus intéressant, celui qui [illegible] le nom de l'objet fait en l'honneur d'Odaenath, est malheureusement [illegible] que je n'ai pu le lire jusqu'à présent.

La ligne 4 est presque entièrement [illegible], sauf quelques lettres.

18° *Inscription de Germanicus* (fig. 18)

A la fin d'octobre 1930, je priai [illegible] Amr ad Madaq, Wahb l'Aziz m'apporta un fragment d'inscription qu'il avait trouvé en démolissant sa maison. C'était le seul spécimen gravé de ce genre de calcaire que j'aie vu à Palmyre. On y voit à la fin de 7 lignes les 4 ou 5 dernières lettres notamment des mots [illegible]. Etant donné l'intérêt considérable de ce texte, j'ai cherché à obtenir d'autres fragments, mais mes recherches et promesses sont restées sans résultat.

Dimensions : 0 m. 29 × 0 m. 24 ; hauteur des caractères : 1 cm. 5

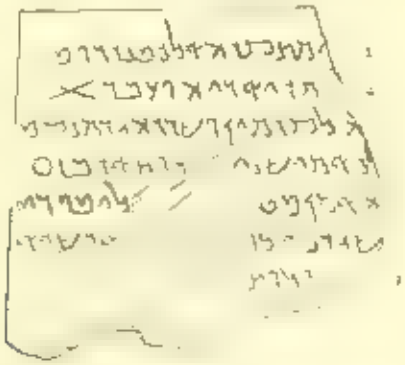

Fig. 18. — Inscription de Germanicus.

1 [illegible] זך מתקרי אלכסנדרוס
2 [illegible] תד מריא די הי עבד
3 [illegible] ה לקדמין ישרית גרמנקם
4 [illegible] מלכא מישבוא ולית ארבז
5 [illegible] הא מן סבל[ר . . .] ליסרי
6 [illegible] שם שנרם כיף וחסן מלכא ישוא
7 [illegible] . . . ויית

Les trois parties de ce texte faisant probablement défaut, toute restitution et toute traduction d'ensemble sont impossibles. Nous allons l'étudier ligne par ligne.

L. 1 : « ..... *qui est surnommé Alexandre* ». Le nom du personnage honoré par l'inscription fait défaut [illegible] corrélatif.

L. 2 : « ..... *Palmyrénien, parce qu'il a fait* (?) »

[illegible] est-il un singulier ? Est-ce le début d'une proposition subordonnée nominale ou verbale ?

[illegible], *auparavant (?) et Germanicus l'a envoyé* ».

Le premier mot (מקדם) est difficile à interpréter ; peut-être : « *auparavant, autrefois* ».

[illegible] que se peut-il que Josèphe ait fait sur le texte qui a conduit la lecture מרדכי ou [illegible] a donné [illegible] probablement [illegible] *Germanicus ad eos Caesar*. Lisez : Nous [illegible] dans Dessau et Aymard la jeune ambassade extraordinaire envoyée en Orient [illegible] 17-18 après [illegible] au cours de laquelle Germanicus mourut, en Cilicie, de la [illegible] de la lettre que le sénat [illegible] en l'honneur de Germanicus et qui est gravée à côté du sénatus-consulte envoyé par Germanicus, sans doute comme ambassadeur, auprès de divers souverains ou princes orientaux [illegible] שלח est en effet souvent employé en araméen pour dire « *envoyer quelqu'un comme ambassadeur auprès de quelqu'un* ». C'est un fait bien intéressant que Josèphe soit le premier à user de ce rapport assez étroit avec une [illegible] pour [illegible] [illegible] peut se compter de l'ambassade des [illegible] [illegible] de Germanicus à Stratonice au sujet de la succession des Cotys. Lettre mentionnée dans l'acte de Lalasse IV, 32 [illegible] ne visait pas spécialement Palmyre.

L. 6 « [illegible] *de Maïsân, et chez Orakès* ».

Je serais disposé à restituer [illegible] מיסאן מדינת mais j'avoue que cette [illegible] très [illegible] suggestive [illegible] plutôt מישאן מדינת M. Isidore Lévy le juge [illegible] espace [illegible] [illegible] ne serait pas à la fin du mot [illegible] propre.

Le pays de Maisân était [illegible] par [illegible] [illegible] [illegible]

petite-fille d'Aristobule, fils d'Aristobule, fils d'Hérode (exécuté en 7 av. J.-C.). Étant le cadet d'Agrippa, né en 10 av. J.-C., Aristobule a dû naître entre 9 et 7 av. J.-C. Or, le beau-père a dû être pour le moins aussi âgé que le gendre, et sans doute était-il né quelque dix ou vingt ans avant lui, vers 20 ou 25 av. J.-C. Il faut donc qu'il n'y ait pas lieu [illegible] que Samsigeram II ne soit le successeur immédiat de Jamblique II et de la dynastie d'Émèse par Auguste en l'an 20 av. J.-C. (Cantz, *Nachlese zur Palmyr.*, *Supplément* XVII, p. 472), que Samsigeram II est mort peu d'années après 44, il faut répartir les soixante et quelques années de règne de Jamblique II et Samsigeram II d'une manière égale entre eux deux. L'avènement de Samsigeram II doit donc se placer vers la fin du règne d'Auguste ou le début de celui de Tibère.

En tout cas, l'inscription indique comme *terminus ante quem* pour l'avènement et l'intronisation de Germanicus en Orient soit 17-18 de notre ère.

Non seulement l'inscription permet de fixer approximativement la date d'avènement de Samsigeram II, mais encore elle permet de préciser le protocole royal des dynastes d'Émèse. L'inscription latine *CIL* III 14387 leur donne le titre [illegible] « *Regi sacerdoti Iamblico regis Sohaemi regis Sohaemi* [illegible] ». Notre inscription nous donnant le titre « prêtre », ce qui veut dire un peu vague le titre latin. Les dynastes d'Émèse semblent avoir eu [illegible] « *sacerdos, et sacerdos primus et [illegible] Solis* ».

De la ligne 7, on distingue seulement ces mots : « ... *et chef* ... ».

La date de l'inscription ne peut être fixée d'après le caractère et l'écriture, elle est presque certainement du tout début du premier siècle de notre ère.

J. Cantineau.

INDEX

les mots et [illegible] formes empêchant utilement pour la première fois en palmyrénien

א

[illegible] pl. [illegible] 8

[illegible] f. [illegible] 8

[illegible] pr. 18,

[illegible] n. d. [illegible] 12, 13

ב

[illegible] n. de ville *Imgloma*, 5,

[illegible] 11

[illegible] n. de divinité 11,

[illegible] pl. *ombrelles*, 5, *ombrelle*, 11,

[illegible] abs. pl. *ombrelles* 11,

ג

[illegible] pl. *genoux*, 14,

[illegible]

ד

[illegible] prép. *auprès de, chez*, 18,

[illegible] adv. *anciennement, autrefois*

ה

[illegible] et suiv. fém. [illegible], *mais voici*, 11,

[illegible]

ו

[illegible] n. de divinité 11,

ז

[illegible] adj. et suiv. fém. [illegible], *premier*, *premier* 18

ח

[illegible] n. de divinité 7, 13

[illegible] v. inaccompl. parf. et suiv. [illegible]

[illegible] n. de tribu, 7,

[illegible] n. pr. *Samsigéram*, 18,

INSCRIPTIONS ARABES DU TEMPLE DE BEL A PALMYRE

PAR

SAUVAGET

L'abandonnement systématique [illegible] le temple de Bel n'avait pas [illegible] seuls [illegible] le recueillir un document [illegible] de [illegible] recouvrir [illegible] [illegible] nouvelles inscriptions palmyréniennes, grecques et latines, [illegible] un nombre [illegible] [illegible] [illegible] plus complète [illegible] épigraphie [illegible] Palmyre. Les [illegible] [illegible] épigraphiques [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] dans cette localité seront publiés par moi dans *l'Inventaire des inscriptions de Palmyre* de M. J. Cantineau ; dans les pages suivantes, je me bornerai à faire [illegible] [illegible] [illegible] ces textes qui [illegible] [illegible] [illegible] de Bel.

I

Texte de construction [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] masquant l'entrée du temple, dans un cadre rectangulaire : [illegible] [illegible]

Six lignes en [illegible] cursive flottante d'un beau style, petits caractères. Au-dessus une septième ligne, en creux, longue de 45 cm.

Très mal conservée. Estampages J. Cantineau 1929 et 1930 (fig. 1).

Voir [illegible] *Inscriptions de Palmyre* [illegible] (*Bulletin d'Études orientales de l'Institut français de Damas*, 1929, pp. [illegible]–254), n° 1, qui ne donne que la *basmala*.

1 بسمله . امر بانشاء ذلك الحائط المصور

2 و انشاء الحائط الشرقي [illegible] الأمير الحاجب الأجل

3 السيّد الكبير [illegible] المؤيّد ناصر الدين عُدّة الاسلام سيف

4 [illegible]

5 [illegible]

[illegible] سنة ثلاث وعشرين وخمس مائة

للملك العادل نور الدين محمود

[illegible]

Le nom... Nour, le très haut chambellan, le grand seigneur, celui que Dieu assiste. Nour a établi [illegible] de la mosquée [illegible] de l'aspect [illegible] ces chambres de [illegible] l'époque [illegible] par [illegible] Abou'l-Hasan Yousouf [illegible] Prince des Croyants [illegible] sa fortune propre et légitime, au cours de l'année 527 (1132-1133).

1re ligne : *dâïka*, ordinairement, le nom du monument qui porte l'inscription est [illegible] par *hâdd*, mais *dâïka* se substitue mieux à la graphie

al-ma'mûr convient mal pour qualifier un mur : on attendrait normalement *al-mu'azzam*.

Ligne 2 : *as-sarîf* : on croit distinguer une lettre entre le *sin* et le *ra*, mais il s'agit en réalité [illegible] de ce dernier qui a reçu [illegible] ive (cf. l. 3 *al-kabîr*. La [illegible] repose s'appuie sur l'orientation du temple, dont les faces correspondent aux

le nord [illegible] ces sans doute la [illegible] de [illegible] [illegible] [illegible]

perdeaux permet ou refuse l'entrée chez le souverain en soulevant ou en laissant [illegible] devant [illegible] Vasuf [illegible] *el-m* de nombreux cuirs.

[illegible]

Yasuf b. Firuz est, en effet, un personnage fort connu [1].

Il avait succédé à son père mort en 516 (1122) dans les deux charges [illegible] Ismâ'îl à Bâs. C'est sans doute en prélude de ses *amal* qu'il [illegible] les Ismâ'îliens dans le courant [illegible] auteurs: il se distingua si bien à cette occasion qu'il dut prendre des précautions contre les émissaires envoyés d'Alamut pour l'assassiner.

Vers [illegible] Ismâ'îl, ses fils Sunqur et-Malik Ismâ'îl [illegible] Yasuf. Les [illegible] charger cette dernière [illegible] Ismâ'îl [illegible] Sunqur et-Malik [illegible] Yasuf [illegible] Ismâ'îl [illegible] Ismâ'îl [illegible] Yasuf [illegible] Ismâ'îl [illegible] Yasuf [illegible] Ismâ'îl [illegible] Yasuf

absence du prince pour s'emparer Palmyre, entreprise qui lui est refusée par quelques serviteurs fidèles (1 Muharram 520 = 22 octobre 1134). Les tentatives faites par Šams al-Mulūk pour le ramener ne reçurent en réponse que des protestations de dévouement et de soumission. Trois mois plus tard, l'atabeg était assassiné et remplacé par son frère Mahmūd.

L'année suivante, les habitants de Homs, se sentant incapables de défendre la ville contre Zengī, proposèrent au prince de Damas de la lui livrer en échange d'un autre fief qu'il leur désignerait. Yūsuf, séduit par la valeur stratégique de Homs, s'offrit aussitôt à leur céder Palmyre. Malgré l'opposition des mamelouks, qui craignaient de le voir rapprocher en mains la direction des affaires publiques, l'accord était bientôt conclu. Damas subit l'occupation de l'atabeg, pour discuter de l'échange, et celui-ci eut lieu, malgré quelques difficultés. Maître de Homs, dont la situation faisait alors une place de première importance, Yūsuf devenait un des personnages les plus considérables de la Syrie musulmane. Il ne devait pas plus pouvoir éviter la haine des mamelouks qui devaient causer sa perte. Le 27 Jumādā II de l'année 1140 Yūsuf était frappé à coups de sabre dans la Maydān-Mushaykh à Damas et enterré dans la mosquée bâtie par son père à Nabk de la vallée dans la cimetière de Bāb al-Farādīs.

Les mamelouks craignant les conséquences de leur attentat se hâtèrent de faire reconnaître Mahmūd et Mahmūd de s'entendre avec eux le temps pour eux de reprendre Damas : ils ne s'y décideront que lorsque leurs conditions auront été acceptées, fait le gouverneur Bozawāt est envoyé à Homs comme lieutenant et commandant en chef des troupes de l'atabeg.

L'inscription du chambellan Yūsuf est importante au point de vue de l'histoire locale de Palmyre, car elle est la seule à laquelle le temple de Bêl fut transformé en fort musulman. Le texte nous en fournit la date exacte : deux années pour des travaux de la première importance, auxquels deux autres textes laissent aucun doute à cet égard.

Envisagée du point de vue purement architectural, l'histoire de Palmyre musulmane n'a pas moins considérable. On sait, en effet, que le bilan des monuments syriens présente une grave lacune : des successeurs des Omeyyades, il ne nous reste que des inscriptions et quelques fragments décoratifs. Il faut attendre la conquête seljoukide pour retrouver un groupe

[illegible] dont l'analyse puisse fournir autre chose que des indications de détail [illegible] lors qu'une importance particulière s'attache aux constructions des Arabes et principalement à celle qui, entre toutes, a toujours possédé à Damas le plus grand prestige. A ceux qui, déjà signalées, on ajoute ici les noms non seulement l'entrée du temple de Bel, mais aussi plusieurs autres constructions de date incertaine qui offrent avec elle les plus frappantes analogies : c'est ainsi que telle porte de la citadelle de Damas, que notre documentation nous interdisait jusqu'ici d'attribuer à une époque antérieure à Saladin [1], pourra être désormais considérée, avec une quasi-certitude, comme l'entrée de la citadelle hourrite.

II

Texte de construction. — 573 H. — À l'intérieur et vers l'angle Sud-Est de la perboleion sur un des massifs de maçonnerie qui soutiennent le mur Sud. 70 × 60 cm.

Neuf lignes en naskhi avec boucle très proche de l'écriture de Huart, n° 2 pour les caractères en creux, quelques points diacritiques.

Très bien conservé. Estampage J. Cantineau (1930). Pl. XXVII, 1.

1 [illegible]

2 أمر بعمرة هذا البرج المبارك من ماله المولى الأ

3 مير الأجل السيد الأوحد الاصفهسلار الكبير المالك

4 ناصر الدين صلاح الاسلام جمال الأمة فخر الملة مقدم

5 الجيوش ظهير المجاهدين كهف الغزاة أبو عبد الله محمد

6 بن شيركوه بن شادي سيف أمير المؤمنين أدام الله أيامه

7 في شهر جمادى الأول سنة ثلثة و سبعين و خمس مائة بتولى الحاجب

8 لأجل السيد [illegible] دولة جمال الأمراء ابي سعيد موفق أحس[illegible]

9 عمل غانم بن عبد الوهاب رحمه الله و رحم من ترحم عليه

[1] Savagner, *Citadelle de Damas*, dans *Syria* 1930 p. 87.

1. Texte [illegible] recueil [illegible]

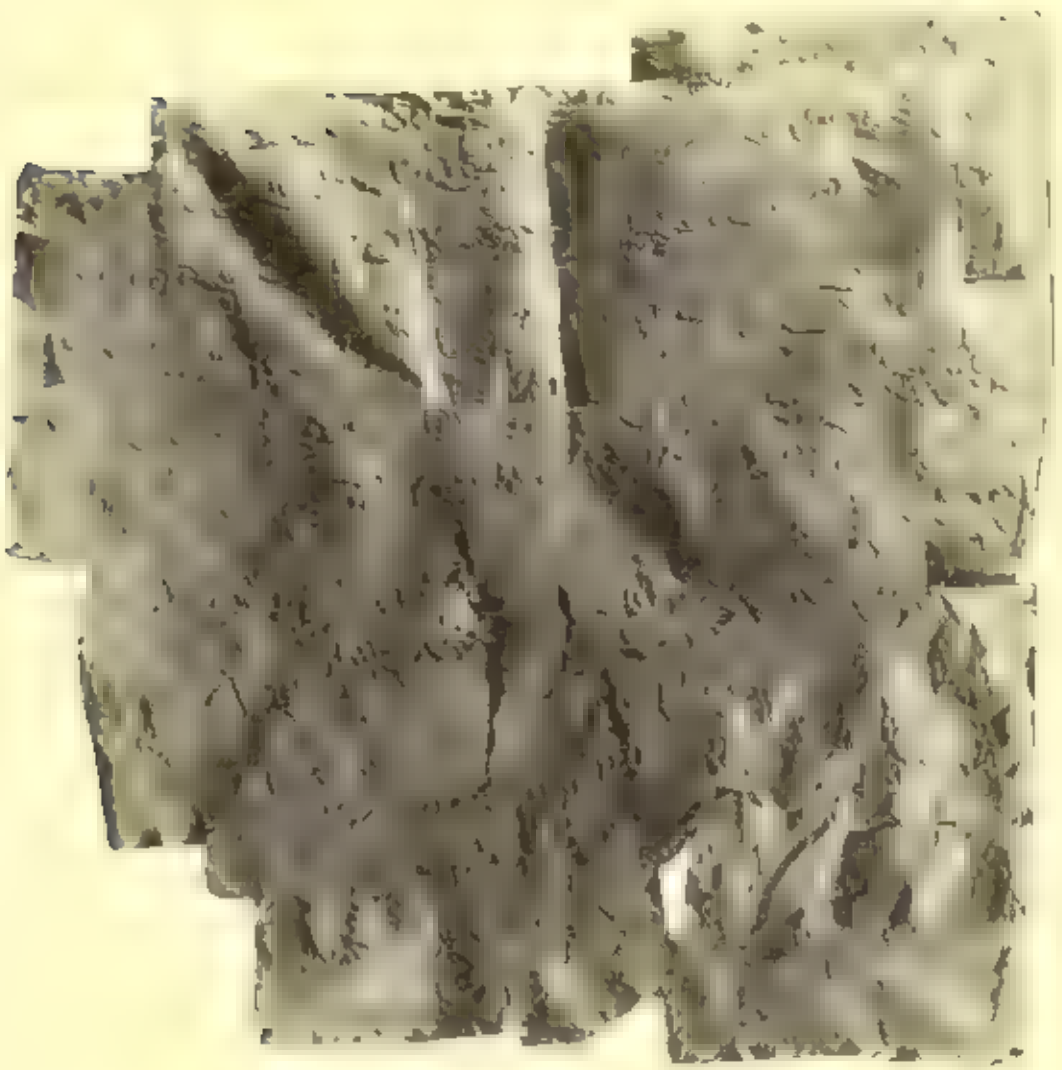

2. Decret dans la mosquée (n° 4). Revers de l'estampage

*Le roi [Nasr] a ordonné [la construction] de cette [citadelle] pour [le salut] de son [âme] et [celle] de [ses] enfants, et [il a ordonné] la [réfection] de [cette] porte [et] de [ses] [tours] [et] de cette [muraille] pour [le] [sultan] Abu Muhammad, fils de Sultan, fils de Nâsir, le pur, le [fervent] de Dieu, [celui qui] [combat] pour [sa] foi, [celui qui] [met] [sa] confiance en Dieu, [celui qui] [espère] en Dieu, [celui qui] [craint] Dieu, [celui qui] [implore] le pardon de Dieu, [celui qui] [demande] à Dieu [la] [récompense] [dans] l'au-delà, [celui qui] [désire] [la] [face] de Dieu, [celui qui] [aime] [la] [guerre] sainte [pour] la cause de Dieu, [celui qui] [est] [victorieux] [grâce] à Dieu, [celui qui] [est] [victorieux] [grâce] à Dieu, [celui qui] [est] [victorieux] [grâce] à

6 و صديق بن يغمور ستة خمسة

7 و ثلاثين و ستّمائة و الحمد لله وحده

8 وكتبه عمر المعمار

[illegible] *Mašhad al-Mujahid* [illegible] *Dayr* [illegible] Vasiliev-Izba [illegible] 1247-8 *Dictionnaire Dozy* [illegible] *mi'mār* a les deux sens de « maçon » et architecte[1] » ; c'est le premier qui convient ici, en raison de la nature du travail.

Le texte [illegible] la terminologie [illegible] la fit exécuter est le fils de Nāṣir ad-Dīn Muḥammad, nommé dans l'inscription précédente.

* *

Ces trois textes [illegible] du temple de Bēl sous [illegible] sulmane. On peut la retracer ainsi :

[illegible] : travaux de fortification du peribole ; transformation de la cella en mosquée (notre n° 1, et deux aribahs du XII[e] siècle encore en place).

[illegible] 1177 [illegible] de massifs de maçonnerie destinés à soutenir le mur Sud du peribole, dont l'inclinaison devait donc être déjà très prononcée (notre n° 2).

[illegible] (Une mosquée dans [illegible] (Dayr, n° 2, et texte Massignon)

[illegible] 1237-38 : restauration de la mosquée de la cella (notre n° 3,

[illegible] — nouvelle restauration de la mosquée de la cella (Dayr, n° 3)

[illegible] 1400 environ, travaux indéterminés à la mosquée de la cella (Dayr, n° 4).

[illegible] texte publié [illegible] pas moins intéressant pour l'histoire locale

[1] Dozy, *Supplément aux dictionnaires arabes* (2[e] éd.), II, p. 472

IV

Decret — sous H[ ]. Inscription de Qalla'at Ibn Ma'n sur [ ]. Est-côté du numéro 3. Gom. 2 m. × 2 m.

Vingt lignes en naskhi très grossier, d'une écriture franchement détestable : les lignes 12 à 20 reparaissent en sens inverse de la 12e et la ligne 20 est en sens contraire de la ligne 11. Un blanc sépare entre la ligne 10 et la ligne 11.

Quelques lacunes. Estampage J. Cantineau 1930. Pl. XXVII, 2.

بسمله . لمّا كان بتاريخ شهر ربيع الآخرة

من شهور سنة ثمان و ستّين و ثمان مائة ورد مرسوم كريم

مرسوم مولا[نا ...] أمرّه بسم كافل المملكة الشامية أعزّ الله

[...] يتكن (sic) أهل تدمر (sic) من التوجّه الى جبل الّطم

من أرض تدمر و من القاء دوابّهم و رعي دوابّهم و الثبت (???) به من غير مانع

[...] فيهم في ذلك و [ ] يحكم بحكم يخالف ما حكم به في [ ] من مرسوم شريفة

[...] بمقتضى مرسوم شريفة و [ ] مرسومه الشريفة

[و] أن لا يحدث عليهم حادث ظلم رحم الله من قراء و عمل بمقتضاه

[...] الى حين [ ] من [ ] مرسوم شريفة

[...] و رعي دوابهم حاضرا عندما بيدهم من [ ] مرسوم شريفة كريمة

من قبل مولانا السلطان الملك الظ[اهر ...] (4 ou 5 mots non lus)

الظاهر (sic) خُشقدم (sic) نصره الله و شرّفه مرحوم [ ] مرحوم من [ ]

معمر في حال الرعيّة [و]لعل بمقتضاه ملعون ابن ملعون

و دفع (عن) الرعيه [من أعاد]ه (?) أو سعى في ابطاله أبدًا

و [ ] عن [ ]

*Le nom de Dieu [illegible] Le [illegible] Hadji Hosâyn [illegible] [illegible] [illegible]

L. 9 et suiv. : je ne sais à quoi tient la répétition à cet endroit, avec quelques variantes de forme, du texte des lignes 4 et suivantes. Un décret de Baalbekk (2) se présente de la même façon, mais ce fait est là à ce qu'il me semble, à côté du décret du gouverneur de Damas, la pièce officielle en vertu de laquelle il a été promulgué, en l'espèce un décret du sultan ; ici, on ne peut rien supposer de tel, puisqu'il n'est question que d'un décret du gouverneur de la province (*marsūm ḥarīm*).

Malgré les [illegible] du document, on sent [illegible] de tribu nomade (ou, peut-être, les habitants de Qaryateyn) dispute l'usage des pâturages du Jebel el-Bishri aux notables de Palmyre, [illegible] chef-lieu de la province et produisent à l'appui de [illegible] les pièces officielles qui leur confèrent la jouissance des pâturages litigieux, au point de [illegible] par [illegible] l'autre part le gouverneur de Damas saisit l'administration centrale du Caire, qui confirme les droits des habitants de Palmyre. La décision du souverain sert de base à un arrêté du gouverneur que les intéressés classent soigneusement dans les archives [illegible] avec celui-ci ne soit [illegible] grande mosquée (3).

J. SAUVAGET

[illegible] H. Ingholt, *Inscriptions et sculptures de Palmyre*, dans Syria, 1932, p. 167.

(3) Sur l'affichage des décrets, v. Wiet, *Notes*, dans *Syria* 1925, p. 165, en bas.

NOTE SUR LES SEIGNEURS DE SAONE ET DE ZERDANA

PAR

CLAUDE CAHEN

M. Paul Deschamps, directeur du Musée de sculpture comparée au Trocadéro, vient de publier dans le numéro de décembre 1930 de la *Gazette des Beaux-Arts*, une intéressante étude archéologique de la forteresse de Saone, située au-dessus de Latakié. Ayant eu récemment l'occasion d'étudier l'histoire des seigneurs de Saone, je voudrais signaler une erreur qui s'est glissée dans l'article de M. Deschamps, et dont la paternité remonte d'ailleurs à l'écrivain syrien Ousama ibn Mounkidh.

Chrétiens et Orientaux, la fondation de la forteresse de Saone leur est attribuée d'après ses caractères intrinsèques, mais par des rapprochements avec des faits historiques, M. Deschamps croit (p. 362) : « S'il est possible que Robert de Saone, mort en 1149, qui fut peut-être le premier seigneur de Saone, fût l'auteur de ces fortifications, on peut en tous cas penser, d'après un passage de Foucher de Chartres (*Hist. Occid. des Croisades*, III, p. 444-445), que ce château, l'un des plus importants pour la défense de la Principauté, fut le plus tôt construit après le traité conclu sur l'ordre du roi Baudouin II, donc aux environs de l'année 1120. »

Je ne crois pas qu'on puisse s'autoriser du texte invoqué de Foucher de Chartres pour conclure à une fortification de Saone par Baudouin II. Foucher dit seulement que le roi de Jérusalem mit la principauté en état de défense : nous savons qu'il veilla activement à consolider la frontière orientale de la principauté, nous savons même qu'il s'est fait apporter des pierres de taille pour fortifier, comme Saone, à l'écart de tous les théâtres récents d'opérations militaires.

Il y a plus. Non seulement Robert ne fut jamais seigneur de Saone, mais nous ne connaissons aucun seigneur de Saone avant 1131. M. Paul Deschamps s'appuie (p. 362, n. 1) sur un passage en apparence fort satisfaisant d'Ousama.

Parlant de la bataille de Danith, Ousama écrit : « Les Musulmans firent prisonnier Robert, prince de Sidyaun, de Balatounous et de la [illegible] montagne, vassal de l'État au ancien atabek Togtakin, maître de Damas, et il avait occupé [illegible] Nadjm ad-Din Ilgazi lorsqu'à Apamée, celui-ci s'était [illegible] contre les armées orientales venues en Syrie sous le commandement de Boursouk, fils de Boursouk. Ce Robert, surnommé le Lépreux, avait dit alors à l'atabek Togtakin : Je ne sais comment exercer envers toi les devoirs de l'hospitalité, mais dispose des pays que j'occupe. Tous-y pénétrer les cavaliers, qu'ils y passent librement et qu'ils prennent ce qu'ils y trouveront, pourvu qu'ils laissent les hommes en liberté et les troupeaux en vie. Pour ce qui est de l'argent et des denrées, ils peuvent en disposer et s'en saisir à leur guise. — Or ce même Robert venait d'être fait prisonnier dans une bataille à laquelle avait pris part Togtakin, prêtant assistance à Ilgâzi. Robert évalua lui-même sa rançon à dix mille pièces d'or. Ilgazi dit : Amenez-le vers l'atabek ; peut-être, en lui faisant peur, lui arrachera-t-il une plus forte contribution. On l'emmena. L'atabek buvait dans sa tente. Lorsqu'il le vit s'avancer, il se leva, mit les pans retroussés de sa robe dans sa ceinture, brandit son épée, sortit vers Robert et lui trancha la tête. »

Fut-il vraiment question d'Ilgazi à propos de cette rançon ou bien s'agit-il de Togtakin, atabek de Damas, qui s'était récemment emparé d'Alep ?

Mais le texte précédent soulève une autre difficulté géographique. Comment un seigneur de Saone et de Balatonos a-t-il pu accorder aux cavaliers de Togtakin de passer dans ses dominations de Saone et de s'y approvisionner ?

D'abord on s'attendrait, puisque plus tard Robert et les croisés dans la région montueuse et aride de Saone [illegible] les trouver dans la [illegible] plus

plate et pastorale de la Syrie intérieure. Ensuite, si Apamée est relativement voisine de Suone, elle en était séparée par les fiefs de la vallée de l'Oronte, et, mieux encore, par le lac d'Apamée ; de plus, rien ne prouve que cet accord ait été conclu précisément à Apamée. Il n'est pas non plus dit que les états de Toghtakin n'atteignant pas Kefertab et dépassant à peine Alep à l'ouest, c'est une lecture encore plus grande que les seigneurs de Suone, pour qui Robert aurait-il éprouvé le désir d'exercer, étant à Apamée, des devoirs d'hospitalité envers Toghtakin et quel rapport Suone a-t-elle avec les opérations militaires qui suivirent l'envoi par Toghtakin, ç'aurait été les cavaliers du [illegible] Kemal qui auraient pu être [illegible] dans le voisinage de Kefertab ou d'Alep.

Ce qui ne lui [illegible] rapports la nécessité d'accorder aux Francs musulmans le libre passage et l'approvisionnement dans ses terres, seraient au contraire tout naturels, si Hubert était un seigneur d'une des places fortes de la vallée de l'Oronte, [illegible] des états musulmans, et s'il se préparait à la future bataille.

Ce Kemal et Ibn *Histoire des Croisades* III p. 621 et 622 racontent la bataille qui eut lieu en 1119 près de Danith entre les fils de Ridhwan d'Alep et Ilgazi après avoir signalé la grande pénurie qui y précéda, le seigneur de la forteresse de Zerdana située entre Danith et Alep [illegible] le seigneur de Zerdana. Robert combattait de son côté le preux, était blessé de cheval et [illegible] prisonnier. « Le peuple franc, raconte Kemal, comme les Francs reconquirent Zerdana qu'il avait livrée aux mains des Musulmans » (Kemal p. 629) : « ... Les Francs... campèrent devant Zerdana, qu'ils investirent pour [illegible] ils le [illegible] contre la cette place [illegible] le preux ».

Nous sommes [illegible] en présence de deux [illegible] contradictoires. Robert le Lépreux est-il seigneur de Suone ou de Zerdana ? Le récit d'Ousama devient tout à fait clair si [illegible] Robert était seigneur de Zerdana. Mais dire [illegible] Kemal et Ibn Alathir avaient [illegible] dieu le XIIe siècle [illegible] qu'Ousama [illegible] rédigé [illegible] notes dans le courant du XIIe siècle, avait du plus [illegible] contemporain des événements de 1115 et de 1119, dates auxquelles il avait respectivement 20 et 24 ans. Seulement, Kemal est un historien, qui a consulté et sous-loué [illegible] copié les auteurs du XIIe siècle. Ousama au contraire est un [illegible] qui a dressé [illegible] ce n'est pas la vérité des faits

mais le piquant de l'anecdote ; de plus, il écrit âgé de quelque quatre-vingts ans et se souvient mal après les événements et il n'a pas tort de dire si ses souvenirs le trahissent un peu : d'autant que ce ne sont pas ses propres souvenirs, mais plus probablement le souvenir de ce que lui en avait alors raconté son père.

Au reste, un troisième témoignage pourra servir à ôter tout scrupule à celui de traiter le Chancelier, témoin des événements et qui, celui-ci, écrivait avant 1120.

L'auteur latin ne nomme explicitement, il est vrai, aucun seigneur de Zerdana, qu'il appelle Sardone ; mais le parallélisme de son récit avec celui de Kemal ed-Din ne permet pas de douter qu'il ne faille identifier le Robert le Lépreux des romains arabes avec le Robert, fils de Foulques, du chroniqueur français. Dans Kemal, Ilgâzi presse le siège de Zerdana. Robert le tient en échec jusqu'à l'arrivée de Baudouin, mais leurs troupes combinées sont battues et fuient vers Hab, et Robert est fait prisonnier ; nous sommes en droit d'ajouter, d'après Ousâma, qu'Ilgâzi l'envoya à Toghtakin, qui le décapita. Dans Gautier, tandis que le roi de Jérusalem se hâte au secours de Zerdana, il reçoit, à la veille d'y arriver, la nouvelle que celle-ci vient de succomber, et il touche l'un rare allié ne au service de Robert, fils de Foulques : ils avaient combattu ensemble à Tall-Danith, dans laquelle Baudouin resta maître du terrain, alors qu'une partie des Francs avait fui vers Hab. Cinq jours après Gautier, prisonnier auprès d'Ilgâzi, voit amener Robert, couvert de blessures ; Ilgâzi l'envoie à Toghtakin, qui, furieux de ne pas obtenir l'abjuration du seigneur français, lui tranche la tête.

Robert, dès le tout premier, est donc le seigneur que Robert le Lépreux. Or celui-ci est connu, dès 1111, aux côtés de Roger, prince d'Antioche, dès 1108 aux côtés du prédécesseur de celui-ci Tancrède (Müller, *Documents sulle relazioni delle città toscane coll'Oriente*, p. 6), puis sûrement, par une donation du début de 1111 à Notre-Dame de Josaphat du casal de Merdik (Delaborde, *Chartes de Terre Sainte*, p. 20). Or le casal de Merdik s'identifie sans peine avec le village actuel de Merdikh, signalé par la carte d'État-Major au 200.000e au sud de Zerdana, entre cette localité et Maarrat-en-Noman. Il n'est donc pas permis de douter que Robert n'ait bien seigneurié à Zerdana et non à Sarmin.

Connaissons-nous d'autres seigneurs de Saone, plus authentiques ? M. Paul Deschamps est [illegible] sur tout le [illegible] deux seules mentions [illegible] Connaissons-nous d'autres documents actifs ?

Je crois devoir développer ce que nous indiquent ces quelques textes, afin d'avoir [illegible] pour établir [illegible] sont [illegible] logiques à M. Deschamps concernant la date de la [illegible] de Saone.

Tout d'abord [illegible] on était de dresser une liste généalogique [illegible] quelques détails appellent des réserves :

Garenton, cité en 1131, 1150, 1155 ; son frère Guillaume, mort en 1142.

Roger, épouse Avicia, 1170, 1194 — Garenton, 1194. — Josselin, 1195.

M[illegible] 1158 [illegible] 1163, — *Pascal*, cité en 1153, 1200, 1209.

Tout [illegible] le [illegible] à [illegible] M. Deschamps, qui [illegible] la première génération. Le seul de ces personnages dont on sache un peu plus que le nom est [illegible] Guillaume. Guillaume de Tyr nous apprend [illegible] était [illegible] en 1131. La princesse Alix [illegible] était [illegible] par son père le roi de Jérusalem Baudouin II à la possession [illegible] et désirant profiter de la mort de celui-ci pour reconquérir le gouvernement d'Antioche, acheta le secours de Josselin d'Édesse, de Pons de Tripoli, et de Pascal de Saone, frère de Garenton. Ce dernier est [illegible] contrat [illegible] c'est [illegible] que cette expression [illegible] pas de savoir. Quoi qu'il en soit, Guillaume ne [illegible] pour le relier [illegible] Guillaume de Tyr nous apprend que le comte d'Édesse [illegible] II [illegible] *de Saone, dans laquelle Baudouin avait été pris par les Turcs, puis [illegible] Josselin, après [illegible] pour [illegible] Baudouin II [illegible], puis [illegible] Josselin [illegible] après [illegible] Baudouin [illegible] Josselin [illegible] Baudouin [illegible] Josselin [illegible] Saone [illegible] Josselin [illegible] Saone [illegible] Josselin [illegible] Saone

En tout cas, ce récit nous apprend deux choses : en 1131, Guillaume de Saone est considéré comme un assez grand personnage pour que Josselin II ne le dédaigne pas à cette époque où sa veuve [illegible] Autre part, la forteresse de Saone est tenue par Alice pour si nécessaire au succès d'une entreprise partie de Laodicée, qu'elle s'assure le concours de son seigneur ou du frère de celui-ci. Il semble donc probable que le petit fortin byzantin avait dès lors été doublé par la puissante forteresse [illegible] M. Deschamps pense également que les substructures archéologiques de Saone l'assignent à une date relativement peu postérieure à l'établissement des Francs en Syrie. Il faut dès lors chercher s'il n'y a pas dans l'histoire de cette région d'événement qui ait pu amener ceux-ci à une construction.

Un fait semble avoir échappé [illegible] qui n'est pas la vente à Tancrède en 1109-1112 [illegible] protégé Laodicée et le tout ce qui [illegible] avec la Syrie intérieure elle [illegible] aussi de la suzeraineté

Cette suprématie [illegible] elle fut établie par les Francs pour assurer leur domination sur cette ville, qui, avant d'avoir été occupée définitivement par Tancrède en 1106 ou 1108, avait été prise, puis reperdue, par suite de la malveillance de sa population grecque. L'entreprise revenait tout seul à Tancrède, sous ce Martin, qu'en 1110 Albert d'Aix signale comme « comes Laodicenæ » (*Hist. Occ. Crois.* IV, 686). Elle a pu n'être qu'un des épisodes d'une guerre [illegible] qui [illegible] la guerre aux Musulmans [1].

CL. CAHEN

[1] La construction de Saone, qui surveillait une région de plaines montagneuses, peut être mise en rapport aussi avec la conquête de la principale forteresse de ceux-ci, Balatonos (1118) (R. Röhricht, *Geschichte des Königreichs Jerusalem*, p. 113, n. 3).

UN NOUVEL ARTISTE DE MOSSOUL

PAR

GASTON WIET

L'exposition d'art persan, par les objets en métal qu'elle a pu grouper, confirme, pour l'époque musulmane, les anciens classements. Une première série offre des pièces de bronze ou de cuivre, à décor gravé ou repoussé, sans aucune incrustation d'or ni d'argent. Quelques signatures d'artisans nous permettent [illegible] Une seconde [illegible] Mais cette seconde [illegible] apporte nouvelle, le bassin de M. Martin, dont l'inscription coufique, aux lettres [illegible] nous procure [illegible] orientale, du Seistan.

Les seconds [illegible] d'or et d'argent. Le décor incrustation d'une [illegible] étincelante [illegible] méthodes persanes [illegible] est d'un fort heureux [illegible] ses [illegible] deux parts [illegible] de fabricants. Par bonheur encore, ces artistes font connaître leur contrée d'origine : à de rares exceptions près, ils sont tous de Mossoul, exerçant donc, tout naturellement, leur industrie à proximité des mines de cuivre bien connues de cette région de la Haute-Mésopotamie.

Un des objets les plus anciens [illegible] Mossoul datée de 1242 fut fabriquée à Mossoul même, suivant la première leçon de l'inscription. Le vase en mongole le Horgo [illegible] et l'habileté de ces artistes, toujours fiers de mentionner qu'ils viennent de Mossoul. Une autre [illegible] deux autres [illegible] ainsi que deux chandeliers, un plateau et un bassin ont été faits au Caire, deux à Damas, l'un [illegible] Nous possédons, en total, [illegible] douzaine de pièces signées par des artisans de Mossoul.

Bassin de bronze avec décor [illegible]
Musée de Damas (Arabie)

Aiguière de bronze, incrustée d'argent

Le dessin, l'argenture et le petit vase, que nous reproduisons, révèlent un nouvel et même artiste mossoul. Ali ibn Hammad, également originaire de Mossoul, a signé un vase en forme de gourde, orné de personnages qui ne diffèrent que par le détail de leur costume. Le bassin et l'argenture sont datés d'un cuivre très précis, et celle-ci, de son côté, est datée de l'année 1274. Nous avons ainsi deux dates de l'activité de l'artiste.

Le vase, qui appartient au musée du Bargello de Florence, a perdu l'éclat de ses incrustations. Autour du col, orné d'entrelacs et de motifs végétaux, court une frise d'officiers et de serviteurs portant des coupes et des provisions de bouche. L'un d'eux tient une boîte sur laquelle se lit la signature de l'artiste, en caractères microscopiques, gravés au trait, suivant un procédé mis en pratique par le prodigieux artiste qui signa le fameux Baptistère de Saint Louis, au Musée du Louvre. Sur la panse, entre deux rangées de cercles d'inscriptions coufiques, court une frise de polylobes contenant, par moitié, des groupes de deux personnages assis, et quatre cavaliers isolés, deux tirant de l'arc, deux tenant un poing, où l'oiseau de proie manque, en compagnie d'un léopard de chasse. Sous la panse, on lit une frise de quadrupèdes se poursuivant, séparés, alternativement, par des rosettes à huit pétales (pl. XXV).

Le bassin, qui a été prêté par le Gouvernement persan, est une pièce extraordinaire, que n'a dépassée que par le Baptistère de Saint Louis la variété de l'ornementation. Tout même plus d'effet. A l'intérieur, court une inscription en beaux caractères naskhi, divisée en six compartiments par des médaillons circulaires, dont le champ intérieur est polylobé. Dans ces médaillons se trouve alternativement un cavalier isolé, l'archer, tireur à l'arc, chasseur avec léopard et un groupe de deux personnages assis, accompagnés de musiciens. Le registre inférieur est occupé par une frise de vingt-quatre personnages, dont vingt-deux assis en diverses postures et quatre debout, remarquables par la souplesse de leurs mouvements. Dans le fond, trône un souverain barbu, assis à l'orientale, deux anges nimbés soutenant au-dessus de sa tête une sorte de dais; deux officiers, également nimbés, se tiennent debout à droite et à gauche du trône, portant les armes du roi; deux pages sont assis aux pieds du roi, entre lesquels on voit deux levrettes. Cette scène est entourée de six cartouches de douze médaillons contenant les signes du zodiaque.

A l'extérieur, le registre central offre un thème presque identique : officiers de la cour divisés en quatre compartiments par de larges médaillons. Trois groupes de six personnages chacun, portant de couronnes, se dirigent vers une scène dans laquelle un souverain assis, tenu à droite par un page, une coupe à la main, est flanqué de six princes et gardes d'armes. Les grands médaillons montrent successivement le souverain assis sur son trône, ou chassant ; une des scènes est à double registre, le supérieur avec trois musiciens, l'inférieur figurant un serviteur conduisant un mulet de bât. Le fond du circulaire central est encadré d'une série de médaillons à personnages sur un fond de décor en crochets, puis de deux bandes d'inscriptions alternativement en naskhi. Enfin, cette grande pièce, comme de toutes les espèces de choix, le fond du bassin est décoré ; il s'agit ici d'une large ornementation polygonale (pl. XXVIII).

L'aiguière, dont l'état de conservation est malheureusement très médiocre, fait partie des collections du Gulistan Museum de Téheran. Elle a la forme habituelle des aiguières de cette époque : large panse descendant doucement vers le col, très haut, de cône renversé, le goulot est muni de plusieurs renflements, dont l'un, plus accusé, est en argent massif, pourvu d'une décoration au repoussé ; un bec très allongé part du haut de la panse, opposé à une anse recourbée, aujourd'hui disparue. L'ornementation se compose de paraphes et de médaillons à personnages, chasseurs ou musiciens, analogue, en somme, à celle du bassin. Mais ce qui fait la grâce particulière de cet objet, c'est, à la partie inférieure, son décor tapissant de feuillages, traité d'une manière infiniment élevée (pl. XXIX).

GASTON WIET

Vase de bronze, incrusté d'argent

LA MINIATURE A L'EXPOSITION D'ART PERSAN DE BURLINGTON HOUSE

PAR

ARMÉNAG BEY SAKISIAN

L'Exposition d'Art persan qui s'est ouverte à Londres le 6 janvier [1] par sa conception logique et harmonieuse, son importance et la variété des prêts dont sa présentation a constitué un manifeste exceptionnellement brillant, son succès a dépassé les prévisions les plus optimistes. A voir la foule qui s'y presse cherchant les renseignements sur le catalogue au sujet d'un art qui, s'il est souvent peu étudié, a cependant le mérite de prouver que le grand art est vraiment une langue universelle.

Quels que soient l'intérêt et la beauté des pièces achéménides et sassanides — à côté desquelles figurent les bronzes déjà fameux du Louristan — il est certain que la peinture et le dessin persans, par l'importance des spécimens prêtés et la place qui leur a été faite, attiraient le plus l'attention du public et des érudits.

Pour ce qui est des autres arts du livre — sans parler de la calligraphie — l'enluminure, dans laquelle les Persans ont pourtant excellé, ne fit pas l'objet d'une présentation principale; et la reliure, malgré quelques beaux spécimens, ne figurait pas par un ensemble permettant d'en suivre l'évolution.

Dans les arts graphiques, un des problèmes les plus délicats est celui de l'attribution des artistes persans. On se rend toujours plus compte que la plupart des erreurs et des incertitudes découlent, d'une part, d'un respect insuffisant des textes, quels qu'ils soient, des sources, des inscriptions que portent les miniatures ou des signatures; et d'autre part, d'un manque d'objectivité dans les attributions, favorisé par le mirage de quelques grands noms, tels que ceux de Behzad, Mirak et Soultan Mohammed. Les prêts, notamment les gou-

[1] L'Exposition a pris fin le 7 mars 1931.

vernements persan et égyptien, permettent d'élucider plus d'une de ces questions.

Deux salles dans l'ordre chronologique étaient réservées par le numérotage de la galerie X et de celle dite d'architecture, dans lesquelles la plus grande partie des miniatures et des manuscrits étaient exposés.

Deux volumes d'un manuscrit persan de la Bodleian Library d'Oxford, qui présentent les caractères du XIIIe siècle, sont d'un exceptionnel intérêt (531 A B du catalogue). Les illustrations se rattachent à l'école manifestement syrienne de Bagdad, caractérisée par le type des femmes et l'on constate que cette école de Bagdad est le trait d'union entre l'art chinois et l'art européen. La composition, où la place à tour et une grande place est laissée par les lignes qui ondulent, n'est pas chinoise.

Les deux *Hariri* conservés de Berlin (ancien fonds de 1886 qui se partagent à l'université d'Edimbourg et la Royal Asiatic Society (537 A et B du Catalogue) avec des explications arabes. Accessoirement la peinture persane est caractérisée de son développement et des tonalités opposées s'affirment : des ombres très marquées et des lumières obtenues par des végétations légères et un coloris éclatant de toute beauté. Mais les corps de personnages chinois et des *tchis* sont traités avec des ombres.

C'est peut-être l'*Ex-Romana* de 1307 de l'université d'Edimbourg (532 B du catalogue) qui présente avec les plus grands soins les traditions byzantines les plus connues (comme dans le sacre de l'Annonciation, pl. XXXI) mais l'ensemble avec un mélange d'apports extrême-orientaux prédominants dans la composition et la couleur où se manifeste particulièrement autour de 1300.

Un *Hariri* de 1337 de la Bodleian Library (541 B du catalogue) en parfait état de conservation, appartient à l'école de Bagdad par le type de ses personnages et les plus stylisés de ses roches et de ses feuilles (pour ce dernier point, nous y voyons déjà se caractériser par ses fonds or l'influence byzantine non épuisée). Nous lisons à cette date comme une innovation (cette date est celle la plus souvent utilisée à expliquer aussi les fonds des manuscrits étrangers déjà en parties connus les couleurs et époque obscure dont seuls le très petit nombre de manuscrits nous sont parvenus.

Un dernier ouvrage, l'œuvre un siècle et demi, qu'il est pas sans offrir des analogies avec celle que M. Rudolf M. Rofstahl a définitivement établi sur la

1 Annonciation [illegible]

2 Combat de Rustem contre le [illegible] Début du XIV[e] siècle
Collection W[illegible] New York

manuscrit des Automates de Djazari [1] s'impose pour les feuillets de deux Livres des Rois, à illustrations en regroupées (422 et 423, 424 du Catalogue), que l'on considérait comme des premières années du XIIIe siècle. Le premier de ces *Shahnamas* se partage entre les collections Chester Beatty à Londres, et Ajit Ghose à Calcutta. Les chapeaux mongols[2], et surtout les coiffures pyramidales, ces dernières, semblables à celles de plats de Sultanabad du XIVe siècle, auraient dû mettre en garde contre une attribution à une époque aussi haute. Le second Livre des Rois est représenté à l'Exposition par des feuillets appartenant à MM. Kelekian et Gulbenkian (423 et 424 du Catalogue). Le manuscrit dépareillé dont ils proviennent est daté en toutes lettres de Hamazan 741, soit de 1341 de notre ère, comme j'ai pu le constater auprès d'un antiquaire de Paris. L'adoption de la date erronée de 1200 aboutit d'ailleurs à une conclusion surprenante, celle de situer ces miniatures en Asie Mineure : à Konia, Cesarée ou Sivas [3].

Le *Shahnama* Beatty, dont les premiers feuillets avaient été dispersés avec un grand luxe de précautions, est plus riche en pages peintes que ne le sont aujourd'hui les plus caractéristiques d'entre elles. Une notice spéciale sera consacrée aux fameuses illustrations de la bataille de Tous (pl. XXXIII, 1 : 423 du Catalogue) et à celle où l'on voit le Roi Bahram combattre un lion (pl. XXXIII, 2 : 424 du Catalogue). Quelques pages, comme les Messagers à cheval (pl. XXXIII, 3 : 425 du Catalogue) et le Passage à cheval d'une rivière (pl. XXXIV, 1 : 426 du Catalogue), ont été peintes par l'artiste qui a illustré le Khamseh de Nizami de la collection Wells de New-York. Notre pl. XXXI, 2 : 440 du Catalogue).

Quelques pages, comme les Messagers à cheval (pl. XXXIII, 3 : 425 du Catalogue) et le Passage à cheval d'une rivière (pl. XXXIV, 1 : 426 du Catalogue), ont été peintes par l'artiste qui a illustré le Khamseh de Nizami de la collection Wells de New-York. Notre pl. XXXI, 2 : 440 du Catalogue).

M. Henry Vever, dont la collection, avec celle de M. Chester Beatty, a contribué dans la mesure la plus large à la richesse et à la variété de l'Exposition, a prêté aussi un double page d'une autre copie du Shahnama représentant un souverain avec sa cour. M. Vever est seul, à ma connaissance, à posséder des peintures de style mongol provenant d'un *Shahnama*. Les Derviches tourneurs de Gulabi de la fin du XVe siècle, les personnages qui sont de l'époque sont

[1] Richard M. Riefstahl, *The date and provenance of the Automata miniatures*, The Art Bulletin, vol. XI, n° 2, New York, 1929.

[2] E. Blochet, *On a Book of Kings about 1200 A. D.*, Revue Rupam de Calcutta, Janvier 1930, planche en regard de la page 4 (collection Ghose).

[3] Riefstahl, *ibid.*, p.

ne figuraient pas à Burlington House.

[illegible] du Catalogue) [illegible] les [illegible] Mirza Ali [illegible] Ahmed Suhrawardi [illegible] remontent du XVe siècle et de la Perse orientale. Ils occupent une place à part dans [illegible] l'harmonie des expressions, l'acuité des regards, le mouvement des oiseaux en vol. Cependant les nuages dans les montagnes [illegible] pages [illegible] les lotus rayés et pointillés des [illegible] sont, par exemple sur la dossier de Mirza Sadiq (n° 1 du Catalogue), ils sont l'œuvre d'un artiste persan, l'inspiration est européenne.

Le dessin à la plume d'animaux dans un paysage, du début du XVe siècle, de la collection de l'auteur (pl. XXXII, 80 du Catalogue), prouve, comme la [illegible] l'aide de la couleur.

Pour les meilleurs exemples de Perse [illegible] au temps de Bayasonkour Mirza, prêté par le Musée [illegible] (pl. XXXIII du Catalogue). C'est un manuscrit de l'Art de Chasse par Qutlagh [illegible] [illegible] [illegible]

Djafer, nous sont parvenus, comme celui de M. Cleveland Bailey (n° 1420 (169) du catalogue officiel du Musée de l'Evkaf de 1931[1]), ils ne soutiennent pas la comparaison.

Par sa technique comme par ses caractères, un manuscrit persan des Fables de Bidpay, prêté par le Musée du Gulistan (341 B du Catalogue

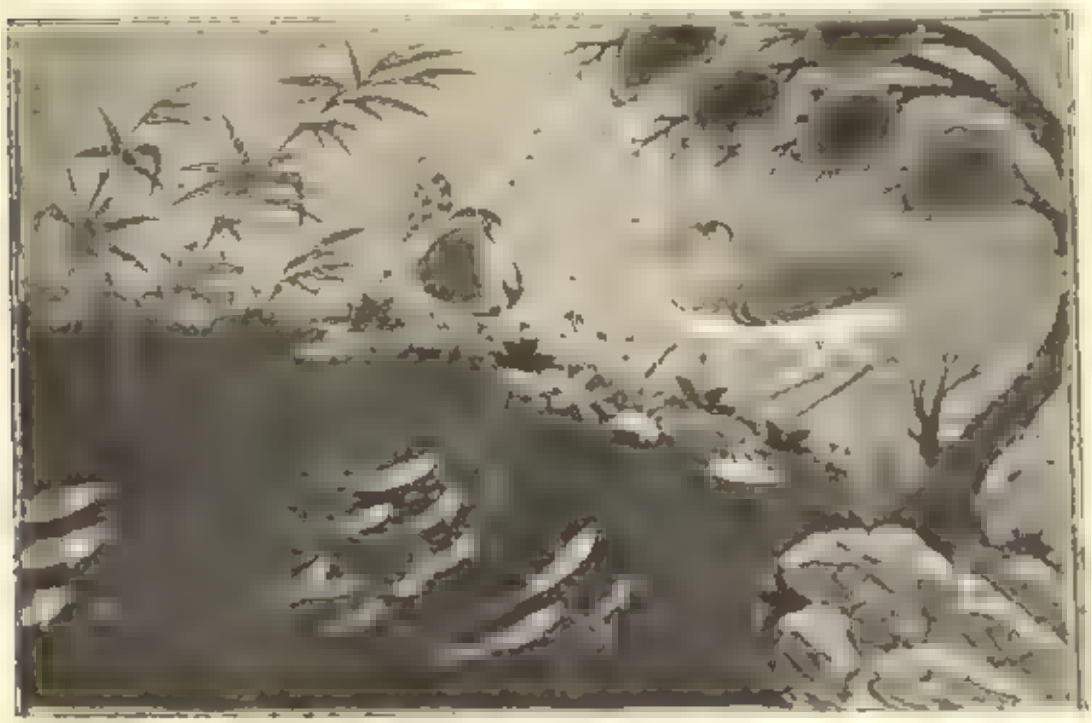

Fig. 1. — Miniature [illegible]

[illegible]

appartient au XVe siècle. Si une partie de ses miniatures d'une grande finesse, est de l'école timouride, une autre (fig. 1) semble avoir des parentés avec celles dont j'ai proposé l'attribution à la Perse orientale et à la période pré-safavide. Toutefois ce fait que le second groupe est aussi du XVe siècle et surtout le dessin très caractéristique du portrait, le dos de la main, l'horizon des collines semblent inconnus en Perse avant cette époque.

[1] ARNÉDAG ARY SARRIAN, *op. cit.*, p. 43 et fig. 52, 56 et 57.

[2] *Une école de peinture prémongole dans la Perse orientale*, *Gazette des Beaux-Arts* janvier 1923 et *la Miniature persane du XIe au XVIIe siècle*, p. 4-17

C'est au Gouvernement persan que l'on doit également plusieurs œuvres prêtées par Mahmoud *Mazhab* parmi lesquelles le portrait de Mir Ali Chir Néwaï (pl. XXXIII, 2501 *d* du Catalogue), qui se situe à Hérat à la fin du XVe siècle. Le protecteur de Behzad est représenté voilé, la tête expressive avec une barbe grise appuyée sur un bâton. C'est une personnalité exceptionnelle dans la société musulmane, et son effigie est d'autant plus précieuse. Poète, vizir, mécène et arbitre des [illegible], il est avec son souverain, Sultan Hussein Mirza, la plus grande figure du XVe siècle timouride.

[illegible] Sultan Mehmet II [illegible]
[illegible] par le Gouvernement [illegible]

Un autre portrait, celui-ci en buste, prêté par le Gouvernement Persan, sur toile et de dimensions exceptionnelles (fig. 2, 606 du Catalogue), doit représenter Sultan Mehmet II, le conquérant de Constantinople, comme l'indiquent le type, le costume et même l'expression, si on les compare avec le tableau de Gentile Bellini de la National Gallery. Le modèle est le même, si ce n'est qu'il a posé plus jeune pour l'artiste persan pour être à l'âge où, pris pour une de ses esclaves d'un amour tel qu'il en négligeait ses entreprises

L'enfantement, et non le devenir, comme on le traduit souvent littéralement

Animaux dans un paysage. Détail du XV[illegible] siècle

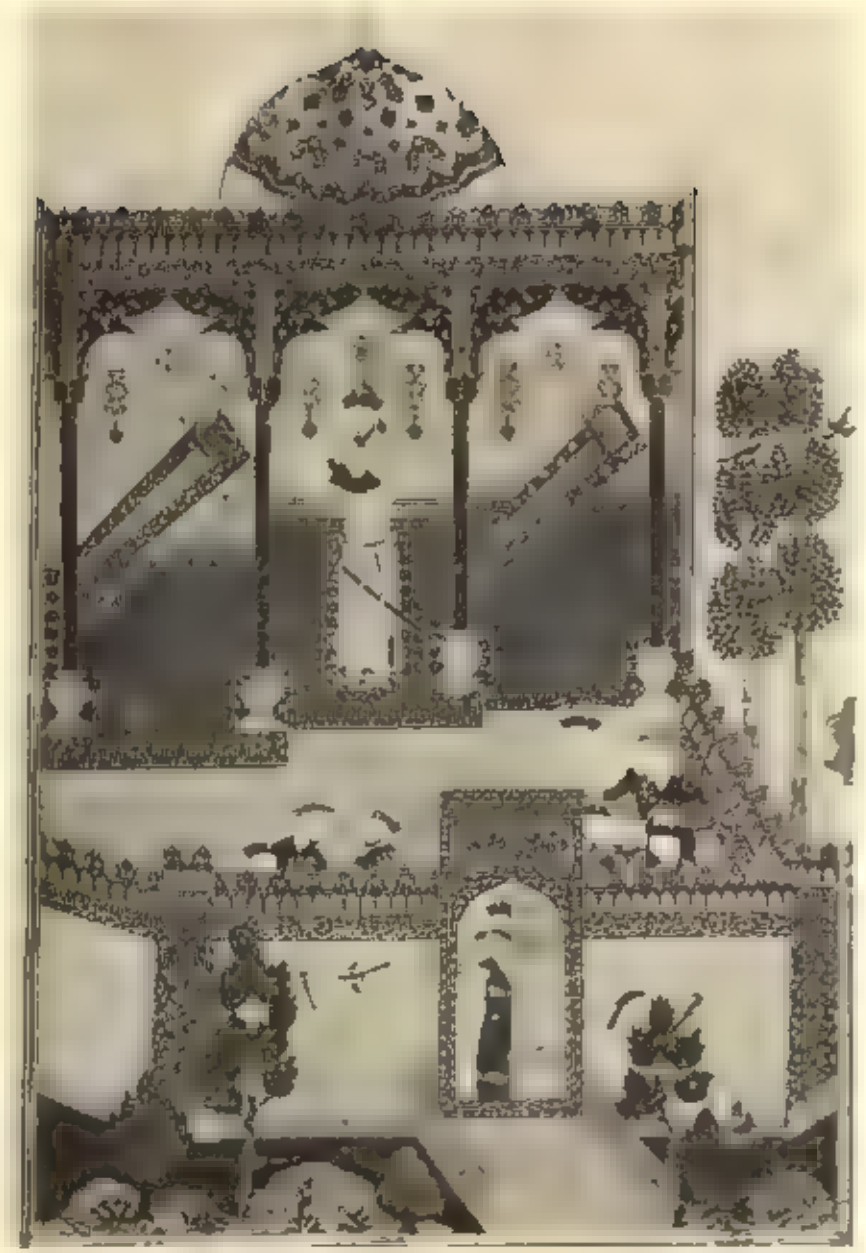

La prière de [illegible]
Herat [illegible]
[illegible]

[illegible] MAḤMŪD MUZAHIB Herat [illegible]
[illegible]
[illegible]

BEHZAD
Les chevaux de Rustem

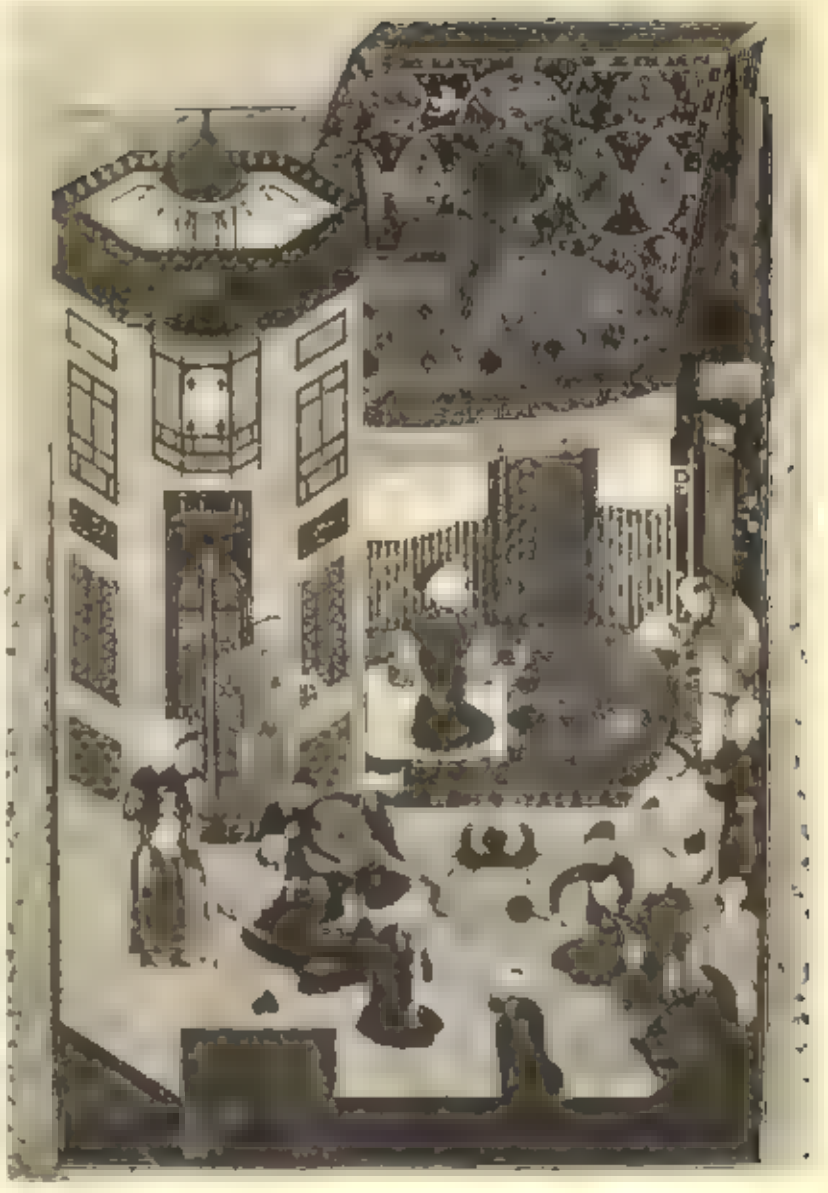

MIR-EK NAKKAS
Scène de cour

I. BEHZAD
Departure of the Prince

2. KASSIM AL
Le

il résulte de la négligence. Cette œuvre se placerait en conséquence vers 1470.

Grâce à ce fait qu'un manuscrit du Caire, un autre d'Oxford et une autre de Téhéran se trouvent réunis à Londres, nous connaissons beaucoup mieux Behzad dans ses groupements de personnages [3], en même temps que la personnalité de Kasim Ali s'affirme et s'explique. La méthode objective, de respect des signatures et des sources que je préconisais dans un *symposium* du Congrès d'Art Persan, tenu dans les salles mêmes de l'Exposition, appliquée à ces œuvres, a donné des résultats dont on ne peut que se féliciter.

Le *Khosrou* le Sach du Caire de 1488 (n° 11 B du Catalogue) était un de ces nouveaux manuscrits contemporains de Behzad qui l'ont sûrement inspiré dans un de leurs quatre. Nous savons aujourd'hui que les quatre miniatures qui composent son illustration primitive (pl. XXXIV, 1 et XXXV, 1) sont authentiques et signées de notre maître, bien que ces signatures fassent en partie disparaître d'une frise et d'un panneau décoratifs. Quant à la double page qui précède le texte (pl. XXXIV, 2), elle représente un Congrès, une réunion, sans contemporaine dans l'espèce, ainsi que suffirait à le prouver le nom de Sultan Hussein Mirza sur le tapis persan *surplombant* au-dessus de la tête. La signature de cette composition apposée dans le dernier tiers inférieur d'une frise a été effacée et il n'en subsiste que les mots correspondant à *amal* et *amal* (œuvre) ; cela suffit toutefois à confirmer la paternité de Behzad qui a presque toujours fait suivre son nom du même épithète [4].

Si l'on rapproche des quatre miniatures certaines de Behzad la double page également signée de Mustafa du Golestan (pl. XXXVI, 1 et 2, 384 du Catalogue), on a une base d'autres sur laquelle on peut se faire une idée du style de ce maître à la fin du XV^e^ siècle [5].

[1] L. Thuasne, *Gentile Bellini et Sultan Mohammad II*, Paris, 1888, p. 55-56.

[2] M. Koverlkin avait aussi prêté un petit Behzad authentiquement signé, qui se situe à Tabriz vers 1525 et appartient par conséquent à la période séfévie (542 B du Catalogue).

[3] M. Wilkinson en avait trouvé une, j'en ai relevé une seconde et M. Kuhnel a découvert les deux autres.

[4] On ne peut s'empêcher de penser à Mirek *Nakkach*, mort vers 1507, et que Mirza Haidar donne comme le maître de Behzad.

[5] L'Exposition comptait encore des portraits par Behzad, précédemment publiés, que je mentionne plus bas, et deux miniatures à drames lacs, dont l'une du Musée de Constantinople (pl. XXXVII, 2), et l'autre de la collection de Moteur (488 et 567 du Catalogue).

La [illegible] les [illegible] et des attitudes [illegible] de [illegible] peinture, jointes à l'harmonie de la composition, en font une des plus belles que l'on connaisse. Elle [illegible] un [illegible] royal tous en prière. Le souverain est [illegible] représenté sous les traits de Sultan Hussein Baïcara. Les musiciens et serviteurs [illegible] sont [illegible] dans la page [illegible], en dehors de l'[illegible] réservé, dans lequel le chef des eunuques, un nègre, est seul à avoir pénétré.

Le manuscrit d'Oxford [illegible] appartient à un poème de Mir Ali Chir Névaï, de 1485, au nom de Bedi-ez-Zeman, fils de Sultan Hussein Mirza et de Begum. Bien [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] Kassim Ali [illegible] (pl. XXXV, 2). Les types rappellent [illegible] les [illegible] [illegible] elles [illegible] [illegible] [illegible] *bestias* du Coran, par Behzad (pl. XXXV, 1). Cette similitude pourrait s'expliquer *a priori*, car les exemples ne manquent pas de [illegible] travaux [illegible] pour le même [illegible] [illegible] [illegible] dans un style presque [illegible]. Mais tous les textes présentent [illegible] [illegible] Kassim Ali nous est connu par Khondemir, [illegible] à la bibliothèque du Sultan Hussein Mirza. [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] suite du XVIe siècle, et aux Mémoires duquel Rieu [illegible] la [illegible] [illegible] qu'à ceux de son cousin Babur, nous apprend à son tour que Kassim Ali était [illegible] élève de Behzad et que ses œuvres se *rapprochaient* de celles de ce dernier [1].

Nos [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]

BEIT AD Herat ... PL XXX... le

1. SAIDAK. Al[illegible] recueil de Behzad. Tet[illegible] XVI[illegible]e
Cheval attendan[illegible]
[illegible]

2. BEHZAD. Tebr[illegible] XV[illegible]e
Dromadaires q[illegible] [illegible] [illegible] [

Les analogies de style sont encore moins sûres entre le *Bosquet* du Caire et le célèbre *Lait aimé*, histoire de Layla et Majnûn datée de 1307 de la Morgan Library de New York (n° 542 B du Catalogue). Ces miniatures ont été aussi considérées comme de Behzâd. Ces dernières peuvent sans doute offrir toutefois la particularité de l'emploi d'une pâte spéciale pour les bois de sapins (tonalité générale gris-mauve de la terre et de la mer, qui mettent une sourdine à l'éclat des costumes.

Sir Thomas Arnold a représenté comme bien établie cette thèse qui se fonde principalement sur une attribution à Behzâd par l'inscription d'Ighangâr Qûyâ reposant pas sur une tradition timouride — le manuscrit n'est entré en possession des grands Mogols que dans le second quart du XVII[e] siècle — elle n'a pas grande valeur.

Il faut reconnaître au surplus que ces peintures ne paraissent pas appartenir primitivement au *Zafer-nâma* et que leur adaptation postérieure à 1567 [illegible] plus grand que l'espace couvert par le texte est aussi une considération déterminante à cet effet.

Les qualités de réaliste et de psychologue chez Behzâd s'affirmaient dans trois portraits à inscriptions attributives certaines, des collections Gautier et Sakisian : la magistrale ébauche d'après Sultan Hussein Mirza, le figure caractéristique de Mohammed Khan Cheïbani de la lignée de Genghiz Khan et celle du poète Hatifi (n° 12, 484 et 472 B du Catalogue). Sur les trois seul subsiste un uni vert ou bleu.

C'est par contre sur un fond d'or que se détache le portrait suivant l'un prisonnier mongol de M. R. Koechlin (550 du Catalogue). La qualité de prisonnier des personnages de ce type, contestée encore dernièrement, ne fait cependant aucun doute, malgré l'anonymat de l'un d'eux lui-même, et les armes qui leur sont laissées. Il existe des miniatures avec des prisonniers turcs conduits devant le Chah, dans un attirail identique[6].

Au XVI[e] siècle, le délicieux adolescent en armes de M. Beghian (570 du

signée par Behzâd vers 1525 représentant un vieillard et un adolescent dans un paysage (542 B du Catalogue) et le 478 d de M. Chester Beatty.

[5] Sir Thomas Arnold, *Behzad and his painting in the Zafer Nama*, Ms. 1 in Qua at E.

[6] T. W. Arnold, *Some unpublished Persian paintings of the Safavid period*, *Journal of Indian Art*, vol. XVII, n° 133, pl. 5 et 6

Catalogue signé par Mohammed Moumin permet de reconstituer la main de cet artiste de sa propre couture et la Bibliothèque nationale

La confusion avec le savant entre Aga Riza et Riza-i Abbassi put à tant fait couler d'encre se trouve aussi amendée. Il suffit de jeter un coup d'œil d'une part sur le dessin au trait d'or relevé La lolo sont aux fleurs, et la jeune femme à l'éventail des collections Vever Marcel Sarre-Heumann[1] et Sakisian (657, 673 et 721 G du Catalogue) et d'autre part sur quelques-uns des dessins et peintures de la même salle, signés Riza-i-Abbassi, pour que, sans comparer la différence de trait et le graphisme, celle de style éclate

Le rapprochement est conclu également possible entre les deux belles amoureuses de Riza-i-Abbassi des collections Marcel Sarre-Heumann et Marquet de Vasselot (660 et 690 du Catalogue) C'est la même scène, mais la seconde est peinte d'une touche infiniment plus heureuse comme ligne, et d'un plus grand mouvement Sa date de 1631 fait correspondre à la maturité du talent de Riza-i-Abbassi Pour ce portrait des couleurs fraîches, toujours en faveur de la miniature de 1631 se sont teintes avec l'âge qu'elles ont déteint sur celle-ci.

En effet la palette s'est altérée avec le XVII siècle et nous voyons sur la première belle amoureuse comme sur le portrait posthume de Riza-i Abbassi par son élève Mohammed Moussavvir prêté par MM Parish Watson de New York (685 du Catalogue) des mariages peu heureux d'orange de vert et de lie de vin où de chair et d'orange Aussi les peintures du XVII siècle gagnent-elles souvent dans les reproductions en noir, où les valeurs seules sont conservées,

Cette belle exhibition permet aussi de corriger de préciser et d'étendre nos connaissances sur cet art si délicat et nous constatons avec de plus en plus lorsqu'on se penche longuement et avec sympathie sur ces objets d'art inanimés, ils finissent par nous parler et quelquefois par nous livrer leur secret

ARMENAK SAKISIAN

[1] ARMENAK SAKISIAN, *op. cit.*, p. 88 et fig. 119.

[2] Ce dessin, quoique sans signature, est de la même main que celui de la Bibliothèque nationale signé Aga Riza mais de facture supérieure. Voir ARMENAK SAKISIAN, *op. cit.*, fig. 108 et p. 126

BIBLIOGRAPHIE

G. Contenau et V. Chapot — **L'Art antique. Orient, Grèce, Rome** (Histoire universelle des Arts, dirigée par Louis Réau). Un vol. in-8° de 424 pages et 315 illustrations. Paris, Armand Colin, 1930.

Les noms des deux auteurs sont de sûrs garants de la maîtrise avec laquelle les questions envisagées sont mises à la portée du grand public. L'illustration abondante et bien choisie éclaire le texte. M. Contenau a mené parallèlement l'histoire de l'art en Mésopotamie et en Égypte non seulement en se servant de ce trait d'union qu'est Canaan, mais en posant qu'un afflux assez considérable de population asiatique se serait produit en Égypte. La difficulté est de déceler la conséquence au point de vue de l'art. Car la langue égyptienne ne laisse aucun doute que l'afflux fut celui d'une population sémitique, tandis que l'art était alors entre les mains des Sumériens. Revenir à la théorie de Heuzey qui expliquait les palettes égyptiennes comme d'origine asiatique n'a pas paru aventuré et quant au manche de couteau de Djebel-el-Arak, si on le place sous l'influence sumérienne, il faut en abaisser singulièrement la date. Mais le goût des vastes synthèses est revenu et le lecteur trouvera ici de quoi satisfaire sa curiosité au cours d'une exposition remarquablement [illegible] et bien informée.

G. D.

Oriental Institute of Chicago. — **Medinet Habu** Tome I: *Earlier Historical records of Ramses III* Un vol. in-f° de XI et 10 pages et 54 planches. Chicago, University Press, 1930.

La préparation de ses remarquables *Ancient records of Egypt* amena M. J. Breasted à constater que la plupart des publications de textes hiéroglyphiques ne constituaient que des éditions préliminaires souvent incomplètes et peu sûres. Dès lors se forma dans son esprit le projet d'une reproduction impeccable sur laquelle on pourrait poursuivre l'étude des textes et des reliefs.

Fondé en 1919 auprès de l'Université de Chicago, l'Oriental Institute put, dès 1924, installer en Haute-Égypte un centre de recherches ayant d'une bibliothèque égyptologique et d'un équipement moderne. Le personnel scientifique fut recruté parmi les élèves de M. Breasted et H. Schaefer, sous la direction de M. H. H. Nelson, au relevé des textes et reliefs du temple de Medinet Habu, érigé par Ramsès III au commencement du XII[e] siècle, vers l'extrémité sud de la grande nécropole de la rive ouest Thèbes

L'ouvrage auquel ont concouru épigraphistes, dessinateurs et photographes, est simplement admirable. Ce sont d'abord les planches relatives aux Libyens, puis celles qui se réfèrent à la campagne contre les « peuples de la mer ». On y voit Ramsès III distribuant les armes à ses troupes, se mettant en marche vers le Zahi, puis la bataille sur terre, la bataille navale et la célébration de la victoire. Les dessins viennent préciser le rendu des photographies et offrent une documentation incomparable.

R. D.

W. Andrae. — **Kultrelief aus dem Brunnen des Asurtempels zu Assur**. 53. Wiss. Veröff. d. d. Orient-Gesellschaft). In-4° de 12 pages et 7 planches. Leipzig, Hinrichs, 1931.

Le motif du curieux bas-relief (1 m. 36 × 0 m. 90), reproduit ci-contre d'après la planche de M. W. Andrae, appartient à la série que nous avons eu l'occasion d'étudier avec M. F.-A. Schaeffer à propos de l'ivoire de Ras Shamra (1). Mais il se présente sous une forme assez particulière.

Un dieu-montagne barbu tient deux tiges d'arbre entre ses mains; deux autres tiges sortent de ses hanches. M. Andrae reconnaît des raisins dans les fruits qui terminent ces tiges : la forme de hampe de ces dernières écarte cette hypothèse. D'ailleurs des grappes ne peuvent être figurées la pointe en haut; ce sont plutôt des fruits de conifères. Mais nous pensons que le sculpteur a simplement voulu figurer des bourgeons que cherchent à atteindre les bouquetins ou chèvres sauvages friands de la végétation nouvelle (2). Aux pieds du dieu-montagne, des génies symbolisent les sources qui jaillissent et les fleuves qui s'écoulent.

(1) *Gazette des Beaux-Arts*, 1930, II, p. 1 ; il s'agit de l'ivoire publié par M. Schaeffer dans *Syria*, X, p. 16 et suiv.

(2) En Orient, les chèvres sont le grand ornement du relèvement des montagnes.

Le relief d'Assur ayant été retiré du puits dans le temple du dieu Assur, seul le style peut donner une date. Après une analyse attentive, M. Andrae propose de le placer vers le milieu du IIe millénaire.

Dans l'exécution assez rude de ce relief, qui devait figurer en bonne place dans la cour du temple, et dans l'ordonnance assez insolite du motif mésopotamien qui, précisément à cette époque a connu, jusque sur le continent grec, une vogue remarquable, ne faut-il pas reconnaître une influence khourrito-mitannienne ? Cet art n'annonce-t-il pas celui qui, peut-être trois siècles plus tard, sera celui de Tell Halaf sous Kapara (1) et qui se mitigera à Zendjirli d'influence hittite et même phénicienne ? C'est pour permettre à nos lecteurs d'en juger que nous avons reproduit ce curieux monument conservé aujourd'hui à Berlin

R. D.

Fernand Chapouthier. — **Mallia. Ecritures minoennes** (École française d'Athènes. Études crétoises, II). Un vol. in-4° de XII et 99 pages, 36 fig. et 8 pl. Paris, Paul Geuthner, 1930

Pour avoir abordé hardiment le terrain minoen, l'École française d'Athènes n'a pas été désavantagée en choisissant le site de Mallia. Nous avons eu l'occasion de signaler ses premières et importantes découvertes (2). Il faut ajouter à la moisson 32 textes qui ne le cèdent en nombre qu'à ceux de Cnossos (72 inscriptions)

M. Chapouthier, qui a fouillé le site à plusieurs reprises, publie ces documents avec le soin minutieux qu'ils comportent. Il les accompagne d'une analyse détaillée. Même, et bien qu'on ignore la valeur des signes, il n'a pas craint, et on doit l'en féliciter, de rechercher des comparaisons avec les écritures connues. Tout cela est d'un vif intérêt rehaussé par la clarté de l'exposé et l'ingéniosité des aperçus.

Mallia a fourni des textes minoens hiéroglyphiques et des textes en écriture linéaire. A Cnossos les textes hiéroglyphiques découverts par sir Arthur Evans sont attribués par lui au Minoen moyen II : ceux de Mallia étant contemporains des textes en linéaire, sont placés par M. Chapouthier à une date plus récente, le Minoen moyen III.

Pour l'auteur, l'emploi de l'argile, en Crète, comme matériel d'écriture sous forme de tablette, naît et se développe « suivant des types proprement locaux, sans qu'il soit besoin de faire appel aux tablettes babyloniennes ». D'abord, en effet, l'argile est utilisée sous forme de « bulles » pour cacheter les documents ; on y imprimait des signes au moyen d'un sceau. On agrandit la boulette d'argile pour y tracer des caractères, puis on trouve commode la forme en lame allongée avec trou de suspension : on arrive à la tablette, généralement à quatre faces, et finalement à la véritable tablette

Un chapitre est consacré à discuter l'origine de l'alphabet et le rôle que les écritures minoennes ont pu jouer dans son élaboration. On pose, d'abord, que les Minoens ont inventé leur écriture sous l'inspiration des hiéroglyphes égyptiens, en prenant avec ceux-ci les plus grandes libertés. On admet, d'autre part, que les lettres phéniciennes se rattachent étroitement aux hiéroglyphes égyptiens ; mais

(1) Voir *Syria*, XII, p. 90 et suiv.
(2) *Syria*, VIII, p. 181, X, p. 68

on refuse aux Phéniciens l'originalité relative qu'on accorde aux Minoens. Cependant, comme entre les caractères phéniciens et les hiéroglyphes égyptiens l'écart est tel qu'on n'a jamais pu le combler, M. Chapouthier, étudiant encore le rôle des Minoens, suggère que la « linéarisation », qui distingue l'écriture phénicienne, a été obtenue sous l'influence de l'écriture minoenne. En deux mots, « l'alphabet phénicien dériverait sans doute de l'écriture égyptienne mais à travers les signes minoens » (p. 72).

On eût aimé trouver une vérification de cette hypothèse sous forme de tableau comparatif complet ; quatre exemples ne suffisent pas. Mais ce tableau eût-il été dressé, qu'il serait peu probant. Car forcément, avec le grand nombre de signes linéaires dont on usait en Crète, certains doivent fatalement se retrouver dans l'écriture phénicienne. On est même surpris qu'il ne s'en rencontre pas davantage et que notamment les quatre comparaisons instituées p. 78 — probablement les plus significatives qu'on ait trouvées, — soient assez peu réussies ; il y manque l'« esprit » de la lettre, [illegible] expliquer ainsi. En particulier [illegible] son avec le *kaph* archaïque est manquée : celle avec le *bet* n'est guère plus heureuse.

L'hypothèse d'un intermédiaire minoen comporte une grave difficulté. On admet, en effet, un emprunt très libre de l'écriture minoenne aux hiéroglyphes égyptiens et, d'autre part, une relation plus étroite entre l'écriture phénicienne et ces mêmes hiéroglyphes. L'hypothèse exigerait de la part des Minoens un emprunt servile. Si « cette imitation n'a rien d'un esclavage » et s'il faut « voir dans les hiéroglyphes égyptiens non point l'origine, mais le prototype des hiéroglyphes de Crète, le modèle sur lequel les Crétois se règlent avec originalité » (p. 67), on ne voit plus comment on pourrait saisir un rapport graphique entre telle lettre phénicienne et le prototype égyptien au moyen d'un intermédiaire minoen qui se serait écarté de ce dernier. [illegible] Phéniciens pour [illegible] pables d'originalité, on n'a le choix qu'entre deux hypothèses : ou bien les lettres phéniciennes dérivent de l'écriture égyptienne, ou bien elles ont été empruntées à l'écriture minoenne.

Nous avons sans parti pris, jadis, examiné l'une et l'autre solution. Mais depuis que M. Montet a découvert le sarcophage d'Ahiram, il ne nous a plus paru douteux qu'il fallait écarter l'hypothèse égéenne. Toutefois l'hypothèse égyptienne laisse manifestement à désirer et nous n'avons été amené à conclure que, grâce à leur connaissance approfondie des écritures égyptienne et assyrienne, qu'ils pratiquaient couramment, les scribes phéniciens purent constituer un système graphiquement original, en utilisant la décomposition de la parole en sons consonnantiques simples, obtenue déjà par les Égyptiens (1).

(1) Pour plus de détails voir *la Civilisation phénicienne d'après les fouilles récentes* (Académie des Inscr. et B.-L., séance annuelle de 1946), p. 12-13 et *Syria*, IX (1930), p. 185-186. A plusieurs reprises (ainsi p. 67 note 1), M. Chapouthier signale qu'Ed. Meyer plaçait l'inscription d'Ahiram un siècle ou deux seulement avant la stèle de Mesa. Ed. Meyer a, de parti pris, ignoré les découvertes françaises en Syrie et il n'a connu celles de Byblos que par l'article que le regretté Gressmann leur avait consacré. M. Chapouthier aurait dû signaler que l'opinion d'Ed. Meyer avait été réfutée à

Nous n'avons cesse de faire observer qu'on attache trop d'importance à la forme même des caractères dans l'invention de l'alphabet Primordiale, au contraire [illegible] la distinction des sons [illegible] Les [illegible] tienne n'a pas noté les voyelles (1), le système égyptien offre une analogie si étroite avec le système phénicien qu'on ne peut douter [illegible] mier Et cela s'accorde avec l'influence égyptienne qui se fait vivement sentir en Phénicie.

D'ailleurs, depuis qu'a été rédigé l'tome II des *Études crétoises*, une découverte est intervenue qui apporte à notre opinion une confirmation indirecte, mais nette Les tablettes de Ras Shamra montrent les Phéniciens s'exerçant à composer un alphabet Ici, voulant garder le matériel économique d'écriture qu'était la tablette d'argile, ils ont tôt fait de [illegible] de *toutes pièces* un système graphique alphabétique à base de clous, entièrement original, sans aucun rapport avec la valeur des signes accadiens. Ainsi apparaît l'originalité graphique qu'on prétendait leur dénier. Mais n'est-elle pas attestée également par le texte en pseudo-hiéroglyphes que M Maurice Dunand a découvert à Byblos et qu'il a publié ici même (2)? On conviendra que le problème se pose aujourd'hui d'une tout autre manière que ne l'envisageait M. Chapouthier

Si nous avons tant insisté sur ce qui n'est qu'un point de détail dans l'excellent ouvrage que nous annonçons [illegible] que ce détail est de grande importance pour nos études et que l'argumentation de M. Chapouthier, aussi habile que savante, méritait qu'on la discutât à fond

R D

STANLEY A. COOK. — **The Religion of Ancient Palestine in the light of archaeology.** Un vol. in-8° de XV et 252 pages avec 38 planches et 2 cartes. Londres, Humphrey Milford, 1930.

Il y a plus de vingt ans, en 1900, le Révérend S. R Driver inaugurait sa publication des *Schweich Lectures on Biblical archaeology* [1] par un volume intitulé *Modern Research as illustrating the Bible*, [illegible] les travaux archéologiques [illegible], qui n'a point perdu de son intérêt. L'ouvrage que nous annonçons est établi sur un tout autre plan, on y trouve non un exposé [illegible] que du culte cananéen, mais la collection des documents qui s'y rattachent

D'abord, se présente le matériel du culte et l'organisation des sanctuaires, tels que les fouilles les ont restitués. Le haut lieu de Gézer reste le plus significatif, quoi qu'on ait voulu récemment lui dénier son caractère cultuel Plus récent est le temple dit de Mikal à Beisan, dont M. Alan Rowe croit pouvoir restituer le dessin.

A propos de Byblos, le regret qu'ex-

plusieurs reprises (voir *Syria*, IX 1928, p. 3[illegible], *Archiv für Orientforschung*, V 1929 p. [illegible] Syria XI 1930, p. 180).

(1) Démonstration par H. Sottas, *Aegyptische Zeitschrift*, t. LII p. [illegible]

(2) *Syria*, XI, p. 1.

[1] En mémoire de Leopold Schweich, de Paris, le Schweich Trust fut fondée en 1907 avec un capital de 10 000 livres sterling dont l'administration fut confiée à la British Academy.

prime M. Stanley A. Cook, qu'il est difficile de se renseigner sur ce site, tient principalement à ce qu'il n'a pas eu connaissance de la publication de M. Montet, *Byblos et l'Égypte*, parue il y a plus d'un an.

En plaçant Anat en tête des déesses, le savant sémitisant nous paraît rendre un compte exact des choses ; mais à une époque déterminée, celle de la seconde moitié du deuxième millénaire. Ce n'est pas en vain que Thoutmès III lui consacra un sanctuaire à Thèbes et que Ramsès II — les fouilles de Tanis reprises par M. Montet en apportent une nouvelle preuve, — se mit sous sa protection. Les textes de Ras Shamra n'infirment pas cette opinion, bien au contraire.

Parmi les dieux, Mikal occupe une place privilégiée depuis la découverte à Beisan de la stèle égyptienne, qui lui est dédiée, et où il apparaît sous des traits tout semblables à ceux du Ba'al-Saphouna de Ras-Shamra.

[1] Nous ajoutons à quelques observations de détail. P. 19, il n'eût pas été inutile de rattacher la conception de la *nepheš*, en tant que stèle funéraire, aux conceptions anthropologiques anciennes.

P. 86-87, à propos du symbolisme de la lampe, on relèvera un curieux appui dans la parure d'une jarre, trouvée près de Jérusalem et publiée par A. de Ridder, *Syria*, I, p. 99. L'intérêt de ce bijou est d'illustrer *Proverbes*, xxi, [illegible] et de montrer comment ces pièces symboliques peuvent passer de la vie courante dans la tombe.

P. 117, la stèle du Nahr el-Abrash dite d'Amrit de la collection de Clercq ne peut dater de 1000 ni même 800 av. J.-C. à cause de l'inscription phénicienne qu'elle porte et aussi du style qui est celui de l'époque saïte. Par contre la datation de 1000 av. J.-C. pour le bas-relief de Salahiyeh près Damas (*Syria*, V, pl. LIII) paraît un peu basse.

P. 126, la déesse voilée de Tell Halaf est un sphinx dont on a retrouvé les éléments.

P. 165, le dieu, que Philon de Byblos décrit comme figuré par un *xoanon* tiré par des bœufs et comme le plus grand des dieux, ne peut être que Hadad sous les traits de Jupiter Héliopolitain.

Pl. VII, le point d'interrogation après le mot « philistin » ne suffit pas : tous les objets de cette tombe de Gézer sont d'époque perse. Le bracelet n° 3 a ses meilleurs répondants dans les récentes trouvailles du Louristan.

M. Stanley A. Cook poursuit son enquête à travers l'époque gréco-romaine, où s'affirment tant de survivances anciennes, et il réunit ainsi une précieuse documentation. Il n'a pas méconnu l'importance du culte de Dionysos (ainsi, p. 191 et suiv.), mais peut-être y avait-il lieu d'y insister davantage en s'appuyant précisément sur la documentation archéologique. C'est dans les mystères dionysiaques que se sont développées les idées eschatologiques et qu'elles ont pris une importance dominante comme l'attestent les sarcophages en plomb des premiers siècles de notre ère. Cette vogue des cultes bachiques en Syrie, dont Nonnos se fait l'écho, nous incite à maintenir au culte de Bacchus — comme l'avait bien vu Puchstein ; — mais en l'affectant plus spécialement aux mystères, le petit temple de Ba'albeck, alors que le grand temple était consacré, comme l'a montré M. Seyrig, à la triade héliopolitaine.

L'auteur est parfaitement informé de toutes les trouvailles modernes et son ouvrage constitue le répertoire le plus complet touchant les cultes cananéens.

R. D.

Peter Thomsen. **Palaestina und seine Kultur in fünf Jahrtausenden** (*Der Alte Orient*, 30). Un vol. in-8° de 120 pages avec 16 pl. hors texte, 3e éd. complètement remaniée. Leipzig, J. C. Hinrichs, 1931.

Le savant auteur de l'inestimable *Palaestinaliteratur*, — qui embrasse en quatre volumes la bibliographie de 1895 (date à laquelle s'arrête la *Bibliotheca geographica Palaestinae* de R. Röhricht), jusqu'en 1924, avait en 1909, donc deux ans après le *Canaan* du Père Vincent, publié un résumé des recherches archéologiques en Palestine, qui a connu une seconde édition en 1917. Mais depuis cette époque, et dès après la guerre, les fouilles ont repris avec une intensité et une méthode nouvelles et les résultats méritent d'en être répandus. L'importante contribution de M. Thomsen au *Reallexikon der Vorgeschichte* d'Ebert, fournissait déjà d'utiles précisions ; mais une présentation d'ensemble rendra grand service. Cette troisième édition ne comporte pas seulement une mise au point, elle constitue une œuvre nouvelle et plus étendue. Tout en s'adressant au grand public, l'auteur fournit une quantité de renseignements qu'il sera commode aux spécialistes de trouver ainsi réunis.

La pauvreté relative des découvertes en Palestine, comparées par exemple à celles de Phénicie et de Syrie, n'est pas le résultat le moins curieux du grand effort archéologique poursuivi depuis plus d'un demi-siècle. M. Thomsen ne le dissimule pas. Cela tient non seulement à la nature du pays plus désertique, mais c'est surtout le fait de l'invasion de Canaan par un peuple du désert, les Israélites, dont la domination a amené une régression dans la civilisation locale. Une floraison nouvelle est marquée par le triomphe de l'hellénisme.

R. D.

Elihu Grant. **Beth Shemesh** (Palestine). Progress of the Haverford archaeological expedition. Un vol. in-8° de 222 pages avec de nombreuses planches. Haverford (Pennsylvania), 1929.

Ce volume expose le résultat des fouilles de la campagne de 1928 organisée par le Haverford College sur le site de 'Aïn Shemesh, au sud du Gézer, qu'on identifie à Beth Shemesh. Déjà le Palestine Exploration Fund (Mackenzie, *Annual*, II, 1912-13) y avait mené d'importantes recherches.

Sans prétendre écrire l'histoire de Beth Shemesh après avoir écorné une partie de la colline qui en cache les restes, M. Elihu Grant décrit les traces de la cité cananéenne dont il a trouvé la muraille qui la défendait, l'influence philistine et la transformation de la ville amenée par l'occupation hébraïque.

Le grand intérêt du volume tient au soin avec lequel le savant archéologue a étudié la céramique et dans le parti qu'il a tiré de l'abondant matériel découvert dans trois tombes d'époques différentes, mais où le changement de style ne s'opère que lentement.

La tombe 3, antérieure au mur de la ville, appartient au Moyen bronze, plus spécialement au XIXe siècle. La tombe 2 est de la fin du Moyen bronze, tandis que la tombe 1 se rapporte au bronze récent et est restée en usage jusqu'à la fin de

cette période. Ce volume constitue pour la céramique du bronze II et du bronze III le plus pratique des manuels.

R. D.

Noël Aimé-Giron. **Textes araméens d'Égypte** (Service des antiquités de l'Égypte). Un vol. in-4° de VII et 135 pages avec 15 planches. Le Caire, Imprimerie de l'Institut français d'archéologie orientale, 1931.

On trouvera ici 115 textes relevés sur des ostraca ou des fragments de papyrus, ou encore des graffiti et des inscriptions peintes. Le soin que M. Aimé-Giron, actuellement consul de France à Port-Said a mis dans la publication de ces textes difficiles doit être grandement loué ainsi que le commentaire qui les accompagne. Les textes n'appellent que peu d'observations.

N° 1. A en juger par la reproduction, on ne peut lire le nom juif Yehohanan parce que, avant le *het*, on distingue un *bet*. D'autre part, il faut respecter la graphie des mots. Le dernier mot est בחנן qui peut s'interpréter avec *het* préposition ou bien comme nom propre pour בלחנן, voir la plaque CIS, I, 787. Devant ce mot peut être le pronom זי et plus à droite : ברדי... La lecture est très incertaine, mais le nom juif est à écarter et, par suite, les hypothèses que l'on fondait sur lui.

N° 3. M. Giron fournit une lecture améliorée de *Répert. d'épigr. sémit.*, n° 1290.

N° 4 *bis*. Contrairement à la lecture proposée nous croyons reconnaître à la fin de la ligne 3 : 10 מנין « dix noms ».

Il faut admirer la patience et la sagacité déployées par M. Giron pour l'étude des papyrus araméens provenant de Memphis, où, malgré un état très fragmentaire, il a pu démêler qu'il s'agissait de l'organisation de l'arsenal maritime (*bet sephinata*, de cette ville à l'époque perse. Les ouvriers étrangers, babyloniens, phéniciens, juifs, etc., étaient embrigadés par équipes et nous possédons quelques-uns de leurs noms. A la ligne 5 du n° 14, il nous semble lire : עבדימא, nom propre dont les deux dernières lettres sont douteuses.

M. Giron termine sa publication par une intéressante note sur les divinités 'Anat, Betel et Asim et sur les noms composés qu'on en a tirés. Les ingénieuses considérations qu'il développe ont pour objet de présenter une étymologie nouvelle de Asim ou Asima-Simia qui serait le *waam* ou « signe du dieu ». A vrai dire la description que Lucien donne de cette entité divine s'accorde mal avec cette hypothèse, qui écarte pour le *sémêion* une explication sur le type *adonion, balanon*, pour y reconnaître une véritable traduction d'un mot sémitique signifiant « nom ».

D'autre part, le savant sémitisant ne se contente pas d'attribuer aux Araméens la diffusion du culte de ces divinités en Égypte, — tout au moins pour Betel, Asim et Hureimbetel, car 'Anat y a été connue bien antérieurement, — mais il recherche d'où ces divinités sont parties pour pénétrer en Palestine. Et de ce que II *Rois*, XVII, 28-32 atteste le culte d'Asima à Hama, il suggère que cette ville « aurait peut-être plus de titres à invoquer que les autres sites à être le lieu d'où nos divinités sont passées en Palestine et de là en Égypte ».

Il nous semble que la question est moins simple. Tout d'abord les vues de M. Giron sur la valeur de l'enceinte sacrée

chez les Sémites sont exactes: le fait a été magistralement établi par Robertson Smith et n'est plus en discussion. De même, le double sens du vocable Betel, « maison de Dieu » et nom divin particulier ; on peut l'appuyer, notamment, par l'analogie signalée par Zimmern avec l'*ašhéra* qui désigne à la fois le poteau sacré et la déesse que ce dernier incorpore [1]. Peut-être faut-il faire entrer *uri'el* dans cette catégorie de vocables. D'autres religions fournissent des conceptions semblables, les Romains ne connaissaient-ils pas aussi le culte de *Janus*, la porte, et de *Terminus*, la borne ?

Toutefois, dans le cas particulier de Betel et de Herembetel, nous inclinons à reconnaître dans la terminaison *el* un nom propre divin [2], celui que les anciens écrits bibliques, comme les textes de Ras Shamra, ou encore Philon de Byblos avec une remarquable précision, signalent comme le principal des dieux cananéens. Autrement dit, Betel et Herembetel seraient des hypostases du dieu El. Les tablettes de Ras Shamra fournissent une entité divine analogue sous la forme *dr-el* [3] et peut-être même y relève-t-on *bt-el* comme équivalent de Bl [4].

Les récits de la *Genèse*, concernant Jacob, nous montrent que El et son hypostase Betel sont interchangeables. Aussi dans *Gen.*, XXXIII, 20, nous préférons aujourd'hui conserver le texte sans changer El en Betel. Quoi qu'il en soit de ce détail, Betel n'avait nul besoin des gens de Hama pour être connu en Palestine; son culte fleurissait, notamment à Betel, qui lui doit son nom.

D'ailleurs, Betel figure aussi dans le traité d'Asarhaddon avec le roi de Tyr. Tout cela s'accorde parfaitement si, comme nous le déduisons de la présence de Ba'al Saphouna dans ce dernier document, Ras Shamra, Saphouna fut une colonie tyrienne, que la céramique découverte permet de faire remonter au début du deuxième millénaire.

Les contacts qu'on peut relever, dans les tablettes de Ras Shamra, avec la Palestine et même la Transjordanie sont assez remarquables. Dans la tablette n° 14 qui, précisément, nous paraît fournir le nom du dieu Betel, on trouve *b'l bt bn* où il n'est peut-être pas trop aventuré de comprendre *Ba'al-bet-Basan*, en somme un Ba'al-Basan ou des montagnes de Basan, comme on a Ba'al-Lebanon.

La tablette n° 17 contient une liste de dieux secondaires *pbr elm* : le Jour, Lumière, Nôr, Milkom, Shalem, El-Saphouna... Dagon, Ba'alat-'ain. La traduction « les rois » pour *mlkm* [5] que donne

[1] Pour les références nous renvoyons à nos *Origines cananéennes du sacrifice israélite*, p. 232 et suiv.

[2] M. Giron comprend plus généralement : « ceinte sacrée de l'habitat du dieu ».

[3] Tablette n° 1. Dans tablette n° 2, nous envisagions une entité du même ordre *de-ta-el* à comprendre *bene-El*. A Zendjirli où on n'a pas assez reconnu qu'une forte influence phénicienne s'était fait sentir (langue phénicienne avant l'introduction de l'araméen, panthéon phénicien, influence des motifs décoratifs phéniciens), nous inclinons à considérer Rekoub-El comme une hypostase de El.

[4] Tablette n° 14 qui constitue une liste de divinités. On a par ailleurs (tablette n° 3) *El-bt*. Quant à *anim* qui se présente dans les tablettes 2e et 34 + 45, sa valeur est trop incertaine pour que nous en fassions état. Le P. Dhorme, *Revue Bibl.*, 1931, p. 83, explique « Anim » sacrifice expiatoire ».

[5] Dhorme, *Première traduction des textes*

I. P. Dhorme ne nous paraît pas en situation, car ne peut être que Milkom, puissant dieu à qui David voua un culte (1) après avoir lors du sac de Rabbat-'Ammon (actuellement 'Amman), dérobé la couronne d'or de l'idole (2). Shalem aussi nous reporte à la Palestine.

M. Giron excusera cette digression ; elle touche au sujet où ce qu'elle tend à montrer qu'il faut envisager, plus largement qu'on a coutume, et généralement dès une haute époque, les contacts et la diffusion de ces cultes.

R. D.

J. Cantineau. — **Le Nabatéen.** I. Notions générales : Ecriture : Grammaire. Un vol. de XI et 112 pages. Paris, Librairie Ernest Leroux, 1930.

L'auteur est heureuse de nous donner une étude sur la langue nabatéenne. Les inscriptions rédigées par les Nabatéens, peuple arabe s'étant assimilé le dialecte araméen de Syrie et se fixant autour de Petra et en Transjordanie, sont assez nombreuses pour qu'on en traite d'ensemble. D'autre part, elles offrent un intérêt tout particulier par les comparaisons qu'elles appellent avec l'araméen biblique. Enfin, il n'est pas inutile de suivre les influences arabes qui, prédominant de plus en plus, annoncent et préparent la grande poussée musulmane.

De l'examen très attentif auquel il a soumis ses faits phonétiques particulièrement difficiles à fixer avec cette écriture, M. Cantineau conclut que « l'arabe n'a pas imposé sa phonétique au dialecte araméen qu'était le nabatéen, mais aussi que le nabatéen n'avait pas gardé assez vivaces ses tendances phonétiques araméennes pour pouvoir les imposer aux mots qu'il empruntait à l'arabe. Cela ne contredit pas, mais renforce au contraire l'hypothèse que le nabatéen n'a été, pour une partie de la population nabatéenne, qu'une langue écrite.

La grammaire est traitée avec précision et une connaissance approfondie des langues sémitiques. La seconde partie de l'ouvrage comprendra une chrestomathie, un lexique complet de tous les textes — ce qui rend nécessaire la découverte de nombreux textes depuis le *Handbuch* (1908) de Lidzbarski, — une étude sur le vocabulaire et la bibliographie.

Il faut féliciter le jeune savant de la maîtrise dont il fait preuve et de l'érudition qu'il manifeste.

R. D.

A. Kammerer. — **Petra et la Nabatène.** Un vol. in-8° de 530 pages et un atlas de 152 planches. Paris, Paul Geuthner, 1930.

Le distingué diplomate, qui a approfondi l'histoire du bassin de la mer Rouge, ne pouvait manquer d'être attiré par les mystérieuses et superbes ruines de Petra. Il nous les décrit en visiteur attentif qui a lu tout ce qu'on a publié sur le sujet depuis J. L. Burckhardt ; mais il ne pouvait expliquer le développement de Petra sans étudier la Nabatène dont elle fut la capitale. Or, ce pays dé-

phéniciens de Tell Sianou, dans *Revue Biblique*, 1931, p. 50.

(1) I *Rois*, XI, 7.

(2) II *Samuel*, XII, 30, d'après la version des LXX qui paraît la bonne. Il est assez curieux que les plus récents historiens des traditions palestiniennes (Alt Lods, *Israël* et Stanley A. Cook dans l'ouvrage dont nous rendons compte plus haut) passent complètement sous silence le dieu Milkom.

sertique a été animé d'une vie singulière, en rapport intime avec ses voisins. Ne fut-il pas aussi le séjour des Israélites avant leur entrée en Canaan ?

Rien de ce qui touche à ce pays n'est oublié par M. Kammerer qui, cependant, ne se laisse pas écraser par la masse des documents et qui discute — n'a-t-il pas été élève de Clermont-Ganneau ? — de la langue et des inscriptions (1), de la religion aussi bien que de l'architecture et de la numismatique. Signalons qu'à propos des relations des Nabatéens avec l'Arabie méridionale, l'auteur publie une collection fort curieuse de monuments sabéens.

Décidément, les Nabatéens attirent l'attention puisqu'au moment où paraît l'ouvrage de M. Kammerer, M. Cantineau nous donne la première grammaire de la langue nabatéenne.

M. RUTTEN.

MARC LE DIACRE. — **Vie de Porphyre, évêque de Gaza**, texte établi, traduit et commenté par HENRI GRÉGOIRE et M.-A. KUGENER. Un vol. in 8° de CXI et 155 pages. Paris, Les Belles Lettres, 1930.

Depuis longtemps on a relevé d'inquiétantes anomalies dans la vie de Porphyre, évêque de Gaza, écrite par son disciple Marc. Le grand exploit de son ministère fut la destruction du temple païen de Marnas, le Marnéion, obtenue de l'empereur. M. Grégoire vient de démontrer que le prologue de la *Vie de Porphyre* est emprunté à Théodoret, évêque de Cyr, ce qui l'autorise à conclure : « La *Vie* telle que nous la possédons, n'est donc pas authentique. »

Cela annule les contradictions que ce texte présentait avec les faits tenus par ailleurs pour historiques ; les erreurs chronologiques de la *Vie de Porphyre* ne doivent plus entrer en considération.

Toutefois, l'auteur de ce roman historique n'a pas tout inventé ; il n'y a pas de raison de contester l'existence d'un évêque de Gaza du nom de Porphyre et le Marnéion est bien attesté par ailleurs. On peut même admettre que le Marnéion, fermé en 398, continua à fonctionner secrètement jusqu'en 402, qu'il fut alors détruit et qu'une église s'éleva sur ses ruines.

Si bien que M. Grégoire admet qu'il a existé une primitive *Vie de Porphyre* qui fut remaniée et étendue. « Tout ce qui est dit, reconnaissent les savants éditeurs, dans notre *Vie*, des temples païens est certainement authentique et du plus haut intérêt. » On trouvera dans l'introduction un exposé de ce qu'on sait non seulement de Marnas, mais des autres cultes. En effet, Marc énumère sept autres temples à Gaza qu'il n'y a pas lieu de mettre en doute.

On voit l'intérêt de cette nouvelle édition et les précisions qu'elle apporte.

R. D.

VOLKER SCHULTZE. — **Altchristliche Städte und Landschaften. III. Antiocheia**. In-8°, 378 p. et 95 fig. Gütersloh, C. Bertelsmann, 1930.

C'est, en somme, un précis de l'histoire d'Antioche, des origines à la con-

(1) Une erreur s'est glissée dans la traduction de la fameuse inscription d'Ou-Nemara p. 330, : au lieu de « les Perses et les Assanides » (ce qui est la même chose, il faut lire : « les Perses et les Romains ».

quête arabe. L'auteur ne recherche nullement l'originalité ; il expose brièvement, mais complètement les faits, dans l'ordre chronologique. Il suit pas à pas ses sources, adroitement utilisées à la fleurs. Si les vues d'ensemble manquent parfois d'ampleur, les détails énumérés sont exacts.

Tel quel, ce volume pourrait être un très bon instrument de travail : il lui manque sans doute une bibliographie moins dispersée, et des index, que la table détaillée des matières ne suffit pas à remplacer. L'illustration est empruntée surtout à d'anciens dessins : elle gagne en charme romantique ce qu'elle perd en exactitude. Il manque enfin un plan restitué de la ville antique — celui d'O. Müller, par exemple — et des cartes significatives.

Les chapitres les plus intéressants sont ceux où l'auteur, utilisant les homélies de saint Jean Chrysostome et les œuvres de Libanius, fait revivre devant nous la société chrétienne d'Antioche, qui a gardé de l'époque précédente le goût du luxe, les tendances voluptueuses de Daphné, un penchant à la superstition. Les modifications introduites dans les coutumes, puis dans les lois, par la religion nouvelle sont bien notées et analysées. De même, l'auteur arrive à faire un exposé clair des incessantes querelles des théologiens.

Tant qu'on n'aura pas fouillé à Antioche, toute description monumentale de la ville, malgré les descriptions anciennes, restera aléatoire. Pour leurer la ville hellénistique, le docteur Schultze a eu recours à des comparaisons avec Palmyre et Jérusalem, telle que nous la montre la carte de Madaba ; ce sont des éléments assez minces : pour l'Antioche chrétienne par contre, si tant est qu'on puisse juger du foyer par son rayonnement, les monuments des v^e^ et vi^e^ siècles ne nous font pas dans la Syrie du Nord et peuvent fournir des éléments de restitution. L'auteur s'en est légitimement servi pour illustrer les descriptions des auteurs.

Au total, cet ouvrage vient heureusement boucher une lacune, en nous restituant à la fois un portrait probable et une histoire romancée de la grande cité hellénistique et chrétienne.

JEAN LASSUS.

J. W. Crowfoot. — Churches at Jerash. A preliminary report of the joint Anglo-British expeditions to Jerash, 1928-1930 (British School Archaeology at Jerusalem, Supplementary Papers, n° 1. — London W. I, 1931, in-8°, 48 pages, un plan et 13 planches. Londres, 1931).

Ce rapport préliminaire nous fait connaître treize églises de Jerash, complètement dégagées par la mission anglo-américaine. C'est l'important résultat de recherches bien ordonnées. M. Crowfoot en souligne lui-même légitimement l'intérêt : c'est pour ainsi dire la première fois qu'on connaît complètement des édifices chrétiens de Syrie, jusqu'à présent contenté, sans fouilles, ou presque, de décrire ce qui, des monuments, dépassait le sol. Une deuxième particularité doit être soulignée : il s'agit ici des églises d'une ville importante, plus révélatrices de l'état réel de l'art que les sanctuaires de village, publiés surtout par Vogüé et Butler. Et, de fait, les églises

de Jerash comportent de très intéressantes nouveautés.

Certes, elles sont construites souvent dans des monuments antérieurs — temple, propylées, synagogue — et toujours avec des matériaux de remploi. Je ne puis signaler plus de trois chapiteaux à Jérash qui semblent avoir été sculptés après le IIIe siècle ; encore l'un des trois est-il de marbre, donc importé » (p. 36). Nous ne retrouvons pas ici la décoration sculptée qui fait en grande partie l'intérêt des églises du Nord de la Syrie.

Les plans, par contre, sont extrêmement variés. Les basiliques dominent ; mais il en est de tous genres. Les colonnes de la cathédrale (IVe siècle) portent une architrave ; celles de l'église St-Théodore (V[illegible]) ont fait partie du même ensemble autour d'une fontaine miraculeuse — portent des arcs. St-Georges et St-Cosme et Damien (520-533) sont des basiliques à piliers ; l'église des saints Pierre et Paul a trois absides — trois bien rare en Syrie. Deux églises sont à plan central : l'une — celle de Saint-Jean-Baptiste (531) — rappelle la cathédrale de Bosra ; l'autre, celle des Prophètes, Apôtres et Martyrs (473-4[illegible]) est cruciforme ; elle ne ressemble à aucun monument existant. M. Crowfoot évoque à son propos l'église des Saints-Apôtres construite par Justinien à Constantinople ; ce sont deux basiliques à trois nefs qui se croisent, laissant libre un vaste carré — un peu comme à Saint-Syméon, les nefs se croisent sur l'octogone. La superstructure de ces deux églises — Saint-Jean-Baptiste, Prophètes — reste à définir. La présence de quatre grosses colonnes tant à l'intérieur de Saint-Jean-Baptiste qu'à la croisée des Saints-Prophètes semble indiquer que, dans les deux cas, la solution adoptée était la même : sans doute, comme le croit l'auteur, une citerne de charpente. Toutefois il est étrange, vu l'extrême ressemblance des plans, que la reconstitution quasi certaine présentée par Butler pour Bosra, avec une coupole surhaussée ne puisse s'appliquer ici. Il reste d'ailleurs d'autres édifices en Syrie qui posent le même problème ; M. Crowfoot n'a sans doute pas, sur ce point capital, dit son dernier mot. Plusieurs de ces églises sont groupées : l'ensemble de la Fontaine-Miraculeuse, comparé au Saint-Sépulcre de Jérusalem, celui de Saint-Jean-Baptiste sont admirables dans leur conception simple et robuste.

Toutes ces églises ont conservé des mosaïques de pavement. Celles-ci ont subi, à l'époque iconoclaste, d'importantes mutilations, qui contribuent à nous enlever l'espoir de trouver, là ou ailleurs en Syrie, des mosaïques à personnages. Ces pavements comportent de grands ensembles géométriques, dont le schéma, très simple, se répète avec une grande variété à l'intérieur même des motifs. Il y a aussi des bandeaux de feuillages stylisés, des animaux — et, par hasard, aussi, deux portraits de donateurs. Plus intéressantes encore sont, à Saint-Jean-Baptiste et à Saint-Pierre et-Saint-Paul les représentations des villes d'Égypte qui font penser à la fois à la carte de Madaba et aussi à certaines parties des mosaïques de la mosquée des Omeyyades, à Damas.

La présence dans toutes ces églises de chancels, d'ambons en pierre, de sièges pour les évêques, d'autres accessoires

encore, précise nos connaissances sur la disposition intérieure des églises syriennes, et nous permet d'espérer beaucoup de recherches plus approfondies et de fouilles dans d'autres églises de Syrie

JEAN LASSUS

Mélanges Charles Diehl. — Études sur l'histoire et sur l'art de Byzance Deux vol. in-4° de XXXI-308 et 247 pages avec 19 planches. Paris, E Leroux, 1930.

Notre éminent collaborateur, M Charles Diehl, a reçu, le 14 décembre 1930, l'hommage de ces deux beaux volumes en témoignage d'admiration pour sa carrière et pour son œuvre. La bibliographie du savant byzantiniste, relevée par MM Ebersolt et Gadland, est imprimée en tête de cette publication. Elle embrasse, depuis les thèses de 1888, un champ d'une étendue impressionnante : archéologie classique, voyages d'exploration épigraphique, histoire de l'art en général, rapports universitaires, tout le domaine byzantin depuis l'Afrique du nord et l'Italie jusqu'en Asie, mais surtout Byzance, ses grandes et petites figures, son organisation, ses monuments et son art.

Dans les deux volumes que nous annonçons on trouvera quelques articles concernant spécialement l'Orient asiatique : Andreadès, *Les Juifs et le fisc dans l'Empire byzantin* ; Grégoire, *Manomet et le Monophysisme*, Laurent, *Byzance et les origines du sultanat de Roum* ; Maclor, *Habouia, Miqâ*, Protich, *Les origines sassanides et byzantines de l'art bulgare* ; Strzygowski, *Les vestiges de l'art chrétien primitif près de l'église arménienne de Diarbékir et leur décoration irano-nordique*.

R D

ARMAND ABEL. **Gaïbi et les grands faïenciers égyptiens d'époque mamlouke** (publications du Musée arabe du Caire). Gr. in-8° Le Caire, imprimerie de l'Institut français d'archéologie orientale, 1930

M Abel, qui s'était fait déjà connaître par un bon travail sur les céramiques mamloukes conservées à Bruxelles au Musée du Cinquantenaire, s'attaque aujourd'hui aux collections du Musée arabe du Caire. Les fragments céramiques qu'il renferme et qui ont été recueillis pour la plus grande part dans les ruines de Fostat, sont extrêmement nombreux ; Ali bey Bahgat avait essayé d'en dresser un catalogue, dont le volume de planches a paru d'abord, M Abel a craint sans doute de ne pas venir à bout d'un travail d'ensemble qu'a publié d'ailleurs M. Mussoul ; aussi n'a-t-il envisagé qu'une série, celle des fragments portant une signature de potier. Cette série est très importante et l'ouvrage qu'il lui consacre sera le bien venu

Le sujet n'est pas tout à fait neuf : le docteur Fouquet en avait jadis esquissé l'étude, mais il ne lui avait consacré qu'un chapitre, tandis que M. Abel nous donne tout un livre et un livre fait suivant les meilleures méthodes. Après une introduction historique où sont énumérés une trentaine de céramistes à qui il est possible de reconstituer jusqu'à un certain point une œuvre, grâce aux signatures relevées sur les pièces, c'est un catalogue raisonné de ces pièces, au nombre de 288 (les Musées étrangers en conservent comme celui du Caire, mais l'auteur n'a pas cru devoir s'en occuper), puis, sur trente et une très bonnes planches, cent

quarante-huit sont reproduites. Nous avons là évidemment l'essentiel de ce qu'on peut savoir aujourd'hui sur la matière.

Malheureusement, il faut bien l'avouer, c'est assez peu de chose. A côté des signatures, nous n'avons aucune date, pour M. Abel, les premières pièces signées seraient de la fin du XIIIe siècle ; il place Gaïbi, le meilleur de ses potiers, dans la première moitié du XIVe, et la fabrication se serait éteinte au XVe : Fouquet « datait autrement, pourtant ces hypothèses semblent admissibles. Certaines mentions suivent, il est vrai, les noms, telle l'indication du lieu d'origine de l'ouvrier, dont on peut tirer d'utiles renseignements ; en effet, plusieurs de ces potiers se déclarent persans, d'autres syriens, ce qui nous fait entrevoir un milieu quelque peu cosmopolite, et les données des inscriptions sont confirmées par celles qu'on peut tirer du style : M. Abel nous en montre avec raison les éléments venus des régions les plus diverses, voire de Chine, unifiés d'ailleurs par le talent des maîtres. Car ce talent est réel. Nul ne songera à égaler ces aimables ouvriers aux grands décorateurs antérieurs, à ceux de la période fatimite notamment, mais, malgré la pauvreté de leur coloris, presque toujours bleu, ils ont gardé la tradition des beaux rinceaux, des fleurs ingénieusement jetées et des animaux observés avec finesse. Sur certains points, nous hésiterions peut-être à suivre M. Abel ; c'est ainsi que son hypothèse du christianisme de Gaïbi pourra paraître médiocrement fondée ; mais ce sont des vétilles, et le livre reste parmi les plus utiles qui aient paru sur la céramique musulmane.

Raymond Koechlin.

Djafar Abdel Kader. — **Guide du Musée national Syrien à Damas** (en arabe). Un vol. in-8° de 147 pages et 12 pl. hors texte. Damas, 1930.

Le Musée national Syrien possède une très intéressante collection d'antiques et une belle collection musulmane groupée autour du cénotaphe de Malik el-'Adil, le frère de Saladin. Le conservateur, l'émir Djafar Abd el-Kader, ancien élève de l'École du Louvre, en a opéré le classement et il en donne aujourd'hui un catalogue qui montre la variété des objets recueillis. Le groupe le plus important provient des fouilles de Qalaa. Les sculptures du Hauran, notamment des fouilles de M. Hrozny à Sheikh Sa'd, celles sorties des fouilles de Pezard à Tell Nebi Mend et celles de Palmyre sont bien représentées.

Il faut remercier l'émir Djafar Abd-el Kader du soin qu'il prend des antiquités de Syrie. Son action ne se limite pas au Musée national Syrien, il veille avec autant de soin que de compétence sur tout le domaine archéologique du pays et nous savons la part qu'il a prise avec le ministre de l'Instruction publique, S. Ex. Khalil Ali, au sauvetage et à la consolidation des ruines de Palmyre.

R. D.

Henri Dehérain. — **La Vie de Pierre Ruffin, orientaliste et diplomate, 1742-1826.** Tome II (Bibl. archéol. et hist. du Service des Antiquités et des Beaux-Arts en Syrie et au Liban, tome XIV). Un vol. in-4° de 312 pages et 8 planches. Paris, Paul Geuthner, 1930.

Le second volume de *la Vie de Pierre Ruffin* ne le cède pas en intérêt au pre-

mier, mais le cadre est tout autre. Un monde nouveau s'organise en Orient, celui où la Turquie ne saura trop comment se dérober à l'emprise de son formidable voisin russe.

L'apogée de la carrière de notre chargé d'affaires à Constantinople sont les succès de Napoléon à Ulm, à Vienne, à Austerlitz. Il prépare avec adresse l'alliance franco-persane et la mission du général Gardane qui, fondée sur une équivoque, bien mise en lumière par M. Dehérain (p. 62) ne pouvait réussir. Il faut reconnaître que Napoléon, génial organisateur de ses campagnes européennes, préparait mal les missions lointaines et ne les fournissait pas de moyens suffisants.

Fidèle sujet de Louis XV, puis de Louis XVI, dénoncé au Directoire exécutif comme royaliste, Ruffin servit fidèlement Napoléon, puis Louis XVIII et il se rallia tout naturellement à l'Empereur au moment des Cent jours. Il s'était trop hâté et sa disgrâce fut complète jusqu'en 1818. En 1819, il reprit sa place de conseiller d'ambassade à Constantinople.

M. Dehérain ne manque pas d'insister sur la valeur de Ruffin comme orientaliste et fournit, toujours appuyé de documents inédits, un tableau des consulats de France en Turquie.

R. D.

PÉRIODIQUES

Eos. *Commentarii societatis philologae Polonorum*, ed. Gwarzinski et Zwierzinski, tome XXVII (1929). Un vol. in-8° de 762 pages. Leopol et Paris (les Belles Lettres), 1929.

Cette importante publication renferme quelques notices intéressant nos études :

I. Handel, *Graeco-semitica*; L. Hauskuecht, *A propos d'inscriptions lydiennes II*; L. Piotrowicz, *L'invasion des Scythes en Asie Antérieure* au VII^e^ siècle av. J.-C. (voir *Syria*, XI, p. 388). Nous appelons spécialement l'attention sur une étude attentive de la *Peregrinatio ad loca sancta* de M. C. Jarecki, qui, réfutant Baumstark et K. Meyer, place l'itinéraire entre le printemps 392 et le printemps 395. La voyageuse serait retournée à Constantinople vers mai-juin 395. Pendant ses trois années de séjour en Orient, sa visite à Jérusalem est probablement de 392.

R. D.

Hamdi-Dhaouadi. — **The oldest known grave-relief from Palmyra.** Extr. des *Acta archaeologica*, tome I (1930), p. [illegible].

Le buste publié ici remonte à l'année 377 des Séleucides, 65-66 de notre ère; c'est donc le plus ancien exemplaire daté connu. Les caractères s'accordent bien avec la classification proposée par l'auteur en 1928 (*Studien over palmyrensk Skulptur*). L'œil en cercles concentriques, la dentelure des oreilles, le bandeau lisse remontent même, en réalité, plus haut [illegible] vait osé le proposer M. Ingholt. La [illegible] la femme figurée a disparu, m[illegible] épouse de Bar'aiah, fils de Hanbel, (fils de) 'Aqîbî, année 377 ». Cette généalogie a permis de replacer le personnage dans une famille de Palmyre dont quatre générations sont connues. Les membres en étaient certainement groupés dans un même tombeau. Cet intéressant fragment de sculpture est actuellement à la Glyptothèque de Ny Carlsberg à Copenhague.

Nous avons signalé récemment, dans une communication à l'Académie des Inscriptions, le prolongement des modes palmyréniennes jusqu'à Homs et même jusqu'auprès de Damas. On trouve à Homs des bustes que leur abandon et leur mauvais état empêchent de considérer comme importés; même constatation à l'entrée de la Ghouta, en y pénétrant par le Nord. Deux tours-tombeaux dont les ruines subsistent au S.-E. de la ville de Homs, sont un autre témoignage de l'influence de Palmyre. Ces tours de brique paraissent très sensiblement postérieures à [illegible] mais présentent le même entassement des sarcophages, dont certains paraissent avoir été de plomb.

Comte du Mesnil du Buisson.

S. Ronzevalle — **Héliosciros.** Extr. du n° 26 de *Aréthuse*. 1er trim. 1930. In-4°, 12 p. et 2 pl. Paris, Florange, 1930.

Le savant orientaliste s'occupe ici des monnaies figurant un dieu syrien du nom d'Héliosciros, dieu guerrier et radié et il croit pouvoir attribuer toute la série des pièces, où ce dieu paraît, à Chalcis sub Libano (Andjarr). La nature du dieu est difficile à fixer. Le P. Ronzevalle incline à reconnaître à la base un dieu sémitique, peut-être le dieu *Ser* ou *Sa'ir* des régions araméennes de Syrie. Toutefois, quelle qu'ait été l'influence de ce dernier, le terme *seiros* lui paraît être Sirius comme l'indique Suidas. Gruppe a rappelé que, chez les Grecs, Sirius présidait à la croissance de la vigne. « N'est-il pas extrêmement intéressant, remarque le P. Ronzevalle, que notre Héliosciros, caractérisé comme « cana-lière » par ses armes, tienne de la main droite la palme, symbole de fécondité [illegible]

Les analogies iconographiques conduisent à discuter l'énigmatique Phanébalos et le savant sémitisant écarte, comme nous l'avions fait aussi (*Notes de myth. syr.*, p. 76, note 3), tout rapprochement de ce vocable avec le terme [illegible]

R. D.

Maurice Dunand. — **La voie romaine du Ledjâ.** Extr. des Mémoires des savants étrangers, Académie des Inscr., tome XII, IIe part. c. In-4° de 37 pages. Paris, Imprimerie Nationale, 1930.

Pour qui avait pénétré dans le Ledja, il apparaissait difficile qu'une route, digne de figurer sur la table de Peutinger, pût traverser de bout en bout ce champ de lave qui s'étend au sud de Damas. Ce fut notre cas, mais une reconnaissance par avion du P. Poidebard [1]) et le relevé minutieux fait à terre par M. Maurice Dunand ont révélé que rien n'arrêtait les ingénieurs romains. Ils ont entrepris là un travail des plus difficiles. La voie a 6 m. 50 de large, formant un léger dos d'âne dont l'arête est marquée par une ligne de pierres. On ne rencontre pendant sept heures de marche ni agglomération ni point d'eau; on a établi des citernes de distance en distance. Des tours de garde sont disposées le long de la route qui est jalonnée de milliaires. M. Dunand étudie diligemment ces textes, qui lui fournissent le nom d'un nouveau légat, Matilius Fuscus, qui semble avoir été le

1) *Syria* IX, p. 113 et suiv.

premier gouverneur de la Syria Phœnice. Septime Sévère aurait divisé la Syrie en Coele Syria et Syria Phœnice, à la fin de 194 ou au début de l'année suivante, pour se mettre à l'abri des tentatives de révolte dont Avidius Cassius et Pescennius Niger avaient donné l'exemple.

R. D.

J. Cantineau. — **Inventaire des Inscriptions de Palmyre**: V, la colonnade transversale; VI, le camp de Dioclétien. Deux fasc. in-8° de 19 et 18 pages. Beyrouth, Imprimerie catholique, 1931.

J. Cantineau. — **Fouilles à Palmyre** (extr. de *Mélanges de l'Institut français de Damas*, section des arabisants, t. I, 1929).

M. Cantineau poursuit avec activité l'Inventaire qu'il a entrepris et qui le conduit à préciser certaines lectures ou à publier des textes nouveaux. Le premier groupe de textes lui ayant fourni plusieurs dédicaces au dieu Shams, il incline à admettre que la colonnade transversale en question devait conduire à un sanctuaire de ce dieu.

La seconde publication fait connaître les résultats d'une fouille au tombeau d'A'ilamî et Zebida, daté de l'an 149 de notre ère qu'avait déjà signalé de Vogüé. Il devait présenter à l'extérieur l'aspect d'un petit temple carré orné à chacun de ses angles d'un pilastre et précédé d'un portique de colonnes, peut-être surmonté d'un fronton triangulaire. A l'intérieur, un vestibule d'où part à gauche l'escalier montant à l'étage supérieur, puis un péristyle carré orné de quatre colonnes.

L'abondance des reliefs dans cette tombe est remarquable, les reproductions ne rendent pas assez nettement les détails du costume qui sont parfois sculptés avec finesse.

R. D.

NOUVELLES ARCHÉOLOGIQUES

Zeus, Arès, Hermès et le Baal Héliopolitain. — Publiant une statuette de Jupiter Héliopolitain, récemment acquise par le Louvre, M. Dussaud a montré que sa face antérieure portait, au-dessus d'une image de Tychè, trois petites figures de divinités masculines, Zeus, Hermès et Arès (1). L'horoscope du roi Antiochus de Commagène montre de même Jupiter, Mars et Mercure dans le signe Lion (2) et Vettius Valens d'Antioche (I, 22) nous apprend que la conjonction de ces trois planètes produit βασιλεὺς προσηγορίας. « Si le dieu figuré par l'idole est qualifié de « roi », ce qui est fréquent en Orient, ajoute le savant auteur de cet article, il est tout naturel que son image porte ces divinités ». Cependant le sens précis que l'on attachait à chacune d'elles, et le motif de leur réunion restaient obscurs. Ils sont éclaircis, me paraît-il, par un passage de Sozomène (3), qui rapporte que l'empereur Julien s'était fait représenter recevant de Zeus, du haut du ciel, la couronne et la pourpre, insignes de sa souveraineté,

(1) *Monuments Piot*, XXX, 1929, p. 93 s.

(2) Jalabert et Mouterde, *Inscr. de Syrie*, n° 36. Cf. Saglio-Pottier, *Dict. Ant.*, s. v. « Zodiacus », fig. 7587.

(3) Sozomène, V, 17 : Ἐν δὲ ταῖς δημοσίαις [illegible] μέν, οἷα γε ἐκ τοῦ οὐρανοῦ προφαινόμενον, καὶ στέ[illegible] καὶ ἀνδριὰς τῷ ὀφθαλμῷ ἐπιφερόμενος ὡς ἀγαθὸς, ἢ περὶ τοὺς λόγους καὶ παιδιάς.

tandis qu'Hermès et Arès le contemplaient, comme pour témoigner à la fois de son éloquence et de sa bravoure. Le bas-relief d'Antiochus et le texte de Vitruve indiquent que de ces idées astrologiques, remontant probablement jusqu'à l'époque des Séleucides, faisaient de Jupiter, Mars et Mercure les trois planètes qui, par excellence, donnaient aux monarques leurs qualités royales.

Le déblaiement du temple de Bêl à Palmyre. — Grâce à la vive impulsion donnée par M. H. Seyrig aux travaux que nous avons déjà signalés (*Syria*, XI, p. 203-205) et qui consistent à dégager complètement l'intérieur de la grande enceinte du temple de Bêl, il semble que tout sera terminé dans les délais impartis. Nous donnons une vue du naos (fig. 1), tel qu'il se présentait à la fin d'août 1930.

Cependant, ce gros effort ne constitue qu'une première étape et, dès maintenant, l'on envisage un important travail de réfection dans la seule intention de conserver les ruines qui subsistent. Une vue (fig. 2) prise fin août 1930, et que nous devons à l'obligeance de M. Seyrig montre l'échafaudage dressé sous l'arc triomphal de la grande colonnade pour préparer le relèvement de la clé qui menaçait de tomber, ce qui eût entraîné la chute de l'arc tout entier. M. l'architecte Amy s'emploie avec habileté à ce travail.

Les touristes ne manqueront pas de venir à Palmyre juger des importants résultats de ces aménagements. Ainsi l'État de Syrie, qui a libéralement servi

Fig. 1. — Le naos du temple de Bêl à Palmyre (août 1930).

les intérêts de la science, verra fructifier ses utiles dépenses. On doit adresser de sincères remerciements aux autorités qui ont conçu et dirigé ces travaux, au Président de l'État de Syrie, S. E. le cheikh Taj ed-din, et au ministre de l'Instruction publique, S. E. Mohammed bey Kurd Ali, président de l'Académie arabe de Damas, un lettré doublé d'un homme d'action, grand protecteur des vestiges antiques où, mieux que personne, il en

connaît l'histoire. Nous n'oublions pas l'action personnelle du conservateur du

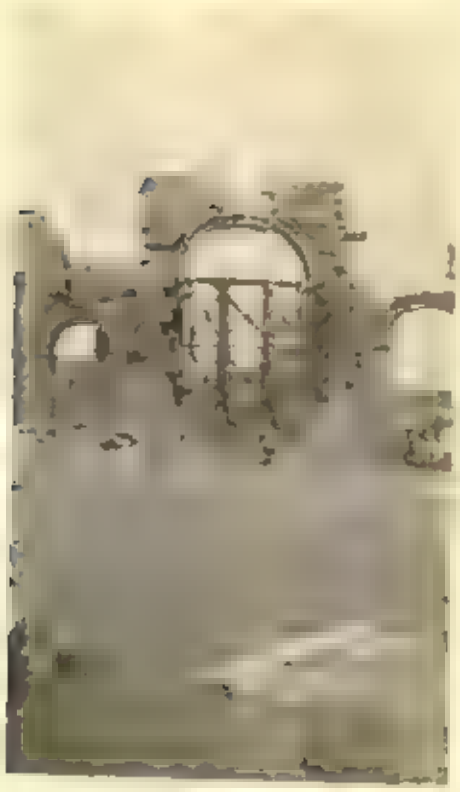

Fig. 2. — Travaux à l'arc triomphal

Musée national syrien, l'ancien élève de l'École du Louvre

R. D.

Le nouveau Musée d'Alep. — On sait que diverses missions, notamment celles du baron von Oppenheim et de M. Thureau-Dangin, ont considérablement enrichi le Musée d'Alep dont la conservation est confiée à M. Ploix de Rotrou. Les merveilleux ivoires syro-phéniciens, réparés par les soins de M. André, viennent d'être réintégrés à Alep. Toutefois, il manque un local digne des monuments anciens. Divers projets ont été étudiés. Finalement, on devra à M. le Haut-Commissaire Ponsot d'avoir abandonné, pour résoudre au mieux la question, sa résidence de Naoura, près de l'hôtel Baroud, et celle-ci se prêtera très bien à cette affectation.

Une « Société archéologique » a été fondée à Alep pour grouper tous ceux qui s'intéressent au passé de la région. Elle a pour organe une *Revue* dirigée par le Cheikh Kamel eff. el-Ghazzi, et la Société, avec le concours de M. Ploix de Rotrou, vient de fonder le Musée d'Alep dont la première tâche sera de terminer le déblaiement de la Grande Salle souterraine de la Citadelle d'Alep et du nouveau relief découvert dans la citadelle (*Syria*, XII, p. 95).

R. D.

Le Gérant : PAUL GEUTHNER

6-31 Tours, Imprimerie A...

UN POÈME PHÉNICIEN DE RAS-SHAMRA

LA LUTTE DE MOT FILS DES DIEUX ET D'ALEÏN FILS DE BAAL

PAR

Ch. VIROLLEAUD

Les fragments de poèmes phéniciens qui ont été recueillis à Ras-Shamra par MM. C. A. Schaeffer et G. Chenet, sont écrits en cunéiforme, suivant un tabl[illegible] d'une vingtaine de lignes constituant deux lots bien nets, ces lignes étant [illegible]

Il y a, en effet, dans cet ensemble, cinq fragments de poèmes bien nets, dont les principaux personnages se nomment Ilou-El et Baal. Il y a, d'autre part, cinq morceaux qui appartiennent à un seul et même cycle, et où l'on voit retracés différents épisodes d'une lutte sans merci entre deux êtres, dont l'un s'appelle Aleïn, fils de Baal, et l'autre Môt, fils des dieux.

Le présent article est consacré au premier de ces cinq morceaux de ce mythe : le Mot et Aleïn, celui qui a coûté le plus de sérieuses difficultés d'interprétation, mais qui était le plus propre à donner un aperçu de la physionomie d'ensemble de la poésie, de la langue, de la mythologie phéniciennes au temps des Ramsès.

Le texte est gravé sur une tablette à six colonnes, mesurant 19 cm. de largeur et dont la hauteur devait, par conséquent, atteindre 22 cm. environ[1]. Nous avons la tablette en assez bon état, et la partie inférieure a seule été un peu endommagée.

La colonne IV faisant suite immédiatement à la colonne III, nous avons ainsi cinq épisodes entiers dont le début et la fin manquent, ces épisodes étant séparés par des lacunes de longueur à peu près égale au texte de chacun d'eux.

On s'explique ainsi, pour la transcription du tableau, suivant pas à pas l'estampage et

[1] Voir *Syria*, 1931, fasc. 1, p. 24.

La hauteur des autres colonnes est donnée dans les planches XL-XLII que dans les autres. Ces planches XL-XLII sont les planches XXXVI, XXXIX et XL qui, pour des raisons purement pratiques, ont été placées à la fin du volume.

complète les indications fournies ci-dessus [ ] sur le déchiffrement de l'alphabet de Ras-Shamra.

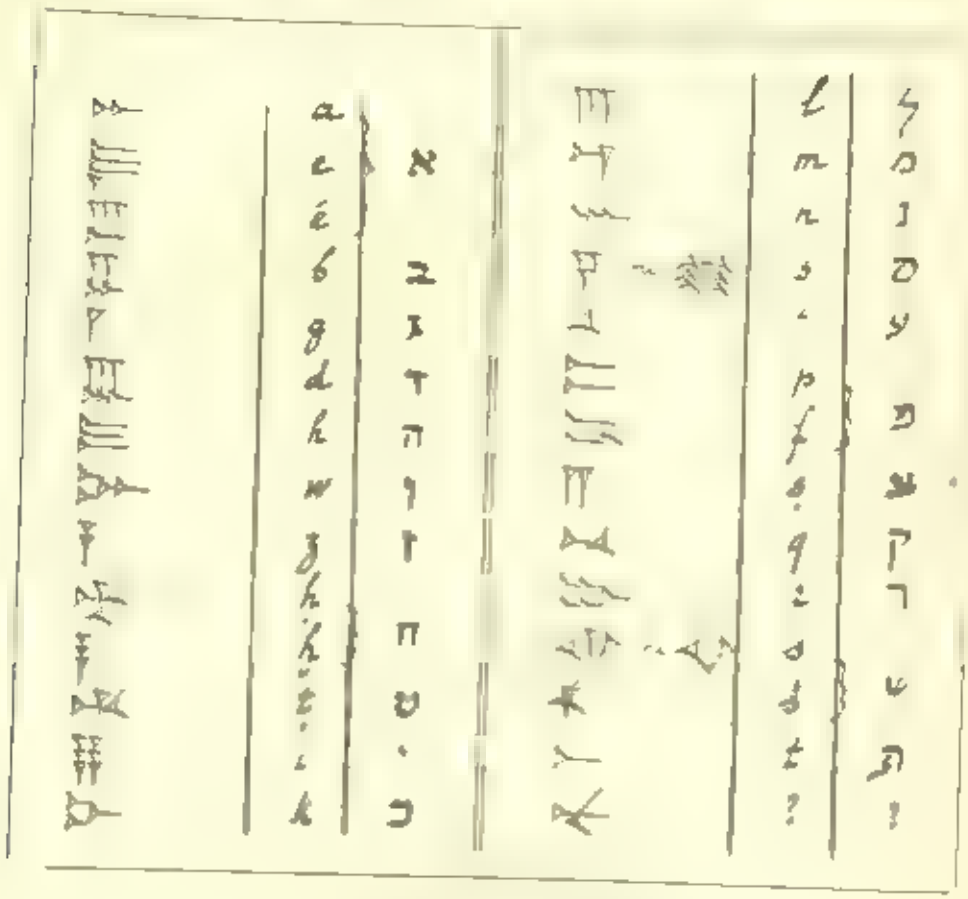

Tableau de l'alphabet de Ras Shamra (1)

Col. I (pl. XXXVIII).

(lacune de 20 lignes environ)

(1) [ ] *Al[e]yn . Bʿl* [ ] (2) [ ] *bk . pat bm . ʾ(?)* [ ]
(3) [ ] *zrh . ibm . leiu*

(1) La seconde forme du *mouch* se rencontre uniquement dans RS 1929, nos 1, 9, 12, 11, 46, 4 + 33, 7. Noter, d'autre part, que *s* répond, le plus souvent, à ⊏ quand ⊐ = ⊐ et que [illegible]. Sur les deux formes de *s*, voir [illegible] p. 197 n. 2, et pour le dernier signe, [illegible] RS 1929 désigne *Syria*, X, pl. LXI à LXXV.

thmtm . tgdr . sd (7) *El w thd . grs .* (8) *mlk . ab . snm . lfn* (9) *El . trbṯ . arṣ* (10) *tsha . w tsḥtnh*

(11) *tsḥ . gh w tṯḥ . tsmḥ ht* (12) *Asrt . w bnh . Elt . w ṣb* (13) *rt . arṣh k mt . Alein* (14) *B'l . k ḫlq . Zbl . B'l* (15) *arṣ gm . iṯb El* (16) *l Rbt Asrt ym . sm'* (17) *l Rbt . A[šrt] ym . tn* (18) *aḥd . b. b(nm ᵓ)k amlkn*

(19) *w l'n . Rbt . Asrt ym* (20) *bt . nmlk . td' . tlḥ ᵓ)n*

(21) *w l . . Ltpn . El [dp]e* (23) *d . dq . anm . krf* (23) *'m . B'l . ḥ'db . nrḥ* (24) *'m . Bn . Dgn . ḥtmšn*

(25) *w(l 'n . Rbt . Asrt ym* (26) *bḥt . nmlk . 'ṯtr . 'rf* (27) *ymlk . 'ṯtr . 'rf* (28) *apnk . 'ṯtr . 'rf* (29) *l't bqrrt . Ṣpn* (30) *iṯb . l kḫṯ [.] Alein* (31) *B'l ṯnḥ . ḫmḫn* (32) *ḥdm [.] resh . limḫṯ* (33) *apšḫ w l'n . 'ṯtr . 'rf* (34) *tamlk . b ṣrrt . Ṣpn*

(35) *ird . 'ṯtr . 'rf. ird* (36) *l kḫṯ . Alein . B'l* (37) *wimlk . b arṣ . El . kth* (38) [ ] *sabn . b rḫbt* (39) [ ] *sabn . b kknt*

TRADUCTION

(1)] Aleïn (fils de) Baal [ ] (2) [ ] son [ ] le(s) *pst bn* [ ] (3) [ ] le *ibm* pour les dieux.

(4) « Vous [ ] tournerez vers (5) El celui qui [ ] se déverser [ ] les Grâces dans la [ ] les Océans. Tu descendras la montagne (6) de El, et tu monteras dans [ ] sa demeure. (7) Le Roi, Père des années. Devant (8) El tu ..... et tu ... ; (10) tu te prosterneras et tu l'honoreras. »

(11) « Puis [ ] tu élèveras la voix et tu crieras pour réjouir (12) Asherat et son fils, Elat et les *gb* (13) *rt* de son *arṣ*. »

(14) Comme Aleïn fils de (15) Baal était mort comme avait péri le Zbl de Baal, (16) de la Terre, Elle dit à la Maîtresse, Asherat de la Mer : « Écoute, (17) Maîtresse, Asherat de la Mer ! Donne-moi (18) l'un de tes [fils ?] que je (le) fasse régner. »

(19) La Maîtresse Asherat de la Mer, répondit (20) « Non ! Nous ferons régner quelqu'un connaissant le ... »

(21) Upon El-Dipodé il prévint (22) « Que Dagan .. (23) avec Baal, qu'il prépare l'un le d'autre (24) avec l'Enfant de Dagon qu'il prépare les ... »

(25) La Maîtresse Asherat de la Mer, répondit (26) « Non pas ! Nous ferons régner Ishtar (27) Il régnera, Ishtar (28) Vous que Ishtar

29 [ ] ... chera sur les ... et de Tsaphon ... 30 Il s'assiera sur le siège d'Aleïn,
(31) (fils de) Baal. Puisses-tu ... son ... [ ] ... qu' ... (depuis le) de
sa tête (33) (jusqu'à) ses pieds. »

Ishtar-et répond [ ] : « Que [ ] ... sur les ... et de Tsaphon ... »

... Ishtar-et descendit [ ] descendit [ ] ... vers le siège d'Aleïn, fils de
Baal (37) et il régna sur la Terre d'El, tout entière.

(38) [ ] nous avons ... sur les places publiques.

(39) [ ] nous avons ... sur les ... ...

COMMENTAIRE

1-3 Le nom propre [illegible] contient très probablement le mot *Il* « Dieu » et l'on sait [illegible] que cette fois semblent [illegible] par Motu et Il (1-3 suiv.).

Le nom d'Aleïn (1-2) est toujours suivi de celui de Baal, mais on trouve une fois (texte inédit) *Ilem ba Bʿl* « Aleïn, fils de Baal ». La juxtaposition des deux noms exprime dans le chaînon il ressort [illegible] de certains passages, que Aleïn est le dieu de [illegible] Tsaphon, une sorte d'Adad, ou dit par exemple intéressant à la [illegible] *ʿanagh tpth rukb ʿarpt* « et fait tomber les nuages [illegible] vent [illegible] les pluies ». De plus Aleïn est accompagné de sept *bnm* [illegible] (1 AB VI 8) *sth* corps 2) [illegible] Baal semble [illegible] *hbr* [illegible] ces deux sortes [illegible] taureaux sauvages symbolisent sans doute, comme dans le [illegible] d'autres textes, les trompes et l'orage. Enfin le messager d'Aleïn porte le nom très caractéristique de *Ḥbr-ym* « Celui qui chevauche les mers ».

Le nom propre d'Aleïn paraît être un [illegible] pris substantivement d'un verbe *ʾlh*, qui se rencontre dans la phrase *ahlyn ʾlhm* « je [illegible] les dieux » [illegible] *ʾlhm* [illegible] substantivé [illegible] le pluriel est *ilhat* [illegible] *ʾilhat ʿamt* « pour les [illegible] des peuples. »

4-13ª — X est envoyé auprès d'El et d'Ashérat.

a) 4-10. — *La mission de X auprès de El*

Les mots et lettres qui manquent sont restitués d'après deux passages identiques [illegible]. Il y a la différence que [illegible] est écrit dans l'un de ces passages *mbʿ* (la confusion de ʿ avec ʾ est assez fréquente) et dans l'autre, *mbk*, comme ici.

Col. I

46[2] *ʾth* se trouve toujours en tête d'une phrase exprimant un ordre (voir aussi col. III-IV, 31) ou une défense. Il faut comprendre, je pense, *ed k*[11] et rapprocher *ed* de ar. ﻫﺎ « voici que ».

Le verbe *tbn pn* [illegible] correspond à hébr. *natn panîm* ou *śîm* Bats *l ttn l* [illegible] est le suppl. de l'optatif ou du jussif, comme en accadien, en araméen ancien (voir *Z. f. Assyr.*, II, p. 24) et dans notre Ancien Testament (voir exemples mentionnés col. I, 22 *l tsp*, I, 23 [illegible], I, 41 *l tadnn*, I, 52 *el ombe*, I, 54 *el anuth*, col. II, 3 *l tsal* [illegible] *ank*, col. VI, 27 *l ʾn*, 28 *thpn*, 29 (*l usbr*).

La grande lacune du début empêche de reconnaître par qui et à qui ces ostraca nous sont donnés. Dans ce qui suit, il s'agit d'aller en haut. El et sans doute de la terre où le messager se trouve. Il est chargé de son remplaçant. Et lui reste prendre la parole et s'adresse à celui qui a reçu le message.

Quel peut être le sens de la partie *mbn ʾr mbk* ? Il est évident que El le dieu suprême n'est pas dans les cieux, mais dans une région de la terre qui se trouve au confluent des eaux avec la mer. La préposition *ṯḥt* ne se rencontre sous cette forme que dans la présente locution. Partout ailleurs il y a *ṯḥtt* comme en hébr. On peut donc dire que *ṯḥt* est pour *ṯḥtt* ou *ṯḥtt* = *ṯḥtt* (*ṯḥtm* est l'équivalent d'hébr. תחתים *taḥtîm* qui est du plur. de תחת).

El peut aussi être comparé au personnage de la mythologie babylonienne qui s'appelle Ilabrat. Nergal est qualifié « celui de la bouche des deux mers » *ant pʾ nmtk*. On sait par ailleurs que Nergal est le dieu de la région d'El-hadr et de la rive de celle-ci. Il assaille Ea, qui vient également au bord de la mer. Or El-hadr est parfois identifié avec Dagon, dans le pays des Mardates (cf. R. Dussaud, *Hist. et Rel. des Nosaïris*, p. 112 sqq.). Or la plaine de Ras Shamra, qui s'étend le long de la mer, forme l'un des cantons.

6. 8. — La région où El réside s'appelle *Sd El* « le champ de El ». Le *ṣ* de *ṣd* est écrit [illegible], mais ce signe ne peut être qu'un doublet de [illegible][3].

[1] Il convient de noter cependant que *ʾth* n'est pas toujours suivi d'un verbe à la 2e pers. On dit, par exemple, *ʾdk l tbn pn m Ba-ʿlm Mt.* Voir ci-dessous, l. 28, *apnk*, qui joue un rôle analogue à *ʾdk* et qui ne se rencontre jusqu'à présent [illegible] que pour désigner une personne.

[2] Il y a lieu toutefois de remarquer que dans certains mots (par ex. *bʿrt*, col. III-IV, 3 et 41), [illegible] est constamment écrit à la place de [illegible]. Dans *ṣd*, c'est [illegible] qui l'emporte des deux

On dit aussi *stur Ēl* « les Eaux de El » (ex. col. III, 36 et 37), le pluriel de *sd* (héb. שָׂדֶה, pl. שָׂדוֹת) étant *sdm*.

[illegible] champ de Dieu » pourrait sans doute [illegible] de la mythologie classique. Comme la situation n'en était déterminée qu'approximativement, [illegible] on soumettait [illegible] fut, [illegible] un voyage d'exploration [illegible] expression [illegible] « tu le découvriras » ou mieux « tu [illegible] la découvriras ».

Une fois le « champ » [illegible] « message » [illegible] = héb. שָׂדֶה dans le parallélisme avec אִמְרָה [illegible] Dieu [illegible] Dieu n'est pas [illegible] simplement, En nas *mlk* ou *mlk šnm* [illegible] « Père des années », convient parfaitement à un dieu qui doit vivre un jour [illegible] Baʿlu avec Ḫrnmos. Le pluriel *šnt*, « années » = héb. שָׁנָה, est habituellement *šnm* (poét. שָׁנִים) ; voir col. V, 8-9.

9. — « Quand tu seras en présence [illegible] que Ilib me souvient avec [illegible] de El » dit-on au messager, « *thbr w tql* : tu ... et tu [illegible] ». Peut-être convient-il de rapprocher *hbr* le ar. هبر « couper en gros morceaux » et *hbr* de hel. [illegible] « le dieu » le messager offrirait un sacrifice à [illegible] Les deux [illegible] Cependant ce n'est pas ainsi qu'on exprime l'ordre d'accomplir un sacrifice ; on dit *šlm* ou *tbh*. D'autre part l'absence de complément [illegible] indiquer que les verbes (*thbr* et *tql*) ont un sens neutre [d].

10. — Ici, par contre, le sens est parfaitement clair. *tithaw* = héb. תִּתְחַוֶּה, hitpaʿel de חָוָה ; *thdnh* est le piel de *hdd* ḫ ד (inf. [illegible] ; *h* pr. suff. 3e pers. sing., commun aux deux genres.

On ne [illegible] [illegible] [illegible]

...nus d'ub « le champ de Dieu » ; on aussi L'expression ns « un cri aussi *nsr* et *nsrt* *ḫ* qui est très fréquente correspond à l'hébreu שְׂדֵה אֱלֹהִים mais *p* qui ne se rencontre parfois ex col VI 21 22 et 32 ... est toujours remplacé dans cette locution par le mot *ḫ* dont le pluriel est *ḫm* Le verbe *ḫl* חיל, ar ... proprement des douleurs de l'enfantement ... la place que אבד occupe en hébreu — *ḫwt* est exactement l'équivalent de l'hébreu חַוָּה *ḫt* est peut-être à corriger en *t* ... au lieu de ... ce serait l'inverse de l'accusatif ... toutefois, il n'y a pas lieu de tenir le présent pour un archaïsme de la ... du parfait.

12 Le fils d'Asherat est Baal d'après col V, 1 Elat ... à juger par son nom, ... rait la parèdre d'El ... ne joue pas un rôle efficace ... ce n'est pas d'ailleurs à cette déesse que El s'adressera, dans la scène suivante, mais à Asherat.

13a Je ne vois aucun sens acceptable pour *ḫ-t* qui ... rencontre d'ailleurs ... est au contraire ... lettre ... et il est ... plus souvent associé à *ab* Si *arn* = hébr. אֲרֹן « autel », on rapprochera *aḫ* de אח « brasero ». Ce seraient ... des deux objets de ... cette ... mais il résulte ... deux passages où ... et *aḫ* se ... emplètent ... opposition ... 11 87-114 ... ment p. 207 ... les mots désignent plutôt des êtres animés [1].

13b-18 — El s'adresse à l'Asherat de la Mer

Assuré qu'il a reçu l'hommage du ... sage, et accueilli la requête par cet hommage ... pique, El se ... vers la ... Rabbat-Asherat-la-mer pour la demander de donner un successeur à Aleïn, qui est mort.

Les verbes *ad* et *ḫl*, ... emploient ... ellement ... me en accadien *adâru ubâlu*, ils s'opposent très exactement ... être le seul IIe-IV 2-3 87-90 20-21 Il se ... que *Zb* ... est un quatrième fils d'Athirat, fils de Baal ... mettre ... col III IV ... 9 29, 30 ... *ll* dans certains ... par ex RS 1929

[1] ... un nom ... « Elat ... rivage d'Elat » dans RŠ 1930, n° 23, 2 [*lʾlt.Ēlt*...]. Le nom d'Elat ne se rencontre nulle part ailleurs dans le poème.

[2] La preuve en est fournie par le passage suivant ... Sapha le ... ar *bn ṯi km aḫi w srs km arṯi* « et il naîtra à moi un fils qui sera comme mon frère et un rejeton qui sera comme mon *arṯ* »

n° 6, 26 : *Ml mlk*), peut s'expliquer par l'heb. מלא « habitabo in », ici *zbl* paraît être un participe qal d'un verbe qui se rencontre en araméen sous la forme *zbl* et signifie « porter ». On pourrait donc comprendre « celui qui porte le *bl* du Baal de la Terre » en considérant *bl* comme un nom en relation avec *ṣrrhn* pour *ṣrrhn* expression qui désigne le roi. *Bl ars* « le Bl de la terre » n'apparaît nulle part à l'état isolé.

A hébreu בתוכנו « dans notre » devant *mn* l. 11 et devant *bl*, l. 14, est corrélatif de *ym* (hébreu ים) « mer ». Voir encore col. I, III, IV, 20-22. On dit également dans le même sens *ym* ... *l*. Voir plus loin col. III, IV, 1-3 *l ... ʾnhm*.

16. L'titre de Baalat « la Maîtresse » paraît désigner la même déesse que celle à Byblos la Baalat par excellence. Toujours le couple Asherat-Asherat, les deux mots *ʾaṯrt* et *ym* ne sont pas séparés ici, non plus que l. 2 par exemple. Il est vrai que Baal est souvent désigné sous d'autres noms. Il s'agit sans doute de la même déesse qui est simplement nommée Asherat l. 13 et qui est la « femme de Dieu, laquelle est situé au bord de la mer ».

16-17. — Dans *smʿ l, smʿ* répond à hébreu שמע ; il y a donc littéralement « que l'entendement (soit) à ... », le verbe « être » étant sous-entendu, comme il l'est d'ailleurs constamment. Voir aussi col. VI, 23-24.

17. *tn* « donne ! ». L'impératif fem. est identique à l'impér. masc. Voir aussi col. III, IV, 21 *tgm*.

18. *- ahd h* . « un parmi ... », voir aussi col. V, 22, la restitution *h[nm]k* « tes fils » n'est pas complètement assurée. *anthn* est la 1re pers. sing. du haphil. Energ. I.

19-20. — L'Asherat de la Mer répond à El

L'Asherat répond à un seul mot : *ʾal* « il ne ... pas ». Cependant elle justifie son refus par une phrase de trois mots, dont le 3e est légèrement mutilé ; on ne peut hésiter, d'ailleurs, qu'entre *ilhn* et *ilm*. Aucun des fils de la déesse [1] ne possédait sans doute la science qui est ainsi désignée et que le successeur d'Elem devait nécessairement posséder, du moins aux yeux d'Asherat. On voit ici les « présents » de l'Asherat encore par la

[1] Suivant un texte inédit, Asherat avait soixante-dix fils.

suite (l. 21 suiv.) que « dans [son] sentiment demande [essentiellement] à Asherat mais qu'il s'adresse tout naturellement à ses avis sans discuter davantage la déesse dit l'ailleurs *mais* « nous ferons régner » (l. 20 et l. 21) c'est qu'elle sait qu'elle peut compter sur l'assentiment du dieu.

Pour *ad* [illegible] (*Ras Shamra* 1929, n° 12, 6) *ṯa-qa* (voir col. III-IV, 21, p. 216) *w id* [

21-24 Lipn-El-Dped donne ses instructions ou transmet les ordres de El, en vue du sacre (?) du successeur d'Aleïn.

21-22. — La réponse d'Ashérat est interrompue par une sorte de déclaration qui est prononcée par Lipn-El Dped. Le verbe *'n*, comme heb. עָנָה, ne « signifie pas seulement » répondre « mais aussi » prendre la parole « et c'est de cette façon qu'il faut entendre ici, car il n'est pas question que El ou Asherat se soient adressés à Lipn. Cependant Lipn assiste à leur entretien et ne doit pas consulter sur le choix du successeur d'Aleïn, il est là pour intervenir pour tout régler d'avance en vue de l'accession au trône du nouveau roi qui n'est pas encore désigné. Il est vrai que le texte n'est pas très clair.

Lavergne comprend l'abri [illegible] El-Dped répond à Lipn *ṯa-ṯpn* « Mais il résulte de [illegible] les remplacements qu'il faut lire Lipn et non [illegible] « très doux, nouveau » et ailleurs on lit dans un texte (*Ras Shamra* 1931, *ank Lipn-El Dped* : « (c'est) moi (qui suis) L. E. D. » (voir col. II, 21 : *ank Aleïn, B l*).

Le nom de Lipn est généralement accompagné comme ici (col. III-IV, 4 et 10 de col. I d'El-Dped) qui est sans doute le père de Lipn, comme on dit *Ḥiram bn B* pour *Ḥiram bn B* (cf. p. 196). Voir d'autres cas (l. 11). Il reste à déterminer si ce terme *ilgm* est un qualificatif du dieu El ou le nom propre du père de Lipn, ou s'il désigne une autre divinité. De toute façon, et que Lipn agisse de son propre mouvement ou comme mandataire du dieu suprême, il donne d'une façon ou l'autre des ordres à un personnage dont le nom ne se rencontre que dans ce seul passage [illegible] dont le début est [illegible] *t, ma*. Qu'il s'agisse d'un nom propre ou d'un titre, je ne saurais proposer pour ce terme aucune explication satisfaisante [illegible] pour y retrouver l'un des trois

(1) On dirait plutôt *El-Dped l'n l Tpn*, par comparaison avec *Spn ṯpṯ Mt* (col. VI, 22-23) ou encore *l'n El-Dped l Tpn*, d'après *ṯpṯ El Bʿl ʾnt* (col. III-IV, 22-23).

mots : אין, אין et אלה, au pluriel. On pourrait, il est vrai, construire ainsi : *dq* (n. pr. ou titre) *umm l ʾrf* « que Dq... les *um* » ; mais l'optatif *l ʾrf* est lui-même fort obscur, puisque le prêtre s'explique de plusieurs façons dont aucune ne s'impose.

23-24. Le verbe *db* se rencontre très fréquemment dans le Poème ; il s'emploie dans des cas fort divers et peut être traduit par « faire » ou « présenter » (v. co. II, 22). *db* correspond, en somme, pour le sens à héb. עשׂה (qui ne se trouve qu'une seule fois à RŠ) ou accad. *epēšu* ; et, pour le sens comme pour la forme, à עזר II (Néhémie 3, 8) = ar. et sud-ar. عذب (sur *d* = ʿ, voir ci-dessus, p. 18, n. 1)[1].

mrḥ appartient sans doute à la rac. מרח = مرح « frotter, oindre ». En arabe, مرح désigne l'huile d'onction, toutefois l'équivalent exact de مرح serait *mrḥ* d'après la règle posée ci-dessus p. 19-20 et qui ne souffre guère d'exception[2].

ktms pl. de *ktm* est peut-être emprunté à accad. *katāmu*, inf. I² de *kamāsu* « se courber, se prosterner ». S'il en est ainsi on traduira par « génuflexions ».

Baʿal et Beth-Dagon « se retirent avec leurs associés comme ici, mais il est remarquable que ces deux divinités — et Baʿal surtout — ne figurent dans la présente scène, qu'un simple rôle d'assistants.

25-32. Ashérat reprend la parole et met en avant le nom d'Ishtar-ʾrf comme successeur d'Aleïn

Si Ashérat a rejeté la demande de El (l. 19-20), cependant elle n'a pas fait connaître encore toute sa pensée. Elle reprend donc la parole et elle commence sa nouvelle déclaration par un refus plus net encore que le premier : *hlt*, héb. מלא.

Le nom du protégé d'Ashérat, ʿIshtar-ʾrf, ne se rencontre que dans ces ll. 26-suiv., et le nom même d'Ishtar (ou Ashtar?), sous cette forme babylonienne, arabe ou moabite (Mesa 17), ne se trouve pas ailleurs. La forme cananéenne : *ʿṯtr* Ashtart ne figure qu'une seule fois dans l'ensemble des

[1] *ʿdb* est souvent en corrélation avec *ʿt*, très fréquent aussi, qui est l'hébreu עתר « pleurer, mettre ».

[2] Voir cependant ci-dessous, p. 217 : *ktm*

[3] Le nom même de Dagon ne se rencontre pas dans le Poème ; il figure seulement dans RS 1929, n° 9, 3 et 19, 8.

fragments mythologiques de Ras-Shamra. Pour RŠ 1929 voir nos 1, 9, 10, 17, 3, 19, 1o, 22, 6 et 23, 1. — La seconde partie du nom *ʿrš* peut s'expliquer par ar. عرف ; ce serait donc « celui qu'Ishtar connaît », ou « celui qui connaît Ishtar ». — On notera l'insistance d'Ashérat, qui prononce trois fois de suite (ll. 26-38) le nom de celui dont elle veut faire un roi.

28 *apnk* voir ci-dessus p. 197, n. 1. Il paraît être un adv., qu'on peut rapprocher d'accad. *appana*, « alors, aussi » ou d'hébr. אַפְנֵי. Cependant il resterait à expliquer que, non seulement ici, mais dans plusieurs autres passages, cet adverbe soit accompagné du pr. suff. 2e pers. sing., alors que le verbe qui suit est à la 3e pers. On trouve aussi *apn* seul. Dans tous les textes fragmentaires

29 Le verbe *ʿlh* « monter » est suivi ici de la prép. *b* comme parfois עלה en hébreu. — La locution *srrt Spn* se retrouve ci-dessus, VI, 12-13, dans *Bʿl srrt Spn*. *Bʿl Spn* seul dans RŠ 1929, 1, n° 9, 14. Comme il s'agit de « monter sur (littéralement dans) la ou les *srrt* », on peut croire que ce mot désigne une colline, peut-être le « tell » même de Ras-Shamra. *Spn*, hébr. צָפוֹן « le nord », s'applique soit à la ville mère du nom, à la contrée dont RŠ était la capitale (les noms de ce groupe, Saphène en Arménie, ou צבא dans les noms de Zinjirli) représentent en effet d'ordinaire des régions plutôt que des cités. De toute façon, le nom de Saphon aura été donné évidemment au pays de RŠ par des gens qui habitaient dans le Syrie du Sud, et sans doute par les Cananéens de Canaan même.

30-31e *khs* est un synonyme de *ks* « trône » comme on le voit par col. V, 5, 6 et d'autres passages. Le *khs* d'Aleyan sur lequel Ishtar-ršp va s'asseoir, se dressait sans doute au sommet des *srrt* de Saphon.

31e. Parmi les valeurs possibles de ﻫ, la plus vraisemblable paraît être ḫ ; il y aurait donc trois ḫ comme il y a trois ʾ ; cependant la preuve n'est pas faite encore et la transcription *h* doit être considérée comme simplement provisoire. Sous ces réserves, le verbe *nhr* qui est assez fréquent (v. encore I, 32 *l nhr* et col. II, 19 *nhrt*), semble s'opposer à *ntn* = heb. אתר ar. ﻧﺰﻝ[1] et sud-ar. יתב « venir [2] ». *nhr* aurait donc le sens de « s'en aller, disparaître » à l'origine « être effacé, essuyé » heb. נחר[1]. On pourrait ainsi traduire

Corriger en conséquence, ce qui est dit ci-dessus, p. 23, l. 1-3.

(2) Exemple : *ak mḫt Rbt. Aḥrt tm, ak alwt qnit-ẖm* sur ce vers et ceux qui suivent, voir Ex. 26. *Qnit-ẖm* est un nom propre féminin, signifiant « la créatrice (rac. קנה, des dieux ».

tmhra 2e pers. sing. optat. Energ. I qal or hiphil par. « Puisses-tu essuyer son visage ! »

32 Ensuite, « Ishtar-rf » aurait essuyé son visage depuis le *hm* sombre de sa tête jusqu'à ses pieds. Pour *hlm* cf. Lor. peut-être aussi le parall. ass. *kal* « tout » I col. III (V) 1 : *ahi ehlu-šu* « ses frères qui s'opposent à lui » se rapprocher d'hébr. כֹּל « toutes les parties ». Il faudrait le suppléer à la fois les deux prépos. *mn* et *l* qui conviennent en tout cas, d'après ce qui se rencontre ailleurs, dans la phrase parall. *mš ih 'd šhm* « depuis le haut de ses longs cheveux jusqu'à ses pieds » ; voir aussi col. III (V), 46 et 47 *an i an*.

33-37. — Avènement d'Ishtar-rf

Ishtar-rf accepte la mission qu'on lui confie et il le fait dans les termes les plus simples. Puis il descend [*ytrd*] *ar'eh* ... [*ytr*]*d* répété cf. col. VI, 17 suiv. *BA* ; et *ib* 21-22 *ql Bn* « la maison Ishtar-rf vers le bas peut-on croire [*ytr*]*d El* ». Ici, il est écrit lu-s pour des deux et par « descendre » pour gagner la terre de Dieu (*ars El*, l. 4), c'est donc que les deux régions ne se trouvent pas au même niveau.

Sur la terre tout entière *ib* appartient à El, répondant Baal lui aussi possède la terre comme on le voit par l'expression *Zh B'l ars* I 15 ; ils savaient par là ils sont prêts à passer au service du plus offrant.

38-39 « Prends les lignes d'un nouveau [*ktb*] que occupait [*hn*] la première partie de col. II et concernait sans doute l'activité d'Ishtar-rf ; ce personnage ne reparaîtra, d'ailleurs, nulle part dans la suite.

Un seul mot est clair : *rhbt* = hébr. רַחֲבַת.

Col. II (pl. XXXIX)

lacune de 18 lignes environ

(1) *l* [ ] (2) *wl* [ ] (3) *kd* . [ ] (4) *kd* . *l* [ ] (5) *l'tqn* . *w*(?) [ ] [*nt*] (6) *tngsh* . *ktb* . *a*[*rh*] 7) *l'gth* . *ktb* . *ša*[*t*] (8) *l emrh* [ ] (9) [ ] (10) [ ] (11) *b qb* . *all* . *tse* . *gh* . *w*[*ts*]*u*(12) *h* . *at* . *Mt* . *tn* . *ahi* .

col II

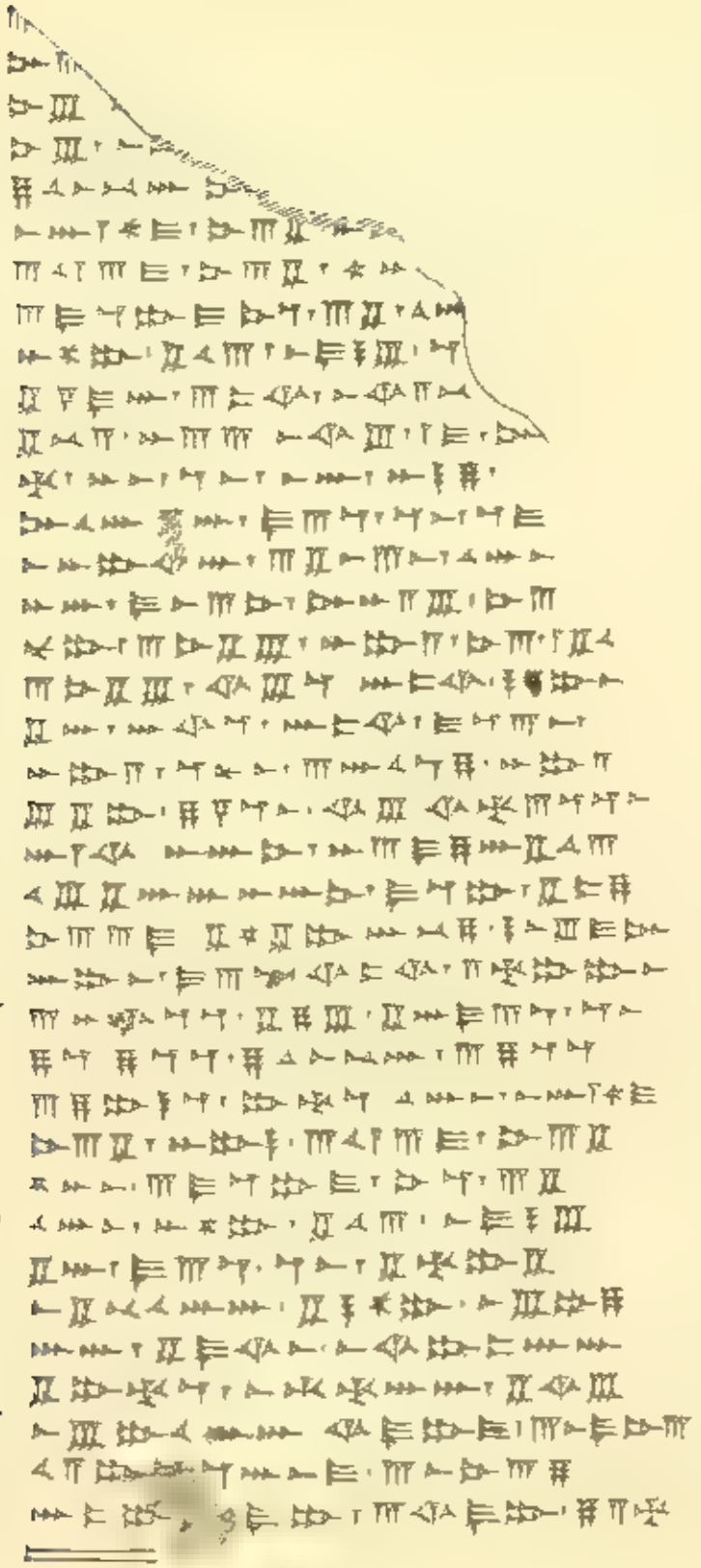

(1) *a . ṯ'n[ ]Bn . Ēl . Mt . ars . la tars . l Bʿlt . nt . l' an . etlh . wasd*
kl (16) *ḫr . l kbd . ars . kl . gbʿ* (17) *l kbd . šdm npš . ḥsrt* (18) *bn . nsm .*
npš . ḥwlt (19) *arṣ . mḥt . l n'mi . arṣ* (20) *dbr . išmt . sd . šḥl mmt* (21) *ngš .*
ank . Aleyn Bʿl (22) *'dbnn ank . emr . ḫpi* (23) *klle . bšbr nqt . ḥteh*
w (24) *Nrt . Ēlm . Šps . šḫrrt* (25) *la šmm . b id . Bn Ēlm . Mt*
(26) *un . ymm . ʿtqn . l imm* (27) *l irḥm . ṯḥm .*
'nt . tngšn (28) *klb . urṣ . l'glt . klb* (29) *sat . l emrḥ .*
ḥm . lb (30) *'nt . usr . Bʿl . tehd* (31) *Bn . Ēlm . Mt ḫ ḥrb . [ ]t . 'n*
ḫ ušr . [ ] . [ ] . šmm . [ ]n (35) *ṯhm . ym . [ ] . šd . [ ] . ḫ ʿl . ḫ ušrt*
ltkl (36) *'šrm . mnth . tltt*
(37) *npr[... š]r . l šr . išḥ*

TRADUCTION

(1) à [un] (2) et à [ ] (3) la cruche [ ] (4) la cruche [ ] (5) il... et (?) [ ].

[Anat] [ ] (6) [ ] pour son veau un chien dévastateur (7) pour son agneau.

Se [ ] Anat [ ] du sang [ ] Baal et [ ] sous Mot (10) dans un [ ] de [ ] (11) [ ] Ilou [ ] Ēl [ ] (12) « Toi, Mot, donne(-moi) mon frère ! »

(13) Mot, le Fils des Dieux, répondit : « Que (14) [ ] des ros-tu ? C'est à la Vierge Anat [ ] qui appartient [ ] (15) Mot [ ] irai et je chasserai [ ] (16) [ ] jusqu'au cœur de la terre [ ] (17) jusqu'au cœur des champs ; car, le souffle [ ] (18) des dieux [ ] le souffle qui anime [ ] (19) de la terre a disparu. Mot a pris la terre (20) [ ] vie errante [ ] et les sables (ravagé par le) [ ] (21) (deviendra un terrain de) chasse.

« Moi (je suis) Aleyn (fils de) Baal (22) Prépare (ce sacrifice) :

« Moi (je suis) le mouton (que) prépare avec du (23) [ ] et avec du froment pur [ ] ».

Et (24) Šps, le Flambeau des dieux, (dit) : « Les plaines (25) non (fécondées par le sang) des dieux sont dans la main de Mot, le Fils des dieux. »

(26) (Un) jour (d'entre) les jours, il ... pour des jours, (27) pour des mois...

Anat sait s'approcher de [ ] (28) le chien errant pour son veau, le chien (29) dévastateur pour son agneau.

Selon le cœur (30) de Anat, du sanctuaire de Baal elle sa[illegible]t (31) Mot le Fils les deux par la faucille (32) elle le fend dans le van elle le seconde (33) dans le feu, elle le brûle (34) dans le moulin, elle le font dans le champ, (35) elle le sème pour manger sa part (36) pour détruire les oiseaux (qui sont) sa part.

(37) ..... la chair crie à la chair :

COMMENTAIRE

1-5². — 3 et 4. *kd* = hébr. כד. Voir déjà RŠ 1929, n° 12, 2-8, et n° 3, 4 *kdm* « des cruches de vin »); peut-être aussi ci-dessus, col. VI, 1 *k[d]*.

ʾitqn, cf. I, 20.

5² 12 — Anat attaque une première fois Môt et l'adjure de lui rendre son frère Aleïn

5-8². [illegible] Anat [illegible]s les très qu[illegible]quent à la fois les [illegible] d'après II, 27² suiv.

La déesse Anat, qui est la sœur d'Aleïn (I, 12), attaque Mot le pron. suff. 3 le désigne évidemment mais il n'est pas nommé que ci-dessus I, 9. Le rival d'Aleïn est appelé parfois Mt Il, 9, 12 et cf. I, VI, 17 (21, 24), mais le plus souvent, Bn Ilm-Mt II, 13, 24, 31, etc.)[1]. Bn-Ilm est un titre ou un qualificatif qui précède le nom même comme on dit Rabbat Ashérat etc., col. I, 10, et Nrt Ilm, ps. I, 24). Mt doit être très probablement Mot, mot qui signifie « la Mort ». C'est sans doute le même personnage que le Môt de Philon de Byblos (§ 24) qui, était le fils de Kronos et de Rhéa et « que les Phéniciens nomment la Mort ou Pluton ». Cependant, d'après notre poème, col. VI, 26-27 et col. III-IV, 14, Mot était le fils de Šr-El, et non pas de El qui est Kronos, col. I, 1, 8, Ce dernier, I, 1, 38).

La déesse Anat « fait s'approcher » *tqrbn*, puis de ces deux de Mot deux chiens qualifiés le premier *arḫ* et le second *sat* ; *arḫ* correspond à hébr. ארח « rue, route » ou à la racine ארר « errant » ; *sat* peut être rapproché de l'hébr. שאה « dévastation, région dévastée » ce serait le chien « ravageur » ou le chien « des

[1] Une seule fois : *Bn Ilm*, tout court. On ne saurait dire, pour l'instant, si *Bn-El* (RS 1929, nos 2, 17, 25, 26, 33, 34 est le même personnage que Bn Ilm

régions ravagées ». Le premier chien est lancé contre ou dans la direction (*l*) du veau (*gl* = ‏געל‏) de Môt et le second contre son *eur*. Il ressort de ce passage même et de plusieurs autres, où se trouvent énumérés les animaux offerts en sacrifice, que *eur* = accad. *immêru*, aram. bib. et ar. *immar*. Voir aussi ci-dessous l. 22 [illegible] *gl* et *eur* sont sans doute des collectifs.

Môt apparaît ainsi comme un dieu pasteur et c'est le premier trait de caractère de ce personnage. Pour Môt dieu de la végétation, voir plus loin II 24-25.

8ᵇ-11ᵃ Anat a dû se proposer, semble-t-il, d'attaquer le troupeau de Môt. Il se venge quand à Môt lui-même, mais elle agit, cette fois, à l'instigation « selon le cœur » *ka lb* cf. accad. *kima libbi* d'une autre déesse qui s'appelle Aṣirat. Aṣirat est Baal *aṣr* = accad. *aṣru* et construit *aṣrt* « sanctuaire » nom qui ne se rencontre pas ailleurs que II 8-9 et 30. Il faut donc admettre qu'il y avait plusieurs déesses portant ce nom d'Anat 1° Anat même II [8ᵇ] et 27 = 1 Rs [82] n° 1 7 3 16 4 44 6 30 9 17 2° Anat aṣr Baal = Bêlet-Anat « la Vierge Anat », que Môt nommera dans sa réponse à Anat I 44 et qu'on retrouvera col. III-IV, 22-23.

'Anat saisit (*ṯbd*, qui s'écrit aussi *ṯbd* ; heb. ‏תפשׂ‏ ; ar. ‏ثبد‏) son adversaire au moyen d'un *ṯpṯ* [illegible] il le serre, ou le presse [*ṯṯp*]*n*] et [*ṯṯp*]*nn*. Énerg. I 6 il dissèque de ‏בקע‏ dans un *pʿl* = *bqʿ* [illegible] qui indiquent peut-être la manière dont sont faits le *ṯṯ* et le *ṯṯ* se rencontrent dans un passage obscur, *ka lṯṯ dm a*[*bb*], *km all dm urṯh*, qui ne permet pas non plus d'en élucider le sens. (Pour *ur* et *ub*, cf. col. I, 13, Comment. p. 199).

11ᵇ-12 Si Anat s'adresse à Môt c'est sans doute qu'elle accuse ce dernier d'avoir fait disparaître Aleïn et c'est aussi qu'elle n'a pas perdu toute espérance de revoir son frère. Aleïn, en effet, reparaîtra un jour (col. III-IV, 2 suiv.) et d'autre part Môt dans sa réponse (II 13 23) ne se défendra guère d'avoir, tout au moins, contribué à la perte d'Aleïn.

13-23. Môt, fils des dieux, répond à la déesse Anat.

13-15ᵃ. — Môt feint, semble-t-il, l'étonnement. « Que me demandes-tu là ? » lit-il littéralement « Que *ab* [illegible] du pronom neutre désigne

(1) Cette déesse habitait, elle aussi, le même temple que Baal, on lit, en effet, dans un texte inédit *ʿir Bêt.ʾnt w Bʿl* « le temple de Bêtounat-'Anat et de Baal ».

[illegible] *ʾarṣā* [illegible] de *ʾarṣ* « hol [illegible] Et Mot ajoute comme pour détourner les supplices ou attentats sa fatal[illegible] « (Il sait bien que c'est à la Vierge Anat [illegible] qui [illegible] « pouvoir » = hébr. [illegible] « ou [illegible] qui remonte à la famille [illegible] » (Ce serait donc la Vierge Anat qui aurait dit [illegible] Aleïn n'arrait [illegible] Mot [illegible] tant qu'existe l'orge qu'il a [illegible] avec [illegible] Il est évident que c'est une erreur du scribe pour [illegible] »

15ᵇ-17ᵃ. — Mot se [illegible] prêt [illegible] à [illegible] « répandre le sol dans toute la mesure du possible » [illegible] *ʾal tašpaḫ* [illegible] [illegible] [illegible]

cout[illegible] transformer la terre en un [illegible] d'orge [illegible] de *ṯint* (à rapprocher peut-être d'ar. ثِنْ, qui désigne différentes pierres précieuses), tandis que le champ que hante le lion (*šḫl* = héb. poét. שחל) meurtrier (*mnt*, partic. hiphil de מות) deviendra un *ngs*. Pour ce dernier mot, outre l'héb. נגש et l'ar. نغش, le poème lui-même nous en fait connaître le sens approximatif par l'opposition *ktlu pel mṯbt ngṣhm* « tu battras les ennemis de la stèle, leur *ngṣ* ».

21-23 Avant ainsi fait Môt estime [illegible] sera à son tour en Arabie ce qu'il deviendra et [illegible] rendre les honneurs [illegible] sa puissante rivale. C'est pourquoi il [illegible] *tbn* [illegible] *ʿdb*, voir ci-dessus col. I, 23) : « Prépare » sans doute : « Prépare (tout, comme s'il s'agissait d'Alein) ».

La fin de la réponse de Môt est fort obscure. Après avoir dit : « Je suis (ou je serai alors) Alein (fils de) Baal », il ajoute : « Je suis (aussi) l'agneau (sur *aur*, voir l. 7) ». *ḫṯh* paraît être un impératif comme *ʿdbn* (l. 22), *h* désignant l'agneau qui représente Môt. Or cet agneau doit être sacrifié (?) *b pi ḫṯh* et *b ṯet ngṣ*, mots dont le sens précis nous échappe. Le contexte — on l'explique par les hébr. נגש et נגף, par contre, la première proposition n'offre aucun sens acceptable.

Il semble, en tout cas, que Môt ne réclame pas seulement les honneurs qui sont l'apanage d'Alein. Il espère [illegible] dans la mort même au troupeau dont il est le gardien. Il sait [illegible] est sujet [illegible] il trouvera la mort, comme ses ennemis. Môt [illegible] périra, en effet — on le verra par la suite, — mais non pas de la manière [illegible] avait choisie.

24-25 — La déesse du Soleil fait connaître la décision prise au sujet de Môt

Špš [illegible] une [illegible] fonction [illegible] par ex. col. VI, 22-24). *Špš ršp* ne peut être rapproché [illegible] *šapšu* [illegible] rencontre dans un texte astrologique *Bongenaar* VI, 60 et 61 sous la forme [illegible] *šapšu*, s'appliquant au disque du soleil. Il y a d'ailleurs, [illegible] *Rs.* verbe *špš* sur lequel voir col. III-IV, 2). De [illegible] *špš* [illegible] qu'il s'agit du Soleil [illegible] quelquefois *ršp* [illegible] II, IV, 24).

[1] Pour *ṯbr*, avec le sens très net de « briser », cf. col. VI, 21.

qui est le [illegible] de Shamash [illegible] assez nettement. Voir, en outre, RS 19[illegible] au soleil et (à) la lune », et n° 9, *b rh šps*, a[illegible] « le [illegible] soleil » ou « l'Occident »[1].

Il faut certainement [illegible] de l. 24 et [illegible] de l. 24, le verbe *tgh* « elle dit » ou « elle crie » (cf. col. I, 11 Comment., p. 195) ; il arrive d'ailleurs fréquemment que ce verbe ne soit pas exprimé.

Šps prend ici un arrêt : elle joue le rôle d'arbitre. On sait d'ailleurs que Shamash [illegible] Baal [illegible] de [illegible] Mot [illegible] en [illegible] Anat [illegible] les [illegible] ne sont pas les siennes. Mais voici que Šps, accourant à l'aide d'Anat, vient déclarer que Mot n'obtiendra aucun des avantages auxquels il prétendait et qu'il doit conserver ce qui lui appartient en propre, à savoir les *shrrt ln sum*. Il n'est peut-être pas trop risqué d'expliquer *shrrt* par l'ar. صحراوات, pl. de صحرا « plaine déserte », en [illegible] les [illegible] de la forme صحراء. Si tel est bien là le sens, l'expression *ln sum*, litt. « sans eaux » c'est-à-dire « sans l'eau des cieux » (cf. accad. *la me* « le manque d'eau »), s'explique tout naturellement et, d'autre part, le caractère de Mot se trouve mieux défini. Le nom même de Mot indique déjà, d'ailleurs, qu'il est le symbole de la mort sur son déclin, le lieu de l'automne et des épis mûrs, et la scène qui suit en fournit, du reste, la preuve formelle.

26-36 Anat attaque Mot pour la seconde fois et elle le tue pour manger sa chair

26-27[a] Par [illegible] être [illegible] Mot [illegible] (cf. col. I[illegible] Comment. p. 204), *t'ḫp* aussi [illegible] est sans doute énerg. I de la [illegible] accad. *eṣêpu*, qui emphatique une idée de déplacement dans l'espace ou dans le temps ; [illegible] le sens de « vieillir » ar. عتق et peut-être [illegible] en hébreu

[1] Et ailleurs *ṣat šps* (accad. *ṣit šamši* « le lever du Soleil » ou « l'Orient »,

[a] Cf. RS 49.[illegible] n. 8[illegible], *ʾitrn šps* « la constellation Šps

Job. 21, 7). — *l ymm l irhm* indique une longue durée de jours et de mois; cf. col. V, 7-8 [*l ymm*] . *l irhm* . *l irhm. hnt* [ ] *h šl' nt.* — *rhm* est peut-être le pluriel de *h* = hébr. רוח (plur. רוחות) « le vent » (cf. col. I, Comment., p. 190); le mot *rm* se retrouve [illegible] « nombreux » [illegible]

27b-31a. — Scène identique à 5-9, sauf qu'il y a simplement ici *tbid*, tandis qu'il y a ci-dessus II, 9-10, *tbid ... b sn ỉpt*. La suite est toute différente : 'Anat ne pose plus de question : si elle ne doit plus revoir Aleïn, elle vengera du moins sa mort; elle se précipite sur Môt et le pourfend

31-36. — La scène de la moisson [illegible] le Môt est ici décrite en termes parfaitement clairs. *hrb* = héb. חרב, « épée » ou « harpè », arme en forme de faucille, les pays [illegible] de la moisson [illegible] de fer [illegible] Il semble cependant qu'on se servait aussi du *hrb* comme d'un instrument contondant [illegible] *hrb mdd* [illegible] est l'équivalent exact de néo-héb. חשר, ar. خشر. — *ešt* = accad. *šadu*, héb. אשד[1].

rhm = héb. רחים « les deux meules ». — Pour *šd* v. ci-dessus col. I, 6, p. 197. Le verbe *šdd* [illegible] Energ. I [illegible] = שדד; *ỉpn* = חפן, طحن (dans *tḫn*, le 1er *n* d'Energ. II se confond avec la 3e radic.); *dr'* = זרה (en arabe [illegible] seule exception à la règle d[illegible] Ou trouvera plus loin (col. V, 11 suiv.) une scène du même genre.

De ces cinq opérations, les trois premières se rapportent à la moisson même et à la purification du grain par le vannage et par le feu[a]; la quatrième a trait à la réduction du grain en farine, tandis que la cinquième représente les semailles. Ainsi Môt est assimilé tout entier à l'épi, qui fournit le grain d'où on extrait la pâte et [illegible] le grain [illegible] nouvelle récolte. Mais par [illegible] la scène finit où Môt meurt, c'est-à-dire [illegible] sous les coups [illegible] [illegible] [illegible] Sur [illegible] Voir [illegible] [illegible] [illegible] Goodspeed, *North Semi. Inscr.*, p. 80 et suiv.

[illegible] ce que 'Anat vient de faire [illegible] fait pour se [illegible] *l bht* [illegible] [illegible] [illegible] שבר, « rad. *šbr* du sac, de la [illegible]

[a] Le mot « feu » se rencontre toujours sous la forme plur. *est*

[1] Cf. *Lévit.* 2, 14, אביב קלי באש.

bon, et sans doute aussi pour en fournir aux bœufs et les hommes. Mais on ajoute qu'elle a été faite aussi pour achever ou détruire [illegible] les vers qui sont sur [illegible] c'est-à-dire les mites. Mot à mot on se prend ici l'accadien *ussuru* « oiseau » [illegible] s'ajoute après ce passage obscur [illegible] *ussum u dqi ina* « l'oiseau ces deux » le poisson dans la mer ». Il est question par ailleurs RS 1929 [illegible] 21 [illegible] 40 [illegible], 8 [illegible] 12 [illegible] 19 17 [illegible] 24 [illegible] 8 et peut-être 20 [illegible] 21 d'oiseaux d'eau. Différentes catégories [illegible] peut penser que les oiseaux qui constituaient [illegible] son avoir la part où les parts *smm* = [illegible] *ṣpr* de Mot, et sur lesquels il n'était sans doute pas autorisé [illegible] les oiseaux en même temps par son produit [illegible] ils cessent d'être [illegible] aux approches de l'hiver, ou bien ils émigrent vers d'autres cieux.

37 — D'où l'on [illegible] suivre [illegible] qui se [illegible] dans la première partie de la col. III.

Col. III-IV (Pl. XL et XLI).

Chacune de 30 lignes environ.

(1) *k ḥlq* . [ ] (2) *whm* . *bl* . *A*[*lein* . *Bʿl*] (3) *whm* . *ql* . *Zbl* . *bʿl* [illegible] 4 *l ḥlm* [illegible] *dpʿ* [illegible] *tmtrn* (7) *nhlm* . *tlk* . *nhtm* 8) *w ql* [illegible] 10) *ḥrt* . *bni* . *bnwt* (12) *smm smn tmtrn* (13) *nhlm* . *tlk* . *nhtm* [illegible] 15 *ṯnb* [illegible] *ṯbr* [illegible] *tšḫq* (17) *išd* . *gb* . *w ugb* (18) *nšbn* . *unk* . *w anḫn* 19 *w tnḥ* . *b ʿrṯ* . *nps* [illegible] 23 *ap* [illegible] *gpn* . *Nrt* [illegible] 25 *pl nt* [illegible] *Zbl* . *Bʿl* . *arṣ*

30 *tlh* [illegible] *pnm* [illegible] *Nrt* [illegible] 36 *pl nt* [illegible] 39) *ql* . *Alein* . *Bʿl* (40) *ql* . *Zbl* . *Bʿl* . *arṣ*

(41) *wʿn* . *Nrt* . *Elm* . *S*[*ps*] (42 *ql in* . *ʿn* . *b* . *qbʿ*[*ḫ* (?)] (43) *bl* (?) *ḥt* . *bʿl* . *dnil* (44) *w abqs* . *Alein* . *Bʿl*

[1] Le P. Dhorme a exprimé le même avis : *Rec. bibl.*, 1931, p. 36.

Col. III

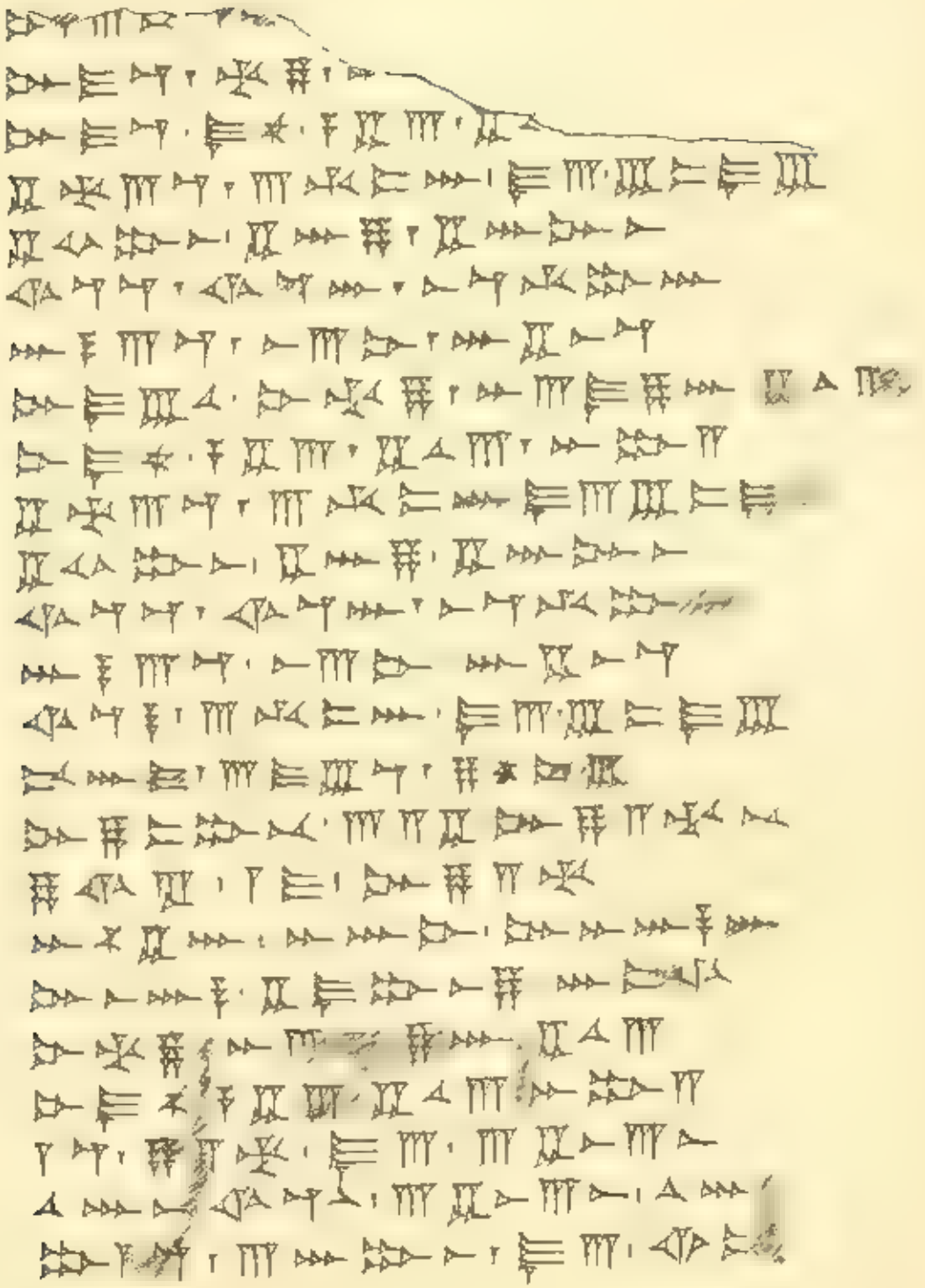

EN SOUSCRIPTION

COMTE DU MESNIL DU BUISSON

Directeur de la Mission Archéologique de Mossoul-Haute-Syrie

LA TECHNIQUE

DES

FOUILLES ARCHÉOLOGIQUES

LES PRINCIPES GÉNÉRAUX

CONFÉRENCES DE PREMIÈRE ANNÉE

FAITES À

l'Ecole du Louvre dans les années scolaires 1928-1929 et 1931-1932

Un beau volume [illegible] figures et [illegible] pages [illegible] 1932

Prix de souscription : **60 francs**

PARIS

LIBRAIRIE ORIENTALISTE PAUL GEUTHNER

13, rue Jacob VI^e^

1932

INTRODUCTION

L'enseignement de la technique des fouilles archéologiques.

1. Les fouilles archéologiques, leur importance dans l'œuvre scientifique générale de l'enseignement [illegible] des fouilles [illegible]
2. [illegible] enseignement [illegible]

1re CONFÉRENCE

Principes généraux.

1. Le but des fouilles archéologiques.
2. Les sources de l'histoire. Rôle des fouilles.
3. Méthodes scientifiques à appliquer aux fouilles
4. Disciplines et connaissances servant à une bonne technique des fouilles

2e CONFÉRENCE

Préparation et plan d'une campagne.

1. *L'avant-projet* : choix de l'époque, prévisions des dépenses, les collaborateurs, le matériel.
   La préparation : le protocole des autorités, service du commerce et de l'exportation, règlement des fouilles

3e CONFÉRENCE

L'installation matérielle d'une mission.

1. [illegible] Sociale. Le drogman courant des chantiers. Alimentation et hygiène.
2. Les ouvriers, programme et discipline du travail
   Voyages d'exploration archéologique

4e CONFÉRENCE

Les indices.

1. [illegible] section des textes et des monuments anciens : les documents [illegible]
2. [illegible] archéologique
3. [illegible] indices de la surface du sol

5e CONFÉRENCE

Les sondages.

1. Les divers modes de sondages.
2. Observations à faire dans les sondages
3. Lecture et interprétation des sondages.
4. La découverte des édifices

6e CONFÉRENCE

Les déblaiements.

1. Organisation du travail : [illegible] à déblayer, [illegible] d'après des déblais. Triage des terres. Decauvilles, grues, pelles mécaniques
2. Surveillance et précautions à prendre contre le vol. Nature des déblais
3. Découverte des objets, points à noter

7e CONFÉRENCE

Les recherches après déblaiement.

1. Observations générales.
2. Les matériaux et l'appareil
3. Formations, plans et dispositions des édifices
4. Signes et marques
5. Traces de faits artistiques
6. Les sondages après déblaiement

8e CONFÉRENCE

Conservation et reproduction des monuments.

1. Mise en état des chantiers
2. Conservation et restauration
3. Réparation des objets.
4. Emballage et transport des objets
5. La reproduction des monuments, moulages, plans, dessins et photographies. Copies d'inscriptions.

9e CONFÉRENCE

La publication des fouilles.

1. Les documents d'une mission : journal, notes, photographies, les [illegible]
2. [illegible] essentiels
3. Rédaction du rapport général

APPENDICE

1. La photographie dans les missions archéologiques
2. Mémento du moulage
3. La topographie. Le plan d'architecte

On se rend compte par la suite avec les comptes et la façon pratique dont cet ouvrage doit être rédigé qu'il faut faire archéologiquement à tous les échelons de la société pour la publication définitive. C'est le résultat de nombreuses années de fouilles en Syrie et en Égypte et de l'étude de tous les temps les plus divers. *Il manquait encore un ouvrage pratique.*

Toute personne voulant entreprendre des fouilles, c'est-à-dire une recherche dans le passé par les moyens modernes, ressentait un besoin évident d'un semblable ouvrage. Il n'y a pas de livre sur les fouilles et fouilleurs, alors que les méthodes modernes dans les sites préhistoriques, antiques ou médiévaux diffèrent par une évolution aussi grande que les époques étudiées de fouilles.

Mais « la technique des fouilles » n'intéresse pas seulement les spécialistes, les musées et collectionneurs, il suffit simplement à chacun de s'expliquer les faits auxquels il assiste dans les différents processus qui aboutissent à la découverte des fouilles, comme *contrôle* et comme *complément* de la lecture des textes écrits. Cette lecture est toujours incomplète et souvent inexacte, si elle n'est pas spécialement dans le domaine de l'archéologie, de la vie des peuples du passé, c'est-à-dire de l'évolution humaine. »

BULLETIN DE SOUSCRIPTION

Je, soussigné

adresse *à*

, déclare souscrire à *exemplaire*

de **Du MESNIL du BUISSON,** *« La Technique des Fouilles Archéologiques » au prix spécial de souscription de* **50** *francs l'exemplaire.*

Signature : Date :

(47) *ʾtn Bʿl ʾu* (48) *tḫrk . s*[ ] (49) *ištd* [ ] (50) *d* (?) *r* [ ] (51) *k* [ ]

(lacune de 25 lignes environ)

TRADUCTION

I (1) Quand Mot fils des dieux (2) mourut (2) alors Aleïn fils de Baal fut vivant; (3) alors le Zbl du Baa[l de la Terre] exista.

II (4) En songe, Lpn El-Dpgl entendit (5) « Bonne nouvelle, ô mon fils que j'ai créé! (6) Les deux vont faire pleuvoir de la graisse (7) les vallées deviendront des *nbtm* (8) et je (le) sais. »

Dès que Aleïn fils de Baal fut vivant (9) dès que le Zbl du Baal de la Terre exista, (10) en songe, Lpn El-Dpgl entendit (11) « Bonne nouvelle, ô mon fils que j'ai créé (12) Les deux vont faire pleuvoir de la graisse; (13) les vallées deviendront des *nbtm*. »

III (14) Lpn El-Dpgl se réjouit (15) Il dirige son visage vers les *ḫlm*: (16) il arrache le *sb* et il rit (17) Il lève ses yeux et il voit (18) « le mâle Môt est-il pour toujours? (19) [Il] se couchera-t-il [sur] son *ezl* »

IV (20) Dès que Aleïn fils de Baal, fut vivant (21) dès que le Zbl du Baal de la Terre exista, (22) Él cria à la Vierge (23) Anat:

« Écoute, Vierge 'Anat! (24) (et) mande (cette) à Sps, le Flambeau de Dieu: (25) « Le *pl* des sources arrosera-t-il [les champs]? (26) Le *pl* des sources rétablira-t-il sur les champs de Dieu (27) Où [est] la source des sources? (28) Où est Aleïn fils de Baal? (29) Où est le Zbl du Baal de la Terre? »

V (30) La Vierge Anat se précipite (31) pour dire à Mot: « Vers quoi as-tu tourné (32) vers Sps le Flambeau des dieux (33) tu élèveras la voix et tu crieras (cette) (34) (puisque) le Dieu-Taureau, ton père a fixé (35) le *ḫwr* le *ḫpr* (qui est) Dpn *nbk* (36) « Le *pl* des sources arrosera-t-il les champs (37) le *pl* des sources s'établira-t-il sur les champs de Dieu (38) Où, Baal des sources est-il? (39) Où est Aleïn fils de Baal? (40) Où est le Zbl du Baal de la Terre? »

[illegible] (42) « ..... la source (?) dans
[illegible] (43) « Le [illegible] (44) « Jusqu'à quand (le *pl* des sources)
[illegible] (47) Jusqu'à quand El. ... (48) tu .... (49) il

COMMENTAIRE

1-8ª — Aleïn est ressuscité. La bonne nouvelle est annoncée en songe, à Ltpn. El. Dped.

1-3 [illegible] *bl* [illegible] *ahd* Mot [illegible] pour [illegible] il y a [illegible] *ahd* (sur lequel, cf. col. V, 9) ; par ex. : *whn* (var. *whn ištm ušḫn* : « Voici [illegible] *whn* [illegible] Voir aussi RS 1929 [illegible] *whn* [illegible] « alors, toi, tu ouvriras » (pour *tgn*, cf. ci-dessous l. 24). On notera que, en accad., il existe un pron. dém. *annum*, à côté de *anni*.

4. — Il faut évidemment suppléer le verbe, *mṯ* sans doute. — *ḥlm* « songe » = heb. חֲלוֹם, ar. حلم.

5 [illegible] *bnt* [illegible] (cf. [illegible] p. 197) [illegible] l'expression [illegible] est [illegible] qui [illegible] *bnt* [illegible] qui correspond à heb. בנה = ar. *banâ*, « construire », mais aussi « procréer ». [illegible] RS [illegible] la forme *wš* ; mais il y a plusieurs exemples de *wš* (ainsi *atw*, ci-dessus col. I, 31, Comment. p. 203). Le pronom relatif *d* est sous-entendu.

6-7 La forme *tṯr* [illegible] *ṯrt* [illegible] pl. de שְׁבִי semble indiquer que *šnm* (heb. שְׁנַיִם) est du fém. (cf. ar. ثنتان). Le pendant, il y a également, l. 7, une 3ᵉ p. fém., *tlk* (de הָלַךְ), alors que le sujet est *ṯḫm*

(?) On emploie habituellement dans ce sens le verbe *ndd* : voir ci-dessus, p. 199, n. 2

(héb. שְׁחִיתִים) [1]. — *nbt* désigne certainement un liquide (voir déjà RŠ 1929, n° 12 2, 8 *kd nbt* « cruche de *nbt* » et, en outre, texte inédit : *wq... b gl hrs nbt* : « il versa du *nbt* dans une coupe d'or », après quoi : *wn* : « il versa du vin. » On ne peut songer à ar. نَبِيذ, dont l'équivalent phén. serait *nbd*, et moins encore (Dhorme, *Rev. bibl.*, 1931, p. 480 n. 2 ad. *naptu* « naphte ». Il s'agit sans doute d'un liquide rouge et le sens de l'hébreu שְׁחִיתִים dans le même sens, *dm pn*, « le sang des raisins ». Cf. accad. *dam ᵘʳᵘ erēni* : « sang de cèdre », Thureau-Dangin, *Rituels*, p. 0

9-13. — Nouveau songe de Ltpn.

Le commencement [illegible] que le dieu n'ajoute pas à la fin, *w ašl* « et je (le) suis (de source sûre) »

14-19 Ltpn se réjouit de la bonne nouvelle

15-16 [illegible] sur *hdm*, cf. col. I 11-12, p. 204. — *pṣy* = [illegible] ar. فرق « fendre, séparer, diviser [illegible] que les dieux [illegible] ajoute : *tkrkr ṯth* : « il fait craquer ses doigts ».

17-19 [illegible] *rzt*, [illegible] vient peut-être de le rapprocher d'accad. *irtu* (et. constr. *irat*) « poitrine », et l'on comparera cette locution [illegible] Nbm 11, 20)

Voici la [illegible] Ltpn [illegible] l'on comprend bien [illegible] songes n'apparaît pas assez clairement pour qu'on puisse expliquer comment le retour du premier entraîne le repos du second.

[1] [illegible] De même en [illegible]

20-29 El charge la Vierge Anat d'un message pour la déesse du Soleil

20-23. — Au lendemain de la mort d'Aleïn, El s'était adressé à l'Ashérat de la mer, col. I, 13[3] et suiv. ; au moment où Aleïn vient de ressusciter (pour *ḥy* et *ʿṯ*, cf. ci-dessus, II, 2[1]-[4]), le dieu se tourne vers la Vierge (*Btlt* = hob. בתולה) Anat. Dès le matin, s'est déjà rencontré col. II, I, 1 et a envoyé après de Sps, le Flambeau des dieux.

24. — *rgm* est l'impér. qal (commun au masc. et au fém. ; voir col. I, 17 *tn* le *rgm* = accad. *rapāṣu*, qui signifie « to batter », mais aussi et avant tout « crier, appeler ». A RS, le verbe *rgm* paraît avoir le sens d'« envoyer », et le subst. *rgm*, celui de « message » ; voir déjà RS 1929, n° 18, 1-2 : *l rb khnm rgm* [ ] « au chef des prêtres message de » et n° 12 *bn rgm* (= accad. *mār šipri*) « messager ».

25-29. — Le message même comprend trois parties.

1° 2 -26 : El attire l'attention de Sps sur un fait qui paraît l'autant plus important que la chose ne peut pas se dérouler sur « les champs », c'est-à-dire sur la terre qu'habitent les hommes, mais aussi, sur « la montagne d'El » (cf. col. I, 6-7 ; c'est que ce fait le préoccupe : les sources *nt* = hb. נתז[1] se tarissent sur ces hauteurs (sens à préciser ; voir déjà p. 200 *ṯbr* = accad. *šitakan*, litt. « s'installer, s'établir » ; cf. hob. יצב « se tenir » Ps 37, 7 et Pr 2, 21 « la fois où ils s'établissent sur la terre ») et le sol de l'intérieur. Ces deux phrases parallèles se substituent sans doute une interrogation. Voir aussi II 28 et 29 : *mʿt* elles expriment en tout cas, et sont d'une grande angoisse.

2 -27 : El invoque, pour conjurer le fléau, l'appui de Baal des sources *nbʿt* sans doute parce que hophal plur. fém. de נבע « creuser » ; voir cependant I 48 où on a *mbṯrh*. Peut-être cette divinité est-elle la même que Aleïn lui-même considéré comme le régulateur des eaux souterraines.

3 -28 29 : El reconnaît formellement la présence d'Aleïn et sous ses deux noms habituels « Celui de Hadad » et « Celui de Saphon » accorde le bon suprême. Bien qu'on ait annoncé la résurrection du fils de Baal, personne cependant ne l'a vu encore. Le retard qu'il met à paraître fait courir au monde entier les plus grands dangers. C'est pourquoi El charge la déesse du Soleil — du soleil qui voit tout — de découvrir l'asile où Aleïn se cache.

Col. IV.

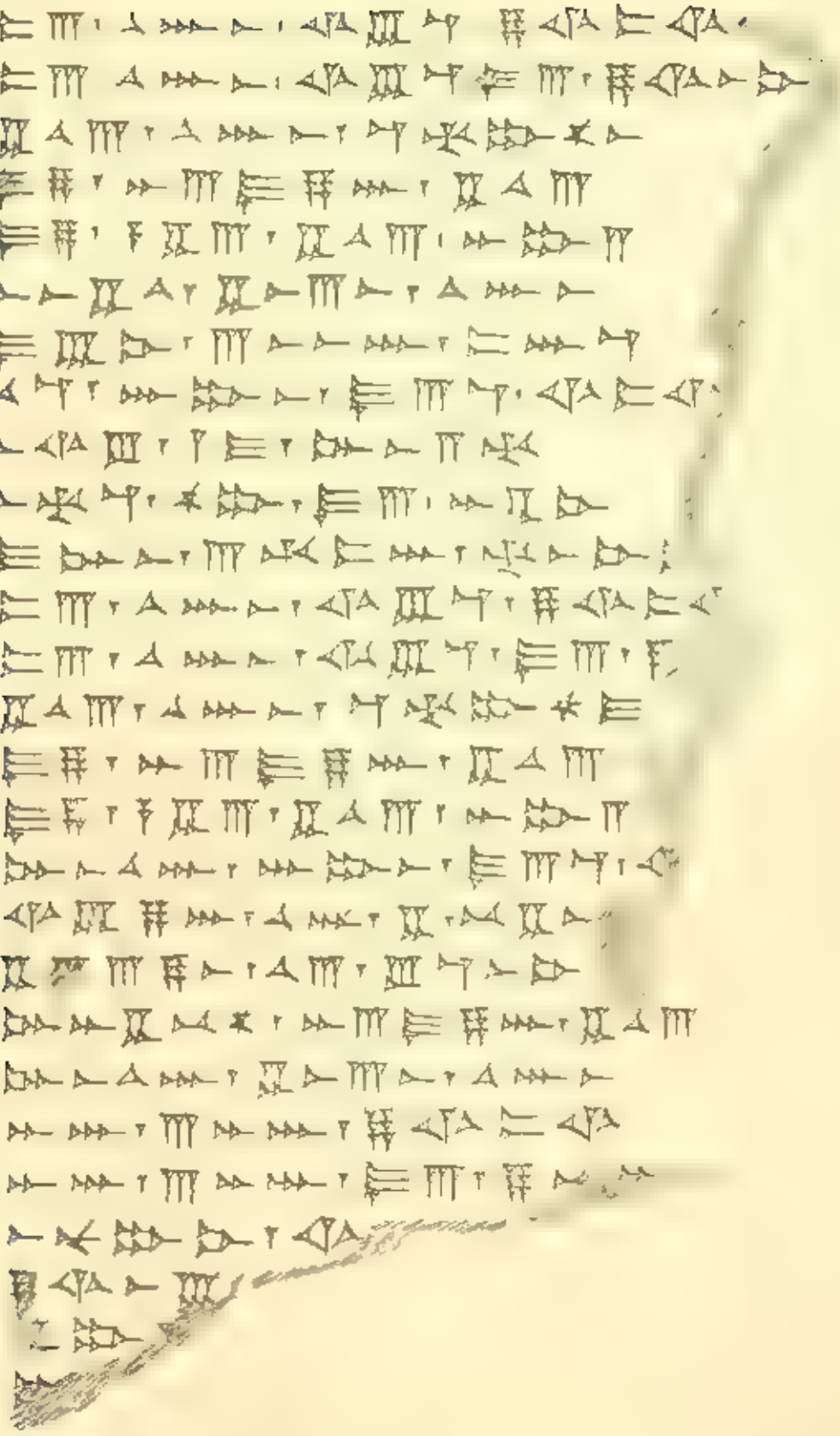

30-40 La Vierge Anat transmet à la déesse du Soleil le message de El

La Vierge 'Anat se précipite (*tb'*, de *tb* = ar. cond. *tbb*, ar. تبع) pour répéter les paroles de El à une tierce personne, qui n'est pas nommée, et qui est invitée à se rendre auprès [illegible] *ou pour lui*, cf. [illegible] I, 1 p. 197 de la déesse du Soleil, aux lieu et place de la messagère du dieu.

Cependant les paroles de El (30-40 = 2 > 29) sont précédées et suivies de préambules (41-44), d'où il semble résulter que c'est à Mot que la Vierge Anat s'adresse, puisque Sr El est le père de Mot (après col. VI 26-27).

34 — *tbn* paraît signifier exactement « assigner » « assigner à demeure ». Ex. *thnk el hkm hkmt* « le dieu sage t'a attribué la sagesse ». Voir aussi RS 1929 n° 18 = 1 et 21, 1. — Le mot ramène *tbnnm* qui a passé en accadien sous la forme « limite, territoire délimité ». Voir aussi Proverbes, I, 8 מסגרת tout le passage est traduit par ὁρίσω, et sans doute aussi l'ar. تخم « mettre une borne » (par exception à la règle خ = *h*, voir également, p. 202, *mrḫ*). — Le mot *hwt*, qui est très usité, paraît désigner un habitat ou un siège, si du moins l'on en juge par cette phrase : *tib B'l l hwtk* : « tu t'assiéras, (toi) Baal, sur mon *hwt* ».

35. — *ptḥ*[*k*], d'après un texte de 1931.

36-40. — Identiques à 25-29, sauf la variante *mbrḫ* [illegible], au lieu de *mhṣt*.

41-44 — La déesse du Soleil accepte d'aller à la recherche d'Aleïn

La réponse de Sps comprend deux parties. Il semble qu'elle invite d'abord la Vierge Anat à se reposer, et une fois de retour à Ugarit les deux phrases qu'elle prononce (42-44) sont assez nettement synonymiques, comme on le voit surtout dans la seconde partie : *ʿqb l* et *l tʿqṣ*. On peut admettre que *ṯḥt* = heb. תחת « intérieur d'une maison », et que *aṯr* = אתר ou [illegible] « seuil de porte ». Si l'une et l'autre partie [illegible] il faut bien lire *tṯr*, on peut comprendre, bien qu'il n'y ait pas de traits paratif *b l l* c'est-à-dire « apporte » ou « coupe du bois pour les murs, les [illegible] plafonds ». La Vierge Anat devait donc décorer sa maison, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, en signe d'allégresse. Par contre, le début de 43-44 *tṯr w* [illegible] donne à observer [illegible]

si ou. Le *sd* inaper[ ] semble être un verbe *s t l*, avec *sttdd* « tirer », qui se retrouve peut-être, I. 49, sous la forme (hiptaël) *istd*.

Ces instructions une fois données, Šps déclare qu'elle va chercher Alein *dbḫ* puis de ꜥṯrt [ ] et ne le tardera pas sous le dieu, à l'aller et

45-suiv La Vierge Anat manifeste à nouveau son inquiétude

Cependant la Vierge Anat n'est pas encore rassérénée complètement. La menace d'inondation n'est pas conjurée et elle ne le sera pas, tant que durera l'absence d'Alein.

Le verbe *ršp*, l. 46, paraît représenter, à lui seul, la locution *p. at ašm ršp* de l. 25 et 30. Dans *ašt an aḫ[ ]* sur la suppression de *mn* au début voir col. I, 12 p. 204. La déesse se demande-t-elle combien de temps encore durera l'horrible, ou bien jusqu'où il sévira. A la fin de l. 47 on peut proposer de lire *ʿd ym* « jusqu'à quand ». Anat s'appellera-t-elle ou parlera-t-elle au lieu d'agir ?) ».

Si le verbe *std* répond correspondre à *šṯ* des l. 42 à 44, Anat voudrait donc reprocher brutalement à la Vierge Anat d'avoir les préoccupations de Šps, ou du moins que quelqu'un les exécute à sa place.

Col. V (Pl. XLII)

1 *aḫt Bʿl ḥn Aṯrt [ ]ḫm aḫḫ ḥ ḥp[ ] [ ]m mnš ḥ sn ṯ* 4 *ṯḥr Mt [ ]nšʾ ṯ ars[ ] [ ] ṯ ḫṣ[ ] aṯḫ ḥ [ ] ṯ ḫḫ[ ] dṯḫ[ ]ḥ* (7) [*ṯ ʾmm (?)*] . *ṯ ʾrḥm . ʾurḥm* (8) *ṯ snt . [ ] ḥ šḥ* (9) *ʾnt*.

whn (?) . Bn . Ḫlm . Mt (10) *ʾm . Alein . Bʿl . išd* (11) *gḫ . w ṯṯḫ*

Ḫ ṯ ʾm ṯ . pat q ṯ ṯḫ pḫt [ ] dṯ ṯ ḥrḥ ṯ[ ] pḫt šṯ ḥ ṯ st 15 *ṯḥ (pḫt ṯḫn ḥrḥ* [16] *ṯ ṯḫ p[ḫt ḥ [ ] ṯ ḥrt* [17] *ṯḫ pḫt [ ] ṯ[ ]* 18 *ḥ šdm ṯḫ pḫt [ ]* [19] *dr ḥ m[ ] ṯ [ ]* [20] *ṯ aḫr ṯ [ ] ṯ[ ]* 21 *ap [ ]n ṯ[ ]m* 22 *ḫṯ ḥ n [ ] ṯ [ ]* (23) *ḥ ʾ) n [ ] . uḥf [ ]* (24) *[ ] m . aḫt [ ]* 25 [*ṯ ʾ*)] *kll . ḫmt [ ]* (26) *w [ ] ʾṯ . n [ ]* (27) *ṯ [ ]* (28) *bl [*

(Lacune de 25 signes environ

col. v.

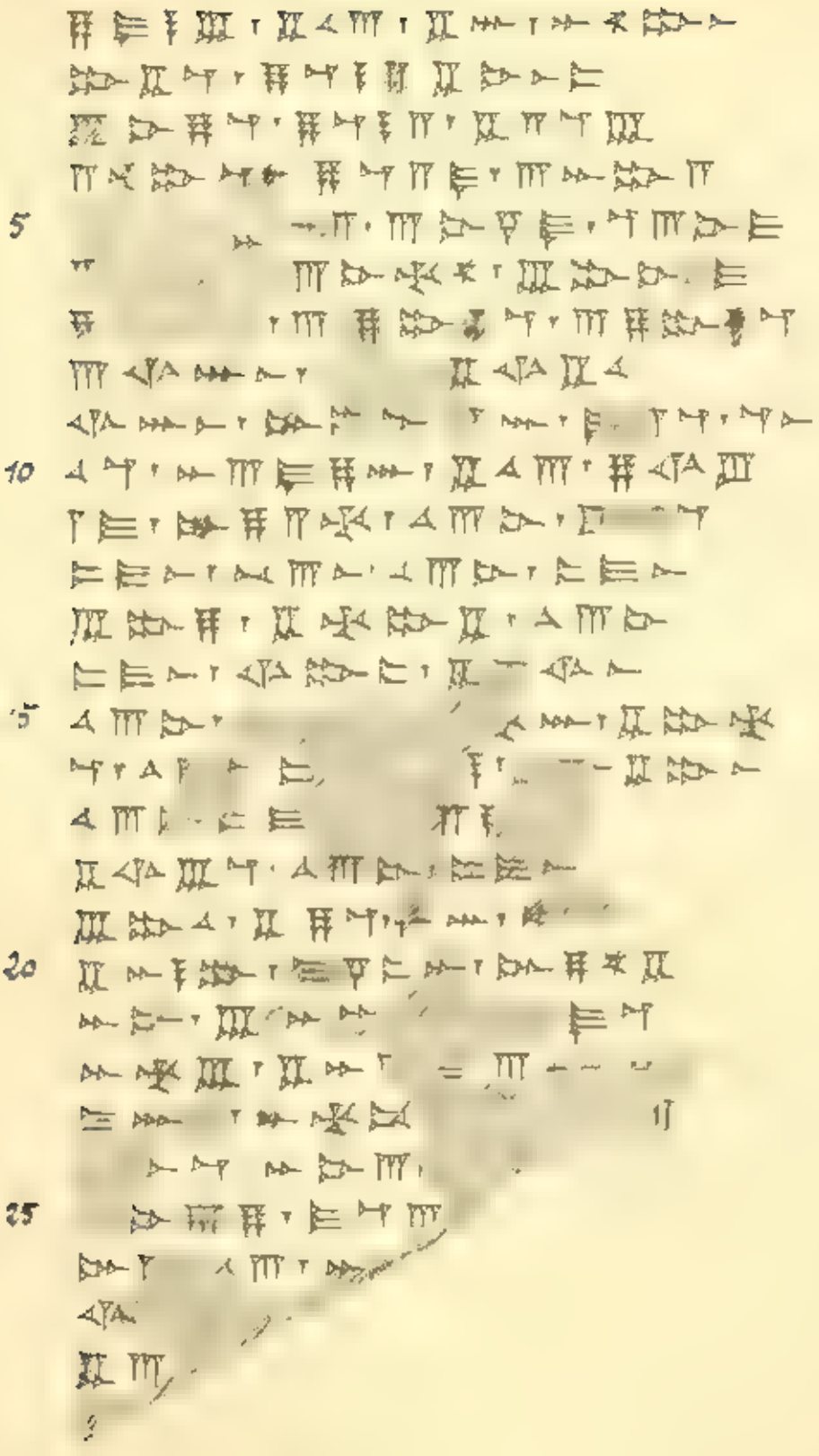

TRADUCTION

1 Baal fils d'Asherat saisit 2 les chefs, il frappe sur l'épaule 3 des
il frappe sur l'attelage 4 blanc [ ] de Mot 5 il leur fait toucher
terre ; (5) [ ] au trône de sa royauté (6) [ ] au siège de ses .
7 [pour des jours], pour des mois 8 [ ] pour des années [ ], pendant
sept (9) ans.

Et voici que 9 Mot, fils des dieux 10 [ ] contre Aleyn fils de Baal élève
(11) la voix et crie :

« Sur lui (12) le des voix sur lui le 13 de l'enfouissage par la
faucille sur lui 14 le de lui et dans le sur lui , le d'être
moulu dans le moulin 16 sur lui le 17 sur lui, ce 18
dans les champs, sur lui le 19 [ ] entre sera au jour 20 » .

(20) Ensuite, ... et il s'assit (21) devant (?) ... (22) l'un des ... 23 [ ]
(24) ... les (?) ..., nourriture pour (?) ... (25) tu détruiras (?) .....

COMMENTAIRE

1-9a. — Victoire de Baal sur Môt

Baal, fils d'Asherat, voit aussi son [ ] 12 et père Aleyn s'allie pour
semble-t-il, à différents personnages le combattre lui-même et finalement à
Môt lui-même.

1-4 . — Sur *shd*, cf. col. II, 9. — *rîm* (heb. רְאֵמִים) ne se rencontre pas ailleurs, et le mot *rb* figure seulement dans les expressions *rb khnm* (Ras, 1929 n° 18, 1 et haches de bronze[1]) et *bi rbt* (texte inédit). — *mhs* : heb. מָחַץ, c'est-à-dire *mahasa* (ar. ضرب) = *hip* : heb. הִכָּה. La première lettre de *hrt* est très incertaine ; on peut hésiter entre *h* et *ḫ*. — *sml* = heb. צֵאד, accad. *sumûtu*. Au début de la ligne 4, il faut peut-être lire *sh, at* et expliquer *sh* par l'hébreu שַׁאי dans *Jud*., 5, 10 (אֲחֹרִית) mêmes obscurités. Mot serait donc le bras de la mort ou même celui des troupeaux et de la végétation. — *nwsr* : hiphil de נצר = *massaga* (ethiop.) probablement que Baal fait reculer la poussière ses ennemis.

[1] Cf. *Syria*, X, 303.

5-9[1]. D'après ce qui précède, le trône dont il s'agit est celui de Môt sur lequel Aleïn s'est assis (col. VI, 28) *mlk* a ici le sens de « royauté », comme dans l'inscription d'Ahiram à Byblos. De même que *ʿlm* est synonyme de *ʿṯr* (voir ci-dessus, p. 210 et 214), *ʿlm* a aussi *dkn* exprime une idée analogue : de la racine *dkn* « être droit » vient le substantif *dkn* « chemin » pl. דרכים, a aussi conservé le sens de « voie » et « façon d'agir ». — [*l mm*] est restitué d'après col. II, 26-27.

9-20[1]. — Môt s'attaque à Aleïn.

Les trois premières lettres doivent se lire, très probablement : *ʿbn* = héb. אבן ; voir ci-dessus, p. 214.

Au bout de sept ans Môt prend sa revanche ou, du moins, il annonce qu'il va faire foudre sur Aleïn divers châtiments : sept en tout semble-t-il. Or il est singulier que ces châtiments sont ceux là mêmes que Môt avait subis précédemment de la part d'Anat (col. II, 31-sqq.). Il remarquer aussi que, v. 9, 11, *ḫrṯ ḥrb* alors qu'on attendrait *ḥrṯ ušrm* ou *ḥṯ ḥrb* — *pḥt* l. 12 et suiv. se rattache sans doute à la racine *pḥ* l'usage fréquent mais de sens encore indéterminé.

20-28. Nouvel épisode dont il ne subsiste que quelques mots. A noter seulement l. 20 *ahi* = h. אחי ; ar. أخ ; l. 22 *aḫt ḥrṯ* cf. col. I, 18 ; l. 24 peut-être *aḫ[ḏ]* « je conserai » حفظ חפץ ; l. 25 *ʾaḫ* ou mieux peut-être *aḫ* cf. *aḫt* l. 24 ; *ḥnd*, peut-être *ḥnd[ṯ]* cf. col. II, 18, p. 208.

Col. VI (Pl. XLIII).

(1 [ ] *k(ʾ)d ḫ* (2) [ʾ(ʾ)] *rsḥ* (3) [ ] *kʾ(ʾ)ṯ* (4 [ ] [ ] *Bn Elm*] *Mt* 6 [ ] *ʿ cenum ʾ Bʿl n Elm Mt* 8 [ ] *ʿ eshṯ b ah* 9 [ ] *Bn Elm Mt* 10 *p ʿn ahm atn Bʿl* (11) *ḫpẓ . bnm . ẓmt klṯ*

(12) *ṯṯb . ʿm . Bʿl . gr ṯ* (13) *Spn . iṯṯ . gh . w ṯṯḫ* (14) *ahim . atnt . Bʿl* (15) *l pḏ . bnm . ẓmt . kl* (16) *ʿ*

t n . k Gnrm (17) *Mt*

ʾz . Bʿl . ʾz . ingḫn (18) *k rḏnm . Mt*

. Bʿl . (19) *ʾz . inskn . k Bṯnm* (20) *Mt*

. Bʿl . ʾz . imṯḫn (21) *k ksmm . Mt*

ql (22) *Bʿl . ql . ʾtn*

Ṯpṯ (23) *ṯṯḫ . l Mt . sm ʿ* (24) *l Bn. Elm . Mt . ek . tmtḫ* (?) (25) *ṯ* (?) .

Col VI

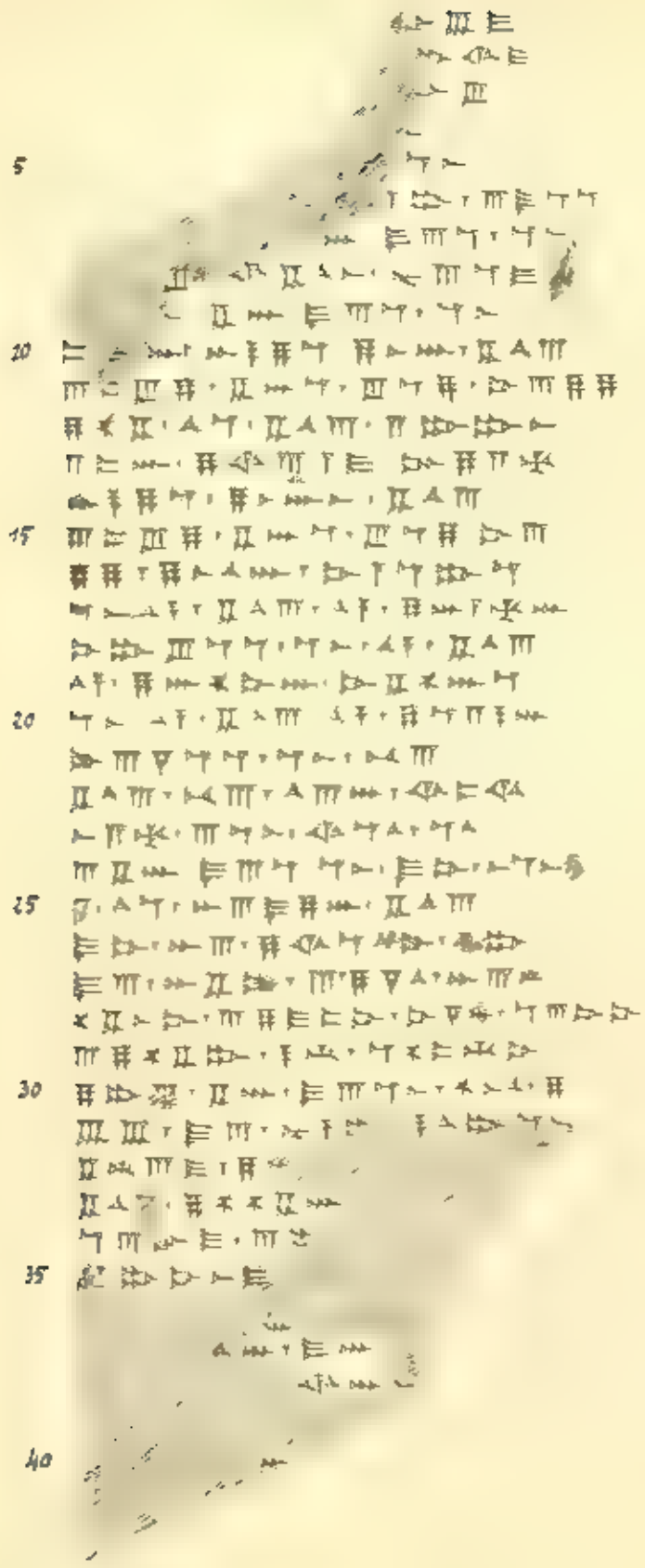

'm . Alein . Bʿl (25 *ek . al . ism . ʾḫr* (27 *El . abk . l . iš . alt*) (28 *ibth. . . . ḥs . ʾilht . . . bšr . ht . mqṭt*

30) *ird . Bn . Elmt . šṯ . ʾḫ* (31 *dd . Ṯl . ḥz[r .] . . . Mt* (32 *ḥ qlh . ʾi* [ ] 33) *B'[l] išḫn* [ ] 34) *mlkh . l* [ ] 35 *drkth* [ ] (36 [ ] *n*(?) [ ] (37, [ ] *'n ḥn* [ ] (38) [ ] *snt* [ ]

(Lacune de 20 lignes environ)

TRADUCTION

(1) [ ] sa cruche (?) (2) [ ] son lit (?) (3) [ ] (4) [ ] (5) [ ] Môt [fils des dieux]; (6) [ ] les peuples; (7) [ ] Môt, fils des dieux; (8) [ ] ses sept *ḥtn*, (9) [ ] Môt, fils des dieux; (10) [ ]; les frères (sont un) don de Baal; (11) [ ] la [ ] les os [ ] le métal [ ]

(12) Il (Aleïn) s'assit, avec le Bœuf [ ] éleva la voix et cria

(13) « Les frères sont [ ] de Baal [ ] assis [ ] dorlote les fils de ma mère, (je donnerai) mon *kl*.

(16) « (Baal) pourchassera (?), comme les Gomérites, Môt;

(17) « La force de Baal [ ] (sa force) [ ] (18) [ ] comme les bêtes sauvages sur Môt

« La force de Baal (19) [ ] sa force attaquera comme les bêtes de Basan, (20) Môt,

« La force de Baal, (sa) force attaquera, (21) comme les (chevaux) galopants, Môt.

« La voix (22) de Baal, (sa) voix (est) sur nous. »

Sp. 2 (23) [ ] « Môt [ ] Baal [ ] (24) Môt, [ ] les deux ! Voici que tu combattras [ ] (25) [ ] Aleïn [ ] de Baal [ ] (26) Voici que tu [ ] auprès de Dieu (27) Taureau, ton père. Qu'il arrache les portes (28) de ta demeure ! Qu'il renverse le trône de ton royaume ! (29) Qu'il brise les sceptres de ta souveraineté ! »

(30) Alors Môt [ ] dans la [ ] (31) [ ] Ṯl Ḥz il..., Môt (?). (32) A sa voix, il [ ]

(33) Baal (le) fit asseoir [ ]; (34) sa royauté [ ]; (35) ses

voies [ ] (36) [ ] (37) [ ] répondit (?) : Voici [ ]
(38) [ ] années (?) [ ] . . . . . .

COMMENTAIRE

I 11. — Alein menace Môt, à son tour.

1-10 [illegible] pr probablement [illegible] = hébr. [illegible] *amm* = hébr. [illegible] voir plus loin I 4 [illegible] Comme plus loin [illegible] sur les sept *hmn* Môt [illegible] à noter la forme fém. du nom de nombre [illegible] *šb't* « sept fois ».

10 [illegible] pourrait s'appeler [illegible] Baal [illegible] le nom. Les frères *ahm* plur. de *ah* = hébr. [illegible] et [illegible] [illegible] mais comme dans le passage parallèle I 15 il vaut mieux le tenir pour un subst. de forme *qatal* et le plaindre. On rapprochera cette phrase de la locution nominale *ah mišhn* « [illegible] » dans les noms propres du type Ass. [illegible] Ass. [illegible].

11 — *pn*, de racine [illegible] paraît être ici [illegible] « troupe d'hommes », « bande ». L'expression *bn mt* « frères [illegible] » est bien connue par l'hébreu. Alein semble se féliciter d'avoir [illegible] de Baal un grand nombre de frères [illegible] sont pour lui sans doute autant d'auxiliaires dans le combat où il se trouve engagé et il exprime sa reconnaissance en [illegible] mot se rencontre, à Ras [illegible] avec le nom suivi [illegible] « vase » : on dit, par ex. *kn tlhm* « un [illegible] de vaches [illegible] grasses ». Il semble donc [illegible] se [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] Alein et Baal se rappellera que lorsque Môt essaya de se substituer à Alein il se prévalut [illegible] [illegible] [illegible] qui était sans doute destinée à remplacer celle qu'Alein avait emportée avec lui.

12-22 — Alein assis aux côtes de Baal lance de nouvelles imprécations contre Môt.

12-16 Alein s'assied [illegible] à Baal [illegible] à droite [illegible] [illegible] 29), c'est-à-dire à côté de son père, et il répète, en commençant, les paroles

qu'le'ramanent s[illegible] précédent [illegible] l. 11 est rend, par exemple, [illegible]

16-17[a] Puis il a[illegible] par [illegible] traiter Mot comme [illegible] *bnwn* pour dire [illegible] peuple [illegible] la seconde [illegible] traiter tous [illegible] ennemis, *dn* [illegible] *bnrg* l. 27 [illegible] [illegible] [illegible]

« Les montants de ton porte- [illegible] de ses [illegible] de mentir ».

Les trois mots sujet sont [illegible] avec l'hébreu, sauf *ḥṭ* = accad. *ḫaṭṭu* « sceptre », qui tient la place qu'occupe מטה dans l'inscription [illegible]. Le [illegible] pour « trône » hébr. כסא, qui s'écrit aussi *kse* (par ex. col. V, 3) et *kḥe*.

30 38 Môt descend aux Enfers, tandis que Baal reinstalle Aleïn sur son trône

30 La [illegible] et [illegible] le sol [illegible] bleu et Mot [illegible] nest [illegible] *bn l* [illegible] par [illegible] le second [illegible] peut être [illegible] *atta* [illegible]. Dans [illegible] [illegible] paraît [illegible] [illegible] pour *tt* [illegible] = [illegible] Cf. 2 *Ḥ* [illegible] 2 *Ch* [illegible] 26, 21 [illegible] [illegible] ».

30 31 *Ṯr* [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] du [illegible] [illegible] [illegible] Après [illegible] [illegible] du Poème [illegible] il est [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] bien parler aussi [illegible] [illegible] El-hzrm (ex. *brkn nn El hzrm* : « Nous avons béni (puel) le nom d'El-h. »). S'il faut [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] Mot [illegible] aux [illegible] Enfers, ou avant d'y entrer, devait donc se dépouiller de ses vêtements, comme Ishtar le fait, dans le mythe babylonien.

32 — [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] qui se [illegible] le pu[illegible] « de *ḥ ṯḥ*, ni si cette phrase doit être rattachée à ce qui précède ou à ce qui suit.

33 35 [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]

VOCABULAIRES DE RAS-SHAMRA

PAR

F. THUREAU-DANGIN

Parmi les brillants résultats obtenus par MM. Schaeffer et Chenet dans leur seconde campagne de fouilles à Ras-Shamra, en 1930, la découverte de tablettes lexicographiques remontant au deuxième millénaire n'est pas l'un des moins intéressants. Ces tablettes, au nombre de huit, appartiennent pour la plupart à la série *ḫarra = ḫubullu*, ainsi appelée par les scribes babyloniens parce qu'elle débutait par la mention du sumérien *ḫarra* expliqué par l'accadien *ḫubullu*. Cette série est dans la littérature lexicographique babylonienne, celle dont il nous est parvenu le plus grand nombre de fragments. Il n'existait pas de répertoire plus complet de ces idéogrammes d'origine sumérienne qu'on rencontrait dans tout texte cunéiforme, en quelque langue qu'il fut rédigé. Aussi les vocabulaires de la série *ḫarra = ḫubullu* n'ont-ils cessé d'être recopiés aussi longtemps que l'écriture cunéiforme resta en usage. Nous en connaissons des exemplaires accompagnés d'une transcription en lettres grecques [1].

Dans le lot de Ras-Shamra, quelques tablettes conservent les deux textes sumérien et accadien, d'autres ne gardent que le texte sumérien; la tablette de beaucoup la plus intéressante, celle qui nous servira le plus longuement, remplace le texte accadien par un texte en une langue inconnue. Aucune des tablettes bilingues ne donne une traduction intégrale du texte sumérien, au lieu de traduire, le scribe se contente souvent d'inscrire le chiffre II qui, dans ces textes, n'est pas, comme dans les vocabulaires de provenance babylonienne, exclusivement employé comme signe de répétition.

Entre les tablettes de Ras-Shamra et les tablettes parallèles, provenant de Babylonie ou d'Assyrie, il y a de très notables différences de rédaction. Elles ne s'expliquent pas toutes par des remaniements ou altérations imputables aux

(1) Fragments publiés par Pinches, PSBA, 1902, p. 103 à 119.

copistes syriens. Il est probable que la source babylonienne des syllabaires procédait par listes de dizaines de Ras-Shamra présentant un texte assez différent de celui que nous connaissons par les exemplaires parvenus jusqu'à nous.

On trouvera ci-dessous la copie des huit vocabulaires de Ras-Shamra. J'ai eu un double but en reproduisant les traits horizontaux par lesquels primitivement étaient destinés à séparer les signes, alors que, en fait, le scribe a souvent espacés.

N° 1. Pl. XLV-XLVI. — Cette grande tablette de six colonnes, mesurant 0 m. 22 sur 0 m. 15, contient une liste d'idéogrammes, groupés en règle générale d'après leur relation initiale. La transcription a toujours été omise. Il nous est parvenu un certain nombre de vocabulaires de ce type, voir par exemple, KBo I n° 42 ou Ur 1900 § 10, récapitulés par Meek, AJA XXII, 1918. Ce dernier texte est, d'après son colophon, la cinquième tablette d'une série dont le nom (restitué par Landsberger) est [*diri*] : *a*[*-ru*].

Le colophon de la tablette de Ras-Shamra n° 1 est situé sur la tranche, dont la longueur a permis à celui qui l'a écrit de le tracer en deux lignes :

Qât Ba-lu-ut mâr Šu-me-ia-ma warad^{d}, .. *Nisaba* ^{d} *ma-la ul-til bari.*

« Main de *Ba-lu-ut*, fils de *Šu-me-ia-ma*, serviteur du dieu [et] de la déesse Nisaba ; le nombre des lignes est complet. »

Notons que le nom du rédacteur de cette tablette a été à la fois cunéiformisé et araméenne (בעלת).

N° 2. Pl. XLVII. — Ce petit fragment, qui mesure 0 m. 07 sur 0 m. 04, appartenait à une tablette de la même série, comme le montrent les traces d'inscription sur la tranche d'une colonne accadienne.

N° 3 et 4. Pl. XLVI à XLVIII. — Ces deux fragments, qui ne se joignent pas, appartenaient certainement à la même tablette qui comptait huit colonnes, quatre sur chaque face. Le plus grand des deux mesure 0 m. 23 de hauteur sur 0 m. 17 de largeur. La tablette qui ne mesure que 0 m. 08 × 0 m. 09, ne conserve que l'angle inférieur gauche de la tablette quasi entière, devant

[1] Le scribe a d'abord écrit *ma-la* à la fin de la tablette entre les mains. J'ai lu à cette place ; c'est-à-dire (si ma copie est exacte) l'idéogramme de Nisaba monté accidentellement de

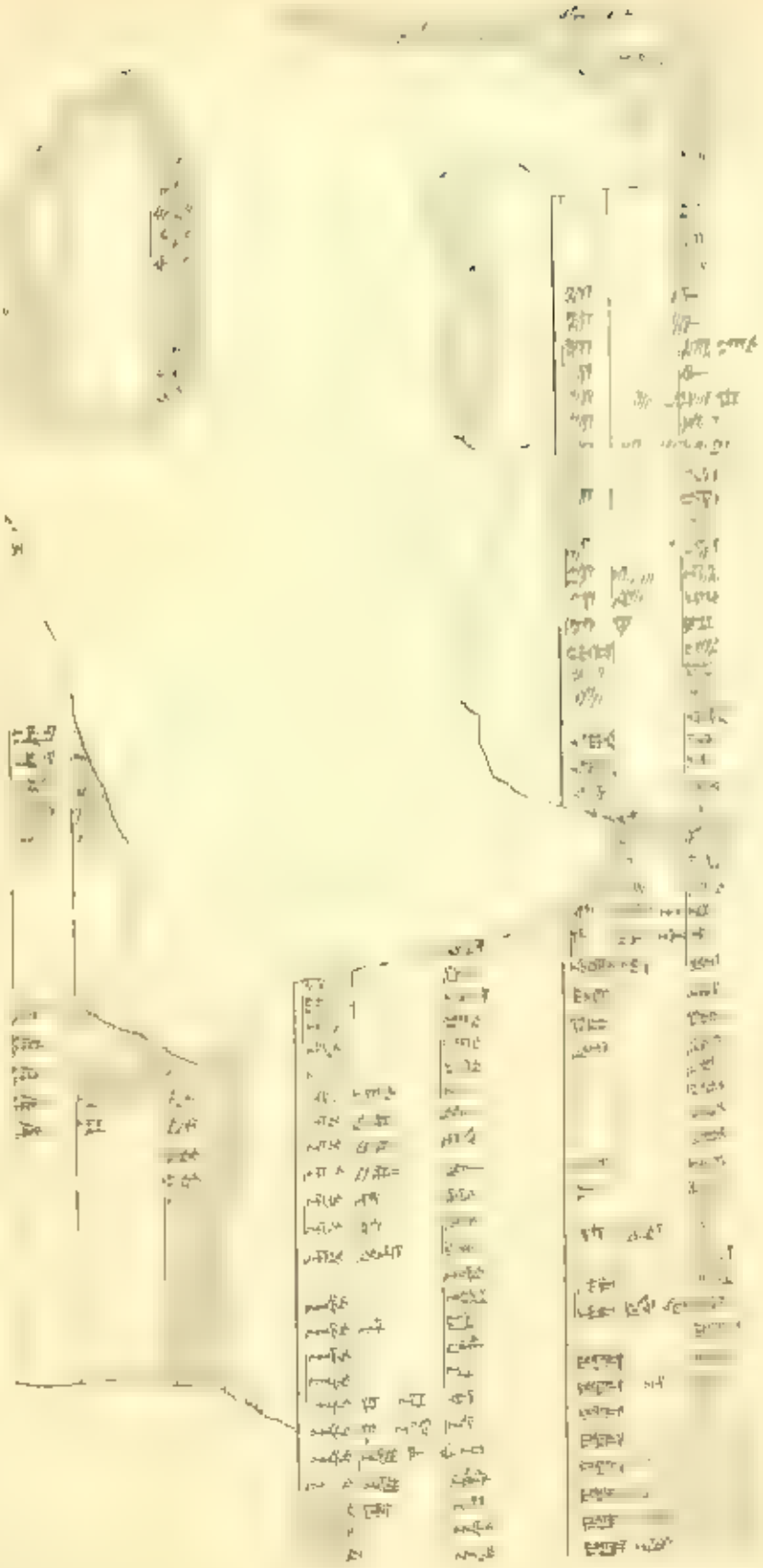

avoir au moins 30 cm. de hauteur. Cette tablette reproduisait le texte (sans la partie accadienne) de la troisième, de la quatrième et du début de la cinquième tablette de la série *šurpu* (*tablettu*). Comparer pour la troisième tablette Meissner, *Assyr. Studien* VI, pp. 14 ss. (compléments dans *OLZ*, 1911, pp. 145 ss.), pour la quatrième, Delitzsch, *AL*³, pl. 86 ss. (texte complété par divers fragments cf. Weidner, *AfKL*, XXXVIII, p. 102, n. 18 et note 1), et, pour la cinquième, Meissner, *Assyr. Forsch.* I, pp. 21 ss.[1].

On remarquera que sur la tablette de Ras-Shamra les signes *ḫa* et *ṭur*, *šam* et *ḫir* ne sont pas distingués. Le signe *ḫa* a une forme très simplifiée que nous retrouverons sur le n° 8. Le signe *ma* a généralement plus de trois clous horizontaux. Nous rencontrerons un autre exemple de cette forme sur la tablette n° 7, l. 12. Elle est encore attestée dans un vocabulaire d'Assur publié par *ZA*, XXXIII, p. 26 par Zehnpfund, qui paraît avoir été embarrassé pour l'identifier (voir *ibid.*, p. 32, note 3, et p. 24, note 4).

Le texte est très différent de celui que nous connaissons jusqu'ici. Je ne signalerai que quelques-unes des nombreuses variantes. Sur le n° 3, l. 21, l'idéogramme *ullâtu* est écrit *gis ellat-gestin* au lieu de *gis ellat gestin*. *ellat* est l'idéogramme de *ullâtu* « treille », employé pour le mot ordinaire « vigne ». Voir ci-dessous n. 6, l. 4 et la note y relative. Sur le n° 5, l. 6, l'idéogramme de *ḫaṣu* est écrit *gis ḫaṣ-ḫaṣ* au lieu de *gis ḫaṣ-ḫaṣ*. Or précisément cet idéogramme est celui qui est employé dans les tablettes d'Assurbanipal pour Meissner, *SAI*, n° 1530. Sur la tablette n° 3, l. 16 à 18, on lit ce qui suit :

[ ] *bašâtu ar-an-ni-ma ša-a-šu*
[ ] *ḫ-šḫa-ra qar-ḫi-ma-ta-ni-šu*
[ ] *baštu ḫa-ṣa-ṣu-ma i-ta-ka-an*

Voici le passage correspondant dans les exemplaires assyro-babyloniens (Meissner, *Assyr. Studien*, VI, p. 15) :

[1] La restitution de cette tablette forme la troisième section du vocabulaire de Ḫabu publié par Langdon, *RA*, XXVII, p. 18 ss.

[2] Voir encore la quatrième section du vocabulaire cité note précédente.

[3] Ce texte est à la troisième et à la quatrième tablette de la série *šurpu*. Il paraît qu'appartiennent les fragments de Ras-Shamra publiés par Virolleaud, *Syria*, X, p. 304, XXVII, n°s 5 et 6.

(*giš*) *ḫašḫur ar-man-nu* (var. *ar-ma-nu-um*)
(*giš*) *ḫašḫur ar-ga-nu*
(*giš*) *ḫašḫur kur*[1]*-dil* (var. *di*)*-lum*
(*giš*) *ḫašḫur dam šil-lum*

Les formes *gur-di-ni-an nu-um* et *dam-si-ni-an nu-um* (pour *gur-di-lum* et *dam-si-lum*) sont de véritables barbarismes dont les copistes syriens sont certainement responsables et qui résultent de la contamination des ll. 37 et 38 par la ligne 36.

La tranche (aussi bien sur le n° 3 que sur le n° 4) conserve des traces du colophon, rédigé en langue accadienne. Du nom du scribe il ne subsiste que le dernier élément (*sarra*). Le texte, trop mutilé pour pouvoir être restitué, se termine par *il-ta-tar-šu* « écrivit ceci ».

N° 5. — Cette petite tablette, plus large que haute, mesure 0 m. 053 × 0 m. 075; c'est un extrait de la quatrième tablette de la série *šurpu ḫabalu*[2]. En voici la copie, la transcription et la traduction :

	[(*giš*)] *má-tur*	*II*	« petite barque » (*maturru*)
	[*giš*] *ma-gur*	*II*	*makurru* (barque en forme de croissant)
	(*giš*) *II-a*$_5$	*ra-ka-bu*	« barque à passagers »
	[(*giš*)] *II-allat*	*II da-la-ti*	« barque de troupe »
5	*giš II ša-kan-na*	*II ba-a-ri*	« barque de pêcheur »
	(*giš*) *II peš-peš*	*ma-ṭab-ri-um*	« barque ..... »
	(*giš*) (*II*) ...-*ga*	*II*	« barque .... »
	(*giš*) *II ma*^{ki}	*II*	« barque de Ma'eri » (*ma'iritu*)
	(*giš*) [*II*] ^{d}*Nanna*	*II*	« barque de Nannar » (= « barque d'Ur », *uritu*)
10	[(*giš II*] *I ri-a*^{ki}	*II*	« barque d'Accad » (*akkaditu*)
	giš II Ur-a^{ki} ^{d}*Ištar*	*II*	« barque accadienne d'Istar »
	[(*giš*)] *II ša*	*te-bu-...*	« barque..... »
	[*giš*] *II-gi-lum*	*II*	*magilu* (espèce de barque)
	[*giš*] *II gi-sum*	*II*	*magisu* (espèce de barque)

[1] Messner lit à tort *sad*. La lecture *kur* est imposée par la variante *gur* de la tablette de Ras Shamra.

[2] Voir les colonnes IV à VI du texte publié par Deimel, *AL*, p. 88 et 89, et le fragment h. 8439 (Meissner, *Suppl.* pl. 14 et *OLZ* 1906, 162 s.) qui restaure parallèlement la col. IV.

(giš) *H kud-da* | *H* | (espèce de barque)
(giš) *H kud-da* | *H* |
(giš) *H-la kud* | *H* | *malallû* (espèce de barque)

Face

Tranche

Revers

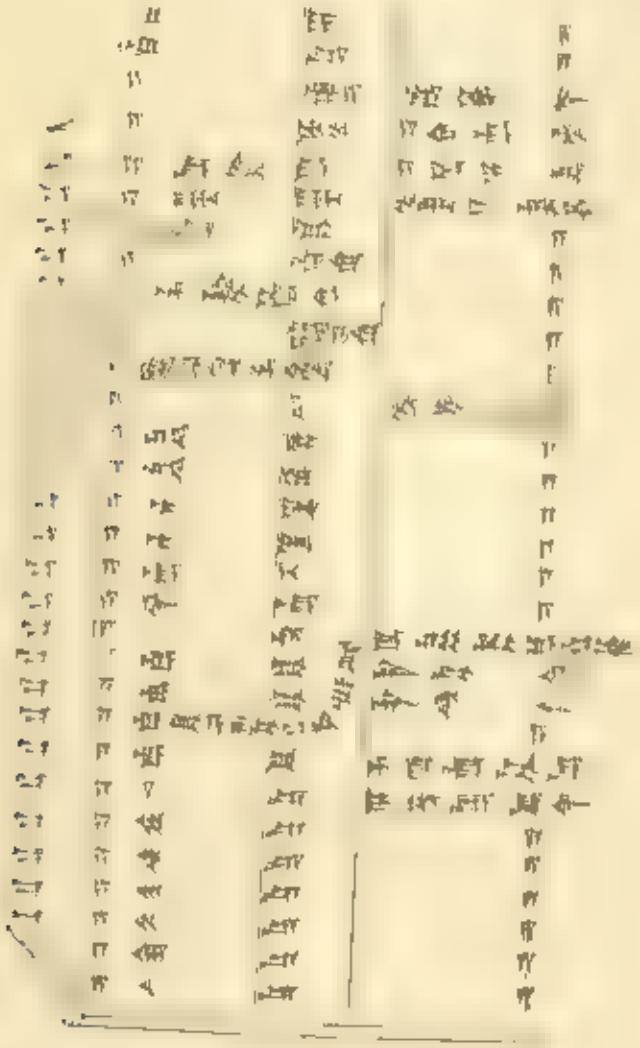

(giš) *H-kal-la* | *H* | *malallu* (espèce de barque)
(giš) *H-su* | *ma-ra-ik kal-la-tum* | « barque courte, légère »
(giš) *H-dir-ga* | *ni-bi-r[u]* | « bac »
(giš) *H-dir-ga* | *ni-bi-r[u]* | « bac »

	(giš) *Il-dir-ga addur*	*Il*	« barque de louage, bac »
	(giš) *Il-dir-ga*	*muš-ku la-bi-su*	(espèce de barque)
	(giš) *Il 60 gur*	*e-le-ep še-e*	« barque de 60 *kur* »
2	(giš) *Il 50 gur*	*Il*	« barque de 50 *kur* »
	(giš) *Il 40 gur*	*Il*	« barque de 40 *kur* »
	(giš) *Il 30 gur*	*Il*	« barque de 30 *kur* »
	(giš) *Il 20 gur*	*Il*	« barque de 20 *kur* »
	(giš) *Il 15 gur*	*Il*	« barque de 15 *kur* »
10	(giš) *Il 10 gur*	*Il*	« barque de 10 *kur* »

L. 2 — *giš ma-gur* pour *giš ma-a-gur*. La barque de fleuve s'appelle *magar* en akkadien, et le *Magar* désigne également un dieu-marin. Il est donc probable que le *ma-a-ar* de *addurra* rappelait la forme ancienne du mot akkadien (cf. Landsberger, KB VI 1 p. 233, s. v. *camp de Sargon*, p. 48 note 4, RA XV p. 110 note 1, CT, XV 17 l. 1). La barque la plus usitée en Babylonie avait les extrémités relevées (cf. Basmaci, *Études de nautique égyptienne*, pp. 80 ss.).

L. 3 — *muš-ku*, au lieu de *ma-ku-u* dans K 8,41 l. 10 Meissner, *Supplt* pl. 11. Par là il faut entendre la barque à passagers, par opposition à la barque de charge.

L. 4 — L'idg. *tilal* est expliqué ici par *de-du-te*, c'est-à-dire *tillati*. Ce dernier terme est fréquemment employé dans les tablettes d'El Amarna avec le sens de « renfort ». Même emploi dans les tablettes de Boghazkeui où l'akkadien porte aussi l'idg. *tila*, cf. Weidner, Boss 8 p. 38 note 6. Un vocabulaire de Ras Shamra (RS 9718 III 2 ss.) explique *tilatu* par *en-ša* et *pahru*, cf. Ebeling, YAB II p. 1590 et Weidner, *Gestirnnamen*, p. 71 n° 17. L. 20 est l'idg. *tilati* est traduit par *pu-uh-ri*, *tillata* serait donc proprement « la troupe » et *elep tillati* serait la barque qui transporte des troupes. La barque de guerre est peut-être, comme me le suggère Landsberger, la barque de flotte *tillata* désignant ainsi, « troupe » de barques, la flotte.

L. 8 — *giš Il erib* est pour *giš Il Me-erib* le signe *me* a été sauté par le scribe.

L. 17 — Pour la lecture *mahalil*, voir *mi-ha-lal* = *mahalla* Meissner, SAI, n° 1536 (= 2 R 46).

L. 19 — Dans l'exemplaire assyrien de la 4e tablette de la série *harra hubullu* col. VI 8 *giš ma-aq-qa* est expliqué par *si-qi-tum*. Le *kal-la-tum* est probablement, comme me le suggère Landsberger, pour *gallatum*.

L. 21 — *ni-ba-ra*[*a*] qui a le même idéogramme que *ni-ba-ra* (mentionné à la ligne précédente), en est sans doute un synonyme.

L. 22 — Même remarque que pour les deux lignes précédentes + *a pa-qa-al pad-du-ga*. On connaît d'assez nombreux exemples de cette erreur graphique, mentionnons le complément *ga*, voir notamment l'exemplaire assyrien de la 4e tab. de la série *harra hubullu* col. VI II 11 et 14. Pour d'autres exemples et pour la lecture *addur*, cf. Meissner, MAOG, I. 2, p. 13 et Pohl, MAOG, V. 2, p. 43.

L. 23. — *Mus-ku-la-bi-su* (texte certainement corrompu)

N° 6 (Pl. XLIX). — Ce fragment mesurant 0 m. 09 × 0 m. 12 livre une tablette à six colonnes, trois sur chaque face, où est une liste d'idéogrammes sumériens sans traduction accadienne. La première colonne correspond à la première colonne de K. 8087, V R. 40, n° 4, 1 et de son doublet babylonien 82-9-18, 1370, Meissner, *ZA*, VII, 31; la deuxième colonne à l'extrait Rm. 4, 1, V R. 39, n° 1, 2, la troisième colonne à K. 4122 + 4170 + 2031, *VSKT*, p. 68; la quatrième colonne à *VSKT*, n° 4, I; la cinquième colonne à *VSKT*, n° 4, II, et à Rm. 2203, avant-dernière colonne[1]; la sixième colonne à la dernière colonne de K. 8087, de 82-9-18, 1370 et de Rm. 2200. La plupart de ces fragments ont été attribués par Meissner (*ZA*, VII, 16 ss.) à la série *ana ittišu*, ils appartiennent en réalité à la première tablette de la série *ḫarra = ḫubullu*, comme Landsberger le démontre dans un travail encore inédit[2]. Comme il résulte notamment de la comparaison avec les premières lignes de la série *ḫar-ra = ḫu-bul-lu* où Landsberger voit avec raison un commentaire de la série *ḫarra = ḫubullu* (ci-dessous, p. 240). Notre tablette fournit le cadre où chaque fragment prend sa place. Pour les trente premières lignes de la série *ḫarra = ḫubullu* voir Langdon, *Babyloniaca*, VII, 94 ss.

N° 7. — Cette petite tablette, plus large que haute, mesure 0 m. 093 × 0 m. 12. C'est un extrait de la deuxième tablette de la série *ḫarra = ḫubullu* (voir ci-dessous, p. 240). En voici la copie, la transcription et la traduction :

	[*ḫar*]-*ra-an*		« route »
	[*ḫa*]*r-ra-an*	*ur-ḫu*	« chemin »
	ḫa-ra-an gu₄	*ur-ri gu-ru*	« chemin de ronde »
	USAN-SIG₅	*pa-da-nu*	« sentier »
5	*gu₄-da-kalam-ma*	*da-nu*	« sente »
	gu₄-da-kalam-ma	*mar-ṣa-an-ni*	« sente »
	ki-uš	*ki-i-šu*	« pas »
	ki-uš	*ki-ib-šu*	« pas »
	ki-uš	*tar-ṣu*	« passage »

[1] Texte complété par Meissner, *ZA*, VII, 33 s.

[2] Cette tablette a été publiée par Meissner sous le n° Rm. 2200 dans *ZA*, VII, 32 (où le recto et le verso sont intervertis).

Face

Revers

5

10

25

30

2 face

3 (reverse

2 reverse

10	[*gu*-]*ka-ni*	*ka-ib-su*	« pas »
	sahar	*ka-ma-[tu]*	« frondaison, chevelure »
	[*sahar*]-*ma*	*ka-ma-m[a]*	« être feuillu, chevelu »
	[*sahar*]-*ti il*	*ka-zi-[ru]*	« chevelu »
	[*sahar-lal lal*]	*ka-za-[ru]*	« chevelu »
15	[*gu-ma er me-r*]*i*	*ḫu-da-[an-nu-bu]*	« être luxuriant »
	[*gu da-r*]*i*	*a-da-[ru]*	
	. .	*ru-*	.

La ligne 17 est vierge.

20	*s*[*a-a-r*]*g*	. . . . .	.
	sa-[*a-r*]*i*		
	sa-ra	*ra-ab-ḫu*	« laurier »
	ḫurun	*ga-ḫu-*[*u*]	id.
30	*ḫurun*	*pi-ga-nu*	id.

L. 3. — *ka-ra-ga-a* est apparemment un emprunt au sumérien. L'akkadien a suggéré *gu* parfois avec d'autres sens de la racine *sahara* qui signifie « tourner autour » (cf. l'assyrien « *harâpu* sera à rapprocher, comme le pensait déjà Boissier, de l'hébreu *ḥārap* « jeune »). Les textes parallèles K 4363, col. VIII, 2 et K 4342 et 8258, col. I sont *gu-ma-ar*, *ka-ma-gu-ra* dans Ni 4509 (cf. VI Rawl. 50 a pour la succession de même forme que notre ligne *ka-ra-an-gar* et à noter que Ni 4509 est avec Ni 4293 le plus ancien des exemplaires bilingues de la deuxième tablette de la série *ḫarra : ḫubullu*).

L. 4. — L'idéogramme est nouveau. Les textes parallèles ont *ka-ra-a* (K 9961 et K 4342, et dans la série *har-gal* = *ḫarrâ* = *ḫubullu* *ka-ga-ra* 82-3-22, 3 et 4 Ki 64 XVII, p. 192).

L. 5. — K 9961 + K 4342 : *gu-ud-kalam-ma* = *ta-ray-gu*, Ni 4509 : *gu-ud-da-kalam-ma*. Dans notre texte *da-na* est suspect (*-na* pourrait résulter d'une contamination par la ligne précédente).

L. 6. — K 9961 + K 4342 : *ka-ma-kalam-ma-na-ar-ra-ar-ne-da-na*. Il est possible que *mar-le-en-tu* = *marlê-atu* (cf. le nom de temps que *nardâmu* reçoit avec le terminatif féminin et sans la mutation de *m* en *n*).

L. 9. — *tar-gu* pour *dargu* (K 9961 + K 4342 : *da-rag-gu*).

[1] L'identification du premier signe de la 7e ligne accadienne est incertaine (signe est peut-être *A* ou *IL*).

L. 10. — La restitution *gir* devant *ku us* est hypothétique. Comparer Gudea Cyl. A VI, 15 – XI, 21.

L. 11. — Au sujet de *kammatu* = *qimmatu* voir Jensen, KB. VI, 1, p. 436 et Albright, JAOS. XXXIX, 71, note 12.

L. 12. — On trouve le même idéogramme *suhur-me* dans la tablette n° 1 de Ras Shamra III, 7 et dans Ni 4599, I, 19 : k[*a*]-*a*[*t*]-*ma* [*su*]*hur-me*-*qa* [Rest tuer *qa-*[*ma-mu*] et comparer, dans un vocabulaire inédit d'Assur cité par Delitzsch, *Syl.* p. 253, *suhar-suhar* = *qa-ma-a-mu*. Ce verbe *kamāmu* = *qimmu*, en raison de l'élément *suhur* qui entre dans tous ses idéogrammes, ne saurait être séparé de *kimmatu* = *qimmatu*. Dans le poème de la création II, 87, *kamāmu* ne signifie pas « être dans le silence, la stupeur », comme le suggèrent Ebeling, MVAG. 1918, 2, p. 31 et Zimmern, *Hommel-Festschrift*, p. 224, note 2, mais plutôt, comme le pense Landsberger, « secouer sa chevelure ».

L. 13. — A cette place, dans K 9961, on lit *suhur-lal* [*ku*], qui est à restituer, non pas *ku*-[*tim ma-tu*], comme on l'a suggéré SAI, n° 952, RA. XIV, p. 8, note 1, mais *ku*-[*zi-ra*]. Dans le vocabulaire d'Assur C 2623 *a* publié par Meissner, AfK. I, p. 85, *saq ki suhur-lal* (l. 15) est expliqué par *ki-zi-ra*. Meissner, *ibid.*, p. 88, en rapproche U M V, n° 147, ll. 3 à 5, où on lit :

lú suḫur	*ša gi$_4$-im-ma-šu*
lú suḫur-lal	*ki-iz-ru-um*
lú ki-zi-ir aka	*ki-iz-ru-um*

Sa gi$_4$-im ma-šu = c'est-à-dire *ša qimmatšu*, signifie apparemment « l'homme à la chevelure, le chevelu ». Dans notre texte, *ki-iz-ru* pourrait avoir un sens très voisin.

L. 15. — *ku-ta-[an-na-ku]* pour *kutannaku* : K 9961 + K 4342 ont à cette place *ku tan na-ku* et non *ku-un-na-ku*, ainsi que lit Langdon RA. XIV, p. 8.

L. 16. — K 4342 a ici *na-an-du-ru* = c'est à-dire le *ṣapâlu* au lieu du *qalû*.

L. 26 et 27. — La forme *sa-sig* se retrouve dans la tablette de Ras Shamra n° 8, et dans Ni 4599. Dans K 4342, U M V, n° 132, et dans le vocabulaire de Kish publié par Langdon RA. XXVIII, p. 18 s., le même idéogramme est écrit *s[a]-sig* et expliqué par des termes signifiant « vent, ouragan » (*šâru, mehu, zaqîqu*) et par d'autres signifiant « silence, stupeur » (*šaqummatu, šaḫurratu*).

L. 28. — *ru-ub-tu*, K 4342 et U M V, n° 132 *ru-ub-šu*. Le vocab. de Kish (RA. XXVIII, p. 18 s.) a la mauvaise graphie *ru-ub-tum*.

L. 29. — *ga-ba-*[*u*] ; K 4342 et U M V, n° 132 : *ka-bu-u* (var. *i*).

L. 30. — *pe-qa-nu*, K 4342 *pe-qa-an-nu*, U M V, n° 132 *piq-qan-na*.

V[o] N[o] [P]L. LI-LII. — Grande tablette à six colonnes, dont la partie supérieure manque. Dans son état actuel, elle mesure 0 m. 145 × 0 m. 175. Le no

Langdon lit *suhur-ra* dans M, XII, 1, 1. 22, mais *suhur-me* dans RA. XIV, p. 1, note 8.

photographie du recto, prise par M. Schaeffer au moment de la découverte, est reproduite pl. LII[1].

Cette tablette énumère des termes et locutions empruntés à la langue sumérienne juridique et les accompagne, dans les quatre premières colonnes, d'une traduction, non pas en accadien, mais en une langue inconnue.

La partie sumérienne est empruntée à un vocabulaire bilingue babylonien, dont nous connaissons d'assez nombreux fragments. Meissner, ZA. VII, p. 18 ss.; *Assyr. Forsch.*, II, p. 25; et Langdon, RA. XIV, p. 1 ss., ont mis en lumière l'interrelation de ces fragments, mais les ont attribués à tort à la série *ana ittišu*. Landsberger, dans un travail encore inédit, démontre qu'ils appartiennent non pas à la série *ana ittišu*, mais à la deuxième tablette de la série *ḫarra = ḫubullu*. Ses arguments peuvent se résumer comme il suit :

1° La série *ḫar-gud : murû = ba-du* est un commentaire de la série *ḫarra = ḫubullu*. Le commencement de ce commentaire est donné par 82-5-22, 375 (RA. XVII, 192), complété par Sm. 305 (RA. XVII, 179) et K 11404 (CT. XVIII, 9). Les ll. 1 à 12 commentent la première tablette, les ll. 13 à 17 la deuxième et les ll. 18 et suivantes la troisième tablette de la série *ḫarra = ḫubullu*.

2° Un fragment inédit (79-7-8, 324) de la première tablette donne le début de la tablette suivante : [*tul : b*]*ur-tum*.

3° K 11180 (Meissner, *Assyr. Forsch.*, II, 65), qui débute par [*tul = bur-tum*], porte au revers la mention *dub-2-kam*, « 2e tablette de ».

Je désignerai par A le texte de Ras-Shamra et par B celui des exemplaires assyro-babyloniens. Le début de B est donné par 82-7-14, 864, I, II et V, 9 ss. (Meissner, ZA. VII, 27 s.) et K 11180 (Meissner, *Assyr. Forsch.* II, 65). La suite a été reconstituée par Langdon (RA. XIV, 1 ss.), dans la mesure où les documents dont il disposait le lui permettaient.

On trouvera ci-dessous la transcription des quatre premières colonnes de A

[1] Cette photographie est d'autant plus précieuse que, depuis qu'elle a été prise, certaines parties du recto ont souffert du traitement auquel la tablette a dû être soumise pour l'enlèvement d'une épaisse couche de mortier qui couvrait tout le verso.

[2] Notons que le vocabulaire de Kish, qui vient d'être publié par Langdon dans *RA.* XXVIII, p. 18 s., apporte une entière confirmation de la thèse de Landsberger : les deux premières sections de ce texte sont un extrait de la tablette que Landsberger classe comme la deuxième de la série *ḫarra = ḫubullu* ; la troisième section est un extrait de la troisième tablette et la quatrième section un extrait de la quatrième tablette de la même série.

J'ai joint d'une part la traduction accadienne, dans la mesure où elle est donnée par B ou peut être restituée, et d'autre part le texte sumérien de B partout où il diffère de celui de A. Toutes ces additions sont en petits caractères. Les lignes qui ne figurent pas dans B sont marquées d'un astérisque; celles qui peuvent avoir appartenu à B, mais ne sont pas conservées dans les fragments qui nous sont parvenus, sont marquées d'une croix. Dans la partie rédigée en langue inconnue j'ai transcrit le signe *PI* par *e* afin de ne rien préjuger entre les lectures possibles *ue, ua, ui, ue*.

Le texte est par endroits fort difficile à lire. En cas de lecture incertaine, la transcription est en caractères romains.

Col. I

[*u-pi-e-aus*]	*-pa-ui-ku*	*il mu u* Ils jurèrent.
[*ana-dumu a-ni-se*]	*-du-e*	*ana na-an-ti-si* A sa situation d'enfant
[*ana-ibila-a-ni-se*]	[*Il-di-e*	*ana ap-lu-ti-su* A sa situation d'héritier
[*ana-ses-a-ni-se*]	[*Il-di-e*	*ana ah-ti-su* A sa situation de frère.
[*ana-a-bi-a-ni-se*	[*Il-di-e*	*ana ab-bu-ti-su* A sa situation de père.
[*ana-a-b*[*a-ba*]*-a-ni-se*	[*Il-di-e*	*ana a-bu-ti-su* A sa situation de témoin.
[*ana-lugal-a-ni-se* *nam-lugal-la-ni-se*	[*Il-di-e*]	*ana be-lu-ti-su* A sa situation de maître
* [*ni*]*-a-n*[*a-a-ni-se*]	*Il di-e*]	*ana be-la-at-ti-su* A sa situation de maîtresse
[*ni*]*-a-n*[*a-a-ni-se*	*Il-di-*[*e*]	*ana ar-du-ti-su* A sa situation d'esclave
a-ma-ta-a b[*un*]*-a-ni-se* *nam-tâ*(?)*-hun-gâ-a-ni-sè*	*Il di-e*	*ana ag-ru-ti-su* A sa situation d'homme sous
ana-ku-ur di-ta-e *nam-ku-dir ti-la-à*	*ana-ri-su*	*ana ki-ṣir li-še-ṣi*(?) Il prit à loyer ;

[1] Manque dans K 4348 + 81-7-27, 33, n° 2.

[2] Var. *li-še-es-si* (présent-futur), cf. K 4316.

[3] 81-7-27, 33, n° 2 : reste (écon est certainement erroné

4 face

	ku-su-nu 1 (-kam	*šá-an-la-am*	*ana ¹ ku-s,r šat-ta-šu*
			pour son loyer annuel,
	[1]0 tabbat-6 -ta-e	*6 [ ] -a an-di-su*	*še-ši a-q[a-kaspu] šaq-qal*
	6 gin ka-babbar i-di-e		six sicles d'argent il paiera.
15	*[an]-an-tuq*	*I-a-su*	*iq-bi*
	bi-en-dug,		Il parla (il dit).
	[an-na-an-tuq]	*Il-an-bi*	*ul iq-bi*
	ul-le-en-dug,		Il ne parla pas (ne dit pas)
	ba-an-tuq	*pa-ti-su*	*iq-bi*
	ba-ab-dug,		Il parla (il dit)
	nu-bu-un-tug	*Il-nu-ni*	*ul iq-bi*
	nu-ba-ab-dug,		Il ne parla pas (ne dit pas),
	ku-nu-uk-ki-šá na-an-ša	*a-šar-ki-im ša pa-ti-*	*ša ki-ni ku-nu-uk-ki-šú*
	ka-(na-)ku-ú]k-ka-an-šè nu-ma-a		Sans conformité de son contrat.
20	*é-a-ni du-a*	*Il ti-n -su*	*i-ši a-na-šu i-pu-uš*
	e-ni du-a		Il construira sa maison,
	eqir-bi nig-kala-ga	*Il ti-du-su*	*arkat-su i-šam-na-an*
			il fixera (par un acte juridique) sa succession.
	su-gu-ni-se ku-a-su	*Il ša-ar-šu*	*ana qāt[a]-šu i-mat-tu-u*
	šá ti-ni -a-šè ku-[ ]		On livra (?) en ses mains
	sar-ru a-dù-a	*ni-i-ru ni-šu*	*ha-ma-ti[ ] ma-a-ru bīt ep-še*
	5 sar i-dù-a		Cinq *mumru* (de terrain), maison bâtie,
	qa-ba-al [ku-su	*še-e-ti ku-u-su*	*bīt ru-u-qu-tu*
	e-gi-ku-[ ]		maison couverte,
25	*e-ki dù-a ig (gu- ḫul ma-gub*	*ša ti-ni-su ki-ri-nu-ki ti-ti-ki ka-bu-su*	*dal-tù sik-kur kun-nu*
	(gu-)ig (gid-)kul gub-ba		vantail et verrou fixés
†	*[i]n-an-nun*	*e-d[i]-in*	*[id-din]*
			Il donna
†	*ki-an-sum*	*Il-ki-in*	*[i-ta-din]*
			Il donna
†	*[an-ḫ]a-an-sum*	*Il-an di-e*	*[ul i-ta-din]*
			Il ne donna pas
†	*nag-ga*	*Il-la-kam*	
30	*[ ]-a*	*e-da-a-nam*	

¹ Écrit, par erreur, *UD*

² Manque dans *K* 4316 18 II R, 33, n° 2).

³ Mot à mot : « remplit »

	-gar	*ki-ka-su*	
		II še-la	

Col II

	. .		
	[*še*]	[*II*] *ga-nu-*	Le grain de. . .
	še-[*nu*] *su*	*II su-mu-ni-ire*	*ke-im qa-ti* Le grain de la main de
	še-t D	*II su-ru-ti-ki*	[*še-im pu-ṣi*]
5	*še*[*-UD*]*-e-SUM* *še-UD-e-NE*	*II sa-r*[*i*]*-ti-ki a-ku-si*	*še-im pu-ṣi*
	še-pa-[*a ru-ki* *še-ba-uru-gim*	*II . -r*[*i*]*-.i de-ni*	*še-im mas-tik-ti*
	še AN-. . .	*II ma- .*	Le grain de. . .
	[*še*] *NI-d*[*ub*]	*II ka-r*[*i*]*-ire-ni-ire*	Le grain du tas
	[*NI-du*]*b*	*ka-ri-ire*	Le tas
10	[*NI-dub*]*-se*	*II ka-ti-ni-ire*	Le tas de grain
	[*NI-tab-še-ša-gis*	*II su-mi su-mi-ni-ire*	Le tas de sésame
	[*NI-tab zu-lum-ma*	*II zu-lu-um-pa-ni-ire*	Le tas de dattes
†	[*NI-dub*]	*II i*[*m*]*-ma-r*[*i*]*-ire*	Le tas de. . .
†	[*NI-dub*] . . . [*g*]*i-gi*	*II a-la-da-mi-ni-ire*	Le tas de. . .
15 †	*NI-*[*dub*] . . . *-dub*	[*II*] *s*[*i*]*-ni-ire e-gi*	Le tas. . .
†	*šá-. . . .*	*II-ni-ire e-gi*	
†	*gan*[*ba*]	*ma-. . .-r*[*i*]	*ma-ku-ru* Le prix

† [*ganba gu*]-*la*	*H te-la-ma-e*	*ma-ḫi-ru rabu-u* Le grand prix.
† [*ganba tur*]-*ra*	*H zu-gi*	*ma-ḫi-ru ṣe-eh-ru* Le petit prix
† [*ganba*] . . .-*ga* *ganba laḫ-e*	*H ni-ra-e*	*ma-ḫi-ru en-šu* Le prix faible.
† *ganba gi-na*	*H* ur-uh-zi	*ma-ḫi-ru ši-nu* Le prix fixe.
† *ganba dûg-g*[*a*]	*H pa-ḫi-ri-e*	*ma-ḫi-ru ṭa-a-bu* Le bon prix.
† *ganba kala-ga*	*H tu-bu-e*	*ma-ḫi-ru dan-nu* Le prix fort.
† *ganba ZALAG-ga*	*H te-gi-še*	*ma-ḫi-ru dan-nu* Le beau prix
† *ganba uru*(-*ki*) *a*[*l*]-. . .-*g*[*a*] *ganba uru gâl-la*	*H a-ni-di-ni-ni-bi ú šu-e*	*maḫir i-na ûri i-ba-aš-ši* Le prix qui existe dans la ville.
† *nam-šà-gur-ra* . . .-*e*	*H* š[*i*]-*ni-ni-e e-ge-di ḫi-ia-ia-ša*	
šà	*ti iš-ni*	*ub-ba* Le cœur (le milieu).
šu-bi	*H di*	*ḫb-ba-šu* Son cœur (son milieu).
su-lu-se	*H-di-e*	*ana ḫb-bi-šu* En son cœur (en son milieu)
šu-bi-šè u-. . . *un-gar* [*šà-bi-šè in-gar*]	*H-ki-e*	*ana ḫb-bi-šu ú-kan* En son cœur (en son milieu) il plaça
un-duŋ-ga	*ša ḫu-la su*	*ub-bi-ib* Il purifia.
un-duŋ-e-ne-eš	*H sa-*	*ub-ba-bu* Ils purifieront.
zi-ga	*zu-ḫul gi*	*si-i-tum* La dépense.
zi-ga	*mi-zi-mi*	*ti-ḫu-tum* L'insurrection, la prise d'armes.
zi-ga	*ḫu-ḫu-mi*	[*ni-sa-ḫa-tum*] L'extrait
zi-[*ga*] *as-as*		
a [*ga*]-*zi* [1]		

(1) Le signe paraît être *a* ou *šì*.

(2) L. 43 de *ḫar-ṣaḫ : imrâ - ballu* (voir ci-dessus p. 235), ce terme est expliqué par [. .]*ba-à : mal-ḫa-ú*.

(Voir, d'autre part, Br n^os^ 11539 et suiv.

Col III

	[illegible] -ma-		
	[illegible] ma-		
	[illegible] am ka-		
5	[illegible] ma-da-[illegible]	-a-a	
	[illegible] maš-da-r[a]		[ir-ba] La recette
	[illegible] maš-da-ra[illegible]	pa-sa-a-ta	[ir-ba-[illegible]] La recette
	[illegible] maš-ša-BA-[BA]	[illegible]-la-a	[ma-ra-a] Le dessin
	ugula maš-ša-BA-BA	-ta-sa-ka	a-kal ba-ra-[a] Le chef-dessin
10	dam-gar	ga-ra	tam ka-[ra] Le négociant.
	ugula dam-gar	-[illegible]-a-ka	a-kil tám-k[a-ra] Le chef négociant.
	sa- ka -tal	[illegible]-a	
	sa-la-tal ma-na-tal	a-ma-na-ša-ka	manatu a
	ma-an-tal ma-an-bal	pa- -a	[ba-a] Il creusa.
15	ma-an-da ma-an-da	a-ka [illegible] a	i-pa-a Il boit
	an-na-a	ta-sa-ka-la	
	e	la-ma-a	a-ka Le canal
	pa[5]	pa-ka	pal-gu Le fossé d'irrigation.
	pa[5]-tal	HA-la-ma	a-tap-pa Le petit fossé.

20	*pu-ru-u*	*H-ka-mu*	*ka-ap-pu* Le petit fossé.
	pu-ru-ul-u	*H-ta-mu-u*	*ka-ap-du* Le rigole
	pu, mu-un-bal	*H bi-su-ŭn-te*	*a-tap-pu di-ri* Il creusa le fossé
	a-ga-kù-ga	*H*	
	in-dù-a *[in-dù]-a*	*H*	*pil-qu* La construction en argile.
25	† *im-ma*	*H*	
	na-ma aka	*H*	
	utu-ne-ergal	*en-na*	*sap-pu* Fort
	nam-erim	*e-ri-um*	*mi-ma-ti* Le serment
	nam-erim ku *[nam-erim kud-du]*	*H . . .-ma*	*[na-mi-tum ta-ma-ù]* Prêter serment
30	*nam-erim aka* *[nam-erim aka-a]*	*H ma-e*	*[na-mi-tum ta-ma-ù* Prêter serment
	utu-gar-ra *e-ri-a*	*sal-la*	*ka-ta-ta-an* Le butin
	nam-gar-ra aka-a *nam-ri aka-a*	*H sa-ha-sa-ta-a*	*s . . . . . tum* Faire du butin
	nam-en aka-a *nam-en aka-a*		*ba . . . a* Fort, fort

Col IV

	nam-[me-a]n-a-a aa *nam-en-na*	*H*	*sap-pu* Fort
	nam-me-en-na-am lal-a di-r *nam-ra-lal-lè bi-ta-l*		*ana ir-ri-s . . . .* Il prit à bail pour dix ans
	an-ta [2]	*aš-ha-ra*	*e-li* En haut
	kt-ta	*ta-ra-a*	*s . . l* En bas

[1] Écrit, par erreur, *mar*.

[2] Écrit, par erreur, *pi*

5	*an-tu ki-ta*	*aš-ḫu tu-ri*	*e-ṭe ù šap-li* En haut et en bas.
	uš	*zu ni i*	*uṣ-ṣu* Le flanc.
*	*uš-an-ta*	*II uš ḫu-uv*	*uṣ-ṣu eli* Le flanc d'en haut.
*	*uš-ki-ta*	*II tu-ri-uv*	*uṣ-ṣu šapli* Le flanc d'en bas.
	saq	*ti i m*	*pu i tum* Le front
10 *	*saq-an-na* *saq a i*	*II i ḫa ni*	*[pûtu eliṭu]* Le front à en haut.
*	*saq-ki-a* *[saq-ki ta*	*II ni i uv*	*[pûtu šapliṭu* Le front d'en bas.
	ḫur	*ti ri uv*	*šu-up-šum* La profondeur
	sukud	*iš-ḫu-ni*	*mu ḫi i* La hauteur.
	dagal	*i ip-su*	*ru-ṭi-su* La largeur.
15	*à*	*ni-ḫu-ru*	*i da* Le côté.
	a ḫa	*II-ri-ni*	*i-du su* Son côté.
	a-ḫa-a-ni-ne	*II-ni-ša*	*i-du su nu* Leur côté.
†	*à-ḫa ḫa-ra*	*II i-pi-i*	
†	*da*	*su ni i-ti*	*i-ṭi* Proximité, près de.
20 †	*da-ḫa*	*II ni di*	*[i-ḫi su]* Près de lui.
†	*da-ḫa-a-ne-ne*	*II-ni su*	*[i ḫi su-nu]* Près d'eux
†	*da-é*	*II [illegible]*	*[i-ḫi bîti]* Près de la maison.
†	*egir-é*	*i-ri-di ni su ti ni nu*	*ar-ki bi* Derrière la maison
†	*ḫa-ni-da-da* *[a sa-da*	*a ḫa a-ra*	*[i-ti-n]* Limite, limitrophe.

25	*us-sa a-ša-qi*	*II a-ša-a-ru*	[*i-te*] *eql*
	[*us-sa aš-ša-qi*]		Limitrophe du champ
	us-sa-du gi-šar	*II ša-ab-a-ru*	[*i-te*] *kirî*
	[*us-sa-du*$_4$ *gi-šar*		Limitrophe du verger.
	us-sag	*sa-ag-ru*	*sid-du pu-u-tum* (1)
			Le flanc et le front.
	us-gal-du	*II ku-ru-u*	*sid-du ri-i-u*
			Le flanc long
	us-ku-du	*II as-ku-ru*	*sid-du ku-ru-û*
	nì-ga$_4$*-du*		Le flanc court.
30	*us-mu-ku-du*$_4$	*II tu-ri-ru*	Le flanc non court
	zag	*pa-a-ţu*	*pa-a-ţu* (2)
			Le limite, l'étendue.
	zag gi-šar		*pâţ ki-ri-i*
			Le limite du verger.

Les cinquième et sixième colonnes ne contiennent que le texte sumérien, sans traduction. La seconde langue n'est représentée que par la glose suivante, écrite en travers au haut de la cinquième colonne :

a-ḫi za-ḫi-e

[illegible]

Col. I. 2. — La restitution de la seconde case est très probable, sans être absolument certaine. Elle paraît en effet pour les lignes 2 à 6 entre V et B, mais exceptionnellement dans les trois premières lignes, où l'on aurait plutôt attendu. La restitution de la case 1 manque de *ra-gaba* ou *ra-gaba-ma* qui figurent toujours en tête de la glose. Quant à l'absence de la désinence *-tum* à la fin de la glose 2, elle est peut-être due à l'influence de la série *ḫarra ḫubullu*, dans laquelle *ana ḫiati* à la même correspondance est sans *-tum*.

La signification précise de *-qa-a-ša* est incertaine. Nous hésitons entre *-qâ-a-ša* et *-qa-a-ša*, suffixe d'impératif pluriel. *-ša* est un suffixe verbal, dont nous trouverons d'autres exemples.

I. 3 à 11. — *du* sous *a*, sous *ša* de la ligne 2, et sous *sum* de la ligne 3, est un suffixe, peut-être à valeur de participe. Les deux colonnes de la glose ne correspondent pas à la ligne 3. Les verbes sont traduits *nam-damu* (= accad. *mârîtu*) de la 1. 3, *nam-tabula* (= accad. *apâlu*) de la 1. 4, etc.

I. 12. — *nam-ri-sa* est une forme verbale du type *Nasrisa*. Nous trouverons d'autres exemples de ce suffixe.

(1) 38558, 1. 4 (*RA*, XIV, 12) : *sid-du pu-u-tu*. Noter col. V, 10, *a* pour *aq*, col. VI *lag* pour *dag*.

(2) 38501, 1. 4 (*RA*, XIV, 12) : *pa-at-tum*.

l. 13. ... *a-la-aw* ou *aa-aw-la-aw* ? La coupure est incertaine. Si la seconde lecture est exacte, *ka-sir* (acc. *kisir* « loyer »), ne serait pas traduit. Le suffixe *-aw* exprimerait le génitif dans le premier cas, le locatif dans le second.

l. 14. *ma-de-su* (ou *a-ma-di-su* ?) est une forme verbale en *-su*.

l. 15. ... *tug* ... restitué d'après la l. 20 ; *tug* pour *dug*, de même ll. 16 à 18 et col. VI, 7 dans *num-bi nu-un-tug*). Hi-*li-šu*, forme verbale en *-šu*.

l. 16. *Il-su-ka*, lire ha-*li-su-ki*, *-ki* serait la négation.

l. 17. pa *li-su*, forme verbale en *-šu*, on attendrait ... *li-su*, comme à la l. 15. Une traduction accadienne *iq-ta-bi* (au lieu du *iq-bi* rendrait plus exactement *ba-an* ou *ba-ab-dug*.

l. 18. – *Il-la-mi*, lire pa-*li-šu-la-mi* (ou pa-*li-la-mi* ?) ; la négation serait ici exprimée par le suffixe *-la-mi*.

l. 19. ... *a-šu-di-na-aw pa-du-*... Lire peut-être au début *h*[*i-d*]*a* (lecture très incertaine ; ce terme correspondrait au sum. *ha*, acc. *pl* : *a-šu* traduit *na*$_4$ (*na*$_4$)-*hišu*, acc. *ka*[*-ab*]*bu* ... sumérien semble être *di* est le premier possessif ... le suffixe du nom il précède de l'accusatif ... dont nous trouverons d'autres exemples. Ce ... devait correspondre au sum. *nu-me-a* acc. *la lâ*, « n'étant pas, sans ...

l. 21. Le verbe est ... forme impersonnelle ... dans le texte suivant ... qui est ... une forme personnelle ... sujet. ... Il semble bien que *la* ... suffixe ... sont ... un des formes ... correspondantes des formes personnelles. Le complément n'est pas traduit.

Voir sur ... *dannu* ... comme le texte ... du ... Paul MAOR, VT 2, 14 ... et ... les ... par Koschaker, ZZ 193, p. 225, à propos des *tuppi šimâti* ou « testaments » des tablettes de Kerkouk.

l. 22. — *šu-gar* (A) semble préférable à *šu-ma* B = 82-7-14, 881, III, l. 22, ZA, VII, 28 ... et ... sur *ba-* ... est probablement ... *nadâ* est attesté IV r, 20, n° I, face 19).

Sur ... *šu* ... suivant ... sumérien *an-šè* ... comme dans les deux lignes précédentes, le complément n'est pas traduit.

l. 23-25. — Le texte sumérien de A est profondément corrompu et en grande partie ... d'après B. ... de formes ... pour les ... *ka-ab-bu* ... qui explique ... couvert d'un plancher, ... dans le reste de la ligne, ... *ta-aq-qu* ... Deux autres ... d'Assurbanipal reproduisent ... VIII, l. 1, et K 9[illegible] ... par S. A. SMITH, *Miscellaneous* ... p. 28. ... *ša-qaqab-šerri* ... *ša pu-rak-su* ... dans A, ... on trouve ... dans la l. 24 ... pas de correspondance dans B. Le mot le plus remarquable est (*gis*) *hut* (l. 25 pour *giš kut* ; c'est un intéressant exemple de *h* pour *k* (voir, à ce sujet, cette alternance, *Homophones sumériens*, p. 51 et suiv.).

... *ne ni-šu* l. 23) ; la coupure est ... ; on pourrait lire *na-a* ... *šu* ...

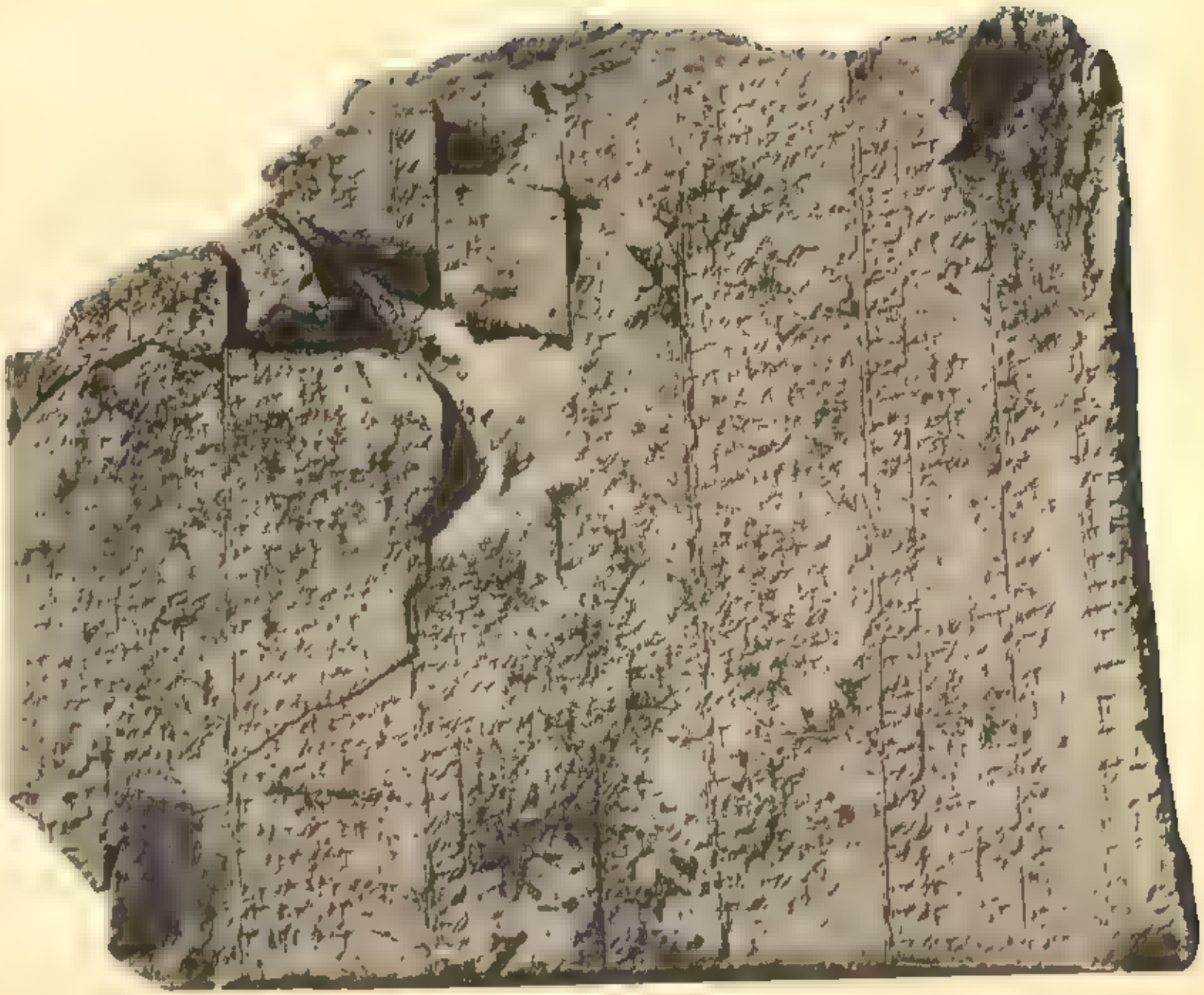

SYLLABAIRE TROUVÉ À RAS SHAMRA.

première lecture suppose l'omission accidentelle de *li-* devant *ni-šu* comparer *ta-at-šu*, l. 24 [illegible] *šu* et *ka-at-šu* l. 25 [illegible] *ka-at-šu*. Les trois premiers mots, bien que [illegible] et l. 27 et *šu-ru* l. 24 [illegible]

II, 13. — « le lus (*II*) de (*ma i*[m]-*mu-r*[*i*] »

II, 14. — « le lus (*II*) de (*-ma aladami* (+ suff. *-ni*)

II, 15. Dans l'expression *s*[*i-ga-ma e-gi* (cf. n. 16 et 20) le rectum semble précéder le regens.

II, 16. — *II-na-ma e-gi*, lire *si-na-ma e-gi* ?

II, 17 à 21 [illegible] (cf. n. 18 et 19) [illegible] ASKT [illegible], l. 17 ss. Dans la ligne 18 [illegible] le prêtre *II* [illegible] (*ma-*[illegible]*-r*[*i*] d'après la ligne 17).

II, 20 [illegible] mais la forme [illegible] abstraction de l'erroné *sigma sig* ne suggèrent pas cette restitution.

II, 21 — *tu-bu-e* = *danna* : comparer *ti-bu-la* = *udannan* (col. I, l. 21).

II, 24 — *-ag* est probablement pour *-ga* (le scribe aurait omis l'élément *-gi*).

II, 25 [illegible] le prix *II*, [illegible] suffixe [illegible] Nous [illegible] l'appel du suffixe [illegible] exemple d'une [illegible] pas [illegible] comparer les cas [illegible] *tabu-e* I, 18, 20, 22 et 23).

II, 26 — « II *ba-* [illegible] le prix *II* de *-di* [illegible] que [illegible] texte sumérien

II, 27. — *ti-ti-ni* (*ti* « cœur » + suff. *-ni* ?).

II, 28 *II-di* [illegible] pas un suffixe, *tidni-ni*).

II, 29 *II-di* [illegible] *tuti-di-e*, voir ci-dessus).

II, 30. — Dans A le verbe *u-gar* a un complément direct a-[illegible] qui manquait certainement dans *II*, si on en juge par le texte accadien, seul conservé *II ka* [illegible] *labanu*. Le verbe et son complément direct ne sont pas traduits.

II, 31. — *ša-ḫa-la-ša*, forme verbale en *-ša*.

II, 32. — *II-ša-* ... ; lire peut-être *ša-ḫa-la-ša* + suffixe du pluriel (voir Col. I, 9).

II, 33 à 37 [illegible] (cf. n. 18) [illegible] (cf. XIV, p. 12 sq.), [illegible] *II* [illegible] le [illegible] *tabu-e* I, 6 et *II* 38. [illegible] fragments réunis (avec les compléments fournis par notre tablette).

[illegible]	[illegible]
[*z*]*i-gi*[*n*]	[illegible] *tan.*
[illegible]	
zi-ga-ma-ni]	[illegible]
a-ga-[*zi*]	[illegible]

Col. III, 4. — Au lieu de *mu-kal-...*, on attendrait plutôt *mu-un-...*

III, 7. — Après *n-t-d-r* il reste encore un [illegible]. La correspondance de *pa-šu-ut-te* (*pašu* + suff. *-ši* + suff. *-te*)

III, 9 et 11. — Le signe *aq* [illegible] paraît devoir se traduire par *ka-ši* [illegible] et par [*i*]*eši*[*t*] (l. 11). Dans les deux cas le rectum semble précéder le regens.

Ld. 13. — Voir la transcription [illegible] (RA XVII, 1920, p. 111). *Ši-ma-ni-ia-hi* lire peut-être *ši-mu ni-ia-hi* ?

III, 15. — *mu-un-da*, graphie phonétique pour *mu-ud*. Même groupe dans 47.87 (PSBA 1912, p. 111). Voir la transcription [illegible] pour [illegible]. *Ma-ma-ta* est traduit par *ka-ka-ti* [illegible] avec [illegible] (voir dessus C, 1, 2).

III, 16. — *Ma-da-ma* [illegible] est traduit par *b*[*a*]*-ia-ia-ia-te* (*b*[*a*]*ia* + suff. *-ia* + suff. *-te*).

III, 19-21. — *Il i-ma-a* ou peut envisager deux lectures : *a-pa-la-ma-a* ou *pa-la-ma-a*. La seconde est la plus probable : *palama* serait un dianl nif de *pala*.

Ld. 22. — *Il pa-la-a-ia-te* [illegible] verbe [illegible] suff. *-te*.

III, 23 à 26. — *Il* n'est pas ici le signe de répétition.

III, 23. — Dans B on trouve à cette place *e-ši-ga* = *i-ka i-pu-uk*.

III, 24. — *in-dà-a* (graphie phonétique pour *un-dà-a*).

III, 27. — Cette ligne paraît [illegible] la [illegible] et de toute façon ne paraît pas être à sa place.

III, 28. — [illegible] (RA XVII, 2, 1920, [illegible]).

nam-erim	*ma-mi-tum*
nam-erim kud da	*Il ta-ma-à*
nam-erim aka-a	*Il ta-ma-a*

A la ligne 29 [illegible] *Il* [illegible] dans K 147 rev. I 32 s. (CT XII, 35) :

zag	*ta-ma-ta*
zag ka	*Il ta-ma-*[*a*].

III, 29 et 30. — *Il* = *elamu* « serment ».

III, 31. — Dans [illegible] dans [illegible] probablement [illegible] voisin graphiquement [illegible]. Voir au sujet de l'idéogramme [illegible] Bass et *Bayl* IV p. 84 ss.

III, 32. — *Il* = *surri* « butin ».

III, 33. — Comparer II b 6, 17 *i-šu-ru-ma-a-ia-te* [illegible] « gros sang ». La leçon [illegible], [illegible] est [illegible] ment la meilleure. Voir la note suivante.

Col. IV. — Au [illegible] *nam-erim* [illegible] *ta-ma-ta* [illegible] dans la col. III l. 27 a paralt avoir [illegible] (voir [illegible] B 809 rev. I, 4, RA XIV, p. 11 [illegible] *a-a-ma* [illegible] (Clay, Cuneif. XIX, 16 rev. 1). *Nam-me-*

[illegible] comparer *ne-ne-en* [illegible] *sup. sup.* [illegible] V, n° 105, I, 3.

IV, 2. — Texte très [illegible] les [illegible] *ne-en-na* appartient à [illegible] 20 [illegible] [illegible] [illegible] Noter l'orthographe plene [illegible] *e* pour *è* dans *tè-e* et comparer Col. I, l. 12 : *tè-ta-e* pour *tè-ta-è*.

IV, 3 et 4. — *An-ta* et *ki-ta*, qui signifient respectivement « en haut » et « en bas », [illegible] [illegible] [illegible]

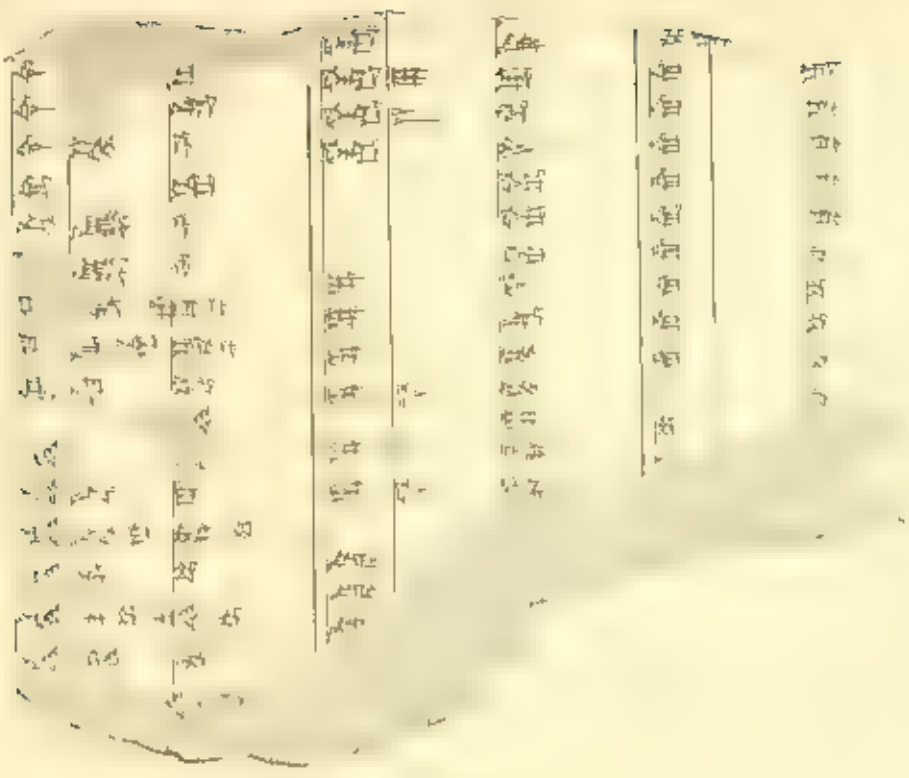

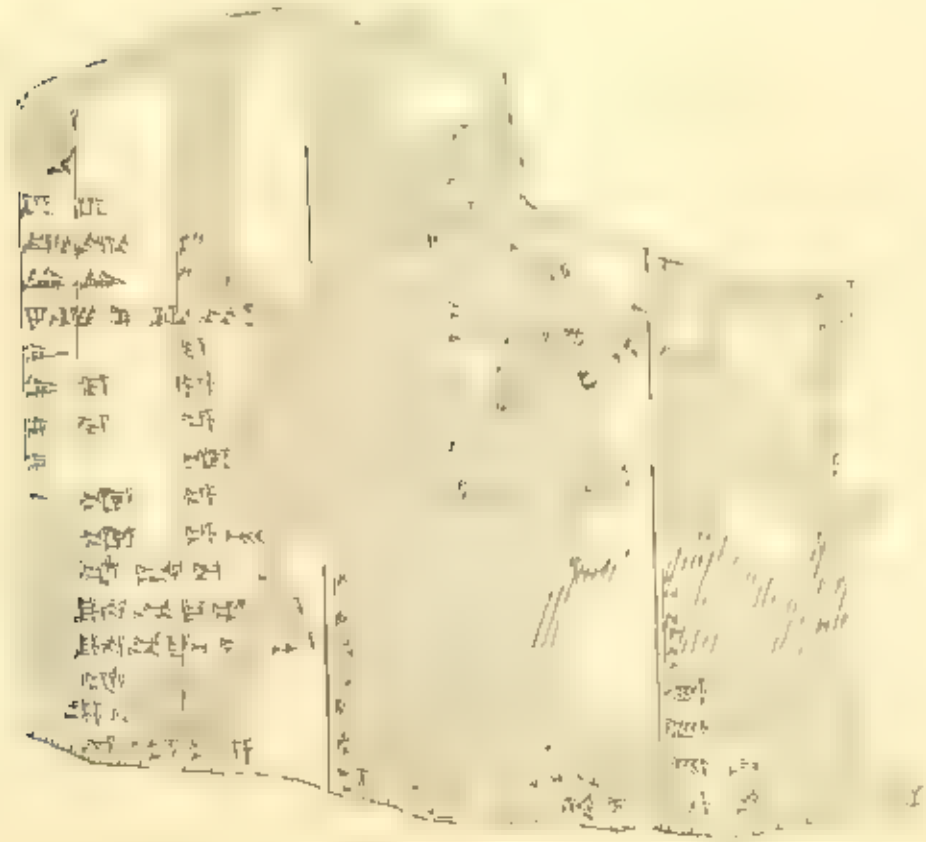

IV, 21 [illegible] le second [illegible] le sens de [illegible]
mot [illegible] [illegible] [illegible]
IV, 30 [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]
« flanc d'en bas » (voir la l. 8).

Autant qu'on peut juger de sa structure, la seconde langue du nouveau vocabulaire est du type que l'on appelle généralement « plus primitif ». C'est une langue agglutinante, c'est-à-dire où, comme dans le turc, les cas et les autres formes se trouvent rendus dans la langue que nous lisons dans les lettres adressées à Amenophis III par Tušratta roi de Mitanni, l'objet de l'exégèse de ces deux langues est le même. L'hypothèse que nous avons émise antérieurement à l'égard de l'écriture, c'est-à-dire qu'elle est d'importation, en passant d'un dernier « Ras-Shamra » de notre globe à un autre, après un laps de temps plus ou moins long, s'applique également à la langue, dont l'exhumation, en passant d'un dernier « Ras-Shamra » de notre globe à un autre, après un laps de temps plus ou moins long, s'applique également à la langue, dont l'exhumation.

Il existe dans la ville basse de Boghazkeui des tablettes rédigées en babylonien et en partie dans la même langue que celle de Tušratta. Le texte le plus long a été publié par Hrozny dans MDOG, n° 56, p. 10 ss. Depuis, dans ZDMG, LXXVI, p. 225 ss., Forrer a donné une édition nouvelle de ces textes. Quelques-uns sont bilingues. En tête de ceux-ci, dans la version d'Ea-pa-le Gilgamès, ce sont des rituels où la langue en question est représentée notamment par des formules liturgiques parfois précédées de, et traduites ou suivies en langue habituelle [illegible] par, selon Hrozny, « [illegible] ». A l'article précédent, [illegible] serait plus exact de traduire [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] entre les deux termes « [illegible] » et « [illegible] ». Nous avons déjà passé en revue [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]

[illegible] Bo 2033 [illegible] Ed. Meyer [illegible] Boghazköi [illegible] E. Ed. Forrer [illegible] [illegible] [illegible]

Au milieu du deuxième millénaire, la population de langue hurrite connue par nos textes cunéiformes, qu'on ne connaît pas seulement en Mésopotamie, était située le pays de Mitanni, dont [illegible] en amont et en aval le cours du Habour, et au temps de la correspondance d'El-Amarna atteignait les montagnes du Taurus. Plus anciennement encore, à l'époque de la dynastie d'Agadé, la présence d'une population hurrite est attestée dans les pays d'Urkis et Nawar. Notons que la tablette de bilingue Sumérien-Hittite de l'Euphrate en Syrie et presque en Palestine date déjà du temps d'El-Amarna. Plus d'un nom propre hurrite [illegible] des gloses d'apparence hurrite [3].

Les premiers vocabulaires [illegible] de la bibliothèque royale sont dans l'ordre chronologique, suivis de ceux [illegible] de Meskéné-Emar et de Boğaz-Köy. Plusieurs d'entre eux ont été publiés dans *ZA*, XXXV, 161 ss., mais nous reprenons ici l'étude sur la base des textes de Boğaz-Köy.

Il faut auparavant dire quelques mots sur les questions diverses que nous nous proposons d'examiner en quelques mots.

Bork, *MVAG*, 1901, 2, p. 1 ss., a montré que le syllabaire employé dans la lettre du Hittite au roi de Mitanni [illegible] ne compte pas de cinq cents signes environ, comme l'on croyait auparavant, mais seulement les signes de *BA*, *HA*, *DA*, *DI*. Les deux textes de Boğaz-Köy emploient [illegible] et [illegible] *BA*, *PA*, *BI* et *HA*, *DA*, *DI*, mais il est intéressant

[illegible] les noms propres des tablettes de Kerkouk (voir *RA*, VI, 3, p. 8, note 3). Des listes de noms relevés sur des tablettes de cette provenance ont été établies par Contenau, *Babyloniaca*, IX, 181 et ss., et par Dossin, *RA*, XXIII, 71 ss. Depuis notre documentation a été considérablement accrue par les fouilles et les publications de Laroche. Pour la date des tablettes de Kerkouk, voir Speiser, *JAOS*, XLIX, 208 ss.

[1] J'ai cité dans *RA*, IX, p. 4, un certain [illegible] de Mari, qui a été remplacé depuis par Landsberger, *ZA*, XXXV, p. 299.

[2] Voir *RA*, IX, 1 ss.

[3] Voir Gustave Dossin, *Une Personnification hittite du Tonnerre*, et Virolleaud, *Antiquity*, 1939, p. 312 ss. Au sujet d'Ewri-Sarri du Qatna, voir ci-dessous, p. 254.

[4] Notamment la lettre de Tušratta; voir, à ce sujet, Messerschmidt, *Mitanni-Studien*, 119 ss.

[5] *ZA*, V, 180 ss., VI, 34 ss., XIV, 173 ss.

[6] *Mitanni-Studien* (*MVAG*, 1899, 4).

[7] *Die Mitannisprache* (*MVAG*, 1900, 1 2).

certain qu'ils distinguent *q* de *k*, *b* de *p*, *d* de *t*. Forrer (ZDMG, LXXVI, p. 224) a legitimé des exemples de l'alternance de *GA* et *KA*, *DA* et *TA* ; voir encore le terme signifiant « père » qui est écrit tantôt *ad-da* (Bo 2033, I, 71 = KUB XX, n° 93, VI, 8 s.), et tantôt *at-ta* (Bo 552, rev. 9 et Bo 2760, face, 16, cités par Forrer, *l. c.*, p. 227 ; KUB X, n° 27, III, 7 ; KUB XXV, n° 44, V, 6). Pour l'alternance de *DI* et *TI* voir par exemple KUB XXV, n° 45 (II, 4 et 9) où on trouve *ta-a-ni* et *as-sa-ah-hi-na* tandis que, dans un contexte semblable (KUB XXV, n° 46, II, 6 et 7), on lit *da-a-ni* et *as-sa-ah-hi-na*. Pour Boris la langue urartéenne ne devait pas posséder de véritables sourdes (MVAG, 1930, 1/2, p. 16 et MVAG, V, 1, p. 16). Dans leur transcription des textes hurrites Bork et Dossin emploient *t* et *d* à l'initiale au sens de *p* et *b*. Il n'est pas inutile de rappeler que l'indistinction des sourdes et des sonores n'est nullement un fait isolé dans l'histoire de l'écriture cunéiforme. Dans l'ancien syllabaire accadien l'écriture distinguait mal les sourdes et sonores. Le roi Ilsu-Libit-Ištar écrit encore *A-ga-a-an* pour *kakkam* (1). Jusque vers la fin de la première dynastie babylonienne, *g* est régulièrement écrit *g*. Dans l'ancien syllabaire assyrien c'est qu'on tenait encore les tablettes appartenant aux *b* n'était pas distingué de *p*, *d* de *t*, *g* de *k*, *z* de *s* (2). En ce qui concerne le hurrite, divers indices montrent que *b* et *p*, notamment, étaient distingués dans la prononciation sans l'être dans l'écriture. L'indice le plus significatif est, sans doute, fourni par les exemples pris dans le syllabaire de *PA* pour *ba*, de *BE* pour *be*, et de *BI* pour *bi*, qui ne peut s'expliquer que si *PA* se prononçait non seulement *pa*, mais aussi *ba*, BE, non seulement *pe*, mais aussi *be*, et *BI*, non seulement *pi*, mais aussi *bi*. L'emploi de *b* pour *w* (ou supposée prononciation spirante du *b*, est attesté de bonne heure en pays d'Accad, mais seulement à l'état sporadique (voir *Homophones Sumériens*, p. 41). Cette graphie a été beaucoup plus usitée en Assyrie, où elle s'est maintenue jusqu'à la fin. Ainsi les lettres des Sargonides récemment publiées commencent invariablement par *a-na šar-ri*, tandis que dans plusieurs de leurs lettres en dialecte assyrien elles débutent par *a-na šar-ri*. Dans les deux cas *a-na šar-ri* « parole du roi ». Les Hurrites en employant *b* pour *w* n'innovaient donc pas. Dans les transcriptions que nous

(1) B. M. 14093, I, 16 (Gadd, *The early Dynasties of Sumer and Akkad*, pl. 3).

(2) Voir le tableau du syllabaire des tablettes cappadociennes dans les *Textes cunéif.* du Louvre, t. XIV, p. 4 ss.

donnerons ci-dessous nous rendrons par *b* le *b* représentant la semi-voyelle *u* (ainsi *ai* pour *bi*, *aù* pour *bù*, *ie* pour *bi*, etc. [1]).

Ungnad (ZA XXXV 153 et, à sa suite, Bork MAOG V, 1, p. 10) transcrivent, et c'est dans la logique de leur système *fo*, *fu*, *fe*, *fa*, au lieu de *wo*, *wu*, *we*, *wa*. Mais il est certain que par exemple, le suffixe du datif-locatif est *wa* et non *fa* et le suffixe du génitif *we* et non *fe* car comme nous le verrons plus loin, ces suffixes deviennent respectivement *o* ou *a* après un *u*. Il est tout à fait naturel que la semi-voyelle *u* soit absorbée par la voyelle *u* qui précède, mais la disparition de *f* serait inexplicable.

Ungnad estime que dans le syllabaire hurrite représenté par ce qu'il appelle la « Westsemitische Orthographie » où l'emploi de *b* pour *w* serait attesté notamment par les transcriptions de noms égyptiens (voir ZA XXXV, p. 154). Il me paraît hasardeux d'émettre à ce sujet une règle générale qui s'appliquerait indifféremment à tous les syllabaires qu'Ungnad appelle « occidentaux ». En ce qui concerne le hurrite la thèse d'Ungnad est contredite par les transcriptions babyloniennes de termes hurrites. Voir par exemple dans un contrat provenant de Dilbat et datant de la première dynastie babylonienne (VS VII, n° 72, l. 10) le nom propre hurrite *Te-eš-šu-ub-'u-ri* sur lequel Ungnad a lui-même autrefois attiré l'attention dans BA VI, 5, p. 8). *Te-eš-šu-ub* est le nom divin écrit dans la lettre de Tušratta *Te-eš-šu-ub* [2]. Les babyloniens correspondent au *š* hurrite [3]. Le nom du roi d'Urkiš et Nawar, *A-ri-u-en* [4] (= hurrite *Ari-šen* « donne un frère ») semble faire exception mais cette exception n'est qu'apparente car la

[1] Dans Bo 552, rev. 13, les noms des dieux Ea et Damkina sont écrits *[d]É-a-ai [d]Dam-ki-in-na-ai*. *Damkina(ì)*, c'est déjà la Δάνκη de Damascius.

[2] On a lu jusqu'ici *Te-ri-šu-pa-ai* et on a conclu de cette graphie que le nom du grand dieu hurrite serait *Teššup*, *Tešup* et non *Tešub* (*Têšub*). Mais nous avons vu ci-dessus que *PA* pouvait être lu *bù*. Comparer d'autre part le vannique *Te-e-i-ie-bu-a-še* (Schulz, n° XIV, 15, en var. de *[d]Iš-a-še*, Schulz, n° XIII, 15, cf. Sayce, JRAS, XIV, p. 324).

[3] On trouve aussi la graphie *Te-iš-su-ub*, mais dans un texte assyrien (K 2100, I, 18, CT XXV, 16).

[4] Cf *RA*, IX, 1 ss.

[5] *Ari* est probablement ici un vocatif, comme dans la lettre de Tušratta, I, 51 : *iš-a-ša-ra-an aš-ši-iv-ve-e-ni-in-na a-ri* « or ça, la fille, donne-la pour ma femme ». Un autre exemple de vocatif en *-i* est *kal-li* qu'on a traduit à tort par « je parle » ou « parlant » : *[illegible] Il še-e-ni-iv-ve-ni-in-na-aš-ši-i[š-a-a-an] ḫa-li-en* « or donc, à mon frère dis cette parole et que mon frère l'entende ! » II, 12, comparer III, 49, 51, IV, 1). Le roi s'adresse à son messager qui doit lire la lettre au roi d'Égypte. C'est l'équivalent

table [illegible] emploi [illegible] on retrouve [illegible] le syllabaire [illegible] Il faut employé pour *ši* ou *še* ; il faut lire *i-še-ru*.

Jensen (*ZA* V, 17) et Bork (*MVAG* 1909, [illegible]) ont fait observer que le syllabaire hurrite semble établir une discrimination entre les voyelles exprimées par les signes *I* et *U*. *I* est employé pour exprimer la voyelle *i*. *U* représente la voyelle *u*. La question de savoir quelle voyelle est représentée par *I* reste à résoudre. Sans vouloir anticiper la solution, je conserve le système habituel de transcription, qui ne distingue que quatre voyelles : *a*, *a*, *i* et *e*.

En vue de comparer avec le hurrite les contrées du vocabulaire de Ras-Shamra, j'examinerai successivement les suffixes du nom, ceux du verbe et le lexique.

Suffixes du nom

1° **Le suffixe *-ni*.** — Le texte de Ras-Shamra offre de nombreux exemples de ce suffixe : voir I, 19 ; II, 11, 12, 14, 25 ; peut-être aussi II, 5, 10, 27 ; IV, 9, 22, 24. Jusqu'ici, je n'ai connu que le signe de servir à marquer le rôle

La langue hurrite possède également un suffixe *-ni* ou *-ne*, dont on n'a encore donné aucune explication satisfaisante. Bork a cru y voir « eine Art von Relativum » (*MVAG* 1909, 1-2, p. 45 et 70). Mais cette interprétation est très loin de pouvoir rendre compte de tous les emplois de ce suffixe. Les exemples abondent ; en voici quelques-uns :

e-ze-ni « le seigneur » (Ras-Sh. IV, 12)[1]. *E-ze* est le très fréquent dans la lettre de Tušratta et *ezri* dans *E-ze-ri-šar-ri*, nom d'un roi d'Qatna[2]. *E-ze-ni* est aussi le mot-à-mot hurrite pour « seigneur est le roi »[3].

du *g-bi-ni um-ma* des anciennes lettres accadiennes. Ce [illegible] temps où le message était purement oral. La même [illegible] pour le messager.

[1] Voir la tablette de Mishrifé publiée par Virolleaud, *Syria*, XI, p. 311 et s. (n° 4, l. 44). L'élément *ezri* est fréquent dans l'onomastique hurrite, cf. Weidner, *BoSt*, 8, p. 43 note 7, et Gurney, *ZA*, XXXVI, p. 298. Weidner et Gurney y voient un terme hurrite, distinct du [illegible] ; il y a trois [illegible] un emploi [illegible]

Sur [illegible] voir M. [illegible] plusieurs passages de Bo 552. Voir rev. 8 *šar-ra-al-il-šen-ni-ik e-en-ri-il-hi-ni-ni-na-šu-uš* ; 15 [illegible] *il-ha-ne-en-ni* ; 18 s. ; *šar-ra-al-il ha-na-al na-šu-uš e-en-ri-in-il-hi-ni-na-šu-uš*, 25 *še-ti šu-ni-ni šar-ra-al-il-hi-ni-ni e-en-ri-il ši-hi-ni-ni*

ti-še-ni-še-en *Ti-še-ni-še-en* « pour l'offrande » « ... jet de l'offrande » Tusr. I, 91 *ti-še-* « offrande » ... voir ci-dessus, p. 237).

URU) *Ḫatti*(GI) *-ni-ne*, « de (la ville de) Hatti » (Bo 2061 : II, 7 ; cf. ci-dessus, p. 250); *-ne* suffixe du génitif (voir ci-dessous, p. 257

Si-mi-ki-ni-še *Simiki ni-še*) « (Le dieu) Simiki au nominatif » (Tušr. I, 106), dont l'article défini est le nom ... KUB XXX n° 10, III, 17 » dans l'onomastique des tablettes d'Alalakh *Si-mi-ki-ip* *Simiki-ip* voir dans RA XXIII, 1 ss. (cf. *Ugaritica* V, p. 68, n° 7 ... 8 n° 75, I, 7, etc.).

Tous ces exemples ont en commun d'avoir *-ni* ou *-ne* qui a nettement le caractère d'un suffixe et dont il reste à déterminer la signification. D'autres exemples nous mettront sur la voie de l'explication cherchée.

Il est bien connu que en harrite prend souvent le suffixe du régens. Ainsi dans *... ša-ni-ni-še-en-ni-ni-ta-ar-ni* (c'est-à-dire *šenikne-ne-ni-še-en-ni-ni-ta-ar-ni* « à la femme de mon frère ... ») le suffixe *-še* (c'est-à-dire « à ») est commun au régens et au rectum. Mais il est à remarquer qu'il ne se soude pas directement au rectum, car l'on intercale le pronom *-ne*. Cet élément est ou possessif relatif (antécédent régens) ou démonstratif (voir ci-dessous). Dans le second cas, la traduction littérale serait « [...] de [la femme] celle [*-ne*] de [mon] frère [*šenikne*] » (c'est-à-dire construction que par exemple dans *τῆς τῆς Πριαμου* (*Iliade*, XX, 181), ou dans l'accadien *aššatum ša ahia* (« la femme, celle de mon frère »).

Parfois comme la remarque Bork, une postposition se rapportant au rectum met la place du génitif et prend comme tel le suffixe du régens. Exemple (Tušr. III, 40 s.) : *tup-pe ...* « c'est-à-dire *... pe-nu-u ...* « la tablette de la [déesse] Ishtar qui donne » littéralement « la tablette [*tuppe*] de [*-ne*] la déesse [*ištarne*] celle [*-še*] j'ai donné [*arušan*] elle [*-še*] ». Ici encore nous retrouvons le suffixe *-ne* avec le sens de « celui, celle ». Comparer en accadien *tuppum ša ddinu* « la tablette que j'ai donnée » mot à mot « la tablette celle que j'ai donné ».

(1) Écrit GÍŠ-PA. Voir, au sujet de cette graphie, Ehelolf, *Sitzungsber. d. Preuss. Akad. d. Wissensch.*, XXI (1925), p. 270, note 1.

(2) Voir Ungnad, *Babyl.-Assyr. Gramm.*², § 13.

Nous sommes maintenant en mesure de proposer une explication des exemples cités en premier lieu. Ici le suffixe *-u* semble être pas non plus substantivement, mais adjectivement, et paraît en outre avoir perdu de sa force démonstrative; c'est moins un démonstratif qu'un déterminatif, qui s'applique aussi bien aux noms propres qu'aux noms communs et que l'on peut à son gré employer ou omettre : *šarr-u* signifierait « le [*-u*] seigneur » ; *šarr-e-šar* « pour [*-šar*] la [*-e-*] parole [*šarr-*] » ; (*URU*) *Ḫatti-u-we* « de [*-we*] la [*-u-*] (ville de) Ḫatti » ; *Šaušk-u-š* « le [*-u* + suff. du nominatif] (dieu) Šauška ».

Les textes nous livrent de nombreux exemples d'un suffixe *-u*, ou, on a vu un suffixe du pluriel : c'est, à mon sens, non pas un suffixe du pluriel, mais le pluriel du suffixe *-u* ou *-we*. De même que *-u* ou *-we* signifie « le, la » ou « celui (celle) », *-uš* signifie « les » ou « ceux, celles ». Exemples :

tu-we-e-uš^{pl} « les [*-uš*] paroles [*tuwe-*] » (TuŠr. I, 99).

tu-še-e-e-uš^{pl} « les [*-uš*] offrandes [*tuše-*] » (TuŠr. I, 88).

DINGIR^{pl} *=en-uš URU Ninua-we-uš-na DINGIR*^{pl} *=en-uš URU Ḫa-at-ti-u-uš* « Les [*-uš*] dieux[*en*] ceux[*-uš*] de [*-na*] Ninive, les *-uš* dieux [*en*] ceux [*-uš*] de [*-we*] la [*-u-*] ville de Ḫatti » (c'est-à-dire « Les dieux de Ninive, les dieux de Ḫatti » (KUB, XXV, n° 44, II, 7 s.).

Le suffixe *-u* paraît avoir, dans la seconde langue de la tablette de Ras-Shamra, exactement le même sens qu'en hittite. Dans tous les exemples que notre texte en fournit, il semble être pris adjectivement et signifier « le, la » : *tiš-u* « le cœur » (II, 27 s'explique comme *šarr-u* « le seigneur » TuŠr. IV, 127) et *šamšamu-u-we-we* « du sésame » (II, 11 comme *URU Ḫatti-u-we* « de la (ville de) Ḫatti » (Bo 2033, II, 37)[1].

2° **Le suffixe *-we*.** Ce suffixe est abondamment attesté dans la tablette de Ras-Shamra. Il est parfois exprimé par le sign. *PI* qui peut être lu *wa*, *we* ou *we*.

La lettre de TuŠratta offre également de nombreux exemples d'un suffixe

[1] Sans le redoublement de ce suffixe dans *a-u-u-u-u-ḫi* (II, 25) reste difficilement explicable et sans analogie en hurrite. Il est peut-être dû à ce que le premier *u* appartient au nom qui serait *auštu*).

exprimé par le signe *PI*. Comme l'a montré Bork (*MVAG*, 1909, 1-2, p. 22 ss.), après avoir perdu son suffixe locatif *-ni*, *PI* doit donc suivant les cas se lire *-wa* ou *-we*. Pour Bork les suffixes *-wa* et *-we* seraient deux formes d'un même suffixe qui exprimerait le locatif ; *-we* serait une forme affaiblie de *-wa* et aurait occasionnellement le sens du génitif. Il est possible en effet que ces suffixes aient la même origine, mais, au moment où nous les saisissons, ils sont nettement différenciés : *-we* exprimant partout le génitif et *-wa* le datif-locatif [1] ; *ḫanmuwe-e*, par exemple, signifie partout « de mon frère » et *ḫanmuwa-a* « à mon frère ». Parfois, dans la lettre de Tušratta, *-we* est écrit *BE*, c'est-à-dire *-e* et *-wa* est écrit *PI*, c'est-à-dire *-a*, cf., par exemple, *še-e-ni-u-ur-ri* (*KUB*) *u-u-ni-i-u* « le pays de ton frère » (I, 89) et *at-ti-i-e-ia* « à ton père » (III, 58). Dans les textes hurrites de Boghazkeuï, *-wa* est écrit *-wa*$_a$, cf. *Ši-du-ur-ri-wa*$_a$ « pour au sujet de) Sulori » (*KBo*. VI, n° 34 I, 4) ; quant au suffixe du génitif, il est écrit *-we*$_e$ ou *-wi*$_i$, ou *BI* (c'est-à-dire *e*) ; voici, de ces trois graphies, des exemples empruntés à l'un des deux passages de Bo 2033, reproduits plus haut

I. 17 : ^{d}*Il u-du-ru-un-ma-an* ^{m}*Ištar-we*$_e$ ^{lú}*SI KA 1/1*

« Ilduruman, ministre d'Ištar »

I. 19 *Ḫa ḫe-šu-un* ^{m}*Ak-mal-du-ut* ^{lú}*-ni*$_i$ *LÚ SI KA AL*

« Mukšamu, ministre de Kumarbi » [2]

I. 20 *I-zum-mi* ^{m}*Ia-we*$_e$ *LÚ SI KA IL*

« Izzummi [3], ministre d'Aya »

22 *Ḫa ḫa-aš-še-ul-la* ^{m}*Ḫi-šu-u-e-ni* ^{lú} *we*$_e$ *LÚ SI KA IL*

« Ḫebašdekarra, ministre de Ḫišue [4] »

[1] Dans *ZDMG*, LXXVI, 426, Forrer cite le passage suivant de Bo 1093 (IV, 15 : *LÚ*) *Ḫal-pa-wa*$_a$-*an* ^{m}*Têšub ab* « et Têšub d'Alep » (où le suffixe du génitif aurait la forme *-a* mais ce n'est là qu'une apparence, *-an*, c'est-à-dire *wan*, est contracté de *we* + *an* (c'est-à-dire suffixe du génitif *we* + suffixe *-an* « et »).

[2] *-ni*, suffixe déterminatif.

[3] Ehelolf me fait observer que ces deux divinités sont également associées dans *KUB* XII, n° 65, III, 3 et dans le texte inédit de Ras-Shamra où on lit (*RS* II, 27) : [^{d}] *Ku-ma-ar-bi-is A-NA* [*Ia*]-*a-we* Kumarbi (parle) à Mukišamu. Il me semble aussi la graphie hurrite *Ku-ma-ar-bi-is* (*KUB* XX, n° 2, II, 9) une graphie suggérerait, pour ^{d}*Ku-mar-bi*, une forme [*Kumarwi*].

[4] Comme me le signale Ehelolf, ce dieu est encore mentionné *KUB* XX, n° 59, I, 12 ; II, 9 ; III, 20 ; V, 9, 14 ; VI, 1, 16 ; *KUB* VII, [illegible].

[5] *-ni*, suffixe déterminatif.

Ehelolf compare ^{d}*Ḫi-šu-u-un* (accusatif,

I 27 *DINGIR* [illegible] *URU* [illegible]

« Les deux de la ville », mot à mot : « Les deux, [-*ma*] de [-*a*], la [-*a*] ville » (comparer Bo 2716, rev. 9'-10' : *DINGIR* [illegible] *URU* [illegible] *a-a*, passage exactement parallèle au précédent et où *-a* tient la place de *-a*).

En résumé, *PI* suffixe du génitif avait en hourrite la lecture *-ae* ou *-ai*. Il est extrêmement probable que le même signe, dans le même emploi grammatical, avait dans la seconde langue du vocabulaire de Ras-Shamra comme en hourrite, la lecture *-ae* ou *-ai*, qui peut donc être substituée à la lecture provisoire *-ae* que, pour ne rien préjuger, nous avons employée jusqu'ici.

Dans la Col. IV, lignes 3, 4, 7, 8, 10-13, 29, 30, où nous l'avons vu à propos de IV, 1 et 4, le signe *PI* paraît exprimer le suffixe du locatif, la lecture est très probablement *-ai*.

3° **Le suffixe *-ha*.** — La tablette de Ras-Shamra [illegible] a fait apparaître l'existence d'un suffixe *-ha* alternant avec le suffixe du génitif *-ae* (c'est-à-dire *-ae* ou *-ai*), voir II, 3, 4, 2°.

Il nous signale les lois (A XXXVII, 17) [illegible] pour le génitif et cite à l'appui *Šamšu-ha* (qui signifierait « de la ville de Šamšu »), mais sans contexte ni référence. Ensolf a bien voulu me communiquer la photographie du texte (Bo 2013) d'où, selon toute vraisemblance, Hrozny a pris son exemple et qui, d'ailleurs, contient [illegible] d'autres exemples de ce même suffixe. J'ai donné ci-dessus, p. 240, la copie autographique de deux passages de ce texte, d'où sont tirées les traductions qui suivent :

(II, II, 37 ss.)

I-NI [illegible] *-a-ae* [illegible]	[Le pal]ais de [*-ae*], la [*-a*] ville de) Hatti ».
"*Ḫe-pat ma-ša-a* (*I-NI*) *E-da-ḫa*	« Hepat *maša* de [*-ḫa*] (la ville d') Eda ».

Bo 230, rev. 2'-3, et "*Ḫe-pa[t ma-ša-a]*, Kbo, *Hittite Texts*, n° 92, 7.

[illegible] Cité par Furlani, *RHR*, LXXVI, p. 228 [illegible]

[illegible] Lire *-ḫa-a*.

dHe-pát ma-ak-ni (*CTH*) *Ku-uz-zu-wa-an-da-ma-ha* « Hepat *maâni* de [*-ha*] la ville de Kuzzuwadna ».

(*CTH*) *Šu-ma-ha-ha* *dHe-pát ma-a[k-n]* « Hepat *maâni* de [*-ha*] la ville de Šumaha ».

(II, ll. 27 ss.).

DIŠ-ÚR = [illegible] CTH [illegible] ki Šu-ma-a[h-ha]

« Les [*-na*] dieux [*ni*], ceux [*-na*] de [*-ri*] la [*-ni*] ville *CTH* [illegible], ceux [*-na*] de [*-ki*] (la ville de) Šumaha (c'est-à-dire « Les dieux de la ville de Šumaha »).

DIŠ-ÚR [illegible] CTH [illegible] ki Ha-[illegible]

« Les [*-na*] dieux [*ni*], ceux [*-na*] de [*-ri*] la [*-ni*] ville *CTH* [illegible], ceux [*-na*] de [*-ne*] la [*-ni*] (ville de) Hatti (c'est-à-dire « Les dieux de la ville de Hatti »).

DINGIR^{MEŠ} = ni-na a-ar-ni-in-ni-ir-na (*CTH*) *Hatti* [illegible] *-ni-ir,-na*

« Les [*-na*] dieux [*ni*], ceux [*-na*] du [*-ri*] pays [*anour*], ceux [*-na*] de [*-ne*] la [*-ni*] (ville de) Hatti » (c'est-à-dire « Les dieux du pays de Hatti »).

Voir encore, par exemple, *KUB*, XXV, n° 48, IV, 10 :

dTa-ru-u-ri (*CTH*) *Ha-a-na za-hi* « Tarou de [*-hi*] la ville des Mouzan ».

Le même suffixe apparaît, sous la forme *-he*, dans *Hur-ru-u-he*, *Hur-ru-u-ne*, si fréquent dans la lettre de Tušratta et où l'on a reconnu le nom du pays de *Hurri* (*RHA*, LXXV, p. 227 note [illegible] ; cf. *ZA*, XXXVIII, [illegible] et [illegible] *Orient*, I, 97). Voir par exemple *KUB* [illegible] *-ne-na* « [illegible] pays [illegible] » « Hurri » (voir III [illegible] cette phrase) ; dans la ligne suivante (*KUB* [illegible] *Mu-u-us -ri-i-a-an-na-an* (*KUB* [illegible] *Hu-u-ur-ri-in-na* on a, à mon sens, un nom de pays [illegible] les [illegible] du pays de [illegible] *Musri* « [illegible] Musri », c'est-à-dire « l'Égypte »). Cette identification ressort d'un passage jusqu'ici mal compris de la lettre de Tušratta (IV, 127 ss.) :

Du-us-[illegible] KUB Ha-[illegible] dIM-ma-a[n] dIM-ma-a-ni-in (*KUB* [illegible] *Mu-us-ri-i-[illegible] Du-us-[illegible] [illegible] [illegible] [

Hurw. = Hurr. « [le] maître, le seigneur de Mosri » Mot qui a été emprunté par l'égyptien comme le Tushratta et a été signalé par Hrozný.

Les exemples qui précèdent suffisent à montrer que le suffixe *-ḫi* était, en hurrite comme dans le second dialecte du Rassamkara, le substitut du suffixe du génitif *-we*. Il ne semble pas cependant que les deux suffixes fussent tout à fait synonymes. Il se rencontre parfois dans l'une et l'autre langue, un suffixe *-ḫe*, qui a probablement la même origine que le suffixe *-ḫi* et qui se retrouve dans nombre de noms. Voir dans le vocabulaire du Rassamkara, *ḫuwan-ḫi* « le vantail » (I, 25), *ḫuḫ-ḫi* « le verrou » (*cf.* *ḫuḫ-ḫe*, [*Ups.*]*-ḫe* « le chef » III, 9, 11), peut-être aussi *ḫamaš-ḫe* II, 14. On rapprochera en hurrite *passe-ḫe* Tush. III, 51, 57, *-ḫi* *passe-ḫe* Tush. II, 14, et *passuwe* « le messager » (*pas-* « envoyer » + *-uwe*) et *Urme-ḫe* Bo 2044, II, 14, *ḫubaše-ḫe* Hrozný, BoSt. p. 12, col. I, 3 Sommer et Ehelolf, Bost. X, p. 2 s.), etc.

1 **Le suffixe *-da*.** — Dans le second dialecte du Rassamkara I, 11, 19, II, 26, 28, 30; IV, 16 et 20 ce suffixe signifie « de lui », « son ». Il n'est en revanche jamais dans ce texte un suffixe pronominal. Dans certains passages de la lettre de Tushratta le pronom possessif de la 3e pers. sg. est exprimé par le suffixe *-ta*. Il y a là une question encore mal élucidée dont on pourra s'occuper à ce sujet Messerschmidt, MVAG, 1899, 4, p. 27 s., 42 s., 61.

D'après le vocabulaire de Sharuša, IV, 17 et 21, le pluriel de *-ta* serait *-tan* (ou peut-être *-tanta*, *-tanâ* ?) qui signifierait « d'eux », « leur ». Le fait n'est pas impossible, le suffixe du pluriel se retrouve en hurrite par exemple dans *tup-pu-tâ* « les tablettes » (Tušr., III, 39, 45).

2 **Le suffixe *-e*.** — Dans le second dialecte du Rassamkara ce suffixe forme le substantif *-ne-ne* (I, 1, 11, II, 29 s.). C'est un suffixe de direction, qui est également attesté en hurrite (*cf.*, par exemple, Tušr. IV, 22

[illegible]

« Pour [*-e*] mon sujet [*ekurre*], pour [*-e*] celui [*-še*] de [*-ne*] moi [*ta*], pour

[-*e*] le sujet [*et*], pour [-*ē*] celui [-*m*] de [(*a*)*r*] mon pays [*ummaṯa*] » c'est-à-dire « A mon sujet, au sujet de mon pays [1] ».

Voir encore Tuḫr. III, 28 s.; IV, 5, 18 s., 2[illegible]28, 49 s.

Bauer pense voir dans le *-e* que nous venons de signaler, et qu'il relie à moi, à ce qu'il appelle le « locatif » *-ue* (voir MVAG, 1900, 1, 2, p. 23 s.). Outre que *-ue* n'est, nous l'avons vu, employé que pour expliquer le goutturalisation du *w*, explicable après *a*, ne le serait guère après les autres voyelles. Une forme telle que *ṯe-e* ne peut vraisemblablement procéder de *ṯe-ue*.

Dans la seconde langue du vocabulaire de Ras-Shamra, un autre suffixe *-e* paraît servir à former des adverbes (voir ci-dessus le commentaire de la col. II, 25). Comparer, en hurrite, des formations adverbiales telles, par exemple, que *nenašše* « rapidement » (Tuḫr. I, 7, 8, etc.), ou *teuna-e* « beaucoup » (Tuḫr. II, 40, etc.).

Les suffixes du verbe

Nous avons eu ci-dessus des occasions de remarquer que l'accadien ne tend [illegible] à exprimer [illegible] le présent-futur par le prétérit ou dans Col. I, 20 s., une forme impersonnelle par une forme personnelle. Tout fait croire que le sémite qui a rédigé le vocabulaire de Ras-Shamra a procédé [illegible] de même en ce qui concerne les langues hourrite et [illegible]. En ce qui concerne les termes de « présent » ou « présent-futur », nous les conservons tout en rappelant qu'ils ne doivent pas être pris à la lettre : ils ne sont exacts qu'en ce sens que le « présent » et le « présent-futur » accadiens sont, dans la plupart des cas, rendus dans nos langues, le premier par un temps passé, le second par le présent ou le futur. Mais l'accadien n'a pas de « temps » proprement dits. Peut-être en était-il de même de la seconde langue du vocabulaire de Ras-Shamra.

[1] La langue hurrite est bien l'opposé d'une langue elliptique. Elle s'attarde paresseusement autour de l'objet qu'elle veut exprimer.

1° **Le suffixe -šu, -ša ou -ši?.** — La plupart des formes verbales livrées par le vocabulaire de Ras-Shamra se terminent en *-šu* ou *-ša*. Très instructive est la comparaison de *t-hu-ša* qui traduit *adamma* « il rendit ceci » (Col. I, 21) et *te-hu-e* qui traduit *danna* « fort » (Col. II, 23). Il en ressort que la voyelle (commune aux deux formes) qui précède d'une part *-ša* et d'autre part *-e* ne [illegible] voyelle appartient tout au moins à un thème commun au verbe et à l'adjectif. Le thème, à la vérité, est dans un cas *thu* et dans l'autre *tuha*. Mais cette différence dans la vocalisation de la première syllabe n'a vraisemblablement pas de signification au point de vue morphologique. Il est fort à croire que le [illegible] Le vocabulaire de Ras-Shamra offre plusieurs autres exemples de l'alternance *i* / *a*, ainsi *athara* suivi du possessif *-hi* est écrit *athari-hi* (Col. IV, 10) et *šarra* suivi du même suffixe, est écrit *šarra-hi* (Col. IV, 20).

Si on compare les formes en *-šu* ou *-ša* aux formes verbales qu'elles traduisent, on observera que, si on fait abstraction de *khu-ša* (I, 31) et *hna-ša* (II, 26) dont le sens n'est pas connu, les formes en *-ša* traduisent la 3e pers. sing. [illegible] (I, 1 [illegible] *-ša* I, 7 [illegible] (II, 1 [illegible] 3e pers. sing. du présent-futur (*unde-ša* [I, 14], *tnu-ša* [I, 20]) ou encore le participe passé (*ne-ša* [I, 23], *hwa-ša* [I, 24], *tna-ša* [I, 25], *khbi-ša* [I, 25]), et que d'autre part, les formes en *-šu* traduisent la 3e pers. sing. du prétérit *amar-šu* [I, 12 ; *šaqa-šu* [I, 22]) ou la 3e pers. sing. du présent futur *, thu-šu* [I, 21]). On en conclura qu'il n'y avait entre les formes en *-ša* et celles en *-šu* aucune différence ni de temps, ni de personne, ni de nombre. Il ne paraît pas qu'elles se distinguent sous un autre aspect ; elles semblent strictement équivalentes.

Il est singulier que les formes en *-šu* traduisent indifféremment des formes personnelles (prétérit ou présent-futur) ou impersonnelles (participe passé). Il est probable que [illegible] le vocabulaire de Ras-Shamra ne s'est pas astreint à traduire littéralement. On peut poser en principe que toutes les formes en *-šu* sont, comme les formes en *-ša*, des formes personnelles.

Une forme telle que *tuhaša* rappelle les formes hurrites *arnša* « il donna », *kulaša* « il dit », *hašuša* « il entendit », etc. Mais l'analogie est moins stricte qu'il [illegible] [illegible] ou hurrite [illegible] suffixe est

toujours précédé de la voyelle *a* et, à la 3e pers. sing. la voyelle finale est uniformément *a* : *kpanaša* signifie « il envoya », mais *kpanaša* signifie « tu envoyas » (voir Messerschmidt, MVAG, 1899, 4, p. 11 ss.). Au contraire dans la seconde langue du vocabulaire de Ras-Shamra, la voyelle qui précède [illegible] suffixes verbaux varie avec le [illegible] la [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] et paradigmes avec la distinction entre la troisième et la deuxième personne. Dans ces [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] suffixe.

Le suffixe *-še* n'est attesté que dans *a-ḫa-še* (Col. II, 1), forme dont le caractère verbal est très hypothétique.

2° **Le suffixe *-šu-te, -ša-te, -ši-te*.** Voir *ḫ[illegible]-šu-te* (III, 22), *ḫ[illegible]-šu-ša-te* (III, 16), *pu-še še-te* III, 7). Ces trois formes (tout au moins les deux premières) traduisent le prétérit d'action (ou sumérien, 3e pers. sing. Le suffixe est composé de l'élément [illegible] [illegible], [illegible] établie sous le n° 1, et de l'élément *-te* dont la signification est inconnue ou dont le hurrite n'offre pas d'exemple. Il n'y a sans doute [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]

langue des Sabéens de Mésopotamie. A temps où le vocalisme araméen reflète cette langue était apparemment encore largement répandue, mais elle ne devait pas tarder à reculer devant les progrès de l'araméen. Telles sont, je crois, les conclusions linguistiques et historiques qu'il est permis de tirer de la belle découverte de MM. Schaeffer et Chenet.

François Thureau-Dangin

A PROPOS D'ATARGATIS

PAR

PAUL PERDRIZET

I. — Le sein d'Atargatis

Les cas les plus curieux d'objets signés par Leon Weiller Frechuner au Cabinet de France est assurément le couvercle hémisphérique en bronze que M. Cumont vient de publier dans *Orthos* (1930, p. 41, pl. VIII). D'après sa forme, son montage et son sommet, ce couvercle qui mesure 10 cm. de diamètre, provient sans doute d'une cloche qui était d'une utilité manifeste : le petit couvercle (fig. 1, 2) présentait aux fidèles et où ceux-ci glissaient les pièces de monnaie qui constituaient leur offrande ou leur cotisation. D'après la dédicace grecque gravée sur ce couvercle, le tronc — ou la tirelire — servait à des sectateurs de la Dame Atargatis, Κυρία Ἀταργάτις, ou, comme disaient les Grecs, de la Déesse Syrienne, celle dont le culte avait pour métropole le local le très antique désigné par les Araméens en Bambyce, dont le nom actuel est Menbidj et que les Grecs appelaient d'un terme respectueusement vague, Ἱεράπολις, « la ville sacrée ».

M. Cumont, avec sa bienveillance connue et dont je me suis souvent éprouvée, me permettra de revenir quelques instants sur ce monument dont il a donné un si savant et intéressant commentaire.

Sur la question de date il ne s'est pas prononcé. Il n'y a pas d'indication à tirer de la forme carrée des ε, les ε et les ε presque carrés forment apparaît dès le IIe siècle avant notre ère dans les inscriptions grecques des pays araméens. De la mention d'un soldat de la IVe légion scythique, on peut conclure que ce texte est postérieur à la première moitié du premier siècle de notre ère. L'aspect général de l'écriture, puis quelque chose de lâche dans la façon dont les lignes sont serrées, semblent indiquer une date déjà basse. Cette impression me paraît confirmée par le nom d'une des donatrices, Καλλιστώ, s'il lui a été donné pour être venue au monde du temps de l'empereur Crispine, assuré

[illegible] de Crispine aux filles nouvellement nées.

Le couvercle, qui [illegible] à un cylindre, est de forme hemisphérique : [illegible] où est mentionné un trône [illegible] de Sarapis, trône qui [illegible]

Mais l'ἐμφάλιος n'était pas de forme hemispherique [illegible] affectant la forme d'une moitié d'œuf et non d'une moitié de sphère [illegible]

[illegible] de Delos avaient [illegible] contre les [illegible] du sanctuaire [illegible] de Delphes [illegible] ἐμφάλιος [illegible]

Son symbole à elle, l'*omnipotens Dea Syria* [illegible] la déesse de l'universelle fécondité, c'était le sein : ses effigies populaires la représentaient debout, de face et [illegible] pressant de ses [illegible] pour en exprimer le lait nourricier ou l'ensemencement [illegible] Les effigies [illegible] hautes de 10 à 15 cm., [illegible] Ou [illegible] dans toute la Syrie du Nord-Ouest et [illegible] la [illegible] prévalut [illegible] Vaugelas. M. Heuzey en a publié qu'il avait rapportées de Menbidj [illegible] en a donné d'autres au Louvre [illegible]

[illegible] LXX [illegible] *Inf. sel.*, 495. Cf. TILLEMONT, *Hist. des Empereurs* [illegible]

[illegible] [illegible] p. 480).

[illegible] *Delos* p. 88.

[illegible] *Syriaca et Asiatica*, XIV (1907), p. 196 ; *Inst. des Antiq.*, fig. 6699.

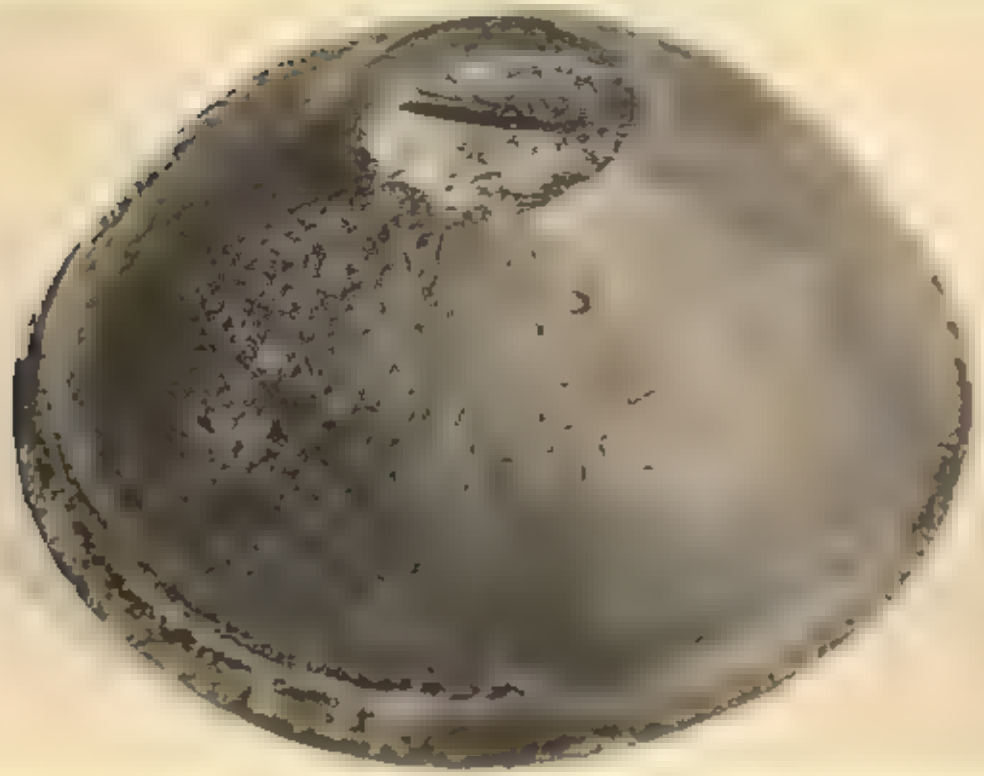

Couvercle de terre cuite en bronze avec dédicace grecque
Cabinet de France
(G. Fraipont)

[illegible] les [illegible] [illegible] [illegible]

ses seins, de même par exemple que la déesse nue sur le moule du Louvre publié par M. Salomon Reinach [1].

Ces petits moules servaient à mouler quoi? Non certes pas des terres cuites, qu'on moulait dans des moules également en terre, ni des gâteaux de farine, mais des objets de métal, et plus précisément, je crois, des enseignes de pèlerinage [illegible] moules [illegible] couvert [illegible] munis de l'image bombe du couple divin qu'ils étaient venus adorer. Les enseignes devaient, j'imagine, être en plomb. On sait de reste que l'usage des enseignes [illegible] plomb [illegible] Il est de même [illegible] c'était une survivance de l'antiquité.

Celui de nos deux moules qui était encore inédit m'a paru de gravure plus [illegible] Chabouillet et l'article de M. Salomon Reinach. On notera que sur le moule inédit, est figuré entre les deux divinités un bouquetin; que Hadad semble y tenir dans la main droite, un sceptre sur l'haut duquel était, peut-être, perché [illegible] Quant aux deux moules, les deux exemplaires sont présentés sur un pied [illegible] [illegible] l'un des moules, c'est l'inverse sur l'autre.

Chacun de ces petits [illegible] [illegible], donc en langue araméenne, étaient dénommées, d'après leur forme ou après les figures qu'on croyait y reconnaître, « rognon de Hadad », « œil de Hadad », [illegible] pierres [illegible] les petites [illegible] les [illegible] les Syriens avaient établi des relations mystiques qui étaient bien dans l'esprit oriental.

Pour en revenir à la tirelire Frommer, je crois, en raison de sa forme hémisphérique, qu'elle évoquait, dans l'esprit des fidèles d'Atargatis, le sein

[1] *Art. cit.*, p. 55.

[2] Fouilles, *Galliera* : « de plomb historiés trouvés dans la Seine, Paris, 1857-58, 3 vol. 8°, Eckel, *Manuel d'archéol. fr.*, III, p. 301-308.

[3] *Nat. hist.*, XXXVII, § 180 : *Adonis neglectus Cinyrae filius rosae, ejusdem ossibus e digitis defluxisse traditur in Syria.* Quelques-unes de ces plaques ont pu être des pétrifications.

maternel et fécond de leur grande déesse, à laquelle l'objet avait été [illegible] Moyen Age nous offre des analogies : la dévotion à sainte Agathe — la sainte dont les bourreaux coupèrent les seins — l'importance des reliquaires [1] dont la forme très réaliste n'effarouchait personne.

•

II. — Atargatis dans les « Syriennes »

Renan a dit qu'après la conquête de l'Asie par Alexandre, « la Syrie du Nord devint une annexe de la Grèce [2] ». L'exagération est manifeste. Seleucos Nicator avait fondé en Syrie du Nord quatre villes à l'type grec, qui étaient promises à un grand destin : Séleucie, à laquelle le fondateur avait donné son nom ; Antioche, en mémoire de son père ; Laodicée, en mémoire de sa mère, Apamée, en l'honneur de sa femme Apama, la fille de Spitamène. Mais en dehors, je ne dis pas même de ces fondations, mais seulement des murailles des quatre villes, dans l'intérieur du pays, sur ces [illegible] menses plateaux qui montent lentement vers l'Euphrate, dans la χώρα syrienne, [illegible] Hiérapolis, [illegible] Chalcis, [illegible] Mabog, [illegible] Bérée, [illegible] Chalcis, [illegible] Antioche avait eu, durant près de 40 ans, Euphorion de Chalcis pour [illegible] Apamée [illegible] avait vu naître Poseidonios [3],

[1] Abbé Lebeuf, *Histoire de la ville et de tout le diocèse de Paris*, t. I, p. 204 et II, p. 2[illegible] quatre bras reçoit à Paris dans l'église Saint-Merry probablement par la reine Yolende, et qui portait cette inscription : *hoc est membrum beate Agathe virginis et martiris*

[2] *Histoire du peuple d'Israël*, IV, p. 201 [illegible] p. 448

[3] *Id.*, p. 346

la *zone* de la Syrie du Nord [illegible] dont [illegible] Les légendes grecques ont pu s'enraciner çà et là sur la côte, celle de Daphné à Antioche, celle d'Anaÿmone à Béryte, celle de Persée et d'Andromède à Joppé : dans l'intérieur, les légendes grecques n'ont pas su où se prendre.

Mais de là à croire que la Syrie du Nord n'ait pas été connue des Grecs, il y a un abîme. Nous savons bien [illegible] que notre principale autorité sur les Grecs, pour la connaissance de l'Asie, Hérodote, ne cite pas [illegible]. Il connaît [illegible] parce qu'il est [illegible] pour la Syrie pour aller en Chaldée et en Égypte, et [illegible]. Mais d'autres Grecs que lui y étaient allés voir, et sans doute dès les temps anciens. Car les Grecs allaient partout, étaient partout, dans tous les pays de la Méditerranée, comme mercenaires, comme artisans, comme marchands. Souvent obligés, par le besoin, de chercher leur vie en terre étrangère, chez les Barbares, ils s'intéressaient plus particulièrement aux pays riches. Il eût été bien étonnant qu'ils ne s'intéressassent point à la Syrie du Nord, qui était deux fois [illegible] pour le transit. Quelle sera [illegible] je veux dire dès la période achéménide, plusieurs [illegible]. Mais [illegible] les ressources de la Syrie du Nord, je crois en trouver la preuve dans Eschyle.

On se rappelle le magnifique chœur des *Suppliantes*, v. 524 et suiv., où les Danaïdes, petites-filles d'Io, racontent, d'après les traditions de l'Héraion d'Argos, la fuite épouvantée de leur aïeule devant le taon suscité par Héra, depuis [illegible] jusqu'en Égypte. [illegible] Il est [illegible] Épaphos [illegible] Memphis. Il se lance à travers l'Asie, passe la Phrygie, les montagnes de Cilicie, arrive à des [illegible] jamais taries, au pays opulent, à la terre d'Aphrodite, terre fameuse par l'abondance du blé qu'elle produit » :

τους ποτιμους δαπτους
και βαθυπλουτον γουνα, χλοεταν Αφροτ-
[illegible]

Le passage [illegible] Nil [illegible] M. Mazon [illegible] par le pays [illegible] Aphrodite [illegible] Phénicie, n'ont qu'à rappeler leurs souvenirs pour se rendre compte que ce

(1) Eschyle, I, p. 33 coll. Budé

1. Déesse syrienne. Terre cuite.

2. Déesse se pressant les seins. Kerkémab

3 et 4. Moulages d'après deux moules du Cabinet de France

n'est pas à la Phénicie, étroite bande côtière comprimée entre la montagne et la mer que peuvent les épithètes des expressions d'Eschyle [illegible] suggère l'image des vastes terres et lointains de l'intérieur, presque un désert [illegible] rizon, au moment des labours leurs sillons au moment des récoltes l'or mûr [illegible] vent ces objets. Et l'expression [illegible] surtout ne lui convient. Phénicie passe pour [illegible] terre dont la production exclusive est le bois de construction. Ces expressions ne conviennent qu'à *l'hinterland* syrien et plus précisément puisque le poète désigne Aphrodite comme la grande divinité de cette région par la Syrie du Nord [illegible] d'Alexandrie à Alep [illegible] Et la phrase qu'Eschyle consacre à Aphrodite [illegible] sur une région immense, partout où les inscriptions nous font connaître les Mères [illegible] partout où s'étalle la Syrie du Nord [illegible] la Grèce continentale [illegible] de ce grand culte elles ne font pas donner [illegible] Dans [illegible] s'est acharné sur la vie sainte [illegible] liges du paganisme [illegible] Mais je ne suppose pas qu'à Mambidj les gens de la région aient pu [illegible] arrivant des villages, le bœuf [illegible] toute où siégeait le percepteur [illegible] πολυπυρον πέδον du poète athénien.

L'interprétation [illegible] chaque [illegible] plus [illegible] pour [illegible] Cilicie. Pyramos, Saros, Lydnos ; c'est ponte-

[illegible]

[illegible] Cf. Rhe, X, p. 87.

RECHERCHES SUR LE LIMES ROMAIN

CAMPAGNE D'AUTOMNE 1930

PAR

Le R. P. A. POIDEBARD

Les recherches sur l'organisation du *limes* (postes de défense, routes et points d'eau) ont été poursuivies entre Ǧebel ed Druz et Ǧebel Siǧar, en Transjordanie, dans le secteur des provinces romaines de Phénicie, de Syrie et de Mésopotamie.

La campagne, commencée le 10 octobre (après une reconnaissance dans les confins des cliques du Ǧebel el Druz avec le lieutenant de Bressoux des escadrons français, 9/14e régiment de [illegible]) s'est terminée le 11 novembre.

La participation aux vols de reconnaissance de l'aviation du Levant dans le désert nous a permis de préparer des reconnaissances au sol et de photographier, entre Palmyre et Bosra, sur une zone de 200 kilomètres, les postes frontière, pour en établir ou vérifier les plans. La recherche des grandes voies de pénétration dans le désert, perpendiculaires au *limes*, a également pu être entreprise avec succès et d'un pilotage mécanisé de Dassault a permis d'étudier en détail postes et installations de la voie romaine Palmyre-Bosra (cf. p. LVII).

A mon retour, le R. P. René Mouterde a bien voulu se charger de l'exploitation de la documentation recueillie et rédiger une étude sur la *Strata Diocletiana* et ses militaires [2].

[1] A mes collaborateurs aériens, photographes [illegible] la vaste exploration de l'ancien limes oriental. Sans leur aide, je n'aurais pu [illegible] les observations aériennes sur la voie romaine Palmyre-Damas le long de la chaîne du Ǧebel Rawiq.

[2] Cette étude a été [illegible] rapport à l'Académie [illegible] les fouilles [illegible] par M. R. Ǧeyer [illegible] de la 17e session, avril 1931, et publiée dans les *Mélanges de l'Université Saint-Joseph*, XV fasc. 1. Nous y renvoyons pour toute la partie [illegible] et aux inscriptions.

QASR EL-AIYAD
Type de castellum de l'époque de Justinien

HAN ANEYBE
Type de castellum de l'époque de Justinien

Photographies prises par les soins du Colonel de Beaussen

CAMP DE GARYYÉ
Rives de l'Euphrate

Voici en résumé les points nouveaux obtenus. Nous les avons marqués sur le croquis annexe (cf. pl. LVI).

I. — Limes du Habour.

Les deux grands axes de pénétration de l'Est et l'Euphrate coupant perpendiculairement le *limes*, ont été étudiés :

1° Voie *Sinara-Banasa* (*Sinara-Hazem*). — Elle a été repérée et suivie en avion, puis reconnue à terre à l'ouest du Habour. Nous en avons retrouvé les postes intermédiaires et les ponts d'une ville construite à la fortification des environs Mardan-Palavre, à Medjer ville romaine avec ses deux forums, du nom de celle de Tell Mouzzer (actuellement au premier milliaire).

II. — Limes de l'Euphrate.

Route romaine de la rive gauche. — Deux camps d'époque romaine existent sur la rive du fleuve, un à 15 kilomètres en amont de Deyr ez Zor formant tête de pont où la voie Mardan Palavre a son face. Le camp de Gaaiyé (cf. vol. avril, sur la rive droite du fleuve (cf. pl. LV, 1), un deuxième à Houseyré près du confluent du Habour. Cette route se superpose à la voie secondaire de la rive gauche du fleuve, à l'ancienne route du *limes* parthe décrit par Isidore de Charax, dans ses *Stations Parthes*. D'après les constatations verbales, il semble qu'on puisse identifier Phaliga avec les restes de ville situés peu au nord-ouest de Houseyré et Gabbara avec Abu Hureyra (ou Abou Khemal sur la rive droite), dont nous avons relevé le plan au printemps.

III. — Limes Euphrate-Bosra

Ce secteur du *limes* a été le principal objet d'étude de notre campagne d'automne.

Entre Bosra, Damas, le Djebel Druze et l'Euphrate, un seul facteur géographique a présidé à tous : l'axe de la Batanée, qui commande une défense de frontière [illegible] le long de la face de la chaîne de l'Anti-Liban et prolongée par le système du Gebel Bisri. Cette digue stratégique était arc-boutée entre deux bastions naturels fortifiés par l'armée romaine, l'Osrhoène, au nord, dans la boucle de l'Euphrate, et le Gebel ed Druz, au sud.

I. Limes de Soura sur l'Euphrate à Palmyre.

La route de Soura, Resafa et Palmyre, l'Itinéraire d'Antonin a été survolée et photographiée plusieurs fois. Des sondages y ont été nécessaires pour [illegible] de certains postes.

Elle était divisée en quatre étapes de XXX MP : Soura-Resafa-El Kowm-Hebbleh-Palmyre. Entre Resafa et Soura, l'observation aérienne nous a fait retrouver, seul, à Qasr as Selô et ad Dahal, les *tetrapyrgia* dont parlent les *Acta SS Sergii et Bacchi* (*Analecta Bollandiana*, XIV, p. 373 et suiv. ; Chapot, *Frontière de l'Euphrate*, p. 332).

[illegible] plongent dans l'Euphrate (camp de Gurnyye) par les pentes sud du Gebel Bisri.

2° Limes Palmyre-Bosra (cf. pl. LVII).

La route de Palmyre à Bosra s'effectuait par deux itinéraires différents :

a) Palmyre-Damas-Bosra ;

b) Palmyre-Gebel Seys-Bosra.

Nous avons essayé d'apporter quelques précisions sur ces voies romaines importantes qui ont [illegible] plusieurs voyageurs, Cyril Graham, Moritz et A. Musil (cf. Fabricius, art. *Limes* dans Pauly Wissowa, *R. E.*, XII).

A. Route Palmyre-Damas-Bosra

De Palmyre à Damas, une voie romaine jalonnée de onze postes et appelée par les Romains la « route des Hauts » suit [illegible] sud du Gebel Rawaq en

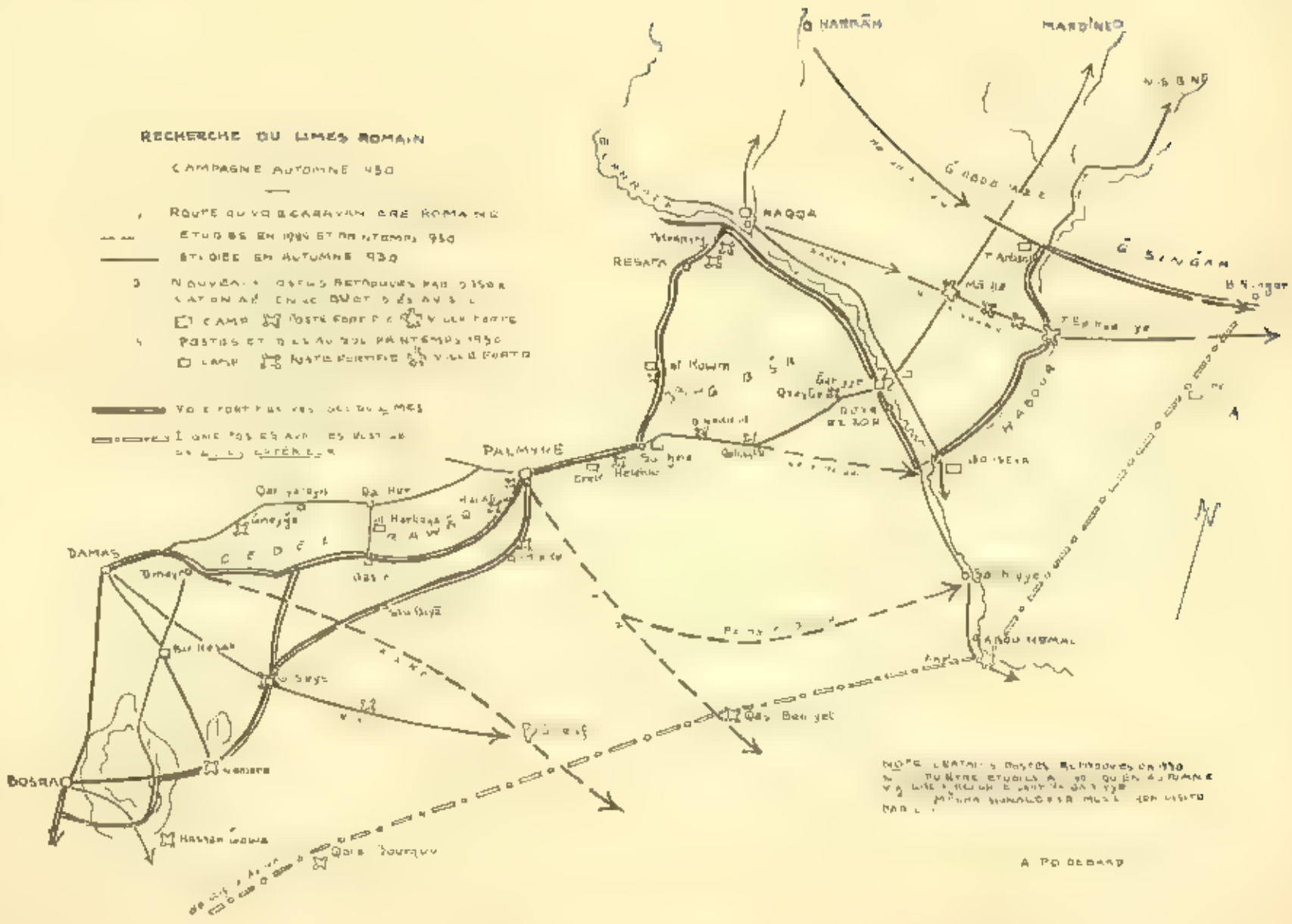
RECHERCHE DU LIMES ROMAIN
CAMPAGNE AUTOMNE 930
ROUTE DU VOYAGE EN CARAVANE DE L'ÉPOQUE ROMAINE
ÉTUDIÉE EN 1929 ET AU PRINTEMPS 930
ÉTUDIÉE EN AUTOMNE 930
CAMP
POSTES ET FORTS DU LIMES
HARRÂN
MARDINE
RAQQA
RESAFA
PALMYRE
DAMAS
BOSRA
SINJAR
HABOUR
Qasr Bourqou
Qasr Bedyet

l'intérieur du désert. C'est le véritable chemin naturel, praticable en toute saison, pour relier ces deux centres. La route se tient toujours à mi-pente de la chaîne, dans un terrain relativement bon. Elle suit souvent des crêtes et contourne les ravins pour aplanir le tracé.

Dans la majeure partie de son parcours, la route suit une large voie naturelle riche en pâturage. Le sol est en général un sable fin mêlé de gravier provenant de la montagne proche du désert du Hamad.

Des traces de pavage n'ont été constatées que dans la traversée de quelques wadis importants. L'observation a montré que le relèvement du sol en forme d'accotement était dû à l'accumulation de sable poussé par le vent après les dalles de pierre. En certains secteurs de la voie, on voit des tas de terre.

Le ravitaillement en eau était assuré par des puits situés à proximité des nappes souterraines des wadis coulant dans la vallée. Quand les puits manquaient, l'eau des pluies était captée dans des citernes ou bassins étanchés judicieusement aux abords des postes.

Après étude sur le terrain, nous pensons que la route de l'Est, pour cette portion du Haut-Euphrate, n'était pas considérée comme une simple voie de communication, mais comme une ligne frontière solidement organisée et défendue.

Tous les passages de la chaîne sont gardés par des postes. Tous ces postes sont reliés entre eux par des observateurs de signaux optiques. Quant à leur situation près des passes, ce peut être au sommet même de la passe ou sur des tours de guet sont disposées à proximité sur les pentes de la montagne.

Cette route était doublée, au nord du Gebel Bawaq, par une seconde voie fortifiée Palmyre-Qasr al-Hêr-Qaryateyn-Gerrûd. Les postes jalonnant cette route gardaient au nord le débouché des passes de la chaîne et étaient reliés par des voies secondaires, munies de points d'eau, aux postes de la route sud. A Hallabiyyeh, à Dmeyr, à Qaryateyn, nous avons retrouvé un système de défense plus complexe que celui des postes de la route sud.

Les étapes de la route sont jalonnées par des localités plus importantes : Palmyre — XX MP — Hawarin et Hobalaia — XXX MP — Basira — XXX MP — Han as Sawat — X MP — camp de Dmeyr — XX MP — Damas.

Sur les plateaux presque tous restés en place, mais quelquefois écroulés, il fallait déterrer. Nous avons relevé plus de 20 inscriptions

De Damas à Bosra la jonction était faite par la voie du Legio IIIe Cyrenaïca de Palmyre, prolongement de la voie de Trajan Via Nova Arabia-Bostra. Cette route survolée et photographiée au cours de nos campagnes de 1927 (cf. *Syria* 1928 *Reconnaissance aérienne au Ledja et au Safa* a été définitivement étudiée au sol par M. Dussaud (*Une romaine de Trajan*, dans *Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, t. VIII, II Pte).

B. — Route Palmyre-Gebel Seys-Bosra.

La liaison directe Palmyre-Bosra par le Gebel Seys et Nemara, était établie par une voie dont nous avons pu achever de relever les postes jusqu'au Gebel Seys.

Du Gebel Seys partait des probables une autre voie oblique formant liaison avec la voie des Hauts. D'après un milliaire retrouvé par M. Dussaud dans le Gebel ed-Drouz il semble que la grande voie antérieure directe Palmyre-Bosra ait, du temps de Dioclétien, utilisé cette variante moins désertique, qui réunissait le Gebel Seys avec Manqoûra.

Du Gebel Seys, une voie, invisible au sol et retrouvée en avion en mai 1927, partait vers l'est à travers le Hâra. Nous l'avons survolée et photographiée en automne, ainsi que ses points d'étape.

En effet, à l'est de cette route fortifiée Palmyre-Bosra le désert du Hamad était percé de voies de pénétration perpendiculaires à la frontière extérieure. Tous les grands centres de pâturage que nous avons survolés dans cette zone étaient reliés par des voies de caravanes et munis de postes de surveillance avancés (cf. pl. LVI).

IV. — Date des postes jalonnant le Limes, de l'Euphrate à Bosra. La Strata Diocletiana (cf. pl. LVII).

L'étude technique des castellums romains et celle des bornes milliaires, relevées sur le secteur Soukhné-Damas, permettent de reconnaître l'origine des postes frontières et de distinguer les principales étapes par lesquelles a passé leur organisation en *limes*. Entre Soura et Palmyre on peut dire, des sondages

LIBRAIRIE ANCIENNE PAUL GEUTHNER
13 RUE JACOB — PARIS 6e

Vient de paraitre

O. TAFRALI

MONUMENTS BYZANTINS de CURTÉA DE ARGÈS

Un volume de texte de XVI-272 pp. in-4 (broché) et un atlas de 16 pp. et 108 planches doubles en couleurs, sous cartonnage 393

750 fr

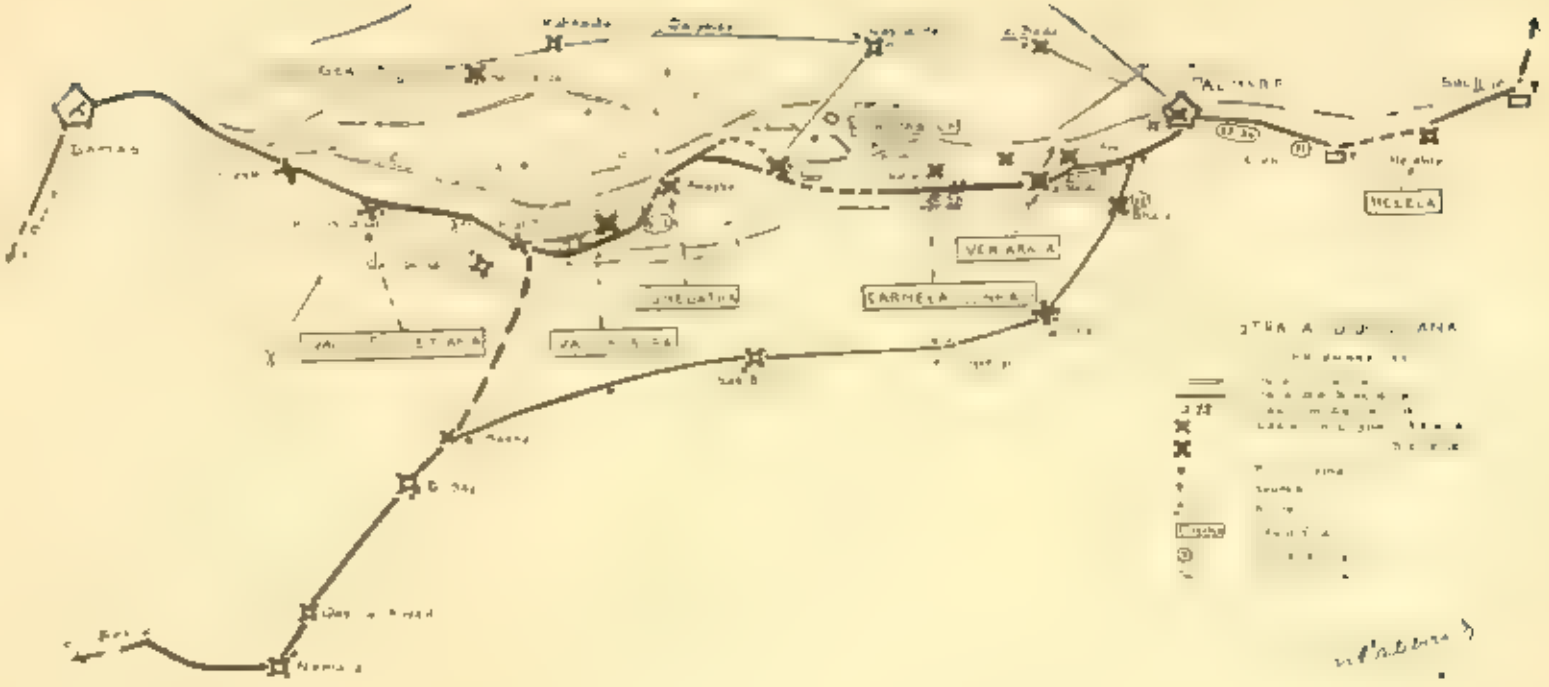
DAMAS
VERARA
HOMS

seraient nécessaires pour déterminer l'origine des postes, enfouis dans les sables ou la terre de la steppe.

Types des Castellums.

Entre Palmyre et Damas, sur la voie des Hauts, les castellums présentent trois types différents :

1° Type du camp de 'Dmeyr (Marc-Aurèle) : Bhara, probablement aussi Bastri.

2° Type des camps Tell Legg um et Odroun sur la frontière d'Arabie (peut-être Trajan, certainement pas après Marc-Aurèle). Um al Hallibat et le poste voisin Ban al Mowad (cf. pl. LV, 1). Hau al-Qattar, Mnepera.

3° Type de Qasr Bsur sur la frontière Arabie (Dioclétien). Han Aneyba (cf. pl. LV, 2). Hau al-Tell, Han as-Sawat, castrum dans la citadelle de Damas. Sur la route nord : Han Gueygel, et sur la route Palmyre-Gebel Seys par le désert, al-Mleke.

Un regard sur le croquis annexe (cf. pl. LVII) montre qu'à une ligne de postes du 1er siècle ou antérieure à la 1re marche (types 1 et 2) jalonnant les grandes étapes de la voie Palmyre-Damas a été ajoutée entre Bastri et Damas, un renforcement de postes par Dioclétien.

Cette ligne renforcée, de la fin du IIIe siècle, barre les passes de la chaîne frontière, empruntées par les grandes voies de caravanes allant du Hauran et du désert vers Homs et Damas.

Entre Palmyre et Gebel Seys, le castellum Tal-Mleke au sud le Tell Frey, est du type de Qasr Bsur attribuée à Dioclétien. Situé à une étape de Palmyre (le kilomètre 80 et muni de puits antérieurs et extérieurs, il nous marque, à lui seul, l'existence d'une route d'étape fortifiée. Le milliaire de Bhara portant l'inscription *Strata Diocletiana* (*CIL*, III, n° 6720) a été étudié sur place. Il n'y a aucune vraisemblance qu'il provienne de la voie des Hauts (Homs ou Damas) transporté. Il doit être considéré comme situé à sa place originale. Il vient donc confirmer notre déduction et se rapporte à une voie Palmyre-Bosra directe par le désert, existant sous Dioclétien.

Strata Diocletiana

[illegible] les postes de la route Palmyre-Damas [illegible] le nom de « route des Huns », longeant les pentes sud du Gebel Bawâq

D'après les inscriptions des milliaires, le nom s[illegible] dait, vers le sud, à la voie directe par [illegible] Palmyre-Damas [illegible] Sous Basse et la voie de poste Mu[illegible] Sous [illegible] Palmyre-Damas [illegible] jusqu'à Aradha Bosra. En outre quelques uns des postes nommés par la *Notitia Dignitatum* peuvent être [illegible] route des Huns » pl. LVII et Mouterde, *op. cit.*, p. 228 [illegible]

Le but stratégique de [illegible] est manifeste sur le plan de Dunand. Pour [illegible] route des Huns, il était indispensable de tenir [illegible] postes [illegible] Au [illegible] siècle, il était nécessaire de renforcer [illegible] défenses. Il avait été construit certains postes [illegible] route même des Huns, au sud de la chaîne du Gebel Bawâq [illegible] par l'reconstruction de la voie Sergiopolis-Palmyre-Sous Basse avec ses [illegible] Il était important [illegible] que [illegible] Arabie ou le Trapézitique, [illegible] la [illegible] [illegible] postes [illegible] postes [illegible] pour [illegible] hostiles [illegible] protéger [illegible] sources [illegible] l'Empire.

A. Poidebard, S. J.

[illegible] Lumes, dans *Mortieg Vogüé*, p. 77. R. Cagnat, *La frontière militaire de la Tripolitaine*, [illegible] XXXIX, 1914, p. 77-109

BIBLIOGRAPHIE

ALEXANDRE MORET. — **Histoire de l'Orient** (Histoire ancienne, 1re partie), fasc. II. In-8°, p. 145-304. Paris, Les Presses universitaires de France, 1930.

Dans ce second fascicule (1) l'auteur retrace l'histoire de l'Égypte sous l'empire thinite (Ire et IIe dynasties, 3315-2895) et aborde celle de l'ancien empire memphite (IIIe-IVe dynasties, 2895-2360).

M. Moret apporte dans l'exposé des origines de l'organisation sociale en Égypte des précisions d'une clarté remarquable. Il avait déjà établi dans ses *Mystères égyptiens* l'équivalence du *ka* et du *mana* mélanésien, et il explique qu'il n'y a pas à proprement parler de zoolâtrie chez les anciens Égyptiens, mais un culte analogue à celui du *totem* des non-civilisés. Pour ne pas trop lier la question à des organisations peut-être différentes (2), on pourrait dire que l'emblème du clan, ou plutôt du village, car il semble bien que le clan nous échappe en Égypte, puis du nome, incorporait l'âme collective de ce groupement humain. Cette dernière, aussi loin que ces notions se prêtent à nos définitions trop strictes, représente la collection des âmes extérieures propres à chacun des individus du groupe, autrement dit la collection des *ka* individuels. On s'explique dès lors que la force sacrée de l'emblème porte aussi le nom de *ka*. Comme toujours cette force sacrée est le propre du chef et, par suite, du roi. M. Moret cite la définition égyptienne : « Le roi est le *ka*. »

Les importants travaux que le savant professeur au Collège de France a consacrés à Osiris lui permettent de résumer le mythe osirien en quelques traits saisissants de précision. Il y a deux personnages en Osiris. D'abord, un roi héroïsé, souverain de l'Égypte entière, qui a accaparé les attributs d'Anubis, à savoir la crosse du pasteur et le fouet du bouvier. Puis, Osiris dieu agraire dont M. Moret pense que la légende se complique de traits empruntés au mythe phénicien d'Adonis.

Le contact, ou, si l'on veut, la contamination, n'est pas douteuse ; la difficulté est de la définir. Les découvertes de Ras-Shamra mettront en évidence, croyons-nous, l'originalité des deux légendes telles que nous les connaissons à l'époque historique.

La question des très anciennes influences réciproques de l'Égypte et de l'Asie

(1) Sur le premier, voir *Syria*, X, p. 357.

(2) C'est ainsi qu'on confond sous le nom de « matriarcat » des organisations très différentes, dont aucune d'ailleurs ne répond au sens absolu du terme.

est de plus en plus envisagée. Il est fort intéressant que M. Moret aboutisse à constater qu'à l'époque des dynasties thinites l'influence mésopotamienne apparaît moins forte qu'à l'époque protohistorique. Il y a là un fait difficile à expliquer, car les Sémites, qui ont laissé leur marque sur la langue égyptienne, n'étaient en possession que d'un art fort rudimentaire.

En ce qui concerne les diverses races qui ont peuplé à haute époque les différentes contrées de l'Orient, il faut reconnaître que les travaux des anthropologues sont sans valeur. En effet, outre qu'ils n'ont eu à leur disposition qu'un matériel très réduit, le principe qui consiste à classer les peuples suivant l'indice céphalique est reconnu comme insuffisant. Les résultats avancés par von Luschan sont caractéristiques d'une mauvaise méthode. Quand il déclare que la race juive est le produit du croisement des Hittites avec les Sémites, ce n'est pas là un résultat de ses mensurations, mais tout simplement l'interprétation d'un passage d'Ezéchiel, interprétation erronée parce que, dans la langue de l'époque du prophète, « hittite » n'a pas d'autre valeur que celle de « syrien du nord ».

Le résumé présenté des cultes sémitiques est fort exact dans l'ensemble et conduit par un véritable historien des religions ; tout au plus pourrait-on contester un ou deux points, d'ailleurs peu importants, comme la conception arbitraire du dieu androgyne.

D'un bout à l'autre de son exposé, la maîtrise de M. Moret lui permet de dominer une documentation dont la caractéristique est d'être surabondante par places et lacuneuse le reste du temps.

R. D.

Clarence S. Fisher. — **The Excavation of Armageddon.** Un vol. in-8° de xiii et 78 pages. Chicago, University Press, 1929.

P. L. O. Guy. — **New Light from Armageddon.** 2e rapport sur les fouilles de Megiddo (1927-29) avec un chapitre de W. E. Staples sur *An Inscribed Scarabœid*. Un vol. in-8° de 68 pages. Chicago, University Press, 1931.

Le site de Megiddo, au pied du revers nord du Carmel, est représenté par l'actuel Tell el Mutesellim que G. Schumacher fouilla de 1903 à 1905 (1). L'Oriental Institute de Chicago, sous l'impulsion de M. Breasted, y a entrepris des fouilles méthodiques et exhaustives. On peut dire qu'elles sont un modèle d'arasement régulier du tell qui aura été découpé couche par couche sous la direction successive de deux fouilleurs émérites, MM. Fisher et Guy.

L'effort de M. Fisher a surtout porté sur l'époque allant de 800 à 600 avant J.-C., et les découvertes qu'il signale attestent l'importance du culte d'Astarté ; mais le temple aux chapiteaux chypriotes ne serait, d'après M. Guy, qu'une grande demeure privée. A signaler une belle muraille de l'époque d'Achab et un fragment de stèle de Sheshonk. Sur la pente de l'Est, des tombes de l'âge du bronze furent dégagées.

(1) Deux volumes ont été publiés sous le titre *Tell el-Mutesellim* : I. G. Schumacher, *Fundbericht*, hrsg. von C. Steuernagel, Leipzig, 1908. II. C. W. [illegible] Leipzig, [illegible]. La [illegible] fait [illegible] Megiddo [illegible] Armageddon [illegible] Armageddon [illegible] Megiddo [illegible] Mutesellim [illegible] Megiddo [illegible] Mutesellim [illegible] Megiddo [illegible] Mutesellim

M. Guy a étendu l'investigation des tombes qui s'étagent depuis l'ancien bronze jusqu'aux premiers temps de l'âge du fer. Relevons un détail intéressant. La tombe du moyen bronze n° 244 est accompagnée, à un mètre de distance environ, d'une sorte de dépôt (n° 235) consistant en pierres plates accompagnées d'un bol en basalte identique à celui qu'on trouve au-dessus de la tombe n° 234. Le dépôt 235 s'est séparé du roc que par cinq centimètres de terre; il ne constitue pas une tombe, mais, selon M. Guy, une place d'offrandes en relation avec les tombes. La même particularité a été constatée par MM. Schaeffer et Chenet dans la nécropole de Minet el-Beida, au pied de Ras-Shamra. Il semble donc bien que ce soit là une pratique des Cananéens de l'âge du bronze.

La construction la plus remarquable qu'ait mise au jour M. Guy consiste en un ensemble d'écuries où les chevaux étaient parqués de part et d'autre d'un passage central. Gézer avait fourni une installation semblable qui avait été prise pour un temple (Macalister, *Gezer*, II, p. 406, et III, pl. CCXVIII); de même Ta'annak (Sellin, *Tell Ta'annek*, fig. 10). Tous ces édifices se rapportent au x^e^ siècle avant notre ère. M. Guy relève, d'une part la mention de travaux importants affectués par Salomon à Mageddo (1 *Rois*, IX, 15 et s.), de l'autre que ce roi réunit de nombreux chars et chevaux (1 *Rois*, X, 26), et institua des dépôts de cavalerie en certaines villes. Il propose, en conséquence, de reconnaître dans les écuries signalées par lui de tels dépôts.

L'hypothèse est aussi vraisemblable qu'ingénieuse. Il faut noter que Salomon, perpétuant les traditions qui nous sont connues par les tablettes d'el-Amarna, se livra à un commerce fructueux, consistant à se fournir de chars en Égypte et à les exporter chez les peuples Hittites (c'est-à-dire dans la Syrie du nord) et en Aram (autrement dit à Damas et sur les bords de l'Euphrate). En revanche, il achetait des chevaux en Cilicie, pour les revendre en Égypte (1). Il nous semble que ce sont ces besoins de ce commerce, beaucoup plus que l'organisation militaire du royaume d'Israël, qui firent élever ces confortables écuries. On remarquera qu'elles sont placées sur la route menant d'Égypte vers le nord de la Syrie.

Le rapport de M. Guy est accompagné d'une étude de M. W. E. Staples sur un cachet araméen et le type du griffon.

R. D.

A. Mallon. — **L'origine égyptienne de l'alphabet phénicien** (extr. de *Bull. Inst. fr. d'archéol. orient.*, t. XXX. Le Caire, 1930).

Hubert Grimme. — **Die südsemitische Schrift** (Ihr Wesen und ihre Entwicklung, extr. de *Buch und Schrift*, IV, 1930).

Martin Sprengling. — **The Alphabet** (Its Rise and Development from the Sinai Inscriptions (Oriental Inst. communic., n° 12). Une brochure de x et 71 pages. Chicago, University Press, 1931.

Jos. de Groot. — **De oorsprong van het Phœnicische letterschrift bij het licht van nieuwe gegevens** (extr. de *Nieuwe Theolog. Studien*, XIV, 1931, p. 129).

Avec une inlassable persévérance et une ingéniosité parfois déconcertante les

(1) Sur la lecture de 1 *Rois*, X, 28 et suiv., cf. *Syria*, VIII, p. 189.

savants tournent et retournent la question de l'origine de l'alphabet. L'hypothèse de l'origine égyptienne directe reprend une vigueur nouvelle, tandis que l'origine égéenne est généralement abandonnée (1). La vogue est, pour le moment, à l'origine sinaïtique. On sait que les textes dits du Sinaï surexcitent d'autant plus les imaginations qu'on n'est pas encore parvenu à les lire, du moins d'une manière acceptable pour le commun des mortels (2).

Reprenant la théorie de E. de Rougé, fondée sur l'écriture hiératique, améliorée une première fois par Maspero et plus récemment par M. Pierre Montet, le P. Mallon aboutit à un tableau presque complet et, il faut le reconnaître, impressionnant. Mais à quel prix ?

Si l'on compare les formes hiératiques, proposées par le P. Mallon, avec celles que donne l'*Introduction à l'étude des hiéroglyphes* de Sottas et Drioton, on est frappé des divergences considérables qu'affectent les signes rendant le même son. Ainsi pour le *hé* On doit en conclure que l'écriture hiératique offre de fortes variantes qui facilitent considérablement les rapprochements. Malgré cela ou plutôt par cela même, deux partisans du même principe, comme M. Montet et le P Mallon, ne s'entendent pas sur les signes à rapprocher.

La démonstration du P. Mallon nous confirme dans notre opinion que les Phéniciens, ayant appris, à l'usage de l'écriture égyptienne, à dégager les consonnes, ont, d'eux-mêmes et suivant un principe linéaire entièrement original, créé les formes de leurs lettres. Nous sommes frappé, en effet, de ce que le savant auteur, mal satisfait des rapprochements graphiques entre lettres phéniciennes et signes unilitaires égyptiens, se résout à recourir aux signes plurilitères. Ainsi pour le *bet*, le *vav*, le *zain*, le *lamed*, le *mem*, le *noun*, etc. Pour le *samek*, il a recours au signe cursif figurant une épine dorsale ; mais cela s'écarte des principes arrêtés par E. de Rougé. Même pour l'*aleph* il a recours à un déterminatif ! Si avec toutes ces facilités l'auteur, ne trouvant aucune forme égyptienne à comparer, reconnaît que les Phéniciens ont été réduits à inventer de toutes pièces leur *'ain* et leur *tet*, c'est que vraiment ils y ont mis de la mauvaise volonté.

M. Montet, dans la démonstration tentée pour mettre au point le système d'Em. de Rougé (1), s'était tenu plus strictement aux principes de l'illustre égyptologue et il avait pronostiqué que, si on trouvait à Byblos un document plus ancien qu'Ahiram, on y constaterait l'usage de signes hiératiques. Or, M. Maurice Dunand a précisément mis au jour un texte plus ancien qu'Ahiram, mais il est pseudo-hiéroglyphique (2). Le P Mallon n'a pu signaler cette importante découverte que dans un P. S. où il déclare qu'il est prématuré de chercher dans les nouveaux caractères un prototype de l'alphabet phénicien. Mais il est certain que cette inscription jette une nouvelle défaveur sur l'hypothèse hiératique.

L'article de M Grimme résume les conclusions auxquelles il a déjà abouti dans

(1) Voir *Syria*, XII, p. 173-177

(2) Une juste appréciation de la question a été donnée par Charles F Jean dans *Syria*, IX, p. 178 et suiv.

(1) Voir *Syria*, XI, p 186.

(2) Voir *Syria*, XI, p. 4-10.

son ouvrage *Die altsinaitischen Buchstabeninschriften*, Berlin, 1929. Le savant orientaliste tire l'écriture himyarite ou sabéenne de l'écriture sinaïtique, non directement, mais par l'intermédiaire du thamoudéen.

M. Martin Sprengling reprend le déchiffrement des textes sinaïtiques. Il faut encourager de telles recherches avec l'espoir qu'elles aboutiront un jour. Jusqu'ici on doit avouer que les lectures proposées n'entraînent pas la conviction, si ingénieuses soient-elles. M. Sprengling estime que les textes du Sinaï qu'il propose d'appeler sériles remontent à une époque antérieure aux Hyksos. Il pense que, de cet alphabet primitif, dérivent de façon indépendante l'écriture minéo-sabéenne ou himyarite d'une part, l'écriture phénicienne de l'autre. Cette conclusion est une véritable pétition de principe puisque précisément la valeur des signes sériles a été déterminée par la similitude de forme avec les lettres phéniciennes.

En appendice à la même étude M. Olmstead s'attache à démontrer que l'alphabet de Ras-Shamra lui-même dérive de l'alphabet sérile. Il est fatal que dans les combinaisons linéaires certaines arrivent à se répéter; mais il ressort du tableau de MM. Sprengling et Olmstead que si trois ou quatre caractères sériles peuvent se rapprocher des lettres cunéiformes de Ras-Shamra, tout le reste est aussi dissemblable que possible. Ces savants n'ont pas encore eu connaissance de l'inscription pseudo-hiéroglyphique découverte à Byblos par M. Maurice Dunand; ce document si important est destiné à jeter quelque trouble dans leurs conclusions.

Avec M. J. de Groot nous sommes sur un terrain plus solide et la discussion est menée avec un judicieux esprit critique. Le savant néerlandais estime que les découvertes de Byblos (sarcophage d'Ahiram et inscription du puits funéraire), écartent l'hypothèse d'Evans qui envisageait une origine crétoise pour l'alphabet et pensait que celui-ci avait été apporté en Syrie par les Philistins au XII^e^ siècle. D'autre part, M. de Groot n'accepte pas la dépendance de l'alphabet phénicien par rapport à l'écriture du Sinaï. Reprenant le problème à l'aide des documents nouveaux (écriture cunéiforme de Ras-Shamra, ostracon de Bet-Shemesh (^1^), texte pseudo-hiéroglyphique de Byblos), il conclut que ce sont bien les Phéniciens qui ont inventé l'alphabet, comme le reconnaissaient les anciens : *Phœnices primi*.

En mars 1931, M. de Groot a procédé à une curieuse expérience qui devrait inciter nos confrères à quelque prudence. Prenant une fillette de neuf ans, il lui a demandé de composer, à sa fantaisie, un nouveau système d'écriture de 26 lettres. Le résultat fut surprenant : en trois minutes, l'enfant avait tracé l'alphabet demandé et, sur les 26 lettres, sept étaient de forme identique à sept caractères de l'écriture d'Ahiram, d'autres se retrouvaient au Sinaï, d'autres encore à Chypre ou en Crète. Ainsi un enfant suffit à cette tâche et cela vient à l'appui de ce que nous ne cessons de répéter, à savoir que la difficulté dans la

(^1^) M. de Groot s'explique mal les arguments qui ont conduit à dater ce texte vers 1000 av. J.-C. On le conçoit d'autant mieux que cet ostracon est de la fin du X^e^ siècle ou du début du IX^e^. cf. *Syria*, XI, p. 392.

création de l'alphabet n'a pas consisté à trouver les formes des lettres. La difficulté gît dans la décomposition de la parole en sons simples ; c'est là un travail qui a réclamé toute l'attention des collèges de scribes, et de scribes qui possédaient le maniement de l'écriture egyptienne. Les pauvres diables qu'étaient les mineurs du Sinaï n'étaient vraiment pas préparés pour cet office.

R. D.

KAROLUS CONTI ROSSINI. — **Chrestomathia Arabica meridionalis epigraphica.** Un vol. in-8° de XI et 254 pages. Rome, Istituto per l'Oriente, 1931.

Pour s'initier aux textes de l'Arabie méridionale (minéen, sabéen, etc.) que l'on a coutume chez nous de désigner comme textes himyarites, on ne possédait que la *Süd Arabische Chrestomathie* de Fr. Hommel éditée à Munich en 1893. Cette publication, si importante en son temps, nécessitait une refonte ou tout au moins un rajeunissement. C'est ce travail que s'est imposé M. Conti Rossini dont on sait l'autorité en ces matières. A vrai dire, l'ouvrage qu'il nous donne complète, plus qu'il ne remplace, la chrestomathie de Hommel, car le plan adopté est tout différent. Tandis que le savant munichois cherchait surtout à fonder la grammaire des textes minéo-sabéens et fournissait la bibliographie des publications afférentes, l'orientaliste romain, supprimant ces deux chapitres, nous donne : 1° les extraits des auteurs grecs (en traduction latine, et latins qui nous renseignent sur l'Arabie heureuse, extraits très complets [1] puisqu'il y figure jusqu'au testament d'Auguste qui rappelle l'expédition *in Arabiam quae appellatur Eudaemon*, qui pourtant *in fines Sabaeorum... ad oppidum Mariba* ; 2° un choix de 102 textes sabéens, minéens, qatabanites, awsanites et hadramoutites ; 3° un glossaire.

Le livre a été conçu pour servir dans un cours d'explication ; on n'y trouve donc que l'essentiel. Ainsi le lecteur devra dresser lui-même le tableau de la valeur des caractères ; cela n'ira pas toujours sans embarras pour les travaux isolés, d'autant que le tableau alphabétique de Hommel est à revoir en ce qui concerne les sifflantes. La nouvelle chrestomathie tire une valeur particulière du lexique, judicieux et bien compris, dont l'a munie M. Conti Rossini. Avec le sens des mots, on y trouvera des exemples, avec référence, de l'emploi des termes, aussi quelques renseignements indispensables sur les divinités, le protocole des rois de Saba, etc. Le progrès sur le lexique de Hommel est naturellement très sensible et il faut remercier le savant auteur d'avoir donné aux sémitisants un instrument de travail aussi utile.

R. D.

The Excavations at Dura-Europos conducted by Yale University and the French Academy of Inscriptions and Letters. — C. B. Welles et M. I. Rostovtzeff, *Preliminary Report of second Season of Work*, October 1928-

[1] On pourrait y ajouter une allusion brève par Nonnos, *Dionysiaques*, XXI, 303 *passim*, aux Rhadamanes qu'il confond d'ailleurs avec Rhadamante, puisqu'il prétend que ce peuple s'établit en Arabie après avoir été chassé de Crète par Minos.

April 1929. Un vol. in-8° de XIX et 235 pages avec 56 planches. New-Haven, Yale University Press, et Londres, Humphrey Milford, 1931.

Ce copieux rapport préliminaire rend compte de toutes les trouvailles de la seconde campagne et elles sont nombreuses.

Les fouilles dirigées par M. Pillet, assisté de MM. Hopkins et Johnson, ont porté notamment sur la porte de Palmyre, superbe édifice qui constituait la principale entrée de la ville, sur la voie principale qui en partait vers l'intérieur de la ville, sur la tour et le temple des dieux palmyréniens, sur le temple d'Artémis qu'avait reconnu M. Cumont, sur des bains romains et sur le temple des archers romains.

Un effort particulier a été fait dans la citadelle qui a permis de reconnaître vers le centre très surélevé un important édifice. Deux périodes de construction sont très nettes : la plus ancienne remontant à l'époque grecque a ses ruines parallèles au mur d'enceinte de la forteresse. Un édifice muni de colonnes, plus récent (romain ou parthe) s'est superposé au précédent à 45 degrés. C'était probablement un palais.

Parmi les trouvailles, il faut citer un grand nombre d'inscriptions, dont un texte grec de 109 de notre ère, qui mentionne un violent tremblement de terre, de nombreux graffiti dont un horoscope, même quelques inscriptions safaïtiques, mais surtout un précieux parchemin, constituant un contrat de louage de l'an 121 de notre ère.

Le déchiffrement de ce texte grec est dû à MM. Rostovtzeff et Bradford Welles (1). A Doura on avait coutume de dater les documents d'après l'ère des Séleucides, c'est pourquoi cette ère figure dans le texte, mais cette mention suit la date selon l'ère parthe. De ce fait les savants épigraphistes inclinent à dater de l'ère parthe les parchemins d'Avroman, ce qui les rajeunirait de 64 ans. Le contrat fut rédigé dans la petite ville de Paliga qu'on place généralement, avec Nabagath, de part et d'autre du confluent du Khabour (2). Cette petite ville fortifiée appartenait au district d'Idrae dont c'est la première mention. Nous ne voyons pas d'autre identification possible, et au prix d'une métathèse, qu'avec l'actuelle 'Erzi, en face d'Abou-kemal. 'Erzi paraît avoir été une place importante à l'époque parthe puisqu'on y a signalé des tours funéraires de type palmyrénien (3). On notera que le compte est établi en bonnes drachmes de Tyr.

Citons encore de curieux bijoux et un peinture peint représentant la Victoire sur le globe dont le frontispice fournit une reconstitution ; MM. Rostovtzeff et Baur lui ont consacré une intéressante notice. Ils y reconnaissent un produit de l'art parthe, notamment à cause de la coiffure caractéristique et de la profusion des joyaux.

R. D.

ALBERT KAMMERER. — **La Mer Rouge, l'Abyssinie et l'Arabie depuis l'Antiquité.** Tome I : *Les pays de la mer Éry-*

(1) On en trouvera encore le texte, la traduction et le commentaire dans *Comptes rendus Acad. des Inscript.*, 1930, p. 158 et suiv.

(2) Voir notre *Topographie de la Syrie antique et médiévale*, p. 466.

(3) *Ibid.*, p. 249 et 258.

thrée jusqu'à la fin du moyen âge (Mémoires de la Société royale de Géographie d'Égypte, t. XV). 2 vol. gr. in-4° de LXXII et 452 pages avec 114 planches hors texte. Le Caire, Société royale de Géographie d'Égypte, 1929.

L'unité des pays qui enserrent la mer Rouge, brillamment exposée en une large préface par M. G. Hanotaux, a conduit M. A. Kammerer à des études dont il livre le fruit au grand public dans une publication que la munificence de S. M. Fouad Ier a seule rendue possible.

La documentation graphique ne le cède pas dans cet ouvrage à la documentation proprement historique et, comme il est naturel pour une publication qui fait partie des mémoires de la Société royale de Géographie d'Égypte, la cartographie y occupe une place d'honneur

Sur l'Arabie encore si mal connue, le savant diplomate met à notre portée des documents difficilement accessibles et, dans l'espoir qu'il persévérera dans cette voie, nous devons lui signaler que l'échelle, souvent trop réduite, des reproductions en rend la lecture très ardue et parfois impossible. Nous le regrettons tout particulièrement pour les neuf cartes d'Idrisi groupées sur la planche XV.

M. Kammerer nous répondra qu'il a paré à cet inconvénient en prenant soin de reproduire le grand Idrisi de 1154 et le petit Idrisi de 1192 en transcription latine d'après K. Miller, *Mappæ Arabicæ*. Malheureusement les transcriptions de Miller ne sont pas irréprochables et c'était une occasion unique de les rectifier. Par exemple, il faut lire al-Ḥiqu' et non *al ḥaka'* (sans point sous le *ḥ*); Sadad au lieu de *Sahad*; peut-être Ḥalboun au lieu de *Ḥoul* dans une carte et *Djoul* dans l'autre; Doumat al-Djandal au lieu d'*al-Handel*, etc., etc.

En Arabie même Medaïn-Ṣaliḥ au lieu de *Medaia* sur la carte p. 53, où il y aurait eu intérêt à noter Qurn el-Manazil, dans le voisinage de La Mecque, car certains pèlerins y revêtent l'iḥram ou costume du pèlerinage, aussi parce que le célèbre marché d'Okaz se tenait près de là. Même carte, manque Zafar, la capitale des rois himyarites. Plus à l'est, lire Mahra au lieu de *Murat*, car de là vient le nom des dromadaires *mehari*. A côté d'Adan, lire 'Abyan et non *Abin*. Dans la note de la page 53 rectifier *al Saraïm* en Sarrain, comme sur la carte. M. Kammerer a noté le Wadi el-Qoura où la route de Syrie rencontre la route venant d'Égypte vers Médine, route passant par Madian et non indiquée p. 47, note 4.

Il est dit (p. 32) qu'Idrisi ignore l'existence de la presqu'île du Sinaï. Ce n'est pas exact, car il a nettement prolongé dans la mer la montagne entre Qolzoum et Eila; la notation est même assez à l'échelle. Idrisi n'a pas inscrit, comme il est dit, p. 33, note 1, le nom d'al-Djar, et celui d'*al-Safra* doit se lire as-Saqiya.

Sur la carte de p. 53, Midian et Madian font double emploi et ne semblent bien placés ni l'un ni l'autre. La véritable position paraît être à mi-chemin entre les deux, dans l'oasis qui englobe Hawra, Mogtayer Shou'aib, al-Malqata, et où A. Musil a trouvé des tombeaux rupestres qui témoignent d'un centre nabatéen important (1).

Cette brillante identification de Musil

(1) A. Musil, *The Northern Hegaz*, p. 110.

paraît devoir être complétée. En effet, si l'on considère que le *Périple de la mer Erythrée* désigne deux installations, le port et le castellum de Leukè-Komè, il ne paraîtra pas arbitraire de placer le castellum à Haura (où il Leukè est la traduction), tandis que le port serait à quelques kilomètres droit au sud, probablement à Khe[illegible]. Ici aurait abrité la flotte d'Aelius Gallus, partie de Cleopatris (Suez), et débarque les troupes [illegible] marches pour suivre la route dont nous

parlons plus haut d'Égypte vers Médine, le *darb er-Hasifyé*, qui mène dans ce qui Strabon appelle l'Arabie, c'est-à-dire al-Hajra ou région encombrée de laves.

La position beaucoup plus méridionale qu'on a attribuée jusqu'ici à Leukekomè, un peu au nord de Yambo le port de Médine, est trop éloignée du territoire nabatéen qui n'est jamais descendu si au sud. Strabon et le *Périple* s'accordent pour nous dire que les marchandises débarquées à Leukékomè étaient amenées par une route directe à Petra d'où on les dirigeait vers Alexandrie. Strabon (XVI, 4, 23) signale les efforts du commerce égyptien pour attirer ces marchandises à Myoshormos, d'où elles étaient envoyées par chameaux à Coptos pour gagner Alexandrie par le Nil.

Au retour de son expédition, Aelius Gallus traversa la mer Rouge d'Égra à Myoshormos et nous croyons que M. Kammerer a vu juste quand il a distingué, comme nous l'avons fait plus haut pour Leukekomè, la ville d'Egra ou Egrakomè, évidemment el Hedjr Medain Saleh et le port de Egra, en un point de la côte la plus proche. Cette correspondance entre un site élevé dans l'intérieur des terres et le port voisin situé dans la [illegible] est une [illegible] que, pour remettre ses troupes, très éprouvées par la mauvaise qualité des eaux et de la nourriture, Aelius Gallus dut séjourner un été et un hiver à Leukekomè, oppose le dédoublement du site en un port et une localité à l'intérieur des terres. En ce qui concerne Egra, un port correspondant à cette ville ne peut s'admettre qu'à soixante ou cent kilomètres au nord de la présumée Leukekomè vers [illegible] de Yambo.

On voit ainsi que la localisation admise jusqu'ici pour Leukekomè ne peut être maintenue. Celle que nous proposons à Madian, dont les ruines ont été retrouvées par Masil, éclaire le problème de la route d'Aelius Gallus et rend compte des facilités offertes au commerce par cette voie [illegible] elle a aussi l'avantage de nous [illegible] dans les limites du royaume nabatéen.

R. D.

PIERRE BIENKOWSKI. — **O skarbie srebrnym z Chomiakowa na Wołyniu** (De-

pôt d'objets d'argent de Chomiakow en Volhynie), dans *Swiatowit* (Annuaire du Musée Archéologique Erazm. Majewski de la Société des Sciences et des Lettres de Varsovie), VI, 1905, p. 148-181, 1 fig., 6 pl. (en polonais avec resumé en français).

Ce savant archéologue polonais avait été pris pendant les dernières années

Sciences et des Lettres à Cracovie (v. son *Bulletin International*, 1902, p. 94-96). Sa mort soudaine, en 1903, empêcha le professeur Brzekowski de publier son travail qu'il avait fait quelques années plus tôt par les soins de ses anciens élèves.

Une section importante du mémoire est consacrée à l'histoire de la découverte et à l'appartenance primitif du trésor, fon-

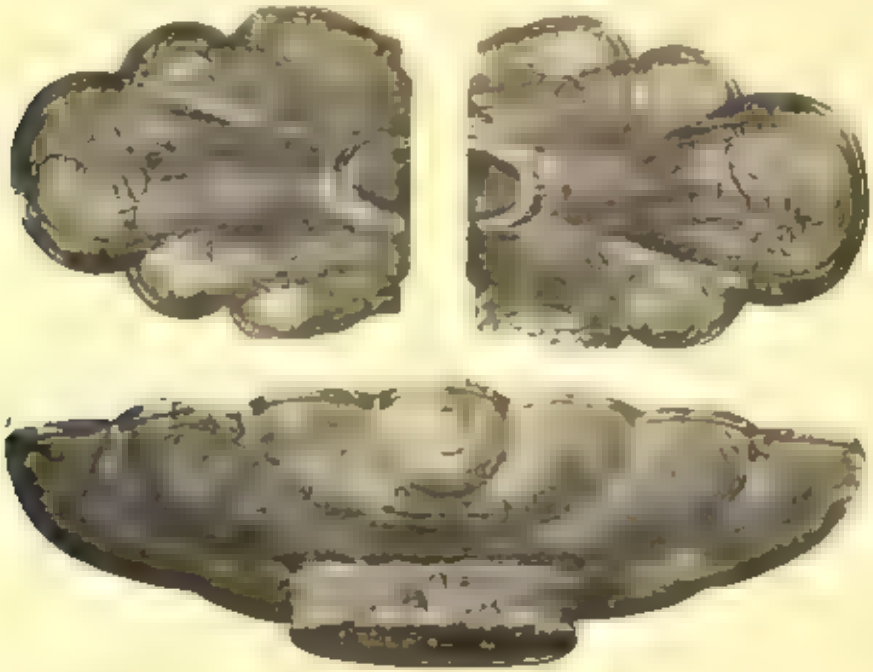

de sa vie des recherches minutieuses sur le trésor oublié et dispersé de vaisselle d'argent qui fut découvert, il y a plus d'un siècle, dans les terres du village forestier Chomiakow, district d'Ostróg, en Volhynie (Pologne), appartenant à Stanislaw Bedrzychowski. Les premiers résultats de ses recherches furent communiqués à l'Académie Polonaise des

ces sur les relations orales et écrites de MM. Z. Leski-Radzimiński et A. Wolański qui résultaient de l'examen même du trésor et des informations personnelles fournies par le fils de l'explorateur, M. W. Zwolinski. Dans la seconde partie l'auteur constate que du trésor primitif, fort riche, ne furent conservées en tout que quatre pièces de vaisselle et no-

tamment : deux vases oblongs et deux têtes d'antilope. Ils appartinrent durant de longues années à la famille Zwolinski sauf un seul vase, qui, d'après les plus anciens catalogues manuscrits, fut offert bientôt après cette découverte à la collection de Puławy et se trouve maintenant au Musée Czartoryski à Cracovie (I fasc. IV, pl. XV, n° 384). De même les deux vases en forme de tête d'antilope se ressemblent tellement, qu'ils sont presque identiques. L'un (cf. Smirnoff, *L'argenterie orientale*, pl. LXIII, fig. 11/2 passa, il y a quelques dizaines d'années en possession d'un collectionneur [illegible], en Lithuanie, et juste avant la

[illegible] (Collect. Khanenko, à Kieff)

[illegible] du vase que le professeur Sokołowski fit connaître comme [illegible] ornement [illegible] Smirnow et Spitzinowitch [illegible] qui trouve un écho dans les études allemandes [illegible] russes. Ce vase (fig. 1) trahit certains traits de l'art indo-sassanide du V[e] s. ap. J.-C. Un autre vase (fig. 2), composé dans le même style, mais sans aucun mélange indo-scythique, entra, il y a un quart de siècle, dans la collection B. Khanenko à Kieff (v. *Catal. de la Coll. Khanenko* fasc. IV, pl. XV, n° 384). De même les deux vases en forme de tête d'antilope se ressemblent tellement, qu'ils sont presque identiques. L'un (cf. Smirnoff, *L'argenterie orientale*, pl. LXIII, fig. 11/2 passa, il y a quelques dizaines d'années en possession d'un collectionneur [illegible], en Lithuanie, et juste avant la guerre se retrouva — dit-on — à l'Ermitage (fig. 3). L'autre, appartenant autrefois à Mme H. Kuemanowicz, à Żółkiew, en Pologne (fig. 4), fut acquis par M. Joseph Brummer à New-York, où il se trouve actuellement (v. *Illustr. London News*, n° 4786 du 10 janvier 1931, p. 67).

Le chapitre suivant est consacré à l'analyse positive et stylistique de ces deux têtes et [illegible] conclusion qu'il s'agit d'[illegible]

nide du v[e] s. ap. J.-C. Cette date est confirmée par le fait qu'on a trouvé avec les vases des morceaux d'argent, ressemblant à des lingots qui furent fondus peu après la découverte. Cette espèce de petits lingots a été employée, comme le

Fig. 5. — Tête d'antilope en [illegible]
Pour vase [illegible]

gréco-scythique florissant sur les rives de la mer Noire. Il rappelle le motif du « galop volant » qui ne se retrouve que dans l'art mycénien et sassanide et conclut que la forme des rhytons passa de

Fig. 6. — Tête d'antilope en argent du [illegible] Metropolitan Museum New York

démontre l'auteur, dès le v[e] s. ap. J.-C. dans les pays barbares en guise de monnaie.

Dans [illegible] partie [illegible] de fixer l'importance du trésor de Chon[illegible] pour l'histoire de l'art. Il admet que l'art mycénien a exercé une certaine influence sur l'art [illegible] et notamment par l'entremise de l'art [illegible] se, où elle se perpétua [illegible] ante dans l'argenterie sassanide.

Il faut également souligner que le trésor de Chonsakow fournit une preuve importante des relations commerciales entre l'Iran sassanide et l'Europe orientale. Elles furent attestées par plusieurs trouvailles d'objets sassanides en Russie. Très à présent les vases de Chonsakow

marquent les limites de cette extension vers l'ouest.

Stefan Przeworski (Varsovie)

René Tasse. — **L'irrigation dans la Ghouta de Damas** ext. de *Revue des Études Islamiques*. 1929, p. 461, in-8° de 114 pp. et 10 pl. Paris, Paul Geuthner, 1929.

C'est la première étude systématique que nous ayons, des conditions dans lesquelles s'effectue l'irrigation de l'oasis de Damas ou Ghouta. La montagne ne fournit pas seulement l'eau à l'oasis, elle y répand les alluvions calcaires. Au delà de la Ghouta et en contact avec la steppe aride, s'étend le Merdj ou prairie humidifiée en hiver, mais trop faiblement arrosée en été.

Les vestiges à l'extrémité est du Merdj comme Merdj Soltan et Harran el-Awamid prouvent que l'irrigation, à l'époque romaine, était mieux conduite que de nos jours. Il y a donc lieu d'admettre que tout le système fondé sur la répartition de l'eau au moyen de six canaux principaux qui se détachent deux par deux du Barada à des altitudes différentes, remonte à l'antiquité et que, depuis, l'irrigation a régressé. Comme conséquence immédiate le paludisme s'est développé.

M. Tresse est d'avis qu'une grande amélioration est possible, mais le principal obstacle est constitué par la mentalité locale et les mauvaises habitudes prises. L'auteur, encouragé par les premiers résultats obtenus, continue ses recherches et espère aboutir à serrer de plus près les divers problèmes qu'il envisage et notamment, à établir à quelle époque peuvent remonter les plus anciens canaux qui sont, évidemment, les plus rapprochés du fleuve.

R. D.

PÉRIODIQUES

Orientalistische Literaturzeitung, janvier 1931. Compte rendu des ouvrages suivants : Thatsch, *Die Arabische Uebersetzung der Poetik des Aristoteles* (Martin Plessner) ; Ebersolt, *Orient et Occident* (H. Fuchs) ; P. Montet, *Byblos et l'Égypte* (L. Borchardt) ; nous avons résumé les principales observations dans *Syria*, XII, p. 98-99 ; C. L. Woolley, *Vor 5000 Jahren* (Albert Schott). Le recenseur ne voit pas clairement comment M. Woolley conclut de ses fouilles à la confirmation de la légende du déluge ; on ne peut, non plus, d'après ce qu'en donnent Meissner, tirer un argument en faveur des listes royales puisque ces dernières ne mentionnent pas Mesilim. Schott est sceptique sur les campagnes de Sargon, d'Agadé et de Naramsin en Asie Mineure. Citons encore [illegible] le Grand, *Les Dispersés d'Israël* [illegible].

Idem, févr. 1931. Sir Arthur Evans, *The Shaft Graves and Bee-hive Tombs of Mycenae* (Carl Watzinger), voir *Syria*, X, p. 271. A propos de Gadd et Legrain, *Ur excavations Texts I, Royal Inscriptions* (1928), Landsberger donne une importante notice qui embrasse toute l'époque sumérienne. Il réagit contre les dates trop basses de Christian et Woolley (*Archiv für Orientforschung*, V, p. 141). Il repousse très justement l'opinion de Christian qui tient l'art du « Standart » de Ur pour plus développé que celui du

la stèle des Vautours [1]. Considérant que les fameuses tombes d'Ur présentent cinq à six couches superposées de tombes, il ne trouve pas excessif le compte de Woolley qui leur attribue une durée de 300 ans. La plus grande partie de ces tombes est antérieure à Ur-Nina qu'on dénomme maintenant Ur-nanše; la première dynastie d'Ur, antérieure à Ur-nanše, tombe vers le milieu de la période des tombes royales d'Ur. Nous sommes loin du compte de Christian et Weidner qui plaçaient la première dynastie d'Ur à l'époque de Ur-nanše et rangeaient tous les tombeaux royaux après ce patési de Lagash. — J. Schacht fait un compte rendu favorable de Feghali, *Syntaxe des Parlers arabes actuels du Liban*.

Idem, mars 1931. — L. Massignon, *Recueil de textes inédits concernant l'histoire de la Mystique en pays d'Islam* (J. Pedersen.); Fr. Cumont *Les religions orientales dans le paganisme romain*, 4e éd. fr. et 3e éd. allemande (E. Bickermann); J. Jordan, *Erster vorläufiger Bericht über die von der Notgemeinschaft der Deutschen Wissenschaft in Uruk-Warka unternommenen Ausgrabungen* (H. Frankfort). — Ancien temple cassite a été découvert avec un grand relief en briques vernissées. L'usage d'un tel décor, attesté déjà à Suse sous Kutir Nakhkhunte II, prouve que ces reliefs en briques émaillées [illegible] bas-reliefs en calcaire. Intéressantes et enchevêtrées sont le développement brillant de cette décoration. Jordan s'est demandé s'il fallait y voir une [illegible] tion d'un peuple autre que les Babylo-

[1] Voir *Syria*, X, 1929, p. 161 où nous avons essayé de marquer la distance qui sépare l'étendard d'Ur de la composition complexe de la stèle des Vautours.

[illegible] Ed. Cuq. *Études sur le droit babylonien, les lois assyriennes et les lois hittites* (Sav. Nicolò.); B. Maisler, *Untersuchungen zur alten Geschichte und Ethnographie Syriens und Palästinas*. I. Teil (E. Hongmann).

Idem, avril 1931. — M. Helmuth Th. Bossert, *Die Bedeutung einer Krankheit in der Sprache von Kreta* (col. 303-329) cherche, avec une indubitable ingéniosité, à rapprocher la formule rédigée en langue *keftiou* et donnée par le papyrus médical de Londres, publié par M. Wreszinski, de certains textes minoens qui pourraient en être l'écriture originale [1]. — G. Karo, *Die Schachtgräber von Mykenai* (C. Watzinger) repousse la thèse de sir Arthur Evans, qui considère les tombes à coupole comme plus anciennes que les tombes à fosse de l'acropole de Mycènes. Les masques en or étaient directement placés sur le visage des morts. — C. L. Woolley, *Ur of the Chaldees* (V. Christian); J. F. Stephens, *Personal Names from Cuneiform Inscriptions of Cappadocia* Julius Lewy critique ce travail et déclare que le temps n'est pas encore venu d'écrire un *kappadokisches Namenbuch*.

Idem, mai 1931. — P. M. Witzel, *Sumerische Rezension der Himmelsstier-Episode aus dem Gilgameschepos*, améliore un texte déjà publié par Zimmern en 1913, relatif à la lutte de Gilgamès et d'Enkidu avec le taureau divin. Cette version est voisine de l'akkadienne dont Ebeling a donné la traduction dans Gressmann, *Altorient. Texte und Bilder*. [illegible]

[1] Autre [illegible] trouve du même ordre de Persson, cf. *infra* col. 547.

Idem, Juin 1931. J. Valeckik, *Zum ursemitischen Konsonantensystem*; J. Scheftelowitz, *Eine armänische Inschrift aus dem römischen Köln*. Compte rendu approfondi de J. Garstang, *The Hittite Empire*, par St. Przeworski qui s'ajoute aux remarques que H. H. von der Osten a groupées dans ses *Explorations in Hittite Asia Minor 1929*, 1930, p. 138. Ayant à plusieurs reprises mis en garde contre l'erreur qui consiste à qualifier de hittites l'art et les cultes de la Syrie du nord, nous ne pouvons que souscrire à l'opinion qu'exprime M. St. Przeworski, à savoir que la soi-disant influence hittite a été exagérée et que les relations commerciales suffisent à l'expliquer. De ce point de vue, il n'y a pas lieu de parler d'une survivance des cultes hittites à Hierapolis aux époques hellénistique et romaine, car il n'y avait là que des divinités syriennes qu'on a vénérées jusqu'à basse époque.

Mitteilungen des deutschen Instituts für Aegyptische Altertumskunde in Kairo. Tome I, fasc. 1 et 2, in-8° de 163 p. et 30 pl. Augsbourg, Benno Filser, 1931.

L'Institut allemand du Caire (dépendant de l'Université berlinoise) entreprend une publication qui embrassera tout le champ des études sur l'Égypte ancienne. Le premier fascicule est presque entièrement consacré à la protohistoire et à la préhistoire égyptiennes, et ce dernier parti eût bien étonné les égyptologues de la génération précédente qui niaient l'existence d'un paléolithique en cette région.

M. H. Balcz, qui étudie les particularités des façades de l'ancienne Égypte dans le premier fascicule, s'attache dans le second au problème de la symétrie et de l'asymétrie dans les groupes sur les reliefs de l'Ancien Empire. M. W. Schubart s'occupe d'un texte chrétien édité par M. [illegible] qu'il rapporte au IVe siècle. MM. [illegible]mann, Langsdorff et Stier exposent leurs recherches à Kurum el-uwal près Amrijé, M. Scharff sa visite à Mendès et MM. Langsdorff et Scholl leur excursion au Tell de Fhnuris. M. K. Appelt recherche le fruit du lotus sur les reliefs égyptiens. Le volume se termine par des notices sur les fouilles d'Égypte et de Nubie de 1929-30.

La [illegible] et la valeur scientifique de [illegible] sont un sûr garant du succès de cette nouvelle publication.

R. D.

Revue archéologique publiée par la Société archéologique d'Alep. Premier et deuxième fascicules, mai et juin 1931, imprimerie Nagîb Kueider, Alep.

Ces deux premiers numéros de la nouvelle revue se sont succédé avec une rapidité remarquable. M. Pinon de Rotrou, l'actif délégué du Service des Antiquités à Alep, y consacre un article à « la grande salle souterraine de la citadelle d'Alep », citerne byzantine du Ve ou VIe siècle transformée au XIIIe en magasin [illegible]. La hauteur sous voûte dépasse 16 m. Cet archéologue étudie et reproduit un remarquable bas-relief qu'il a découvert dans ses fouilles de la citadelle et qui figure deux divinités astrales, le Soleil (?) et la Lune, escortées par deux génies ailés volant. Le monument a fait l'objet d'une communication de M. René Dussaud à l'Institut, le 26 décembre 1930. Le thème nouveau est dans la manière assy-

rienne avec forte influence hittite dans les détails. Ce bas-relief peut remonter au VIII[e] ou au IX[e] siècle av. J.-C. (1). « Le Qal'at Jabar », à 25 km. en amont de Raqqa, fait l'objet d'une note d'inspection ; il serait des XII[e], XIII[e] et XV[e] s.

M. Gabriel Michael consacre un article aux « langues des Hittites ». Il expose les étapes de la découverte et de la lecture des textes hittites. Le R. P. Gabriel Rabbath s'occupe des portes d'Alep au Moyen Age. Un travail du même genre serait à faire dans la plupart des villes de Syrie de façon à en fixer les limites aux différentes époques. Sur vingt et une portes notées à Alep, neuf existent encore. La porte de Qennesrin, étudiée en premier avec plan et coupes, remonterait au XIII[e] siècle d'après son plan. Les inscriptions qu'elle porte se réfèrent à des restaurations du XV[e] ou du XVI[e] siècle.

On trouve enfin dans le second fascicule le compte rendu de notre « exploration archéologique » de Tell de Khan Sheikhoun « d'après le rapport que nous en avons fait à l'Académie des Inscriptions. Toutes ces études sont accompagnées de photographies et de plans. Une petite chronique reproduit les nouvelles concernant les fouilles, l'archéologie et le tourisme en Syrie.

Comte du Mesnil du Buisson

NOUVELLES ARCHÉOLOGIQUES

Les fouilles allemandes à Ourouk et la chronologie sumérienne — Dans une courte préface au rapport de la campagne de fouilles à Warka de M. Jordan,(2) (1[er] nov. 1930-20 févr. 1931), M. Andrae, directeur des Musées de Berlin, présente un rapide aperçu de la succession des couches dégagées sur ce site depuis 1912. A partir de 1928-29 les sondages ont porté sur le sanctuaire d'Ishtar-Inanna l'E-Anna. La grande profondeur atteinte donne une idée de la [illegible] plus ancienne [illegible] historique.

[illegible]	ÉPOQUES	COUCHES	TROUVAILLES	OBSERVATIONS
	+ 1931	Supérieure.	Terre cuite, cônes d'argile, petites trouvailles de toutes les époques.	Restes de constructions antiques isolées de toutes les périodes.
—	+ 200	Parthe.	Tombes, sarcophages à forme de pantoufle, figurines d'argile, céramique.	Constructions voûtées et superposées, chapelles dans la ville et les temples.

(1) Voir la reproduction dans *Syria*, XII, pl. 95-96.

(2) *Die Ausgrabungen der Notgemeinschaft der deutschen Wissenschaft in Uruk 1930-31*.

(3) Le sommet de la ziggourat de l'E-Anna s'élève actuellement à 36 m. 55 au-dessus de la nappe d'eau atteinte en 1931. Par suite du temps et des remaniements, des restes de toutes les époques, même les plus anciennes, arrivent à la surface des ruines de la ville

ÉLÉVATION	ÉPOQUES	NOMS		
			Boules d'argile, cylindres, figurines d'argile	Chambre de garde de la zigourrat de l'E-Anna
-1.00	-3e	Cyrus	Briques estampillées,	
+ 4.00	-60	Neo-babylonienne		
+ 24.00	— 612	Sargon	Inscriptions sur briques	Agrandissement de
+ 24,00	— 720	Merodach-Baladan		Renouvellement de l'E-Anna au N.-O. le temple contre la zigourrat, bassin de décantation (?), rempart nord
Env. -2.40	Env. 1500			Temple d'Ishtar, restauration de la zigourrat
+ 23.50	1300	Le roi Sargash d.		
+ 22.50	2500	Our Nanshe Shoulgi, Bourzin Urbaque I b.	Identique à l'a	
	2°00			
20.80	2000		Tablettes d'argile, sculpture sur pierre, cônes d'argile, perles d'argile, cônes, mosaïque (*)	
+ 19,50			Vases d'argile peints,	Constructions avec des demi-briques, chambre funéraire

(*) Wasserkläranlage

* Tonnägel, Tonstifte, grobes Stiftmosaik

Suite — Xle

ÉPOQUES	COUCHES	TRAITS	OBSERVATIONS
	Archaïque III		Tombes superposées, décroissant à [illegible]
	Archaïque IV	[illegible] quelques tablettes d'argile, en [illegible] des cylindres avec des [illegible] géométriques, [illegible] de jarres, [illegible]	[illegible] rouge et, [illegible] de jolie mosaïque, zigourrat en [illegible] chaux et gravier
Uruk moyen	Archaïque V.	Pas d'écriture, décoration [illegible] argile et pierre, outils de pierre, céramique façonnée à la main	Grand temple avec [illegible] haussement de la zigourrat d'Anou formée de couches superposées [illegible]
	Le « temple blanc ».	Vases en pierre en forme de gallinacés.	Le temple au sommet de la zigourrat d'Anou. Restes d'habitations
Uruk + 15,00	Couche sous la couche V. Zigourrat faite de couches de terre [illegible]	Chevilles d'argile, céramique. Mosaïque faite avec des vases cylindriques.	Sous le « temple blanc » et plus [illegible] que ces [illegible] restes d'habitations, huttes de roseaux et [illegible]
+ 13,00 Jemdet Nasr	Couche d'El Obeid	[illegible] vils d'argile. Céramique peinte en noir, sans engobe, céramique à engobe rouge, petits cylindres avec un objet derrière.	
+ 0,00	Nappe d'eau 1931		

[illegible] les [illegible] Warka [illegible] les [illegible] valeurs indiquées à gauche, se réfèrent aux temples qui entourent la zigourrat de l'E-Anna, le lieu de culte le plus ancien d'Ouruk où les couches archéologiques atteignent le plus d'épaisseur.

On rencontre toujours dans les couches très archaïques :

1° Des petites chevilles d'argile, [illegible] cylindriques, [illegible] ou [illegible] ongulées dont un côté est plat et les autres bombés.

2° Les pointes d'argile et les coins de mosaïques qui, à Ouruk, incrustent les murs d'argile et de briques crues, à l'époque primitive, ces briques très grandes sont coupées en forme de demi-

brique » *Bremchen*), longues [illegible] étroites mais toujours petites.

3° La céramique d'El-Obeid, la plus ancienne céramique peinte que nous connaissions jusqu'ici en Mésopotamie, elle se distingue par des dessins peints en noir, pour la plupart géométriques, et des motifs très variés.

Après cette mise au point du Dr Andrae, le Dr J. Jordan présente un compte rendu des fouilles de 1930-31 dont les principaux résultats sont les suivants :

1° L'établissement du temple de l'E-Anna dans la couche V ;

2° L'accroissement notable du nombre des tablettes pictographiques d'argile ;

3° La découverte du grand pan de mur avec mosaïque cunéiforme peinte dans la couche IV ;

4° La preuve de l'existence de restes importants de l'époque dite « plano-convexe » ;

5° L'indication de la zigourrat archaïque sous la zigourrat d'Ur-Nammou ;

6° La forme et la situation des deux temples inférieurs liés à la construction de la zigourrat de Ur-Nammou ;

7° L'organisation de la zigourrat archaïque avec son temple au sommet et la superposition plus [illegible] d'une seconde zigourrat.

Le lecteur trouvera dans ces [illegible] des détails [illegible] archaïques antérieures à Obeid [illegible] ere et leurs rapports avec les [illegible] archéologiques du Mésopotamie. On peut ajouter que la mission H. de [illegible] à Tello, aux textes et aux édifices près, a relevé la même stratigraphie sans trace de déluge.

M. RUTTEN.

Les Périodes archaïques de la Mésopotamie et de l'Elam. — Dans l'*Anthropologie*, 1931, p. 265-272, M. L. Ch. Watelin, directeur des travaux aux fouilles de Kish, a publié de son côté un *Essai de coordination* entre les produits de hau e époque en Chaldée et en Elam. On y trouvera un tableau fournissant sous une forme graphique très parlante la c[illegible]raison entre le matériel archéolog[illegible]que de Tepe Moussian, Tépé Aly Abad, el-Obeid, Ur, Jemdet Nasr, Kish et Suse II [illegible]que Warka et Tello qui, en ce qui concerne la région susmentionnée, ont fourni la documentation la plus suivie et la plus claire.

Mais même dans ce cadre limité, il nous semble qu'on eût pu établir que la céramique de Suse I est un développement remarquable de la primitive céramique peinte trouvée à la base des installations sumériennes ou pré-sumériennes. Suse I surcharge le style géométrique primitif de figures animales dont les céramistes stylisent les formes pour les adapter au tracé linéaire.

R. D.

La céramique peinte assyrienne. — Le *Bulletin of the American Schools of Oriental Research*, dont le professeur W. F. Albright vient de prendre la direction, publie dans son numéro de février 1931, une fort intéressante revue de toutes les fouilles entreprises en Palestine [illegible] nouveau directeur de l'école américaine à Jérusalem, M. Mc Cown. Puis vient un rapport sur les fouilles américaines en Iraq.

Le Dr Speiser signale que les travaux de Tell Billah, à sept milles à l'est de Khorsabad, ont dégagé au-dessous des

la couche d'Ashournasirpal (884-859) une abondante céramique peinte très fine, presque aussi mince que la belle céramique susienne (1). La forme la plus fréquente est une sorte de gobelet à pied bas, avec une assez grande variété de décor. Des représentations d'êtres et d'oiseaux d'eau se mêlent à un système purement

Fig. 1. — Vase de Djaghan (Musée du Louvre).

géométrique. Le décor est peint en rouge ou bistre sur fond [illegible] sur fond crème. Ce serait un produit im-

(1) *Bullet. hévr.* (1931, p. 19 : « The ware is essentially fully as delicate as the finest Susian makes... Offhand one would be tempted to assign this beautiful pottery to the so-called prehistoric period. But a closer examination reveals that we are dealing here with a distinct and hitherto unknown type [illegible] »

commun jusqu'ici de l'industrie des Khourri ou Mannéens.

A vrai dire, cette céramique n'est pas nouvelle : elle s'est rencontrée en Assyrie et M. Pottier en a traité dans les *Mémoires de la Délégation en Perse* (t. XIII, p. 7-7). Le Louvre possède, en effet, un vase de forme identique à ceux reproduits dans le *Bulletin of the Am. Schools* avec dessin géométrique. Le vase en terre de couleur chamois a été peint en rouge [illegible] noir, ou, si l'on veut, en noir apparaissant par place en rouge sous l'effet d'une flamme oxydante. Sur cette peinture ont été tracés des éléments géométriques en un ton crème.

Ce vase a été trouvé à Djaghan, à 25 kilom. au N.-O. de Khorsabad, lors des recherches de Place sur ce site en 1852. Nous en donnons une reproduction en simili fig. 1 (2). Jusqu'ici il n'a été reproduit qu'au trait (3). On notera d'après Longpérier (4) que Place trouva de nombreux fragments de cette céramique, mais seul le gobelet en question fut rapporté. Cependant, le British Museum possède des fragments semblables qui proviennent de Kouyoundjik (5). Il se peut que le centre de fabrication de cette

(2) Edmond Pottier, *Catalogue des Antiquités assyriennes*. Musée du Louvre, n° 422.

(3) V. Place, III, pl. 38, 38 *bis*, 38 *ter* et couleurs. II, fig. 3 ; Perrot et Chipiez, II, fig. 305.

(4) Longpérier, *Œuvres*, I, p. 180 : « M. Victor Place, consul de France à Mossoul, a recueilli en Assyrie des poteries de terre dont un échantillon est parvenu au Musée du Louvre. Ce vase, d'un jaune pâle, est décoré extérieurement de bandes brunes, sur lesquelles sont peints en blanc des chevrons et des triangles semés de points. »

(5) Perrot et Chipiez, II, p. 713-715.

[illegible] mais elle est d'époque assyrienne. Il se trouve en abondance à Assur. Un vase porte même le nom d'Asarhaddon

Fig. 2. — Vases de Tell Billa

donc il paraît prudent de s'en tenir, jusqu'à plus ample informé, à la qualification de céramique assyrienne.

La particularité des exemplaires de Tell Billah, qui remontent au début du IXe siècle, tient à la variété du décor (fig. 2 et 3), manifestement influencé par la céramique de Chypre et de la mer Égée. Le pouseau d'eau (fig. 3) est fréquent à Chypre.

Les relations entre la Mésopotamie et la Méditerranée sont anciennes et, dès au temps où les Mitannions occupaient le nord de la Syrie, les cylindres de Chypre, comme l'a reconnu M. Contenau, et ceux du nord de la Syrie marquent des affinités très nettes avec ceux de Kerkouk. On a trouvé en Assyrie des vases en terre émaillée et à tête féminine provenant de Chypre (XIIIe siècle). Quand, avec Teglatphalasar Ier, l'Assyrie s'installa sur la Méditerranée les relations mutuelles durent dû s'intensifier et il n'est pas surprenant que des influences réciproques se manifestent. La céramique de Tell Halaf en [illegible] témoigne (1) ; le décor des [illegible] Tell Billah le confirme.

Resterait à déterminer la relation de ces gobelets à pied avec ceux découverts par M. du Mesnil du Buisson [illegible] Qatna et de Khan Sheikhoun, aussi par MM. Thureau-Dangin et Dunand à Tell Barsib sur l'Euphrate. Le décor des vases syriens est manifestement plus [illegible] que celui des [illegible] Tell Billah. Les motifs végétaux avec, parfois, [illegible] d'eau ondulée réservée en clair sur le fond noir. D'ailleurs, les conditions des trouvailles signalées par M. du Mesnil reportent celles-ci plus haut que les gobelets de Tell Billah. Nous avons déjà signalé (*Syria*, XII, p. 89) que nous plaçons les tombes 1 et 3 de Duchi (voir *Syria*, XI, p. XXXI et suiv., col. 7) [illegible] notre ère ou peu avant notre ère. Cette céramique semble mitannienne et en ce sens

Fig. 3. — Vases de Tell Billah

l'origine khourri de la céramique de Tell Billah serait exacte. Mais la déco-

(1) Voir *Syria*, XII, p. 94. A Tell Halaf règne aussi le motif constitué par des points avec point central, que M. Pottier signale dès Suse I, *L'art hittite*, II, p. 49, [illegible].

tation de cette dernière est plus évoluée et est par conséquent celle qu'on doit la défi[illegible] comme assyrienne.

R. D.

Mazdéisme à Doura-Europos? — Le culte mazdéen a-t-il laissé des traces à Doura? La question se pose puisque nous savons que la ville [illegible] soumise aux Parthes. Qui ne voit l'intérêt puissant qu'offrirait la découverte d'un sanctuaire d'Ahoura Mazda datant du commencement de notre ère? Il nous révélerait la religion d'un peuple dont nous connaissons très mal les croyances. Or, dans un article récent [1], M. Clark Hopkins, un des archéologues américains qui ont dirigé avec compétence les dernières fouilles de Doura, a entrepris de démontrer que le temple des dieux palmyréniens, qui s'élève dans l'angle N.-O. de la ville, contre le rempart, avait pris la place d'un ancien pyrée établi par les conquérants parthes et qui plus tard aurait été compris dans l'enceinte construite par eux. Le culte aurait toujours gardé un caractère en partie iranien, et l'édicule, qui s'élève au milieu du temple, aurait contenu une image du Roi des Rois divinisé et assimilé au Dieu suprême. M. Hopkins présente d'ailleurs ses conclusions, avec une louable réserve, comme une hypothèse provisoire, et il a guidé consciencieusement la possibilité d'une autre interprétation de certains des faits allégués.

Pour admettre une pareille fusion du culte mazdéen avec la liturgie sémitique de Palmyre, j'exigerais, je l'avoue, des preuves beaucoup plus solides. Dans toutes les religions antiques la partie la moins perméable, la plus fermée aux influences étrangères, est toujours le rituel. Il ne m'est pas possible de discuter ici en détail les arguments invoqués par l'auteur, à qui son érudition a sug[illegible] et la, notamment à propos de l'adoration des rois arsacides [2]. Mais l'ensemble de ses déductions me paraît décevant. A mon humble avis, les données fournies par les dernières fouilles suggèrent des conclusions toutes différentes. Le mur de la ville, j'en suis de plus en plus convaincu, est de l'époque des Séleucides [3]. Il n'est pas postérieur à, mais antérieur au temple, qui est venu s'appuyer à une de ses tours. Lorsque la cité, au milieu du [illegible] av. J. C., reconnut l'autorité du [illegible], il n'est point certain qu'aucune offensive à craindre, qu'elle ait été occupée par une garnison [illegible].

Ne à plus forte raison qu'aucun culte mazdéen y ait été établi. Mais lorsqu'au [illegible] siècle de notre ère, les Palmyréniens

[1] *Journal of the American Oriental Society*, LI, p. 133-157.

[2] A propos de l'assimilation suggérée par M. Hopkins des rois parthes avec Zeus, et [illegible] unser alliée à Héraclès porte le titre de [illegible].

[3] Cf. dans ce sens *Report of second season* [illegible], p. 151. — Le temple d'Artémis [illegible] aux temps des Séleucides et il a nécessairement été placé à l'intérieur, non à l'extérieur de l'enceinte.

[4] Une inscription de Suse (*C. R. A.*, [illegible], août 1934), vient de nous apprendre qu'en l'an 2 de notre ère la garde de l'acropole était toujours confiée aux descendants des clérouques macédoniens. Il en a probablement été de même dans les autres colonies [illegible].

obtinrent du roi des Parthes de pouvoir placer leurs archers à Doura pour protéger la route des caravanes. Ils y construisirent un temple de leurs dieux nationaux. Il fut dès lors le lieu où les marchands de passage vinrent faire leurs dévotions et des citoyens de la ville grecque fréquentèrent et enrichirent aussi le sanctuaire des divinités de la grande métropole dont vivait leur commerce. Mais ce sanctuaire resta toujours, jusqu'à l'époque romaine, avant tout militaire ; situé en dehors de la ville et adossé aux remparts, il était la chapelle des archers qui défendaient ceux-ci. Le caractère du culte qui y était célébré était purement palmyrénien, c'est-à-dire sémitique, et l'on n'y peut reconnaître avec certitude aucune trace de mazdéisme. Notamment les prêtres n'ont pas la bouche couverte par le *padam*, comme il se faudrait s'ils étaient des mages.

Voilà, sauf erreur, les conclusions qui me paraissent répondre le mieux aux faits constatés, aussi bien qu'aux conditions générales de l'histoire des Parthes. Ceux-ci étaient-ils zoroastriens ? On a pu en douter. A tort sans doute ; mais contrairement aux Sassanides farouchement nationalistes et à leur clergé étroitement intolérant, ils n'avaient aucun exclusivisme, [illegible] esprit de prosélytisme, [illegible] l'influence des croyances helléniques et sémitiques, en particulier « chaldéennes », beaucoup plus qu'ils n'ont imposé les leurs aux Grecs et aux Sémites de leur empire féodal. On n'a retrouvé jusqu'ici aucune de trace à un dieu iranien dans les ruines de Doura et il est possible que les divinités des mages n'y aient jamais été introduites par des princes « philhellènes ». La suite des fouilles montrera si quelque trace de la religion perse y subsiste. Mais certainement, si l'on découvre les restes d'un pyrée, il sera situé à l'air libre, non dans une étroite chambrette, comme le suppose M. Hopkins, car l'officiant devait y brûler les grasses entrailles des victimes, *omentum in flamma pingue liquefactum*, comme dit Catulle (30, 6).

Fr. Cumont.

Le saq des pleureuses du sarcophage d'Ahiram. — Nous avions émis l'hypothèse que le vêtement porté par les pleureuses qui ornent les petits côtés du sarcophage d'Ahiram, correspondait au vêtement de deuil que les Israélites dénommaient *saq* et dont pour la première fois nous savons [illegible]. Le rapprochement a été contesté et même on a voulu retrouver dans le vêtement des pleureuses du sarcophage une mode [illegible].

Or, le regretté Gressmann a publié la scène funèbre[1] du sarcophage, conservé à Berlin, ayant servi au prêtre Ankhpekhrod, arrière-petit-fils du roi Takelot Ier (vers 893-874), où les pleureuses, si elles [illegible] pas asiatiques, ont emprunté la mode asiatique, car, contrairement au vêtement blanc porté par les pleureuses égyptiennes, celles-ci ont noué autour des reins une étoffe épaisse et noire, ce qui correspond à l'expression hébraïque comparant le *saq* au ciel sombre (Isaïe, L, 3). Gressmann ne manque pas, d'ailleurs, de comparer cette représentation égyptienne au *saq* israélite et au vête-

[1] Voir *Syria*, 1930, p. 301.

[2] Allgemeine Bilder-saal, A. T., 2e éd., n° 193.

ment des pleureuses d'Akrath. Les objections qui ont été formulées ci-dessus doivent donc tomber.

Il se pourrait, mais cela est moins certain, que les pleureuses d'Akrath aient posé le *saq* par-dessus leur jupe. Les pans, qui retombent de chaque côté des hanches, représentent les extrémités de l'étoffe tissée au poil de chèvre nouée autour des reins.

R. D.

La préhistoire palestinienne. — Les découvertes préhistoriques en Palestine se poursuivent très régulièrement. Miss Garrod fouille avec succès, près d'Athlit, un dépôt mésolithique[1] qui a fourni quelques œuvres d'art exceptionnelles en ces régions.

Notre collaborateur, M. René Neuville[2], a publié dans *L'Anthropologie*, 1931 (t. XLI), ses découvertes sur *l'Acheuléen supérieur de la grotte d'Oumm-Qatafa* (Palestine) et il en prend texte pour examiner le produit des gisements palestiniens. Les fouilles en profondeur étant à peine commencées sur les sites préhistoriques et les stations de surface elles-mêmes n'ayant été exploitées qu'au voisinage des grands centres, M. René Neuville se hâte à constater, pour le moment, « la grande place que tient en Palestine l'industrie acheuléenne, tant par son extension que par sa variété. Quoi qu'on en ait dit, le Chelléen et l'Acheuléen ancien sont jusqu'alors complètement inconnus. Par contre, le Moustérien semble avoir pris un développement encore plus considérable que l'industrie qui l'a précédé ». Cet exposé est suivi d'observations paléontologiques dues à M. H. Vaufrey qui relève à Oumm-Qatafa les vestiges de vingt formes différentes de mammifères.

M. Neuville a donné aussi d'intéressantes *Notes de préhistoire palestinienne* dans le *Journal of the Palestine Oriental Society*[3]. Il apporte dans le même périodique une *Note complémentaire sur Tell Moustah*[4] et publie[5] deux nouveaux vases en terre cuite fort remarquables. L'un, à fond plat, porte deux mamelons percés de petites verticales. Ce vase, haut de 11 cm., était posé sur une sorte de pierre en guise de bouchon. Celle-ci est également à fond plat avec anses horizontales non ondulées, mais légèrement relevées. M. Neuville range ces vases, ainsi que les pièces en silex trouvées dans le même niveau archéologique, vers la fin du premier âge du bronze.

R. D.

[1] D. A. Garrod, *Excavation of a palæolithic cave in western Judæa*, dans *Palestine Explor. Fund, quart. stat.*, 1928, p. 184, et 1929, p. [illegible]; cf. D. Buzy, *Revue biblique*, 1928, p. 574.

[2] En collaboration avec le P. Mallon, dont j'ai exposé *Les débuts de l'âge des métaux dans les grottes du désert de Juda*, *Syria*, XII, p. 34-47.

[3] Tome X, 1930, p. 65-75 et 194-221.

[4] *Ibid.*, XI (1931), p. 153-156, pl. VI.

Le Gérant, PAUL GEUTHNER.

7153-31. — Typ. Firmin-Didot et Cie, Paris.

LES MONUMENTS SYRIENS A L'EXPOSITION D'ART BYZANTIN

PAR

RENÉ DUSSAUD

Avec l'appui d'un comité présidé par notre savant confrère M. Charles Diehl, grâce au bienveillant concours du secrétaire général M. G. Durand et des protagonistes MM. G. Salles, Royall Tyler et de la Musée des Arts décoratifs vient d'offrir l'hospitalité à un incomparable groupement de monuments qu'on a coutume d'englober sous le nom d'art byzantin. Le public a pu ainsi se rendre compte de la variété des techniques et de la richesse des matériaux mis en œuvre dans les milieux chrétiens d'Orient, pendant un millénaire.

Les ivoires aux sujets bibliques ou mythologiques aux scènes de chasse ou de bataille, comme les tissus, d'abord dominés par les étoffes sassanides ont peut-être le mieux rallié le suffrage des visiteurs. Que de pièces admirables encore parmi ces riches orfèvreries, croix, reliquaires, reliures patènes et calices ou diptyques et bijoux coptes! Aucun musée n'avait pu pas été surpassé. Une des curiosités de l'exposition était les plaques en or émaillé figurant des donateurs longtemps cachés, avant de décorer la couronne de Constantin Monomaque (xie siècle). Parmi de rares manuscrits le *Codex purpureus* de Rossano (vie-viie siècles) est venu tout exprès de Calabre. Un grand nombre de relevés, de copies ou de photographies complètent ce merveilleux ensemble [1].

En ce qui concerne les régions syriennes où nous pénétrons nous nous cantonner sur ce terrain restreint mais primordial. Les pièces groupées étaient d'un intérêt exceptionnel. Avant Justinien et les constructeurs de Grand Antioche est la véritable capitale de l'art chrétien. Il impose ses formules

[1] Le catalogue porte le titre *Exposition d'art byzantin, 2e mars-juillet 1931*. Il renferme une préface de M. Ch. Diehl et les notices de MM. Royall Tyler et Jean Ebersolt. Signalons les articles de M. G. Salles dans la *Revue des Arts* (mai-juin 1931) et de M. Ch. Diehl dans l'*Illustration* du 28 mars 1931 [illegible] dans la *Revue de l'art* [illegible].

non seulement à la Syrie, à l'Asie Mineure et à la Palestine, mais aussi à la Mésopotamie et à l'Égypte.

Peut-être le public l'aurait-il mieux compris si un rappel avait été fait au Saint-Sépulcre, le plus vénérable monument de la chrétienté. La Qoubbet es-Sakhra, dite mosquée d'Omar à Jérusalem, qui marque à la fois l'apogée de l'art syrien [illegible] à l'extrême d'un [illegible] est représentée par ses mosaïques. De nombreuses et excellentes photographies attestaient la variété des églises aux Ve et VIe siècles en Syrie.

Fig. 1. Calice de Riha. Collect. Royal Tyler.

Les mosaïques qui ont été découvertes dans cette région, d'abord d'inspiration classique, s'agrémentent bientôt de motifs chrétiens ou adaptés au christianisme pour aboutir au décor mural assez particulier de la grande mosquée des Ommeyades à Damas. On sait avec quelle application M. Eustache de Lorey a entrepris le dessin, la consolidation et le relevé de ces incomparables mosaïques en s'assurant la collaboration de M. Cuvre, un jeune et distingué architecte, qui vient de reprendre avec succès les fouilles de Meskené (Balis). La planche LVIII reproduit le fragment [illegible] dont M. de Lorey traite un détail dans ce même fascicule. Dans son article des *Monuments Piot*[1], M. Eustache de Lorey précise que ces artistes travaillaient sur des ponceifs. Cependant, ils ont fait un effort sérieux pour rendre la végétation locale et on ne peut douter qu'ils aient ainsi représenté le Barada torrentueux avec les villages qui le bordent. Les maisons doivent figurer assez exactement les cons-

[1] Eustache de Lorey, *Les mosaïques de la Mosquée des Ommeyades à Damas*, dans *Monuments et Mémoires Piot*, t. XXX (1929), p. 141 [illegible]. Marguerite Van Berchem, *ibid.*, p. 123-[illegible]. Cette dernière, après avoir réuni les textes constate que les façons d'interpréter et d'exécuter les motifs byzantins sont ici très différentes de ce qu'on connaît par ailleurs et conclut à l'exécution du travail par des équipes syriennes. L'élément que reproduit notre pl. LVIII figure à la droite de la planche XI des *Monuments et Mémoires*, t. XXX.

Détail des [illegible] mosquée de Damas

[illegible] construction faite du [illegible] double pente qui n'est pas essentiellement oriental et sera remplacé par la terrasse, on aura la « hangar-halle » syrienne, munie de fenêtres [illegible] par les Assyriens et connue par eux sous le nom de *bit-hilani* [1].

Si les monuments [illegible] présentent, sous la limite extrême de l'activité des artistes encore [illegible] Antioche peut être considérée, dans les arts mineurs, comme l'œuvre chrétienne la plus ancienne actuellement connue en un temps [illegible] le plus [illegible] Grâce à cette réalité, l'éminent professeur M. Erkan Konyali [illegible] [illegible] [illegible]

Précisément, sur la patène Biss est représenté un calice de même forme que celui de Riha (fig. 1) et qu'un autre calice de la collection Kouchakji avec inscription grecque. Un simple coup d'œil suffit pour saisir la différence de forme entre ces deux derniers exemplaires des VIe-VIIe siècles d'aspect sphérique, l'une part de la cuve, l'Ancoche, de forme ovoïde, de l'autre [1].

Très justement le P. de Jerphanion a insisté sur les particularités qui s'enrobustent dans l'art avec le IVe siècle du notre ère. On y constate une forte intrusion d'éléments orientaux qui a singulièrement favorisé le transfert de la

Fig. 2. Dalle sculptée (Musée de Berlin).

capitale de l'Empire en 330. « On est en présence d'un art nouveau, note le savant archéologue, l'art proto-chrétien ou byzantin, l'un terme impropre, peut-être, et trop général, mais consacré et défendable, après tout, puisque le pays où il est né, où il a régné, faisait alors partie de l'empire byzantin [2]. » Il est curieux toutefois, que M. O. M. Dalton, donnant une seconde édition de son *Byzantine Art and Archæology* en ait changé le titre en celui de *East Christian Art* (1925). Pour ce qui concerne les origines de l'art chrétien, les discussions de ces dernières années, sans méconnaître les échanges avec les grandes provinces asiatiques, ont écarté les théories qui les recherchaient en Arménie, en Mésopotamie ou en Perse. L'Arménie s'est ouverte assez tardivement au christianisme et sous l'influence

[1] Cataloguée n° 39.

On est surpris de constater que cette différence a échappé au P. de Jerphanion, *La Voix des Monuments*, p. 126-127.

[2] G. de Jerphanion, *La Voix des Monuments*, p. 123.

syrienne. Quant à la Mésopotamie du Nord ou à la Perse, la publication posthume de Crosby Butler a remis les choses au point [1].

Quoi qu'il en soit, peu d'objets montrent plus nettement que le calice d'Antioche, l'heureuse union des éléments classiques et des éléments orientaux. Aussi comprend-on mal que le P. de Jerphanion, pour qui cette juxtaposition est précisément l'œuvre du VIe siècle, fausse tout à coup compagnie à sa propre argumentation pour conclure à la date du VIe siècle.

FIG. 3. — Détail du calice d'Antioche. Un apôtre.

Ce chef-d'œuvre [2] des ateliers d'Antioche est maintenant trop connu pour qu'il soit nécessaire de le décrire longuement. Au-dessous du rebord constitué par la coupe intérieure, un riche décor découpé constitue une sorte d'enveloppe plaquée. Une bande de rosettes ou marguerites, telles qu'on les voit juxtaposées sur le linteau de Beth-Shéan (Syrie du Nord), couronne l'ensemble.

(1) H. Crosby Butler, *Early churches in Syria* (1929), cf. compte rendu de Fr Cumont, dans *Syria*, XII, p. 82 et suiv.

(2) « Chef-d'œuvre incontestable », dit M. Diehl dans le Catalogue [illegible]

(3) Dehio, *Monuments d'art byzantin*, 2e cahier, p. 43 [illegible]

Au-dessous se développent des rinceaux de pampres dont les ceps vigoureux sortent directement de terre. A lui seul ce détail interdirait de faire descendre le calice au VIe siècle, car il est alors de règle de faire plonger les ceps dans un grand vase généralement côtelé (fig. 2 et 7)[1]. En même temps les paons affrontés[2] sont en faveur, d'abord dans une pose héraldique (pl. LXI) et bientôt avec quelque fantaisie comme sur le bas-relief de notre figure 2 (voir aussi le)[3]. A Torcello, le motif se conserve, mais fort transformé, jusqu'au XIe siècle[4].

FIG. 4. — Détail du calice d'Antioche. Apothéose du Christ [illegible]

Les rinceaux de pampres du calice d'Antioche[5] terminent douze médaillons dont deux sont consacrés à représenter le

[1] *Ibid.* p. 45 [illegible] fig. 52 [illegible] montre [illegible] p. 251 fig. 140.

[2] Paons affrontés de part et d'autre d'un canthare ou calice, en usage dans l'art oriental. Dès le IIIe siècle apparaît [illegible] (Strzygowski, *Le Calice d'Antioche* p. 62 et suiv.

[3] Catalogue, n° 506. Provient de Venise actuellement au Kaiser Friedrich Museum. Le vase dont sort la vigne n'a plus conservé que son [illegible] mais le replâtrage de la dalle ne laisse aucun doute sur la panse sphérique et l'amorce des anses.

[4] D. [illegible] p. 456 fig. 213

Christ. D'abord le Christ sur la terre, le monde à ses pieds, puis symétriquement le Christ au ciel, accosté de [illegible] pour les mêmes marquant l'apothéose[1]. Auprès de lui est figuré l'agneau, seul emblème chrétien bien net et allusion au sacrifice que le Christ a fait de sa vie humaine. Souvent le Christ est remplacé par l'agneau sur la croix et c'est précisément le cas sur une de ces colonnes de Saint-Marc, à Venise, que l'on s'accorde à reconnaître comme d'origine syrienne[2]. Encadrant les deux figures du Christ, sont disposés dix apôtres, tenant la loi qu'ils ont reçue et faisant le geste de l'orateur : à leur tour ils enseignent le monde.

Fig. 3. — Partie du calice d'Antioche. Le Christ donnant la loi.

La hiérarchie des personnages est indiquée par leur siège. Les apôtres sont assis sur une *cathedra* à dossier arrondi, sans bras et sans tabouret sous les pieds (*scamnum*) ; les pieds des apôtres reposent sur deux ceps de vigne. On le constatera notamment sur notre fig. 3 où le siège empiète nettement sur le cep de vigne, comme si celui-ci avait été raboté pour assurer la stabilité du siège. L'étonnement qui s'est manifesté touchant la disposition de ces personnages assis « en l'air », sans appui, est donc mal justifié. Pour n'être pas conforme aux règles du classicisme un peu sec, auquel sont accoutumés les archéologues de la Rome chrétienne, la composition telle qu'on en peut juger dans le détail par la figure 3, est d'un grand art.

Le Christ, qui donne la loi (fig. 3 et pl. LX, 2), sous la forme d'un rouleau signe certain d'antiquité [illegible] reconnaître plus tard, au VIe siècle[3], —

[1] Voir *Syria*, XII, p. 82.

[2] G. de Jerphanion, *La Voûte des monuments*, p. 160, fig. 45.

[3] Voir les reliures de la collection Kou-

est assis sur une *cathedra* semblable, mais avec addition du *scamnum* et placé le face à face, alors que les apôtres, pour marquer leur dépendance, sont figurés de profil, tournés vers le Christ.

Le Christ céleste avait tout d'abord été pourvu, par le réparateur, d'un siège semblable, erreur reconnue par M. Eisen [1]. La planche LIX 1, montre que la main gauche du Christ céleste, il y avait une lacune assez importante qui intéressait les deux enveloppes, la coupe intérieure et plus largement encore l'enveloppe ajourée. Notre figure 4 reproduit la restauration première. A la différence des teintes, on perçoit nettement que la courbe du dossier ainsi que le bras gauche et quelque peu du manteau avaient été refaits. On constate aussi, ce qu'a signalé le P. de Jerphanion qu'au dessus de la tête du Sauveur ne sont pas figurés des poissons et des pains, mais simplement une croix.

Fig. 4. — Détail du calice d'Antioche.

Cette première restauration a été récemment corrigée par M. Andre, comme on peut en juger sur notre planche LIX 2. Reste une incertitude sur la position du bras gauche : peut-être était-il simplement caché par le manteau. Dans ce cas la figure du Christ serait complète ; on croit saisir, quand l'éclairage s'y prête, comme un ressaut sur la cuisse gauche, qui marquerait le relief de la

chasse (*Syria*, VII, pl. XX et p. 121 ici, la chaire de Maximien, pl. LXI).

[1] Eisen, *op. cit.*, I, p. 43.

1. Coupe avant le voyage et restauration

Après restauration

PERGAME. DANTOUBE
Rouchak

main. Quoi qu'il en soit de ce point, on ne peut, comme on l'a proposé, faire tenir un rouleau par la main gauche du Christ céleste, car ce serait un contre sens. Ici le Christ est assis, de face, sur un siège sans dossier, vraisemblablement une *sella curulis*, ou chaise curule, avec un tabouret sous les pieds. On sera peut-être surpris que l'artiste, puisqu'il s'agissait de Dieu, ne lui ait pas conféré le *thronus solium*[1], fauteuil à dossier et à bras. C'est probablement qu'ayant conscience de la hiérarchie il réservait le *thronus* à Dieu le Père, tout comme Homère ne l'accordait qu'à Zeus. Quand on compare la maîtrise avec laquelle l'artiste syrien a disposé ses figures et les a hiérarchisées, on se prend à penser que la représentation de Jésus au milieu des apôtres du cimetière d'Hermès à Rome[2] est un pâle reflet de la tradition syrienne.

Fragment de la chaire de Maximien à Ravenne.

Nous avons eu déjà l'occasion de noter[3] que le seul argument qui pût imposer une date plus récente que le IVe siècle, à savoir la clé que saint Pierre tiendrait dans la main, est une simple illusion d'optique. La vue directe du monument dissipe complètement cette méprise et, même sur notre figure 4 et sur la planche LIX, 2, on se rend compte qu'on a pris pour la clé de saint Pierre une vrille de la vigne.

Une reproduction de la chaire de Maximien, conservée dans la cathédrale de Ravenne, figurait à l'exposition du Pavillon de Marsan. La comparaison avec le calice d'Antioche est instructive. Voici un monument d'inspiration syro-égyptienne, établi dans la première moitié du VIe siècle. La signalatude du corps

[1] Reproduction dans Jeanmaire, *Le Calice d'Antioche*, pl. XIV, 1.

[2] *Syria*, XII, p. 81-82.

[3] Dalton, *East Christian Art*, p. 205-206. Diehl, *Manuel d'art byzantin*, 2e éd. I, p. 296.

notamment des bordures (fig. 7 et pl. LXI), souligne la différence d'époque de ces deux monuments. Tandis, par exemple, que sur le calice les animaux ne font qu'une apparition discrète et, en dehors de l'agneau symbolique, sont de petites dimensions (lapin, oiseaux, sauterelle [cf. pl. LX, 1, en haut], colimaçons, papillon), la chasse de Ravenne multiplie les quadrupèdes, y compris le lion, et le lapin (comparer notre fig. 6) y devient un singulier animal. D'autre part, les évangélistes ne tiennent plus des rouleaux, mais des livres richement reliés et marqués de la croix. Précisément l'absence sur le calice de tout symbole tel que la croix, le chrisme, alpha et oméga, est une preuve indéniable de haute antiquité. Nous ne disons rien du style des figures dans l'un et l'autre monument, l'évolution saute aux yeux [1].

Pour combler l'exposition d'art byzantin au Pavillon de Marsan, permis, entre autres constatations, de montrer que le rôle de la Syrie, dans le développement de l'art chrétien du IVe au VIIe siècle, n'a pas été inférieur à l'architecture et qu'il a été également important dans les arts mineurs, en particulier dans l'argenterie religieuse [2]. La vogue des grands sanctuaires de la Syrie chrétienne a été considérable et, par suite, la richesse des trésors qui s'entassaient dans les églises. Tout autour d'Antioche et du monastère de Saint-Syméon, et jusque dans la Resafa d'Hiérapolis, où florissait le culte de saint Serge martyrisé non loin de là, les pèlerins se pressaient en foule. Le fameux désert de Chalcis était si peuplé d'anachorètes turbulents que saint Jérôme fut incommodé de leurs disputes et alla chercher la paix ailleurs.

Aujourd'hui, le hasard remet au jour les pièces échappées aux désastres et aux pillages : trouvailles de Riha [3], de Shouma, d'Antioche [4],

[1] Sur la sauterelle dans l'art de l'ancien Orient, voir W. E. Staples dans Guy, *New light from Armageddon* (1931), p. 61 et suiv.

[2] On trouvera une opinion différente dans Jeremiasen, *Le Calice d'Antioche*, p. 124 et suiv.

[3] Le premier groupement systématique des pièces d'argenterie syrienne est dû à Louis Brehier, *Les Trésors d'argenterie syrienne et l'École artistique d'Antioche*, dans *Gazette des Beaux-Arts*, 1920, I, p. 173-196. Quelques réserves faites par Ch. Diehl, *L'École artistique d'Antioche et les trésors d'argenterie syrienne*, dans *Syria*, II, p. 80-95 ; et du même auteur, *Manuel d'art byzantin*, 2e édit. (1925), p. 310-317.

[4] Voir *Syria*, II, pl. XIV (patène d'argent ; Catalogue, n° 410) ; ci-dessus notre fig. 1 (calice d'argent, Catal., n° 407).

[5] Ruhlmann, *Revue archéol.*, 1914, I, p. 407.

[6] *Syria*, II, pl. IX, et ci-dessus fig. 3-6, pl. LIX et LX (calice d'Antioche, Catal., n° 335) ; *Syria*, VII, pl. XXI et fig. p. 121 (trois couvertures en argent d'évangéliaires ; Catal.

1. Apôtres

2. Christ entre deux L[illegible]

LE CALICE D'ANTIOCHE

Detail de la chasse de Maximien à Ravenne

d'Émèse [1], des environs de Hama [2], auxquelles on peut joindre celles de Kerynia [3] en Chypre. Le nombre en est imposant, mais plus encore la qualité et le style.

René Dussaud

nos 393-395). La provenance des objets de la collection Kouchakji est incertaine ; mais le calice reproduit ci-dessus doit sortir d'un atelier d'Antioche.

(1) *Syria*, II, pl. XII et XIII (vase d'Émèse au Louvre ; Catal., n° 362).

(2) Ch. Diehl, *Un nouveau trésor d'argenterie syrienne* (coll. Aboucassem), dans *Syria*, VII, pl. XIX (deux calices) ; pl. XX et XXI (calice à personnages), pl. XXII (croix, coffret et coupe) ; pl. XXIII (cuillers eucharistiques, louche et passoire), pl. XXIV (croix), pl. XXV-XXVI (patènes) ; pl. XXVII (patène et vase) ; pl. XXVIII (crochon) ; pl. XXIX (candélabres), pl. XXX (flole à huiles saintes). Il y faut joindre les huit cuillers liturgiques (Catal., n° 375, publiées par Ch. Diehl, *Argenteries syriennes*, dans *Syria*, XI, p. 209-213.

(3) *Ibid.*, pl. X et XI (plats d'argent, coll. Pierpont Morgan et encensoir du British Museum).

ANTIQUITÉS SYRIENNES

PAR

RENÉ DUSSAUD

1. Les jardins de Kasr el-Heir. — 2. Notes épigraphiques. — 3. Numismatique supposée de Chalcis au Liban

1. — Les jardins de Kasr el-Heir.

M. Gabriel a présenté dans *Syria* [1], il y a peu d'années, un exposé plein d'intérêt des ruines de Kasr el-Heir, exposé qui devrait inciter beaucoup de voyageurs à entreprendre le long et aride trajet de la visite. Cet admirable témoin des premiers temps de l'Hégire. On se rappelle cet étrange ensemble formé d'une enceinte à plan polygonal très allongé, longue de sept kilomètres environ et large de deux, contenant à son extrémité Nord deux puissants châteaux, et pourvue à son extrémité Sud d'un dispositif tout à fait unique en son genre sur lequel nous voudrions revenir. Les murs de l'enceinte sont très bas; ils sont le plus souvent tout à fait ruinés, car on ne peut donner ce nom aux contreforts très rapprochés qui les consolident; rien ne rappelle, même de loin, le front d'une enceinte fortifiée et l'on ne peut supposer une minute qu'un ingénieur ait construit un tel ouvrage pour résister à une attaque sérieuse de l'ennemi. Cette intention serait encore démentie par le dispositif de l'angle Sud-Est, ce saillant consiste en un mur dont la base est percée de baies voûtées, hautes de 1 m. 70 et situées à 1 m. 50 du sol (cf. pl. LVII, n° 1). Vainement le principe de défense militaire n'explique rien le semble-t-il. Aussi M. Gabriel a-t-il conclu que la vaste enceinte de Kasr el-Heir servait à retenir les eaux qu'elle formait un lac, et que le dispositif du saillant Sud était un vannage. Toutes ces baies, réglées par des vannes, auraient distribué aux champs d'alentour l'eau que la saison des pluies aurait amassée dans l'enceinte.

[1] GABRIEL, *Syria* 8, 1927, p. 234o

1. Vendange de Kasr el-Heir

2. Mur d'un jardin à Palmyre

Au cours des fréquentes visites que j'ai pu faire à Kasr el-Heir, j'ai tenté vainement de me représenter comment le dispositif du saillant SO avait pu s'adapter à un tel rôle. Comment expliquer que toutes ces vannes, si elles étaient destinées à la distribution, fussent aussi rapprochées? Comment aurait-on irrigué les champs situés sur tout le reste du périmètre de l'enceinte, soit sur dix kilomètres au moins, alors que toutes les vannes auraient été concentrées sur une longueur de 250 mètres? Si grave que me parut l'impossibilité d'une telle exploitation, je ne parvins cependant pas à m'en proposer une autre, jusqu'au jour où le hasard me la fit rencontrer.

Sortant de Palmyre par la piste qui mène vers le Sud, et qui passe d'abord non loin du temple de Bel entre les vergers jalousement clos de l'oasis, je fus frappé par l'aspect du mur que représente notre figure (pl. LXII, n° 3). C'était un mur de caillasse et de boue, percé à sa base de quatre ou cinq arches qui rappelaient de fort près, malgré leur construction rudimentaire, les baies du saillant de Kasr el-Heir. Larges de 1 m. à 1 m. 50, et rapprochées étroitement les unes des autres, elles avaient été murées à l'aide de cailloux et de boue comme si elles avaient cessé de servir. Le propriétaire du verger, que j'interrogeai, me fournit alors sur leur destination les renseignements suivants.

Les pluies de l'hiver, dans la région de Palmyre, sont tellement violentes et tellement subites, et les jardins y sont tellement hermétiquement clos, que les cultures risqueraient d'être noyées, en même temps que les murs de torchis seraient enlevés, si l'on ne se trouvait à même de fournir aux eaux un exutoire immédiat. C'est dans cette intention que les propriétaires des jardins menacés ménagent au pied de leur mur une claire-voie consistant en quelques arches. Cette claire-voie, en temps ordinaire, est murée avec des matériaux légers, et dès qu'arrive l'averse, le moindre choc, quelques coups de pied au besoin, la rouvrent pour livrer passage aux eaux. Celles-ci se déversent dans le cloaque ordinaire du village qui est la rue, et le mur, porté sur ses arches, résiste.

Je serais porté à croire que cet usage explique l'anomalie de Kasr el-Heir, et que les Arabes de Palmyre emploient encore un procédé que le climat de la région avait déjà inspiré à leurs ancêtres un siècle après l'Égire. Kasr el-Heir, loin d'être un réservoir, devait être une vaste enceinte de jardins, ce qui ex-

[1] M. Schlumberger me signale un usage identique dans certains villages du Djebel Druze.

plique qu'elle en porte encore le nom aujourd'hui. La région du saillant est encore nommée *les jardins* par les paysans de Tayibe. Ces jardins, et probablement aussi les cases des cultivateurs, étaient protégés par un ouvrage de défense qui n'aurait certainement pas résisté à un assaut organisé, mais qui suffisait à repousser une razzia de cavaliers comme celles que l'on pouvait craindre de la part des tribus nomades. Cette enceinte est relativement forte dans la région du saillant, au contraire, elle devient un simple talus, et même elle semble disparaître complètement par endroits, lorsqu'elle se rapproche des deux chateaux forts qui occupaient son extrémité Nord. Ces ouvrages suffisaient amplement à intimider les pillards. Mais pour éviter que les pluies torrentielles de l'hiver ne formassent un lac dans la partie la plus basse de l'enceinte, où elles risquaient de monter d'autant plus vite que cette partie forme un saillant aigu, les constructeurs ménagèrent ces baies si rapprochées, pourvues de vannes dont on voit encore le dispositif d'attache, et qu'une poignée d'hommes pouvait ouvrir en quelques minutes. On conçoit sans peine, ainsi, que l'utilité de ces exutoires fut limitée au saillant, à la partie la plus basse de l'ouvrage.

2. — Notes épigraphiques.

1. *Inscription de Gerasa.* — Parmi les épitaphes de soldats thraces trouvées à Gerasa, il en est une qui a été publiée jadis par M. Dalman [1], puis rendue intelligible par une meilleure lecture de M. Jones [2], mais dont la première ligne, qui contient le nom et le patronyme du cavalier, reste très obscure. La lecture de M. Jones est la suivante :

Ζουκένθης Ἐ[ζ]ενουπ[ό]λ̣εως.

Le premier nom est très correct dans sa forme et bien thrace. On n'en saurait dire autant du second. Devant ..., on attend un génitif, et l'on se demande, comme les copies de MM. Dalman et Jones sont d'accord sur ce point, si le graveur n'aurait pas simplement copié de travers le génitif d'un nom thrace

[1] Dalman, *Zeitschrift des deutschen Palästina-Vereins*, 36, 1913, p. 262, n° 28.

[2] Jones, *Journal of Roman Studies*, 18, 1928, p. 145, n° 2.

en -ς, -ος. Mais la légère amélioration que je voudrais apporter au texte porte sur le début du nom.

Mateescu a déjà remarqué [1] que Ξευ- ne pouvait commencer un nom thrace, et il a supposé une forme comme Ζευ-ς, ce qui oblige à attribuer la présence de l'*epsilon* à une faute du graveur.

Or, si l'on se reporte aux copies en capitales publiées aussi bien par M. Dalman que par M. Jones, on voit que l'aspect des noms est le suivant :

ΖΙΜΙΚΕΝΘΙΕΣΖΙΩΠΗΝΥΙΟΣ

En d'autres termes, il faut certainement lire *Ζιμικενθι Ζευ-ς*. Le redoublement du *sigma*, dû à la prononciation du *zêta* comme σδ, est connu par quelques exemples. Je me borne à rappeler le cas identique au nôtre d'une inscription de Delphes où se lit Διωφαντος, Ζηνος [2], et à renvoyer à une note de M. Wilhelm sur ce point [3].

II. *Inscription de Jérusalem.* — Dans son petit *Corpus* des inscriptions de Jérusalem M. Thomsen a relégué parmi les textes douteux ou supposés [4], avec les restitutions qu'on lui avait infligées, un fragment d'hymne jadis publié par le R. P. Germer-Durand [5], qui l'avait déchiffré chez l'archimandrite Antonin, supérieur du couvent russe de Jérusalem. Ce texte énigmatique est le suivant :

[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible] [illegible]
[illegible] [illegible]
[illegible]
[illegible]

[1] Mateescu, *Ephemeris Dacoromana*, I, 1923, p. 101, note 6.

[2] Collitz-Bechtel, *Griechische Dialekt-Inschriften*, n° 1984.

[3] Wilhelm, *Glotta*, 14, 1925, p. 71 s.

[4] Thomsen, *Zeitschrift des deutschen Palästina-Vereins*, 44, 1921, p. 145, n° 1*.

[5] Germer-Durand, *Revue Biblique*, 3, 1894, p. 259, n° 3.

J'ignore s'il est possible de remettre la main sur la pierre qui porte ce curieux morceau. Le contraire serait regrettable, car on trouverait peut-être quelque chose de ces fragments qui ne paraissent guère mériter l'astérisque. Un texte de ce genre n'a aucune chance d'être inventé et, pour l'apprécier, il en faudrait au moins retrouver le modèle, ce que l'on n'a point fait si la bibliographie de M. Thomsen est complète. Pour l'instant, il paraît difficile de rendre à ce petit hymne sa physionomie première. Le dernier distique, seul à offrir un semblant de suite, se prête seul aussi à une scansion correcte, d'où il faut peut-être conclure que les autres se scandaient également, et que la copie est fautive. L'exégèse de l'éditeur l'est certainement. A l'en croire, nous aurions les restes d'un hymne au Soleil, ce qui ne va pas sans quelques hardiesses, [illegible] et [illegible] tenus apparemment pour masculins, et [illegible].

A quelle déesse s'adressaient les quatre distiques? Le vers 7 ne semble pouvoir s'adresser qu'à la Lune, [illegible], au lumen caelum enveloppé dans le manteau sombre de la nuit. Mais l'appel que le dernier distique, suivant l'usage fréquent des hymnes, adresse à la divinité, la supplie d'exaucer la prière du fidèle en apportant le salut au lieu, sans doute à la ville. Il semble donc que la déesse soit invoquée comme polioûchos, ce qui ferait supposer que la Lune n'est ici qu'un aspect, une hypostase de la grande déesse qui se prêtait, dans les villes de Syrie, à tant d'assimilations. Pour en être assuré, il faudrait connaître le texte entier et sa provenance, qui reste, somme toute, incertaine.

III. *Inscription de Beryte.* — Le *Corpus* des inscriptions latines contient un texte découvert au sanctuaire de Baal Marcod, haut lieu de Béryte, et qui a été restitué par Mommsen de la façon suivante :

[*T.*] *Statilius Maximus* [*la*]*brum* [*f*]*acus sacrum restituit.*

Mais une épitaphe récemment publiée par M. Cagnat[2] et provenant elle aussi de Béryte, permet une restitution moins surprenante. Le texte est le suivant :

T. Statilius, L. f., Bromarus vixit ann. LXXVIII.

[1] *CIL*, 3, 6689; cf. Clermont-Ganneau, *Recueil d'archéologie orientale*, 1, p. 112.

[2] Cagnat, *Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions*, 1923, p. 151.

Il s'agit certainement, dans le deuxième vers, du nom d'une personnage, et l'on restituera le premier :

[T.] Statilius Maximus, [L. f., Brum[a]nus sacrum restituit.

Maximus ici n'est pas un surnom : il est inséparable de *Statilius*. Notre personnage appartenait à la branche des *Statilii Maximi* dont il regardait le nom complet comme son propre gentilice : d'où l'emplacement, paradoxal en apparence, de son patronyme. Son surnom personnel est celui de *Brumanus*[1].

L'emploi fait ici du *sacrum* est peu latin ; ce n'est en réalité que la traduction du grec ἱερόν. Aussi le trouve-t-on, par exemple, chez le traducteur de Dictys de Crète[2], et dans une inscription d'Éphèse[3], où le célèbre Claudius Balbillus porte le titre de *procurator [Augusti] sacrorum omnium per Aegyptum et [Alexandream] et totam Aegyptum*. Ailleurs, on rencontre avec une nuance probablement différente *sanctum*, comme dans une inscription de Tanagre publiée par le Bavillac : *collegium salutare Isiacorum sanctum Matris Deum Magnae Idaeae faciendum curaverunt* ; et dans une autre : *M[agnae] Cerea[mm] sanctum reficit pecunia publica*.

Le surnom de *Brumanus* ou *Brumarius* est intéressant à noter comme une trace de plus du culte bachique dans la région, comme le Beryte

IV. — *Inscription de Palmyre*. M. Cantineau a publié récemment une inscription grecque qui se trouve à Palmyre près des quatre colonnes du grand temple. Le texte en est extrêmement difficile à lire par endroits ; le hasard d'un éclai-

[1] Cf. Renan, *Mission de Phénicie*, p. 347 : *T. Pontius Maximus, Q. f., Protoctetus*. Dion Cass., 42.

[2] *Ephesos*, 3, n° 42.

[3] *Notizie degli Scavi*, 1926, p. 206, et De Sanctis, *Rivista di Filologia*, 54, 1926, p. 369 s.

[4] *CIL*, 9, 2857.

[5] Sur le culte de Bacchus à Béryte, on possède une inscription (Cagnat, *Syria*, 5, 1924, p. 111) et des monnaies (*British Museum Catal.*, *Phoenicia*, pl. 11, n° 3). Cf. Nonnos, *Dionysiaca*, 41, 147, Βήρυσε τερπνὸν Βάκχον, si comme je serais porté à le croire, Béryte parvenait à l'époque romaine les dévotions de Baalbek, ce Bacchus serait un aspect du dieu solaire de cette ville, de Mercure Héliopolitain, du Gennaios dont M. Hill a reconnu le lion symbolique sur une monnaie hérytaine (Hill, *Church Quarterly Review*, 66, 1908, p. 196). Voir au reste *Syria*, 10, 1929, p. 314 ss.

[6] Cantineau, *Inscriptions palmyréniennes*, Chalon-sur-Saône, 1930, p. 33, n° 19.

rage heureux m a permis l en lire un peu plus qu'on n avait fait jusque-là Mon texte est le suivant

[illegible]
Κ[αισαρα] [illegible] 27 [illegible] [illegible] Δ[ιοκλητιανο]
βαλλειου [illegible] διοικητ[ης] TAM [illegible]
[illegible] διατρ(ιτευσαν) [illegible] καὶ ἀπαιδὶ Σοσσιανὸ Ἱερ[οκλεῖ.....] Σεουηρ[ος]
[illegible]

L intérêt de cette nouvelle lecture est d'introduire dans le texte le nom de Dioclétien et celui du gouverneur de Phénicie Sossianus Hierocles Ce person-

Fig. 1. — Bloc sur lequel est gravée l'inscription des thermes de Dioclétien à Palmyre

nage, bien connu par sa persécution des Chrétiens et par le traité aujourd hui perdu, qu'il écrivit pour les ramener au paganisme[1], semble avoir déployé à Palmyre une assez grande activité édilitaire. C'est lui, en effet, qui est nommé dans l inscription d'Aurélien le *castrum* de Dioclétien[2]. On voit maintenant qu'il avait aussi construit des thermes, auxquels il avait donné le nom de son souverain, les thermes Dioclétiens Cet édifice, comme le *castrum*, est évidemment postérieur à la constitution de la tétrarchie en 293 puisque les dédicaces font allusion à ce régime; il est antérieur, d'autre part, à l année 303, au cours de laquelle Sossianus devient consulaire de Bithynie.

[1] Suidas, *Hierokles*, 13 (Pauly-Wissowa

[2] Cantineau, *Inventaire des inscriptions de Palmyre*, fasc. 6, n° 2.

On ne peut rien dire, en l'état présent des recherches, du bâtiment auquel appartenait le texte. Il est certain qu'il s'ouvrait sur la grande colonnade, à ce carrefour important que marquent les quatre colonnes de granit égyptien. La dédicace est gravée sous une moulure dont la ligure 4 donne une idée, et qui était surmontée d'une niche semi-circulaire dont des fragments se trouvent sur place.

Il faut remarquer que la dédicace des bains est rédigée en grec, alors que celle du *castrum* l'est en latin. Cette différence explique probablement que les bains étaient destinés aux Palmyréniens, le *castrum* à l'armée. On a généralement pris trop à la lettre les rapports sur la destruction de l'alcazar par Aurélien. En réalité, la dépopulation ne fut pas immédiate, et l'on est certain, aujourd'hui, que la dédicace d'une des statues de la grande colonnade date bien de 328, pour honorer un curateur du nom de Flavius Diogénès, qui avait restitué probablement huit travées de cette colonnade. Les constructions civiles de Sossianus — qui n'étaient peut-être à vrai dire, que des restaurations — forment un lien entre les inscriptions zénobiennes et celle de Diogénès.

Numismatique supposée de Chalcis au Liban

Deux villes de Syrie ont porté le nom de Chalcis[1] et les numismates sont en désaccord sur les séries monétaires qu'il faut attribuer à chacune d'elles. Non loin de Berrhoé (qui est aujourd'hui Alep), Chalcis du Bélus occupait l'emplacement du village actuel de Kinnesrin[2]. Et dans la Bekaa nord-orientale, sans doute au village d'Andjar, se dressait Chalcis du Liban[3]. Si l'on néglige les espèces frappées par les tétrarques de Chalcis, de l'an entre 87 et 20 avant J.-C., les séries à répartir entre les deux villes sont à la savantes

1. — Tête laurée de Zeus à d. — R/ Temple à six colonnes avec un trône au milieu. Sur le fronton, vase, sur les marches du temple, la légende ΧΑΛΚΙΔΕΩΝ

(1) *Ibid.*, fasc. 3, n° 27.

(2) Sur les ruines de Chalcis au Bélus : Mouterde et Poidebard, *Syria*, 6, 1925, p. 339 s.; Rostovtzeff, *Historische Topographie von Nordsyrien*, p. 24; Dussaud, *Topographie historique*, p. 476 s.; Tscherikower, *Hellenistische Städtegründungen* p. 56. — On ignore, autant que je puisse voir, laquelle de ces deux villes donna le jour à Jamblique. Je penserais volontiers à celle du Bélus, bien plus importante en ce temps que celle du Liban.

(3) Dussaud, *Topographie historique*, p. 600 s. — Voir Num. Cat., *Galatia*, etc., p. 219

2. Buste de Trajan à droite. — R/ Autel à quatre cornes. Dans le champ, à droite, la lettre Γ et contenant la légende ΦΑ· ΧΑΛΚΙΔΕΩΝ (1).

3. — Buste de Trajan à droite, de face ou de Marc-Aurèle. — R/ Sur un autel à quatre cornes, deux aigles, debout face à face, les ailes éployées, entre lesquelles une palme verticale. Dans le champ, à droite, la lettre Γ et contenant la légende ΗΛΙΟΔΕΙΡΟC ΦΑ ΧΑΛΚΙΔΕΩΝ.

Le catalogue du Musée Britannique donne la première série à Chalcis du Liban, les deux autres séries à Chalcis du Bélus. Mais tout récemment le P. Ronzevalle a proposé de les attribuer toutes les trois à Chalcis du Liban. L'une et l'autre hypothèse appellent quelques observations.

Les arguments du R. P. Ronzevalle portent uniquement sur le type du dieu Hélios trois quarts analysé avec grande sagacité et suivi de plusieurs rapprochements intéressants. Ceux-ci portent notamment sur trois images fort analogues à celle d'Héliodoros, qui ornent respectivement les monnaies d'Ascalon, celles de Rabbathmoba en Arabie Pétrée, et un petit autel d'Emèse. Le P. Ronzevalle a jugé que la distribution géographique de ce type divin conseillait d'attribuer le culte d'Héliodoros à Chalcis du Liban plutôt qu'à Chalcis du Bélus.

Pour l'attribution à Chalcis du Bélus, les conservateurs du Musée Britannique se fondaient au contraire sur la deuxième de nos séries et avaient observé que la forme et l'épaisseur des flans, ainsi que le type de la couronne contenant l'ethnique de la ville, rapprochaient ces pièces du monnayage de plusieurs villes de la Commagène et de la Cyrrhestique dans le cercle desquelles il paraissait malaisé de les faire rentrer. Chalcis sur Chalcis du Liban est fort éloignée de cette région.

De ces deux arguments j'avoue être sensible plutôt au second. Les monnaies de notre deuxième série présentent un aspect tellement particulier et tellement identique à celui des monnaies de Doliche, de Zeugma, de Berrhoe, de Cyrrhus, d'Hieropolis qu'on pourrait les croire issues d'un seul atelier. Au contraire un type iconographique dont on ne possède, après tout, que quatre spécimens et qui se répartit entre trois localités aussi distantes que le sont Ascalon, Rabbathmoba et Emèse ne me semble pas devoir être nécessairement local de Chalcis du Bélus. J'inclinerais donc à conserver aux séries

(1) *Ibid.* p. 147 n.

(2) *Ibid.* Abondante série de variétés dans Ronzevalle, *Aréthuse*, T. 1930, p. 6 s.

2 et à leur attribution traditionnelle pour laquelle plaident encore le fait que ces monnaies se rencontrent fréquemment dans le Liban à Alep (jadis que je sache on n'en a jamais vu à Beyrouth ni à Damas) on devrait donc restituer celles de Chalcis du Liban.

Mais il ne suffit pas de retirer à Chalcis du Liban ces deux séries pour la rendre au bétyle : notre série que lui donnent les numismatiques de Mme Brettauer ne lui appartient pas davantage. Seulement il ne s'agit plus cette fois, de Chalcis au Belus, mais bien de Chalcis en Eubée.

Tous les bétyles ne sont pas syriens. En attribuant à Chalcis d'Eubée une monnaie qui figurait à l'avers un bétyle et au revers un trident, un revers bétyle Eckhel ajoutait : *Nota satis probabile ratione Phœnicum urbium hanc chalcid Syriæ tribuit*. Après Eckhel Imhoof Blumer a donné encore à Chalcis d'Eubée une série de petites pièces de bronze ayant à l'avers un dauphin ou un bétyle et au revers la tête d'Héra ; au revers notre bétyle dans un aussi dans un temple distyle. Ces monnaies sont fort communes en Grèce, par exemple au cabinet d'Athènes et dans la riche collection de M. le docteur Pozzi, qui contient, je crois, les exemplaires de notre série. Or les monnaies syriennes ne se rencontrent presque jamais en Grèce, et je ne sache pas en revanche qu'aucune de ces monnaies au bétyle se soit rencontrée en Syrie. Il est évident que toutes ces pièces appartiennent à Chalcis d'Eubée, leur bétyle n'est autre que la primitive statue d'Héra ; quand les Chalcidiens ont représenté cette déesse au naturel, elle est assise sur le même genre de trône sacré que nos monnaies figurent isolée [4].

Il semble donc bien que l'on ne puisse restituer à Chalcis du Liban d'autres monnaies que celles de ses tétrarques.

HENRI SEYRIG.

Beyrouth, décembre 1931.

[1] Eckhel, *Doctrina Numorum*, 2, p. 423.

[2] Imhoof-Blumer, *Monnaies grecques*, p. 222 s.

[3] De Vasser, *Nachrichten Königsmünzen Griechen*, p. 60 s.

[4] Head, *Historia Numorum*², p. 360.

LES MOSAIQUES DE LA MOSQUEE DES OMAYYADES A DAMAS

PAR

EUSTACHE DE LOREY

Lorsque le calife al-Walid Ier retira aux Chretiens la basilique de saint Jean et la convertit en mosquee, il voulut en faire le sanctuaire le plus renomme de l'Islam imitant son pere, Abd al-Malik, qui avait construit à Jerusalem la Coupole-du Rocher, dite Mosquee d'Omar, pour y attirer les pelerins et les retenir loin de La Mecque, il chercha, en apportant des transformations a la nouvelle mosquee qu'il couronna d'une coupole, et en la revetant d une éclatante parure de mosaiques, a donner a Damas un sanctuaire qui put faire de la ville du calife l'heureuse rivale de Medine, la ville du Prophete

S il faut en croire les historiens arabes, il reussit dans son dessein Ceux-ci ont multiplie, au sujet de la mosquee des Omayyades, les temoignages d'admiration et les expressions emerveillees, la decoration surtout, les revetements de mosaique et de marbre suscitaient l'etonnement « vrais miracles de l'art », « merveille du monde », ils ne savent comment les célébrer. Cette admiration, que leur imagination et leur verve stimulaient parfois, n a pas empeche certains d entre eux de nous laisser des descriptions precises et detaillees que sont venues confirmer les récentes decouvertes Au xe siecle, le celebre géographe al Mogad lasi decrit ainsi la mosquee des Omayyades « La mosquee est la plus belle chose que les Musulmans possedent de nos jours... Le sol en fut entierement dalle de marbre blanc et les murs revetus de marbre bigarre jusqu a double hauteur d homme, et de la, jusqu'au plafond, de mosaiques *fusafusa*) polychromes, dans les parties lesquelles figurent des arbres, des villes et des inscriptions de la plus grande beaute et finesse et d'un travail exquis A peine existe-t il un arbre ou une ville connus qui n'aient été representés sur les murs Les chapiteaux des colonnes furent enduits d or et tous les arcs des portiques furent decorés de mosaiques. Toutes les colonnes de la cour sont en

marbre blanc, les murs du pourtour, les arcades et leurs arcs portent des mosaïques représentant des dessins et des figures; toute la toiture est recouverte de lames de plomb, les merlons sont décorés sur les deux faces de mosaïques. Dans la cour s'élève un « Trésor » dont les murs sont incrustés de mosaïques... »

Un commentateur fait suivre cette description d'une note qui n'est pas moins intéressante : « La mosaïque est composée de morceaux de verre du genre des poids en verre, de deux drachmes, gris poussière, noirs, rouges, noirs et dorés. (Pour ces derniers, on met sur leur surface de l'or, recouvert d'une autre couche de verre fin.) Puis on fait une pâte mélangée de gomme arabique que l'on étale sur le mur, dans laquelle on incruste cette mosaïque en composant des figures et des inscriptions. Quelques parties sont entièrement incrustées d'or, de sorte que le mur entier paraît être en or resplendissant. » Quatre siècles plus tard, l'historien Mohammed Ibn Shakir décrit à son tour les motifs des mosaïques : « Les murailles étaient revêtues de marbre jusqu'à une hauteur de plusieurs toises. Au-dessus régnait une immense vigne, formée d'or, plus haut, on voyait de petits fragments dorés, rouges, verts, bleus, blancs, qui représentaient tous les pays connus. La Mekka était placée au-dessus du *mihrab* et les autres contrées étaient figurées à droite et à gauche, avec tout ce qu'elles produisent d'arbres remarquables pour leurs fruits ou leurs fleurs ou d'autres objets [1]... »

De cette décoration si vantée, qui s'étendait sur une grande surface, les tremblements de terre et les incendies qui ont éprouvé à plusieurs reprises la Grande Mosquée semblaient n'avoir laissé que des témoins insignifiants; l'incendie de 1893, en particulier, avait détruit les mosaïques du transept dont les voyageurs font mention avant cette date. Salzenberg, notamment, qui les décrit dans son *Manuel d'art musulman*, les a encore vues en place en 1879. Leur tonalité, remarque-t-il, était verte et brune sur fond d'or. Des arbres y étaient représentés, ainsi que des édifices où les chaikhs de la mosquée prétendaient voir La Mecque et Médine.

De son côté, Max van Berchem put voir, après l'incendie de 1893, sur la paroi nord du transept, à l'intérieur, des débris de mosaïque qu'il décrit ainsi

[1] Nous citons ces textes d'après l'article de Mlle M. van Berchem, dans *Monuments et Mémoires Piot*, 1930.

« L'on y voyait des cours, des prairies, des portiques à colonnades et des églises recouvertes, pour la plupart, de curieuses sculptures et d'archaïques mais non sans valeur documentaire, ombragées d'arbres aux rameaux épais portant des fleurs et des fruits, d'un dessin très naturaliste. Mais ces représentations, jugées par les gens pieux de cette époque, étaient regrettables et c'est alors que, sur l'ordre du calife Walid, on fit couvrir ces peintures à l'aide de mosaïques exécutées par des artistes byzantins [1]. »

En effet, il y a quelques années, il ne paraissait plus subsister de cette décoration que quelques fragments très lacunaires et peu importants, visibles sur le front et l'extrémité du transept et sur les bords de la porte ouest.

Cependant divers sondages pratiqués sous l'enduit de chaux qui recouvrait les murs avaient convaincu, autant que cela était possible, avant de pousser plus loin, de retrouver une partie des mosaïques couvrant la colonnade de la porte d'entrée et le portique ouest.

Dès 1924, pour attirer l'attention des autorités compétentes sur la nécessité de consolider, le plus tôt possible, les travaux de consolidation et de dégagement, afin de ne pas obtenir les crédits nécessaires. En 1924, à l'occasion d'une réparation de la mosaïque de la porte d'entrée, j'avais fait enlever deux fragments pour les faire restaurer et ils se trouvaient sur le cour le portique ouest. Enfin, en 1928, des crédits importants avaient été mis à la disposition de la mosquée pour diverses réparations urgentes. Profitant de cette circonstance favorable, je pris la direction des travaux que je voulais entreprendre et que j'avais entamés en 1929 avec mes propres moyens.

Le résultat obtenu aujourd'hui comporte la mise au jour des panneaux qui occupent la partie ouest de la mosquée, ils bordent la colonnade de la porte d'entrée Bab al-Barid, et le portique qui l'avoisine. L'ensemble le plus important est formé par un grand panneau de 31 m. 65 de long sur 3 m. 50 de haut (pl. LXIV-LXVI). Le total des surfaces de mosaïque découvertes atteint environ 875 mètres carrés.

Les travaux de dégagement ont consisté à retirer le mastic de plâtre sous lequel se dissimulait la mosaïque, sans la détacher de l'enduit où elle avait été fixée. Très souvent, en effet, la surface sur laquelle elle est disposée est gon-

[1] *Description de Damas*, publiée par [illegible] de Mehren, [illegible] 1854, 1re partie, p. 11 [illegible] 38 et sq. [illegible] de Mehren, [illegible] Mission en Syrie, p. 41 et sq.

Composition de caractères à jambages principe

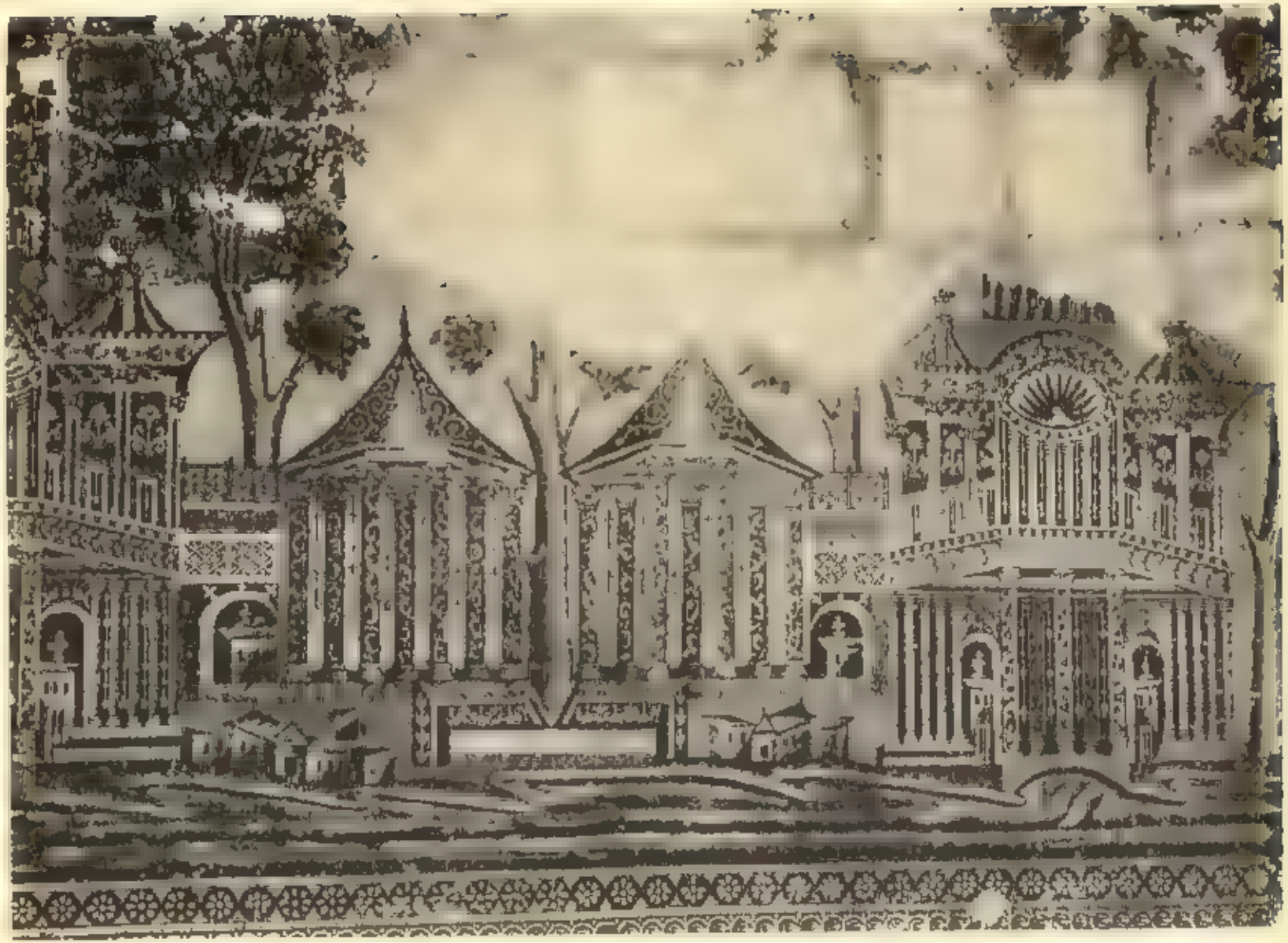

dolée et présente des poches. Seul, alors, maintient la mosaïque le crépi qu'on doit enlever et contre lequel elle prend tout son appui : elle risque donc d'être emportée avec lui. Il arrive aussi que, par suite du mauvais état des mosaïques, des brèches se soient formées, qui risquent de s'agrandir, lorsqu'on retire le crépi. Pour éviter un pareil résultat, nous avons introduit, par les fissures et sur les bords des brèches, un lait de plâtre qui fusait adhérer la mosaïque au mur. L'adhérence une fois rétablie, il ne restait plus qu'à détacher la mince couche d'enduit, pour que pût apparaître la mosaïque, d'abord grise et terne, puis, après un nettoyage, tout éclatante comme au premier jour [1].

Fig. 1. — Fragments de mosaïques destinés à recevoir la mosaïque.

Au cours de ce travail, diverses observations m'ont permis de relever certains procédés techniques des anciens mosaïstes. Ils commençaient par préparer la surface murale destinée à recevoir les mosaïques, en y disposant pour supprimer les irrégularités du mur sur une épaisseur de 0 m. 01 à 0 m. 15, une couche de mortier composé de chaux et de paille hachée. Le nu de l'enduit était alors strié régulièrement d'entailles formant une suite de chevrons à rayures parallèles. Puis sur cette couche ainsi préparée de manière à présenter une surface adhérente, venait s'appliquer une seconde couche de 0,02 environ d'épaisseur, faite de mortier mou et composé de chaux et de sable (fig. 1). L'artiste avant de disposer les smalts y traçait l'ébauche des sujets et tout pour les silhouettes et les

[1] C'est le même procédé qui est employé par M. Marangoni, l'érudit architecte de Saint-Marc à Venise, pour la consolidation des mosaïques de la basilique, que j'ai pu mettre à même de rendre compte l'année dernière lors de mon passage dans cette ville.

parties sont dorées en rouge pour les vases et les parties claires. Les cubelets qui apparaissent aux endroits où des smaltos ont été détachés, sont visibles aussi aux points où ceux-ci se trouvent en place lorsque sous la poussée subie au moment de la pose l'ensemble s'est glissé dans les vides qui laissés l'appareillage.

Pour tous ces travaux la consolidation et le nettoyage font les diverses opérations exigeant autant de surveillance sont faites, l'un et l'autre par des compétents j'ai trouvé dans les équipes de jeunes Libanais et Arabes pour la restauration du palais Azem et d'autres monuments. Tout le reste d'un savoir-faire nécessaire. Mais pour les nettoyages j'ai spécialement M. Ernest Gavet, architecte qui m'a été d'un très grand secours dans le cours des travaux et qui m'a guidé par son esprit d'initiative et ses connaissances d'archéologue, cet excellent artiste, dont la compétence et le talent ont déjà rendu plus d'un service à l'archéologie, et pour moi une collaboration très précieuse. Je tiens aussi à signaler l'aide que j'ai trouvée auprès de M. Gerard, conseiller du Haut-Commissariat pour la Direction des Wakfs et du Directeur des Wakfs à Damas. De leur côté S. E. le Général Ministre de l'Instruction publique, et Emin Djafar, conservateur du Musée national syrien, n'ont rien négligé pour faciliter mes tâches à ces divers moments. Les mosaïques de la Mosquée des Ommiades se sont ainsi trouvées accessibles et étudiées et j'ai pu reprendre découvrant à notre curiosité et à notre admiration un des plus beaux ouvrages et des plus rares de cet ensemble qui nous a valu l'art général des anciens.

* *

Ces mosaïques présentent le double intérêt de nous révéler un aspect vraiment nouveau de l'art byzantin primitif en un style dont certains byzantinistes allemands ont pu dire qu'en effet avec le mouvement iconoclaste, on s'ouvre une période de troubles et d'agitation qui a jeté parfois le discrédit sur la valeur artistique de cette époque. On croit plus volontiers aujourd'hui que les empereurs iconoclastes cherchèrent seulement à substi-

M. Ch. Diehl fut des premiers à écrire que la Querelle des images n'était pas un des plus profonds, [illegible] aux [illegible] de leur [illegible] et [illegible] Cette époque [illegible]

Composition de droite du panneau principal

taur aux thèmes de l'art religieux les motifs nouveaux empruntés aux tra-
ditions antiques. Tout Alexandrie nous a laissé les tendres images, les scènes de
genre, les sujets de plein air, les paysages pleins d'arbres et d'oiseaux qui rem-
placeront dans les églises les images sacrées et les scènes de l'histoire sainte.
Dès le moyen âge, presque aux premiers âges de l'art chrétien, apparaît le goût de la
nature, le souci du réalisme.

Ces caractères, ce sont ceux-là mêmes qui, avec un éclat extraordinaire,
se dégagent des mosaïques de Damas. Ce qui frappe d'abord, c'est la vie, le
réalisme et aussi les thèmes de ces surprenantes compositions. Des parcs, les
vergers, les eaux vives forment un merveilleux ensemble où se déploie une
profusion d'architectures. Le paysage n'est point ici un décor lointain ou
« simple accompagnement à la mélodie figurative[1] », les arbres, auprès de la
rivière qui coule en belles presses, tiennent la place de premier plan, celle qui,
dans le style monumental, était réservée aux personnages. Dressés à inter-
valles réguliers le tronc d'un penche sur l'autre comme pour en continuer le geste, ou bien s'élevant vers le ciel la double
ligne de leurs couples parallèles, ils arrêtent le regard de la scène. Un mou-
vement à la fois rythmique et naturel (Pl. LXIV).

Le détail de cette flore n'est pas moins remarquable : il ne s'agit pas ici
de plantes aux tiges rigides avec les fleurs au bout d'un tronc ou de simples touffes au
bout d'un tronc ou de tels qu'on les voit dans les scènes de l'Ascension à
Sainte-Sophie de Salonique par exemple ou dans la plupart des mosaïques
qui font une place au paysage. Pour trouver une représentation de la nature
aussi vivante, aussi serrée, aussi riche dans l'ensemble, il faut remonter jusqu'à l'antiquité, jusqu'aux peintures de la Casa de Livia à
Prima Porta, ici et là, ce sont les mêmes motifs : parcs, vergers, eaux vives,
fontaines jaillissantes, bosquets dont on voit mêlées les essences
d'arbres les plus diverses. Ce qui rend la comparaison plus étroite encore,
c'est que cette végétation entoure et ombrage dans les mosaïques de Damas,
toutes sortes d'édifices, comme dans les jardins antiques où se dissimulaient
sous la verdure une profusion de constructions légères, pavillons, exèdres[2],

dor » de l'art byzantin lui fournit « quelques-uns des caractères essentiels » (*Manuel d'art byzantin*, I, p. 335).

[1] P. Marconi, *La Pittura ellenistica*, p. 46.

[2] Plin., *Epist.*, V, 6, 38.

d'après les traditions de nos maîtres [1]. Le seul pressentiment des édifices analogues qu'elle offre dans ses compositions de ses panneaux dans ces palais merveilleux, dans ces constructions fantastiques qui étincellent au centre du paysage.

Faut-il donc supposer que les artistes d'Hasaquras ont suivi des traditions très anciennes et se sont inspirés de modèles remontant à l'époque hellénistique auxquels ils auraient emprunté leurs sujets et certains motifs architecturaux ? Il se peut que l'art classique fût encore représenté dans les monuments qui subsistaient à cette époque et qu'il conduisit, dans ces œuvres dont les textes nous font pressentir l'existence, une influence vivifiante. Mais qu'en effet nous connaissons [illegible] de monuments publics ou privés, civils ou religieux, sous lesquels nous ignorons tout de l'art sécrétoire, ne peut-on pas supposer que précisément les monuments profanes et [illegible] traditions hellénistiques, païenne et musulmane ? Les scènes de genre que saint Nil bannit des églises chrétiennes ont pu se retrouver dans les palais et les trésors, le plus souvent contribuant à manifester la vitalité de l'esprit classique dans les siècles qui avaient précédé l'époque où al-Walîd Ier et Hishâm ibn Marwân élevaient, dans le monument le plus marqué par l'influence de l'hellénisme, sont la résidence de chasse d'un souverain omayyade, Qoseir 'Amra. On a cependant l'habitude de penser que les premiers califes aient été favorables aux manifestations d'un art qui, à leurs yeux, présentait ce double caractère d'être rejeté par le christianisme [2] ; la civilisation musulmane, malgré d'importants emprunts faits à des civilisations qu'elle venait combattre, avait préféré se tourner vers l'Orient pour trouver des modèles qui lui convinssent. Mais, pour ne citer qu'un exemple, la mosaïque, qui était peut-être le meilleur moyen pour faire pénétrer dans l'âme orthodoxe, était peut-être l'art païen. Il n'est donc pas surprenant que les musulmans aient donné la préférence aux modèles et aux traditions antiques pour leurs sujets et certains détails de leurs compositions. Peut-être même ont-ils eu à leur disposition des dessins de vieille époque et d'écoles sorties de l'usage [3] ; ainsi s'expliquerait, pour une part, la

[1] Vitr., *Arch.*, liv. III, 3.

[2] Cf. L. Bréhier dans *La Querelle des Images*, p. 40 : « Il est bon de remarquer que les Arabes, eux aussi, commencèrent par admettre un art tout profane, avant d'adopter pour toujours un art théologique. »

[3] Dans son livre *Les fouilles de Doura-Europos*, p. 228, M. F. Cumont, étudiant les fragments d'une corniche où les motifs de décoration ont été fournis par une quinzaine de sujets empruntés à l'art grec et associés sans souci d'unité, fait cette remarque : « L'artisan

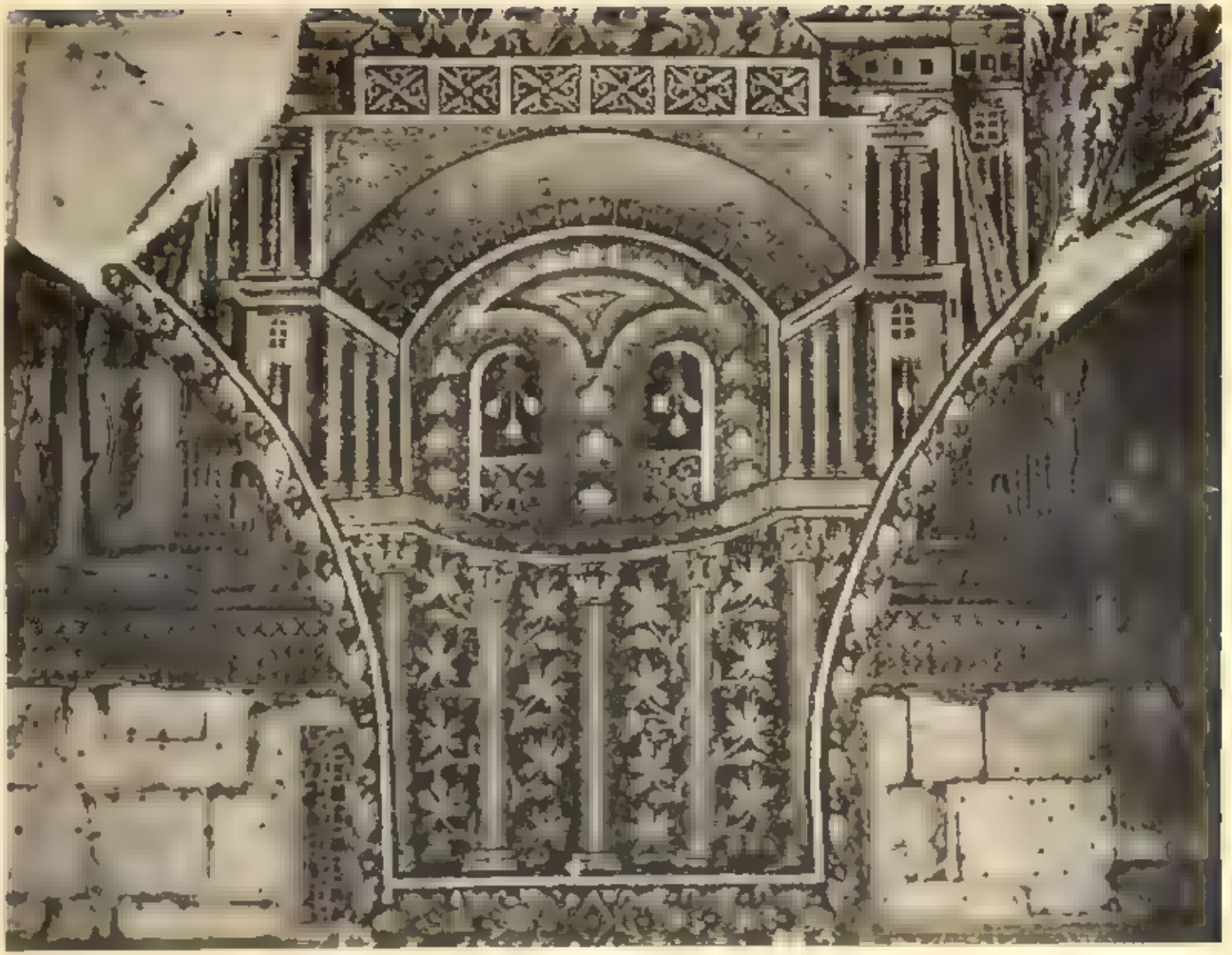

présence de tant d'éléments différents qu'ils associent, le plus souvent sans se soucier de leur fonction architecturale dans l'ensemble ou de leur vraisemblance historique. Les sujets les plus divers se rencontrent, en effet, dans leurs compositions, supposant une grande diversité de modèles : les maisons simples par exemple, avec leurs murs nus où s'ouvrent de petites fenêtres bien alignées, leurs portes hautes et étroites, les auvents dont les supports sont en forme d'S, comme les supports de balcons de Pompéi, leurs toits en dos d'âne et leurs toits plats en terrasse, sont semblables aux habitations romaines, classées généralement dans le deuxième style pompéien. Au contraire, la féerie et l'apparence irréelle des autres architectures nous introduisent dans un autre monde, celui de la fantaisie et du théâtre : pour les composer, il semble que les artistes de Damas durent recourir à une catégorie de modèles tout différents.

Par quels caractères nous frappent-elles en effet ? La fragilité des matériaux dont elles sont faites — bois peints, étoffes, pierreries, — la légèreté des constructions, les colonnes minces et élancées sur lesquelles s'accumulent hardiment de nouveaux édifices, tout en elles fait songer à des palais éphémères et fantaisistes où n'auraient que peu compté les exigences de la vie réelle et les nécessités de la construction : certaines même de nos compositions sont à coup sûr irréalisables et auraient pu encourir les critiques que le mathématicien Likymnos adressait à Apaturos d'Alabanda, parce que celui-ci, chargé de décorer la scène du théâtre de Tralles, avait représenté les ensembles architecturaux avec un parfait mépris des lois de la statique[1].

Des reproductions de décors de théâtre, voilà précisément ce que semblent être certaines de nos compositions (Pl. LXXII). Celle qui représente une exèdre est à cet égard très caractéristique : elle comprend quelques-uns des principaux éléments qui paraissent avoir constitué la *scaena frons* classique : colonnade, portes s'ouvrant sur l'intérieur, rideau tombant en plis réguliers du haut de l'édifice[2], toit des deux maisons qui émergent de chaque côté de la balustrade rappelle même les frontons qui dans le théâtre ancien surmontent l'exèdre, et en occupe la place comme si le mosaïste n'avait eu à sa disposition

a puisé sans discernement dans un recueil de dessins à l'usage des ateliers d'art ».

[1] Vitruve, *De Architectura*, VII, 5.

[2] Cf. la miniature de Ste-Euphrosine d'Alexandrie, dans le Ménologe de Siméon Métaphraste (XI-XIIe s., British Museum.

que des modèles très déformés où n'avait pas compris l'ornement architectural auquel il avait affaire (Pl. LXVII, cf. fig. 2).

D'autres compositions de nos fresques offrent de curieuses ressemblances avec certaines œuvres de la peinture ancienne qui ne sont précisément que la copie de décors de théâtre ; en particulier, le panneau représentant une longue suite d'édifices que les perturbations de la perspective semblent dresser entre deux cyprès comme une pyramide (Pl. LXVI, fait songer à la composition perdue

Fig. 2. — Mosaïque [illegible]

sur le cratère du vase d'Hadra de Pamphios Stanislas Reinach, conservé au Metropolitan Museum de New-York. L'artiste latin, en disposant sur un seul plan des édifices de divers styles qui s'étagent les uns derrière les autres, a donné à l'ensemble un aspect composite que apparaît déjà dans les peintures de Boscoreale. Il semble que dans les deux compositions, on retrouve la même disposition que seules certaines divergences, les allusions de la perspective

De pareilles compositions n'étaient pas exceptionnelles. Vitruve nous rapporte, en effet, que l'usage s'était répandu d'orner les beaux découverts de décors de théâtre peints selon le style tragique, comique ou satyrique. Nous

[1] Vitruve, V

Bouquet d'arbres : amandier, pommier, poirier [illegible]

savons aussi que les sculpteurs ont utilisé les *scenarum frontes* pour les fonds de leurs œuvres. M. C. R. Morey a montré, par exemple, que, dans toute la série des sarcophages d'Asie Mineure, le décor architectural est inspiré des principaux éléments du décor de théâtre : niches, colonnades, frontons [1]. Il ne semble guère douteux non plus, après les études de M. Friend [2], que la même tradition ait fourni des modèles à plusieurs miniatures des manuscrits byzantins : les portraits des Évangélistes reproduits dans l'Évangile syriaque de Florence, le Rabula, ont pour cadre un décor architectural fantaisiste où l'influence du quatrième style pompéien est visible. C'est aussi à ce style que fait songer l'architecture irréelle de nos mosaïques et il est naturel de le prendre pour objet de comparaison, si, suivant les considérations de M. Friend [3] et de M. Maas [4], il semble s'être développé particulièrement en Syrie et avoir trouvé à Antioche, pendant le premier siècle de notre ère, sa ville d'élection. Sans doute, nous sommes au VIIe siècle mais l'exemple du Rabula montre qu'au VIe siècle l'influence de ce style ne s'était pas encore épuisée et qu'il en subsistait des modèles où probablement la fantaisie architecturale était encore exagérée par les maladresses et l'ignorance des artistes

Fig. 8. — Détail de la planche LXV

Il n'est pas impossible aussi que dans ces représentations le décors le

[1] C. R. Morey, *The Sarcophagus of Velletri Sabina and the Asiatic Sarcophagi, Sardis*, vol. V.

[2] A. M. Friend Jr., *The portraits of the Evangelists in Greek and Latin Manuscripts* Art Studies

[3] *Op. cit.*, p. 8 et sq. Part II

[4] A. Maas, *Pompejanische Labor und Kunst* p. 489

théâtre, il y ait des reconstitutions de monuments réels, entre autres des constructions éphémères que les Ptolémées, comme sans doute tous les monarques de ces brillants empires et avant tous les Séleucides, faisaient élever pour leurs fêtes.

Fig. 3. — Usage des rideaux.

Dans plusieurs conférences et articles antérieurs[1], nous avons rapproché les descriptions qu'en donne Callixène des palais de nos mosaïques et particulièrement de ce magnifique panneau où deux pavillons polygonaux aux toits pointus[2], sont encadrés par deux édifices dont les colonnes supportent une architrave d'argent (Pl. LXV). Les analogies sont frappantes et se poursuivent jusque dans les détails : « La toiture du symposion, dit Callixène décrivant la Skènè de Ptolémée II, était tendue en son milieu d'un voile et, sur les deux côtés, il y avait des chevrons enveloppés de tentures festonnées à fond blanc. » Or, sur le toit de l'édifice reproduit ici (fig. 3), des étoffes à franges sont attachées à des poteaux de bois et retombent sur la toiture en forme de tente[3]. Il est remarquable et significatif que l'emploi de rideaux et

[1] *Cahiers d'Art*, n° 7, Paris, 1929 ; *Monuments et Mémoires Piot*, Paris, 1930, et *Parnassus*, mai 1930.

[2] Ce sont les deux tours très bien transposées souvent reproduites chez les miniaturistes du Moyen Âge, sont un peu déformés et même sur l'Évangéliaire carolingien de la cathédrale (x[e] siècle), et l'Évangéliaire d'Etchmiadzin (x[e] siècle), soit presque méconnaissables comme sur la Bible syrienne de Rabula (vi[e] siècle).

[3] Sur la mosaïque de Sabratha, cette tenture est attachée à un poteau semblable dans la composition du fond de la scène de la Prière d'Anne. On retrouve la même disposition sur différents manuscrits, entre autres

de draperies se retrouve dans d'autres compositions de ces mosaïques (fig. 4), particulièrement sous la forme de rideaux noués, comme à Ravenne ou dans les décors de théâtre antique reproduits sur certains manuscrits byzantins (fig. 5)[1]. Il n'est pas douteux que nous ne soyons là encore en présence d'une composition inspirée des traditions antiques.

Ainsi par le réalisme du paysage, comme par le caractère de l'architec-

Fig. 5. — Miniature de la Bible du Vatican.

ture, les mosaïques de Damas sont un témoin de l'importance et de la force de ces traditions au VIIIe siècle alors qu'on pouvait croire les formes hellénistiques bien éteintes depuis longtemps. Ces images, en développant des thèmes antiques, nous montrent que celles-ci étaient encore vivantes et n'avaient jamais cessé peut-être de se rencontrer dans certaines régions, les époques précédentes ayant

[1] Chlut de la Laurentienne. MS. VI, 23 (portraits des Évangélistes Marc et Luc).

[1] Cf. par exemple, les miniatures de la Bible du Vatican Cod. Reg. Gr. 1 (Xe siècle) où A. M. Friend Jr., de Princeton University voit la copie du décors de théâtre, *op. cit.*, p. 130 sq.

[1] Par exemple au VIe siècle, dans le Rabbula, comme nous l'avons déjà fait remarquer. Il y a d'ailleurs dans certaines miniatures de ce manuscrit des détails qui rappellent curieusement les mosaïques de Damas : ainsi le caractère singulier que donne à plusieurs de nos compositions plus de six la bordure à

[illegible] traditions, c'est sans doute [illegible] que les motifs religieux et politiques ne suffirent pas à expliquer, c'est qu'elle ne s'était jamais perdues tout à fait [a].

Cette persistance des traditions hellénistiques ne signifie pas qu'elles se soient transmises sans changer. Dans ce composite assez instable où l'hellénisme se mêle à l'orientalisme, il est bien peu d'œuvres qui appartiennent entièrement aux formes presque nues de l'art antique. Dans l'ensemble de l'Orient, et manifestement dans celle de la technique antique n'est pas la même qu'autrefois, et elle prête à des modèles accrus d'un esprit qui les renouvelle.

Même dans les temples dans les plus grossiers, on peut relever des signes d'une influence [illegible] dans l'ensemble de constructions qui représentent [illegible], on trouve des éléments tels que le Moyen Age en a élevé un grand

feuilles d'acanthe recroquevillées, notamment pl. LXXII, qui, pour les visiteurs non avertis, évoque le souvenir des pagodes chinoises — [illegible] même du Rabula (La Résurrection), où le toit du Sépulcre présente une forme analogue.

Dans cette scène, le miniaturiste de l'Évangile de Florence utilise un procédé — hérité peut-être de l'antiquité [a] — dont l'oreste damascène s'est servi de son côté avec beaucoup de bonheur. Il colore en bleu les feuilles des arbres les plus éloignées et en vert le reste du feuillage, figurant ainsi par des couleurs différentes les différentes intensités de la lumière.

[a] A propos des peintures de Doura-Europos dont certains motifs se retrouvent plusieurs siècles après dans les fresques de Qasair Amra et les mosaïques byzantines, M. F. Cumont souligne que la persistance des anciennes traditions a été particulièrement tenace en Syrie : « La peinture apparaît comme un mé-

(a) Voir les textes de Philostrate, réunis par Wickhoff, *Wiener Genesis*, p. 90 sq., sur « l'impressionnisme » dans la peinture antique.

tier dont on applique méthodiquement les préceptes, bien plus que comme un art où l'on cherche sans cesse une perfection plus haute, le décorateur est en possession d'un certain nombre de recettes, dont il fait constamment usage, et de modèles qu'il reproduit à profusion, sans se soucier d'éviter la répétition de la même formule, la multiplication d'un type convenu. Il ne vise pas à l'originalité, sa personnalité s'efface devant l'autorité de la tradition ; dépositaire des secrets de l'antiquité, il sait, sans se risquer à innover, l'enseignement [illegible]. La Syrie n'a produit de génies créateurs ni en art, ni en science, ni en littérature. Dans toutes les disciplines, ses habitants ont été d'habiles intermédiaires, affligés d'une [illegible] d'une pauvreté d'invention. Ainsi s'explique cette longue transmission à travers tant de générations d'une technique qui semble être restée presque immuable dans ses principes » (*Les fouilles de Doura-Europos*, p. 102 sq.). Et il rappelle, à ce sujet, la remarque de Renan : « Un fait général de l'histoire de l'art en Syrie, c'est que les traditions anciennes s'y conservent mieux qu'ailleurs aux VI[e] VII[e] et VIII[e] siècles » (*Mission de Phénicie*, p. 615).

Détail de la composition de gauche du panneau principal
Au sommet des arbres, restauration du XIe siècle

sombre en Italie [illegible] et par exemple peut-être les Antiquité sous cette forme, comme tendrait à le prouver cet exemple. Les reliefs sont rendus par l'opposition des plus claires et des plus claires avec une vigueur plus orientale que classique (pl. LXIX).

De même la magnificence, l'exubérance, le goût de la somptuosité orientale ont marqué merveilleusement l'architecture de nos palais de Fustat ; pour en avoir l'exact sentiment, il suffit de les comparer aux constructions pompéiennes qui leur sont le plus semblables et qui, dans leurs plus grandes exagérations, — colonnes de forme insolite, fûts plus grêles que des candélabres s'élevant à de grandes hauteurs, portiques se superposant, etc. — restent toujours d'une composition assez simple et facilement « lisible » ; aucune ne présente un ensemble aussi enchevêtré que certaines compositions de nos mosaïques où s'agglomèrent et s'étagent les architectures les plus diverses[1] ; l'artiste a donné ici libre cours à un goût du compliqué qui traduit bien son origine orientale.

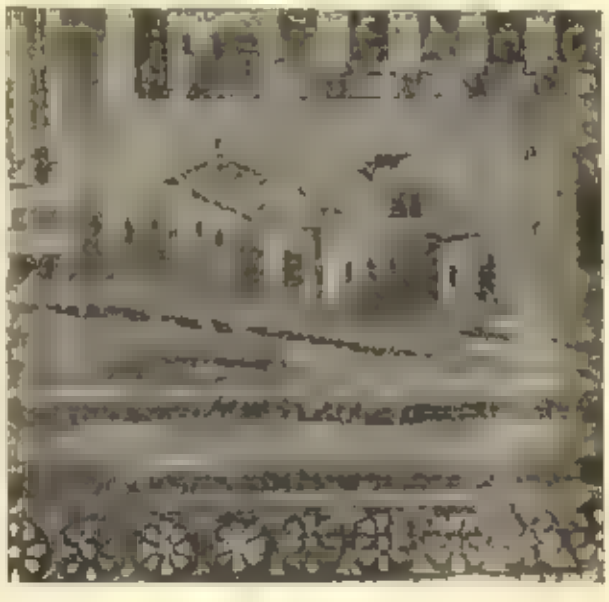

Fig. 6. — Effet de perspective

A ce point de vue, il est intéressant de constater, dans les mosaïques de Damas, à côté du système de perspective droite, des exemples de perspective inverse, comme le petit édifice reproduit pl. LXIV devant le grand édifice en hémicycle ou les maisons groupées au pied des [illegible] (fig. 6) ; par rapport à l'ensemble, les parties présentées comme étant au premier plan sont figurées à une plus petite échelle que celles du second plan. C'est là la particularité d'un système de perspective qui se rencontre constamment dans l'art byzantin et qui

[1] Il rappelle particulièrement le Castiglion Fiorentino situé entre Arezzo et Cortone

par son origine, se rattache à un art oriental, populaire. Le mélange des deux perspectives montre qu'il s'agit ici d'un hellénisme fortement imprégné d'Orient.

D'ailleurs il faut se rappeler aussi que le goût pour le paysage et le souci de représenter les objets extérieurs d'une manière descriptive semblent bien avoir pris naissance dans la tradition orientale. Les monuments les plus anciens connus et dignes de foi de la production [illegible] pour ne parler que de la stèle de Naram-Sin, en est pris de avec beaucoup d'art le paysage de montagnes, on voit là à ses débuts une tendance dont le développement se poursuivra dans l'art babylonien ultérieur. De leur côté, près de mille ans avant notre ère, les essais assyriens pour rendre les divers éléments du paysage, montagnes, arbres, rivières, ne manquent ni de hardiesse, ni de bonheur, comme le montre la stèle de Sennachérib assistant au [illegible] ou celle des dompteurs au musée British Museum, à Londres. Dans [illegible] générale alors que, dans l'art classique grec, la nature n'est représentée que d'une manière timide et stylisée, dans les arts sémitiques et égyptiens, la peinture et la sculpture nous offrent [illegible] ressort son paysage, entre le [illegible] et [illegible] aux Si, plus tard, le paysage a pris une grande importance dans la peinture hellénistique, il faut probablement en chercher la cause dans l'influence de l'Orient. C'est à une conclusion analogue que s'arrête M. Rostovtzeff dans ses minutieuses études sur ce sujet [1], où il affirme que toute une forme du paysage hellénistique romain est tournée vers l'Asie Mineure et la Syrie : l'Égypte a exercé [illegible] l'Orient a [illegible] paysage sacré. Le transforme et la transmis à l'Italie. On sait aussi que la vogue des parcs et des jardins, qui fut si répandue à Alexandrie et à Rome, a une origine orientale.

On serait donc assez tenté d'[illegible] les paysages damasquins, que par [illegible] les sujets et [illegible] sont bien d'[illegible] aspects du génie oriental.

Les signes [illegible] différence de traitement alexandrine que nous venons de relever ne laissent pas de s'expliquer assez aisément, si l'on admet que les mosaïques de Damas ont été l'œuvre d'une école syro-byzantine ayant ses traditions et son esprit propres. Il est certain que les documents nous man-

[1] M. Rostovtzeff, *Zur Geschichte der hellenistisch-römischen Architekturlandschaft*, Rom. Mitt., 1904, p. 1 [illegible]

Détail d'un entrelacs.

quent au sujet de ces écoles locales qui étaient exercées à la discipline byzantine et que nous en sommes réduits à des conjectures ; cependant, à certains indices, il nous est possible d'en déceler l'existence et l'influence. Il y a des formes d'architecture qui n'ont pu venir que de la Syrie et non de Byzance. Les dômes, par exemple, presque hémisphériques, en forme de tulbe ou d'arc en fer à cheval comme celui qui surmonte la tour quadrangulaire (fig. 7), sont très caractéristiques ; ce type de dôme est, en effet, originaire de la Syrie et de la Palestine où il se rencontre depuis la période chrétienne primitive. On le trouve reproduit dans plusieurs miniatures byzantines de l'iconographie syriaque et sur le reliquaire en métal ou artophoron, exécuté à Antioche vers le XIe ou le XIIe siècle[1].

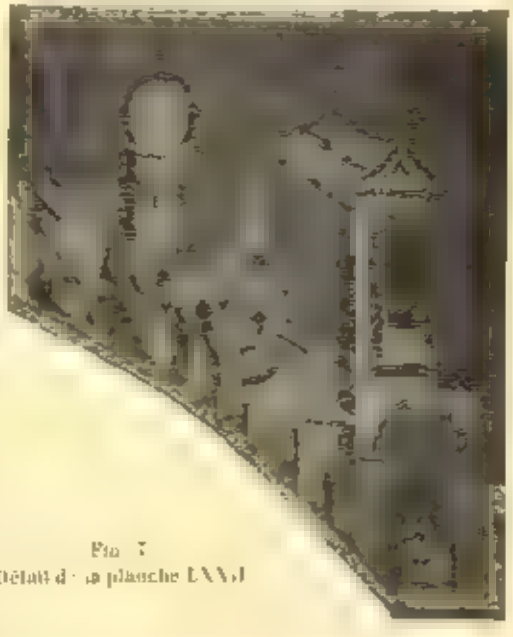

Fig. 7
Détail de la planche LXXVI

De même, la forme de l'architrave décorant les côtés de la composition centrale, avec son arc en plein cintre, est essentiellement syrienne (fig. 3), c'est précisément cette disposition qui avait été adoptée à la Mosquée même des Omayyades pour les façades des deux portes et qu'on remarque encore à la porte occidentale où les colonnes supportent un fronton allégé par un arc en plein cintre conformément à une vieille tradition orientale[2]. Une monnaie d'Abila de Lysanias, qui représente l'entrée monumentale d'un temple[3], montre une disposition plus proche encore, où le plein cintre

[1] Nous devons ce rapprochement au Dr Meyer Schapiro, de Columbia University. Notons aussi les similitudes que le dôme de nos mosaïques offre avec celui de la Coupole-du-Rocher dont il reproduit la forme et la disposition.

[2] M. de Vogüé fait, à propos de cette façade, la remarque suivante : « Cette forme, adoptée pour élargir l'entre-colonnement central et soupçonnée à la recette aux dangers d'une longue architrave de pierre, était devenue en Syrie le type de toutes les façades » (*Syr. centr.*, I, pl. 28). Cf. aussi l'article de M. Dussaud, *Syria*, 1922, p. 229 sq.

[3] Monnaie de Caracalla, publiée par Sallet, *Numismatique de la Terre Sainte*, p. 312

bondissant naissant à la voûte d'une niche qui était placée la statue du lion, de même que, sur l'extrados de nos mosaïques, la forme d'une coupole vient s'insérer dans l'arc du plein cintre.

D'autre part, à peu près à la même époque, les mosaïques de la Coupole-du-Rocher à Jérusalem nous présentent une décoration qui, par le style des rinceaux et celui de quelques arbres, se rapproche de la décoration de nos mosaïques (fig. 8). N'est-ce pas un indice qu'il existait alors une école locale dont les ateliers avaient un esprit bien à eux? Notons, en outre, que les mosaïques de Baybars et de Tenkiz et les mihrabs de Homs, de Hamah, de l'Adaliya à Jérusalem, etc., prouvent, encore au XIIIe et au XIVe siècle, l'existence de telles écoles.

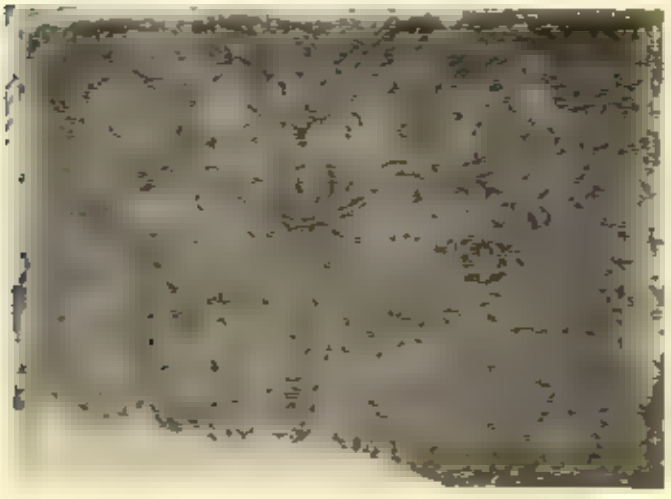

FIG. 8. — Rinceaux de la Coupole-du-Trésor (Mosquée [illegible])

Il ne faut pas oublier, en effet, comme l'absence de documents archéologiques risquerait de nous y inciter, que la Syrie possédait encore à cette époque une des plus grandes villes du monde, dont l'activité artistique n'était pas indigne de celle de Byzance : Métropole de l'Orient, ainsi que le dit Zosime[1], et en même temps une des grandes villes hellénistiques, elle avait été naturellement désignée pour devenir le foyer d'une civilisation à laquelle avaient coopéré les traditions antiques et les forces particulières de l'esprit local. On sait qu'en effet ce fut le rôle d'Antioche — ville grecque, ville classique où les empereurs, dans la cité de l'Oronte avaient leur résidence impériale et retrouvent tous les monuments de la vie antique : le forum, le cirque immense dans la plaine au bord du fleuve, le théâtre taillé dans le roc sur les pentes du Silpios

[1] Zosim. édit. Bonn, II, cap. XXVII, p. 2[illegible]

Linteau d'après le relevé exécuté par MM. Nazmi Khair, Fahmi Kabbani et Kamal Kassas, sous la direction de M. Cayro

et dans l'admirable faubourg de Daphné, le temple d'Apollon, le sanctuaire des Nymphes près des claires fontaines et au milieu des bois de cyprès séculaires. Mais, de même que la population grecque était mêlée à un nombre considérable d'indigènes syriens et d'étrangers, cette ville classique était, plus qu'Alexandrie encore, toutes les séductions de l'Orient : elle en avait accueilli, dit Renan, toutes les fêtes, toutes les débauches, les folies et les superstitions [1] ; le peuple n'y avait d'autres soucis que celui des spectacles, du bien-être et des incessantes rivalités du théâtre et du cirque [2]. Elle était parée des charmes de la civilisation la plus raffinée ; on y voyait, au bord de l'Oronte, sur l'Epidaphne, de délicieux jardins où coulaient des eaux vives et où, dans les bosquets d'arbres touffus et près des rives rocheuses, se dissimulaient des maisons de plaisance — merveilleux décor dont les mosaïques de Damas semblent la reproduction fidèle ; n'est-il pas, d'ailleurs, remarquable à ce point de vue que la végétation, parure de ces mosaïques (cyprès, noyers, lignes ombragées de palmiers et pommiers aux fruits d'or (Pl. LXVIII), soit aussi celle que l'on trouve à Antioche (comme, du reste, dans l'oasis de Damas) ? Cette rencontre semble bien être plus qu'une simple coïncidence et résulter d'une observation directe de la nature.

Fig. 9. — Mosaïque de la Coupole-du-Trésor.

De même, les détails de certains panneaux rappellent curieusement les usages raffinés de la vie d'Antioche : les historiens, comme indice de sa civilisation, mentionnent les bains éclairés de nuit ; ils ajoutent que la ville était,

[1] E. Renan, *Les Apôtres*, p. 319 sq.

[2] Procope, *De bello persico*, édit. Bonn, I, 20.

la nuit, en lançant de lumières qui rivalisent l'éclat du jour [illegible] autant ce point a l'aide de torcheres analogues à celles qu'on aperçoit sous l'arcade de l'édifice reproduit ci-[illegible] et qui surmontent le toit d'une autre construction[1].

Il n'est pas invraisemblable de voir là et dans les autres détails que nous avons relevés les marques d'une activité artistique indigène à laquelle pour la plus grande part [illegible] les mosaïques de Damas. Sans doute, depuis le VIe siècle, Antioche avait beaucoup souffert des tremblements de terre et des invasions, mais les anciennes écoles d'art gréco-syriennes (comme aussi celles qui existaient peut-être à Damas et à Jérusalem) pouvaient y être encore assez florissantes, à l'époque d'al-Walid Ier, pour que les Arabes aient eu le naturel désir de leur demander la main-d'œuvre nécessaire.

Fig. [illegible]
Portion [illegible]

Il est probable, du reste, que plusieurs ateliers vinrent de différentes villes — et peut-être aussi de Byzance — pour travailler à une œuvre aussi importante. Ce qui frappe, en effet, dans cet ensemble dont nous ne connaissons pourtant que quelques fragments, c'est la diversité qui s'y rencontre, non seulement dans le choix des sujets et des thèmes, mais dans la facture et la technique même de l'œuvre. Telles parties traitées avec un sens très sûr de la composition, de la couleur et dans un style remarquable, ne peuvent être de la même main que telles autres où le décor est plat, le trait sans vigueur et la composition confuse[2]. Il a dû à ce vaste monument durer de [illegible] élaborer un très grand nombre d'ou-

[1] Ammien Marcellin, *Histoire*, l. XIX, 19.

[2] Les mosaïques de la Coupole-du-Trésor, par exemple, [illegible] une facture nettement inférieure [illegible] peut-être [illegible] avec [illegible] atelier, [illegible] mais comme tendraient à le montrer certains détails, particulièrement la présence d'un palmier au centre du décor, comme ici les rinceaux sont beaucoup plus proches que tous les

vriers, d'architectes et de mosaïstes, au premier rang desquels figuraient les artistes venus des différents ateliers de Syrie.

Il y avait eu d'ailleurs des précédents [illegible] que la décoration de la Coupole du Rocher était de tradition syrienne. Mme Marguerite van Berchem, qui a étudié les mosaïques de cette mosquée, pense qu'elles sont l'œuvre, non d'ouvriers byzantins, mais d'ouvriers syriens. C'est aussi la conclusion à laquelle la conduit l'analyse des témoignages historiques au sujet des mosaïques de Damas dont l'origine syrienne lui paraît très probable[3].

Fig. 11. — Inscription du Baptistère

L'examen de ces témoignages rend aussi également probable l'attribution de nos mosaïques au VIIe siècle : d'après les historiens arabes, dont les descriptions répondent fort exactement à notre découverte, c'est le calife omayyade al-Walid Ier qui les fit exécuter, lorsqu'en 706, il eut affecté au culte musulman la basilique chrétienne de Saint Jean. D'autre part, nous avons signalé les rapprochements que l'on peut faire de certaines parties des mosaïques de Damas avec le décor de la Coupole du Rocher, et il est [illegible] ne peut guère s'expliquer que si les deux ouvrages appartiennent à une même époque ; or, la mosquée d'Omar est de 691. De même, les fresques de Qoseir Amra, dans le pays de Moab, montrent des [illegible] comme celles que nous

autres de ceux de la Coupole du Rocher, il n'est pas impossible que le même atelier alexandrin ait travaillé aux panneaux de Jérusalem et de Damas (fig. 9).

[1] Avec les arcades qui, sous le portique Ouest, font face au pignon principal, ont un caractère qui leur est propre, alors que, sur toutes les autres, les fonds sont d'or, [illegible] les motifs, rinceaux classiques émergeant [illegible] vases [illegible] comme à Jérusalem, [illegible] ou [illegible] comme sur [illegible] sur un fond vert pâle que nous n'avons retrouvé nulle part ailleurs (fig. 10).

[2] K. A. C. Creswell. *The origin of the plan of the Dome of the Rock*.

[3] *Mémoires et Documents* publ. par [illegible]

avons relevées dans les mosaïques de Damas le réalisme hellenistique qui apparaît dans les compositions de la Grande Mosquée se retrouve dans le décor peint au VIIIe siècle du chato arabe.

Enfin, les mosaïques qui accusent le Barbarisme à Damas, et les restaurations qui furent faites par [illegible] Couvent d'al-Walid nous fournissent un dernier argument : par l'incertitude de la technique et la médiocrité de la composition, elles montrent qu'au XIIIe siècle l'art de la mosaïque avait déjà bien dégénéré et était incapable de retrouver les réussites des siècles antérieurs ; il est donc nécessaire d'attribuer à une époque beaucoup plus haute l'ensemble des mosaïques dont la facture est nettement supérieure. D'ailleurs, on peut distinguer des restaurations de dates différentes dont la plus récente est aussi celle qui accuse la décadence la plus nette. Une restauration, sans doute la première [1], qui est celle des deux cyprès sur la planche LXX, montre surtout des faiblesses de technique par l'absence de relief et par le contour trop accentué qui cerne les feuillages, mais l'exécution reste habile et les smaltes sont encore disposés avec maîtrise.

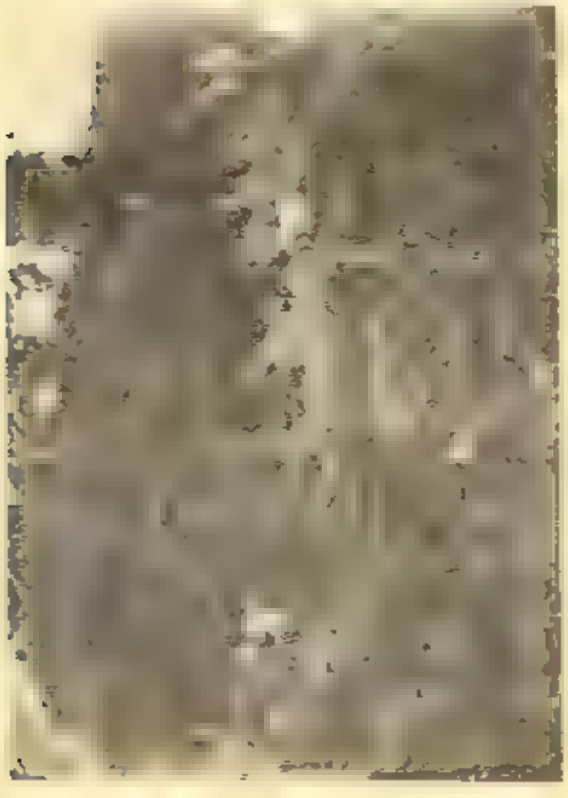

FIG. 13. — Restauration grossière de Barbare (cyprès à [illegible]e

Au contraire, sur le panneau de la pl. LXIV, la restauration d'une partie de l'entre de droite et du fond sur lequel il se détache, est marquée par l'oubli de toutes les bonnes traditions : exécution gauche, dessin sans vigueur, le [illegible] est grand avec le reste du feuillage où se combinent harmonieuse

[1] Elle fut faite probablement à la suite de l'incendie qui, en 1068, causa divers dommages à la partie ouest de la mosquée

ment la recherche du style et les exigences du réalisme. Cette dernière restauration date vraisemblablement du XIIIe siècle et a été sans doute l'œuvre de Baybars, ainsi que le fait supposer une inscription de ce souverain qu'on peut lire sur un panneau de bois (fig. 11). Cette inscription relate le travail de restauration exécuté [illegible] « Ordre de restaurer sous le règne de notre maître le Sultan al Malik az Zahir le docte, celui qui fait la guerre sainte, celui qui combat aux frontières, celui que Dieu aide, le vainqueur, le victorieux, Rukn ad-Dunyâ wad-Dîn Baybars, celui qui a ordonné de réorganiser et de restaurer les Wakfs, l'associé du Prince des Croyants, conformément à son ordre obéi. Le Prince des émirs Jamal ad-Dîn Aqûs as-Sâlih et d'al-malik az Zahir, représentant du sultan (que Dieu le magnifie !) dans Damas la bien gardée, s'est occupé de [illegible] ». Cette inscription concorde de tous points avec un texte de la *Description de Damas* [2] qui rapporte qu'« en 668 (1269), Baybars, ayant fait une tournée dans la mosquée, vit les mosaïques éparpillées, il ordonna de les mettre en état et fit d'autres réparations pour plus de 20,000 dinars. »

De ces restaurations, la plus importante parmi celles qui sont parvenues jusqu'à nous est celle qui a été exécutée à l'extrémité droite du grand panneau (fig. 12) : l'édifice qui y est représenté est remarquablement semblable aux constructions que figurent les mosaïques du mausolée de Baybars à

[1] Cette traduction est de M. Jean Sauvaget, de l'Institut français de Damas.

[2] *Journ. As.*, 9e sér., III, p. [illegible].

Damas (Pl. LXXIII : les coupoles en forme de bulbe, reposant sur des bandeaux ornés de cinq perles, aussi bien que le caractère de l'architecture, se retrouvent dans les deux ouvrages.

Il est probable que d'autres restaurations furent encore exécutées par la suite, notamment au XIVe siècle, comme l'indique le texte suivant : « En 750

Fig. 11. — Mosaïque du Mausolée de Tankiz (détail), XIVe siècle.

(1349), Ebn Marâgel consulta le Nâ'ib (Tankiz, et le Qady sur l'opportunité de revêtir, dans le mur méridional, les cubes de mosaïque de toute la mosquée et lui donnèrent l'ordre de le faire [1] ». Il est permis de penser que le fragment subsistant sur un des contreforts extérieurs du portique ouest a été restauré à une époque voisine, peut-être même plus récente (fig. 11).

Mais, en somme, dans les fragments mis au jour, seules quelques parties peu importantes ont été l'objet d'une restauration et l'ensemble qu'on peut

[1] *Journ. As.* 9e série, t. I, p. 272.

A. POIDEBARD

LA TRACE DE ROME
DANS LE DÉSERT DE SYRIE

LE LIMES
DE TRAJAN A LA CONQUÊTE ARABE

RECHERCHES AERIENNES (1925-1931)

INTRODUCTION DE FRANZ CUMONT

[illegible] de texte d'environ [illegible] pages broché grand in-4° et un atlas de 100 planches phototypiques, 40 planches et plans et 21 cartes. Sous cartonnage grand in-4° [illegible]

Prix de Souscription : 350 francs

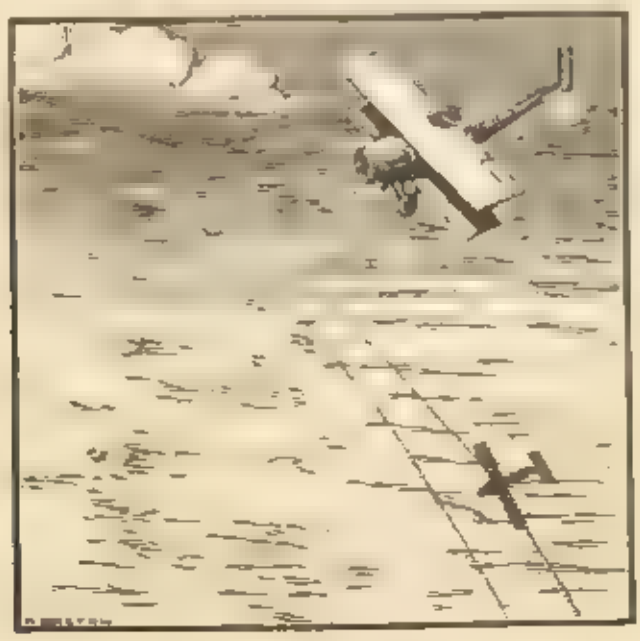

PARIS
LIBRAIRIE ORIENTALISTE PAUL GEUTHNER
13, RUE JACOB, 13
1932

Cet ouvrage formera le tome XIX de la Bibliothèque Archéologique et Historique du Service des Antiquités et des Beaux-Arts du Haut-Commissariat de la République Française en Syrie et au Liban.

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION de Franz CUMONT.

PRÉFACE.

CHAPITRE I. — MÉTHODE AÉRIENNE DE RECHERCHES EN GÉOGRAPHIE HISTORIQUE

Archéologie et géographie. Observation aérienne et géographie historique. Nouvelle méthode de recherches archéologiques et premières applications. Premières expériences (1921-1922). Limites et modalités de l'observation aérienne. Conditions météorologiques. Choix de l'heure et de la saison. Choix de l'altitude de vol. Influence de l'ombre sous certains éclairages. Mesure des distances. Précision des relevés topographiques (croquis de vol, emploi des photographies aériennes). — Carte archéologique du *limes* romain dans le désert de Syrie.

CHAPITRE II. — LE LIMES ROMAIN DANS LE DÉSERT DE SYRIE.

Conception romaine du *limes*, la frontière et les zones arrières. Le *limes* romain dans le désert de Syrie. Conditions géographiques, climatériques, économiques et politiques du désert. Nécessités stratégiques de l'empire contre les invasions des cavaliers Parthe et Perse.

Organisation du *limes* du désert à l'époque romaine :

1° *Routes* : pistes de caravanes et voies de terre chaussées, ponts, gués aménagés, tours de garde et de signalisation optique ;

2° *Points d'eau* : système de captation et d'adduction des eaux : puits, citernes et bassins, sources, barrages, canalisations ;

3° *Organisation des centres de culture et de paturage ;*

4° Participation des *limitanei* et des partisans nomades à la défense du *limes*.

CHAPITRE III. — LE LIMES DE BOSRA A L'EUPHRATE.

1° *De Bosra à Palmyre* : Route Bosra-Damas-Palmyre et route Bosra-Gebel Seys-Palmyre. — La *Strata Diocletiana* et ses dépendances. Les bastions du Gebel Druze et de Damas. La défense des passes du *limes*. Architecture des postes fortifiés. Les étapes militaires.

2° *De Palmyre à l'Euphrate* : Route Palmyre-Soura et Soura-Circesium. Places fortes de Palmyre, Tayibé, Soura, Zenobia, Circesium. — La Route Royale des Parthes ;

3° *Routes du désert en avant du limes* : route d'Arbain, routes de Damas et de Palmyre vers Hit, route Palmyre-Doura. Recherche aérienne des routes de caravanes romaines invisibles au sol.

4° *Postes avancés dans le désert : le limes extérieur*.

CHAPITRE IV. — LE LIMES DE L'EUPHRATE AU TIGRE.

1° *De Circesium à Thannour* : voie du Habour : place forte d'Arbain ;

2° *De Thannour à Singara* : défenses du Gebel Cembé ;

3° *De Thannour à Dara* : place forte de Tell Brag ;

4° *Voies annexes* : routes Soura-Singara, Harran-Singara, Resaina-Singara, Resaina-Nisibis-Bezabde-Sapha-Nisibis-Singara. Recherches des étapes de la Table de Peutinger. *Voies de rocade* : Palmyre-Dara et Singara-Bezabde ;

5° *Le limes extérieur de l'Euphrate à Singara*.

CONCLUSION

La trace de Rome dans le désert de Syrie. Particularités du *limes*. Datation des différents tracés du *limes* sous Trajan, Dioclétien, Justinien.

En 1925, chargé de mission par la Société de Géographie de Paris, le R. P. Poidebard, aidé dans sa mission officielle par l'Armée française du Levant, enquêtait par des reconnaissances aériennes sur les possibilités économiques de la Haute Gezireh syrienne, la formation du système orographique entre Damas et l'Euphrate, puis sur les alignements de volcans jalonnant les failles géologiques de la plaine au sud-est de Damas.

L'intérêt pour ses recherches l'observation aérienne se révéla donc d'une efficacité insoupçonnée pour l'étude archéologique de la Mésopotamie romaine. Le réseau des routes anciennes au nord de l'Euphrate dans le bassin du Habour, avait apparu nettement au P. Poidebard au cours de ses vols. Des vérifications au sol demandées par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres et accomplies en automne 1926, aboutirent à cette conclusion que souvent aucune ruine, aucun vestige n'apparaissaient à la surface là où l'observation aérienne décelait avec évidence des sites antiques. Il y avait donc lieu de chercher et de mettre au point une méthode de reconnaissance archéologique en région de steppe. Ce fut le travail de deux années (1927-1928), au cours desquelles une longue et minutieuse étude du climat et du terrain, conduite patiemment avec l'aide des spécialistes de l'Aviation du Levant, amena le P. Poidebard à des conclusions précises.

Se basant sur les principes d'observation avec éclairage oblique utilisés si puissamment par les aviateurs militaires de la guerre pour repérer les abris souterrains et les camouflages du front des tranchées, les adaptant aux particularités de terrain, de lumière et de végétation de la steppe, l'explorateur avait mis sur pied ses procédés de méthode en été 1929 et les présentait à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres pour laquelle l'opérait en Syrie. En 1930, l'Académie lui donna instruction de poursuivre l'application de la méthode aérienne pour la révision de la carte du limes romain dans le désert entre Bosra et le Tigre. En novembre 1931, le P. Poidebard présentait à l'Académie la carte du *limes* restituée sur 750 kilomètres de longueur et 100 à 200 de largeur. Au cours de 10 campagnes aériennes et de vérifications au sol, menées avec la collaboration

de l'Aviation du Levant dans ses reconnaissances de service, l'emploi de l'aéronef employé avec adresse et confiance et poussé dans ses dernières applications, a permis de relever et de photographier les points principaux du *limes* encore vagues ou inconnus en grande partie et d'un certain nombre invisibles au sol.

C'est toute la documentation photographique et graphique de ces audacieuses et fructueuses campagnes que présente l'ouvrage qui est sous presse.

Outre de précieux renseignements archéologiques et historiques sur l'organisation politique et militaire du *limes* romain, elle nous montre par des plans et des croquis restitués de photographies aériennes la hautement organisation économique du désert sous l'occupation romaine. Précieux enseignements pour l'organisation actuelle des tribus et de leurs pâturages. Elle nous montre enfin les applications possibles de l'aviation aux sciences géographiques.

Elle est une preuve du rôle capital que l'aviation est appelée à jouer désormais dans les recherches scientifiques et de l'importance de l'exploration aérienne.

BULLETIN DE SOUSCRIPTION

Je, soussigné,

adresse ..... à .....

déclare souscrire à ..... *exemplaire de* POIDEBARD, **LA TRACE DE ROME DANS LE DÉSERT DE SYRIE** *au prix spécial de souscription de* **350 fr** *l'exemplaire.*

Date ..... SIGNATURE :

Tours, imprimerie Arrault et Cie.

Détail du panneau principal.

NOTE COMPLÉMENTAIRE SUR LE POÈME DE MÔT ET ALEIN

PAR

Ch. VIROLLEAUD

Les tablettes plus récemment découvertes provenant de la campagne de 1931 n'apportent aucun complément au texte même du Poème de Mot et Aleïn, tel qu'il est publié ci-dessus p. 193-224. Mais comme ces nouveaux documents appartiennent tous à la littérature mythologique, on peut en extraire d'utiles indications concernant la lecture ou le sens de certains passages du Poème[1], et c'est l'objet de la présente note.

Col. I. *1-3.* — Comment., p. 196. Sur *alei qrdm*, voir plus loin, p. 356.

12. — La déesse Elat est toujours nommée après une autre déesse, soit 'Anat, soit Ashérat ; on dit, p. e., *Ârt Ṣrm, Elt Ṣdnm* « Ashérat des Tyriens, Elat des Sidoniens[2] ».

12. — Le « fils d'Ashérat » ne désigne pas Baal ; voir ci-dessous I. 23-24 et col. V. 1-2.

14-15. — Au lieu de *Zbl B'l ary* on trouve une fois *Zbl B'l ṣdmt* et aussi *Zbl B'l ṣnt*.

Un autre personnage portait le nom de *Zbl-ym*, « le Zbl (c'est-à-dire celui qui habite le Zbl) de la mer ». Mais celui-ci était un adversaire de Baal et non pas son auxiliaire ; on dit p. e. *ḥ B'l ḥm ašr ʾaṣbʿ th ḥmš ḫtp Zbl ym* « Baal entra comme l'aigle avec ses doigts, il frappa *ḥm*, hébr. חם, à l'épaule de Zbl-ym ». Ailleurs il est question du trône *ksʾ* de Zbl-ym

[1] En fait, l'ailleurs dans mon commentaire plusieurs emprunts aux textes de 1931 mais je ne connaissais alors les nouvelles tablettes que par les photographies que M. Schaeffer m'avait obligeamment communiquées.

[2] De la forme *ṣdnm* on peut conclure que le nom de Sidon doit être rattaché à une racine *ṣd* et non pas à *ṣwd* (צוד) comme on le fait habituellement, avec réserves d'ailleurs. On sert aussi *ṣdnm* « les chevaux » (p. ex. *ʾaṣr ṣdnm* « attelle (hébr. אסור) les chevaux »), *ṣd ḥmm mrkbt* « les roues et essieux du char ». Noter que en accadien, l'équivalent d'hébr. סוס est *sīsû*.

Le mot *zbl* se rencontre avec son sens propre d'habitation dans le nom de ville *Zbl-arh* « la demeure ou le sanctuaire de la Lune » ainsi *wnh l qrt ablm ablm pt Zbl arh* « il alla vers la ville des *ablm* « les affinges »[1], heb. אבלים, des *aṯtm* qui est la ville de *Zaphon* « Et aussi *ṯb bn . l khs zbk* « Assieds-toi, mon fils..., sur le siege de ton *zbl* ».

21. — A propos du nom de Dgn, il convient de mentionner ici un autre personnage appelé *Ilgn* ou bien *Ilg*. Il y a peut-être quelque rapport étymologique entre les deux noms.

23-24. — Le fils de Dagon est appelé parfois le *ṯn* de Baal. Ce terme doit être rattaché à la rac. שנן II, Bn-Dgn serait l'enchanteur de Baal, et les *ktnsm* qui est chargé de faire désigner nettement les opérations magiques auxquelles l'assesseur de Baal se livre à l'occasion de l'avènement d'Ashtar-rš ou pour préparer cet avènement même.

Baal n'occupant pas d'ailleurs à Ougarit une place éminente dans la hiérarchie divine. Il était simplement le serviteur d'*Ilt* la dieu El et il ne possédait ni maison comme les autres dieux ni *ht* comme Ben Ashtart son adversaire, voir ci-dessous col. V 1. 2 : *ṯn bt l Blkmr ṯn ht l Bn-Ṯtrt*.

28. — Le nom d'*Ṯtrt* se rencontre un peu plus souvent dans les nouveaux textes et l'on trouve une fois *ṯrt ṯm Bl* « Ashtart nom de Baal », expression ambiguë qui figurera six siècles plus tard, dans l'épitaphe d'Eshmounazar roi de Sidon.

29. — *ṯrt* paraît signifier « ensemble » ou « territoire ». On lit en effet *tmnm ṯrtrg* I du pilel de מנה *hkln bth ṯrt Spn* « tu élèveras des temples dans *tmnm* = heb. מכון les *ṯrt* de Ṣaphon ». Le sens général de la rac. ענה est d'ailleurs « rassembler ».

La souscription malheureusement incomplète de l'une des nouvelles tablettes porte la mention suivante : *ʿnpd mlk ʿgrt* « de Niqmad roi d'Ugarit » d'où l'on peut tirer argument en faveur de l'identification de Ras-Shamra avec la ville d'Ugarit, laquelle est connue surtout par les lettres d'Amarna. Or Ugarit se trouvait précisément dans la Syrie du Nord et suivant toute vraisemblance, au bord de la mer. Knudtzon *Die El-Amarna Tafeln*, p. 1016.

Le nom d'Égrt se rencontre dans RS 1929 n° 2 : 18, 27, 28 ; 4 : 11, 31, 3

[1] Lire *qrth* « sa ville » et non pas *qrtp*, dans *Syria*, XII, p. 21, l. 15.

12,6 (1) montre, en particulier, les locutions *bt Ḫgrt* n° 2, 18 « chez d'Egrt » et *bt Ḫgrt* n° 2, 27 « la maison consacrée à Egrt » qui est à rapprocher du *bīt* $^{\text{uru}}$*Ugarīta* d'El-Amarna, n° 89, 50.

Si Esaphon désigne le Phénicie du Nord, Egrt serait le nom de la ville principale de cette région, qui serait Ras-Shamra même ou celui du site voisin. Pour Nqmd, voir aussi Rs 1929, n° 2, 20).

šlṯ — Le *bas* était sans doute ici un siège moins élevé que ceux auxquels nous avons affaire plus loin. Il est en effet *Il ešt l bʿr ḥn Dgn tḥtn* « Baal s'assied sur le trône (et) Ben-Dagon sur le *kḥš* (2) ».

šlṯ — *tḥtn*, cpl. *tḥtnm* désigne également un siège. Ex. *apnk ʿLpʿrt Dgnl adt bʿr ḥn* [*Dgn*] *tḥtn* [*l*] *ḥtm ršp*, « Vous irez, E. D. descendrez vers le trône (et) le tabouret (de) Ben-Dagon, il s'assiéra sur le *ḥtm* sur le *tḥtn* il s'assiéra ». Le hébr. תחתון est le « marchepied ».

Mais il existe aussi un mot *tḥt* ex. *k tḥt* « le dieu de la peste » (cf. hébr. תחת, et *dl tḥt dy*[*ṯ*]*ṯ* « il repose à la *bʿl*, il prépare les tables de son temple » — De toute façon, le sens de cette phrase (II, 13-13ª) demeure fort obscur.

Col. II, *13-14*. — D'après un passage parallèle la phrase se termine avec la fin du l. 14. Le sens paraît être « que désires-tu de (=*l*) la Vierge ʿAnaṯ »

15 ʾanš — Il résulte de ce passage que *ʾa* marque le début de la nouvelle phrase, on traduira donc « Moi, j'irai, etc. », *an* devant être considéré comme la forme primitive du pron. de la 1ᵉ pers. On dit de même *atm... atn...* « Vous... et moi... »

Les nouveaux textes ougaritiques ont une scène semblable à celle-ci, nous avons Aqhat, cette fois, qui joue le rôle principal et c'est même ce que Môt avait voulu jouer dans notre poème. On lit, en effet :

anš ʾaṯy ʾaqht ʾn ašt lk, tḥḥ ʾaṯy k qṣ ʾil šnm, aḫḫ ʾaqht ʾn ašt lk, ḫbr ʿšrt ašt šlḥmt [...]

« Je suis en effet Aqhat, ne serait-ce pas juste quelle est la personne qui parle

(1) Il y a sans doute quelque rapport entre [illegible] ville [illegible] le nom d'un ancêtre de l'Épopée *Gpn. w Ugr.* Autres exemples de ces noms doubles *Ašr w Ḫṣb, Ugdn, w Amrr.*

(2) On aurait pu traduire la deux lignes [illegible] « [illegible] sur son trône », « sur son *kḥš* ».

(3) Voir ci-dessus p. 197, n. 1, et p. 203, l. 28

dans la terre ; et Anat aussi ira et chassera tout *bʿl* jusqu'au cœur (foie) de la terre, tout *gbʿ* jusqu'au cœur (foie) des champs.

« Grâce à elle, la terre] deviendra *ubr* paraît avoir le même sens que *bʿlt* une prairie de *smt* et un champ le *shrmt* (en un seul mot probablement) ».

[ ] est sans doute une forme verbale, peut-être [*ʿny*] correspondant au *ʿnyk* du Poème, qui serait un impératif.

On peut d'ailleurs comprendre « Toi aussi, ô Anat, tu [as, et] » et, dans ce cas, on lira *l ʿn*[*k*], « grâce à toi ».

Il paraît opportun de rapprocher de ces deux scènes les instructions suivantes, qui ont trait suivant toute vraisemblance, aux rites par lesquels on s'efforçait d'aider les dieux de la végétation, ou de suppléer à leur absence :

št b ʿprt ddm
àk ilm l klat arṣ, arbdd l klat sdm
ḫṣḫ ʿṣḫ ʿbḫ ʿm

« Mets dans la terre (litt. les terres, héb. ארצות) des jarres

» Voyez le *ilm* (héb. אלם) jusqu'au cœur de la terre ; le *arbdd* jusqu'au cœur (foie) des champs.

« (Alors) ton *ḫṣ*, ton arbre (et) ton *ʿbḫ* (seront) avec moi (c'est-à-dire : je les protégerai et les ferai fructifier) ».

Les *ddm* (pl. de *dd*, héb. דד) contiennent sans doute des substances solides, telles que la graisse *smn* ou des grains d'orge et *zmn*, voir RS 1929 nos 3 : 11, 12, l. 7, 11. On sait d'ailleurs que les fouilles de Minet-el-Beida ont produit un grand nombre de ces récipients, rangés de toute évidence, en application de règles strictes et auxquelles il est fait seulement allusion ici.

Par contre, les mots *ilm* et *arbdd* doivent désigner des aquades, puisqu'il est prescrit de les verser (*ṣḫ*, impér. de *nṣḫ*, héb. נסך *ṭabaʿ*) et l'on peut penser que les canalisations qui étaient aménagées à proximité des « dépôts » de Minet-el-Beida servaient précisément à introduire dans le sol ces libations, qui constituaient en quelque sorte une réserve où l'on allait puiser en cas de disette. Mot, Anat et les autres dieux encore, Aleïn surtout, dont Mot ou l'Aridité avait précisément cherché à usurper les fonctions. On parle du reste, du *dd* d'Aleïn, comme de sa crache *kʾb* ou de son *klʾ*, voir ci-dessus p. 222,

I 11, et l'on dit aussi *dl arṣ bt ʿbdr* : « le *dl* de ma terre (la parce que j'ai déposée dans ma terre) est (comme) une maison d'*ʿbdr* [1]

A côté de [illegible] mais incomplète [illegible] *dbʿ bnt* [illegible] *bnʾsk* [*ysk*] *mn* [illegible] *dl* voir ci-dessus p. 202 n. 1. Les mots *tskt* et *bkrt* ne se rencontrent qu'ici.

Vers 26 *wʾnt tʿrs* (I K 19) suivent la fin de la locution suivante *rgm tʿl ʿnn w-tʿn bn ʾnšm* : « Puisses-tu monter comme (Aqhat I, 27) aux hommes le message et puisses-tu construire les *hmlt* de la terre ! »

21ᵇ-25. — Ces lignes doivent être comparées au passage suivant :

al tqrb l Ba-Etm-Mt
al tʿdbkn k ənt bgn klle bkr qnḥ
tb ʾa Nʿmt-ʾlm Špš ʾlmy ʾl ymm b ʾl Mt-Ršp-Mt

« Tu ne t'approcheras pas de Mot, le fils des dieux.

Que (Mot) ne te prenne pas (comme) victime sacrifiée (comme) le mouton

« Špš l'immortelle des dieux t'a placé(e) et formé(e) par (ses) deux mains (comme) deux dans la main de Mot, aimé des dieux. »

Contrairement à ce qui se produit d'ordinaire, la comparaison n'apporte ici aucun éclaircissement [illegible] de la fin de la ligne, les mots qui suivent *ənt* [illegible] sont inintelligibles. Il semble qu'il existe un mot *bg* [illegible] *a t tb ənm ənt* [illegible] *bgbʿm* : « il prépara un mot placé(e) par ses (deux) mains et gauches de leur *bg* » [illegible] mais cf. aussi *bgb rgm bʿal bʿqb bn ḥ* « par le message (voir ci-dessus p. 216) sorti par sa bouche et son *bet* (voir plus loin col. III-IV, I 34-35) par ses lèvres ». D'autre part, au *rgt* du poème correspond bien *rgm*, sans doute *rgṯ* et *qn* (métathèse ?) *k*, comme il y a *tgr* et *kgn*.

La phrase que Mot prononce dans le poème se termine par *bt ḥy*, qui paraît bien être un impératif suivi de pronom suffixe. Pour Mot ici, c'est évidemment [illegible]

[1] *bt bʿl* est [illegible] « maison de Baʿlu » et [illegible] « maison de Dagan » (Mutt. « maison de Dagan » [illegible] 1958) [illegible] *mʾrt*

[2] *ənm* et *ḏmnt* paraissent être des « pluriels brisés », voir déjà ci-dessus p. 202. On [illegible] *ənm* [illegible] au sens de « yeux » [illegible] « paire » [illegible] *ḏmnt* : et encore *ənm*, *ənm* (var. *ʾinm*), pl. de *ʾnm* « pain » et d'un mot *ʾnm* qu'on retrouvera ci-après, col. III-IV, 19

la déesse du soleil qui est le sujet de ce membre de phrase, et chez qui tout verbe manque dans la plupart des cas du poème.

Mot est qualifié de *adid* de ce [illegible] au lieu de l'habituel *bn ilm*.

Col. III-IV, *1-3*. — Comment. p. 214, lire *anim tshn*

12. — Au rapprochement de *sanwn hwta* [illegible] ajouter *tsa n sanwn* « la rosée » heb. טַל du sol est la graisse de la terre » Ajouter encore aussi le verbe *t* טלל II dans *t otl ghlmth wt* « [illegible] pendant sept ans »

13. — Sur *hdn*, voir ci-dessus, p. 352.

19. — On peut relever que le terme complément direct de *ngs* est précédé, comme en hébreu נגשׁ, mais un vocable de forme singulière, *brit*. Ex. *ngsh l ilm tpth*, (3e p. fem.) *brith l arm* (*arm* désignant, comme *ilm* « pain », une sorte de nourriture) [illegible] *brth ku qtr* (héb. כבד, « encens »).

II-15. — *thuchet* « il est exclu » [illegible] est peut-être simplement dérivé de la préposition *bet* (comme on l'a vu plus haut p. 217). Bod est [illegible] s'asseoir sur le *bet* ou dit aussi *bet n khl hwt* « [illegible] prosternations et honneurs ». Mais dans le contexte actuel [illegible] *bet* paraît avoir une signification analogue à celle [illegible] du dit d'ailleurs *arqmk bet n trzk cqm* « [illegible] ». De même le *bet* du [illegible] répétera heb שבר le message de l'arbre et les [illegible] heb שׁבר pl. שׁבִרים de la pierre » Peut-être y a-t-il là deux mots d'aspect identique mais de sens différent [3].

[1] On a vu déjà ci-dessus, p. 19) que *i* est un doublet de *a* ou de *e*. Ainsi « saisir » s'écrit *ahd*, *ihd* ou *ihd* ; « lever » se *nsa* ou *nsi*, « remplir » *mla* ou *mli* Pour *kas* dont le plur. est *kisi*, voir ci-dessus, p. 221, l. 2.

Cependant *i* ne se rencontre jamais comme préform. 1re p. sg. impf ; on écrit, le plus souvent, *a* (*abki* « je pleure » : *ain* « je [illegible] *aqbrn(n)* « j'ensevelis », *arym* « j'envoie » ; *ast* « je mets » et parfois *e* (*ebq'* « je tends » *emhs* « je frappe » : *egra* ou *egran* « j'appelle »,)

[2] Il est très fréquent que la phrase commençant par l'impératif se termine par l'impératif.

Dans une écriture aussi « défective » que celle des Phéniciens, les cas de ce genre sont forcément assez nombreux Ainsi *bt* = heb. בת « fille » ou בַּיִת « maison » *bn* représente tour à tour le mot בֵּן « fils » l'impér de « construire » (héb. בנה) et la préposition בֵּין « entre » dans *bn ilm* et *bn 'nm*, locutions idiotiques à héb בֵּין הָעֵרְבַּיִם et בֵּין הַשְּׁמָשׁוֹת, et aussi dans *Elit-'at n'mt bn aht* « la Vierge 'Anat est gracieuse entre (toutes) les déesses sœurs », ce qui est une façon d'exprimer le superlatif

Le *ḥwt* est « fixé » tour à tour par différentes divinités, mais toujours par des dieux, non par des déesses. Ici, c'est *Šr Ḥt*, le Bien-Taureau. Ailleurs, c'est Aleïn-Baal ; ainsi :

thm Alein-B'l ḥwt alei qrdm qrn ḥ urṯ mlḥmt

« Aleïn-Baal a fixé le *ḥwt* en bas[1] « Je brandis » la hache. Viens me trouver (rac. קרה) sur le champ de bataille (héb. מִלְחָמָה) ».

Ou encore :

ṯḥm Alein-B'l ḥwt alei qrdm bhs l Bn-Ilm-Mt

« A.-B. a fixé, etc. . le *bhs*[2] (appartient) à Môt, le Fils des dieux. »

Ou bien c'est le dieu Krt[3] (héb. כרת, « celui qui coupe ou taille » ?), dont le nom est généralement accompagné, comme dans l'exemple ci-dessous, du qualificatif *x'* (héb. שַׁחַק) :

tsm ghn w tṯbn ṯhm Krt x['] ḥwt {N}'mn.

« Tu élèveras la voix *ghn*, pl. de *gḥ*, (cf. note p. 199, l. 1) et tu crieras Krt, le héros, a fixé le *ḥwt* de Na'aman[4]. »

Parfois aussi c'est Môt qui fixe le *ḥwt*.

Col. V, *l. 2*. — De la locution citée ci-dessus p. 351 *en bt Il't ḥn etm w ḥfr ḥ Bn-Ašrt* il faut rapprocher que Baal et Bet-Asherat sont deux personnages distincts. On traduira donc les ll. 1-2 de col. V comme suit : « Baal saisit Ben-Asherat et il frappe les chefs sur l'épaule ». Voir ci-dessus, p. 350 *B'l ḥtm ktp*.

Col. VI, *III*. — Le mot *bḥn*, qui est ici au pluriel *bḥnm* ne signifie pas, je pense, les béliers de Basan en général, mais un animal entre tous redouté

[1] Exemple unique de ce vocable.

[2] Krt est le héros de trois poèmes de Ras-Shamra, et son nom ne figure nulle part dans les autres tablettes. Sa fille s'appelle Thiqt.

Le nom de Na'aman (héb. נַעֲמָן) se rencontre dans un autre passage de l'Épopée de Krt : *k ibkn idm' N'mn ḥtm El* « lorsque pleure et) gémit (דמע) Na'aman (qui est) le *ḥtm* ici ci-dessus, p. 196 de El. Il est grièvement malheureux qu'il s'agit ici d'Aramis, car le nom n'en apparaît dans la phrase suivante : *at Ada tp'r...* : « toi, Adôn, tu ouvriras la bouche... »

et sans doute très répandu dans cette région : le serpent. On dit d'ailleurs *ušxn b hmm* « il mordra comme les *hmm* et *ušx*, en hébreu », se dit surtout du serpent.

Cependant l'argument le plus décisif me paraît être fourni par le passage suivant, qui est le début de l'une des nouvelles tablettes :

k tmḫṣ ltn bḥn brḥ
tkly bḥn ʿqltn
šbʿ d rʾšt tnnn

c'est-à-dire :

« Quand tu frapperas *Ltn*, le serpent *brḥ*,
« tu achèveras (hébr. כלה) le serpent *ʿqltn*,
« le puissant aux sept têtes. »

Il est remarquable en effet que les deux adjectifs *brḥ* et *ʿqltn* sont exactement les mêmes בָּרִיחַ et עֲקַלָּתוֹן qui qualifient dans Isaïe 27, 1 un serpent נָחָשׁ d'une espèce particulièrement dangereuse, que nous appelons le Léviathan, en hébreu Liwyatan.

D'où la conclusion qui paraît bon à proposer : que Ltn est la forme primitive, ou la moins altérée que nous soit connue de ce nom de Léviathan, et d'où on comprend alors l'obligation de revoir les explications qu'on a pu proposer jadis pour ce nom.

On savait déjà par Psaume 74, 14 que Léviathan avait plusieurs têtes ; le texte cité ci-dessus permet de se faire une idée plus précise de cet être fantastique.

Quant au qualificatif *šrr*, c'est évidemment l'hébreu שׂוֹר, mais il peut paraître singulier que le phénicien corresponde aussi exactement à l'hébreu : *šr* en effet serait semble-t-il plus conforme aux règles de l'écriture de Ras-Shamra.

Ch. VIROLLEAUD.

N. B. — A propos de Ex. Ug. p. 44, M. Thureau-Dangin veut bien me signaler qu'il a rencontré le nom d'Ugarit à la dernière ligne d'un fragment, retrouvé cette année, du grand syllabaire bilingue qu'il a publié ci-dessus.

LES VERRES TROUVÉS A SUSE

PAR

CARL JOHAN LAMM

Au Musée du Louvre, dans la salle Delort de Gléon, se trouve une vitrine contenant un peu plus de cinquante vases en verre et quelques autres fragments qui ont été rapportés de Suse par les expéditions de MM. Dieulafoy, de Morgan et de Mecquenem. Cette série est composée par d'autres verres plus nombreux qui se conservent aux magasins du Louvre. La majeure partie de cette dernière série est constituée par des doubles, des pièces très menues et des fragments trop peu caractéristiques pour obliger à les conserver. Grâce à l'obligeance de ces messieurs, j'ai pu les étudier à loisir et j'en ai dressé le catalogue. Je désirerais ici, comme annexe aux pages qui suivent, quelques-uns des problèmes qu'elles évoquent.

Tout d'abord, il faut l'avouer, au point de vue esthétique, ces verres ne sont pas très intéressants. Leurs galbes n'ont pas cette souplesse que l'on admire chez tant de vases de l'époque romaine; leurs surfaces ne présentent pas cette belle irisation qu'a la nature souvent le soin de donner aux verres qui lui ont été arrachés, et leur décor n'atteint que rarement une beauté comparable à celle de la magnifique série de verres émaillés et dorés du même pays. Au contraire, leurs formes sans être lourdes ou, je ne sais quoi de lourd et de trapu, leurs surfaces offrent une couleur opaque grise ou brunâtre ou bien sont tachées comme les rochers par le nickel et les ornements des verres décorés sont le plus souvent disposés de manière un peu maladroite, sauf sur quelques-uns des petits gravés. Et taillées dont l'exécution est exécutée avec plus de soin et de régularité. Ce sont là des pièces de luxe, les rares et ce sont les plus nombreuses. Il n'est pas le prétendu ou c'est le regard des connaisseurs des œuvres. Et mais si elles ne présentent pas moins les qualités esthétiques c'est parce que les producteurs des plus humbles artisans de l'Orient musulman de la bonne époque enfreignent presque jamais les lois du bon goût

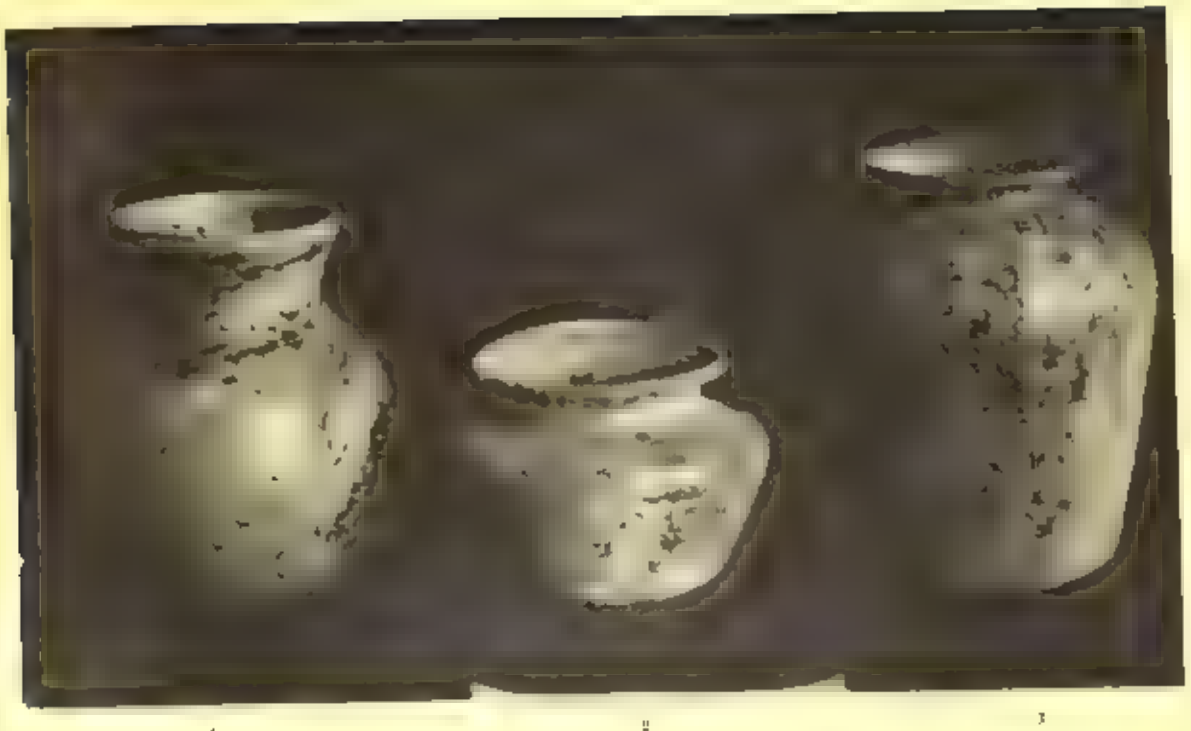

1 2 3

4 5

Mais sommes-nous bien autorisés à regarder ces verres comme un ensemble ? Certainement non. Ils ont été trouvés par diverses missions dans au moins trois couches différentes de cette acropole. Tout la couche supérieure, toute superficielle, et qui a rendu le plus grand nombre de verres doit être datée d'après Dieulafoy d'avant 1100 [1]. Malheureusement nous n'avons qu'exceptionnellement des indications précises qui nous permettent de classer ces verres par la provenance de l'une ou l'autre de ces couches, ce qui aurait augmenté de beaucoup leur valeur archéologique. Mais les quelques indications que nous possédons suffisent à démontrer que ces verres n'ont pas l'unité de l'époque. Pour la classification archéologique, les pièces elles-mêmes doivent le plus souvent nous suffire comme documents pour la question du lieu de fabrication de ces pièces, une étude comparative — qui nous ferait connaître également les dates — est la seule mesure à notre disposition.

Aristophane, dans ses *Acharniens* (V. 73 et suiv.), fait dire aux membres d'une ambassade grecque, venue en 144 à Echatane pour conclure un traité avec le Grand Roi : « Nous choisissons un lit à sa table et nous avons bu du vin doux pur dans des coupes en or et en verre. » L'usage du verre, qui était rare chez les Grecs de cette époque, a dû provoquer leur étonnement. Athénée de Naucratis, qui écrivait au IIIe siècle après J. C., nous dit que les Perses avaient, à l'époque d'Alexandre, l'habitude de boire dans des coupes de verre [2]. Malheureusement nous ne connaissons pas de verres persans de cette époque, et nous devons donc supposer qu'il s'agit là d'importations de l'Egypte ou de la Syrie. Un parallèle plus ancien nous est fourni par l'albâtre du Musée Britannique qui porte sur l'une de ses faces le nom du roi Sargon en lettres cunéiformes et qui doit être, d'après Kisa et von Bissing, de fabrication égyptienne bien que l'inscription et l'ornement aient été gravés par un artisan assyrien [3].

Cet albâtre a été rapproché par le baron von Bissing de verres mis au jour à Suse par Dieulafoy. Dans une couche, datée schématiquement, celui-ci a trouvé

1. Dieulafoy, *Suse*, I, III, 1891, p. 323.

2. Voir von Minutoli, *Ueber die farbigen Gläser*, 1835, p. 23; Kisa, *Das Glas im Altertume*, I, 1908, p. 102 et suiv.; v. Bissing, *Persische Trinkgefässe aus Glas*, dans *Acta Orientalia*, III, 1925, p. 95 et suiv.; Mary L. Townsend, *Prehistoric and historic glass in ancient Persia*, dans *University of Illinois, Studies*, XII, 1930.

3. Kisa, *op. cit.*, I, p. 102 et suiv., fig. 2.

un cornet, c'est-à-dire un gobelet conique, en verre soufflé très mince, sans décor, malheureusement fragmenté, ainsi que l'est également un cornet semblable, de même provenance, portant un décor peu profondément gravé. Entre des lignes horizontales, on voit des traits décrits par Dieulafoy comme étant trois lettres cunéiformes persanes et dans lesquelles il croit pouvoir reconnaître la fin d'un *w*, un *r* et le commencement d'un *a*, mais lesquelles, selon lui, n'ont aucun sens[1]. Ce verre serait, d'après von Bissing[2], de fabrication égyptienne de même qu'un autre verre de Suse, flacon prismatique en verre jaspé vert, noir et gris. Quant à celui-ci, je ne me souviens pas de l'avoir vu, mais en ce qui concerne les cornets il ne me semble guère possible pour des raisons d'ordre technique, de les attribuer à une époque aussi reculée que celle des Achéménides, d'autant plus que M. Contenau, après les avoir examinés, se refuse à y voir une inscription cunéiforme. Pour ma part, j'incline à attribuer ces cornets à un four syrien de la haute époque impériale romaine et l'exécution des traits déjà décrits à un artisan persan qui aurait voulu imiter une inscription cunéiforme, peut-être dans une intention talismanique.

N'existait-il donc pas une industrie verrière en Perse autochtone, aux époques achéménide, séleucide et parthe? Malheureusement je ne saurais le dire et la question est toujours en suspens.

Pour l'époque sassanide, nous avons des preuves certaines de l'existence de cette industrie. Il suffit, pour la verrerie taillée, de citer la coupe de Chosroès II ou Ier, qui se trouve à la Bibliothèque Nationale, et dont les parois sont ajourées à jour, dans un réseau de mailles en cristal de roche gravé et en verre moulé rouge rubis et vert émeraude[3]. Le sol de Suse ne nous a pas fourni de spécimens de verrerie de semblable technique; mais en revanche, il a rendu à la mission de Dieulafoy la moitié d'une belle coupe en verre taillé, avec ornements de style sassanide, datant du VIe ou peut-être du VIIe siècle (pl. LXXV, 1)[4]. Ses ornements ronds, en creux et en relief, combinent

[1] *Op. cit.*, II, p. 132-134 et suiv., fig. 96.

[2] *Aus Griechen*, II, p. 43 et suiv., avec figure.

[3] Lamm, *Mittelalterliche Gläser und Steinschnittarbeiten aus Bergkristall*, 1929, p. 61 et *Gläser*, Tafel 63, avec texte et références bibliographiques.

[4] Les pièces de verre non coloré, s'il n'est pas fait mention de cette matière, représentées sur les planches LXXV-LXXX ont toutes été prises à la même échelle. On voit sur quelques-unes des photographies la hauteur de la coupe et DIEULAFOY, *op. cit.*, I, II, p. 4, 1, 2, 3 et 5; fig. 990-4; *Glaser*, Tafel 52, 12.

deux techniques qui nous sont familières dans les verreries perse et byzantine de cette époque.

Mais si ce verre est de fabrication persane, il est, par contre, hors de doute que d'autres verres de Suse, bien que le style en soit encore oriental, ont été importés de Syrie, envahie en 616 par les armées de Chosroès II. La verrerie du VIe au VIIe siècle est représentée à Suse principalement par des flacons à applications. Le plus ancien de ces verres, que l'oxydation a rendu grisâtre, est de forme ovoïde avec orifice et pied munis d'anneaux[1]. Son décor en zigzag, entre des fils de verre horizontaux, se retrouve sur un flacon de forme plus bombée, datant de l'an 600 environ (pl. LXXVI, 4)[2]. A la même époque appartiennent des flacons sphériques (pl. LXXVI, 1, 2 et 3) ou cylindriques (pl. LXXVI, 1 et 6) avec applications en forme de médaillons plats ou creux, le goulot étiré en fils horizontaux[3]. De la dernière moitié du VIe siècle le fragment d'un verre en forme d'aumônière, probablement de fabrication persane, portant sur le dos un panier ajouré contenant des tubes jumeaux à décor en spirale, le tout en métal jaunâtre (pl. LXXVII, 1)[4]. Des pièces comparables à ce fragment ont été trouvées, non seulement en Syrie, mais encore en Mésopotamie et en Égypte[5].

A cette série je joindrais volontiers, parmi les verres trouvés à Suse, le fond d'une bouteille ornée à rosaces aplaties (pl. LXXVII, 7).

Une fiole fusiforme cannelée, en verre à bouteille brun (pl. LXXVII, 5), se rattache, par la forme de son orifice, à un flacon à applications déjà décrit (pl. LXXVI, 6). Cette fiole doit être syrienne, du VIe siècle ou du début du VIIe siècle. La même origine pourrait être attribuée à quelques flacons en verre épais à ourlets forts et de forme trapue ou ronde ou aplatie (pl. LXXVIII, 3). Ou au moins pour les verres de fabrication aussi simple, il pourrait aussi bien s'agir de copies exécutées en Perse que de productions syriennes. Je mentionnerais également ici un flacon de forme plus élancée, dont je ne connais pas d'exemplaires similaires (pl. LXXV, 1). Pour quelques autres verres unis d'inspiration syrienne, l'origine assurément moins douteuse. Telles sont deux petites aiguières boursiformes à anse

[1] Dieulafoy, *loc. cit.*, fig. 201.

[2] *Glaser*, Tafel 23, 2.

[3] Pour des parallèles, voir *Glaser*, Tafel 20 à 23.

[4] *Glaser* exemples sur Tafel 20-23.

(pl. LXXVIII, 3) un troisième spécimen montre, selon Dimand, sur ses quatre faces des ornements pareils d'après la gravure, mais stylisés[1].

Après avoir terminé la description des verres trouvés à Suse qui semblent antérieurs à l'époque où l'art musulman en Perse l'art musulman commence à se dégager, il nous reste à examiner les verres de Samarra que ces fouilles nous ont rendus l'étude générale de la formation de l'art musulman en Perse nous amène à considérer comme appartenant à l'époque abbasside. Ils nous ont été conservés par des trouvailles faites dans des tombes et constituent des trésors qui étaient fermés. Par conséquent, il n'y a pas lieu de supposer qu'il est souvent très difficile, pour ne pas dire impossible, d'indiquer si tel ou tel verre date de l'époque sassanide, omeyyade ou abbasside.

Heureusement nous avons la série des verres trouvés à Samarra qui doit dater, à peu d'exceptions près, du IXe siècle. Samarra avant servi de capitale aux califes de 838 à 883[2]. Dans ses études très approfondies des céramiques musulmanes trouvées à Suse, M. Kouchakji nous a montré à quel point se ressemblent les poteries de Suse et celles de Samarra. Il semble donc difficile de distinguer la céramique persane de celle appartenant à la Mésopotamie[3]. Pour la solution de problèmes de cet ordre nous avons le plus souvent à faire à des fouilles de hasard — pour former nos jugements sur les renseignements assez généraux. Tant pour la verrerie que pour la céramique, nous devons nous dire que, l'existence d'une fabrication dans chacun de ces deux pays étant constatée et lorsqu'il s'agit de pièces très simples trouvées dans les deux pays leur fabrication multiple est très probable.

« La thèse de l'importation des produits n'est pas nécessaire pour expliquer leur similitude », écrit M. Kouchakji[4]. « Elle n'est d'autant plus exacte qu'il s'agit ici de contrées ayant eu de nombreux rapports.

Pour commencer par les verres unis de l'époque abbasside, on retrouve à Suse plusieurs des types qui nous sont déjà connus à Samarra; mais comme il s'agit souvent de formes très simples, il n'y a pas lieu de trop insister sur une « forme absolue d'époque ». Plusieurs de ces formes ont été également

[1] Dimand, *op. cit.*, III, p. 420, 421 et 433 fig. 298, 300 (à quatre faces) et 301; cf. fig. 299 (*Glaser*, Tafel 4, 6) et 302.

[2] Lamm, *Das Glas von Samarra*, 1924 (*Die Ausgrabungen von Samarra*, t. IV), cité *Samarra*.

[3] *Les Céramiques musulmanes de Suse au Musée du Louvre*, 1926 (*Mémoires de la Mission archéologique en Perse*, t. XIX), et *Les Céramiques de Suse au Musée du Louvre*, dans *Syria*, 1928.

[4] *Les Céramiques musulmanes de Suse*, p. 6.

1

2 3

VERRES DIVERS

1 2

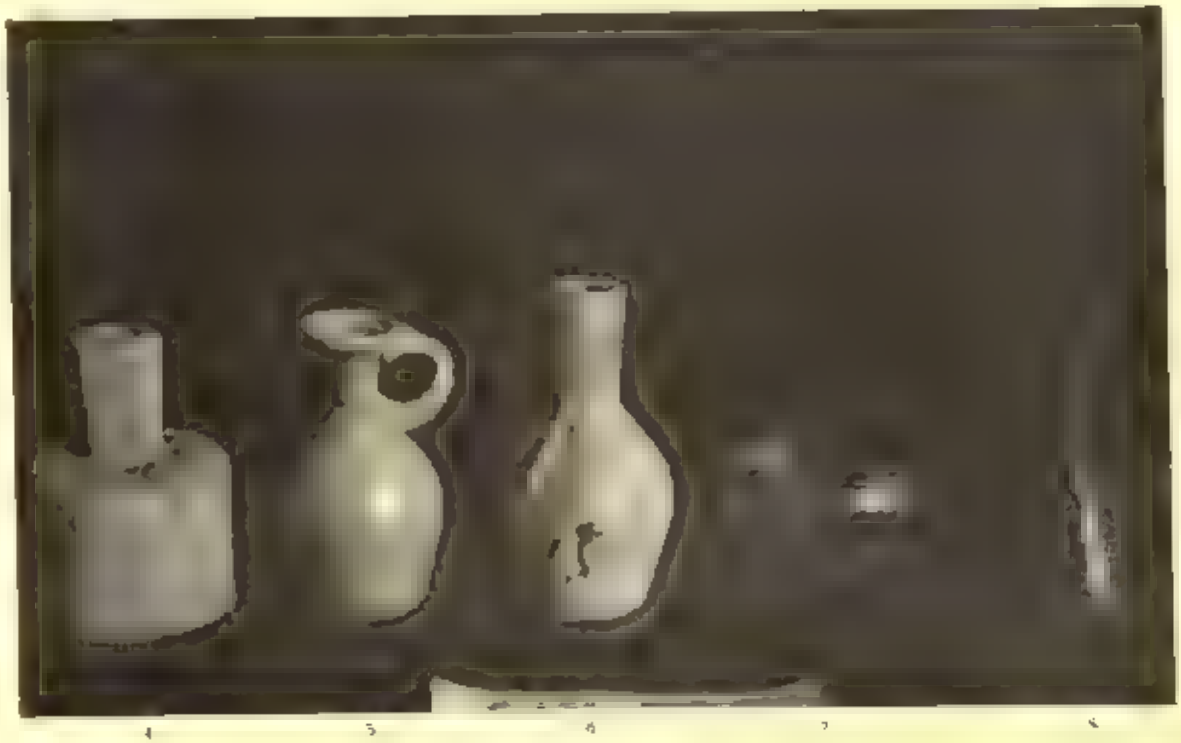

3 4 5 6 7

VERRES ROMAINS

trouvés en Égypte et en Syrie. Parmi les verres inédits, un flacon que j'ai décrit dans mon étude sur les verres de Samarra, comme étant un exemplaire unique, a été trouvé à Suse en plusieurs exemplaires, ainsi que ce flacon en verre mince, à col tubulaire et à fond en cul de bouteille, qui n'est pas rare à Samarra [8]. De ces deux localités, on connaît des flacons sphériques au col cylindrique tubulaire ou en forme d'entonnoir [9], des fioles prismatiques-quadrangulaires, cylindriques et fusiformes avec goulot en forme d'entonnoir [10], et des bouteilles cylindriques courtes et basses avec col tubulaire et fond en cul-de-bouteille (pl. LXXVIII, 2). Parmi les verres de plus grande dimension on trouve à Suse, comme à Samarra, des coupes cylindriques à parois minces et à bords droits ou courbes [11]. Une coupe, trouvée à Suse, en verre épais, de forme hémisphérique, à fond plat et muni d'un bouton central, est en tous points semblable à un verre trouvé à Samarra, dont l'origine persane ne saurait être contestable.

De formes plus spécifiquement persanes encore sont parmi les verres de Suse, trois vases à bords plus ou moins saillants (pl. LXXV, 1-3), une bouteille ovoïde à col court et large en forme de tonnelet (pl. LXXV, 6) et un pot cylindrique avec quatre petites anses percées sur l'épaule (pl. LXXV, 4). Tous ces divers objets de verre datent de l'an 900 environ ou de la première moitié du Xe siècle. On a dit et répété jusqu'à l'époque de verres d'un usage aussi spécial que les ventouses et l'entonnoir en verre verdâtre représentés en pl. LXXV, 5, et pl. LXXVIII, 8. Ce dernier verre est, pour autant que je sache, un spécimen unique, tandis qu'il existe de la ventouse non seulement un deuxième exemplaire trouvé à Suse [12], mais aussi de nombreux exemplaires trouvés en Égypte. Que ces verres aient servi de ventouses, nous le savons par des miniatures arabes du Bagdad du Xe siècle, ainsi que je l'ai démontré ailleurs [13], mais ce fait n'interdit pas de dater les ventouses de Suse de l'an 900 environ.

Parlant de verres d'un usage très spécial, qu'il me soit permis de citer

[8] Samarra, forme 29 (*Glaser*, Tafel 4).

[9] Forme 27 (Dieulafoy, *op. cit.*, t. III, p. 420, 421 et 422, fig. 302 et 303).

[10] Formes 19, 18 et 28.

[11] Formes 16-14. Deux autres verres (fig. 2-3 [prismatique]

[12] Forme 15.

[13] Formes 4 et 6.

[14] Forme 5 (Dieulafoy, *op. cit.*, p. 432, fig. 296).

[15] Cf. *Glaser*, p. 32, Tafel 2, 6.

[16] Dieulafoy, *op. cit.*, t. III, p. [illegible], fig. 2[illegible]

[17] Samarra, p. 15; *Glaser*, p. 28 et 33, Tafel 1, 16 et 2, 13 et 14.

comme un fait assez curieux qu'on n'ait pas trouvé à Suse de lampes en verre, dont cependant tant de fragments ont été retirés des fouilles de Samarra ainsi que de celles de plusieurs autres endroits du Proche-Orient.

Pour finir avec les verres unis trouvés à Suse, citons encore une fois un flacon en verre très épais, à fond en cul de bouteille, dont la forme rappelle une trompette aplatie et renversée, à couleur ou bourrelet (pl. LXXVIII, 4). Le verre peu gracieux est chiqué en son genre, et par conséquent difficile à dater. On pourrait tout au moins le rapprocher de quelques flacons ronds trouvés par les Allemands à Ctésiphon, aux fonds de fouilles qui ont livré au jour un grand nombre de verres, le plus souvent très fragmentés et qui offrent beaucoup de rapports avec ceux trouvés à Suse et à Samarra. Parmi ces verres de Ctésiphon conservés au Museo Friedrich à Berlin, je mentionnerai également un petit flacon *unicum* en fait de décor, surmonté d'un bouton, tout à fait inconnu en Égypte, mais qui rappelle un exemplaire trouvé à Suse dont la surface présente une série de tores (pl. LXXIX, 9). Un décor semblable se voit à Suse encore sur le col en entonnoir d'une bouteille sphérique (pl. LXXIX, 7) et sur celui d'un flacon prismatique quadrangulaire. Ces deux flacons étant de types légers, on les plus haut comme appartenant à l'époque de Samarra. Plus difficile à dater est un flacon vert, de forme tubulaire et assez [illegible]. Le profil de ce verre très épais présente cinq ou six de ces tores ou bourrelets qu'on trouve assez fréquemment sur le col de flacons égyptiens et syriens d'époques différentes. — Nous retrouvons encore à Suse ce col sur deux petites bouteilles campaniformes : chez l'une, le corps est lisse, chez l'autre il est décoré d'impressions moulées en forme de rayon de miel. Un troisième spécimen, au col lisse, offre un décor analogue (pl. LXXVI, 7) que nous retrouvons entre autres à Ctésiphon et à Samarra[1]. Parmi d'autres verres décorés d'ornements moulés, on remarque à Suse des bouteilles et des coupes cannelées de formes décrites plus haut, et une partie d'une bouteille sphérique ornée de cercles concentriques en relief (pl. LXXVII, 6 et 7). Ce dernier, de type syrien quoique peut-être fabriqué en Mésopotamie ou en Perse, pourrait dater du X[e] siècle[2].

[1] *Samarra*, p. [illegible].

[2] Dieulafoy, *op. cit.*, t. III, p. 420, 421 et 448, fig. 293 et 294; Kisa, Tafel I [illegible]; *Glaser*, Tafel 3, 5a et 6b, 9, 17 et 14, 3.

[3] *Samarra*, nos 158-1[illegible].

[4] Cf. *Glaser*, Tafel I [illegible] 22 et 18, 1[illegible].

La verrerie estampillée est représentée à Suse par des verres monéliformes de type égyptien, dont les inscriptions coufiques n'ont malheureusement pas encore été déchiffrées [1], et par des vases décorés sur les deux faces de la paroi avec des ornements bleuâtres obtenus par une sorte de gaufrage. Les lignes verticales de ces ornements sont parfois formées d'une série de points ou de virgules, produits au moyen d'un instrument dentelé. Ces techniques sont certainement d'origine égyptienne, mais elles ont été copiées en Mésopotamie et en Perse. Les trois fragments de coupes cylindriques présentant ce décor, trouvés à Suse, ne se distinguent en rien de leurs prototypes égyptiens, de sorte que l'on pourrait être tenté de les classer comme étant des importations. Parmi leurs ornements, cités au regard d'un second soufflage, on remarque le cercle, le carré double et le fleuron (pl. LXXIX, 11-14). Les verres comme la plupart de ceux que j'ai encore à décrire, sont certainement du IXe siècle.

Le même décor a dû inspirer l'artisan persan qui a gravé à la meule les ornements rectilignes d'une bouteille cylindrique trouvée à Suse (pl. LXXIX, 8). D'un type persan plus prononcé et probablement du Xe siècle, est un gobelet fragmentaire de forme peu gracieuse, mais assez rare, dont la panse est entourée d'une bande à ondulations (pl. LXXVIII, 1). Un fragment de coupe avec les disques à ombilic et des gouttelettes opposées dans les intervalles (pl. LXXX, 2), offre beaucoup d'analogie avec la coupe de style sassanide décrite plus haut (pl. LXXX, 1) comme avec certains verres trouvés à Samarra [2]. Un gobelet de Suse, aux ornements gravés dans des champs réservés l'un doublage vert (pl. LXXVII, 5), doit être de fabrication mésopotamienne ainsi qu'une coupe cylindrique de la même technique, provenant de Samarra, et des fragments trouvés en Égypte [3].

Une coupe cylindrique ornée de cônes verticaux, taillés au dessus d'une rangée d'entailles carrées (pl. LXXX, 6 — un des plus jolis spécimens en verre trouvés à Suse — ressemble à certains verres provenant tant de Samarra [4] et de Ctésiphon que de la Perse et de l'Égypte. Rien ne nous empêche de

[1] Cf. *Samarra*, p. 45 et suiv., et *Glaser*, Tafel 16-18.

[2] Nos 222 et 230.

[3] *Samarra*, n° 187, p. 57, et *Glaser*, Tafel 58, 20 et 60, 9.

[4] N° 243.

[5] *Glaser* Tafel 54, 2 et 55-22.

regarder cette coupe comme étant d'origine persane bien que vraisemblablement inspirée par des prototypes mésopotamiens, mais il n'est pas impossible qu'à leur tour ces dernières aient été inspirées tant par la verrerie de Tyr que par celle du style sassanide qui, à une époque beaucoup plus reculée, s'est développé au contact d'influences syriennes et peut-être byzantines. On n'a pas trouvé à Suse de verres musulmans grêles et taillés des types purement syriens qui ne sont pas rares à Rayy et en Mésopotamie. Dans cet ordre d'idées il y a également lieu de mentionner qu'il n'a pas été trouvé à Suse de verres d'application de cette époque, lesquels sont si répandus en Syrie.

On a trouvé à Suse des verres dont toute la surface, y compris le col, est taillée à facettes. Le plus intéressant de ces verres est une bouteille dont les arêtes entre les facettes, placées sur deux rangées alternantes, forment un zigzag autour de la panse (pl. LXXVIII, 6). On peut voir des facettes plus simplement une coupe cylindrique, sur une bouteille de même forme (pl. LXXVIII, 4 — Un type commun en Égypte et en Perse — et sur une toute petite balustre (pl. LXXIX, 2) dont deux exemplaires semblables ont été trouvés à Samarra[2]. Cinq autres petits flacons taillés ou gravés peuvent avoir été importés d'Égypte comme récipients d'essences précieuses[3]. Un de ces flacons, dont dater de l'an 800 environ (pl. LXXIX, 5)[4], un autre du IXe siècle (pl. LXXXIV, 6)[5] et les trois autres de la première moitié du Xe siècle (pl. LXXIX, 3 et 4)[6].

Le fragment d'un verre bleu, gravé à la main avec des incisions très délicates (pl. LXXVII, 2), appartient à une classe dont on ne connaît que des fragments qui ont été trouvés tant à Samarra[7] qu'en Perse, en Caucasie et en Égypte[8]. Cette classe, bien déterminée, est d'origine égyptienne, mais il semble que sa fabrication ait été implantée en Mésopotamie.

Il n'a pas été trouvé à Suse de verres perlés ou émaillés, en fait de verre de polychrome à pâte fusionnée, on a mis au jour des fragments d'anneaux, trop larges pour être des bagues et trop étroits pour être des bracelets[9], et le couvercle d'une pyxide cylindrique en verre de marbrure blanc, rouge, jaune

[1] *Glüser*, Tafel 58, 3 et 4.

[2] N^os^ 197 et 198 ; cf. *Glüser*, Tafel 58, 6.

[3] Dioscoride, *op. cit.*, t. III, p. 420, 421 et 432, fig. 295 et *Glüser*, Tafel, 58-60.

[4] Cf. *Samarra*, n° 183, et *Glüser*, Tafel 59, 9.

[5] Cf. *Glüser*, Tafel 59-62.

[6] N^os^ 251-259.

[7] *Glüser*, Tafel 50 et 51.

[8] *Samarra*, p. 106, note. — Leur matière fragile rend peu probable qu'on les aurait employés comme parure d'enfant.

t vert pl LXXIX, 10, qui pourrait être de fabrication antique mais dont l'origine musulmane n'est cependant pas invraisemblable [1].

On ne connaît pas à Suse de verres paraissant être postérieurs au X^e^ siècle. Le fait rapporté par Benjamin de Tudèle [2] qu'il aurait été fabriqué au XII^e^ siècle, aux environs de Suse, un sarcophage en cristal de verre destiné à renfermer le cercueil du prophète Daniel, paraît devoir rester dans le domaine de la fable.

Carl Johan Lamm.

[1] *Samarra*, p. 108 et suiv.

[2] *Géiger*, excerpt 100, p. 400 et suiv.

L'INVENTAIRE DES TAPIS DE LA MOSQUÉE YÉNI-DJAMI DE STAMBOUL

PAR

ARMÉNAG BEY SAKISIAN

La Mosquée Yéni Djami (*Mosquée neuve*), une des plus belles de Stamboul, a été bâtie dans la seconde moitié du XVI^e^ siècle par la sultane-mère Turkan Hadidjé, dont elle porte le nom. La Mosquée Validé que lui a également donnée

La mer venait autrefois battre les degrés de ce noble édifice, qui remonte comme conception, et partiellement comme exécution, à la fin du XVI^e^ siècle, mais qui ne fut achevée qu'en 1663. Des appartements impériaux sont attenants à la mosquée, qui a été inaugurée le 30 octobre 1665. La sultane-mère qui avait été régente pendant la minorité de son fils, Mehmet IV, avait fait meubler la mosquée, les appartements impériaux et les dépendances. Les tapis de Perse, de Turquie et d'Égypte tiennent la plus grande place dans cet ameublement. Antoine Galland écrit en mars 1672 que Validé Djami est « tapissé de beaux tapis, mais principalement dans les galeries d'alentour et dans l'appartement du Grand Seigneur et de la Validé, qui y vient, lesquels sont excellemment beaux et d'un prix qui n'est pas médiocre [1] ».

Le musée de l'Evkaf de Stamboul conserve deux inventaires, le premier se rapportant aux objets des appartements impériaux de mosquée (1665) antérieurement par conséquent de quelques mois à l'inauguration, et le second relatif aux tapis de la mosquée et de ses dépendances, de janvier 1674 [2].

Le premier mentionne aussi trois en toiles soumaches, quelques tapis. Ceux énumérés dans le document de 1674, auquel est consacrée cette notice, sont au nombre d'une centaine et c'est le mot *kouffé*, dimension usuelle de *kofa*,

[1] *Journal d'Antoine Galland*, publié et annoté par Ch. Schefer, t. I, Paris, 1881, p. 79.

[2] J'ai dit quelques mots de ces inventaires en 1916 dans une causerie sur les sources turques d'un orientaliste établi à Hongrie et à Constantinople, *Turan*, Budapest, avril 1918, p. 240.

qui sert à les désigner dans le sens absolu de tapis, acception d'ailleurs constante dans les anciens documents turcs. Ainsi ce terme est appliqué par l'inventaire aux plus grands tapis, et on rencontre même l'expression grand *Kalitché*.

J'ai indiqué ailleurs [1] qu'un auteur arabe, antérieur au XIIe siècle, donne comme origine du mot *kali*, qui a dans tout l'Orient musulman le sens de tapis velu ou roulé, l'ancien nom de la ville d'Erzeroum, *Karkara*, où de grands tapis étaient tissés [2]. *El Kali* existe d'ailleurs comme ethnique, ce qui confirme cette étymologie.

La description des tapis est suffisamment circonstanciée dans notre inventaire. La provenance, les dimensions, la matière, le type, le décor, quelquefois les couleurs, sont indiqués [3].

Un grand nombre de tapis sont désignés comme persans et ce sont de beaucoup les plus importants. Aussi en l'absence de spécification d'origine dans mon analyse je sous-entends qu'il s'agit de tapis de Perse.

En dehors de quelques *Kétché* [4] de Salonique les tapis turcs figurent sous la dénomination uniforme d'Ouchak, englobant toute une série de tapis dits *mihrab* [5] sont attribués à l'Égypte [6].

[1] *Les tapis à dragons et leur origine arménienne*. *Syria*, 1938, p. 241.

[2] Cette dénomination a dû précéder naissance entre le milieu du VIIIe siècle, qui marque la conquête par les Arabes de la métropole arménienne, et le milieu du XIe, époque à partir de laquelle elle est occupée par les Seldjouks et porte le nom d'Erzeroum.

[3] L'*Encyclopédie de l'Islam* dit au sujet du philologue arabe *al-Kali* Abu Ali Ismail, originaire de Manazgird : « En 913 s'étant rendu à Baghdad en compagnie de gens de la ville de Kal'kala, il fut enfermé avec eux et surnommé al-Kali » (Article de Max. Ben Cheneb).

[4] Le Musée de l'Evkaf possède un tapis provenant de la loge impériale (*maqfil*) de Yéni Djami, n° 204, qu'il serait intéressant d'identifier d'après l'inventaire.

[5] A côté du mot *Kalitché*, l'expression *Kétché*, feutre au sens propre, mais qui s'entend aussi de tout tissu de laine, quel qu'en soit la terre, est quelquefois omise. Les *Kétché* mentionnés sont le plus souvent de Salonique, mais on rencontre aussi la spécification de *Kétché* persan. C'est comme synonyme de *Kalitché* que *Kétché* est certainement employé, un passage de l'inventaire des tapis ne laissant aucun doute à cet égard. D'ailleurs Evliya Tchélébi décrivant le défilé, en 1638, des corporations devant le sultan Mourad IV, dit que les marchands de tapis exposaient sur des voitures des *Kalitché* de Salonique, d'Ouchak, de Koula, d'Égypte et d'Ispahan. *Livre des Voyages* (en turc), I, p. 646.

[6] Le *mihrab* est la niche des mosquées qui est orientée vers la *Kâba*, et dont les tapis de prière, *seldjade*, reproduisent l'arc.

[7] On sait que le sultan Mourad III a transmis le 7 octobre 1585 au gouverneur d'Égypte l'ordre d'envoyer d'urgence à Constantinople une douzaine de maîtres tisseurs en tapis, nommément désignés et dont la présence à la cour

Par *tapis de Smyrne* sont visés, suivant toute vraisemblance, les « rudes tapis fabriqués par les Vlaques de Macédoine avec les longues laines de leurs moutons » et dont le principal centre était le port d'exportation.[7]

Durant le XVII[e] siècle, Ouchak est un grand centre de fabrication des tapis turcs. Cette situation s'est maintenue au siècle suivant.

Aussi en 1720 un ordre impérial aux autorités d'Ouchak prescrit de hâter le tissage des tapis destinés à la chambre du Vieux-Sérail où sont conservées les reliques du prophète Mahomet qu'on affectionne, à l'exclusion des commandes pour l'Égypte et le commerce, tous les ouvriers habiles.[8]

En 1761 les tapis destinés à la Mosquée Laleli sur le point d'être achevés, sont également comparés à ceux de la région d'Ouchak. La spécification qu'ils doivent être sans *mihrab* (niche indiquant la direction de la prière) et d'un dessin fourni.[9]

Le caractère sacré de cette partie du Vieux-Sérail, et ce fait que la mosquée Laleli avait été construite par le sultan Mustapha III sont une preuve de la position prépondérante des ateliers de tissage d'Ouchak et de ses environs.[10]

Pour ce qui est des tapis d'Égypte, il s'agit, comme l'indiquent aussi leurs

était jugée nécessaire, avec trente *kantar* quintaux de cordes de couleur pour tapis. Ahmet Refik, *La vie à Stamboul au XI[e] siècle de l'hégire*, Constantinople, 1333 (en turc), p. 87, document n° 84.

Sans parler des fleurs naturalistes turques ni des motifs persans qui décorent les tapis ottomans attribués à une fabrique impériale, ce texte, comme sa date, n'autorise en aucune façon l'affirmation que la manufacture de la cour de Constantinople ait été fondée par des artisans égyptiens. F. Sarre et H. Trenkwald, *Anciens tapis d'Orient*, 1927 et 1929, vol. I, p. 13, note 15, et vol. II, p. 14-15.

[7] M. Jacques Ancel, dans sa thèse sur la *Macédoine* (Delagrave 1930), parlant du trafic de Venise avec Salonique, sous la domination turque, dit que Venise y achetait ces tapis appelés *Izergui* par les Grecs (en roumain *cergi*).

[8] Ahmet Refik, *La vie à Stamboul au XI[e] siècle de l'hégire*, Constantinople 1930, en turc), p. 88, document n° 119.

[9] *Ibidem*, p. 201, document n° 244.

[10] Keutahia était aussi, au XVII[e] siècle, un centre de fabrication de tapis, comme cela résulte d'un ordre curieux du Divan impérial qui peut aider à dater un certain type de tapis d'Anatolie. Il est de 1610 et fait défense aux ouvriers de cette circonscription, conformément à une consultation du Cheikh-ul-Islam, de représenter sur les tapis de prière des *mihrab*, la Kâba ou des inscriptions, déclarés contraires à la loi musulmane, et enjoint de se conformer aux anciens usages. Dans les considérants de l'ordre, il est dit que ces tapis de prière sont vendus à des mécréants. Ahmet Refik, *La vie à Stamboul au XI[e] siècle de l'hegire*, Constantinople, 1931 (en turc), p. 43-44, document n° 88.

dimensions, de grands tapis de prière pour mosquée qui multiplient des *seddjad*[1], de manière que la place de chaque fidèle est marquée. Le plus grand d'entre eux, qui mesurait 11 coudées sur 7 coudées 16 pouces, ne comptait pas moins de 132 *mihrab* et le plus petit de 4 coudées 8 pouces, sur 4, avait 10 *mihrab* seulement. Dans cette série, qui comprend aussi deux Ouchak[2], ne figure aucun tapis persan.

Les tapis de soie sont spécifiés et même il est question dans un cas au moins, de tapis à fonges de soie. Le plus grand de ces tapis mesurait 24 coudées 4 pouces, sur 8 coudées 3 pouces.

Les termes techniques employés sont au nombre des indications les plus intéressantes fournies par l'inventaire. Les plus identifiables, grâce aux derniers volumineux parus de Sakisian[3], reconnaissent encore ces motifs sous leurs anciens noms.

Le *qoutab* est le motif central et on est en droit de supposer que l'inventaire vise non pas les tapis à bordure ornée de caractères coufiques et de rinceaux appliqués aux hampes de ces lettres, que l'on voit couramment sur les miniatures persanes du XV^e^ siècle[4], mais bien les tapis dont le champ même est décoré de ce motif et dont les peintures des manuscrits offrent plus d'un exemple à la fin du XIV^e^ et au cours du XV^e^ siècle[5].

L'inventaire mentionne quatre tapis persans avec décor à rinceaux dont l'un, en soie et à bordure blanche, était dans la chambre impériale, sur les trois autres placés dans la mosquée, un était tapissé et deux incomplets, ce qui semble confirmer l'un des traits des miniatures concernant la date des tapis de ce type.

Le *rumi* est cette feuille d'acanthe stylisée, l'orgueil byzantine comme son nom l'indique, et qui tient une si grande place dans la décoration musul-

[1] C'est le mot arabe *sidjn* qui est employé, comme synonyme du turc *archan*.

[2] Le Musée de l'Evkaf possède cinq tapis turcs à *mihrab* provenant de la Mosquée de sultan Sélim à Andrinople, ce sont les n^os^ 716, 723, 726, 736 et 738. Le plus grand et le plus beau de ces fragments qui est à décoration florale typique du XVI^e^ siècle turc, est à 9 *mihrab* et mesure 7 m. 80 sur 1 m. 30 [illegible].

[3] C'est le mot *Abrischam*, fil de soie, qui est employé pour les désigner.

[4] Voir Arthur Upham Pope Sakisian, *La Miniature Persane du XII^e^ au XVII^e^ siècle*, fig. 60, 134 et 42 ainsi que F. R. Martin, *Miniature Painting and Painters in Persia*, pl. 54 et 91.

[5] Voir F. R. Martin, *op. cit.*, pl. 47, 48 et 94, ainsi que Arthur Upham Pope Sakisian, *op. cit.*, fig. 43 et 44.

mane. En dehors du tapis dont il est question plus bas, deux autres, en soie, sont mentionnés, l'un sur fond gros bleu, à *rumis* très bas, l'autre sur fond orange.

Le *boulout*, en turc « nuage », est le nom du *tchi* chinois, mais les enlumineurs de Standoul ne soupçonnent même pas aujourd'hui qu'il représente un nuage stylisé. Un tapis de soie de 23 coudées 4 pouces, sur 6 coudées 3 pouces, est donné comme à décor de *boulout*.

Le *sarv* est une grande feuille incurvée et dentelée employée surtout au XVIe siècle. Un tapis de soie persan, rose clair, à franges de 9 coudées et demie sur 4, est à décor de *sarv*. Cette teinte *qul-pakhi* doit correspondre à la couleur *aurore*, de l'inventaire presque contemporain du cardinal Mazarin. On peut se demander si le tapis de Vienne-Ujazdow n'était pas du type dit Polonais. Dans la tribune impériale, sous le trône, était étendu un tapis persan rouge à décor de *sarv* de 9 coudées, sur 3 coudées 3 pouces. Un autre tapis qui d'après sa description devait être identique à ce dernier, était en soie.

Cinq tapis sont décrits comme ayant un décor de platane (*tchinar*). Je ne connais pas en matière de décoration de sous technique à ce mot, et c'est cet arbre même, dont la miniature persane a connu au XVIe siècle, une représentation typique, qu'il faut chercher à identifier. Le tapis du XVIIe siècle, dit des quatre saisons, provenant du sanctuaire de Meshhed et qui a figuré à l'Exposition d'Art Persan de Londres n° 517 du Catalogue [1], en offre un exemple caractéristique.

Près du trône, dans la tribune impériale, se trouvait une paire de tapis à décor de platane et à bordure bleue, de 11 coudées sur 3 et demie, et un petit tapis en soie de même décor. Un autre tapis en soie était à bordure rouge et décor de platane sur fond noir. L'inventaire ajoute que le dessin en était très fin et qu'il mesurait 8 coudées 9 pouces sur 4 coudées et demie. Un cinquième, également de soie, était gros vert [2] sur fond rose clair, et mesurait 9 coudées et demie, sur 3 coudées 20 pouces.

Voir pour ce mot et les suivants, Anas Sakisian, *La Reliure turque du XVe au XIXe siècle*, Revue de l'Art, mai 1927, p. 278-281 et fig. 4.

[1] Reproduit par le *Persian Art Number* du *Times* du 5 janvier 1931. Voir aussi Kendrick et Tattersall, *Hand-woven carpets Oriental and European*, Londres 1922, pl. 2, un tapis de jardin.

[2] *Nefti*, couleur de naphte.

Il est curieux que le lotus chinois, qui tient une si grande place sur les tapis persans et que l'on appelle *hatayi* ou « Cathay », ne figure dans la description d'aucun tapis. L'inventaire des meubles mentionne seulement, dans les appartements impériaux, un vase à lotus chinois de fils d'or[1].

Un tapis persan, placé près du *mihrab* de la mosquée, était « de cor de roses (*gul*) rouges. Il faut supposer qu'il s'agit de roses stylisées. La bordure était gros-vert et le milieu à *rouus*. Il mesurait 12 coudées 8 pouces sur 5.

Enfin le terme *chemsé*, de soleil dans le sens de médaillon central, est employé plus d'une fois. Un tapis persan rouge et jaune, placé près du *mihrab* de la mosquée, était à médaillon central long de 4 coudées 20 pouces, large de 3 et demie environ. Un tapis d'Ouchak avait une bordure à médaillons.

L'inventaire des tapis de la mosquée Yéni-Djami, dont j'ai essayé de donner une idée aussi exacte que possible, fait regretter que des documents analogues, d'un siècle ou deux plus anciens, n'aient pu encore être étudiés.

Arménag Sakisian

[1] *Tel* peut s'entendre aussi de fils d'argent.

BIBLIOGRAPHIE

Ephraim A. Speiser. — **Mesopotamian Origins.** *The basic population of the Near East.* 1 vol. gr. in-8°, 198 pages. Philadelphia. University of Pennsylvania Press, 1930)

Cette brillante étude sur le peuplement de l'ancienne Mésopotamie présente plusieurs théories nouvelles.

E. Speiser adopte le terme de Japhétite, proposé par Marr, pour désigner des éléments de population non définis en contact avec l'Anatolie et qui auraient eu, dans l'éclosion de la civilisation, un rôle prépondérant en apportant le métal du Caucase. Cette famille ethnique qui, de l'Anatolie à l'Élam et aux plaines du sud, constitue la race Alpine, posséderait un centre commun à l'Anatolie et à la Caspienne et aurait comme descendants les Hourriens et les Élamites; sa langue serait en relation avec celles du Caucase moderne; sa culture se manifesterait dans l'art du métal et dans la poterie peinte.

On remarque l'usage régulier du métal qui, dès la première période énéolithique (Suse I), accompagne la plus ancienne céramique peinte; les rapports de cette céramique avec celles d'autres sites de Mésopotamie et d'Asie ne peuvent être dus au hasard; le point le plus à l'ouest est Tell Zeidan, en Haute Syrie, et cet ensemble de faits impose une unité de base. Le Caucase, pris comme centre du métal, n'implique pas forcément que les Proto-élamites aient importé de là leur civilisation qu'ils peuvent très bien avoir développée sur place; ils étaient apparentés aux premiers habitants d'Our dont les objets de métal offrent des types plus avancés que les leurs.

La civilisation de Suse I a ouvert la voie à d'autres, notamment à celle de Suse II — II[e] période énéolithique — qui, d'après E. Speiser, correspond à l'arrivée des Hourriens. La civilisation de Suse II plus développée, avec une écriture semi-pictographique, apparaît aussi à Fara et Djemdet-Nasr où le système de numération décimal n'est pas sumérien, contrairement à celui de la première dynastie d'Our. A Suse, les similitudes entre la I[re] et la II[e] périodes énéolithiques démontrent qu'il s'agit de races de même origine dont le lieu de dislocation serait, selon l'auteur, dans le nord, entre la mer Noire et la Caspienne, centre qui aurait pu avoir des rapports avec le groupe Alpin-Méditerranéen de l'ouest et avec les peuples de l'Asie Centrale.

A la suite de Meyer et Poebel, E. Speiser s'appuyant sur les constatations qu'il a faites à Gawra, au nord de l'Iraq, où, au-dessous du strate suméro-accadien, il

trouve un strate sémite, sans aucun reste sumérien, conclut à la priorité des Sémites sur les Sumériens.

Les deux civilisations, Sumer et Accad, en seraient pénétrées dans les détails cultuels. La sumérisation du nord de la Babylonie n'aurait été que superficielle, mais l'importance de l'influence sumérienne demeure indéniable. Ce sont ces deux nouveaux éléments ethniques, les Sumériens et les Sémites, qui auraient dépossédé et désuni la première population de la famille des Proto-Élamites à laquelle appartiendraient les tombes prédynastiques d'Our, qui sont pré-sumériennes. Les Sémites arrivèrent après les Hourriens et avant les Sumériens; la céramique de Suse I disparut en Mésopotamie avec l'arrivée des Sumériens; ceux-ci ne s'établirent en Sumer que vers l'époque de Mesannipadda, tandis que les Hourriens et les Sémites demeurèrent en Accad, où les noms géographiques et les noms propres sont hourriens, dès la première dynastie de Kish. En Sumer, l'élamite fut remplacé par le sumérien ou bien la population a adapté à sa propre phonétique un dialecte sumérien : les noms de lieux pré-diluviens terminés en -ak ou -r, seraient d'origine élamite et les différences entre les dialectes sumériens, l'Emesal et l'Emeku, rendent plausible une influence de la population originelle de la région.

Le pays de Sumer, en Sumérien : « KI-EN-GI(R) », en accadien : « Sumer », aurait reçu des Pre-Sumériens ce nom sous la forme : « Ĝemer ».

Quant aux Hourriens qui, selon les Sumériens, étaient situés entre Goutioum et Amourrou, région à laquelle ils avaient donné le nom de « Subir », en accadien : « Subartu », et qui comprend alors tout le Nord de la Mésopotamie (ce nom de Soubarton à l'époque de Hammourapi est identifié avec Assour et dans les lettres d'un gouverneur de Byblos, Soubari est également un des noms du Mitanni, ce sont les Hittites qui ont dû leur donner leur nom originel : « Ḫurri ». Il se rapprocherait du terme égyptien : « Hur », qui remplace celui de Retenou pour désigner la Syrie et la Palestine. On le compare aussi au nom des Horites de Palestine. On adopte donc ce nom de Ḫourri pour la population qui a formé le fond de population avant l'arrivée des Sémites. En identifiant la ville que l'on trouve dans un texte sous le nom de : « Halman » avec « Halap » (Alep) et celle nommée « Damaṣqa » avec Damas, on constate alors que les deux principales villes de Syrie ont des noms non-sémites qui peuvent se comparer avec les éléments hourriens des tablettes de Qatna et avec le nom hourrien Akiḫuni des tablettes de Ras-Shamra. L'auteur s'est trop avancé en supposant que la langue de Ras-Shamra était Japhétite; nous savons maintenant qu'elle est sémitique. D'autre part, les noms propres des tablettes cappadociennes, les noms de villes des tablettes proto-hittites de Boghaz-Keui et les noms communs aux proto-hittites, aux Cassites et aux Élamites établissent que ces peuples ont eu des relations étroites entre eux. Il en résulte donc, selon le savant orientaliste, que les deux grands groupes qui ne sont ni sémites, ni sumériens : les Hourriens, à l'ouest, et les Élamites, à l'est, ont eu un lieu commun et que les Élamites, les Gouteens et les Loulouboens doivent être originaires de la Caspienne.

En étudiant un fragment hourrien de l'épopée de Gilgamesh, E. Speiser compare, non sans témérité, le nom du héros Nahmoulel avec Noé et il suppose que les noms des Patriarches, d'une part, et les noms des dix héros pré-diluviens babyloniens, de l'autre, qui ne sont ni sémites, ni sumériens et qui diffèrent les uns des autres, pourraient avoir été empruntés par les Hébreux aux Hourriens qui les avaient précédés en Palestine.

Il conclut que les éléments japhétites ont formé la plus ancienne population d'Asie Antérieure, [illegible] les Hourriens dans [illegible] la base sur laquelle les envahisseurs sémites et sumériens, puis indo-européens, ont construit. Cette population primitive à laquelle on doit l'art du métal et la poterie peinte aurait marqué de son empreinte la toponymie.

La lutte entre la population indigène et les envahisseurs suméro-accadiens se manifeste, à plusieurs reprises, dans l'histoire, à la Ire dynastie d'Our, à la dynastie d'Agadé avec les Gouti, à la IIIe dynastie d'Our, enfin avec l'arrivée des Cassites. Mesannipadda, Sargon, Hammourapi n'ont pu dominer que peu de temps et leurs puissantes dynasties sont tombées régulièrement. L'auteur note encore que le nom de Lagash a une racine et une terminaison goutiennes et que la prospérité de cette ville sous les Gouti (dont la capitale Arak-di serait peut-être Agadé, à l'époque de Goudéa, ne serait pas accidentelle. En Assyrie, le père du premier gouverneur d'Assour porte un nom gouti.

E. Speiser s'appuie donc sur l'occupation de l'Assyrie par les Hourriens au second millénaire pour supposer qu'il en fut ainsi deux mille ans auparavant. Il pousse plus loin la comparaison et il retrouve encore dans l'occupation de la Mésopotamie par les habitants de la plaine et des montagnes, après la destruction de Ninive et de Babylone, le même tableau de juxtaposition de races qui se reproduit encore de nos jours avec les Arabes et les Kurdes. Les Kurdes appartiendraient à une même race originelle du Zagros que les Goutiens et les Loulloubiens. Nous aurions ainsi une représentation de la lutte séculaire qui s'est déroulée entre les montagnards du nord et les nomades du désert pour la possession du « croissant fertile ».

Ce livre a le mérite d'ouvrir des horizons nouveaux sur l'ancienne civilisation orientale, encore énigmatique sur plusieurs points; cependant les Sumériens demeurent les détenteurs d'une civilisation qui a pu fusionner avec d'autres éléments, mais n'en reste pas moins originale et géniale.

MAGGIE RUTTEN.

HENRI GAUTHIER. — **Dictionnaire des noms géographiques contenus dans les textes hiéroglyphiques. Tome VII. Indices et cartes.** Un volume in-4° de 98 pages. Le Caire, Société royale de géographie d'Egypte, 1931.

Ce tome VII termine le bel ouvrage qu'on doit à la science et au labeur de M. Henri Gauthier (1). Il permettra aux non-égyptologues de se reconnaître dans la variété des transcriptions hiéroglyphiques au moyen de l'index général. Sept

(1) Voir *Syria*, VI, p. 373; VII, p. 377; IX, p. 74, X, p. 67, XI, p. 403.

autres index ont été dressés pour les noms donnés en une transcription autre que l'hiéroglyphique. On doit remercier vivement M. Gauthier d'avoir mis à la portée du plus grand nombre un instrument de travail aussi utile.

R. D.

John Garstang. — **Joshua, Judges**. Un vol. in-8° de XXI et 423 pages avec 19 cartes, 12 plans, 11 figures et 73 planches hors texte. Londres, Constable, 1931.

En dehors de ses qualités propres, que nous examinerons ici, cet ouvrage marque une méthode nouvelle dans l'exégèse biblique. Alors que les commentateurs de l'Ancien Testament ne jettent qu'un regard distrait sur les résultats archéologiques, ici ces résultats sont mis au premier plan. A vrai dire, cela n'est devenu possible qu'après l'énorme travail philologique et critique qui s'est développé depuis un siècle. Mais aussi cela ne pouvait être utilement entrepris que par un savant ayant du pays et de ses antiquités la connaissance la plus intime. C'est précisément le cas du professeur J. Garstang, qui a dirigé pendant sept ans l'École archéologique anglaise de Jérusalem et le département des Antiquités en Palestine.

La chronologie adoptée — avec raison, croyons-nous, — qui reporte la conquête de Josué vers la fin du XV^e^ siècle et au début du XIV^e^, permet à l'auteur d'englober un espace de temps plus considérable qu'on n'a coutume et d'utiliser la documentation égyptienne depuis la XVIII^e^ dynastie. Un effort intéressant est tenté pour établir des synchronismes avec l'histoire d'Égypte : les périodes de repos pour Israël correspondraient à celles où le Pharaon rétablit son autorité dans le pays, et on suggère à ce propos que Shamgar Ben Anat pourrait être le chef syrien Ben Anat dont il est question sur un ostracon du Louvre au temps de Ramsès II. En tout cas, le rapprochement est curieux.

Riche en renseignements géographiques, topographiques et archéologiques, utilisant les appuis historiques fournis par les documents étrangers, l'ouvrage renforce le point de vue de l'école critique conservatrice. L'auteur admet bien que ces livres bibliques contiennent nombre de [illegible] n'existe pas sur la précarité de cette documentation, non plus sur l'opposition très nette entre le point de vue du livre de Josué et celui des Juges concernant la conquête de la Palestine. M. Garstang va jusqu'à penser que le livre de Josué et celui des Juges reposent non pas seulement sur une tradition poétique, représentée par le *livre du Yashar* et le *livre des Guerres de Yahvé*, mais encore sur des archives officielles. On admettra difficilement, sans un commencement de preuve, que des archives aient été instituées en Israël avant l'installation de la royauté.

L'illustration, établie uniquement avec des photographies prises par l'auteur, renouvelle la collection des vues qui sert généralement aux ouvrages sur la Palestine. Bien qu'à petite échelle, les reproductions donnent une idée très nette des divers sites ; de nombreuses cartes, judicieusement établies, facilitent l'intelligence du texte. Enfin un appendice fournit sur les localités historiques, sur leur identification et le résultat des fouilles,

des renseignements d'une remarquable précision, souvent appuyés d'un plan. Cet ouvrage, fruit d'une longue expérience, rendra les meilleurs services.

R. D

Alan Rowe. — **The Topography and History of Beth Shan** (Publicat. of the Palestine section of the Museum of the University of Pensylvania, vol. I). Un vol. in-4° de XXII et 62 pages avec 56 planches et un frontispice. Philadelphie, Pensylvania Museum, 1930.

G. M. Fitzgerald. **The four Canaanite Temples of Beth-Shan** (Publ. Palest. Section of the Museum Univ. Pensylvania, vol. II, Part II : *The Pottery*. Un vol. in-4° de 43 pages avec 11 planches. Philadelphie, Pensylv. Museum, 1930.

Ces deux ouvrages inaugurent brillamment les publications de la section palestinienne créée auprès du Museum de l'Université de Pensylvanie. Nous avons entretenu nos lecteurs à plusieurs reprises des importantes fouilles menées par M. Alan Rowe et une solide équipe d'archéologues sur le site de Bersan (1), qui commande le passage d'est en ouest, vers la plaine d'Esdrelon et la Palestine.

Les fouilles ont porté sur l'emplacement de l'acropole dénommé aujourd'hui Tell el-Ḥoṣn où neuf niveaux différents ont été reconnus jusque et y compris celui de Thoutmès III (1501-1447). A cette époque le temple cananéen était consacré à « Mkal, le maître de Beth-shan ». A l'époque de Ramsès II, M. Alan Rowe a reconnu deux temples, l'un au sud, dédié à Reshef (c'est probablement le temple de Dagon de I *Chroniques*, x, 10), l'autre au nord, celui de la déesse Antit (le temple d'Astarté (2), de I Samuel, XXXI, 10). Ces deux temples auraient survécu jusqu'au début de la royauté en Israël

On trouvera dans ce volume la description des deux temples, celle du *migdol* de l'époque d'Aménophis III, sans compter les constructions des époques plus récentes. Mais, en réalité, l'ouvrage de M. Alan Rowe ne se limite pas à la topographie, il reproduit et étudie nombre de monuments. Ainsi la fameuse stèle de Séti I^er^, datée de la première année de ce pharaon (pl. 41), la stèle de la neuvième année de Ramsès II (pl. 46), la statue assise de Ramsès III (pl. 31), et d'autres textes (3).

Les planches fournissent de nombreuses vues de ces installations, souvent reconstituées; elles reproduisent la plupart des morceaux égyptiens découverts, notamment la stèle égyptienne dédiée à Antit (déesse 'Anat), qualifiée de reine des cieux, ce qui évoque Jérémie, XLIV, 19. M. Alan Rowe relève que l'image de la déesse rappelle Astarté et il conclut que le dédicant égyptien n'a pas fait de distinction (p. 32-33) entre les deux déesses, ce qui est bien possible. On comparera la stèle mieux conservée du temple d'Aménophis III (pl. 68, 2). Le cylindre de serpeu-

(1) *Syria*, VII, p. 286; VIII, p. 1[illegible] X, p. 176 Mallon, dans *Syria* IX, p. 12.

(2) L'analogie des deux temples avec ceux de Baalbeck (p. 33, note 39) est mal appuyée par l'hypothèse de Thiersch qui n'est plus guère acceptée.

(3) A propos de Tyrqel (p. 31), évidemment près de Bersan ; cf. l'identification proposée dans *Syria*, XI, p. 403

tine découvert dans le temple sud du temps de Ramsès II et figurant ce roi, est d'un intérêt particulier ; mais le développement est mal présenté (pl. 34, 4 ; cf. p. xv). En réalité, nous avons le dieu local Mekal, qui tend la *khopesh* vers Ramsès II et qui, par ce geste, lui assure la victoire. Autrement dit, les figures sont affrontées, non adossées, et la disposition rappelle la stèle de Séti Ier, découverte à Tell Nebi Mend par Pézard.

Le champ de comparaison de la hache (pl. 33) dite hittite, de l'époque d'Aménophis III, est aujourd'hui si étendu vers l'est qu'il est prudent de laisser en suspens la question d'origine (1). De même pour les curieux sarcophages anthropoïdes dont les similaires ont été trouvés dans le delta du Nil (XVe-XIIe siècles av. J.-C.).

Le travail de M. G. M. Fitzgerald consiste en une publication soignée de la céramique des différents niveaux. Les divisions adoptées correspondent aux derniers temps de la XVIIIe dynastie, à l'époque de Séti Ier, à celle de Ramsès II, puis sont groupés, à cause du mélange des strates, les produits de la fin des Ramessides, hellénistiques et romains.

R. D.

C. Toussaint. **Les Origines de la Religion d'Israël. L'Ancien Jahvisme.** Un vol. gr. in-8° de 384 pages avec 24 planches. Paris, Paul Geuthner, 1931.

L'auteur expose les résultats auxquels a abouti le long travail de la critique biblique sans oublier le rôle de l'archéologie qui, dans l'ensemble, est venue confirmer les conclusions obtenues du seul point de vue philologique et critique, mais a apporté dans le détail mainte rectification.

Un large coup d'œil est jeté sur la religion des Sémites de l'Est (Babyloniens), des Sémites de l'Ouest (Amorrhéens et Cananéens) et des Sémites du Sud (Arabie) auxquels on rattache les Araméens.

La formation des légendes patriarcales est l'objet d'un exposé attentif. Il est remarquable que la critique abandonne de plus en plus l'hypothèse de Goldziher, Noeldeke, Ed. Meyer, etc., d'après laquelle les patriarches étaient d'anciens dieux, pour reconnaître que les Israélites ont emprunté les légendes des Cananéens (1) en adoptant les sanctuaires de cette population : « Les traditions relatives à ces fondations de sanctuaires n'ont pu provenir que de ces sanctuaires eux-mêmes... et c'est là même que les Israélites les ont recueillies. » Il faudrait ajouter que la migration des Abrahamites d'Our à Harran et en Syrie symbolise l'introduction des divinités chères à la IIIe dynastie d'Our.

M. Toussaint essaie de reconstituer la figure de Moïse, bien qu'il ne nous reste plus que des légendes, qui ont été habilement transformées par l'esprit monothéiste. Aussi la confiance que l'auteur met dans l'authenticité du décalogue ne se communique-t-elle pas à tous les lecteurs. L'œuvre de Moïse nous échappe parce que les rédacteurs postérieurs l'ont complètement dénaturée en projetant dans le temps les conceptions nou-

(1) Voir *Syria*, XI, p. 245 et suiv.

(1) M. Toussaint note justement le brillant exposé de cette thèse par M. Raymond Weill, dans *Revue de l'Histoire des Religions*, janvier-avril 1913.

velles qu'ils enseignaient. Le développement du Jahvisme est suivi dans cet ouvrage jusqu'en pleine époque royale.

M. Toussaint est très au courant des publications et des théories récentes. Il a même été attiré par les idées de M. Théo Bauer sur les Cananéens de l'est, dont on peut dire aujourd'hui qu'il ne reste rien.

R. D.

Anton Jirku. — **Geschichte des Volkes Israël.** Theolog. Lehrbücher sous la direction de Erich Seeberg. Un vol. in-8° de XII et 223 pages. Leipzig, Quelle et Meyer, 1931.

Auteur d'une intéressante annotation explicative de l'Ancien Testament, connue sous le nom d'*Altorientalischer Kommentar zum Alten Testament* (1923), le savant professeur de Breslau devait naturellement écrire une histoire du peuple d'Israël de cette façon serrée et bien informée qui le caractérise. Sa position est très conservatrice, au point que ses lecteurs ignoreront le grand travail critique de l'école de Reuss et de Wellhausen; ils sont mis expressément en garde contre les corrections que les savants modernes infligent au texte biblique (p. 14). Il est certain qu'on est allé trop loin en ce sens et qu'il convient, avant de songer à une correction du texte, d'être certain qu'on a épuisé tous les moyens de le comprendre sans cela. Il y aura profit à peser les arguments de M. Jirku quand il estime que les récits concernant les patriarches renferment des données anciennes, comme par exemple le nom divin El (p. 58). Cette dernière remarque est exacte; mais il aurait fallu citer El parmi les dieux cananéens de la page 48 et si nous sommes tout à fait d'accord avec le savant exégète sur la valeur de ces récits au point de vue de l'histoire des religions, c'est aussi que nous y voyons non à proprement parler des légendes israélites, mais des légendes cananéennes adoptées par les Israélites.

La discussion concernant *Genèse*, XIV, est particulièrement intéressante. Si le style de ce morceau tranche nettement avec celui des récits concernant les patriarches, c'est, au jugement de l'auteur, qu'il y a là des emprunts à un ancien document babylonien. Les données du texte renseignements parés de traits merveilleux. En somme, un morceau littéraire comparable au récit un peu analogue de l'expédition de Sargon d'Agadé en Cappadoce. Amraphel de Sin'ar ne serait d'ailleurs pas Hammourabi et Sin'ar ne serait pas la Babylonie, mais le pays de Sindjar. M. Jirku se range donc à égale distance de ceux qui considèrent *Genèse*, XIV, comme un *midrash* de basse époque, sans aucune valeur, et ceux qui tiennent ce chapitre pour proprement historique [1].

De même, concernant la date généralement admise de l'Exode à la fin du XIII^e^ siècle, il ne se dissimule pas qu'elle cadre mal avec la mention d'Israël dans la stèle de Mernephta; et il propose de sortir de cette impasse en supposant que toutes les tribus israélites n'avaient pas pénétré en Égypte et que quelques-unes étaient restées « im Lande ». Cela aurait demandé quelque développement, car c'est substituer une autre difficulté à

[1] Ce dernier point de vue est savamment développé par Dhorme, *Revue Biblique*, 1931, p. 506 et suiv.

celle qu'on résout. Pour M. Jirku, Jéricho ne fournit aucun point d'appui à une datation de l'Exode parce que cette ville n'a jamais été détruite par les Israélites pénétrant en Palestine.

Ces exemples indiquent assez que M. Jirku, quoique conservateur, n'aime pas les sentiers battus ; on aura profit à le lire et à discuter ses opinions.

R. D.

Chr. Blinkenberg et K. F. Kinch. — **Lindos. Fouilles et Recherches 1902-1914.** I. *Les petits objets*, par Chr. Blinkenberg. Un vol. de texte in-4° de XIII-775 pages et un vol. in-4° de 152 pl. Berlin, Walter de Gruyter, 1931.

Des deux savants associés dans l'exploration de l'acropole de Lindos (Rhodes), M. Kinch est mort en 1921 après plusieurs années de maladie, si bien que tout le poids de la publication a pesé sur M. Blinkenberg, qu'il faut remercier pour l'excellente contribution qu'il apporte, une fois de plus, aux études archéologiques.

Bien que les découvertes d'époque mycénienne aient été rares sur le site, M. Blinkenberg n'hésite pas à faire remonter à cette époque le culte de la déesse, connue sous le nom d'Athéna Lindia. L'île de Rhodes jette alors un vif éclat que renforce la récente hypothèse de M. Hrozny qui place là le centre de ces Akhkhiyava (Achéens) qui ébranlent la puissance hittite.

La grande activité de Lindos commence avec l'époque géométrique de l'âge du fer et, chose curieuse, elle semble due à la fréquentation de ce port par la marine chypriote. La quantité de statuettes chypriotes en pierre (n^os^ 1584-1857 ou en terre cuite n^os^ 1941-2100) est remarquable. On trouve là les types familiers aux artistes de la grande île à cette époque : cavaliers, porteurs d'offrandes, musiciens. Il faut y joindre des figurines en faïence égyptienne (n^os^ 1297-1299) soit de travail égyptien, soit d'imitation égyptienne et dans ce cas, à l'estimation du savant archéologue, fabriquées dans les ateliers chypriotes d'Égypte. Notamment toute une série de scarabées proviendrait de Naucratis.

Les *tridacna* gravés dont l'auteur avait déjà traité ailleurs[1] sont repris ici et complétés notamment par un fragment du Louvre (fig. 22). M. Blinkenberg maintient son opinion que ces coquilles gravées proviennent d'un atelier chypriote établi à Naucratis au VII^e^ siècle avant J.-C. Si ce décor n'était composé que d'éléments égyptisants, on pourrait se ranger à cet avis ; mais on doit remarquer que l'influence assyrienne y est prépondérante et il est difficile d'écarter la main-d'œuvre phénicienne comme l'avait déjà vu G. Perrot[2].

Quoi qu'il en soit, le rayonnement de Chypre jusqu'en Égypte, en Syrie et à Rhodes est un fait remarquable. De Chypre est parti l'usage des protomés de simples femmes suivant l'auteur, de déesses suivant d'autres, qui ont remplacé dans les sanctuaires et dans les tombes les figurines votives ; mais la vogue n'a été telle dans les pays ioniens que, de là, cet usage s'est répandu dans la Grèce propre, dans l'Italie méridionale, et jusqu'en Palestine.

[1] *Lindiaca*, II-IV, 1920, p. 3-31, cf. *Syria*, X, p. 278.

[2] Voir nos *Civilisations préhelléniques*, 2^e^ éd., p. 349 et suiv.

Constatant, à la suite de M. Pfuhl, que la lampe de l'époque mycénienne a disparu avec cette civilisation, M. Blinkenberg pense que les Grecs, au début de l'âge du fer, se passaient de lampes et, dans les cérémonies nocturnes, ne se servaient que de torches. La lampe fut de nouveau en usage sous l'influence de l'Asie ; mais les Grecs ont rapidement transformé cet ustensile en forme d'écuelle, par le rabattement des bords et en ménageant un orifice spécial pour la mèche. Ce type apparaît dès le début du VIe siècle.

La publication de M. Blinkenberg est, comme on le voit, tout autre chose qu'un sec catalogue ; les problèmes les plus divers y sont traités avec une connaissance approfondie des faits et aboutissants.

H. S.

JULES DOMAZE. — **Les premiers rapports des Romains avec les Parthes et l'occupation de la Syrie** (Extraits de l'*Archiv Orientalni*, III, p. 213-230). Prague, 1931.

Pour quel motif Pompée, en 64, annexa-t-il la Syrie ? Est-ce simplement, comme l'affirment les anciens, par ambition personnelle, pour se faire gloire d'avoir conquis un grand pays de plus ? Ou, comme nous l'avons suggéré (1), voulut-il empêcher les Parthes, dont les progrès étaient incessants, d'atteindre la côte de la Méditerranée [illegible] M. D. reprend [illegible] la question et examine en détail, par une discussion serrée des textes, quels furent les rapports des Romains et des Parthes depuis le premier traité conclu entre Sylla et Mithridate II, en 92, jusqu'à l'époque de Pompée. Il montre d'une manière convaincante que les Arsacides ont été surtout préoccupés de maintenir de bons rapports avec la puissante République, dont les généraux abattaient Mithridate Eupator dans le Pont et Tigrane en Arménie. Ils s'entendent avec Sylla ou Lucullus pour fixer à l'Euphrate leur frontière, et s'y tiennent. Jamais, à cette époque, on ne les voit élever de prétentions sur la Syrie ou tenter de profiter des occasions d'intervenir que leur offrait l'anarchie de ce pays. D'autre part, les Romains alors n'avaient guère de considération pour les Parthes, et ne les croyaient pas plus redoutables que les autres peuples d'Orient qu'ils avaient soumis. Pompée ne fut donc pas guidé dans sa politique par la crainte d'une invasion iranienne. Ce qu'il voulut, M. D. l'avait déjà indiqué précédemment et il précise ici les faits, ce fut détruire les derniers repaires des pirates sur le littoral syrien et assurer au trafic dans la Méditerranée orientale une sécurité favorable aux intérêts financiers de Rome.

Si tel a été véritablement le seul but de Pompée, on peut dire qu'en annexant la Syrie, il a écarté un péril qui se serait bientôt infiniment aggravé. La victoire retentissante que les Parthes remportèrent en 54 sur Crassus révéla aux Romains, comme à eux-mêmes, quelle était la force de leurs armées, et en 38 la malheureuse expédition d'Antoine devait confirmer leur réputation d'invincibilité sur leur propre territoire. Bientôt après le désastre de Carrhae, on vit les Arsacides franchir l'Euphrate et, en 40, ils occupèrent pendant au moins un an la Syrie. Si

(1) *Feuilles de Doura*, p. XXVIII

une grande puissance hostile ou du moins rivale avait pu se maintenir sur la côte de Phénicie en face des Romains, ceux-ci auraient couru le danger de voir à tout instant coupées leurs communications maritimes. Tout le développement économique de l'Empire repose sur ce fait que la Méditerranée était devenue un lac romain et que les flottes romaines y maintenaient l'ordre et la paix. Si la navigation dans les eaux de l'Égypte et de l'Archipel avait pu être troublée par un ennemi, maître des ports et des arsenaux phéniciens, Rome tôt ou tard, ne fût-ce que pour ne pas voir compromis son ravitaillement, se serait vue dans la nécessité de s'emparer de la Syrie. Pompée, en l'occupant, a certainement prévenu un risque immense, qu'il l'ait ou non prévu. Mais on a peine à croire que la politique romaine ne l'ait pas pressenti, et qu'en fixant aux Parthes l'Euphrate pour frontière, déjà Lucullus et peut-être Sylla n'aient point voulu les écarter du bassin de la Méditerranée, que Rome regardait comme son domaine propre. Si, de Sylla à Pompée, les « Rois des Rois » ont scrupuleusement respecté la limite qui avait été marquée à leurs incursions, et n'ont pas dépassé le fleuve malgré la faiblesse de leurs voisins syriens, n'est-ce point évidemment parce qu'ils savaient que Rome ne tolérerait pas leur intervention dans les affaires des derniers Séleucides et y verrait un *casus belli*? La Syrie, avant de devenir une province, était déjà dans la sphère d'influence de la République. Ainsi apparaît dès l'origine, si nous ne nous trompons, dans la politique du Sénat et des proconsuls, ce souci de tenir le grand royaume oriental éloigné des rivages du *Mare internum*.

Alexandre le Grand, après la bataille d'Issus, ne s'élança pas à la poursuite de Darius vaincu jusqu'au cœur de l'empire perse. Il commença par s'assurer la domination de la côte phénicienne et s'attarda au siège de Tyr. Il savait que les victoires les plus rapides ne seraient pas sûres tant qu'il n'aurait pas fermé au Grand Roi l'accès de la Méditerranée. Le même souci de leur sécurité imposait aux Romains la même politique à l'égard des nouveaux maîtres de l'Iran (1).

P. Cloché

E.-F. Gautier. — **Mœurs et coutumes des Musulmans**. Un vol. in-8° de 307 pages avec 24 gravures. Paris, Payot, 1931.

Au lieu de l'exposé didactique accoutumé, le savant professeur à la Faculté des lettres d'Alger a préféré offrir à ses lecteurs une étude de la civilisation musulmane (croyances, vie quotidienne, famille, État, pèlerinage) comparée avec celle de l'Occident. On ne sera pas surpris qu'il y trouve l'occasion d'affirmer son intime connaissance du sujet et aussi

(1) En même temps que ce travail important nous avons reçu de M. Dobiaš un commentaire très érudit de l'inscription gréco-palmyrénienne, publiée en 1930 par le Père Poidebard, et reprise par le P. Mouterde dans *Syria* XI, p. 105 et suiv. L'article paru dans la *Listy filologické* LVIII, 1931, p. 1-20 est en tchèque, mais il est suivi d'un résumé en français. L'auteur soutient l'identité de Volagésias, nommée dans ce texte *Olaeses*, et de Vologeserta (Pline, *N. H.*, VI, 26, 122). — Nous signalerons aussi ici, bien que ce travail ne touche pas à la Syrie, une importante étude de M. Dobiaš « Sur le livre illyrien d'Appien » Publications de la Faculté de philosophie de Prague, XV, 1930.

les ressources inépuisables d'un esprit pénétrant et original. Cette fois, il se risque hors de son domaine preferé, l'Afrique du Nord et le Sahara, où son œuvre est si marquante, pour pérégriner à travers tout l'Orient, en nous confiant ses impressions et en jetant sur le monde antique un coup d'œil d'ensemble sans trop d'egard pour les opinions reçues. Pourtant l'auteur n'a pas voulu se livrer uniquement au jeu de l'esprit et du hasard; il nous prévient à plusieurs reprises que son livre est « un travail d'erudition ». Nous devons donc le prendre pour tel.

M. Gautier a atteint son objectif qui etait de présenter dans le détail, mais en ne lassant jamais le lecteur, le problème de l'Islam. Il marque bien le caractère theocratique de la civilisation musulmane et comme quoi elle s'oppose à la pensée occidentale actuelle. On hésitera, toutefois, à souscrire à certains de ses aperçus « en fleche » et même sa thèse générale, pour ingenieuse qu'elle soit, n'apparaît pas entièrement fondée.

Certes, il n'ignore rien de l'époque brillante de l'Islam, ni les discussions philosophiques de Baghdad et de Cordoue; mais il n'en tient pas compte. Avec les faits actuels, les faits « vivants », recueillis généralement dans les milieux les plus rétrogrades, il defini une catégorie « Orient » qu'il oppose à la catégorie « Occident » et ce dualisme jouera dans l'histoire reconstituée par M. Gautier le même rôle mystique et explicatif que le bien et le mal dans le Mazdeisme.

L'antinomie est certaine, mais elle ne se résout pas par un concept de « géographie humaine ». Elle tient d'abord à la constitution du groupement humain très fermé que déterminent sous des noms divers, mais des causes assez semblables, le fanatisme ou le nationalisme. Quand l'hellenisme paraît devoir tout submerger, nous voyons les Sassanides réagir pour rétablir la civilisation achémenide. Plus tard encore la Perse réagira contre la domination et même la doctrine arabes.

Le fossé qui a séparé tout d'abord le Christianisme et l'Islam était de même ordre; mais il s'est creusé plus profondement encore quand, à partir notamment du XIVe siècle, la civilisation musulmane a rétrogradé vers la theocratie pure, alors que l'Occident essayait de s'en dégager pour franchir peu à peu toutes les etapes qui ont fondé la société laïque moderne. Si les Motazélites l'avaient emporté, l'Islam se fût engagé dans cette voie avant l'Occident et la predestination geographique qu'institue le savant auteur se fût trouvée en defaut. Ne l'est-elle pas aujourd'hui par l'aspiration vers la civilisation occidentale qui s'empara de l'Orient? Les événements, du moins en certaines régions du Proche-Orient, montrent bien la complexité du problème et renversent tous les systèmes.

Ce livre groupe une foule de renseignements utiles et il n'est pas surprenant que dans le nombre quelques-uns soient sujets à caution. « Tout l'art égyptien est religieux » (p. 21) est une formule excessive. « Toute la littérature hébraïque est religieuse » est une erreur. Avant d'entrer dans le canon biblique, le *Cantique des cantiques* était tout ce qu'on pouvait imaginer de plus profane. Il existait aussi des *Annales des Rois de Juda* et des *Annales des Rois d'Israël* qu'on ne peut compter comme littérature religieuse.

Les aphorismes avancés sur les Phé-

niciens ne sont pas tous à retenir non plus. De ce que leur littérature a disparu, parce qu'elle était généralement écrite sur papyrus et que ce dernier est irrémédiablement détruit par le climat de Syrie, il n'y a pas lieu de conclure hâtivement, en dépit du témoignage des anciens, qu'elle n'a jamais existé. Les découvertes de Ras-Shamra apportent, d'ailleurs, la preuve du contraire.

Le peu d'intérêt que les Phéniciens auraient porté à l'intérieur immédiat de leur pays, perpétue une erreur indéracinable parce que Maspero a eu la fâcheuse idée de l'emprunter à Renan. Et les déductions qu'en tire M. Gautier constituent une suite de propositions erronées, comme la naissance de la marine phénicienne qui serait fonction de la politique des empires orientaux. On admettra difficilement que la Chaldée et l'Égypte, pour « se jeter l'une contre l'autre, eurent besoin d'une marine » (p. 138). L'éminent géographe ne s'explique pas autrement qu'une côte aussi dépourvue de havres ait possédé une marine aussi célèbre. Si la géographie humaine se heurte à de tels paradoxes, c'est qu'elle les crée en oubliant que le propre de l'intelligence humaine est de vaincre la matière plus encore que de se plier à ses exigences.

Les besoins du commerce sont seuls à l'origine de la marine phénicienne. Les difficultés matérielles du chemin terrestre, son insécurité, ont de bonne heure incité les marchands phéniciens à instituer un cabotage le long de la côte. Nous avons même supposé que ce cheminement constant du sud au nord et du nord au sud avait révélé aux Phéniciens le point de repère que constitue l'étoile polaire. La navigation phénicienne de cabotage est maintenant bien attestée dès le début du IIe millénaire par les découvertes de Ras-Shamra.

M. Gautier se méprend s'il croit pouvoir déduire des travaux de Maspero et de M. Moret que « l'immortalité de l'âme a été découverte par l'Égypte pharaonique » (p. 114) comme « la vapeur ou l'énergie électrique ont été découvertes par les modernes ». La croyance à l'âme, et même à plusieurs âmes, remonte à des temps beaucoup plus reculés et elle existe partout. Pourquoi les Israélites auraient-ils été seuls à l'ignorer et que seraient-ce alors que la *néphesh* et la *rouah*? Encore une vieille erreur qui se perpétue.

Très justement, le savant auteur recherche l'origine des coutumes et mœurs islamiques dans l'ancien Orient; mais s'il était remonté aussi à l'origine de nos coutumes occidentales, il aurait souvent reconnu que les divergences, sur lesquelles il insiste, disparaissaient. Ainsi la « main de Fathma » était répandue dans tout l'Occident à l'époque de la Tène. En ce qui concerne le pèlerinage, l'ouvrage de M. Demombynes lui aurait indiqué exactement ce qu'il y a de préislam que dans cette pratique et l'on aurait évité de s'égarer chez les Himyarites.

Toutefois on aurait tort, et ce serait le contraire de notre intention, de donner trop d'importance à ces remarques. Nombreuses sont les observations judicieuses concernant le vêtement, la couverture des maisons en terrasse, la femme et la famille arabe, etc. Tout cela est vivant, suggestif et d'une lecture agréable.

R. D.

R. Dussaud, P. Deschamps, H. Seyrig. — **La Syrie antique et médiévale illustrée.** Un vol. gr. in-8° de XXII pages d'introduction, 160 planches en phototypie et 160 pages de texte. Paris, Geuthner, 1931.

La *Bibliothèque archéologique et historique*, éditée par le Service des Antiquités et des Beaux-Arts de la Syrie et du Liban, s'enrichit constamment d'importants ouvrages qui attestent l'activité dont la région placée sous le mandat français est le théâtre. Le premier volume date de 1921. Il y a peu de temps, nous signalions ici l'intérêt de la *Topographie historique* de M. Dussaud qui forme le tome IV (1[re] [illegible]) et le tome XVII avec ce nouveau et beau livre, abondamment illustré. L'introduction, due à M. Dussaud, donne un tableau géographique du pays et en fait ressortir les différences avec la Palestine. Elle passe ensuite en revue les différentes civilisations qu'on trouve superposées sur ce sol fertile, depuis l'époque sumérienne du troisième millénaire av. J.-C. jusqu'au XVI[e] siècle de notre ère. Elle nous donne aussi un utile résumé des travaux d'exploration poursuivis depuis le XVIII[e] siècle, avec la liste des emplacements fouillés et les dates des expéditions. Elle montre enfin que depuis douze ans les découvertes, en se multipliant, ont transformé l'aspect des musées et des collections lapidaires et décuplé les résultats scientifiques obtenus. Justice est aussi rendue aux chefs militaires, aux gouverneurs et aux administrateurs, à tous les bons ouvriers de cette grande œuvre française qui prouve une fois de plus le génie colonisateur de notre race.

A l'occasion de l'Exposition Coloniale le Haut-Commissaire a pensé que la publication d'un album soigneusement exécuté fixerait le souvenir et la physionomie de cette partie du monde dont nous avons la garde et serait accueilli avec faveur par un public devenu très curieux des choses d'Orient. Un commentaire savant et bref accompagne chacune des 160 planches. La disposition chronologique des objets, coupée par des vues pittoresques de paysages et de villes, permet de suivre dans le temps et dans l'espace toutes les particularités intéressantes de cette longue histoire. Trois auteurs se sont chargés de guider le lecteur dans cet agréable voyage : M. Dussaud pour l'antiquité orientale, M. Seyrig pour le grec et le romain, M. Deschamps pour le moyen âge. Le corps d'aviation militaire a rendu de grands services par les vues prises à haute altitude qui donnent des résultats impressionnants (1).

E. Pottier

L[t]-C[el] Paul Jacquot. — **Antioche centre de tourisme.** Trois vol. in-8°, 628 pages avec planches hors texte, croquis cartographiques et une carte. Antioche, Comité du Tourisme, 1931.

Le succès rencontré par le guide touristique de *L'Etat des Alaouites* du même

(1) Une seule et même observation *pro domo* mea. Je n'ai jamais dit que les vases mycéniens trouvés en Syrie (pl. 47) eussent été fabriqués à Rhodes. Je crois tout le contraire, car Rhodes dispose d'une argile particulière, rouge et micacée, qui n'est pas du tout celle de ces vases. Il en est de même pour les vases mycéniens trouvés à Chypre qui ne sont pas non plus chypriotes. Nous ne connaissons pas encore le centre de cette fabrication.

auteur, l'a incité à entreprendre un travail analogue pour Antioche et ses environs. Ces trois tomes fourmillent de renseignements inédits de tout ordre, non seulement sur les routes qui sont l'objet premier de cet ouvrage, mais encore sur la population et les ressources de chaque localité, son organisation et son histoire, l'orographie et l'hydrographie, le climat, les ruines de la région et même les événements militaires récents.

Le tome I débute par la description d'Alexandrette. On y trouvera de nombreuses reproductions des mosaïques découvertes par le P. Chaumis et dont le dégagement a été confié à M. Ploix de Botros. D'après une note de M. Anthoine en voici la liste : 1° Quatre déesses ; 2° Fleuve personnifié ; 3° Thermes avec Okéanos et Thétis ; 4° Deux Cupidons ; 5° Achille ; 6° Arachné ; 7° Vase et oiseaux ; 8° Amphitrite.

L'Amanus recèle des sites nombreux : Nargizlik, avec ses narcisses, Saouk Blouk, Attik, Beylan, les forteresses de Shalan Kalé et de Sari Saki, et vers le sud, Arsous dont la route pousse jusqu'à Bouroundi.

Nouvelles sont les indications fournies sur le Qara Sou qui prend sa source vers Islahiyé (Nicopolis) et se jette dans le lac d'Antioche, ainsi que sur le Lelshé, vaste coulée de lave qui n'est pas [illegible] avec le Ledja du Hauran. Le nom paraît être le même vocable [illegible] le pense le Colonel Jacquot, la route ancienne, venant de l'ouest, passait par le pont de Tana Ahmedin et non par le pont actuel de Mourad Pacha, il serait, en effet, indiqué de placer Yaghra près de Gaoul-Bachi, probablement à Kila.

Depuis deux ou trois siècles, par suite de l'incurie locale, le lac d'Antioche s'étale de plus en plus au milieu de la vaste plaine dite el-'Amq ou 'Amouq. Celle-ci compte 160.000 hectares, dont 9.000 hectares pour le lac et 22.000 hectares pour les marais. La valeur stratégique de cette plaine est marquée par le fait que la plupart des villages qui l'entourent succèdent à des villes fortifiées : Bagras (Pagrae), Kurik Khan, Darb Sak (Sochoi, Trapezac, Gundazil (site antique à identifier), Yaghra, Rihaniyé (Artah, Yeni Shir (Immae), Harim, Djisr el-Hadid le Pont-de-Fer des Croisés).

Le tome II est consacré à Antioche et à ses environs immédiats. La célèbre cité reprendra une vie nouvelle quand on aura amélioré le régime des eaux de l'Amq et qu'on aura rendu à la culture les marécages qui infestent la région. En dépit du scepticisme de l'auteur (p. 341-343), nous espérons que les fouilles de l'ancienne capitale des Séleucides seront entreprises prochainement. Elles marqueront la renaissance de la métropole chrétienne.

Le tome III décrit les routes, récemment établies, d'Antioche à Souweidiyé (Séleucie), d'Antioche à Latakié, d'Antioche à Derkoush et à Djisr esh-Shoghr, enfin d'Antioche à Alep et à l'Euphrate.

Le Colonel Jacquot suggère que le gouffre, dit Charybde, dans lequel, d'après Strabon, l'Oronte disparaissait pendant 40 stades, s'explique par le phénomène qui affecte, dans l'Oronte, mais les eaux du Rond s'enfonçant dans une fissure du Djebel Wastani. On dit que ces eaux ressortent dans le lit de l'Oronte vers Hammam Sheikh Issa (p. 417 et 580). Ce n'est pas le seul problème que pose cette région, encore mal explorée, qui s'étend

d'Apamée à Idlib ; nous la recommandons aux archéologues qui pourraient y séjourner.

Remercions le Colonel Jacquot de cet utile travail où il donne une description précise d'une contrée qu'il connaît bien.

R. D.

Rastane-Mechorfeh, carte au 1/50.000 du Service Géographique de l'Armée, édition provisoire, juin 1931.

Il est à peine besoin de dire que ce nouveau document marque un immense progrès sur les cartes antérieurement en service : la carte française de 1860, particulièrement fautive pour cette région, la carte de reconnaissance de l'E.-M. ottoman au 1/200.000 (1), réédité comme la précédente par le Service Géographique de l'Armée, enfin les cartes de cases, dressées par la Régie du cadastre et de l'amélioration agricole (2).

Le nombre des points cotés, distants entre eux d'un kilomètre environ, montre assez l'excellence d'un canevas de triangulation serrée. L'équidistance des courbes peut souvent ainsi être réduite de 10 m. à 5 m. La planimétrie est fournie dans les détails par la photographie d'avion ; on obtient ainsi une richesse et une précision nouvelle ; le plan de chaque village est assez exact pour pouvoir être agrandi. Au point de vue archéologique, nous devons attacher la plus grande importance à la multitude des toponymes nouveaux relevés par les officiers en tournée. Dans un rectangle contenant cinq noms sur la carte ottomane (Michérif, Aïn-el-Hussein, Zafrân, Tell-el-Bassi, Djabirlé), j'en compte soixante dans la nouvelle carte. En particulier, les tells et les ruines ont eu tous les soins des équipes topographiques et, dans cet ordre, je me réjouis de penser que mes indications ont pu être d'une petite utilité. On remarquera (et cela nous change de l'ancienne carte) que les noms sont transcrits de telle manière qu'en les lisant exactement, n'importe qui sera compris dans le pays même. C'est dans cet esprit qu'à la transcription littérale « Mishrifé », l'éditeur préfère celle de « Mechorfeh », qui, comme je l'ai jadis remarqué (3), correspond à la prononciation locale.

En ce qui touche au site de Qatna, le nouveau document apporte quelques précisions inédites. Le « piton » du rempart (4), qui porte aujourd'hui un signal, est à la cote 527, tandis que le sol naturel avoisinant est aux environs de 500 mètres. A la Colline centrale, ou un peu à l'Est-Est, se trouve la cote 508 ; le point le plus bas du camp retranché, au nord de la butte de l'Église, paraît être aux environs de 490 m. Entre les cotes 508 et 503, on pourrait ajouter le toponyme bien local de « Qoubbet Louth » ; il se réfère sans doute à un édicule disparu, situé sur le mamelon artificiel de ce nom, qui a été fouillé par nous (5) et qui semble

(1) Une partie a été agrandie au 1/100.000 (Sud de Homs).

(2) Cases de Homs, au 1/100.000 (écrit par erreur 1 1.000.000), juin 1928, sous la direction de MM. C. Duraffourd et J.-D. Soulet.

(3) *Syria*, 1926, p. 280 ; *Les ruines d'El-Mishrifé*, p. 1.

(4) *Syria*, 1926, pl. XLIX et LVIII.

(5) *Syria*, 1926, p. 307-311 ; 1927, p. 291-298 ; 1930, p. 153-157 ; *Les ruines d'El-Mishrifé* p. 19-28.

avoir été élevé vers le milieu du IIe millénaire avant J.-C.

Dans toute la région, on remarque de nombreuses ruines (1); il s'agit la plupart du temps de villages abandonnés à la fin du XVIIIe siècle ou au début du XIXe, époque de grande désolation pour ce pays. On découvre souvent dans ces ruines des vestiges d'époque chrétienne ou byzantine. Pour la première fois, on trouvera notés ici les tells de la Rivière Noire (Ouadi Sseu el-Assouad), qui de lieu en lieu jalonnent une ligne allant de Deir Baalbeh à Deir Four. On reconnaîtra nettement aussi le tell que recouvre la partie nord-ouest du village de Tell Nisseh. Le sommet en est à 473 m. tandis que la plaine avoisinante se trouve à 456 m. A Ghour el-Assi, le tell sur lequel nous avons découvert les fragments d'une inscription cunéiforme sur basalte (2) est désigné par le nom de Tell el-Guine.

Le Service géographique de l'Armée et le Bureau topographique de Beyrouth, son annexe, ont donc droit une fois de plus à notre reconnaissance. La présente carte doit être suivie prochainement de deux autres qui comprendront Homs d'un côté, Hama de l'autre. Dans ce travail de longue haleine qui est la reprise de la carte de Syrie, « il serait souhaitable, nous écrit le capitaine Gladieux, chef du bureau topographique en 1929, que toutes les personnes qui, à quelque titre que ce soit, ont l'occasion de relever des erreurs ou des omissions, nous en fassent part (3) ». C'est là un vœu plein de sagesse qui éviterait bien des récriminations tardives (4).

Comte du Mesnil du Buisson

(1) Désignés ainsi *R. R., Ruines, Khourbet* ou *Kh.*

(2) Musée de Beyrouth.

(3) Lettre 130 B, 23 juillet 1939.

NOUVELLES ARCHÉOLOGIQUES

Vocabulaire de Ras Shamra en langue inconnue. — Parmi les textes alphabétiques qui ont été recueillis à Ras-Shamra par MM. Schaeffer et Chenet dans leurs fouilles de 1930, il convient de mettre à part le fragment que voici, représentant la moitié supérieure d'une tablette de 8 cm. de largeur.

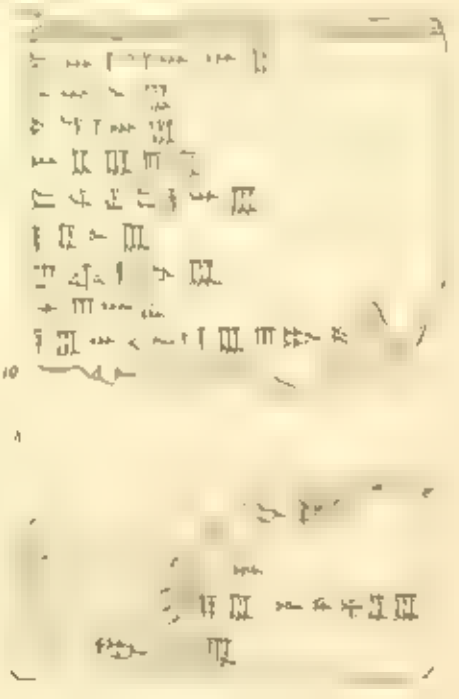

(4) [Pour répondre à cet appel, signalons que la carte porte *Tour Maaleh*, au lieu de Deir Maaleh, à six kilomètres de *Deir Baalbeh*. On écrit *Guenaye, Ghanto, Ouar, Kharbé*, quatre noms qui commencent par la même lettre *ghaïn*. Dans *Oumm-el-Cherchouch*, on donne deux valeurs différentes à *ch*, car on doit prononcer Oumm esh-Sherahouh. R. D.

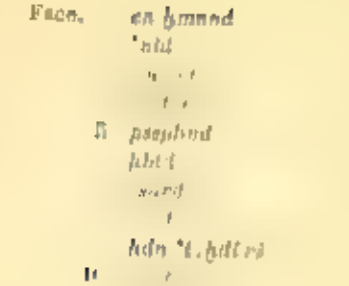

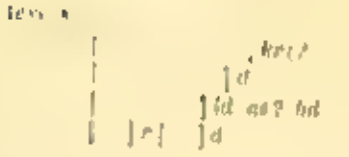

La plupart de ces vocables se rencontrent dans l'énigmatique tablette n° 4 de 1929 (*Syria* X, pl. LXIV), mais sans les désinences *d* ou *nd* qui caractérisent la plupart des mots de la présente liste.

Il convient, en effet, de rapprocher :

ḥmnnd (l. 1)	de RS 1948, n° 4	31 *ḥmn*
ʿnid (l. 2)	—	44 et 65 *ʿnt*
ṯngnd (l. 3)	—	38 39 *ṯng*
pṯphd (l. 5)	—	35-37 *pṯph*
ḫbtd (l. 6)	56, 60 (*ḫbtm*)	et 62 *ḫbt* [1]
ʾind (l. 8)	—	51 *ʾin*
ḥdn et *ḥdt* (l. 9)	—	32 et 38 *ḥdn ḥdtk*

Voir également dans RS 1929 n° 5, 6-7 : *cf. ḫmrb* | *ʾild, ḫmrlnd*

A la ligne 2 du vocabulaire, *ʾnt d* peut être considéré comme le nom de la déesse phénicienne ʾAnat ; à la ligne 7, *ʿḫr d* rappelle *ʿḫrt* (RS 20, n° 1, 13), où M. Dussaud a proposé *Syria*, XII, 71 de reconnaître le nom de la déesse babylo-[illegible]

Il y a lieu de remarquer aussi que dans la tablette n° 4, *ḥmn* et *ʾin* sont très rapprochés l'un de l'autre, et que les mots (ou noms) *ʾnt, ṯng, ḫbt, ḥdn, ḥdtk* occupent tous la même place, immédiatement après la formule *ʿnr, ḫnr, ḥnṭs* par laquelle commencent les dix-sept alinéas.

On notera, d'autre part, que, dans le vocabulaire, les deux *s* de Face l. 3 se présentent, le second surtout, sous une forme très particulière.

[illegible]

Raymond Kœchlin. — Nous ne laisserons pas partir, sans lui adresser le souvenir de notre affectueuse gratitude, l'homme de bien et l'homme de goût qui tant de fois a encouragé les études orientales. Après Gaston Migeon, à qui nous rendions hommage il y a un an à peine (*Syria*, XI, 1930, p. 309), nous perdons son ami intime, son collaborateur et compagnon de voyages, Raymond Kœchlin. Tous deux étaient venus à l'Islam après un long cir-

t qu'ont parcouru d'autres amateurs des œuvres de l'Orient, en passant par le Japon. Kœchlin a raconté lui-même dans ses *Souvenirs d'un vieil amateur*, qui furent comme le résumé de son existence artistique (1930), et où l'on croit découvrir une sorte de pressentiment de sa fin prochaine, comment, en 1890, il eut la révélation soudaine de l'Orient par les estampes japonaises dont il devint un collectionneur enthousiaste, après une période de méfiance et de dédain.

G. Migeon l'avait précédé dans cette voie et ce fut lui qui força les portes du Louvre pour la création d'une section d'Extrême-Orient. Depuis ce temps (vers 1900), Kœchlin ne cessa pas de favoriser et de soutenir les acquisitions de son ami, lui-même s'étant fait une spécialité dans la recherche des poteries coréennes.

Ensuite ce fut le tour de la Chine, qui

(1) Et, en outre, RS 39, n° 2, 13 *ḫbt* et n° 35 5

avec ses bronzes et ses peintures archaïques s'imposa comme l'ancêtre vénérable dont le Japon n'avait été que le disciple génial.

« La vague chinoise, dit Kœchlin (p. 72), ne tarda pas à être aussi forte à Paris que l'avait été la vague japonaise. » L'Exposition de 1925 montra l'évolution accomplie. En 1929, Kœchlin, revenant à Berlin, s'émerveillait de la place qu'occupaient alors en Allemagne les séries d'Extrême-Orient, mouvement renforcé par de nombreuses et luxueuses publications, par des revues richement illustrées. Une chaire d'Université avait été spécialement créée pour faire passer dans l'enseignement public les arts d'Asie.

En face de ces efforts répétés, notre ami montrait ce qu'on avait réalisé en France, au Louvre et au musée Guimet, grâce aux achats de l'État, aux mécénats Peltier et Fouchier, grâce aussi à la généreuse émulation des collectionneurs parisiens, sans oublier l'enseignement donné au Collège de France à l'École des Hautes Études et à l'École du Louvre (p. 80 à 100).

Mais déjà, depuis plusieurs années, les expositions et les collections, les apports des marchands, des livres comme celui de Maurice Pézard, avaient orienté Raymond Kœchlin vers les arts musulmans. Les lustres et les reflets chatoyants de la céramique perse, mésopotamienne et syrienne, ne pouvaient pas laisser indifférent cet amateur des vives polychromies de l'Extrême-Orient. En 1926 il donnait à notre revue un article sur la *Céramique de Samarra* (*Syria*, VII, p. 236); en 1928 il rédigea un petit volume sur l'*Art de l'Islam au Musée des Arts Décoratifs, la Céramique* (voir le compte rendu de G. Migeon dans *Syria*, IX, p. 159); la même année il publiait, avec G. Migeon, *Cent planches en couleurs d'art musulman* (C. rendu dans *Syria*, X, p. 173); la même année encore, il fit paraître son article préliminaire sur *les Céramiques de Suse* (*Syria*, IX, p. 40), devenu ensuite une monographie complète qui prit place dans le tome XIX des *Mémoires de la Mission archéologique de Perse* (C. rendu de G. Migeon dans *Syria*, XI, p. 355).

Kœchlin aimait à « marcher avec son temps »; il le disait et ne s'en cachait pas. On sait que dans la peinture moderne il seconda puissamment l'essor des jeunes [illegible]. Mais sa haute culture et son goût décidé l'éloignaient des outrances et des charlatanismes. D'autres ont dit comment s'exerça son amour des classiques; par delà la Renaissance il était remonté tout droit aux sources du Moyen Âge et ses travaux sur la *Sculpture à Troyes au XIe siècle* (avec J. Marquet de Vasselot), sur les *Ivoires français*, comptent parmi ses meilleures créations. Il ne voulait pas qu'on le rangeât parmi les érudits ni les professionnels. Le titre d'amateur lui suffisait, entendu au sens le plus large et le plus bienfaisant. On voit pourtant que, contrairement à ce qui a été dit, cet « amateur » laisse dans l'histoire de l'art une production imprimée assez considérable.

Il faut ajouter que ses qualités intellectuelles et son autorité morale ont donné à sa vie un relief plus puissant encore. C'est là qu'était son originalité. Le cas de Kœchlin est à peu près unique: sans grades universitaires, sans titres officiels, sans l'ombre d'un ruban à sa boutonnière, il a pris rang parmi les plus notables personnalités du monde artistique et du monde savant. Dans tous les postes

qu'il occupa comme Vice-Président au Conseil d'administration du Musée des Arts Décoratifs, comme Président de la Société des Amis du Louvre, comme Président du Conseil des Musées, il fut toujours au niveau de sa tâche ; il y était d'ailleurs porté par une sorte de consentement unanime, sans qu'il eût jamais rien sollicité. On avait besoin d'un homme doué d'une intégrité absolue, d'une grande activité et d'un complet désintéressement : on allait à lui. Dans les relations mondaines que ses fonctions rendaient nécessaires, il apportait une affabilité et une distinction que rendaient plus séduisantes encore sa haute taille et son flegme tranquille et un peu trop que d'Alsacien. Ses intimes seuls savent combien il était profondément passionné en toutes choses. Ancien élève de l'École des sciences politiques et rédacteur aux *Débats* pendant plus de quinze ans, il avait appris l'art de conduire les hommes et de se conduire soi-même. Il le prouva par la modestie sincère et obstinée qu'il lui plut d'avoir en toutes circonstances, par sa préoccupation constante de fuir les titres et les honneurs superflus et jusque dans ses obsèques, par les mesures qu'il prescrivit lui-même pour éviter toute apparence d'ostentation. Nous perdons en lui un homme d'un caractère rare, un représentant typique de la génération française élevée et mûrie par les deux grandes guerres de 1870 et de 1914.

Lomond Pottier

Victor Bérard. — Décédé le 13 novembre 1931, Victor Bérard était né le 1er août 1864 à Morez-du-Jura. De l'École Normale, il fut envoyé à l'École d'Athènes et, dès son retour en France, il fut occupé par le problème des anciennes relations entre Grecs et Phéniciens.

L'initiateur de ces recherches est le Rouennais Samuel Bochart (1599-1667), qui a réuni tous les textes classiques concernant les Phéniciens et, sur des étymologies la plupart fantaisistes, a institué une Méditerranée phénicienne. Movers a repris cette étude et Creuzer émit l'avis que la religion pélasgique, réfugiée au cœur du Péloponèse, était d'origine orientale. C'est ce dernier point de vue que Clermont-Ganneau, puis Victor Bérard devaient s'attacher à démontrer.

Avec *Le dieu Satrape et les Phéniciens dans le Péloponèse* (1877), Clermont-Ganneau poussa une pointe hardie dans le réduit grec, tandis qu'avec *L'Imagerie phénicienne et la Mythologie iconologique chez les Grecs* (1880), il proposait d'expliquer certains mythes grecs comme un commentaire ou une traduction des images colportées par les marchands phéniciens. E. Oberhummer, *Die Phönizier in Akarnanien* (1884), relevait l'emprise des Phéniciens jusque sur les bords de la mer Ionienne.

Toutefois, ce sont moins ces ouvrages que ses voyages, Pausanias en main, et ses fouilles en Arcadie (1888-1890) qui amenèrent Victor Bérard à se représenter l'Arcadie primitive comme occupée, telle la Morée des Francs ou des Vénitiens, par des conquérants ou des négociants venus de la mer. Il constatait, en effet, une différence profonde entre les cultes arcadiens et les autres religions plus proprement helléniques. Ainsi Zeus Lycaios, avec ses sacrifices d'enfants, son téménos inviolable, son tabernacle et ses colonnes, se révéla à lui comme un Baal sémitique. De là sa thèse, aussi érudite

qu'ingénieuse : *De l'origine des cultes arcadiens* (1894), qui se présentait comme l'application d'une méthode nouvelle en mythologie grecque, fondée, d'une part, sur la comparaison des rites et mythes phéniciens et grecs, de l'autre sur l'étymologie sémitique des noms grecs. Tout ce qu'on connaissait alors de la mythologie phénicienne est repris et mis en œuvre dans cet ouvrage.

Le savant et infatigable voyageur ne tarda pas à se révéler un grand géographe; il enseigna cette discipline à l'École des Hautes Études. C'est là qu'au cours d'Auguste Carrière, il s'était initié à l'hébreu afin d'étendre ses investigations dans le domaine sémitique; c'est là qu'il trouva le milieu qui convenait à son enseignement. Il y explique les géographies de l'antiquité, mais il fut particulièrement attiré par l'*Odyssée* qui lui permettait d'exercer son goût pour la marine, ses connaissances de voyageur et sa maîtrise en philologie.

Il aboutit ainsi aux deux beaux volumes que sont *Les Phéniciens et l'Odyssée* (in-8°, Paris, Armand Colin, 1902-04). Sous le nom de topologie, il procédait à une étude approfondie des sites, des habitats et des routes pour démêler comment un peuple étranger avait pu s'installer dans le pays et l'utiliser pour les besoins de son trafic; il en délaissait notamment la « loi des isthmes » que les trafiquants préféraient franchir à pied plutôt que de contourner un vaste territoire comme le Péloponèse. Sa thèse s'appuyait aussi sur la toponymie qui faisait un grand usage de l'étymologie sémitique. Il prit soin de ne pas verser dans les excès de Bochart ou de Movers. Il s'imposa même la règle restrictive des doublets, qui n'admet l'étymologie sémitique d'un toponyme que lorsqu'un second nom grec confirme le sens sémitique du plus ancien vocable. Malgré ces précautions, ce n'est pas là la partie la plus solide de son œuvre. La conception de l'ancienne thalassocratie phénicienne en Méditerranée à laquelle il aboutissait, l'amena logiquement, Strabon aidant, à regarder l'*Odyssée* comme le développement poétique d'un périple phénicien.

Cette brillante théorie [illegible] le jour où Evans révéla, avec ses fouilles de Cnossa, la civilisation minoenne. Les origines grecques trouvaient leurs véritables titres. Sans cesser son enseignement, Victor Bérard interrompit alors sa production scientifique pour se consacrer à la politique étrangère. Après la guerre et dès 1920, il entra au Sénat où il tint une grande place comme président de la Commission de l'Enseignement, puis de la Commission des Affaires étrangères.

En dépit de ces charges nouvelles, quand l'association Guillaume Budé envisagea de publier le texte et la traduction de l'*Odyssée*, elle confiera cette tâche à Victor Bérard qui s'en acquittera avec son ardeur et sa conscience habituelles. *L'Odyssée, poésie homérique*, 3 vol. in-8°, 1924; *Introduction à l'Odyssée*, 3 vol. in-8°, 1924-25.

Au légitime succès qui accueillit ce beau travail s'ajouta une grande satisfaction. Les fouilles entreprises en Syrie sous l'impulsion du mandat français lui apportaient comme une revanche. Les coups de pioche de Pierre Montet firent surgir, du sol de la sainte Byblos, de riches dépôts de fondation, des tombes royales phéniciennes contemporaines de la XII^e^ dynastie égyptienne, surtout le sarcophage et l'inscription phénicienne d'Ahiram re-

montant au XIII^e^ siècle avant J.-C. Dès lors, il entreprit de rééditer *Les Phéniciens et l'Odyssée* pour lesquels il n'avait cessé de réunir des documents ; mais en se mettant à la besogne il fut conduit à remanier les divers chapitres et à récrire la plupart des pages. Dans les deux premiers volumes, qui conservèrent seuls l'ancien titre *Les Phéniciens et l'Odyssée* (Paris, Armand Colin, 1927), il groupa ce qui concernait les Phéniciens, leurs origines, leurs navigations et leur commerce [1]. Quatre autres volumes intitulés *Les navigations d'Ulysse* [2] (1927-1929) furent consacrés au héros homérique, à sa famille, à son royaume et à ses aventures. Les uns et les autres attestent une vaste science, une profonde connaissance du sujet et ils sont écrits avec une verve incomparable.

Tout en gardant l'essentiel de sa thèse, le savant exégète se plaît aux découvertes récentes et il avançait deux propositions principales, en somme, fort réservées : 1° les Minoens et les Mycéniens furent les disciples et les clients de l'Égypte, les vassaux ou sujets du Pharaon ; 2° les Phéniciens venus de la mer Rouge ont été du XVI^e^ au XI^e^ siècle avant J.-C. les facteurs principaux de cette influence pharaonique dans les eaux du Levant.

Les découvertes en cours ne permettent pas encore de définir exactement les rapports entre Phéniciens et Égéens aux hautes époques. L'activité commerciale des premiers se manifeste à Ras-Shamra dès les premiers temps du II^e^ millénaire, mais elle ne semble pas [illegible] vers l'Occident, et les témoins égéens pendant la première moitié de ce millénaire sont plutôt rares. Par contre, dans la seconde moitié du II^e^ millénaire les rapports des Phéniciens avec l'Égée sont nets : d'une part, l'influence orientale sur la civilisation mycénienne est certaine, mais cette influence n'est peut-être pas uniquement phénicienne ; d'autre part, les produits mycéniens envahissent de plus en plus les marchés de la côte de Syrie. Si bien que la légende typique de Cadmos s'explique le mieux comme celle d'un groupe venu du continent grec et s'infiltrant en Phénicie, y demeurant un temps, puis rentrant en Grèce et y apportant les techniques nouvelles, notamment l'écriture.

Quoi qu'il en soit, l'œuvre de Victor Bérard marquera dans cette recherche difficile et l'on n'oubliera pas l'aide efficace que, par son action au Parlement, il a apportée aux recherches archéologiques : c'est à lui qu'on doit la reprise des fouilles de Tanis.

Grâce aussi au savant helléniste, l'*Odyssée* a repris faveur à une époque où les esprits paraissaient le moins enclins à relire le vieux poème. Il a fallu une singulière puissance d'esprit et une non moins grande force de caractère pour imposer à son temps la résurrection d'Homère.

R. D.

[1] Voir *Syria*, VIII (1927), p. 354 et suiv., et aussi *ibid.*, p. 153 et suiv., où, aux étymologies près, nous souscrivons à l'origine des Phéniciens déjà signalée par Hérodote.

[2] Voir les comptes rendus dans *Syria*, IX, p. 351 ; X, p. 272, XI, p. 188.

TABLE DES MATIÈRES DU TOME DOUZIÈME

I. — Articles

Pages

Arménag der Sarkissian, voir Sarkissian

Claude Cahen, Note sur les Seigneurs de Saone et de Zerdana 151

Jean Gautier, Textes palmyréniens provenant de la fouille du Temple de Bel 110

René Dussaud, Brèves remarques sur les tablettes de Ras-Shamra 97

— Les Monuments syriens à l'Exposition d'art byzantin. 267

Einar Gjerstad, Summary of Swedish Excavations in Cyprus 98

Carl Johan Lamm, Les verres trouvés à Suse 338

Pierre de Lorey, Les mosaïques de la Mosquée des Omeyyades à Damas 326

Maillon, voir Neuville.

Rhé Mouterde et A. Poidebard, Le Limes de Chalcis, organisation défensive de la région de Palmyre, au IIIe siècle après Jésus-Christ, d'après une inscription retrouvée au Sud-Est de Palmyre (1930) 161

René Neuville et le P. A. Maillon, Les stations préhistoriques et protohistoriques du désert de Judée. 24

Paul Perdrizet, A propos d'Aristophane. I. Le sein d'Aristophane. — Aristophane dans les « Suppliantes ». 287

A. Poidebard, voir Mouterde

— Recherches sur le Limes romain (Campagne d'automne 1930, ... 274

M. Rostovtzeff, Dessins et gravures. A propos de quelques bronzes d'Asie Mineure, de Syrie et d'Arménie 18

Sarkissian Arménag-Bey, La Mosaïque à l'Exposition d'art byzantin de Burlington House 161

— L'inventaire des tapis de la mosquée Yéni-Djami de Stamboul . . . 198

Jean Sauvaget, Inscriptions arabes du Temple de Bel à Palmyre 113

F. A. Claude Schaeffer, Les Fouilles de Minet el-Beida et de Ras Shamra. Deuxième campagne (printemps 1930) Rapport sommaire 1

— Note additionnelle (à E. Gjerstad) 63

Henri Seyrig, Antiquités syriennes. 1. Les jardins de Kasr el Heir. 2. Notes épigraphiques. 3. Numismatique supposée de Chalcis au Liban 110

Pages
François Thureau-Dangin, Vocabulaires de Ras-Shamra 225
Charles Virolleaud. Le [illegible] de Ras-Shamra
18
[illegible] de Ras-Shamra. La lutte de Mot, fils des dieux, et d'Aleïn, fils de Baal 193
— Note complémentaire sur le poème de Ras-Shamra 350
Gaston Wiet, Un nouvel artiste de Mossoul 160

II — Comptes rendus.

Armand Abel (with [illegible] *Raymond Koechlin*) 186
Acta Archæologica, I 86
Nour Aruf-Gibon, Textes [illegible] 180
W. Andrae, K[illegible] 174
P. V. C. Baur et M. I. Rostovtzeff, The Excavations at Dura-Europos. Preliminary report of second season of work 28
Pierre Bienkowski, [illegible] 280
[illegible] 281
H. Crosby Butler, Early churches in Syria (*Fr. Cumont*) 81
J. Cantineau, Inscriptions palmyréniennes, Damas 1930 78
— Textes funéraires palmyréniens 78
— Inventaire des inscriptions de Palmyre 78, 180
— Le Nabatéen 182
— Fouilles à Palmyre 190
Chabot, voir Contenau.
Fernand Chapouthier, Mallia. Écritures minoennes 177
[illegible] 173
Stanley A. Cook, The Religion of Ancient Palestine [illegible] 177
J. W. Crowfoot, [illegible] 184
Henri Deschamps, [illegible] 187
Paul Deschamps, [illegible] 86
— voir Dussaud.
Mélanges Charles Diehl 186
M. S. Dimand, The Metropolitan Museum of Art. A Handbook of Mohammedan decorative Arts (*R. Koechlin*) 85
Diayan Abd-el-Kader, Guide du Musée national [illegible] 187
Jules Doutas, Les premiers rapports des Romains avec le [illegible] de la Syrie (*Fr. Cumont*). 182
Maurice Dunand, La voie romaine du Ledjâ 180

SYRIA

REVUE D'ART ORIENTAL ET D'ARCHÉOLOGIE

SYRIA

REVUE D'ART ORIENTAL ET D'ARCHÉOLOGIE

publiée sous le patronage
du Haut-Commissaire de la République française en Syrie

TOME XII

Avec de nombreuses figures et 80 planches hors texte

PARIS
LIBRAIRIE ORIENTALISTE PAUL GEUTHNER
13, RUE JACOB (VI^e^)

1931

Page

R. Dussaud, P. Deschamps, H. Seyrig, La Syrie antique et ses monuments illustrés (*E. Pottier*) 385
Eos, t. XXXII. 188
Arthur Evans, The Palace of Minos at Knossos, III. 78
Clarence S. Fisher, The Excavation of Armageddon 282
G. M. Fitzgerald, The four Canaanite Temples of Beth-Shan 378
John Garstang, Joshua, Judges 477
Henri Gauthier, Dictionnaire des noms géographiques contenus dans les textes hiéroglyphiques, VII 1
E.-F. Gautier, Mœurs et coutumes des Musulmans 384
Fenie Grant, Beth Shemesh 471
Henri Grégoire, voir Marc de Dragne.
Hubert Grimme, Die semitische Schrift 283
J. H. Gunneweg, De Oorsprong van het Phoenicische Perso-nifikatiegebied licht van nieuwe gegevens 283
P. L. O. Guy, New Light from Armageddon 282
Gyges, voir Herzfeld.
F. Hrozný et S. Gyges, Mitteilungen über Kykkos, zweite Reise nach Cypern und die des rauhen Kilikiens (*Fr. Lamont*) 82
Ignace Hecquard, Histoire et description de la Haute Mésopotamie (*Du Mesnil du Buisson*) 188
Paul Jaussen, Antioche centre de tourisme 385
G. de Jerphanion, La voix des monuments 80
Anton Jirku, Geschichte des Volkes Israel 38
A. Kammerer, Pétra et la Nabatène (*Maggie Hutten*) 182
— La mer Rouge, L'Abyssinie et l'Arabie depuis l'Antiquité, I 287
Kirch, voir Blinkenberg.
Koldewey, voir Marc de Dragne.
P. Lapotois, La Palestine 86
A. Mallon, L'origine égyptienne de l'alphabet phénicien 283
Martyre de Porphyre, évêque de Gaza, par Marc le Diacre, publié par H. Grégoire et M. A. Kugener 181
Mitteilungen des Deutschen Instituts für Ägyptische Altertumskunde in Kairo 297
Alexandre Moret, Histoire de l'Orient, fasc. II 281
Oriental Institute of Chicago, Medinet Habu, I 171
Orientalistische Literaturzeitung 87, 293
Rastane-Mecherfeh, carte (*Du Mesnil du Buisson*) 188
Revue archéologique, publiée par la Société d'archéologie de Lyon, (*Du Mesnil du Buisson*) 15
Revue des études hittites et asianiques 87
S. Ronzevalle, Héliosiros 189
Karolus Conti Rossini, Chrestomathia Arabica meridionalis epigraphica 285

Pages.

ROSTOVTZEFF, voir BAUR.

ALAN ROWE, The Topography and History of Beth-Shan 378

VICTOR SCHULTZE, Altchristliche Staedte und Landschaften. III. Antiochela (*Jean Lassus*). 183

HENRI SEYRIG, voir DUSSAUD.

EPHRAIM A. SPEISER, Mesopotamian Origins (*Maggie Rutten*). 374

MARTIN SPRENGLING, The Alphabet 283

PETER THOMSEN, Palaestina und seine Kultur in fünf Jahrtausenden 179

C. TOUSSAINT, Les origines de la religion d'Israël. L'Ancien Jahvisme 379

RENÉ TRESSE, L'Irrigation dans la Ghouta de Damas 293

III. — NOUVELLES ARCHÉOLOGIQUES.

Les fouilles archéologiques de 1930 en Syrie, p. 88. — Les découvertes du baron Max von Oppenheim à Tell Halaf, sur le haut Khabour, p. 90. — Fouilles de M. Ploix de Rotrou dans la citadelle d'Alep, p. 95. — Quelques remarques de M. Ludwig Borchardt sur les antiquités de Byblos, p. 96. — Encore Mogaratarichu (Dr. E. Honigmann et comte du Mesnil du Buisson), p. 99. — Erratum, p. 100.

Zeus, Arès, Hermès et le Baal Héliopolitain (Fr. Cumont), p. 190. — Le déblaiement du temple de Bêl à Palmyre, p. 191. — Le nouveau Musée d'Alep, p. 192.

Les fouilles allemandes à Ourouk et la chronologie sumérienne (M. Rutten), p. 296. — Les périodes archaïques de la Mésopotamie et de l'Élam, p. 299. — La céramique peinte assyrienne, p. 299. — Mazdéisme à Doura-Europos? (Fr. Cumont), p. 302. — Le *saq* des pleureuses du sarcophage d'Ahiram, p. 303. — La préhistoire palestinienne, p. 304.

Vocabulaire de Ras-Shamra en langue inconnue (Ch. Virolleaud), p. 389.

Nécrologie : RAYMOND KŒCHLIN, par Ed. Pottier . . . . . Pages. 390

VICTOR BÉRARD, par R. D. 392

TABLE DES MATIÈRES 395

Le Gérant : PAUL GEUTHNER.

7178-32. — Tours, Imprimerie ARRAULT et Cie.

CENTRAL ARCHAEOLOGICAL LIBRARY New Delhi

Central Archaeological Library,
NEW DELHI.
34201
Call No. 705/Syr.
Author—
Title— Syria. V.12.

"A book that is shut is but a block"

CENTRAL ARCHAEOLOGICAL LIBRARY
GOVT. OF INDIA
Department of Archaeology
NEW DELHI.

Please help us to keep the book clean and moving.

S. B., 148, N. Delhi.